



**HAL**  
open science

## **Rapport scientifique intermédiaire 2015. Impacts des mesures de préservation des grands sites naturels.**

Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Emeline Hatt, Rémi Bénos, Jérôme Piriou, Véronique Moulinié, Jacinthe Bessière, Pierre Torrente

### ► **To cite this version:**

Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Emeline Hatt, Rémi Bénos, Jérôme Piriou, et al.. Rapport scientifique intermédiaire 2015. Impacts des mesures de préservation des grands sites naturels.. [Rapport de recherche] UMR CERTOP 5044. 2015. hal-01288187

**HAL Id: hal-01288187**

**<https://hal.science/hal-01288187>**

Submitted on 16 Mar 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie  
Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires

PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE

programme de recherche 2014 : « Les sites exceptionnels : quelle contribution au développement local ? »

Axe 2 : « Tourisme et protection des sites »

**Impacts des mesures de préservation des grands sites naturels :**  
**RAPPORT SCIENTIFIQUE INTERMEDIAIRE**

**VINCENT VLES** (dir)

Décembre 2015



© VLES V. (dir), CLARIMONT S., HATT E., BENOS R., PIRIOU J., MOULINIE V., BESSIERE J., TORRENTE P., 2016//Laboratoires CERTOP (UMR 5044 CNRS Université de Toulouse), SET (UMR 5603 CNRS Université de Pau et des Pays de l'Adour), LIEU (EA Université d'Aix-Marseille) et IIAC LAHIC (UMR 8177 CNRS/EHESS)

POUR DES RAISONS DE VOLUME DE FICHER, CETTE VERSION PROTEGEE NE COMPREND PAS  
LES PHOTOGRAPHIES ET SCHEMAS DE LA VERSION ORIGINALE

**PUBLIE SOUS LA DIRECTION DE VINCENT VLES ET DE SYLVIE CLARIMONT**

LISTE DES AUTEURS :

- REMI BENOS  
*Maître de conférences de géographie, Département SHS, Institut National Champollion Albi/Université de Toulouse, UMR GEODE 5602 CNRS/Université Toulouse-Jean Jaurès*
- JACINTHE BESSIERE  
*Maître de conférences de sociologie, Institut supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation, UMR CERTOP 5044 CNRS/Université de Toulouse*
- SYLVIE CLARIMONT  
*Maître de conférences HDR de géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, UMR SET 5603 CNRS/Université de Pau et des Pays de l'Adour*
- EMELINE HATT  
*Maître de conférences d'aménagement et d'urbanisme, Institut d'urbanisme et d'aménagement régional, Aix Marseille Université, EA LIEU 889*
- VERONIQUE MOULINIE  
*Directrice de recherche d'ethnologie, Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain-Paris, UMR CNRS/EHESS 8177*
- JEROME PIRIOU  
*Enseignant-chercheur et docteur en géographie, ESC de La Rochelle, UMR SET 5603 CNRS/Université de Pau et des Pays de l'Adour*
- PIERRE TORRENTE  
*Directeur Adjoint de l'Institut supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation, Université Toulouse-Jean-Jaurès, UMR CERTOP 5044 CNRS/Université de Toulouse*
- VINCENT VLES  
*Professeur des universités d'aménagement et d'urbanisme, Institut supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation, Université Toulouse-Jean-Jaurès, UMR CERTOP 5044 CNRS/Université de Toulouse*

## SOMMAIRE (version originale)

POUR DES RAISONS DE VOLUME DE FICHIER, CETTE VERSION PROTEGEE NE COMPREND PAS LES PHOTOGRAPHIES ET SCHEMAS DE LA VERSION ORIGINALE

AVERTISSEMENT	4
1. IMPACTS DES MESURES DE PRESERVATION DES GRANDS SITES NATURELS : LA QUESTION DE RECHERCHE	6
1.1. ÉTAT DE L'ART DE LA RECHERCHE	9
1.2. MÉTHODOLOGIE	10
2. TRAVAUX CONDUITS EN ANNEE 1	12
2.1. LA RECENSION DE LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR LA THÉMATIQUE AUPRES DE CHAQUE SITE	12
2.2. LA DESCRIPTION ET L'ANALYSE DU CONTEXTE LOCAL	12
2.3. SEMINAIRES DE RECHERCHE INTERNES A L'ÉQUIPE IMPGSN OU ASSOCIANT DES SCIENTIFIQUES EXTERNES	14
2.4. ENTRETIENS AVEC LES ELUS, GESTIONNAIRES DES SITES ET INSTITUTIONNELS	15
3. LES RESULTATS DES TRAVAUX D'INVESTIGATION ET D'ENQUETE PAR SITE : ETAT DES LIEUX.	21
3.1. GRAND SITE SAINTE VICTOIRE, UN LIEU EXEMPLAIRE ?	21
3.2. PYRENEES-MONT PERDU, UN PROCESSUS DE PRESERVATION, DE VISITE ET DE PATRIMONIALISATION DIFFICILE	46
3.3. NEOUVELLE, SITE CONVOITE ENTRE INNOVATION, IMITATION ET RECYCLAGE	89
3.4. LE PLAN DE GESTION CONCERTÉ DES ZONES HUMIDES DU SITE CLASSE DES BOUILLOUSES	120
3.5. MASSIF DU CANIGO, DE LA « MONTAGNE A 4X4 » A LA DESTINATION « PLEINE NATURE »	138
3.6. POINTE DU RAZ EN CAP SIZUN	174
3.7. DUNE DU PILAT : UN HAUT LIEU A LA GESTION CONTROVERSEE	203
4. CONCLUSION DU RAPPORT D'ENQUETE DE L'ANNEE 1 ET PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 2	227
4.1. LES IMPACTS DES ACTIONS DE REGULATION DES FREQUENTATIONS	227
4.2. LES IMPACTS DES ACTIONS MENEES SUR LA QUALITE DE VISITE DES VISITEURS ET DE VIE DES HABITANTS	229
4.3. LES APPORTS DES MESURES AU DEVELOPPEMENT	230
4.4. L'ARTICULATION GOUVERNANCE / GESTION DES CAPACITES DE CHARGE	234
BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS CONSULTES OU COLLECTES	236
TABLE DES MATIERES	253
TABLE DES FIGURES, TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS	257
ANNEXES	262
1. GRILLE D'ENTRETIEN AUPRES DES ELUS, DES GESTIONNAIRES, DES TECHNICIENS	262
2. ENQUETES VISITEURS [SAINTE-VICTOIRE, GAVARNIE, DUNE DU PILAT]	264
3. DUNE DU PILAT : DEPLIANT D'INFORMATION SUR LA MAITRISE FONCIERE DU SITE ET TRACT DIFFUSE PAR L'ADDUFU AU COURS DU PRINTEMPS 2015	265

## Avertissement

Comme prévu dans la réponse à l'appel à projet, la première année de la recherche restituée ici vise à dresser un état des lieux des impacts des systèmes de gestion des flux dans les sites exceptionnels.

Cette mise à plat permettra, en seconde année, une mise en commun des expériences mobilisables sur le plan théorique. L'analyse comparée des 7 cas étudiés débouchera sur un bilan raisonné des impacts des solutions choisies par les grands sites naturels pour articuler fréquentation et protection.

**En 2016, ce bilan débouchera donc sur une comparaison des méthodes et des résultats obtenus, de leurs effets négatifs et positifs, une mise en perspective théorique dans le champ expérimental international et la réalisation d'un « carnet d'expériences » en forme de bilan de « bonnes pratiques » ou « d'expériences remarquables » (réponse à l'appel à projet, 2014 : 3, 7, 9 et 16 ).**

POUR DES RAISONS DE VOLUME DE FICHER, CETTE VERSION PROTEGEE NE COMPREND PAS LES PHOTOGRAPHIES ET SCHEMAS DE LA VERSION ORIGINALE

En période de transition touristique<sup>1</sup>, la gestion des sites classés ou inscrits bénéficiant d'une grande renommée cherche à combiner la protection (interdiction générale de modifier l'aspect des lieux) et la valorisation, essentielle à l'économie touristique, dans un contexte souvent contraint (pressions locales pour urbaniser ou équiper le site, contestation de la protection de la part de certains acteurs, recul de l'agriculture et progression spontanée de la végétation modifiant substantiellement l'aspect des lieux, etc.). La recherche d'une meilleure articulation entre la gestion des flux, leurs retombées et la nécessaire ouverture aux publics s'installe progressivement partout.

Le programme de recherche *Impacts des mesures de préservation des grands sites naturels* vise à actualiser et compléter les connaissances en la matière en questionnant l'application, en termes de gouvernance, de la notion de « capacité de charge » à la gestion de grands sites patrimoniaux naturels. Les grands sites naturels ont une capacité d'accueil limitée. L'atteinte ou le dépassement du seuil de capacité d'accueil maximal de ces territoires est le signal d'une surfréquentation. C'est parce qu'il détermine les impacts négatifs du tourisme de masse sur ces milieux (états de saturation, de dénaturation), qu'il importe d'envisager ce seuil dans une démarche de tourisme responsable. Les sites naturels exceptionnels sont donc amenés à distinguer les fréquentations qui provoquent une modification irrémédiable (seuil de rupture) de celles qui sont réversibles (charge maximale, optimum de gouvernance).

Le premier objectif de ce programme de recherche est de mieux connaître les formes de la gouvernance — et notamment l'anticipation dans des contextes variés de prise de décision par les décideurs — de la gestion des flux (fréquentation touristique) et de leurs retombées économiques, sociales, environnementales : où en est-on dans la mise en œuvre des expériences d'optimisation des flux de sites naturels exceptionnels en France ?

Le second objectif vise à analyser, en recourant à des enquêtes, la façon dont les habitants d'une part et les visiteurs d'autre part « vivent » un grand site, un site exceptionnel, et les transformations symboliques et pratiques liées à leur labellisation ; cet objectif cherche aussi à confronter les perceptions habitantes à celles des visiteurs : comment les mesures de régulation des flux sont-elles vécues par les visiteurs et les habitants de ces hauts lieux ?

Le troisième objectif, enfin, souhaite contribuer à la connaissance des impacts économiques, sociaux, politiques, environnementaux des méthodes de gestion des flux mises en œuvre et souvent associées à la labellisation.

---

<sup>1</sup> La notion de *transition touristique* recouvre les initiatives de la société civile qui se saisissent des problèmes des lieux soumis au modèle touristique productiviste, où tout paraît parfois compromis, et qui remettent au moins partiellement en question la pertinence de ce modèle. Les travaux de recherche sur la *transition touristique* évaluent ainsi les forces et la résilience qui pointent de plus en plus dans les systèmes productifs locaux en matière de tourisme et de patrimoine (naturel, culturel) ; ils identifient les changements qui touchent trois dynamiques sociales et territoriales dans des lieux souvent disputés ou convoités : la dynamique des processus de territorialisation, celle de l'adaptation au changement, celle de la gouvernance des destinations (Vlès, Bourdeau, 2015).

## 1. Impacts des mesures de préservation des grands sites naturels : la question de recherche

Le tourisme et la protection des grands sites naturels entretiennent des relations pour le moins ambivalentes. On ne saurait oublier que le tourisme a souvent été – et est parfois encore – à l’origine de la protection et de la transformation de ces territoires, que les premières associations de tourisme, fédératives (Touring Club de France, Club Alpin Français) ou locales (syndicats d’initiative, groupements de professionnels...) ont joué un rôle majeur dans l’institutionnalisation des règles de protection pour des espaces naturels et de hauts lieux remarquables (Gauchon, 2002 ; Larrère C. et R., Lizet et Berlan-Barqué, 2009). Cependant, le tourisme va rapidement apparaître comme une activité consommatrice d’espace et perturbatrice pour les écosystèmes naturels. La démocratisation et la massification des loisirs observées durant les Trente Glorieuses se sont accompagnées d’opérations d’accueil souvent destructrices des milieux. Certaines ont même été développées au mépris des classements antérieurs : les exemples sont nombreux de commissions départementales des sites ayant accepté l’urbanisation d’espaces naturels classés en contrepartie d’une « intégration paysagère » des installations ou de l’adoption de mesures – souvent vaines – d’accompagnement de l’urbanisation (Milian, 2007). Dans nos sociétés urbaines et mobiles, l’avènement des loisirs a conduit à augmenter la fréquentation de ces sites exceptionnels qu’il faut impérativement voir, visiter et parcourir, dans la continuité du « *sight-seeing* » des aristocrates anglais effectuant le « Grand Tour » au XIX<sup>e</sup> siècle (Boyer, 1999).

Le développement touristique, peu ou mal contrôlé, a contribué à la dégradation de ces espaces naturels fragiles, amplement relatée dans la littérature scientifique (Barabé, 1988 ; Deprest, 1997 ; Mounet, Nicollet et Rocheblave, 2000 ; Lequin, 2001 ; Atout France, 2013). Pour les plus menacés d’entre eux, l’État est intervenu pour favoriser la restauration du site et inciter à la mise en place d’une politique locale de gestion des flux. Sans remettre en cause le principe de l’accueil du public dans les espaces naturels, largement admis en France où les réserves intégrales sont rares et d’extension limitée, l’État tente de diffuser une philosophie de la conservation parfois mal comprise et mal acceptée par les élus locaux ou les habitants. La contestation récente de la réforme du statut des parcs nationaux (allant pourtant *a priori* dans le sens des intérêts des collectivités territoriales, avec l’élargissement de leur représentation au sein des conseils d’administration des parcs et la mise en place de chartes de territoire) témoigne de l’hostilité de nombreux élus à l’égard d’une politique de protection jugée confiscatoire et contraire aux intérêts économiques locaux (Clarimont, 2013). À l’heure du développement durable, la question de la conciliation entre la protection des milieux et la fréquentation touristique demeure posée.

Un grand site naturel n’est pas un espace ordinaire. C’est un espace remarquable, reconnu comme tel par l’État à travers le classement (issu de la loi de 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique dont les objectifs sont élargis par la loi de 1930 « *à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque* »), voire la labellisation « Grand site de France ». Cette dernière, aux origines assez complexes (Duval et Gauchon, 2007), couronne le processus de réhabilitation d’un site classé reconnu d’intérêt national, voire mondial, et mené dans le cadre d’une Opération Grand Site (OGS) dont les prémices remontent aux années 1970. L’un comme l’autre vise à protéger un espace dont la dimension patrimoniale est reconnue, en vue de sa transmission aux générations futures. Cependant, comment organiser la visite de ces hauts lieux patrimoniaux tout en conservant « l’esprit des lieux » ? La gestion des sites classés bénéficiant d’une forte notoriété a été assez vite confrontée à la nécessité de combiner la protection (interdiction générale de modifier l’aspect des lieux) et la valorisation de ces lieux singuliers, essentiels à l’économie touristique dans un contexte de plus en plus contraint (pressions

locales pour urbaniser ou équiper le site, contestation de la protection de la part de certains acteurs, recul de l'agriculture et progression spontanée de la végétation modifiant substantiellement l'aspect des lieux, etc.). L'octroi du label « Grand Site de France » (créé en 2002 et intégré au Code de l'environnement depuis sa reconnaissance par la loi Grenelle 2, du 12 juillet 2012) est parfois venu récompenser des démarches partenariales de gestion des sites, intégrant ces deux volets. Le label est attribué pour une durée déterminée à la structure gestionnaire du site ; il est réservé à un site « *classé de grande notoriété et de forte fréquentation* » ; son attribution est subordonnée à la « *mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable* » (Code de l'environnement, article L341-15-1).

La dimension touristique constitue donc un critère déterminant de labellisation. Cependant, le tourisme lui-même est désormais marqué par des tensions reflétant un changement de paradigme. La mise en tourisme des patrimoines naturels met au jour des enjeux politiques et économiques autour des lieux convoités. Dans cette optique se pose de façon conjointe à l'innovation technologique ou touristique de gestion des flux et de leurs retombées économiques, sociales, environnementales, le problème de la gouvernance et notamment de l'anticipation dans des contextes variés de prise de décision par les décideurs.

Aujourd'hui, la concurrence accrue entre ces destinations, les difficultés des initiatives locales à anticiper les changements qui s'annoncent, les déficits chroniques d'exploitation de l'ouverture aux publics des espaces naturels sensibles (Vles, 2014), les nouvelles attentes et pratiques des clientèles, la quête d'univers de séjours plus esthétiques et plus respectueux de l'environnement, l'émergence forte d'un tourisme de proximité qui touche dorénavant l'espace du quotidien, d'un tourisme « expérientiel » (à la recherche de sens, d'émotion, de participation) et d'un tourisme « responsable » — écotourisme (Lequin, 2001), « slow-tourisme » (Dubois, 2009) — semblent confirmer l'hypothèse selon laquelle la sphère sociale de la production et de la consommation touristiques mondiales est entrée en *transition*<sup>2</sup>. L'idée d'une meilleure articulation entre la gestion des flux, leurs retombées et la nécessaire ouverture aux publics s'installe progressivement. Mais comment l'anticipation qui pourrait la porter est-elle mobilisée ?

Pour répondre à cette question de recherche, on part du postulat selon lequel les grands sites naturels ont, par définition, une capacité d'accueil limitée. Cette capacité correspond au niveau de fréquentation touristique qu'un site peut supporter sans que ses qualités propres, l'intérêt de la visite et le bien-être de ses habitants soient affectés. Les grands sites naturels parce qu'ils sont emblématiques, très connus, très attractifs rencontrent généralement des niveaux de fréquentation extrêmement importants. Ils subissent souvent une fréquentation difficile à gérer et peu régulée. Le calcul de la capacité de charge dépend à la fois des appréciations portées par les différents acteurs du lieu (gestionnaires, scientifiques, tutelles et habitants), de sa gestion et des visiteurs : il implique à la fois des mesures de modification des milieux mobilisant les sciences de la nature et des enquêtes de satisfaction et de perception mobilisant les sciences sociales. La capacité d'accueil (en termes de sciences du tourisme, il faudrait dire « capacité de charge » plutôt que « capacité d'accueil », car le terme capacité d'accueil est traditionnellement réservé à la capacité d'hébergement) résulte de l'interaction de différents facteurs et associe des critères objectifs (taille, capacité des aménagements, résistances des milieux, fragilités du site, facultés de régénération écologique, coûts et équilibres de gestion) et des critères sensibles (esprit des lieux, identité du site, agrément de la visite). Elle dépend également beaucoup de la volonté et des savoir-faire de la gouvernance locale. Elle est enfin fonction des objectifs de gestion et d'usage face à la croissance constante du nombre de touristes dans ces hauts lieux qui soulève la problématique de leur *surfréquentation*. Une question sous-tend donc cette réflexion : comment est définie une destination *surfréquentée* ?

---

<sup>2</sup> Voir note n°1



L'atteinte ou le dépassement du seuil de capacité de charge (« capacité d'accueil maximal ») d'un territoire est le signal d'une « surfréquentation » (Union européenne, 2001). Le nombre de touristes est généralement utilisé comme mesure pour évaluer le niveau de fréquentation temporelle et spatiale. Le besoin de connaître une limite – un seuil – dans l'activité touristique des lieux est souvent présent dans les priorités des gestionnaires. Ce seuil (nommé « capacité de charge maximale touristique » [*carrying capacity*]) prend en compte de très nombreux facteurs différents dans chaque lieu et pour chaque temporalité. La méthode de calcul de ce seuil est extrêmement complexe et fait l'objet d'un processus de planification locale, lorsqu'il existe (rarement). Pourquoi est-il important de l'entreprendre dans une démarche de « tourisme responsable » ? Parce qu'il détermine les impacts négatifs du tourisme de masse sur ces milieux : états de saturation (impossibilité d'accueil supplémentaire), dénaturation (perte des caractères originaux qui avaient attiré les premiers visiteurs => destruction des milieux naturels et humains). D'où la nécessité d'évaluer, pour bien gérer ces sites naturels exceptionnels, la *charge maximale* que peut supporter le site. Définie par l'Organisation mondiale du tourisme comme « le nombre maximum de personnes qui peuvent se rendre dans une destination touristique au même moment sans provoquer la destruction de l'environnement physique, économique et socioculturel et une diminution inacceptable de la satisfaction des visiteurs », la capacité de charge est une limite, fluctuante entre un optimum et un maximum. Cette limite est d'abord un seuil de capacité qui correspond à la *limite d'élasticité* : seuil en deçà duquel le lieu ne sera pas affecté de manière irrémédiable, il reviendra à sa forme antérieure s'il y a arrêt ou une diminution de la fréquentation (donc sa maîtrise par les gestionnaires du lieu) ; c'est donc un *optimum de gouvernance*. C'est enfin un seuil de capacité de charge *qu'il ne faut absolument pas atteindre*, car il correspond à un *seuil de rupture* : seuil à partir duquel le déclin est inéluctable et *irréversible* s'il est dépassé, même après arrêt de la fréquentation. Les sites exceptionnels sont ou seront donc amenés à distinguer les fréquentations qui provoquent une modification irrémédiable de celles qui sont réversibles. La connaissance du cycle de vie de ces lieux touristiques s'avère ainsi nécessaire. Elle implique qu'on puisse vérifier : 1/que l'impact est ou sera proportionnel au nombre de touristes, à la fréquentation (ce qui reste à chaque fois à démontrer) ; 2 /la limite (qui doit être quantifiée) au-delà de laquelle il y aura irréversibilité.

En termes de méthodes, les gestionnaires des sites sont donc placés dans la nécessité de distinguer et de connaître dans ces sites deux facteurs très différents dans leur mode d'évaluation (éléments variables liés à chaque lieu, monument, etc.) : 1/la capacité d'accueil du site à différentes périodes (offre proposée, nombre de lits disponibles = capacité physique d'accueil x fréquentations [flux, fréquence et longueurs des files]) ; 2/leur aptitude environnementale, sociale, politique à *soutenir* cette fréquentation (au sens du mot anglo-saxon « *sustainable* ») sans déformation ni impact négatif pour les milieux et les populations (Manadis Roberts, 1997 ; Newsome, 2001, Cocossis & al., 2001 ; Vlès, 2016).

Pour évaluer les formes de mise en œuvre de cette gestion, on a choisi de sélectionner un échantillon de hauts lieux de statut juridique varié, placés à différents stades de leur gestion (les uns débutant l'entreprise ou même envisageant seulement de l'entreprendre, les autres disposant de deux décennies d'expérience), mais susceptibles de faire éventuellement l'objet d'une opération emblématique de labellisation (OGS, inscription sur la liste UNESCO du patrimoine mondial, etc.), des sites vulnérables dans lesquels la fréquentation touristique générerait des retombées économiques significatives pour le territoire (Vourc'h, 1999 ; Vourc'h et Natali, 2000). La recherche vise à voir comment, dans ces sites, les gestionnaires ont cherché à les préserver ou les restaurer afin de leur permettre de retrouver un état proche de l'état initial tout en mettant en place une forme de gestion optimale des pratiques liées à la fréquentation. Ces entreprises de « restauration de l'esprit des lieux » sont censées permettre d'améliorer les conditions d'ouverture au public, la qualité de la visite, donc d'optimiser la relation protection-développement et leurs retombées économiques locales. La recherche vise également à évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre, l'impact des actions visant à réduire l'accessibilité au site sur le plan économique, sur le plan social, politique et environnemental et sur la notoriété

et l'accessibilité au site : quels regards visiteurs et habitants portent-ils sur les restrictions d'accessibilité touristique ?

### 1.1. *État de l'art de la recherche*

Au début des années 1980, plus de 2 000 documents ont été publiés dans le monde sur le sujet de la « surfréquentation » des sites et de leur capacité d'accueil (Stankey *et coll.*, 1990). Le présent programme vise à actualiser et compléter ces recherches en questionnant l'application, en termes de gouvernance, de la notion de capacité de charge et son application à la gestion de grands sites patrimoniaux naturels ; d'autre part, à contribuer à la connaissance des impacts économiques, sociaux, politiques, environnementaux des méthodes de gestion des flux mises en œuvre.

L'état de l'art scientifique en la matière permet de retenir 5 points généralement admis par la communauté scientifique (Alldredge, 1972 ; Butler, 1980 ; Canestrolli et Costa, 1991 ; Cocossis, Mesca *et coll.*, 2001 ; Stankey *et al.*, 1990) :

Les différentes expériences de loisirs ou de tourisme génèrent différentes capacités de charge. Donc il n'y a pas de calcul mécanique que l'on pourrait appliquer simplement en le copiant d'un lieu à un autre. Les impacts recensés sur les ressources biologiques et physiques ne sont pas suffisants pour calculer la capacité de charge maximale ou optimale des grands sites naturels. Toute utilisation par les visiteurs d'une région produit certains changements environnementaux. Et une grande partie de l'impact biophysique observée sur les sites se produit à de très faibles niveaux d'utilisation. Par conséquent, si un gestionnaire veut minimiser les impacts absolument, alors exclure les personnes est la seule solution. Une telle action n'est généralement ni possible ni souhaitable.

Il n'y a pas de relations de cause à effet linéaires ou proportionnelles entre une forte quantité d'utilisation et les impacts. Les types d'activité sont en général un meilleur indicateur d'impact que l'intensité de l'usage ou le nombre de pratiquants. Par exemple, de faibles intensités de pratiques équestres auront plus d'impact sur l'état des sentiers qu'un usage très important de ces mêmes sentiers par des randonneurs. La saison de la pratique peut également avoir un impact plus grand pour expliquer les impacts que la quantité, le nombre de pratiquants. Randonner par temps humide en hiver ou par conditions perturbées, par exemple, est potentiellement plus destructeur de sentier que pendant la saison sèche.

La « capacité de charge » est un concept produit par des jugements de valeur ; ce n'est pas un pur produit mécanique d'un rapport entre la fréquentation et les ressources naturelles ; donc l'observation et la recherche sont nécessaires, mais insuffisantes pour l'évaluer ; cela écarte le calcul de la capacité de charge de la seule expertise scientifique pour l'amener dans l'arène politique et y requérir la participation de toutes les parties prenantes.

La connaissance de la capacité de charge ne permet pas de déterminer, à elle seule, ce qu'il faut faire pour garder un équilibre entre la protection des sites et des zones naturelles et les usages qu'en font les visiteurs dans l'optique d'une maximalisation des retombées.

Pour de nombreux acteurs, tout changement est inacceptable. Cependant, les gestionnaires et les parties prenantes ont de plus en plus conscience que les changements des milieux accompagnent inévitablement leur utilisation par des visiteurs. Les jugements de valeur sur le *niveau acceptable du changement* à introduire dans les pratiques reflètent des positions philosophiques, émotionnelles, spirituelles fondées autant sur l'expérience que sur l'économie. Donc le calcul et surtout l'interprétation et l'application d'une capacité de charge maximale reposent sur les choix des acteurs locaux, à condition qu'ils aient été correctement informés de ce qui allait advenir s'ils ne faisaient pas de choix (hypothèses de prospective).

À l'échelon international, les pays anglo-saxons furent (et sont encore) les plus en pointe dans le traitement scientifique de cette question d'articulation entre fréquentation et protection. Historiquement, les premières mesures de la capacité de charge furent initiées par les administrations américaines gérant des espaces naturels au moment où elles étaient confrontées à une augmentation massive de fréquentation (doublement de 1941 à 1960 dans les parcs nationaux, puis doublement à nouveau de 1960 à 1975) : + 13,5 %/an en moyenne. Différentes méthodes ont été mises en place et suivies dans les espaces naturels classés notamment aux États-Unis, d'Australie et de Nouvelle-Zélande : méthode ROS (*Recreation Opportunity Spectrum*), méthode LAC — *Limits of Acceptable Change* – (Nilsen et Tayler, 1997), méthode VIM (*Visitor Impact Management*), qui a fourni un cadre d'intervention aux chercheurs travaillant à l'ouverture au public des parcs nationaux américains (*US National Parks and Conservation Association*), méthode TOMM — *Tourism Optimisation Management Model* – (Manadis et Langlois, 1997) qui a été développée dans les années 1990 à Sydney (Newsome, 2001 : 161).

## 1.2. Méthodologie

Conformément au projet retenu en 2014 par le PUCA, la recherche a exclusivement porté sur les sites patrimoniaux naturels et a pris appui sur l'analyse des sept terrains d'étude dont la sélection initiale (6 prévus au départ dans la proposition de recherche) répondait aux critères définis dans la réponse à l'appel à projet. Elle a analysé :

- des sites classés, le classement conditionnant l'octroi du label Grand Site de France ou le caractère exceptionnel, mais fragile du site ;
- des sites naturels, en partant du postulat selon lequel la limitation de l'accès y est plus problématique que pour les sites culturels pour des raisons techniques (présence de plusieurs « portes d'entrée »), mais aussi sociales (acceptabilité plus réduite dans la mesure où la nature est souvent perçue comme devant être d'accès libre et gratuit) ;
- des sites géographiquement variés (littoraux et de montagne), d'extension variable, afin de permettre une analyse comparée de types d'espaces touristiques différents.

À partir de ces premiers critères de sélection, les travaux ont suivi pas à pas la totalité de la démarche prévue pour l'analyse de ces territoires, certains ayant déjà obtenu la labellisation GSF, d'autres étant seulement entrés dans la démarche ou souhaitant s'y approcher, à savoir :

- *sur le littoral* :
  - la dune du Pilat, site majeur d'Aquitaine, objet de l'une des premières opérations de requalification menée en France (1978-1984) et à nouveau engagée, depuis les années 2000, dans un processus complexe de réhabilitation et de gestion durable du site ;
  - le site pointe du Raz en Cap Sizun, site précocement engagé dans une O.G.S et labellisé dès 2004 ;
- *en montagne* :
  - deux sites labellisés Grands Sites de France, l'un de moyenne montagne provençale, la Sainte-Victoire, l'un des premiers sites français labellisé GSF, en 2004 ; l'autre, le massif du Canigou, périmètre très large qui s'est vu décerner le label GSF récemment, le 13 juillet 2012.
  - deux sites situés dans le Parc national des Pyrénées, mais non labellisés GSF : la réserve naturelle nationale de Néouvielle, gérée par le Parc national des Pyrénées et visant, au terme du programme en cours de Pôle d'excellence rurale, une labellisation GSF ; l'ensemble Gavarnie-Mont Perdu, distingué par le label Patrimoine mondial de l'UNESCO, en 1997 et qui fera l'objet d'une étude transfrontalière comparée

France/Espagne. Dans ce dernier ensemble, à la gouvernance transfrontalière très complexe et support de nombreux conflits récents, l'équipe a réalisé un approfondissement ethnologique (par Véronique Moulinié, directrice de recherche CNRS, avec une enquête habitante) et sociologique.

— un site a été ajouté à l'échantillon initialement prévu, en miroir de ces 6 sites initialement choisis, car la gouvernance de sa gestion durable d'ouverture aux publics est en cours de construction et le Conseil départemental, qui a la gestion du site classé, envisage de le réunir aux deux sites classés limitrophes du Lanoux et des Camporells pour associer leur gestion dans une Opération Grand Site en projet. L'équipe de recherche a estimé que ce cas nouveau pouvait apporter un éclairage intéressant sur l'évolution des méthodes et des modes de gouvernance, dans un temps long : un plan de gestion des zones humides du site classé des Bouillouses, dans les Pyrénées-Orientales, vient d'y être entrepris par le Parc naturel régional avec un financement de la Fondation de France en 2015, et des ateliers de discussion autour des usages et des pratiques par ses différents usagers permettent de saisir aujourd'hui l'évolution des méthodes et des résultats attendus.

Entre la Dune du Pilat et le lac des Bouillouses, de 1978 à 2015, ce sont donc 37 années d'évolution des rapports protection-développement qui sont ainsi questionnées.

Ces 7 terrains d'étude ont fait l'objet d'un examen<sup>3</sup> multiforme : lecture de toutes les études disponibles de fréquentation et de leur impact, entretiens auprès des acteurs (élus, gestionnaires, techniciens) qui participent à leur gestion : au-delà de l'observation directe et de l'analyse de la littérature technique et scientifique, on a également appréhendé les dispositifs de gestion de la capacité d'accueil et le mode de gouvernance développés par l'analyse comparée entre les archives techniques (études, programmes, dispositifs administratifs) et les discours des acteurs qui les ont conçus ou mis en place. Après plusieurs séries d'entretiens libres, réalisés auprès des élus et des techniciens pour identifier les problèmes traités au regard des fréquentations et de leur impact depuis l'origine des projets (grille d'entretien en annexe 1), on a également entrepris des enquêtes auprès des visiteurs dans 3 sites (un de plus, donc, que les deux initialement prévus à l'origine) l'un littoral (Dune du Pilat), deux de montagne (Gavarnie et Montagne Sainte-Victoire), afin de déterminer l'impact de la restriction de l'accès sur leur expérience de visite (grille d'enquête en annexe 2). Le regard porté sur les mesures de gestion des flux censées améliorer la qualité de la visite en préservant « l'esprit des lieux » fait l'objet d'un traitement informatique en cours (analyse de données multivariées), comme prévu dans l'agenda de recherche (réalisation du traitement, interprétation des résultats et livraison en annexe 2). La manière dont les habitants vivent cette restriction des lieux au regard de leur expérience, de leurs pratiques antérieures, habituelles, a fait l'objet d'une enquête ethnologique (en cours de dépouillement) et une petite partie des résultats de cette enquête est intégrée au présent rapport (dans la restitution du haut lieu « Pyrénées-Mont Perdu »).

---

<sup>3</sup> Si les 4 séquences de restitution de recherche sont présentées en partie 2 de manière identique [1. Constitution du territoire de gestion des fréquentations, 2. L'émergence d'un programme de gestion des flux, 3. L'élaboration du contenu du programme de gestion des flux, 4. Enjeux de la gouvernance pour conduire une gestion des flux et une stratégie de gestion], le libellé des titres varient dans certains sites afin de mieux rendre compte de leurs spécificités.

## 2. Travaux conduits en année 1

La recherche a réalisé l'ensemble des opérations prévues en première année dans la réponse à l'appel à projets, et a également entrepris la majorité des enquêtes auprès des visiteurs dans deux des trois sites retenus (le 3<sup>e</sup> site, Gavarnie-Mont Perdu est à compléter au printemps 2016) et celle auprès des habitants, enquêtes initialement programmées en seconde année.

### 2.1. *La recension de la littérature scientifique et technique sur la thématique auprès de chaque site*

Cette recension exhaustive figure en fin de rapport (§ bibliographie); les contenus ont été systématiquement prélevés, lus et interprétés depuis les fonds d'archives des gestionnaires des sites, dans les recherches et études scientifiques disponibles; ils ont été exploités dans l'optique de comprendre et d'interpréter la dynamique de gouvernance de la gestion des sites; leurs conclusions ont fait l'objet de vérifications auprès des gestionnaires, élus et parfois par des enquêtes auprès des visiteurs de chaque site. La reconstitution de cette « bibliothèque des savoirs » a été aisée pour les sites comportant un système d'archives systématique (par exemple la Montagne Sainte Victoire), plus délicate pour d'autres (par exemple la Dune du Pilat ou Gavarnie) du fait des trajectoires brisées des formes de l'intervention ou de la protection dans le temps (modification des gestionnaires, lenteur de mise en place d'un système de gouvernance, etc.).

### 2.2. *La description et l'analyse du contexte local*

Cette phase du travail, dont la restitution fournit la troisième partie de ce premier dossier (mise à plat, état des lieux-diagnostic), s'est appuyée, pour chacun des sites naturels, sur une grille commune d'analyse comportant :

a. Un retour sur les *conditions d'émergence du programme de gestion des flux*

On a examiné comment les problèmes et enjeux à traiter ont été fixés; comment les acteurs, les parties prenantes et l'examen de leurs scénarios de développement touristique ont été identifiés; comment le processus d'implication a été mené? On a étudié les documents de planification et de programmation (SCOT, PLU, communication touristique), les rédactions des documents de porter à connaissance du contexte et des problèmes à résoudre, le fonctionnement et les débats au sein des comités d'orientation stratégique (lorsqu'on en a retrouvé les minutes archivées), comment ont été animées les réunions des groupes parties prenantes (groupes de travail, comités de pilotage, comités d'orientation stratégique), et les politiques de gestion de la ressource humaine pour ce faire.

b. *L'élaboration du programme*

On s'est interrogé sur l'approche, par les acteurs, des conditions optimales de fréquentation (lorsqu'elles ont été approchées), on a enquêté sur la manière dont les indicateurs associés de fréquentation ont été choisis; comment la description de contexte et d'un programme de surveillance a été affinée (contextes des groupes de travail —

composition, nature et fréquence des travaux) et quel a été son suivi par les parties prenantes, quels ont été les principes qui ont présidé au choix d'indicateurs, comment ont été déterminés ces indicateurs et, pour chaque indicateur, la gamme de ce qui a été jugé acceptable, comment ont été fixées ces références de l'acceptabilité et le suivi des mesures ; comment un projet et les versions finales de ce projet ont été discutés avec les acteurs, comment le plan définitif a été ajusté avec les concertations, comment l'information des habitants et des publics a été réalisée et comment l'avis de tous été recueilli et pris en compte.

c. *L'exécution et le suivi du programme*

On a cherché si un « modèle » de gestion des flux et de leurs retombées a été approché et mis en œuvre : évaluation du *monitoring* général, identification des indicateurs qui auraient fait apparaître des résultats hors des limites acceptables, comment la cause et les effets des débordements ont été identifiés, comment les acteurs y ont développé et trouvé des réponses, affiné la gamme de leurs interventions ; comment, dans le temps, les indicateurs ont été affinés ou non, éventuellement rectifiés et comment des conditions optimales de fréquentation à atteindre ont été fixées ; enfin, quels modes de suivi et d'évaluation du programme ont été retenus.

CALENDRIER DE REALISATION DES ACTIVITES		01	02	03	04	05	06	07	08	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	23	24
<b>Tâches</b>																								
<b>ACTIVITE 1</b>																								
Tâche 1. Cadrage théorique par les équipes du projet-Recension de la littérature et des rapports		[Green bar]																						
Tâche 2. Description et analyse du contexte local : conditions d'émergence, élaboration du programme		[Green bar]																						
Tâche 3. Examen du monitoring : exécution et suivi du programme		[Green bar]																						
<b>ACTIVITE 2</b>																								
Tâche 4. Elaboration des guides d'enquête (acteurs, visiteurs, habitants)		[Green bar]																						
Tâche 4. Enquêtes sur les impacts des actions menées sur le volume des fréquentations		[Green bar]																						
Tâche 5. Enquête habitants Gavarrie		[Green bar]																						
Tâche 6. Enquêtes visiteurs (2 sites) sur les impacts sur la qualité de la visite		[Green bar]																						
Tâche 7. Observation des différents usages, des pratiques récréatives et des conflits d'usage sur le territoire		[Green bar]																						
Tâche 8. Traitement des enquêtes - Analyses des résultats		[Green bar]																						
<b>ACTIVITE 3</b>																								
Tâche 9. Séminaires de travail et interprétation avec les acteurs territoriaux et de gestion des sites		[Green bar]																						
Tâche 10. Synthèses et écriture des livrables		[Green bar]																						
Tâche 11. Restitution finale des résultats du projet auprès des acteurs territoriaux-workshop		[Green bar]																						
Tâche 12. Restitution des résultats - Rapport final		[Green bar]																						
<b>Réunions des équipes du projet</b>																								
Réunion de démarrage - Réunion de clôture		[Green star]																						
Réunions générales intermédiaires de suivi et de préparation des séminaires PUCA à Paris		[Green star]																						
<b>Livrables</b>																								
L.1. Rapport exhaustif d'enquête		[Red dot]																						
L.2. Comparaison des méthodes et résultats obtenus		[Red dot]																						
L.3. Restitution orale finale avec support à destination des acteurs territoriaux		[Red dot]																						
L.4. Rapport final synthétique et pédagogique à destination des acteurs territoriaux		[Red dot]																						
L.5. Rapport final du projet de recher		[Red dot]																						
<b>LEGENDE</b>																								
● Livrables																								
★ Réunions																								

Rappel de l'agenda de la recherche

L'ensemble des informations recueillies par les huit chercheurs impliqués dans le programme ont permis de mettre à plat, dans le présent état des lieux, les problématiques relevées dans les 7 sites analysés en troisième partie.

### 2.3. Séminaires de recherche internes à l'équipe IMPGSN ou associant des scientifiques externes

L'ensemble de l'agenda a été respecté et le nombre de réunions et séminaires de recherche a été plus important que prévu :

Séminaires internes de recherche année 1			
Thématique	Lieu		Participants
Réunion de préparation de l'année 1 de la recherche IMPGSN	Université Toulouse Jean Jaurès, maison de la recherche, salle C26	6 janvier 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Emeline Hatt, Rémi Bénos, Jérôme Piriou, Jacinthe Bessière, Pierre Torrente,
Coordination de la recherche IMPGSN Sainte-Victoire	Aix-Marseille Université, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional	4 février 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Emeline Hatt
Réunion pour la préparation de la présentation de la recherche IMPGSN au MEDDE	Université de Pau et des Pays de l'Adour, IRSAM, salle 106	12 février 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont
Présentation et discussion de la recherche IMPGSN au sein du laboratoire CERTOP	Université Toulouse Jean Jaurès, maison de la recherche, salle E323	27 février 2015	Vincent Vlès, Chercheurs de l'Axe 3 Ternov, speed searching
Présentation de la recherche IMPGSN au MEDDE	MEDDE Paris La Défense, Tour Pascal B, 25 <sup>e</sup> étage, salle 25 P	6 mars 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont
Coordination de la recherche IMPGSN Dune du Pilat	Université de Pau et des Pays de l'Adour, IRSAM, salle 106	13 avril 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont
Préparation des enquêtes et entretiens de la recherche IMPGSN Gavarnie, Pointe du Raz, Néouvielle, Canigó	Bordeaux, salle du Café Brun, rue Saint-Rémi	15 avril 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Emeline Hatt, Rémi Bénos, Véronique Moulinié, Jérôme Piriou, Jacinthe Bessière, Pierre Torrente
Discussion des résultats de la recherche IMPGSN Sainte-Victoire	Aix-Marseille Université, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional	27 avril 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Emeline Hatt
Discussion théorique sur les acquis de la recherche « effets de la labellisation du patrimoine (culturel, naturel) et développement touristique »	Université Toulouse Jean Jaurès, salle du Château	9 juillet 2015	Vincent Vlès Xavier Greffe François Vellas Bernard Pecqueur
Réunion de direction de la recherche IMPGSN	Université de Pau et des Pays de l'Adour, IRSAM, salle 106	7 septembre 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont
Réunion « fréquentation touristique dans les espaces naturels protégés » (Parcs régionaux, Parcs nationaux, Réserves naturelles)	Maison du Parc National des Pyrénées et refuge d'Orédon, Saint-Lary	19 septembre 2015	Conseils scientifiques des 3 Parcs pyrénéens, Directeurs des 3 Parcs pyrénéens, Présidents des 3 parcs pyrénéens, Vincent Vlès
Séminaire « la transition touristique, révélateur des phénomènes de transition écologique »	Université Toulouse Jean Jaurès, maison de la recherche, salle E411	22 octobre 2015	Philippe Bourdeau, Vincent Vlès, Jacinthe Bessière, Chercheurs de l'Axe 3 Ternov
Réunion de préparation de l'année 2 de la recherche IMPGSN	Université Toulouse Jean Jaurès, maison de la recherche, salle F337	27 novembre 2015	Vincent Vlès, Sylvie Clarimont, Emeline Hatt,

			Rémi Bénos, Véronique Moulinié, Jérôme Piriou, Jacinthe Bessière, Pierre Torrente
--	--	--	---

## 2.4. Entretiens avec les élus, gestionnaires des sites et institutionnels

### Montagne Sainte Victoire

Montagne Sainte Victoire			
Nom et fonction	Coordonnées		Date, lieu de rendez-vous, entretiens
Hervé Béguin, Chargé de mission aménagement et patrimoine	Grand Site Sainte-Victoire Ferme de Beaucueil 66 allée des Mûriers 13 100 Beaucueil 04 42 64 60 90	3 février 2015 Maison du Grand Site	Emeline Hatt Vincent Vlès
Philippe Maigne – directeur du Syndicat mixte Grand Site de France	Syndicat mixte Grand Site Sainte- Victoire Ferme de Beaucueil 66 allée des Mûriers 13 100 Beaucueil 04 42 64 60 90 philippe.maigne@grands-sites- de-france.com	29 avril 2015 Maison du Grand site	Sylvie Clarimont Emeline Hatt Vincent Vlès
Jean-Yves Vourgères Inspecteur des sites	DREAL PACA Allée Louis Philibert 13100 Le Tholonet 04 42 66 65 23	27 avril, DREAL, Le Tholonet	Emeline Hatt Vincent Vlès
Daniel Rozec Agent d'accueil	Maison du site Sainte-Victoire (randonnée-tourisme) Vauvenargues	30 avril 2015, Vauvenargues	Vincent Vlès
Joël Mancel Maire de Beaucueil, Vice- Président du Grand Site	Mairie de Beaucueil Avenue Louis Sylvestre 13 100 Beaucueil 04 42 66 92 90	28 avril, Mairie de Beaucueil	Vincent Vlès Sylvie Clarimont Emeline Hatt

### Pyrénées — Mont Perdu

Pyrénées — Mont-Perdu			
Nom et fonction	Coordonnées		Date, lieu de rendez-vous, entretiens
C. Bruzaud, Maire de Gavarnie	Mairie de Gavarnie	2 juin 2015	Jacinthe Bessière, Pierre Torrente
C. Fabre, directeur de la station de Gavarnie	Mairie de Gavarnie	2 juin 2015	Jacinthe Bessière, Pierre Torrente
L. Mata, directeur de l'Office de tourisme de Gavarnie	Office de tourisme de Gavarnie	2 juin 2015	Jacinthe Bessière, Pierre Torrente
Renaud de Bellefon, Président de France Nature Environnement 65	Parc National des Pyrénées 65000 Tarbes	1 <sup>er</sup> décembre 2014	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Joël Combes, Chargé de mission tourisme durable, Parc National des Pyrénées	Parc National des Pyrénées 65000 Tarbes	19 septembre 2015	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès



Pyrénées — Mont-Perdu (focus ethnologique au village de GAVARNIE)			
Nom et fonction			Date, lieu de rendez-vous, entretiens
Caroline Vergès, commerçante		29 juin	Véronique Moulinié
Christian Bruzaud, maire de Gavarnie et commerçant (auquel s'ajoutent son épouse et sa fille.)		29 juin	Véronique Moulinié
Jeannette Theillet, commerçante, aujourd'hui retraitée.	Née le 30/09/1930	30 juillet	Véronique Moulinié
Jean-Jacques Adagas, ancien maire (1983-2005)		30 juillet	
Michel Gabail, commerçant	Né en 1948	28 juillet	Véronique Moulinié
Mme Julia Adagas	Née en 1946	31 juillet	Véronique Moulinié
Mme Jeannette Adagas et sa belle fille, Denise Adagas	Respectivement nées en 1932 et 1957	29 juillet	Véronique Moulinié
Marie Cumiât, arrière-petite-fille de Célestin Passet.		30 juillet	Véronique Moulinié
Mme Gilbert Bernat-Salles		29 juillet	Véronique Moulinié
M. Armand Pujo, commerçant, aujourd'hui retraité « actif ».		30 juillet	Véronique Moulinié

### Néouvielle

Nom et fonction	Coordonnées		Date, lieu de rendez-vous, entretiens
Christophe Cantony, Maire d'Ens	Commune d'Ens	6 février 2014, Mairie d'Ens	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Jean Mouniq, Maire d'Aragnouet	Commune d'Aragnouet, station de Piau-Engaly	6 février 2014, mairie d'Aragnouet	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès Jacinthe Bessière Pierre Torrente
Maryse Beyrié, Maire de Vielle-Aure, Conseillère générale du canton de Vielle-Aure	Canton Vielle Aure	6 juin 2013, Mairie de Vielle Aure  24 juillet 2014, Mairie de Vielle Aure	Vincent Vlès, Pierre Torrente  Vincent Vlès
M. Dubarry, Maire d'Aulon	Commune d'Aulon	6 février 2014, Mairie d'Ens	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Joël Combes, Chargé de mission tourisme durable	Parc National des Pyrénées		Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Jean Vidalon, Chargé de mission SIVU du Néouvielle	SIVU du Néouvielle	6 février 2014, mairie d'Aragnouet	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès Jacinthe Bessière Pierre Torrente
Frédéric Dupin, Directeur départemental	DDT 65 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Franck Bocher, Chef service Urbanisme Foncier Logement	DDT 65 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
C. Godoat, Délégué territorial montagne	DDT 65 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
C. Crampe, Service Urbanisme, UTN	DDT 65 SUFL/BAPT 3, rue Lordat BP 1349	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès

	65013 TARBES CEDEX		
Fabien Rideau, Responsable Bureau Prospective Territoriale	DDT 65 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Bruno Rouch, Ancien délégué territorial montagne de la DDT 65	Concepteur du PER du Néouvielle 3, rue Lordat BP 1349 65013 TARBES CEDEX	12 février 2014, DDT 65	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Nelly Cantin, Agent de développement	Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Aure 06 40 75 39 84	6 février 2014, mairie d'Aragouet	Jacinthe Bessière Pierre Torrente
Yves Saint-Martin,	Service Aménagement, Haute-Pyrénées Tourisme Environnement		Jacinthe Bessière Pierre Torrente
M. Geoffre, Administrateur	France Nature Environnement Hautes-Pyrénées	11 mars 2014, Bours	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
F. André, Président	Association « Saint-Lary demain » (1977) et Président de l'Association pour la Défense et la protection des vallées pyrénéennes de Saux et de La Géla, Le Lustou, camping- caravaneige-mobil homes-gîtes de groupe, Vielle Aure 65 170 SAINT-LARY 05 62 39 40 64 contact@lustou.com	4 juillet 2014	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
F. Constantin, Président	Président de l'Association du patrimoine d'Ens	6 février 2014, Mairie d'Ens	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès
Renaud de Bellefon	Président de France Nature Environnement 65	1 <sup>er</sup> décembre 2014, Tarbes, siège du PNP	Sylvie Clarimont, Vincent Vlès

## Les Bouillouses

Les Bouillouses			
Nom et fonction	Coordonnées	Date, lieu de rendez-vous, entretiens	
Yves CONSTANTIN, Directeur adjoint du Parc naturel des Pyrénées catalanes	Directeur adjoint PNR des Pyrénées catalanes Tél: 04.68.04.97.60 Port: 06.81.51.51.35 <a href="mailto:yves.constantin@parc-pyrenees-catalanes.fr">yves.constantin@parc-pyrenees-catalanes.fr</a>	4 novembre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès
Participants du groupe de travail « usages et pratiques », Plan de gestion : CD 66, DREAL L-R, Mairie des Angles, Accompagnateurs de montagne, APAMA Vagabondane	Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes La Bastide 66360 OLETTE contact@parc-pyrenees-catalanes.fr Fax : 04 68 04 95 22 Tél : 04 68 04 97 60	27 octobre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès
Marc GASTAMBIDE, Ingénieur agronome, Fondation de France	25, rue François Marceau 33 200 BORDEAUX 06 08 24 96 24 marcgastambide@free.fr	27 octobre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès
Séverine CASASAYAS Directrice du Parc naturel des Pyrénées catalanes	Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes La Bastide 66360 OLETTE 04 68 04 97 60 <a href="mailto:severine.casasayas@parc-pyrenees-catalanes.fr">severine.casasayas@parc-pyrenees-catalanes.fr</a>	9 novembre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès
Pierre JAY-ROBERT Maître de conférences	Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive CEFE UMR 5175 Université Paul Valéry – Montpellier 3 04-67-14-24-61/06-84-82-26-72	10 décembre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès

	<a href="mailto:pierre.jay-robert@univ-montp3.fr">pierre.jay-robert@univ-montp3.fr</a>		
Gilles FLAMANT Directeur de recherche	Centre National de la Recherche Scientifique UPR 8521 CNRS Procédés, matériaux et énergie solaire Site d'Odeillo : PROMES — CNRS 7, rue du Four Solaire 66 120 Font Romeu Odeillo Tél : 33 (0)4 68 30 77 00 <a href="mailto:Gilles.Flamant@promes.cnrs.fr">Gilles.Flamant@promes.cnrs.fr</a>	10 décembre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès
Jérôme BOISSIER Maître de conférences	Laboratoire Ecologie et Evolution des Interactions Université de Perpignan <a href="mailto:boissier@univ-perp.fr">boissier@univ-perp.fr</a>	10 décembre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès
Caroline MAURY Maître de conférences	École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (école interne d'AgroParisTech) INSET-CNFPT 337 Avenue des Apothicaires, 34090 Montpellier 04 67 99 76 31 <a href="mailto:caroline.maury@cnfpt.fr">caroline.maury@cnfpt.fr</a>	10 décembre 2015 Maison du Parc, La Bastide 66360 Olette	Vincent Vlès

### Canigó

Canigó			
Nom et fonction	Coordonnées	Date, lieu de rendez-vous, entretiens	
Florian CHARDON – Directeur du Syndicat Mixte Canigó Grand Site de France	Syndicat Mixte Canigó Grand Site Bâtiment Chefdebien, Bd de la gare, 66500 PRADES 04 68 96 45 86 <a href="mailto:florian.chardon@canigo-grandsite.fr">florian.chardon@canigo-grandsite.fr</a>	1 <sup>er</sup> juin 2015 22 juillet 2015 10 septembre 2015	Rémi Bénos
Alain GENSANE – Syndicat mixte Syndicat Mixte Canigó Grand Site de France	Syndicat Mixte Canigó Grand Site Bâtiment Chefdebien, Bd de la gare, 66500 PRADES 04 68 96 45 86 <a href="mailto:alain.gensane@canigo-grandsite.fr">alain.gensane@canigo-grandsite.fr</a>	25 août 2015 8 octobre 2015	Rémi Bénos
Daniel BAUX – Maire de La Bastide, VP Synd. Mixte Canigó	Mairie, Le Village 66110 La Bastide. T: 04 68 39 42 81	2 juin 2015	Rémi Bénos
Jacques TAURINYA – Maire de Baillestavy, VP Syndicat Mixte Canigó Grand Site de France	Mairie de Baillestavy — Place Nova — 66320 Baillestavy — T.: 04 68 05 92 96 — F.: 04 68 05 97 30 <a href="mailto:commune@baillestavy.fr">commune@baillestavy.fr</a>	2 juin 2015	Rémi Bénos
Sylvie DUPRE – Responsable de l'Unité Territoriale Canigou-Albères, ONF	8, rue des Variétés. CS 50003 66026 Perpignan Cedex Tél. 04 68 08 15 90	1 <sup>er</sup> juin 2015	Rémi Bénos

## Pointe du Raz en Cap Sizun

Nom et fonction	Coordonnées	Date, lieu de rendez-vous	Entretiens
Bruno Cariou Directeur du Syndicat Mixte de la Pointe du Raz	Maison de la Pointe du Raz 29770 PLOGOFF Tél. 02.98.70.67.18 b-cariou-directeur-raz@wanadoo.fr	Maison de la Pointe du Raz de Plogoff 19 mars 2015 à 14 h 30	J. Piriou
Damien Laurent Chargé de mission animateur-coordonnateur du label « La Pointe du Raz en Cap Sizun — Grand Site de France »	Communauté de Communes Cap Sizun — Pointe du Raz Rue Renoir — BP 50 29 770 AUDIERNE 02.22.72.02.28 gsf@cap-sizun.fr	Communauté de communes du Cap Sizun à Audierne 22 juin 2015 à 16 h 30	J. Piriou
Maurice Lemaître Président du Syndicat Mixte de la Pointe du Raz Maire de Plogoff	Mairie de Plogoff 29 rue Pierre Brossolette 29770 PLOGOFF Tél. 02.98.70.60.54 mairie.plogoff@wanadoo.fr	Mairie de Plogoff 23 juin 2015 à 11 h	J. Piriou
Nadine Kersaudy Maire de Cléden-Cap Sizun	Mairie de Cléden Cap Sizun 11, rue de la Ville d'Ys 29770 CLEDEN-CAP SIZUN	Mairie de Cléden Cap Sizun 23 juin 2015 à 9 h	J. Piriou
Gilles Sergent Maire de Beuzec-Cap Sizun Vice-président de la Communauté de Communes du Cap Sizun en charge des espaces naturels	Mairie de Beuzec 6, place de la Mairie 29790 BEUZEC CAP SIZUN Tél. 02.98.70.40.79 beuzec-cap-sizun@wanadoo.fr	Mairie de Beuzec Cap Sizun 22 juin 2015 à 11 h	J. Piriou
Yvon Lorgouilloux Conservateur de la Réserve du Cap Sizun (Bretagne Vivante)	Réserve du Cap Sizun Lieu dit « Kerisit » 29770 GOULIEN yvon.lorgouilloux@orange.fr	Maison de la Réserve à Goulien 22 juin 2015 14 h	J. Piriou
Henri Goardon Maire de Goulien	Mairie de Goulien Le Bourg 29770 GOULIEN Tél. 02.98.70.01.00 henri.goardon@orange.fr	Mairie de Goulien 22 juin 2015 18 h 45	J. Piriou
Thomas Bodennec Technicien, service des espaces naturels et paysages Réfèrent Communauté de communes Cap Sizun Conseil Départemental du Finistère	Conseil Départemental du Finistère 32 boulevard Duplex 29000 QUIMPER Tél. 02.98.76.60.88 Tél. 06.32.31.39.01 thomas.bodennec@finistere.fr	Conseil départemental à Quimper 23 juin 2015 14 h	J. Piriou
Julien Martin Technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun	Communauté de communes Cap Sizun — Pointe du Raz Rue Renoir — BP50 29770 AUDIERNE espaces-naturels@cap-sizun.fr gsf@cap-sizun.fr	22 juin 2015, à 16 h 30 Communauté de communes du Cap Sizun à Audierne	J. Piriou
Damien Laurent Coordinateur du label « Grand Site »			
Emmanuel Michalowski Inspecteur de l'environnement, chargé de mission Sites et Paysages (Finistère Sud et Parc Naturel Régional d'Armorique) DREAL Bretagne	DREAL Bretagne L'Armorique 10, rue Maurice Fabre CS 96515 — 35 065 RENNES Service du Patrimoine Naturel Division Biodiversité, Géologie et Paysages emmanuel.MICHALOWSKI@developpement-durable.gouv.fr Tél. 02.99.33.44.44	15 juin 2015 à 14 h DREAL Rennes 25 novembre 2015 à 14 h par téléphone	J. Piriou

## Dune du Pilat

Dune du Pilat			
Nom et fonction	Coordonnées	Date, lieu de rendez-vous	Entretiens
Louise Poupin, Chargée de mission	Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat <a href="mailto:missionculture@ladunedupilat.com">missionculture@ladunedupilat.com</a> 05 56 22 81 82 06 76 86 28 59	10/02/2015, Dune du Pilat (La Teste de Buch)	S. Clarimont / J. Piriou
Geoffrey Bourdin	Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat / Conservatoire du littoral	11/02/2015, Dune du Pilat (La Teste de Buch)	S. Clarimont / J. Piriou
Maria Do Vos	Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat	11/02/2015, Dune du Pilat (La Teste de Buch)	S. Clarimont / J. Piriou
Louise Poupin, chargée de mission et Mathieu Cabaussel	Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat	13/04/2015	S. Clarimont / V. Vlès
F. Bergez Casalou	Conservatoire du littoral <a href="mailto:f.bergez-casalou@conservatoire-du-littoral.fr">f.bergez-casalou@conservatoire-du-littoral.fr</a> 05 57 81 23 23	Échange courriels	
Elise Couturier, chargée de mission	GIP Littoral aquitain 11, Avenue Pierre Mendès 33300 Mérignac <a href="mailto:ecouturier@littoral-aquitain.fr">ecouturier@littoral-aquitain.fr</a>		
Didier Gatinel, UT Gironde ?	DREAL Aquitaine Cité administrative rue Jules Ferry 33090 Bordeaux cedex 05 56 24 88 22		
Campings Commerces			
Michel Daverat, conseiller régional	Président du Syndicat mixte de la Grande dune du Pilat		
Jean-Jacques Eroles	Maire de la Teste de Buch Président SIBA ? SEPANSO Gironde 1, rue de Tauzia 33800 BORDEAUX 05 56 91 33 65		
Jean Claude Dupoy, président ADDU-FU	Association de défense des droits d'usage et de la forêt usagère ADDU-FU BP 60520 33164 La Teste de Buch Cedex 05 56 54 22 02	30/05/2015	S. Clarimont
Christian Minville, président	Association des propriétaire et occupants au droit de la propriété de la forêt de la Teste		
Jacques Storelli, président	Association de défense et de promotion de Pyla sur Mer (ADPPM) 0607460348	Échanges courriels	
Jean Fribourg, trésorier	Association de défense et de promotion de Pyla sur Mer (ADPPM)	13/04/2015 et 30/05/2015	S. Clarimont / V. Vlès et S. Clarimont
	Association pour le développement durable du bassin d'Arcachon (A2DBA) 20 avenue Pasteur 33260 La Teste de Buch <a href="mailto:contact@a2dba.org">contact@a2dba.org</a> <a href="http://www.a2dba.org/">http://www.a2dba.org/</a>		

### 3. Les résultats des travaux d'investigation et d'enquête par site : état des lieux.

Dans cette première phase (année 1 => livrable 1), la restitution des enquêtes exhaustive est réalisée site par site selon un plan type identique<sup>4</sup> afin de pouvoir, dans une seconde phase, en recouper les enseignements et en tirer des conclusions adossées aux questions théoriques.

#### 3.1. *Grand site Sainte Victoire, un lieu exemplaire ?*

Les massifs de Concors et de Sainte-Victoire forment un territoire boisé de près de 35 000 hectares situé aux portes d'Aix-en-Provence. Au près du grand public, ce Grand Site bénéficie d'une forte notoriété liée à la montagne Sainte-Victoire, massif minéral célébré par le peintre Cézanne. Pour les Provençaux, il constitue un élément à part entière de leur paysage et de leur vie quotidienne. Son caractère emblématique a justifié son classement au titre de la loi du 2 mai 1930 qui place son évolution sous contrôle direct de l'État, toute modification de l'aspect du site étant soumise à autorisation spéciale du Ministère après avis de la commission des paysages et des sites. Ce classement a pour effet de soumettre à une autorisation particulière les travaux susceptibles de modifier le site, autorisation qui intervient en complément du code de l'urbanisme ou du code forestier, notamment sur les questions essentielles de l'intégration paysagère et de préservation des milieux naturels. Il a été étendu au massif du Concors, et la richesse de ses milieux naturels a justifié son inscription au réseau européen Natura 2000.

À partir de 1995, la montagne Sainte-Victoire a fait l'objet d'une Opération Grand Site, politique publique conduite par le Ministère en charge de l'environnement pour résoudre les problèmes d'excessive fréquentation et d'entretien de certains sites en France. Mobilisées au début des années 1990 suite au grand incendie de 1989 qui a ravagé plus de 5 000 ha, les 6 communes de la Montagne Sainte-Victoire se sont regroupées dans un syndicat intercommunal. En août 2000, en reconnaissance de l'intérêt du territoire dans son ensemble, toutes les collectivités locales (la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix qui représente les 14 communes concernées, le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) se sont impliquées dans un projet plus vaste et global en créant le Syndicat mixte départemental Concors — Sainte-Victoire (le site a été étendu en débordement du site classé à 34 500 ha répartis sur 14 communes, dont 32 000 ha en zone Natura 2000 et 23 476 ha de nature protégée). Les collectivités territoriales du Syndicat mixte départemental des massifs Concors-Sainte-Victoire gèrent le plus grand espace naturel boisé du département, situé entièrement dans le Pays d'Aix. Elles se sont engagées statutairement pour « la mise en valeur et la protection du milieu naturel et culturel du site, en rassemblant leurs moyens et compétences » (Syndicat mixte, 2003). Sainte-Victoire a été un des premiers grands sites français à obtenir le label Grand Site de France qui reconnaît sa valeur exceptionnelle en 2004, et ce label lui a été renouvelé en 2011, ce qui contribue à la protection de son paysage (schéma de réhabilitation, gestion du site classé, principes d'aménagement durable), à la mise en valeur des éléments choisis du patrimoine bâti et naturel, et à garantir aux publics un accueil de qualité (aires d'accueil aménagées, schémas d'itinéraires de promenade et de randonnée, sécurisation des pratiques, signalétique, information et découverte culturelle, présence sur le terrain de gardes nature)..

---

<sup>4</sup> Si les 4 séquences de restitution de recherche sont identiques [1. Constitution du territoire de gestion des fréquentations, 2. L'émergence d'un programme de gestion des flux, 3. L'élaboration du contenu du programme de gestion des flux, 4. Enjeux de la gouvernance pour conduire une gestion des flux et une stratégie de gestion], le libellé des titres varient dans certains sites afin de mieux rendre compte de la particularité du cas

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 1. Situation du Grand Site Montagne Sainte-Victoire.

Source : Géoportail, IGN-F., 1/06/2015, échelle 1 : 136 488 ↑N

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 2. Topographie du Grand Site Montagne Sainte-Victoire.

Source : Carte topographique mondiale ESRI, Géoportail, IGN-F., 1/06/2015, échelle 1 : 136 488 ↑N

En s'engageant sur des conventions d'objectifs avec l'État et les partenaires professionnels et financiers, les acteurs de ce territoire ont souhaité relever trois enjeux majeurs : préserver son identité paysagère, patrimoniale et locale, faire des élus, associations, résidents et professionnels les acteurs d'un projet territorial commun, répondre à la demande des publics divers qui le pratiquent. La question de la gestion de l'accueil du public est donc au cœur de ce projet et a été conduite par toute une série d'actions toujours concertées entre les parties prenantes, des communes fondatrices du premier syndicat intercommunal en 1990 (dont la commune d'Aix, initiatrice essentielle du projet), le Département des Bouches-du-Rhône, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État, les associations représentant les publics et les différents usages. Cet espace naturel est en effet un lieu de très forte appropriation par un public très varié : administrations, propriétaires, habitants, pratiquants d'activités de loisirs, organismes de protection de la nature. Toutes les démarches de gestion des capacités d'accueil du site sont donc accompagnées d'un effort de concertation et de communication important réalisé dans le but de permettre une récréation des publics tout en conservant l'objectif de conservation de la biodiversité et des paysages. Les collectivités initiatrices de ce travail, avant la naissance de l'opérateur local reconnu, le Grand Site Sainte-Victoire, ont travaillé par étapes thématiques, étalées sur un temps long (1990-2015), sous la forme de comités de pilotages constitués pour valider les choix et les orientations à chaque étape des démarches. Des groupes de travail thématiques ont joué un rôle de définition des états des lieux des situations, de définition des objectifs et des constructions des programmes par des mesures de gestion adaptées.

## 1. La constitution du territoire de gestion des fréquentations

Le projet de constitution du territoire de gestion autour du principe de grand site est l'aboutissement d'une lente prise en charge des problématiques relatives à la protection d'un milieu naturel soumis aux risques liés à la fréquentation des visiteurs, problématiques apparues à partir de 1980. Un premier incendie en 1985, suivi par un second beaucoup plus destructeur en 1989, associé à « l'explosion patrimonialisante » (Gravari-Barbas, 1983) ont poussé les collectivités territoriales à comprendre, suivre puis gérer directement l'accès au site par toute une série de mesures variées.

### 1.1. Une montagne investie et étudiée : les premières études de fréquentation

Les premières études relatives à la fréquentation et à la protection du Massif Sainte-Victoire sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales sont menées dès les années 1990 (Association pour Sainte-Victoire) et prennent la suite de premières recherches entreprises dès la décennie 1970 par des érudits locaux, puis par des scientifiques des universités d'Aix-Marseille :

- Un premier repérage quantifié de la fréquentation du massif est réalisé le 25 juin 1972 (piétons et voitures) par l'Association des excursionnistes provençaux (figure 3),
- Une « association pour la protection de Sainte-Victoire » est créée en 1982 et regroupe 7 communes afin de mettre en œuvre une charte des droits et des usages sur le massif,
- Le gisement paléontologique, qui comportait déjà une indication de l'ordre d'urgence des acquisitions en vue de la conservation a justifié la création de la Réserve naturelle. Cartographié par MM. Dughi et Sirugue du Muséum d'Histoire naturelle d'Aix-en-Provence (1/50 000), le gisement principal qui avait déjà justifié une inscription particulière et prioritaire du domaine des Roques-Hautes (décret du 21/02/1964) à l'ouest du terrain militaire (« urgence 1 et 2 »), ainsi que du secteur interne du Cengle (Saint Antonin sur Bayon), est classé en 1991. Ces classements contribuent à la mise en place de la réserve naturelle nationale (entretien DREAL du 27 avril 2015),
- Un recensement de 26 curiosités historiques, architecturales et naturelles s'ensuit dans tout le secteur de la Montagne.

À partir des années 1980, de nombreuses études universitaires traitent l'accès à la Montagne Sainte-Victoire et ses lieux emblématiques comme « des buts de promenade » : le Prieuré de Sainte Victoire et la Croix de Provence, le barrage de Bimont, le barrage Zola, le refuge Cézanne, la Chapelle Saint-Ser, le vallon du Delubre apparaissent à cette date comme des points particulièrement sensibles, soumis à des risques élevés : *« Il y a quelques années, ces buts de promenade pouvaient être ouverts à la fréquentation sans surveillance. D'ores et déjà, cela n'est plus possible : le mobilier des refuges en particulier est saccagé et sert à faire du feu, les débris sont laissés à l'intérieur, la citerne au sommet est polluée, etc. Des mesures collectives urgentes s'imposent d'autant plus qu'une mauvaise solution consisterait à fermer les locaux »* (Mille lieux sur la Terre, 2004).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 3. La première étude de fréquentation, le 25 juin 1972, réalisée par l'Association des excursionnistes provençaux. Sources : Archives du Grand Site, Maison Sainte-Victoire.



## 1.2. Les déclencheurs d'une fenêtre d'opportunité pour le développement de structures/outils de gestion des flux

L'incendie du 28 août 1989 se produit de manière accidentelle, dans le cadre d'une opération de débroussaillage de prévention incendie. Malgré la conscience que les acteurs avaient déjà des risques, c'est l'événement qui pousse les communes à s'organiser et à développer un mécénat pour gérer les bois brûlés (5500 hectares du site classé ont alors été détruits). Cet incendie intervient à un moment où les acteurs publics et la société civile s'impliquent dans la gestion du massif. Suite à cet événement dramatique, un syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire est créé pour coordonner les actions de réhabilitation du territoire. Les actions de réhabilitation vont de pair avec une préoccupation croissante portée à la gestion des fréquentations : « *dès la suite de l'incendie, il y a eu tout de suite la préoccupation de gérer les fréquentations, le lien ayant été immédiatement établi entre la fréquentation et le risque d'incendie. Ce qui démontre que dès le départ, il y avait une vision portée par le Président de l'époque, le Maire de Vauvenargues* » (entretien directeur du Grand Site, 29 avril 2015).

Après l'incendie du 28 août 1989, la municipalité décide d'organiser une exposition « Sainte-Victoire Cézanne », au bénéfice de la réhabilitation du massif. Parallèlement, la Ville d'Aix-en-Provence prépare dès les années 1990 la célébration du centenaire de la mort de Cézanne en 1806. La ville d'Aix-en-Provence n'avait pas su reconnaître le génie du peintre de son vivant. Cézanne passa sa vie adulte en incessants allers et retours entre sa ville natale et Paris. Dans la capitale, il allait chercher le contact avec d'autres artistes de son temps et une reconnaissance officielle de son travail de peintre, par une participation au Salon, qui lui fut refusée pendant des décennies. À Aix-en-Provence, outre la demeure familiale du Jas-de-Bouffan, il venait retrouver la lumière et l'inspiration sur le motif : les pins de Château-Noir, les carrières ocrées de Bibémus, et surtout le massif Sainte-Victoire (figure 4), ou encore, dans les environs, le village de Gardanne et le littoral à l'Estaque. En 2006, à l'occasion du centième anniversaire de sa mort, la ville lui consacre un bel hommage, « l'année Cézanne ».

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 4. Paul Cézanne, La Montagne Sainte-Victoire au grand pin, 1887

À cette occasion, la ville acquit deux grands sites cézaniens : le Jas-de-Bouffan et les carrières de Bibémus, dans le massif. En 2006, l'ensemble de ces lieux furent rendus accessibles au public dans le cadre d'un parcours cézarien, dont le point d'orgue est une exposition coorganisée par la National Gallery of Art de Washington comportant plus d'une centaine d'œuvres du peintre, prêtées par des musées du monde entier.

Cette mise en scène internationale débouche localement sur la nécessité d'accueillir convenablement les publics, donc sur l'élaboration d'un schéma d'accueil de ces publics. Issu de premières études de fréquentation (Société du canal de Provence, 1973 et années 1980 : Association pour Sainte-Victoire, 1990 ; Bouchez & al., 1990 ; Grillet, 1995 ; Syndicat mixte, 1995), ce schéma s'appuie sur un inventaire des aires de stationnement, effectué à partir du calcul des capacités d'accueil du moment et d'une planification, par les collectivités locales, des capacités souhaitables et souhaitées. Même si le mot n'est jamais utilisé, l'idée d'une « charge maximale » du site fait son chemin dans ce cadre (entretien Maire de Beauregard, 26 avril 2015). Elle est évaluée de manière empirique en 1995, essentiellement à partir du comptage des véhicules et des promeneurs accédant au site. Le SIVU s'accorde alors sur des chiffres de capacités en nombre de places de parking à ne pas dépasser pour la sécurité de circulation et une visite dans des conditions optimales (c'est-à-dire en évitant les pics de très haute fréquentation). Le dimensionnement et la réhabilitation des parkings du domaine départemental

des Roques-Hautes (figure 5) sont fondés sur ces principes parking par parking, tandis que le Syndicat intercommunal entreprend une étude d'insertion paysagère de ses propres aires de stationnement dont il gère l'accès au massif (figure 6).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 5. Information des visiteurs depuis un parking du domaine départemental.  
Cliché Vincent Vlès, février 2015

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 6. Exemple d'une étude d'interprétation paysagère avant programmation de travaux  
Sources : Mille lieux sur la Terre, 2004

Les équipes de gestionnaires s'étoffent et en 2000 le passage au Syndicat mixte étend la gestion de la protection et de la valorisation du patrimoine à la totalité du territoire du PIDAF hérité du rattachement du massif du Concors<sup>5</sup>, au Nord. Cette extension, portée par Christian Debarbarin, maire de Vauvenargues (concerné par cette partie du massif), a pris une quinzaine d'années. Les élus estiment d'un commun accord que la prévention incendie, comme la préservation du paysage et la gestion de la fréquentation, nécessitent cette extension. La zone nord du massif comporte des projets de classement de zones naturelles déposés auprès de l'Inspection des sites et accompagnés par le Syndicat de la Sainte-Victoire. Cette extension du territoire s'opère de manière consensuelle, les collectivités estimant qu'il y a une continuité territoriale jusqu'à Saint-Paul-lès-Durance, au nord. La population, les corps collectifs (agriculture et forêt) sont consultés, les propriétaires sont informés, notamment pour les changements de procédure concernant les plans simples de gestion forestière (qui réglementent les coupes de la propriété privée) désormais soumis à autorisation ministérielle.

Aujourd'hui, seules une ou deux communes varoises qui pourraient être concernées par le Syndicat ne font pas encore partie du Syndicat : constituant le même ensemble géomorphologique, elles pourraient s'associer aux démarches de régulation des modes de découverte récréative par les visiteurs. Depuis ses premières missions axées sur le nettoyage et le reboisement de Sainte-Victoire, le territoire syndical est devenu en 25 ans gestionnaire, pour son compte, mais également celui de l'État, d'un territoire dont la valeur paysagère, patrimoniale, récréative et naturelle est reconnue par des règlements Natura 2000, par la législation sur les sites classés, les réserves naturelles et par le label Grand Site qui s'étend au-delà des limites de la Montagne.

<sup>5</sup> Suite aux grands incendies de 1979 ayant brûlé plus de 50 000 ha de forêt méditerranéenne en France, la circulaire interministérielle du 15 février 1980 intitulée « débroussaillage en forêt méditerranéenne » prescrit l'élaboration de plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF) pour les massifs forestiers du Sud-Est. Cette circulaire définit les objectifs, les procédures, les financements et la mise en œuvre du débroussaillage en région méditerranéenne. Elle préconise pour cela la réalisation de plan de débroussaillage en forêt afin de renforcer le dispositif de lutte contre les incendies. Elle met en avant la nécessité de cloisonner les massifs forestiers par de grandes coupures pastorales ou forestières, sans en préciser la forme. Elle indique que les maires doivent susciter la création d'associations syndicales regroupant les propriétaires forestiers. Les Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier prévoient les équipements et aménagements d'un massif forestier sur une période de 10 ans, afin de prévenir les incendies (information, détection), ralentir leur progression (débroussaillage, sylviculture), favoriser les actions de lutte (coupures vertes, création, entretien et sécurisation des accès, création de point d'eau) : deux procédures de débroussaillage sont prescrites respectivement pour la forêt et pour les alentours des constructions et voies publiques. Les PIDAF s'appuient sur la circulaire de 1980 et ne disposent pas d'un cadre juridique et institutionnel plus précis. Aujourd'hui, un PIDAF est donc uniquement un document d'orientation et de programmation à moyen terme des travaux spécifiques à la DFCI, c'est un document non opposable au tiers. Les communes concernées doivent élaborer ce plan avec l'aide de la DDT. Le texte de 1980 introduit pour la première fois la notion de secteurs homogènes sur lesquels doivent s'appliquer ces plans. Le feu n'ayant pas de limite administrative, son principal intérêt est d'avoir permis aux acteurs de la DFCI de raisonner à l'échelle du massif, donc au niveau intercommunal, en associant les acteurs de la gestion forestière dans un même objectif de protection.

Ces compétences donnent au Syndicat mixte une légitimité d'opérateur sur la gestion de l'ensemble des activités et sur la faune, plus largement sur les équilibres du milieu.

## 2. L'émergence d'un « programme » de gestion des flux

### 2.1. Le risque comme vecteur de gestion

Regroupées dans un SIVU afin de reconstituer les paysages et de garantir la sécurité du massif, les communes entreprennent dès 1990 des études relatives aux risques, donc à la fréquentation.

Des risques de nature différente sont alors systématiquement mis en relation avec la gestion des visiteurs et les implantations des habitants :

- la défense de la forêt contre le feu demeure la première préoccupation, depuis les incendies du 24 août 1986 (1 500 ha de forêts ravagées sur le versant sud du Cengle provoquant la mort d'un jeune sapeur-pompier volontaire) et celui du 28 août 1989 (qui détruit 60 % du site classé de l'époque, soit plus de 5 000 ha), faisant disparaître la faune spécifique des versants sud et mettant à nu des gisements, des grottes, des ruines et des vestiges. La valeur patrimoniale du massif s'ébauche dans les esprits des gestionnaires à partir de ces années-là. Le massif étant emblématique et l'incendie de 1989 ayant laissé des traces indélébiles, des efforts sans précédent sont consentis pour éviter que ne se reproduise une telle catastrophe. Les rapports entre le risque incendie et une fréquentation mal maîtrisée apparaissent sans équivoque dans tous les documents d'archives ;

- le risque de rupture des barrages vient appuyer cette mise en précaution : l'inondation catastrophique en aval précédée par une onde de submersion, notamment possible à partir du barrage-voûte de Bimont, est prise en compte. Ce barrage retient une capacité maximale de stockage de 40 millions de m<sup>3</sup> destinés à assurer une réserve pour le Canal de Provence afin d'augmenter la desserte en eau du pays d'Aix et d'alimenter correctement les communes de Gardanne et de Trets. 52 000 personnes vivent dans la zone de sécurité immédiate et de nombreux établissements scolaires et commerces y sont présents ;

- la compatibilité de la pression de la chasse avec les objectifs environnementaux de la Réserve naturelle est également étudiée : si la pression de chasse est globalement considérée comme faible ou nulle dans la réserve, elle est jugée forte en périphérie et les chasseurs exercent pleinement leur pratique aux abords des zones limitées. Les manques à la discipline de tenue des chiens de chasse provoquent dans les années 1990 des conflits avec le public qui ne comprend pas pourquoi les chiens de chasse non tenus par leurs propriétaires pénètrent dans la réserve tandis que leurs chiens y sont interdits. La question du danger pour les visiteurs les jours de chasse est également posée. Ces conclusions des études sont reprises plus tard dans les inventaires ZNIEFF (Beltra, Michaud, 2008) et Natura 2000 (Syndicat mixte départemental des massifs Concors — Sainte-Victoire) ;

- la compatibilité avec certaines pratiques sportives commence à apparaître pour le parapente de loisir sportif, l'escalade, le vol libre vis-à-vis des zones de nidification de l'aigle de Bonelli, et même, par endroits, pour la randonnée (figure 7).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 7. Gestion des activités de vol libre sur le versant ouest du massif.  
Cliché Vincent Vlès, 2015

## 2.2. Processus et outils de gestion des flux

La compréhension des flux des différents usagers de la Sainte-Victoire s'appuie principalement sur l'analyse des espaces de stationnements réalisée auparavant à la demande des services de l'État, garant du site classé, mais non directement en prise avec la gestion de sa fréquentation. Le SIVU réalise également un schéma de réhabilitation de la régénération du massif pour traiter des questions paysagères (1991). Il met en place, en 1998, une équipe de gardes nature grâce aux emplois jeunes, qui se structurent peu à peu en « groupe de surveillance et d'accueil » (12 gardes nature sont aujourd'hui sur le terrain). La mission première de cette équipe est d'informer la population et les visiteurs sur les dangers et les conditions opérationnelles liées au « risque noir », c'est-à-dire l'accès et la circulation des services de défense de la forêt contre l'incendie et des services de sécurité (entretien directeur du GSSV, 29 avril 2015).

Les compétences initiales du Syndicat intercommunal liées à l'Opération Grand Site sont donc dès l'origine centrées sur la gestion de la fréquentation, les élus locaux s'étant fixé pour mission de la stabiliser (entretien chargé de mission aménagement et patrimoine du Grand Site, 3 février 2015 ; entretien vice-président du Grand Site, 28 avril 2015 ; entretien directeur du Grand Site, 29 avril 2015). L'extension liée au passage au Syndicat mixte permet d'étendre au massif du Concors les compétences de l'Opération Grand Site. Dans un premier temps, le Syndicat intercommunal des années 1990 assure 3 types d'interventions qui touchent directement la question du rétablissement de la valeur paysagère et du contrôle des flux : l'aménagement des parkings, l'enfouissement des lignes électriques dans le cadre des lignes budgétaires « éléments paysagers » et la création des sentiers. Cette préoccupation est confortée par les travaux scientifiques des archéologues, des géographes et des économistes qui émettent des recommandations. Par exemple, des propositions d'aménagement de sentiers à thème sont formulées par les archéologues (Mocci) : « *il serait judicieux de créer un sentier sur les abords du site archéologique afin de permettre aux nombreux usagers de Sainte Victoire d'en découvrir ses richesses historiques. Pour cela, sur des panneaux, on expliquerait, en résumant l'histoire de l'oppidum, ainsi que celle de l'aqueduc romain visible le long de la D. 17. Il serait également possible de créer une table d'orientation puisqu'une magnifique vue s'offre du plateau où se trouve le site. Cependant, il serait nécessaire de préserver le site, en le protégeant contre les pilleurs des richesses archéologiques* ». De même, la restauration des terrasses de Saint-Antonin est proposée, ainsi que l'amélioration du balisage (notamment du GR9) et l'installation de panneaux d'information en bois (sentier botanique du domaine de Roques-Hautes, figures 5, 7 et 8).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 8. Sainte-Victoire depuis le parking de l'Aurigon, domaine de Roques-Hautes  
Cliché Vincent Vlès, 2015

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 9. Le parcours botanique, versant nord.  
Cliché Vincent Vlès, 2015

Dans le domaine de la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, l'intervention a été planifiée à partir d'un inventaire réalisé avec la DRAC qui a défini des critères d'intervention sur les 10 ans en fonction de priorités très ciblées. Ceci est lié au fait que le Syndicat n'a la capacité que de traiter deux bâtiments par an au maximum sur un total de 250 ouvrages (entretien chargé de mission aménagement, 3 février 2015).

En 1996, l'initiative est relayée par les collectivités locales : c'est à la demande du Syndicat intercommunal du Massif Sainte Victoire et en collaboration avec la Diren qu'une série d'études, dont une *étude sur la fréquentation touristique et récréative du massif Sainte-Victoire*, sont réalisées notamment par les universités

(l'université de Provence et celle de Méditerranée, Nectoux & al., 1996 ; Université d'Aix-Marseille, 1996 ; Université de Provence, 1996 ; Gabert, 1998). D'abord, ces analyses ne comportent que des comptages et des enquêtes auprès des touristes (Nectoux & al., 1996). Toutes constatent déjà que la fréquentation du Massif Sainte-Victoire est très importante et s'accroît d'année en année, et que cette fréquentation est caractérisée par une grande variété des centres d'intérêt. Elles mettent en avant le fait que cette fréquentation, si elle induit des risques, produit également des charges pour les collectivités locales qui doivent réaliser les aménagements nécessaires à l'accueil, l'entretien et la surveillance du Massif.

Toutes les études ultérieures sont entreprises à l'initiative du Syndicat et toutes sont suivies par des programmes d'interventions en plusieurs phases : d'abord sur les parkings, ensuite sur les sentiers, puis visant à la connaissance des usagers et la mise en place d'un observatoire permanent de la fréquentation et de ses retombées. Le programme de gestion de la fréquentation et des capacités d'accueil (et de charge des sites les plus sensibles) est donc directement issu de ces études et des observatoires créés dans cette optique : observatoire cartographique (SIG), observatoire photographique (observatoire du territoire) et observatoire de fréquentation (avec écompteurs en 2015) qui permet l'acquisition, le suivi scientifique et opérationnel et la valorisation des connaissances acquises sur le site. Ce programme est complété par des rapports annuels préparés à partir de l'analyse des tableaux de bord par agents et adressés à l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et privés. Depuis l'obtention du label Grand Site de France, les programmes d'intervention font désormais l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs passées entre le Syndicat et ses partenaires financiers (OGS, convention d'objectifs Forêt, contrat départemental).

### 3. L'élaboration du contenu du programme de gestion des flux

Déjà dans le rapport réalisé par Nectoux et Richez en 1996, la question des indicateurs relatifs à la *charge liée à la visite* est abordée et différenciée pour la première fois :

- ceux permettant de mieux connaître les visiteurs et leurs motivations, afin de mieux répondre à leur demande,
- ceux permettant de mieux apprécier les conflits d'intérêts entre les visiteurs, les propriétaires privés et les résidents,
- ceux permettant d'évaluer les retombées pour l'économie locale et les possibilités de les améliorer,
- ceux permettant d'évaluer les impacts des politiques publiques mises en place pour l'aménagement et la gestion du site sur les dynamiques tendancielle d'évolution,
- ceux permettant d'évaluer les dépenses supportées par les différents partenaires publics (état, région, département, communes) pour la gestion du site au regard de l'origine des usagers,
- ceux permettant de définir une méthode d'observation statistique qui permette d'actualiser ultérieurement les enquêtes à moindre coût.

Pour autant, cette distinction ne fait pas encore l'objet à cette époque d'une individualisation des choix d'indicateurs à suivre dans le temps : il faudra attendre en fait pour cela les résultats de l'étude TRACES TPI EOLE de 2010. Mais la démarche est posée deux décennies auparavant.

### 3.1. Les premières mesures de gestion de la fréquentation, au cas par cas, portent sur les parkings et les sentiers.

Dans les années 1990, les enquêtes qualitatives auprès des usagers reposent sur des questionnaires élaborés par des sociologues et administrés par des étudiants des universités d'Aix-Marseille I et II (en géographie et en sciences économiques). Les calages quantitatifs, réalisés par l'équipe du SIVU, reposent sur des comptages de véhicules et dénombrement systématiquement le nombre de voitures garées sur les parkings et le long des routes (avec numéro terminal des plaques minéralogiques pour déterminer l'origine géographique des visiteurs). Ces enquêtes sont administrées en semaine, le week-end, pendant les jours fériés et même lors des vacances scolaires, selon des parcours précis à heures déterminées, sur les deux versants.

Ces analyses de la capacité et de l'occupation des principaux parkings du massif font apparaître des niveaux de saturation précis sur certains parkings. Dès cette époque, la zone la plus fréquentée se situe au niveau du barrage de Bimont qui attire l'essentiel des visiteurs d'Aix et de sa région. Le public y vient principalement pour le site et les paysages. L'intérêt pour le sport et la détente ne représente qu'un faible pourcentage, la moitié venant surtout pour les activités de promenade. L'essentiel des visiteurs a un niveau social relativement élevé (beaucoup de cadres). Ces résultats seront confirmés lors de l'enquête de 2009-2010 et par l'observatoire des fréquentations.

Ces études et enquêtes permettent de dresser des premières cartes de flux et de points d'accueil à traiter en priorité à partir desquels un premier réseau de sentiers est tracé et son entretien programmé, ainsi que des secteurs où il convient d'envisager la contention des véhicules (figure 10).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 10. Inventaire des potentialités et propositions pour un réseau de sentiers  
sources : Archives du Syndicat mixte du Massif Sainte-Victoire, 1995

La répartition et le choix des lieux à traiter pour l'accueil du public sont effectués selon trois critères (entretien DREAL, 27 avril 2015) :

- la charge maximale atteinte dans chaque secteur de la montagne attenante,
- les capacités relevées et potentielles en périphérie du massif,
- les contraintes de l'amélioration fonctionnelle (sécurité routière) et paysagère de l'accès à chaque entrée de site.

Les estimations de 1996 font état d'une fréquentation totale par an de 712 000 personnes (dont 40 % les dimanches et fêtes), avec un pic maximum de 9 600 personnes sur le site (dimanche exceptionnel). En moyenne, le dimanche accueille 6 600 visiteurs, les samedis et jours de ponts 3 170, les jours de semaine : 1 175/jour, la fréquentation journalière annuelle moyenne s'élevant donc à 1 950 personnes. La moyenne de la visite est de 4 heures et les nuisances provoquées sont qualifiées, dans l'étude, de « *plus importantes que celles que résidents et propriétaires, qui, en général, participent à la protection et à l'entretien des espaces* ».

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 11. À la Croix de Provence, alt. 948 m samedi 25 avril 2015.  
Cliché Vincent Vlès, 2015

Cette estimation ventilée selon les nombreux sites d'accès permet d'analyser la fonction de chaque parking, son inscription paysagère, la sécurité qu'il permet à la fois pour la visite et pour l'accès des secours et ses potentialités d'évolution (agrandissement ou, au contraire, restriction voir fermeture), le tout issu d'une

concertation poussée entre tous les acteurs. Les rencontres entre les chargés d'étude, l'Architecte des Bâtiments de France, la Direction régionale de l'Environnement, une paysagiste missionnée pour ce travail (Sylvie Lalot), l'architecte de la maison Sainte-Victoire, l'Office National des Forêts, le Syndicat et les maires des communes permettent de prendre les décisions de remodelage de parkings (par exemple le parking des Deux Aiguilles, figure 12), de réorganiser le stationnement, de fixer ou restructurer les départs de chemins, les aires de pique-nique, de fixer les moyens de sauvegarde et de renforcement de la végétation (travaux de nivellement de sol, compactage des pistes de circulation, plantation d'arbres pour paysager les parkings afin d'en réduire l'impact visuel).

À partir de cet état des capacités souhaitées, le Syndicat entreprend, dans ces années 1993-1995, un important programme d'aménagement des aires d'accueil en fonction de l'évaluation de la capacité des parkings et des aménagements à réaliser le long des routes départementales pour limiter le stationnement des voitures. Deux types d'intervention sont privilégiés : les secteurs à aménager en continu, qui recouvrent l'ensemble de la voirie nationale et départementale, et les secteurs à aménager point par point, selon les besoins, qui concernent les principales aires d'accueil du public.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 12. Extrait du programme d'aménagement des aires d'accueil, sources : Sylvie Lalot, 1995

Les modalités de ces réalisations sont ensuite détaillées dans un avant projet détaillé (APD) présenté en Commission départementale des Sites, puis décliné dans des programmes d'aménagement avec consultation des entreprises pour l'exécution des travaux. L'aménagement du parking des Deux-Aiguilles est l'illustration de la résolution des difficultés d'inscription paysagère et de reprise de la limitation des flux à partir des capacités d'accueil malgré « *les difficultés de la coopération intercommunale avec les autres partenaires (État, Département, associations, chasseurs...), la lourdeur et les exigences des procédures administratives imposées par le classement du site et les difficultés à obtenir des financements* » (entretien chargé de mission aménagement et patrimoine du Grand Site, 3 février 2015).

### 3.2. La gestion par projet global

À partir de la mise en place du Syndicat mixte dans le cadre de l'obtention du label en 2000, un projet territorial est défini et mis en œuvre. Il permet d'insérer les mesures ponctuelles, souvent prises en urgence, dans une vision à long terme débattue et partagée par les acteurs de la Montagne. Il assure le passage d'une phase de mise en sécurité à une phase de planification et de gestion environnementale et paysagère à long terme, en lien avec les missions d'accueil des publics. « *Ce glissement de l'entrée sécurité vers l'intervention naturaliste a permis de mieux prendre en compte les critères de gestion de l'érosion, des sur fréquentations. Pour autant, les objectifs de gestion de la capacité de charge demeurent très flous dans le plan de gestion du site, avec « des formules très générales du type : on fait un accueil de qualité sans favoriser la fréquentation* » (entretien chargé de mission aménagement et patrimoine du Grand Site, 3 février 2015).

Ce « projet territorial », adopté en 2003 par le Syndicat et par les instances de chacune des collectivités locales, a formalisé les engagements que le Grand Site Sainte-Victoire a pris dans le cadre de sa labellisation Grand Site de France® en 2004 :

1. offrir au public un accueil de qualité (aires d'accueil aménagées, schéma d'itinéraires de promenade et de randonnée, sécurisation des pratiques, signalétique, information et découverte

culturelle, présence des garde-nature) qui s'appuie sur trois principes fondamentaux : la maîtrise de la fréquentation (maintien global du nombre de visiteurs, organisation de l'espace et orientation des flux), la limitation des impacts sur l'environnement (zonage des milieux sensibles, mis en défends, rigueur et sobriété des aménagements) et le respect des acteurs locaux (propriétaires, professionnels et habitants) ;

2. préserver les équilibres paysagers caractéristiques (schéma de réhabilitation, gestion du site classé, principes d'aménagement durable) et conserver voire enrichir le patrimoine naturel (programme de suivi scientifique, gestion d'espaces naturels, plan de gestion cynégétique) ;

3. restaurer et mettre en valeur des éléments choisis du patrimoine bâti vernaculaire, historique et religieux (inventaire du patrimoine, programmes d'action) ;

4. protéger le massif par une politique de prévention des incendies et encourager une valorisation de l'espace forestier au travers d'activités économiques, dans le cadre d'une charte forestière de territoire, par le développement d'une exploitation forestière raisonnée et le soutien à l'agropastoralisme ;

5. promouvoir un développement local durable, en accompagnant les manifestations locales, participant aux initiatives privées de mise en valeur du territoire, soutenant les professionnels du tourisme et producteurs locaux et en initiant l'émergence d'une véritable « culture Sainte-Victoire » (dossier Label Grand Site de France, 2004).

La construction des politiques d'accueil du grand site a reposé sur des principes communs basés sur une démarche pragmatique d'anticipation (entretien chargé de mission aménagement et patrimoine du Grand Site, 3 février 2015 ; entretien directeur du Grand Site, 29 avril 2015 ; entretien vice-président du Grand Site, 29 avril 2015). La charge admissible qui a prévalu aux calculs de la taille des parkings et aux contentions visant à limiter les accès et à intégrer un ensemble de points qui en ont fait le succès (Vourc'h, Urbanis, 1999 : 35) :

- La capacité d'un site ne se limite pas à la seule charge physique ou écologique, mais résulte de l'interaction de différents facteurs,
- Elle intègre des aspects sociaux, relatifs aux perceptions et pratiques des habitants permanents du site ainsi qu'aux attentes et à l'expérience des visiteurs,
- Elle associe des critères scientifiques (écologie, archéologie, sociologie, économie...) et des jugements de valeur,
- Elle est fonction des objectifs de gestion que l'on se fixe pour un espace donné (conservation stricte, ouverture limitée, ouverture au grand public...),
- Elle peut varier en fonction des moyens techniques, humains et financiers dont dispose le gestionnaire d'un site,
- Elle appelle une démarche de concertation, ses effets pratiques étant d'autant mieux acceptés que les différentes parties en cause sont associées à sa détermination.

Ce projet crée pour la Montagne Sainte-Victoire une gestion des fréquentations en fonction des types d'accueil et des outils disponibles. On peut y distinguer une gestion des fréquentations par l'aménagement des stationnements, l'aménagement des sentiers, une appréhension plus systémique des flux et, enfin, une attention nouvelle aux retombées économiques.

### 3.2.1. La gestion par l'aménagement des stationnements



La gestion des fréquentations par les points d'entrée sur le grand site (les parkings) est stratégique. Elle repose sur une pratique déjà rompue, car ancienne depuis les incendies de 1985-1989 et sur un ensemble de méthodes bien connues par les organismes spécialisés permettant de connaître et de maîtriser les flux.

Quatorze ans après l'étude de fréquentation de 1995, une mission d'assistance méthodologique pour la connaissance de la fréquentation de la Montagne est confiée en 2009 par le Grand Site au bureau d'études TRACES TPI/ÉOLE. Elle vise à connaître et suivre, dans le temps et dans l'espace, la fréquentation des espaces naturels du site, à mettre en évidence la répartition des visiteurs sur tout le territoire et à mettre à la disposition du gestionnaire du Grand Site les résultats. Ces analyses sont envisagées comme un préalable à la création d'un observatoire permanent de la fréquentation.

Cette nouvelle étude livrée en 2010 fait état d'une augmentation de 28 % de la fréquentation globale du site entre 1995 et 2010. Cependant, élaborée selon des méthodes différentes et en des lieux de comptage souvent différents ou nouveaux, la méthodologie rend les comparaisons et l'étude des évolutions délicate dans le temps, d'où la mise en œuvre ultérieure d'un observatoire permanent des fréquentations par le Syndicat mixte.

Principaux parkings	Enquêtes		Évolution	
	1995	2010	En nbre de visiteurs	En pourcentage
<b>Aurigon</b>	83 000	131 700	+48 700	+59 %
<b>Bimont</b>	171 000	209 000	+38 000	+22 %
<b>Saint Ser</b>	17 000	51 400	+34 400	+202 %
<b>Col des portes</b>	8 500	19 500	+11 000	+129 %
<b>Puits d'Auzon</b>	9 000	14 400	+5 400	+60 %
<b>Deux-Aiguilles</b>	51 000	52 000	+1 000	+2 %
<b>Anchois</b>	53 000	43 200	-9 800	-18 %
<b>Bibémus</b>	59 000	46 300	-12 700	-21 %
<b>Venturiers</b>	59 500	46 300	-13 200	-22 %

Figure 13. Évolution des flux depuis les principaux lieux de comptage.  
Sources : TRACES tpi/ÉOLE/GS Sainte-Victoire, 2010, p.7.

Comme la précédente, cette étude analyse la fréquentation à partir des points d'accès au massif, c'est-à-dire à partir des parkings (certains ont changé depuis 1996) et des aires d'accueil (au total, 34 aires de stationnement) pendant 32 jours au printemps et à l'automne. Elle s'est concentrée tout entière sur la Montagne Sainte Victoire, ne prenant pas en compte le massif du Concors au Nord et du Cengle au Sud, où la fréquentation est de moindre importance. Parallèlement, une étude spécifique a été réalisée sur le parc départemental de Roques-Hautes par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône (qui en est propriétaire), avec des méthodes similaires. Suite aux aménagements des parkings et des sentiers d'accès, contrairement à 1995, le Sud paraît plus fréquenté que le Nord (53 % contre 47 %), l'Ouest concentrant toujours 74 % des visiteurs.

La méthodologie et la fréquence des relevés des études quantitatives et qualitatives entreprises par le bureau d'études permettent d'acquérir des données représentatives de la fréquentation annuelle. L'enquête qualitative repose sur 1002 questionnaires effectués sur 7 points d'enquête (parkings les plus importants : Bimont, Maison Sainte-Victoire, les Deux-Aiguilles, Les Venturiers, Saint Ser, Le Tholonet, Puits d'Auzon). Elle permet de connaître, de manière assez classique, le profil des visiteurs (genre, âge, catégorie socioprofessionnelle, habitude de visite, mode de visite, heure d'arrivée, temps passé, activités pratiquées). L'enquête quantitative est basée sur 106 relevés entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 novembre 2009, elle repose sur un échantillon qui couvre plus du tiers de la période au deuxième et au quatrième trimestre, c'est-à-dire la période où les 2/3 des randonneurs fréquentent le site qui couvre également 60 % de la fréquentation automobile annuelle du domaine de Roques-Hautes. L'enquête quantitative est donc menée sur un an (2009-2010), l'enquête qualitative sur 8 mois (18 avril, 1<sup>er</sup> novembre 2009), à l'exclusion de juillet et août, ce qui peut poser problème vis-à-vis des flux touristiques d'origine plus vacancière, non pris en compte.

La fréquence des relevés a permis d'acquérir des données représentatives de la fréquentation annuelle puisque l'échantillon des comptages des véhicules sur les parkings représente 60 % de la fréquentation automobile totale. Le repérage des différents itinéraires a été réalisé à partir de 2062 enquêtes cartographiques conduites auprès des visiteurs, données renforcées par 14 points de comptage automatique situés sur les sentiers de grande affluence (écocompteurs).

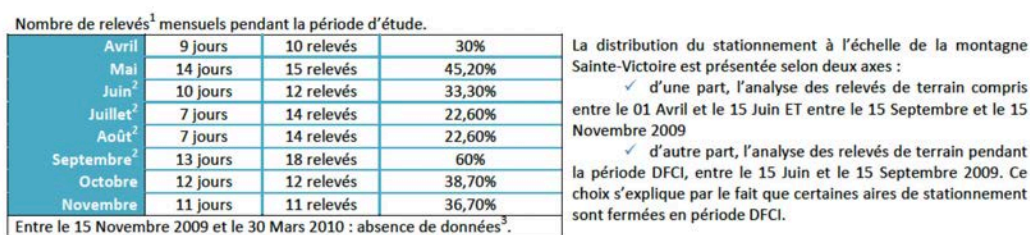


Figure 14. Nombre de relevés mensuels pendant la période d'étude

Sources : TRACES tpi/ÉOLE/GS Sainte-Victoire, 2010, p.5.

L'évaluation de la fréquentation globale annuelle repose sur deux approches : une approche fondée sur le relevé exhaustif du nombre de véhicules en stationnement sur la totalité des parkings autorisés et des aires de stationnement « toléré » sur le site d'étude (64 relevés) y compris en période estivale, et une approche complémentaire fondée sur des comptages automatiques sur le seul site du domaine départemental des Roques-Hautes visant à caler les résultats globaux de la Montagne sur ceux, exhaustifs, connus et « réels » (TRACES, p. 6) du domaine (4 parkings) qui représente 25 % du stationnement du Grand Site. L'étude de la régression linéaire entre les deux niveaux territoriaux des stationnements a permis de mettre en évidence une bonne fiabilité de représentativité de la fréquentation du domaine de Roques-Hautes (coefficient de variation de 0,86, soit une fiabilité de 86 %).

Calculé à partir d'un échantillon de 859 véhicules, le nombre moyen de visiteurs par véhicules s'élève à 2,5 (enquêtes Syndicat mixte et Conseil général). Comme le nombre de véhicules associé à la fréquentation des espaces naturels a été évalué à 370 900 véhicules, la fréquentation totale annuelle est estimée à 927 255 visiteurs entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010. Regroupées en 11 secteurs de comptages, les 33 aires de stationnement permettent de suivre les évolutions de chaque secteur d'accès au site depuis 1995. Cette évolution montre l'efficacité des actions entreprises par le Grand Site et le Conseil général puisque l'aménagement des parkings, réalisé par des restructurations, des agrandissements ou des fermetures partielles montre des recentrages notables des flux vers les lieux privilégiés par l'action publique pour la fréquentation, en évitant les sites fragiles ou fragilisés. Par exemple, les agrandissements des parkings des Roques-Hautes accueillent plus de flux, ceux des deux-Aiguilles ou permettant l'accès nord par le versant des Venturiers permettent de diminuer la charge de 13 à 14 % (ces secteurs étaient fortement fréquentés en 1995). De même, les variations quotidiennes analysées sur chaque secteur permettent d'ajuster à petite échelle les conditions de l'accueil et l'ouverture ou la fermeture d'activités ou de secteurs : les augmentations ou les diminutions sont en effet directement corrélées avec la nature des activités pratiquées depuis ces parkings.

La répartition des arrêts entre parking autorisé et aire de stationnement « tolérée » montre que, si le stationnement sur parkings autorisés regroupe 93 % des stationnements, le stationnement sauvage peut totaliser exceptionnellement jusqu'à 23 % des accueils de véhicules l'après-midi sur les secteurs les plus aménagés (Roques-Hautes), contre 2 % en matinée. Néanmoins, globalement, la fréquentation ne génère pas systématiquement de stationnement hors des parkings eux-mêmes. Le dépassement de la capacité d'accueil des parkings débouche plus sur un stationnement anarchique dans leurs limites internes qu'en périphérie d'aire de stationnement. Comme en station touristique du littoral ou en station de montagne, on observe ici une gestion des stationnements qui accepte que la configuration des modes de stationnement permette un dépassement temporaire de la capacité d'accueil. Certains parkings dont les accès routiers ne disposent pas de contentions en dur (plots, rochers, etc.) voient néanmoins un stationnement sauvage s'opérer sur ces axes à proximité les jours de grande affluence (parkings des Venturiers : 7 jours/an, Bibémus : 13j/an, l'Anchois, le Bouquet). Le nombre de jours où la capacité d'accueil théorique (CAT) est atteinte sur les parkings fait également l'objet d'un dénombrement (par exemple, l'Anchois = 57 jours ; l'Aurigon = 22 jours ; le Bouquet = 17 jours/an), ce qui permet d'évaluer approximativement le déficit de nombre de places par rapport à des pics de fréquentation dont le Grand Site accepte qu'ils soient atteints sans entreprendre pour autant un agrandissement de la capacité (entretien directeur du Grand Site, avril 2015). Ceci justement afin de contraindre et de maîtriser les fréquentations : bien qu'à aucun moment cet argument ne soit mis en avant dans les documents et les conventions de gestion (autrement que de manière allusive par le vice-président du grand Site « *nous, on n'y va pas les jours de grande fréquentation* »), il s'agit de ne pas encourager l'accès ces jours-là en ne le facilitant pas.

Toutes les aires de stationnement ne sont pas fermées au public en période de risque DFCI. Les relevés permettent de constater que la montagne Sainte-Victoire fait l'objet d'une fréquentation continue, quel que soit le niveau du risque incendie (451 véhicules quotidiens en moyenne les jours de risque orange, 223 en risque rouge, 222 en risque noir). Leur localisation s'explique par les ouvertures permises en zone d'accueil du public en forêt (ZAPEF).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 15. Carte des ZAPEF.

Sources : Grand Site Sainte-Victoire, document consulté le 12 juin 2015.

Sur un an, 15 656 visiteurs ont été enregistrés en période de niveau orange, rouge ou noir (99 personnes/jour pour ce niveau de risque), ce qui n'est pas négligeable, grâce au dispositif de comptage automatique mis en place.

#### Le cas de la gestion des flux sur le plateau de Bibémus

Situé à l'ouest de la Montagne Sainte-Victoire, le plateau de Bibémus s'étend sur 200 ha de forêts, privées pour l'essentiel, avec, en son cœur, les carrières de Bibémus, site mondialement connu pour avoir fait l'objet de nombreuses représentations par Paul Cézanne. Cet espace présente de nombreuses problématiques des espaces naturels périurbains : questions de l'accueil des publics, de sécurité, de préservation du cadre de vie ou de paysages.

Jusqu'en 1997, ce site a fait l'objet de très peu d'aménagements, notamment en raison de son classement au titre de la loi de 1930 et de POS peu permissifs. Les premières interventions sont engagées dans les carrières afin de sécuriser le site désormais ouvert au public selon un régime de visites encadrées depuis 2006. Des éclaircies des boisements à l'abord des carrières, à proximité de l'aire d'accueil et le long du chemin de Bibémus sont engagées ainsi que leurs débroussailllements corollaires afin de réduire le risque incendie. Les abords et accès sont réaménagés, les cheminements piétons au départ d'Aix et du Tholonet réhabilités, la chaussée refaite et un système de contention réalisé tout au long de la route, afin de contenir la circulation et d'interdire le stationnement anarchique. Un parking de 40 places seulement a été aménagé à proximité des carrières (coût total des travaux : 880 000 €).

La programmation d'intervention est établie de manière à ce que chaque opération de travaux puisse s'enchaîner avec les suivantes tout en respectant les aménagements précédents. La difficulté de l'opération tient au fait que les voies d'accès (piste pompiers et de secours, chemin rural) ne traversent que des propriétés privées.

A aucun moment, le parking payant n'est envisagé, même si le projet territorial du Grand Site n'exclut pas cette solution. Elle ne fait pas partie des choix « naturels » des décideurs (entretien directeur du Grand Site).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 16. Réhabilitation des accès à Bibémus  
Cliché Vincent Vlès, 2015

Dès cette étape d'étude et de programmation, les objectifs de l'aménagement du site, délégué à la Ville d'Aix-en-Provence, sont :

- de limiter et d'organiser la fréquentation automobile, avec :
  - une limite de stationnement en bout de chemin, fixée à 40 places de véhicules et une place de minibus, avec un aménagement d'une aire de stationnement paysagère, intégrée et respectueuse de l'environnement proche,
  - un aménagement de parking gratuit de dissuasion (« parking des 3 Bons Dieux ») de 165 places à l'entrée de la ville d'Aix constituant un point de départ pour les personnes désireuses d'accéder au plateau de Bibémus à pied ou en navette,

- l'installation de panneaux lumineux en départ de chemin afin d'informer les visiteurs sur l'état de remplissage de l'aire d'accueil de Bibémus,
- une interdiction de stationnement avec panneaux d'interdiction, système de contention de véhicules, débroussailllements de sécurité, mandatement de la fourrière pour enlever les véhicules stationnés sur des zones ou en période interdite,

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 17. Contention le long des voies d'accès au plateau de Bibémus  
Cliché Vincent Vlès, 2015

- limitation de la vitesse à 30 km/h sur la totalité du chemin et installation d'un « seuil » marquant l'entrée dans le secteur préservé 800 mètres avant l'aire d'accueil,
  - la mise en place de navettes gratuites régulières depuis les 3 Bons Dieux à l'occasion de l'année Cézanne (ligne 4 à partir de 2007),
  - l'amélioration des itinéraires piétons depuis les chemins du Prignon, des Provinces, de la Risante, d'Escrachoupéou, de Fontenaille et de Carcassonne par balisage, entretien des sentiers et mise en place d'un panneautage approprié,
- d'interdire l'accès les jours à risque,
  - de protéger le plateau et les carrières en réduisant le risque de développement d'incendies avec :
    - mise en place de convention de passage avec les propriétaires privés,
    - diminution raisonnée de la végétation par la réalisation de coupes et de débroussailllements, installation de trois citernes enterrées supplémentaires, accessibles aux hélicoptères bombardiers d'eau,
    - mise en place d'une stratégie d'évacuation du public et des habitants du plateau et des carrières,
  - d'améliorer et d'augmenter les moyens mis à la disposition des secours,
  - de mettre en place des moyens alternatifs d'accès au plateau,
  - d'ouvrir les carrières de façon intégrée avec encadrement de la visite des carrières par l'Office de Tourisme selon un parcours aménagé, avec un aménagement minimaliste qui considère que le site est « une grande fouille archéologique un amas de blocs et un lieu de vie végétale qu'il ne faut pas perturber. Le parcours utilise ainsi les sentiers existants, stabilisés pour éviter toute érosion due au piétinement, et des platelages de bois posés sur le sol pour franchir les espaces accidentés. Ce dispositif permet de protéger le sol en place et la végétation.
  - d'améliorer l'information du public sur les conditions de fréquentation de cet espace naturel.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 18. Ancien parking fermé à Bibémus  
Cliché Vincent Vlès, 2015

La totalité de ces interventions vise à permettre au site de conserver son intégrité en réalisant des cheminements délimités et en abandonnant des coins et des recoins dont la visite ne s'avère pas essentielle, pour des questions de protection de l'équilibre naturel.

Finalement, le système d'observation mis en place met en avant la nette diminution dans le secteur aménagé en site d'accueil volontairement restreint de Bibémus et sur le GR 9, secteur des Venturiers à l'ouest de Vauvenargues (versant nord). On constate que les grands parkings augmentent le plus en nombre de visiteurs, et ceux de l'est de la montagne connaissent, quant à eux, une progression spectaculaire. À partir de ces connaissances des flux depuis les parkings, l'aménagement des accès au plateau de Bibémus montre l'efficacité de la stratégie de gestion des fréquentations pour le Grand Site sur les parkings. Dans cet ensemble d'aménagements raisonnés destiné à contenir les fréquentations selon les lieux d'accès, le secteur de Bibémus (à l'origine, avant 2006, 250 véhicules envahissent ce site qui ne compte plus aujourd'hui que 40 places) est le dernier à avoir été conçu lors du réaménagement des carrières, y compris dans ses dimensionnements (évaluation de la capacité en nombre de places). L'étude « *présentation des travaux réalisés en application du Schéma de cohérence et d'aménagement du plateau et des carrières de Bibémus* » montre également l'ensemble du travail de coordination des actions entrepris dès 1997 à la demande des habitants et riverains du plateau, l'État (DIREN), le Grand Site et la ville d'Aix-en-Provence.

#### La gestion par l'aménagement des sentiers

La deuxième action entreprise dans le cadre de la gestion globale des fréquentations repose sur l'ouverture, le calibrage et la surveillance des sentiers. Différents parcours ont été créés, à la fréquentation mesurée et contenue : sentier historique, sentier du Prieuré, parcours botanique, sentier Imoucha, sentier des Venturiers, sentier des Plaideurs...

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 19. Sur le sentier bleu géré par le Grand Site, cliché Vincent Vlès, mardi 28 avril 2015.

La méthode est simple. L'examen de toutes les activités ludiques et de découverte est réalisé dans un premier temps par des commissions avec des comités techniques regroupant élus et techniciens qui mettent en place des chartes (« escalade », « randonnée », « parapente », etc.). Ces comités travaillent toute l'année et font état des problèmes à traiter et des travaux aux commissions. C'est ainsi que sont gérés, en fonction des urgences, les problèmes à régler. Par exemple, « *le sentier GR 9 qui monte depuis Vauvenargues avait vu se créer, dans les années 2002-2004, un certain nombre de sentes divergentes. Des problèmes d'érosion s'en étaient suivis à tel point qu'en certains endroits on ne voyait plus où était le sentier par rapport à la draille. Le problème, étudié en comité technique puis en commission, a permis au Syndicat mixte de choisir un maître d'œuvre pour construire des murets très insérés dans le paysage permettant de cantonner les randonneurs et 10 ans plus tard, les résultats sont tout à fait concluants, il n'y a plus de chemins divergents ni d'érosion ni d'étalement des cheminements. C'est donc en fonction des urgences que le Syndicat a agi : incendies, sentiers quand ils commencent à s'élargir, parkings de 1995 à 2012-2013. Aujourd'hui, avec les événements climatiques qui sont de plus en plus forts (4 éboulements en moins d'un an sur la montagne), le Syndicat est amené à intervenir plus fréquemment sur un certain nombre de sentiers qui pendant l'été se détruisent. Outre les phénomènes climatiques exceptionnels, ce phénomène est clairement identifié comme étant la résultante de la fréquentation qui a fortement augmenté : un sentier qui mesurait 90 cm de large il y a deux ans peut en compter deux mètres aujourd'hui* » (entretien chargé de mission aménagement et patrimoine du Grand Site, 3 février 2015).

Pour ce qui est de la connaissance des flux sur ces sentiers, le suivi est plus complexe : l'étude TRACES/ÉOLE de 2010 fournit une première base de 14 comptages sur les principaux *itinéraires* qui permettent au Grand Site d'évaluer les secteurs sensibles (figure 20).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 20. Localisation des points de comptage sur les itinéraires de randonnée  
Sources : TRACES tpi/ÉOLE/GS Sainte-Victoire, 2010, p.36.

La méthodologie utilisée ici repose sur des enquêtes cartographiques réalisées par les visiteurs. Une carte sur laquelle figurent les aires de stationnement ainsi que le réseau des sentiers leur est fournie pour qu'ils précisent leur itinéraire. Aujourd'hui, cette méthodologie peut se faire sur la base du « shadowing » et du « go-along » (ensemble des moyens mis en œuvre pour suivre les visiteurs disposant d'un téléphone mobile), bien que cette méthode pose de nombreux problèmes éthiques et de demande d'autorisations préalables auprès des utilisateurs. L'échantillon réalisé pour l'enquête de 2009-2010 repose sur 1 300 exemplaires (100 enquêtes par point d'enquête). Les résultats permettent de connaître les itinéraires et leurs flux respectifs, les fréquentations hors des sentiers battus, les liens entre les fréquentations sur les sentiers et les capacités d'accueil des parkings, les différents itinéraires développés depuis chaque point d'accès (par exemple 21 itinéraires qui représentent 88 % de parcours effectués depuis le parking de l'Aurigon) et les durées moyennes de randonnées (2 à 4 heures représentent 60 % du temps de présence). Les points de comptage permettent de connaître ainsi les flux, dont certains sont importants (119 100 passages au barrage de Bimont, par exemple, 50 720 au point du refuge Cézanne, ou 60 000 aux Deux-Aiguilles...), avec la répartition quotidienne (pic de fréquentation horaire, 868 en pic de passage à l'heure le 18 octobre entre 16 et 17 h sur le site le plus fréquenté).

Cette méthode permet surtout d'identifier avec certitude les lieux des « points de convergence », portions restreintes de sentiers où la pression exercée par la fréquentation piétonne est importante et provoque des dégradations dont certaines peuvent être majeures : érosion des sentiers ou dégradations de paysages ou de milieux. La probabilité d'occurrence de ces dégradations est déterminée site par site à partir du recoupement de 2 062 enquêtes sur les itinéraires (prise en compte du décompte une fois lorsque l'aller est simple, deux fois lorsqu'il y a passage en aller-retour sur le nœud). Sans surprise, l'enquête sur les itinéraires fait ressortir 6 lieux sensibles : la Croix de Provence (figure 11), le Refuge Cézanne, le sentier Imoucha (figure 19), le col de Subéroque, le Pic des Mouches (figure 26), la crête de marbre.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 21. Localisation des nœuds de convergence sur les itinéraires de randonnée  
Sources : TRACES tpi/ÉOLE/GS Sainte-Victoire, 2010, p.127.

Ces méthodes permettent une cartographie de synthèse de la répartition spatiale de la fréquentation des espaces naturels avec identification de 5 niveaux d'intensité de pression par secteur. Pour autant, le zonage de ces secteurs ne donne que des identifications moyennes permettant de dresser une sorte de carte de vigilance pour les équipes des gestionnaires et des gardes, car les dégradations sont extrêmement localisées sur les sentiers (par exemple au niveau du mur du Prieuré, mais aussi sur les sentiers rouges, noirs ou même verts).

Globalement, la fréquentation annuelle estimée à 927 000 visiteurs représenterait, si les enquêtes étaient comparables – ce qu'elles ne sont pas, une augmentation d'un peu moins de 2 % par an depuis 1995. Le Grand Site en déduit « une fréquentation maîtrisée » (TRACE TPI EOLE, 2013), dans la mesure où les 145 000 visites estimées du 15 juin au 15 septembre ne représentent que 16 % de la fréquentation annuelle expliquée en partie par la restriction d'accès aux massifs naturels dans les Bouches-du-Rhône pendant la saison estivale.

Pour autant, la concentration de cette analyse sur ces trois mois d'été apparaît curieuse puisque les mois les plus fréquentés sont mai et octobre. Mais, quel que soit le danger météorologique, la prévention du risque lié aux fortes fréquentations de la montagne Sainte-Victoire est contrôlée grâce à la présence permanente sur le terrain des gardes du Grand Site et du Conseil général, des assistants prévention incendie, des Comités communaux des feux de forêt, du poste estival de la gendarmerie de Saint-Marc-Jaumegarde et de l'information sans cesse renouvelée par les médias autour de la prévention risque : 300 panneaux d'information, 20 000 dépliants, un site Internet, un n° de téléphone permanent... C'est un des apports majeurs de la gouvernance de la gestion du site par le Syndicat.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 22. Sur le sentier rouge vers la Croix de Provence, accès temporairement fermé (contravention de classe IV), cliché Vincent Vlès, 28 avril 2015

La combinaison d'indicateurs variés (la connaissance de la pression sur les sentiers issue des comptages et de l'identification des « nœuds de convergence », l'érosion des sentiers, la disparition d'une espèce ou la nécessité de maintenir des lieux de reproduction hors du passage des visiteurs) permet de gérer l'impact des fortes fréquentations sur le milieu et le territoire y répond par des mesures d'accès affichées (figure 22 : accès temporairement fermé) ou camouflées (départs de sentiers non balisés et sans indications, comme sur le sentier bleu). Aujourd'hui, un système d'écocompteurs avec GSM permet de récolter les données avec une bonne fiabilité (figure 23) et permet de gérer presque en temps réel les flux par ce système. Il constitue l'observatoire permanent de la fréquentation mis en place suite aux différentes études méthodologiques entreprises sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte et permettant d'estimer en permanence la fréquentation du Grand Site, la répartition spatiale et temporelle du stationnement, la capacité d'accueil des parkings, la fréquentation des points emblématiques et des nœuds de convergence des cheminements sur le site.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 23. Système d'observatoire avec réseau d'écocompteurs. Eco-visio.net  
Tableau de bord en ligne, avec analyse des flux à partir de chaque écocompteur  
Capture d'écran le 11 juin 2015

Pour autant, le Grand Site n'a pas fixé un seuil chiffré de capacité de charge qui puisse être interprété comme seuil d'intervention (« où on pourrait dire à un moment donné : on a passé les 100 personnes/heure, on n'y arrive plus », entretien chargé de mission aménagement, 3 février 2015). La gestion est pragmatique, en fonction des conditions locales et non d'un système ou d'une procédure qui serait enclenchée lors de l'atteinte d'un niveau d'alerte (système anglo-saxon). Dans le temps et dans l'espace, la fréquentation s'étale « normalement » peu à peu vers l'Est de la Montagne, les parkings de Guillemont et de Roques-Hautes ne sont plus les seuls à connaître des journées de surfréquentation. Ces dernières deviennent de plus en plus fréquentes : jadis concentrées sur 15 week-ends lors de l'automne et du printemps, les journées de forte fréquentation se développent dorénavant les jours de beau temps et fériés toute l'année (figure 24) et obligent les gestionnaires et les gardes à la vigilance.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier



Figure 24. Sur le sentier rouge, le dernier dimanche d'avril 2015, cliché Vincent Vlès

Ces principes généraux calés sur des indicateurs d'évolution du milieu naturel et de protection des espèces sont appliqués au cas par cas sur les sentiers au départ des parkings (Bimont — 200 places, les Venturiers — 50 places, Bibémus — 25-28 places)..., malgré des difficultés parfois (le service de navettes depuis le bas de Bibémus est arrêté). La capacité d'accueil dépend de situations géographiques, politiques, de sites différents. Les sentiers des Venturiers et Imoucha (figure 19) sont en permanence en adaptation, tout comme le sentier rouge (dans le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées depuis 1986, le Département investissant 50 000 euros dans les zones dégradées qui nécessitent d'être réhabilitées – figure 22) en raison d'écosystèmes fragiles.

De même, les pics de fréquentation ont été mesurés et analysés (par exemple le lundi de Pâques avec 3 888 visiteurs présents simultanément sur la montagne). Les dépassements de capacité touchent alors 10 % de la fréquentation totale de ces journées difficiles. La fréquentation totale annuelle des 7 principaux sentiers est connue (40 000 randonneurs annuels pour les deux principaux, 31 000 pour les deux suivants), ainsi que les 6 principaux itinéraires de promenade (130 000 visiteurs pour la liaison Bimont — Roques-Hautes).

Si la connaissance des flux est ainsi acquise, d'ailleurs avec une enquête qualitative de nature très touristique (de type « office de tourisme » : on connaît les flux, l'origine des visiteurs, leur nationalité, leur âge moyen, etc.), le report de ces flux et ses impacts sur le milieu naturel et sur le confort et la qualité de la visite sont encore peu instrumentalisés : la connaissance de l'avis des usages, les impacts sur l'environnement naturel n'ont pas été mesurés lors de ces enquêtes.

Cette gestion qualitative des fréquentations sur les sentiers a peu à peu pris le pas, dans le temps, sur celle qui avait été originellement portée sur la seule gestion des parkings

### **3.3. Vers une gestion systémique de la fréquentation : l'identification de principes généraux**

Ces différentes expériences permettent au Syndicat mixte de mettre en place, à partir de ses expériences sur les parkings et sur les sentiers, des principes généraux relatifs à la gestion de la fréquentation (entretien directeur du Grand Site, 29 avril 2015). Ceux-ci reposent en priorité sur :

- le fait de ne pas surdimensionner les aires d'accueil sous prétexte que certaines journées sont surchargées (acceptation du principe des 10 jours de pics dans l'année, avec des stationnements illégaux en bord de route et ce que cela signifie en termes de mauvaises conditions de sécurité),
- le développement d'aires d'accueil paysagées, les plus intégrées possible afin d'éviter de dégrader l'image du Grand Site,
- la limitation de la surconcentration de la fréquentation sur un ou deux sites en diffusant sur les secteurs moins fréquentés, tout en préservant des espaces de tranquillité aussi vastes que possible. L'exercice est moins facile dans ce cas, car l'accès depuis Aix est plus délicat, éloigné. La vigilance y est particulière pour l'Aigle de Bonelli et peut amener à fermer quelques passages et surtout à travailler de façon très étroite avec le club des parapentistes qui survolent les deux zones,
- le choix de favoriser les fréquentations autour des villages afin de valoriser et d'apporter de la plus-value aux commerces locaux avec des boucles autour des villages (principalement sur la partie nord, au Concors et autour de Puylobier, où existent des boucles et des sentiers œnotouristiques).

L'approche de la capacité d'accueil du site reste donc très pragmatique, calée sur des interactions entre des éléments d'un système réceptif en constante évolution.

Car le constat est fait que ce n'est pas nécessairement la très grande fréquentation qui produit des destructions, mais plutôt des comportements rares, mais malveillants. La limite de capacité de charge est plus humaine que naturelle (densité de randonneurs, entretien directeur du Grand Site). À partir du moment où les parkings sont pleins, les visiteurs ne viennent pas sur les sites les plus fréquentés. Pour le directeur du Grand Site, ce sont les gens qui fixent la capacité d'accueil d'un site, notamment lorsque la visite est d'origine essentiellement locale.

Historiquement, on s'explique le « débordement » dans certains sites par le laisser-faire, notamment à partir des délaissés routiers devenus des parkings, les bords de route accessibles au parking sauvage, les flux non régulés, donc l'absence de méthode de gestion des flux. Si initialement l'investissement a porté sur l'aménagement des parkings (dans les années 1995-2000, la Montagne a investi 250 000 euros annuellement dans les parkings, aujourd'hui sa dépense est tombée à 40 000 euros/an sur ces lieux d'accueil), le Syndicat mixte a par la suite pu investir depuis les années 2000 environ 200 000 euros dans l'aménagement des sentiers et la protection de leur environnement. Ceci a poussé l'équipe à changer de culture : l'idée de faire un paquelage de 2 mètres de large lorsqu'il y a des destructions (comme dans les pays anglo-saxons) était impossible à concevoir pour des gestionnaires de la nature de Sainte-Victoire il y a 20 ans. Récemment, au contraire, preuve de l'évolution des mentalités et de l'acceptation de l'idée de limitation de la capacité d'accueil (donc de charge), le Grand Site a réalisé une série de petits aménagements sur les sentiers pédestres afin de prévenir de la dégradation des milieux. Par exemple une petite passerelle dans un milieu humide de 100 m<sup>2</sup> qui était piétinée a fait l'objet d'un aménagement de sentier par artificialisation (caillebotis en bois) dont l'acceptation par les visiteurs, les gestionnaires et les élus est excellente. Les gestionnaires du GS estiment ainsi ne pas avoir le même regard que jadis, l'intervention par équipements de protection n'est plus un symbole d'aménagement urbain, elle n'est plus jugée comme incompatible avec l'idée de nature. La culture du « contrôle » (au sens anglo-saxon du terme, « control » = régulation) a pris une importance désormais reconnue et acceptée par tous.

### **3.4. De la gestion des fréquentations à l'analyse des retombées économiques**

En 2010, une étude de retombées économiques du GSSV est lancée par le Réseau national, dans la continuité des deux études de retombées économiques menées en 2005 et 2006 sur le Pont du Gard et le Puy-de-Dôme. Son ambition est de traiter d'autres sujets que les seules retombées touristiques. Il s'agit par exemple d'interroger comment le label peut avoir des retombées sur l'immobilier, comment la problématique de protection contre l'incendie peut être valorisée économiquement, comment la dénomination Sainte-Victoire a un impact sur les activités par la valeur de la référence au nom, comment la démarche de Grand Site a apporté une plus-value financière au budget familial (ce que l'étude FIGESMA nomme le « consentement à payer », c'est-à-dire la valeur financière annuelle accordée par les habitants à la conservation du paysage et du site, Le Gall-Ely, 2009).

L'étude du CREDOC publiée en novembre 2008 sur la valeur économique et sociale des espaces naturels protégés vient appuyer cette évaluation qualitative par un ensemble d'éléments bénéfiques issus de la démarche de labellisation (CREDOC, 2008). La méthode de l'approche de l'impact sur la gestion forestière, l'immobilier, l'activité de tourisme et de loisirs, la fonction de régulation de l'écosystème (valeur de protection contre les risques naturels, valeur de la biodiversité, valeur des services fournis par les espèces), la valeur sociale du Grand Site y est détaillée, dans un premier temps sans résultats quantifiés. Cette ambition permet néanmoins de dégager quelques éléments qualitatifs pour justifier l'avantage économique apporté par le label.

L'évaluation des avantages économiques liés au Grand Site Sainte-Victoire réalisée pour le compte du Réseau des Grands Sites de France et du Grand Site Sainte-Victoire par le bureau FIGESMA en 2008-2009 (Réseau des Grands Sites, 2010) avec le soutien de l'État, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Région PACA, du Conseil général des Bouches-du-Rhône, du Pays d'Aix, montre que la dépense journalière pour 247 500 ménages d'excursionnistes s'élève à 6,50 € (hors frais d'acheminement, soit un montant annuel généré par la visite du Grand Site de 1,6 million €. Pour les 82 500 ménages de touristes, elle est de 141 €/jour, soit 180 millions d'€ durant un séjour assez long (9,3 jours), dont 58 millions sont directement attribuables au Grand Site. Au total, 60 millions € sont générés par l'attractivité du Grand Site Sainte Victoire, soit environ 695 emplois. Par ailleurs, les retombées fiscales (locales ou nationales) de cette fréquentation touristique s'élèvent à 8,6 millions € annuels (Réseau des Grands Sites, 2010, p. 8).

D'autre part, à partir du moment où l'appellation Côtes de Provence-Sainte-Victoire a été obtenue, le chiffre d'affaires des exploitations viticoles a été augmenté de 10 %. Le label permet ainsi de créer aussi du relationnel, du social, de la valeur économique.

Au-delà de ces retombées touristiques directes, l'approche des flux économiques générés par la valeur du nom et de l'image « Sainte-Victoire » (méthodologie de 2008 portant sur 2459 entreprises des 14 communes) montre un très fort impact sur le chiffre d'affaires des entreprises (valeur générée de 7 millions €/an pour les entreprises de la Région utilisant le nom de Sainte-Victoire).

L'approche de l'impact du Grand Site sur les valeurs immobilières montre une plus-value annuelle générée par l'effet Sainte-Victoire sur l'immobilier estimé à 40 millions €, engendrant 5,7 millions € de retombées fiscales et correspondantes à 357 emplois à temps plein.

L'estimation de la valeur sauvegardée de la forêt générée par la prévention des incendies s'élève pour sa part à 12 millions d'euros par an, celle attribuée par le public à la préservation et à la bonne gestion du site (le « consentement à payer ») est de 32 millions € : c'est le montant (évalué par enquête) que les résidents considèrent qu'il faudrait consacrer à la préservation de la nature et la mise en valeur. Cette somme exprime une valeur d'attachement par le public à l'espace naturel, elle est loin d'être négligeable et permet au Syndicat mixte de rapporter l'apport économique issu de la gestion de la fréquentation et du label Grand Site à l'ensemble des financements dédiés à la préservation et à la gestion du site (dont on ne connaît pas l'ampleur du fait de la variété des financements, seul est connu le budget annuel du Syndicat mixte, soit 2,2 millions annuels)

## **4. Les enjeux de gouvernance pour conduire une gestion des flux et pour la définition de la stratégie de gestion**

Sainte-Victoire : la gouvernance comme processus de gestion des sites et des fréquentations

Dans cet ensemble de mesures de gestion secteur par secteur, site par site, cas par cas en fonction des différents enjeux à traiter (visites, sécurité, préservation de la flore et la faune, etc.), l'État a accompagné le processus de préservation de la Montagne en la soustrayant à la pression urbaine, en assurant sa présence au niveau de l'autorité environnementale sur les programmes, en discutant de l'acceptation des contraintes avec

les communes (DREAL). De son côté, la DDTM a été présente au moment de la révision des P.L.U. afin d'inscrire ces contraintes dans les documents d'urbanisme (Commune de Saint Marc Jaumegarde, 2003 ; Commune de Vauvenargues, 2008 ; Commune de Jouques, 2008 ; Commune du Tholonet, 2012).

Pour les élus locaux, l'économie touristique est qualifiée « d'importante, mais pas vitale pour l'économie » (entretien vice-président du Grand Site, 28 avril 2015). Si l'Office du tourisme du Pays d'Aix, qui gère toute la fréquentation en termes de promotion, a compris ce que pouvait apporter un label à l'économie du territoire, les élus du Grand Site n'ont pas tenu à aller trop loin. À un moment, il fut même question pour ce territoire d'aller vers une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais les élus communaux ont déclaré refuser cette possibilité par « peur du trop-plein » (entretien vice-président du Grand Site). La saturation des espaces, des routes, montre déjà des chiffres qu'ils évaluent comme importants, les habitants disent éviter ces jours-là leur visite. S'ils ne se déclarent pas, non plus, dépossédés par le label, les élus des villages se déclarent « saturés » en haute saison (au mois de mai, par exemple). Apporter plus par une fréquentation augmentée n'est pas un argument qu'ils jugent « convaincant ». Déjà les contraintes estivales (fermeture pour des questions de sécurité) rendent la gestion difficile. Les propriétaires fonciers se plaignent de leur « manque de liberté » dû au classement (droits à construire, autorisations préalables du service départemental d'architecture). Un sentiment de contrainte est perçu par les élus, qui en témoignent (entretien vice-président du Grand Site, 28 avril 2015). Les élus cherchent donc un équilibre qu'ils savent difficile entre le développement et la protection. Ici, c'est « *Cézanne qui attire, le Grand site en tant que tel, j'en suis moins sûr* ».

Par ailleurs, 70 % des pratiques relèvent de la randonnée ou de la promenade des Aixois, d'où des retombées économiques directes faibles en termes de flux financiers du tourisme (quelques nuitées pour les gîtes ou les campings), pour des contraintes fortes. Les maires à l'origine de la démarche (le maire de Beaurecueil, par exemple, est à l'origine de la démarche depuis 1989) ont suivi pas-à-pas la construction de cette politique en affirmant une stratégie d'équilibre entre reboisements, contrôle de l'urbanisation, contrôle des flux, une dynamique somme toute très maîtrisée. Les collectivités qui sont directement impactées par la fréquentation et sa gestion dans le massif ont souhaité que les villages conservent un caractère rural. L'idée de miser sur une attractivité augmentée par le Grand Site semble un peu suspecte à certains, notamment à ceux qui président aux destinées du Syndicat mixte. La vocation de leur commune n'est pas d'accueillir beaucoup plus de population : leur territoire est assez grand, en partie protégé et la gestion des parkings notamment dans le domaine de Roques-Hautes (ces 500 ha gérés par le Conseil départemental au titre la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles avec la gestion associée de l'accueil) ou dans le domaine privé pour lequel le Grand Site agit, n'est pas directement en prise avec les questions des aménagements pour la régulation des flux.

Cette gouvernance acceptée par toutes les communes est favorisée par l'intervention forte du Conseil général/départemental qui, historiquement, a mis en œuvre une politique ambitieuse d'acquisitions foncières, désormais complétée par la politique de gestion de l'ensemble des propriétés (y compris les 80 % privés), régulée par le Grand Site. La collaboration des collectivités territoriales avec le CRPF et les autres regroupements de propriétaires s'est également fondée sur cette approche très mesurée en termes d'ouverture aux publics.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 25. La propriété privée représente 80 % du territoire. Ici, le château de Vauvenargues, propriété de la famille Picasso (1 000 ha de forêts), 30 avril 2015, cliché Vincent Vlès

Pour les élus locaux, ce qui semble le plus difficile à expliquer, à transmettre auprès de leurs populations, c'est ce à quoi sert, quel est l'objectif visé par un Grand Site de France. Certes, l'étude sur les retombées économiques les y aide. Pour autant, ces collectivités évitent en général de s'engager dans la gestion

patrimoniale de Sainte-Victoire, n'en ayant d'ailleurs pas toujours les moyens financiers. Aussi, le label est assez peu connu des habitants eux-mêmes. Cela tient au fait que tous repoussent le tourisme de masse : « *on est en Provence, il y a d'autres accroches, Aix, etc.* » (entretien vice-président du Grand Site). Si le dispositif actuel de gestion des flux est jugé satisfaisant à leurs yeux, leur intérêt se porte plutôt sur la protection du territoire communal pour certains (Puylobier, Vauvenargues, Beaurecueil et... Jouques qui souhaite toujours le classement de la partie nord de son territoire, la montagne de Vautubière) ou sur le maintien de disponibilités foncières permettant son urbanisation pour d'autres, en frange Sud du massif (Rousset, Châteauneuf-le-Rouge).

Enfin, on peut noter que les craintes suscitées par la construction métropolitaine ont pu encourager le développement des politiques de protection du GSSV. Pour certains élus, opposés au projet métropolitain en cours, celui-ci pourrait conduire à une extension des zones urbaines, ce qui expliquerait finalement que certaines communes aient demandé au Grand Site d'engager une démarche qui puisse apporter une meilleure protection des territoires communaux concernés (entretien vice-président du Grand Site). Il en va par exemple de toute la « jupe Sud » (de Beaurecueil à Puylobier – figure 26, mais avec plus de difficultés le long des grandes voies de circulation vers Châteauneuf-le-Rouge, Rousset) qui souhaite s'inscrire dans une démarche paysagère avec le souhait d'une directive paysagère, à l'image de celle des Alpilles, qui puisse être reprise ensuite dans les documents d'urbanisme. Celle-ci est d'ailleurs déjà inscrite dans le SCOT et a été concrétisée avec une demande déposée auprès de la DREAL.

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 26. Vue sur Puylobier depuis Bau des Vespres, alt. 1010 m, 30 avril 2015, cliché Vincent Vlès

L'obtention du label en 2004 a incontestablement été une reconnaissance au niveau national de la qualité du site et de la gestion de l'accueil du public sur ce site. L'équipe s'appuie sur ce label pour travailler avec les professionnels d'e-tourisme et le label est un atout dans l'argumentaire et la discussion. L'Office du Tourisme d'Aix, un des deux à trois plus importants de France en termes de nombre de visiteurs reçus, a longtemps travaillé uniquement pour la Ville d'Aix. La Communauté d'Agglomération, en se transformant en Office de Pays d'Aix, a modifié complètement sa politique et a intégré totalement la coordination et l'animation de l'ensemble des produits et visites dans le Pays, dont la Montagne fait partie avec son million de visiteurs annuels. Dans cette dynamique, le Syndicat va signer en 2015 une « Charte Sainte Victoire Grand Site de France et Tourisme durable en Pays d'Aix » dans laquelle il se reconnaît dans une politique de protection des paysages, une politique de l'offre et plus seulement une politique de réponse à la demande (« *c'est nous qui décidons notre offre, qui est une offre de découverte et d'expérience des lieux* »). Les accompagnateurs sont également encadrés par le Syndicat et l'Office de Tourisme qui souhaitent les accueillir. Avec les viticulteurs, des partenariats permettent de développer, au-delà des offres nouvelles dans le cadre du label (sentier des vigneron de Sainte-Victoire — label tourisme handicap), la façon dont ils peuvent être des acteurs, sur leur propriété, de la biodiversité (réalisation de nichoirs, propositions de fiches d'actions, réalisations de mares, haies fleuries...) et donnent aux exploitants un accès au mécénat.

\*

\* \*

Sainte-Victoire apparaît comme un cas d'école tant au niveau des processus de construction d'un schéma d'ensemble (non promu en tant que document de planification rigide, mais affirmé davantage en tant que guide d'action autour d'un projet partagé) de la gestion de la fréquentation autour de la charge (« socialement ») admissible qu'au niveau de la gestion de l'activité économique et sociale dans un site classé de grande taille (22 500 ha, 3<sup>e</sup> site classé de France), avec un partenariat de cogestion, entre l'État et les collectivités territoriales, permanent et sans faille, y compris au niveau des autorisations réglementaires, et ce malgré quelques avis divergents (la commune de Jouques, par exemple, souhaitant que tout le territoire de la commune soit classé, ce qui ne fut pas réalisé). Dans cette gouvernance d'ensemble, le rôle du Grand Site est très important dans la mesure où il permet une connaissance intime du terrain du point de vue naturaliste, mais également du point de vue économique, social et politique, puisqu'il est associé à la gestion réglementaire du site et à son développement. Ce dispositif de jeu d'un ensemble partagé par tous les niveaux et par tous les acteurs permet une gestion de la capacité de charge « vécue » au plus près, de manière plus souple que ne l'aurait réalisé une application stricte des textes relatifs à la préservation de la nature ou à la mise en sécurité de secteurs entiers. Il est notable que cette gouvernance bénéfique ait été renforcée par un contexte associatif apaisé. Bien avant l'apparition du dialogue sur Internet et sur les réseaux sociaux, l'expérience Sainte-Victoire impose une évidence : la gestion de la capacité de charge d'un site exceptionnel n'est pas figée, elle se construit au jour le jour dans l'échange et le partage.

### 3.2. Pyrénées-Mont Perdu, un processus de préservation, de visite et de patrimonialisation difficile

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

#### Pyrénées — Mont Perdu, patrimoine mondial de l'humanité<sup>6</sup>

Ce paysage de montagne exceptionnel, qui rayonne des deux côtés des frontières nationales actuelles de France et d'Espagne, est centré sur le pic du Mont-Perdu, massif calcaire qui culmine à 3 352 m. Le site inscrit au patrimoine mondial, d'une superficie totale de 31 189 ha, comprend deux des canyons les plus grands et les plus profonds d'Europe sur le versant sud, du côté espagnol (20 134 ha dans la zone centrale du Parc national d'Ordesa et une large part de sa zone de protection périphérique), et trois cirques importants sur le versant nord, plus abrupts, du côté français – formes géologiques terrestres classiques (10 505 ha de site classé, dont 7 451 dans le Parc national des Pyrénées). Ce site est également un paysage pastoral qui reflète un mode de vie agricole autrefois répandu dans les régions montagneuses d'Europe et compte 8 villages (Aragnouet, Gavarnie, Gèdre en France et Bielsa, Fanlo, Puertolas, Tella-Sin, Torla en Espagne). Les qualités paysagères exceptionnelles de tous ces cirques et canyons sont également des témoignages inestimables sur la société européenne d'autrefois à travers son paysage de villages, de fermes, de champs, de hauts pâturages et de routes de montagne (<http://whc.unesco.org/fr/list/773/>).

D'ailleurs, c'est sur ces bases et arguments naturels et paysagers que l'inscription a été justifiée par l'UNESCO après saisie des organisations consultatives :

- Pour l'IUCN<sup>7</sup>, bien que les atouts naturels des Pyrénées se retrouvent dans d'autres régions de montagnes, sa portion centrale autour de Gavarnie – Mont Perdu présente une association de phénomènes alpins naturels spectaculaires. Les gradients climatiques est/ouest et nord/sud sont également à l'origine d'un cadre biologique unique. En tant qu'unité paysagère, le massif calcaire du Mont Perdu présente un certain nombre de formes géologiques classiques telles que des canyons profondément incisés et des cirques spectaculaires. C'est également un paysage exceptionnel avec des prairies, des lacs, des grottes, des montagnes et des forêts.
- Pour l'ICOMOS<sup>8</sup>, la « région Pyrénées-Mont Perdu située entre la France et l'Espagne est un paysage culturel exceptionnel » (<http://www.mppm.org/fr/pays-fr.html>). Elle associe la beauté panoramique à une structure socio-économique qui plonge ses racines dans le passé et illustre un mode de vie en montagne qui a presque entièrement disparu dans le reste de l'Europe. L'homme a contribué à modeler ces

<sup>6</sup> Les gestionnaires du bien patrimoine mondial Pyrénées-Mont Perdu sont le Parc National Français des Pyrénées-Occidentales ([pyrenees.parc.national@espaces-naturels.fr](mailto:pyrenees.parc.national@espaces-naturels.fr) - site web : [www.parc-pyrenees.com](http://www.parc-pyrenees.com)) et le Parque Nacional de Ordesa y Monte Perdido ([ordesa@mma.es](mailto:ordesa@mma.es) - site web : [www.ordesa.net](http://www.ordesa.net))

<sup>7</sup> L'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature, première organisation environnementale mondiale créée en 1984, aide à trouver des solutions pratiques aux problèmes de l'environnement et du développement les plus pressants de l'heure

<sup>8</sup> L'ICOMOS, Conseil international des monuments et des sites, est une organisation internationale non gouvernementale qui œuvre pour la conservation des monuments et des sites dans le monde.

paysages : ses traces sont visibles partout, à la fois grâce aux vestiges matériels et à la mémoire. Malgré les conditions de vie difficiles dues à l'altitude, les hommes s'y sont installés et confèrent une véritable signification à ce bien naturel.

Le Mont-Perdu forme le pivot d'une zone géographique couronnée par les sommets des Tres Serols. L'apparition de l'homme dans ces contrées, tout d'abord nomade puis sédentaire, fut précoce. Les hommes ont exploité les ressources de ces hautes montagnes dans les vallées et leurs versants, mais aussi sur les hauts pâturages, les régions boisées, les parois rocheuses, les cols, les cours d'eau. Ses installations dans cette région remontent au paléolithique supérieur (40 000 – 10 000 av. J.-C.), comme en témoignent les sites tels que les cavernes d'Añisclo et d'Escuain, les cirques de pierre de Gavarnie et le dolmen de Tella. Des documents du Moyen-Age attestent de ces établissements sédentaires sur les versants du massif et des vallées avoisinantes des rivières Ara, Yesa, Aso et Vellos, Yaga, Barrosa et Cinca, Neste d'Aure, gaves de Gavarnie et Héas. À cette période, sentiers et routes, ponts, maisons et hospices (*hospitales* de Gavarnie, Bujarelo, Aragnouet, Parzan, Héas et Pinet) existaient déjà. Les hommes et leurs troupeaux y ont imprimé leur marque sur la flore des pâturages et des bois. L'exploitation des hauts pâturages comme ceux de Gaulis ou d'Ossoue témoigne de l'ancienneté de la transhumance et de sa marque dans le paysage (<http://www.mppm.org/fr/hist-fr.html>).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 27. Pyrénées-Mont Perdu : délimitation du bien inscrit sur la Liste UNESCO en 1997, modifié en 1999. Sources : Tres Serols – Mont-Perdu, Association MPPM, monographie TSMP, 2009. <http://www.mppm.org/cartes/perimetre.pdf>

Les vallées du Mont-Perdu et leurs cols ont permis aux deux communautés d'entretenir des liens économiques et sociaux plus étroits avec leur communauté respective des plaines bigourdanes et aragonaises. Le système juridique et politique spécifique de ce périmètre exceptionnel, établi de longue date, est depuis bien longtemps indépendant des gouvernements centraux.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 28. Macizo las Tres Sorores : Mont-Perdu (3 355 m ), Soum de Ramond, Pico de Añisclo — vue de Cuello Arenas (Fanlo-Nerín, Aragon), cliché Vincent Vlès, 2005

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 29. Les crêtes frontalières séparant les cirques et canyons, source : carte IGN 1 : 50 000

## 1. La constitution du territoire de gestion des fréquentations



Pour autant, cet espace transfrontalier peine à constituer un territoire de gouvernance coordonnée pour gérer les problèmes modernes de l'environnement et du développement. En matière de tourisme et d'accueil des publics notamment, le territoire de gestion des fréquentations n'existe pas pour la totalité de la superficie couverte par le site exceptionnel transfrontalier (enquêtes terrain — juin 2015). Côté français, les seuls aménagements liés à une tentative de régulation des flux se sont limités, à partir de 1990, au village d'accès au site de Gavarnie, et non à ses nombreux points d'accès : seuls quelques parkings ont été créés dans le village de Gavarnie, avec piétonisation partielle de la rue centrale commerçante les deux mois estivaux, autorisant toutefois un passage des bus. Pourtant, Gavarnie et Gèdre bénéficient d'atouts naturels exceptionnels (Cirques de Gavarnie, Estaubé et Troumouse, enneigement favorable...) qui ont fait leur réputation et engendré une fréquentation estivale « naturelle » considérable. Cette forte fréquentation estivale a eu pour mérite de permettre un développement touristique des villages et le maintien de la population : l'activité touristique constitue une activité complémentaire essentielle pour une majorité d'exploitants agricoles sur le territoire, car elle représente un complément financier important de leur chiffre d'affaires (chambres d'hôtes, vente directe de la production, etc.) ; en 2000, 48 % des exploitants du massif des Pyrénées avaient une activité secondaire. Mais ce tourisme n'est pas un tourisme au sens moderne du terme, mais plutôt un excursionnisme, d'où une réelle nécessité pour le territoire Gavarnie-Gèdre de parvenir à fixer une clientèle de séjour au moyen d'équipements structurants, permettant d'étendre la saisonnalité et de maintenir la vitalité économique du territoire. L'accessibilité du site demeure relativement difficile même si cela ne constitue pas une entrave à la découverte du territoire dans la mesure où la destination de cette montagne reste dédiée à un public bien spécifique, au fait des difficultés et des particularités de randonnée ou séjour en haute montagne).

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 30. Cirques (second plan : Troumouse, arrière plan à droite, Mont-Perdu), vus depuis le pic Campbieil (3 157 m), cliché Vincent Vlès, 2008

Au cours de la période récente, le tourisme est devenu l'activité dominante de ce secteur, avec environ 600 000 visiteurs à l'entrée d'Ordesa et environ 500 000 à 900 000 dans le secteur des trois cirques français, les comptages sur le versant Nord étant soumis à des méthodes, des périodicités et des lieux à chaque fois différents, ce qui ne permet pas d'en avoir une connaissance à la fois complète ni même exacte. Les labellisations successives de ces sites (pour la versant français, site classé en 1946, Parc national en 1967, Opération Grand Site en 1989, Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager en 1995, Patrimoine mondial en 1997, Grand site Midi-Pyrénées en 2009) ont accéléré leur mutation vers une économie de la visite qui touche, au même moment, plusieurs secteurs des Pyrénées espagnoles (Benos et coll., 2007 ; Garcia Ruiz, 1990). Gavarnie et Torla deviennent des « entrées » de parcs et sont aménagées avec la construction d'infrastructures d'accueil, de structures d'hébergement, de nouveaux commerces. La pression foncière croissante provoque une saturation progressive des deux villages et de leurs espaces valléens. Parallèlement, des mutations interviennent de part et d'autre de la frontière avec des migrations de retour, l'accroissement de la double résidentialité (Bachimon & al., 2015), la diversification des pratiques de visite et touristiques, la transformation de l'économie rurale traditionnelle.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 31. Canyon d'Ordesa, de Cuello Gordo (Aragon), cliché Vincent Vlès, 2005

Dans ce mouvement économique et social d'ensemble, le classement au patrimoine mondial a introduit une « rupture territoriale » (Benos et al., 2007) en rassemblant dans un site unique transfrontalier des secteurs dont les pratiques de gestion obéissent à des dispositifs et des dynamiques assez différents. Le fait que l'acteur principal de l'initiative du classement ait été issu de la société civile plutôt que de la sphère des politiques publiques (les états français et espagnols, les administrations déconcentrées, les collectivités territoriales n'ont pas été les maîtres d'œuvre du dispositif) a créé des débats organisationnels assez conflictuels et des tensions peu propices à l'instauration d'une gouvernance, notamment en termes de gestion des flux où les aménagements nécessaires à la réalisation de cet objectif nécessitent l'accord de toutes les parties (les équipements devant être réalisés sur des territoires communaux).

Parallèlement la nécessité d'offrir des conditions d'accueil des visiteurs et des conditions de vie (pour les habitants et les exploitants) qui soient synonymes de sécurité et de maintien d'un minimum de services (maintien de l'attractivité du territoire) s'est renforcée. Les tensions auxquelles le Parc national des Pyrénées a dû faire face entre ses différentes composantes ont eu, sur ce plan, des conséquences dans les retards pris dans la mise en place d'un territoire organisé de gestion des flux. Au contraire, le parc national d'Ordesa y Monte Perdido, s'il a aussi pâti des compétitions de pouvoir entre ses deux administrations de tutelle régionale et nationale, n'a pas géré directement la question du développement et de la gestion des visites, prise en charge par l'Organisme autonome des parcs nationaux (à l'époque) et les comités mixtes de gestion, structures paritaires créées par la loi de 1997 sur la conservation de la nature, composées de représentants de l'État et des Autonomies, qui étaient les véritables détentrices du pouvoir de planification et du pouvoir décisionnel concernant la gestion des parcs nationaux jusqu'à la réforme de la loi en 2005. Côté espagnol, les programmes de subventions ont permis la réalisation de nombreuses infrastructures non seulement dans le Val de Broto (centre d'interprétation à Torla, à Tella), mais également dans le large secteur des villages de montagne (Fanlo, Nerín). Versant Sud, le périmètre de la gestion touristique a été ouvert au-delà des portes des hauts lieux, notamment du fait de la constitution de la comarca du Sobrarbe (compétente pour gérer le tourisme), alors que versant nord la gestion a été plus réfléchie en termes de pôle, l'intercommunalité touristique étant embryonnaire jusqu'à une date récente (Clarimont, 2006 ; Clarimont & Vlès, 2009).

Ces différences structurelles expliquent pourquoi, finalement, les acteurs non seulement adhèrent difficilement à la démarche de constitution d'un territoire unique de gestion des flux, mais également ont encore du mal à assurer des conditions minimales d'accueil et de sécurité des habitants, des exploitants et des visiteurs. Cette démarche n'a pas fait l'objet, jusqu'à récemment, d'une réflexion et encore moins d'une programmation dédiées notamment pour développer un tourisme durable et responsable permettant la conservation du site.

Du coup, « les dynamiques escomptées n'ont tout simplement pas existé » (Benos, 2007).

En l'absence de moyens importants pour gérer ce qui, versant nord plus que versant sud, est plus un excursionnisme de masse qu'un tourisme, Gavarnie et Gèdre ont peu à peu acquis une réputation « d'usine à touristes » perdant ainsi leur qualité originelle de l'accueil paysan (avec le passage à une économie dite « de cueillette ») (DDT Hautes-Pyrénées, 2013 ; Moulinié, 2015 : voir ci-après, point 5 page 100). Paradoxalement, l'apport économique de cette clientèle de passage demeure insuffisant pour permettre la pérennité des activités des commerces et des structures publiques.

Les acteurs publics (DDT 65, communes, Conseil départemental) cherchent actuellement à changer de

modèle de développement afin de « transformer les deux villages en véritable station de séjour » (DDT 65, 2013). Depuis 1986, les communes de Gavarnie et Gèdre (près de 25 000 ha et seulement 450 habitants) développent conjointement leur activité touristique. Une communauté de communes existe depuis 2000 entre ces deux villages avec pour compétence principale le développement touristique (dont la station de ski, voir encadré infra). L'office de Tourisme est également géré en commun au travers d'une association loi 1901. Le schéma départemental de coopération intercommunale a transformé cette structure éclatée et isolée en la fusionnant dans un territoire qui associe l'ensemble des communes de deux gaves à l'échelle des 17 communes du Pays Toy.

#### Versant français

Démographie : 400 habitants – population en décroissance depuis plus de 50 ans.  
Densité : 1.8 hab/km<sup>2</sup>

Logements : 619 dont 27.7 % rés.principales, 62.8 % res. Secondaires, 9.5 % vacants

Logement social : 5 logements sociaux conventionnés (OPH 65, collectif)

Emploi : 265 ; taux de chômage faible : 3 % ; emploi saisonnier important

Économie : 75 entreprises : commerces et services : 80 %, administration : 10 %, 147 établissements actifs : agriculture 26.5 %, commerces et services : 57.8 %, administration : 10.2 %

Agriculture : 35 exploitations, SAU moyenne : 13 ha ; 31 exploitations agricoles (21 avec le siège d'exploitation à Gèdre, 5 à Gavarnie, 3 à Luz, 1 à Villelongue, 1 à GEU) dont 22 exploitations peuvent être qualifiées de professionnelles (chef d'exploitation à titre principal à la MSA). 23 exploitations qui transhument en 2012 sur la Commission syndicale de Barèges. Dominante élevage : 19 éleveurs ovins et 16 éleveurs bovins

4 éleveurs en AOC Barèges Gavarnie. 46 ans de moyenne d'âge (moyenne départementale à 53 ans). 15,5 ha de SAU en moyenne en 2012 à comparer à 14,9ha en 2000. Maintien du nombre d'exploitants déclarés à la PAC depuis 2000 (on observe souvent des baisses).

Le domaine pastoral occupe l'essentiel du territoire. Ces surfaces gérées par la commission syndicale de la vallée de Barèges sont utilisées comme estives collectives de juin à septembre. Les transhumants viennent des communes voisines et des départements voisins (départements voisins). La pratique de la transhumance contribue au maintien de l'ouverture du paysage, mais elle est surtout une nécessité économique pour les exploitations de montagne qui disposent d'une ressource fourragère limitée. La commission syndicale de Barèges déclare environ 14 000 ha de surfaces collectives dans ces deux communes.

#### Équipements touristiques structurants :

— Station de ski alpin (50 000 journées/skieurs/an ; CA : 800 k€), reprise par le groupe andorran Ski Resort International-PGI France

— Stade nordique (fond, raquettes au cœur du cirque de Gavarnie)

— Maison du parc National des Pyrénées à Gavarnie

— Millaris, musée « découverte de Gavarnie-Gèdre » à Gèdre

— Base de loisirs de Gèdre (piscine, patinoire, salle d'escalade, bob-luge)

#### Capacité d'accueil touristique :

Au global : 3 485 lits, répartie pour 55 % sur Gèdre et 45 % sur Gavarnie (tous ouverts l'été)

Hôtellerie : 8 hôtels ; 157 chambres (6 classés 2 étoiles, 2 classés 3 étoiles)

Camping : 3 pour 163 emplacements, classés 2 étoiles

Refuges : 4 sur la commune de Gavarnie (Sarradets, Pailha, Espuguettes, grange de Holle) ; 3 en périphérie (Tuquerouye, Goritz, Baysseleance).

Fréquentation touristique :

Hiver 200 000 personnes environ (station : 40 à 60 000 journées/skieurs/an)

Été/Automne/printemps : 750 000 personnes environ

Sources : DDT 65, 2013

La question de l'avenir de la station de ski semble moins marginale dans le dispositif qu'il n'y paraît. La Cour des comptes relève que les impôts locaux affichent des taux élevés et doivent parfois subir de fortes augmentations pour absorber les pertes liées notamment à la station de ski. La communauté de communes de Gavarnie-Gèdre a, de ce point de vue, consenti un effort fiscal important (la pression fiscale est mesurée par le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, qui compare le produit fiscal réel à celui qui résulterait de l'application des taux moyens nationaux). Cependant, la question de l'équilibre économique de la station de ski ne saurait se résumer au seul équilibre financier de la structure exploitant le ski et implique des choix stratégiques plus vastes, à l'échelle de l'ensemble des stations de ski des Pyrénées d'une part, mais également tenant compte de sa *compatibilité avec le projet à long terme* du territoire de Gavarnie-Mont Perdu. Si l'activité de la station de ski entraîne des retombées économiques et crée des emplois, ce qui peut justifier une intervention publique d'aide indirecte à l'activité de l'acteur privé qui en a pris la gestion, elle ne peut toutefois plus se faire sans conditions ni vision globale de développement dans un contexte de maîtrise de la dépense publique à une échelle territoriale plus intégrée (Cour des comptes, 2015).

Le fait que l'inscription des sites au patrimoine mondial et dans le Parc soit considérée au niveau local d'abord comme un dispositif de protection, donc une contrainte, explique donc en partie – mais en partie seulement – les difficultés de constitution d'un territoire unique de gestion des fréquentations. L'existence même de cet espace n'est pas encore évidente en tant qu'espace vécu entre les deux versants, car ce n'est pas un espace fréquenté et ni pratiqué par les mêmes visiteurs ni les mêmes habitants, donc peu d'interrelations sociales et politiques s'y nouent et sans doute les représentations de cet espace transfrontalier y demeurent fort différentes de part et d'autre de la frontière d'une part, mais également au sein des acteurs de la gouvernance de chaque versant.

Par ailleurs, le fait que la reconnaissance de Gavarnie comme celle d'Ordesa se soit réalisée dans leur propre cadre national respectif a éclaté la gestion de la valeur rattachée à chacun des deux sites. Dans les deux cas, la gestion et l'entretien de son propre lieu exceptionnel dans des structures à échelle restreinte, segmentée, constitue un frein à la constitution du territoire de gestion des flux et la faiblesse structurelle et originelle du site Pyrénées-Mont Perdu dans son ensemble .

Dans le détail, voici quelles en sont les conséquences.

### **1.1. De fortes réticences locales à la gestion des flux**

Un premier plan de gestion des flux dans la partie française avait été mis en œuvre dans le cadre d'une Charte de gestion en 1995 et venait se superposer aux plans de gestion distincts des deux parcs nationaux situés de part et d'autre de la frontière. Supervisé par un Comité de gestion, ce plan a été considéré comme

suffisant pour la partie espagnole (pris en charge par le budget national), mais insuffisant dans son versant français. Le « *financement pour la gestion du site* » a ainsi été « *jugé très insuffisant* » (sources : section II UNESCO) : « *il n'existe pas aujourd'hui de plan de gestion et pas de budget de fonctionnement du site* »<sup>9</sup>.

Effectivement, le territoire se déclare actuellement dans l'impossibilité de connaître précisément les flux de visiteurs, bien que la situation des trois cirques permette d'appliquer les techniques simples de comptage des flux utilisés en tourisme (la méthode traditionnelle « cordon + enquête observation associée » permettrait ici une approche fiable des flux dans le temps et dans l'espace). Le directeur de l'Office de tourisme de Gavarnie déclare : « *on est entre 500 000 et 800 000 visiteurs à Gavarnie environ, mais c'est difficile de savoir. Et encore je vous parle de Gavarnie Gèdre et non Gavarnie tout seul. Gavarnie tout seul, c'est 350 000 visiteurs environ, et que l'été... mais ces chiffres sont faux... on est incapable de savoir. Ces chiffres seraient ceux de 4 mois (de juin à septembre), avec un pic le premier lundi d'août ; et cela dure 10 jours. Les jours là, c'est n'importe quoi, les voitures sont arrêtées les unes derrière les autres... ; les parkings de Gavarnie accueillent 800 places payantes, donc ces jours-là, les voitures sont garées en double file. La problématique de la gestion des flux est capitale à Gavarnie, mais uniquement sur 15 jours dans l'année... ces 15 jours-là, la satisfaction est médiocre, la consommation est faible, il y a trop de monde, une fuite de la foule et une perte de repères, la signalétique totalement non respectée...* »

Cette indétermination technique laisse la porte ouverte à toutes interprétations, tant sur les évolutions des flux dans le temps que sur leurs origines : « *Pour nos commerçants ici, il n'y a jamais trop de monde. À nous de gérer. Il y a quand même une baisse de fréquentation, de 2 millions de visiteurs on est passé à 800 000 sur l'année. C'est dû à beaucoup de choses : des éléments de société, la crise économique, notamment la clientèle de Lourdes qui diminue. Ça chute énormément avec 1,8 jour de durée de séjour à Lourdes. Énorme baisse de fréquentation sur Lourdes et des transports collectifs* » (Maire de Gavarnie, entretien du 2 juin 2015). Et la résistance à l'idée même de régulation de la fréquentation de l'ensemble des sites semble forte, notamment parce qu'elle se focalise en grande partie sur le site du village de Gavarnie : « *Le village n'est pas engorgé, non, on peut y mettre un paquet de piétons. Pourquoi désengorger alors ?* » (Maire de Gavarnie). D'autant que les commerçants sont mécontents de l'évolution de leurs clientèles : « *La société a évolué. Les gens ne font plus comme avant. Le touriste de Lourdes classique qui venait à Gavarnie, qui achetait une marmotte qui sifflait, c'est fini... ceux qui persistent à ne vendre que ça ne sont pas contents. La rentabilité des entreprises est difficile. La saison est concentrée sur un mois environ. C'est difficile* » (ibidem).

L'absence de toute prospective écotouristique d'ensemble sur les sites des cirques transfrontaliers ouvre la voie, pour un temps, à des conflits d'usage où la provocation semble de mise : « *On n'a pas fait le bilan carbone... ici on les appelle les "écotalibans", les écolos extrémistes !! De toute façon les clients qui se mettent sur une terrasse de café sans pollution ressentent plus de bien-être. On n'a pas besoin de faire des études...* » (Maire de Gavarnie), ou : « *un plan de gestion des flux ? L'affaire des écologistes... des mesures uniquement environnementales et non économiquement rentables, nuisibles pour l'économie locale, commerçante* » (ibidem). Les acteurs du terrain (directeur de l'O.T., maire, directeur de la station) s'accordent à dire que la démarche UNESCO « *n'a pas du tout été appropriée par les gens d'ici. La communication n'allait pas bien : on ne savait même pas qu'on rentrait dans un site Patrimoine UNESCO* » « *personne n'a été impliqué, les habitants ont eu l'impression d'être pris pour des indigènes. La seule chose retenue avec l'UNESCO : + 30 % de fréquentation, c'est la seule chose qu'ils retiennent* » (directeur station, juin 2015). Cette « avis d'acteur » ne semble pas unanimement partagée par la population (enquête ethnologique, point 5 ci-dessous).

La tentative de gestion des flux intervenue en 1997, dans le cadre de l'Opération Grand Site, a opéré successivement une interdiction de la circulation dans le village puis, revenant en arrière, une circulation « allégée » permettant l'accès aux habitants et aux résidents hors période estivale (entretien Maire de

---

<sup>9</sup> <http://whc.unesco.org/archive/periodicreporting/EUR/cycle01/section2/773-summary.pdf>

Gavarnie). Les camping-cars ont été accueillis sur une aire aménagée à l'extérieur du village. Pour le Maire de Gavarnie, ce dispositif a « très bien marché ». Pour autant, il note que le dispositif rencontre des difficultés avec les commerçants, dont le dispositif « *perturbe les habitudes* ». « *Pour les commerçants, il n'y a jamais trop de monde* ». Il regrette également la position de préservation par la régulation des flux soutenue par les associations de protection de la nature : « *Les écologistes nous auront bien "emmerdés", toutes ces années... on a affaire à des intégristes, des écologistes intégristes.... c'est eux qui ont tout freiné dans notre démarche. Selon moi, avec les flux piétons, l'environnement sera protégé. À un moment donné, il vaut mieux gérer un flux important au même endroit et avoir des échappatoires sur les cotés pour apprécier la nature que d'avoir des quantités de personnes dans différents endroits. Il vaut mieux avoir une autoroute à gérer et laisser des abords à emprunter pour trouver ce que l'on recherche... (patrimoine, etc.) Ce qui permet dans des lieux comme les nôtres de régler les problèmes. Il vaut mieux concentrer les personnes finalement sur un axe... et laisser vivre le commerce local tout au long d'un axe de visite* ». On sent bien, dans ces propos, à la fois le poids des tensions issues de l'initiative de l'inscription du massif Pyrénées Mont-Perdu par une partie de la société civile – surtout intellectuelle et savante – échappant au champ politique local et l'ambiguïté de cette patrimonialisation qui n'a pas su créer une culture commune de l'action. Bien que du temps des sociétés agropastorales où les relations de gestion de la ressource pastorale et des liens commerciaux existaient, celles-ci n'ont pas suffi, pour autant, à constituer un ensemble transfrontalier au sens des acteurs, au sens politique, d'une gouvernance commune. L'unité du massif Pyrénées Mont-Perdu existe certes en tant qu'invention des Pyrénéistes ou d'une partie des scientifiques ou des experts, mais sans doute peut-être pas encore en tant que communauté d'intérêts des gestionnaires.

À l'avenir, si un territoire de gestion des flux pouvait se constituer, cet espace de régulation gagnerait sans doute à intégrer l'ensemble des acteurs en charge de la régulation des visites et parcours dans les sites exceptionnels, classés et protégés, contigus (les trois cirques français et celui d'Ordesa voisin). Quel pourrait être ce territoire de gestion idéale, et, au-delà, quel est le modèle de gouvernance possible ?

Pour en tenter une définition, il convient de revenir sur les figures de protection qui fondent l'unité de ces sites. Le maintien des caractéristiques physiques et paysagères du massif Pyrénées Mont-Perdu est assuré par un niveau réglementaire de protection élevé, développé à travers une complémentarité d'outils de protection des milieux naturels et du patrimoine culturel sur l'ensemble du Bien. La conservation, la protection et la sauvegarde du bien reposent sur des cadres de gestion réglementaire éprouvés :

#### Versant espagnol

Sur le versant espagnol, la documentation relative à la gestion des systèmes de protection du sud du massif Pyrénées Mont-Perdu est abondante sur la plupart des aspects scientifiques, mais également sur l'activité pastorale (histoire, savoir-faire, croyances, coutumes, etc.). Outre une abondante littérature grise sur les aspects scientifiques du bien (géologie, milieux naturels et écosystèmes, paysages), de multiples études scientifiques ont été menées depuis de nombreuses années notamment par les universités de Zaragoza, l'Universitat Autònoma de Barcelona (UAB). Le pastoralisme a fait l'objet par ailleurs de nombreuses études et de descriptions ethnographiques complètes. Le classement repose sur les inventaires (réalisés en 2000 par le parc National Ordesa y Monte Perdido) des mallatas ou cabanes dédiées à l'élevage présent dans le périmètre du parc (170 abris ou refuges à vocation pastorale, en ruines ou toujours en état), sur un « Plan de ordenacion del pastoralismo » sur 3 ans mis en place par le Parc dans le cadre de son nouveau Schéma directeur d'usages et de gestion (PRUG) qui prévoit notamment la réalisation d'un inventaire de l'architecture vernaculaire du pastoralisme, sur un inventaire réalisé par le Géoparc de Sobrarbe de plus de 100 zones d'intérêt géologique sur le territoire du Géoparc (une partie de ces points se situant donc sur le périmètre du Bien), permettant de situer et d'évaluer l'importance du patrimoine géologique du territoire, sur un inventaire des Biens

d'Intérêt Culturel ou BIC présents sur le territoire municipal de plusieurs communes du Bien, majoritairement des monuments, mais aussi quelques zones archéologiques (Bielsa, Broto, Fanlo, Puertolas, Tella-Sin et Torla). Les outils de gestion de ces espaces sont constitués par :

a) un « Plan Rector de Uso y Gestion » (plan directeur pour l'utilisation et la gestion) du parc National d'Ordesa-Monte Perdido (décret royal 409/1995 du 17 mars [BOE n o 112 du 11 mai 1995],

b) un Plan de prévention des incendies forestiers du parc National d'Ordesa et Monte-Perdido, dans la province de Huesca. Afin de soutenir la population locale et d'améliorer leur niveau de vie, des subventions sont accordées annuellement par le biais de projets de développement durable. Les subventions sont octroyées aux particuliers, entreprises familiales, municipalités et ONG. Plus de deux millions d'euros ont été livrés en 2009. Des recherches pour une gestion scientifique des valeurs du site sont également en cours. Dans l'ensemble, le site du parc national a un budget annuel de 4 millions d'euros environ et un effectif de 120 personnes impliquées dans des tâches proches de la gestion des flux, telles que le gardiennage, l'information, l'entretien, le nettoyage et la gestion administrative

c) le réseau Natura 2000 comprend trois zones de protection spéciale (Directive Oiseaux : Zonas de Especial Protección para las Aves de España - ZEPA) et quatre zones spéciales de conservation/sites d'intérêt communautaire (Lugares de Interés Comunitario/LIC. « Viñamala » [ES0000278], « Alto Cinca » [ES0000279] et « Ordesa y Monte Perdido » [ES0000016, février 1988], « Ordesa y Monte Perdido » [ES0000016, approuvé le 22/12/2003], « Río Cinca (Valle de Piñeta) » [ES2410019, approuvé le 22/12/2003], « Bujaruelo - Garganta de los Navarros » [ES2410006, approuvé le 22/12/2003] et « Rio Ara » [ES2410048, approuvé le 22/12/2003],

d) deux espaces naturels protégés au titre de la loi 6/1998 du 19 mai du Gouvernement d'Aragon. Dans ces espaces protégés, les usages et activités sont réglementés (les activités agricoles, d'élevage, forestières, cynégétiques et piscicoles compatibles avec la protection de chaque espace naturel protégé sont autorisées, la visite, les activités agropastorales et forestières, la chasse et la pêche sont réglementées).

e) Le parc National Ordesa y Monte Perdido est géré par la communauté autonome à travers une Juntarectora, un Patronato ; le directeur du Parc est en charge de l'administration et de la coordination des activités du parc. Les parcs nationaux sont des espaces naturels à haute valeur écologiques et culturels dont la conservation relève de « l'intérêt général de la Nation ». La gestion du parc est encadrée par un plan ou schéma directeur d'usages et de gestion (PRUG),

f) les glaciers pyrénéens, espaces ou éléments de la nature constitués par des formations remarquables en raison de leur singularité, leur rareté ou leur beauté, font l'objet à ce titre d'une protection spéciale. Déclarés Monuments naturels par la loi 2/1990 du 21 mars, les « Glaciers Pyrénéens » disposent d'un plan de protection des Monuments naturels (approuvé en 2007),

g) la Réserve de biosphère Ordesa-Viñamala, déclarée réserve de biosphère le 22/01/1977 dans le cadre du programme UNESCO Man and Biosphere est la seule réserve de biosphère de l'Aragon. Son périmètre a été étendu en 2013 sur une superficie totale de 107 097,40 hectares, notamment sur le territoire municipal des communes de Broto, Fanlo, Puertolas, Torla et Tella-Sin. En vertu de la loi 8/20 041 du 20 de décembre relative aux mesures urgentes en matière d'environnement, la réserve de biosphère d'Ordesa — Viñamala fait partie du Réseau naturel d'Aragon et intègre ainsi la réglementation autonome de l'Aragon,

h) le *Geoparque de la Comarca de Sobrarbe* a été déclaré Géoparc le 21/09/2006 et fait partie

du réseau européen des géoparcs. Ce géoparc reconnu par l'UNESCO présente un patrimoine géologique exceptionnel en raison de son intérêt scientifique, éducatif et esthétique. Ses habitants se sont engagés dans une stratégie de développement socio-économique durable qui comprend la promotion et la conservation des valeurs naturelles et culturelles de la région dans le but d'apprendre et de profiter de cette richesse et de les transmettre sur plusieurs générations. Ce géoparc permet de gérer et de valoriser le patrimoine local avec une méthode de travail approuvée par l'UNESCO,

i) la Loi du 3/1999 sur le Patrimoine culturel d'Aragon protège les biens culturels, les monuments et zones archéologiques sur les territoires de Bielsa, Broto, Fanlo, Puertolas, Tella-Sin et la transhumance en Aragon a été déclarée « Bien d'intérêt culturel immatériel » par décret 289/2011, du 30 août, en vertu de la Loi du 3/1999 sur le Patrimoine culturel d'Aragon. Le texte prévoit que les Biens d'Intérêt culturel immatériels (titre IV) soient, au titre des biens ethnographiques immatériels, sauvegardés « par l'Administration compétente au titre de la Loi, assurant la recherche, la documentation scientifique ainsi que le récolement/recensement exhaustif de tout matériel qui en serait le témoin permettant leur transmission aux générations futures » ; la Loi de protection des chemins de transhumance ou drailles (n° 3/1995, 23 mars, État central) qui ont le statut de terrain public et sont inaliénables ; si leur usage reste réservé au déplacement des troupeaux, des utilisations complémentaires peuvent être envisagées (promenade, randonnées pédestres et à cheval, déplacements sportifs sur véhicules non motorisés dans le respect de la priorité des troupeaux) et la loi n° 10/2005 (gouvernement d'Aragon) encadre la gestion (entretien, respect des usages réservés, etc.) de ces chemins (cabañeras o viaspecuarias) relevant du domaine public et assure également une protection légale des « éléments tangibles de l'activité pastorale » : les sentiers, les abreuvoirs, les cabanes pastorales, les ponts, etc. Par ailleurs, l'Instituto Aragonese de Gestion Ambiental (INAGA) s'est vu attribuer des compétences exclusives pour la mise en œuvre d'actions de modification de tracés et de carrefours, de regroupement de parcelles, occupations, utilisations exceptionnelles, utilisations pour véhicules motorisés et tous usages complémentaires.

Du point de vue de la fréquentation, la filière touristique du versant espagnol est mieux connue et plus structurée du point de vue économique et territorial que celle du versant français ; on peut en retenir quatre caractéristiques essentielles :

1. c'est une destination d'excursion, essentiellement motivée par la présence d'un riche patrimoine naturel au sein d'espaces naturels protégés tels que le parc national d'Ordesa y Monte Perdido (facteur décisif pour 46 % des visiteurs de l'OT de la Comarca en 2013) puis pour le patrimoine historique (24 %) et la pratique de sports de plein air (5 %),
2. c'est une destination familiale en majorité (pour 77 % des visiteurs),
3. l'organisation sur ce territoire est de longue date gérée au niveau intercommunal (comarca) par l'Oficina Comarcal de Turismo de Sobrarbe (installée dans le château d'Aínsa) et relayée par les offices de tourisme municipaux (Ainsa, Boltaña, Bielsa, Broto, Torla) qui sont ouverts aux visiteurs à l'année ou en saison. Le Parc national y possède des points d'informations à Bielsa et Torla, et en saison à Escalona, Escuaín, Piñeta y Tella,
4. le parc réceptif est important en termes de capacité d'hébergement : les campings présentent la plus grande capacité d'accueil avec 9 891 lits sur l'ensemble de la Comarca de Sorbrabe, mais ils sont complétés par 78 hôtels (dont 47 se situent dans les communes du bien du patrimoine mondial) avec une capacité de 3 483 lits. Enfin 13 refuges complètent cette offre marchande.

Pour autant, tout n'est pas parfait dans la contention et la régulation des flux (figure 32).



Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 32. L'accès à Añisclo, cliché S. Clarimont, 2015

### Versant français :

Pour son versant français, le classement et la protection du territoire du bien Pyrénées - Mont Perdu s'appuient sur des études nombreuses pour ses aspects scientifiques, notamment la géologie et les écosystèmes qui le composent (faune, flore, milieux, etc.) et l'inscrivent comme un haut lieu des Pyrénées françaises. Ils reposent sur des inventaires des milieux naturels : Zones naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et de type 2 (20 ZNIEFF type 1 et une ZNIEFF type 2), des enquêtes d'inventaire préliminaire sur la commune de Gavarnie (enquête ponctuelle) réalisée par le service régional de l'inventaire en 2011 (mai à décembre), des inventaires des cabanes (carte de localisation proposée par le Centre de Ressources de Gestion des Espaces des Hautes-Pyrénées).

D'autre part, le classement au titre de Natura 2000 d'Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude apporte des compléments en termes de gestion faunistique et de préservation des milieux. Le réseau Natura 2000 y a pour objectif la préservation de la biodiversité, avec le soin de chercher à concilier les exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales. Il s'agit ici de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier. Ce réseau est constitué de zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979. Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a mis en place au sein de chaque site du réseau Natura 2000 un document de gestion dit « document d'objectifs » (DOCOB). Ce document est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique et fait une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site. S'il comporte un état des lieux naturaliste et humain du site, ce document définit surtout les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place et précise les modalités de financement des mesures contractuelles. C'est donc à partir du document d'objectifs que sont établis les contrats de gestion. Le réseau Natura 2000 permet de consolider, améliorer et assurer à long terme les activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribue à reconnaître un territoire de gestion de l'articulation protection/développement de ces sites en accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur.

Du point de vue réglementaire, le site bénéficie par ailleurs d'une protection très importante : 60 % du bien est compris dans la zone centrale du Parc national des Pyrénées, le reste est entièrement inclus dans le site classé. Le bien est actuellement géré suivant le plan de gestion du parc National des Pyrénées, en coopération avec le Parc national d'Ordesa Monte-Perdido suivant une charte de coopération commune (2010-2020) et un plan annuel d'action.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 33. L'ensemble Gèdre-Gavarnie ; les hauts lieux du patrimoine (le cylindre du Marboré (3 250 m) et le Taillon (3 144 m) dominant le paysage, cliché Vincent Viès, 2008

Enfin, l'État français s'investit dans les actions permettant la reconnaissance par les populations locales de la valeur universelle du site Mont-Perdu. Cette appropriation est seule garante à terme de leur implication durable dans la préservation et la promotion du site. C'est pourquoi l'UNESCO considère « *qu'il convient de préserver au bénéfice des populations locales les manifestations événementielles, antérieures au classement, qui ont un impact économique et touristique significatif à la condition, naturellement, qu'elles ne soient génératrices d'aucune atteinte à l'intégrité physique et à l'authenticité du site. Les rencontres pastorales transfrontalières à la Bernatoire et le Festival de théâtre de la Gavarnie relèvent de cette catégorie de manifestations événementielles à préserver* ». Sur le versant français, dans le territoire classé au titre de la loi de 1930 codifiée, l'état et l'aspect des lieux ne peuvent pas être modifiés sauf autorisation spéciale de l'administration chargée des sites. Des dispositions protectrices particulières s'appliquent aux sites classés en ce qui concerne le camping, la publicité, l'enfouissement des lignes électriques.

C'est dans ce contexte réglementaire de protection d'ensemble (qui n'est pas en soi un « Dispositif Territorial du Tourisme » - Rayssac & al., 2015 : 70) qu'une Opération Grand Site a été portée à partir de 1990 par le ministère de l'Environnement en France pour enclencher une première réponse aux problèmes de dégradation de ce site majeur sur le plan national, victime de sa notoriété et d'une forte fréquentation touristique. Celui-ci a offert la possibilité de compléter de manière souple les dispositions de la loi de 1930 sur les sites classés qui ne prévoient pas de mesures d'accompagnement budgétaire spécifique pour assurer la restauration et l'entretien des sites classés. L'Opération Grand Site Gavarnie/Gèdre a débuté par une première (1990) et une deuxième convention (1990 puis 1997), qui ont permis la création d'une Zone de Protection du Patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en 1995 à Gavarnie, la réhabilitation du village de Gavarnie, la gestion de la fréquentation dans ce site.

Les aménagements nécessaires à la gestion des flux, au stationnement, à l'accueil, à la découverte et à l'interprétation ont ainsi pu être réalisés sur Gavarnie. Une troisième tranche en cours de réflexion pourrait présenter un ensemble d'aménagements dans les sites périphériques (cirques de Troumouse et d'Estaubé, Ossoue, Boucharo) et dans le village de Gèdre. Le territoire de Gavarnie est retenu comme Grand Site en novembre 1989. L'Opération Grand Site fait l'objet d'une signature de convention de partenariats entre l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées et la commune de Gavarnie, pour la période de 1990 à 1996. En juillet 1997, une deuxième convention est signée, en élargissant le partenariat au Parc National des Pyrénées, à la commune de Gèdre et à la Fondation d'Entreprise Gaz de France.

Le programme de l'Opération Grand Site (3e convention), acté en 2005, permet d'atteindre partiellement quelques-uns des objectifs affichés :

- Renforcement de la protection du site :

Les différentes réglementations et classifications concernant les sites classés, le parc National des Pyrénées, l'Opération Grand Site, la ZPPAUP et Natura 2000 qui se superposent rendent le site très protégé<sup>10</sup>. Mais l'accumulation de politiques et de contractualisations aux objectifs parfois très

---

<sup>10</sup> Réseau Natura 2000 : Une Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) et 3 Zones spéciales de conservation/ Sites d'Intérêt Communautaire, Zone de Protection Spéciale du « Cirque de Gavarnie » du 31/01/1992 (FR7310088) de 9 380 ha sur les communes de Gavarnie et Gèdre, Zones spéciales de conservation « Gaube, Vignemale » (FR7300925) de 7395 ha sur les communes de Cauterets et Gavarnie ; « Ossoue, Aspé, Cestrède » (FR7300926) de 5226 ha sur les communes de Gavarnie et Gèdre ; « Estaubé, Gavarnie, Troumouse et Barroude » (FR7300927) de 9479 ha sur les communes de Gavarnie, Gèdre et Aragnouet. Cette dernière zone bénéficie depuis 2005 d'un Document d'Objectifs, qui outre un diagnostic des problématiques territoriales planifie un certain nombre d'actions à mettre en œuvre sur

différents crée des contradictions internes. La nécessaire évolution de la ZPPAUP en AVAP constitue un véritable enjeu pour la protection du Bien, d'autant plus dans le contexte local actuel d'une réflexion sur l'éventuelle mise en place d'un Plan local d'Urbanisme intercommunal. D'autre part, les acteurs locaux se disent pris dans des logiques et des partenariats dont ils n'estiment pas toujours avoir la maîtrise. Le label Patrimoine mondial de l'Humanité apparaît comme la consécration de toutes ces classifications et protections juridiques, mais il reste peu valorisé en tant que tel aujourd'hui :

- sur le plan de la protection environnementale, la surfréquentation, dont les nuisances apparaissent évidentes à presque tous les acteurs, se concentre essentiellement dans le village de Gavarnie et sur le sentier menant au cirque de Gavarnie. Les aménagements effectués dans ces zones par l'OGS améliorent le cadre et facilitent la circulation, surtout piétonne. Cependant, les sites périphériques restent mal intégrés et mal valorisés. S'ils ne connaissent que ponctuellement les nuisances d'une fréquentation excessive, la pénétration automobile dans des lieux de stationnement incompatibles avec la protection environnementale des espaces constitue un des problèmes majeurs non résolus.

- Amélioration de la gestion du site :

- Circulation dans le village de Gavarnie : l'aménagement des parkings et l'organisation de la circulation piétonne, s'ils facilitent localement la gestion des flux touristiques, ne résolvent pas les problèmes d'ensemble, même pas le stationnement des autocars dans le village de Gavarnie.

- Peu de valorisation des retombées économiques : aucune action de coordination entre les prestataires touristiques n'est menée, pas plus que l'accompagnement à la création d'activités nouvelles. Les retombées économiques sont en baisse, le fonctionnement des flux se fait sous forme d'économie de « cueillette » sur la base d'une fréquentation de masse, d'excursion pour quelques heures.

- Valorisation de l'image du site de Gavarnie :

- Aménagements urbains : de nombreuses actions ont été menées dans le village de Gavarnie afin de l'embellir, mais des actions supplémentaires sont encore à envisager.

- Accueil touristique : le centre d'accueil de l'Office de Tourisme à Gavarnie est aménagé dans de nouveaux locaux en 2002. La qualité de l'accueil et de l'information touristique dans le site de Gavarnie – Gèdre est souvent évaluée comme « mitigée ».

- Image culturelle du site : quelques actions de valorisation sont effectuées (publication de la monographie « Mont Perdu Patrimoine mondial », Maison des Cirques à Gèdre), mais globalement peu de choses changent, faute du choix d'un réel positionnement et d'un travail de l'image culturelle des lieux.

Un certain nombre de démarches opérationnelles pour la régulation des flux de visite sont pourtant désormais en voie de réalisation : fermeture de la route de Troumouse depuis l'été 2014, expérimentation d'une navette (Maillet-Troumouse), suivi des impacts de la tenue du Festival de Gavarnie, application d'un cahier des charges au titre du site classé (adopté en 1998, modifié en 2001), mise en place d'un suivi photographique et l'intégration d'une démarche de développement durable dans l'organisation de la

---

ce territoire.

Site classé au titre de la loi du 2 mai 1930 : « Cirque de Gavarnie et les cirques et vallées avoisinants » (classement initial le 20/07/1921 ; site classé le 21/04/1997).

Parc National des Pyrénées : parc national créé par le décret n° 67-265 du 23 mars 1967. Nouveau décret n°2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006, relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (P.P.R.) : la commune de Gavarnie dispose d'un PPR, approuvé par arrêté préfectoral du 20/06/1990. Un Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches (PIDA) approuvé par arrêté municipal le 19 décembre 1989.

manifestation (l'étude des sites potentiels de relocalisation du Festival de Gavarnie [2013] ayant conclu à l'absence de site alternatif disponible et pour le maintien de l'organisation du Festival de Gavarnie dans le site de la Courade).

Du point de vue transfrontalier, une Charte de coopération entre les deux parcs nationaux a été signée en 1988 et renouvelée le 13 décembre 2010 pour une durée de 10 ans. Cette charte décline les objectifs et les moyens mis en œuvre pour une gestion coordonnée des deux Parcs nationaux. Dans chacun des deux Parcs, la gestion quotidienne est assurée par une équipe composée de personnels de terrain, de personnels d'entretien et de nettoyage, de garde-moniteurs et des guides d'information, disposant d'une unité de gestion centrale qui coordonne les services opérationnels et administratifs. La continuité et le développement de la coopération entre les deux parcs commencée en 1988 sont poursuivis lorsque le « Patronato » et le « Conseil d'administration » invitent un observateur du parc voisin à assister à ses réunions. De même, une personnalité qualifiée de chaque parc est invitée à participer aux réunions scientifiques. Les deux parcs ont convenu également d'organiser au moins deux réunions conjointes par an : une réunion technique pour la formation du personnel de terrain base sur des questions communes (faune, flore, habitat, la connaissance de la langue et la culture...) et une réunion des équipes de direction pour faire le bilan de la coopération de l'année écoulée et de planifier conjointement les actions techniques qui sont conduites ensemble, ainsi que le bilan et la planification des actions menées dans le cadre de l'inscription au patrimoine mondial d'UNESCO. Les deux parcs échangent toutes les informations et publications utiles pour résoudre leurs problèmes communs. La surveillance de terrain est coordonnée dans le but d'appliquer correctement les réglementations et d'essayer de les harmoniser.

Ce comité de gestion a pour charge d'assurer le maintien de la qualité du site, de veiller à son devenir. Il doit en premier lieu établir le plan de gestion du site, puis le mettre en œuvre. Cette forme de gouvernance est bien accueillie par les acteurs institutionnels du tourisme : *« c'est une question [essentielle] pour l'évolution, la diversification, la survie du territoire : la gestion des flux intégrerait les stratégies de diversification et permettrait de dépasser l'idée ou la philosophie "statique et captive" de la rente touristique totalement révolue. Un plan de gestion de flux (par le contournement, par la mise en place de nouvelles mobilités, par la connexion des territoires) contribuerait à une transition touristique... »* (entretien directeur de la station de Gavarnie, 2 juin 2015).

Pour l'heure, comme il n'existe pas de système de gestion de l'ensemble du site qualifié au titre du Patrimoine mondial, différentes dispositions législatives permettent sa gestion. Ces diverses structures ou procédures ont des statuts, des compétences, des spécificités et des champs d'action différents. Le Comité français de gestion du site Mont-Perdu a été créé le 12 février 2004. Il comprend un comité de pilotage, un comité consultatif et un secrétariat permanent. Ce comité de gestion est uniquement composé des partenaires français. La nécessité de la mise en place d'un comité de pilotage franco-espagnol est réaffirmée par l'ensemble des partenaires. Il s'étendra aux membres du comité de pilotage français, les représentants des communes territorialement intéressées, ceux du Gouvernement d'Aragon, de la Diputacion provincial de Huesca et du parc National d'Ordesa. Une concertation doit être engagée à cette fin auprès des partenaires espagnols.

Si les différences de législation entre la France et l'Espagne n'entraînent pas d'incohérence et d'incompatibilité en matière de protection du site patrimonial, même si les niveaux d'exigence des réglementations ne sont pas nécessairement homogènes dans l'ensemble du périmètre, aucun coordonnateur n'a été nommé pour superviser la gestion du site. Cependant, le secrétariat permanent a été confié au parc National des Pyrénées en collaboration avec un groupe de travail composé avec la Communauté de communes Gèdre/Gavarnie, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, Hautes-Pyrénées Tourisme et Environnement, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, l'Agence Régionale pour l'Environnement, la Direction régionale à l'Environnement, la Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost, l'Association Mont-Perdu Patrimoine mondial.

## 1.2. Vers un projet de constitution du territoire de gestion ?

Des deux côtés de la frontière, ce sont les Parcs qui, dans la continuité de leurs missions, conduisent les enquêtes qualitatives et quantitatives de fréquentation des sites afin de mieux connaître les profils, les comportements, les pratiques, la satisfaction et les attentes des visiteurs, de sensibiliser les socioprofessionnels et les institutionnels à l'évolution de ces comportements et aux nouvelles aspirations et motivations des visiteurs, d'alimenter la réflexion sur les besoins en aménagement, de proposer des perspectives de développement économique et touristique et d'engager une prospective en vue du développement de leur territoire. L'importance du volet touristique s'est beaucoup développée à partir des années 1990 en Espagne et de la nouvelle définition de l'espace « Parc national » issu de la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux en France.

Mais la gestion des flux touristiques et leur régulation restent fragmentées. C'est ici que réside la difficulté de gestion touristique du site Pyrénées - Mont-Perdu : on a vu que la reconnaissance de Gavarnie comme celle d'Ordesa se sont faites à chaque fois dans un cadre national et réglementaire respectif. Ces hauts lieux, érigés chacun en symbole dans l'imaginaire collectif, sont restés isolés par rapport à un système de valeur territorial commun et le sont donc également dans les moyens et les systèmes de tentative de gestion des flux qui ont été mis en place dans chaque site.

Le cirque de Gavarnie et celui d'Ordesa ont connu une mise en tourisme ancienne (milieu du XIXe versant nord, années 1930 versant sud), mais qui s'est développée séparément (Benos et al., 2007). D'origine paysanne (activité de rente, surtout du côté français), l'activité d'accueil des touristes a commencé à changer à partir des années 1980 :

- Côté espagnol, le nouveau parc national d'Ordesa y Monte Perdido issu en 1982 de l'agrandissement du parc originel d'Ordesa permet la mise en valeur d'autres sites, comme le canyon d'Añisclo ou le Mont Perdu lui-même, autour desquels s'organisent de nouvelles entrées du parc.

➤ Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 34. Canyon d'Añisclo (Aragon), cliché Vincent Vlès, 2005

Ordesa reste le haut lieu au sein de cet ensemble et le village de Torla l'entrée principale du Parc. Par ailleurs, avec le décret de 1982 créant les Zones d'influence économique et sociale (ZISE — territoires administratifs supports des parcs), puis la loi sur la conservation de la nature de 1989, la politique des parcs devient également un outil d'accompagnement du développement local, notamment pour permettre la mise en valeur touristique de ces derniers. Cette nouvelle dimension se concrétise essentiellement avec la mise en place du programme de subventions engagé à partir de 1996. Les villages du Parc sont valorisés et désignés comme « lugares de interés pintoresco ». Ordesa accueillera désormais entre 370 000 et 600 000 visiteurs/an. Dès la fin des années 1990, le Ministère espagnol a réalisé les investissements nécessaires dans le Parc national d'Ordesa y Monte Perdido pour mettre en place une navette obligatoire de Torla à Ordesa permettant l'accès au canyon. Un investissement initial de 350 000 € en 1999 (sanitaires, bâtiment d'accueil) a été complété par la

réalisation d'un parking de 600 places (1,5 million €). La gestion de la navette est déléguée et compte une flotte de 9 bus de 50 places, ajustables à la fréquentation, qui effectue un parcours moyen de 8 km en 25 minutes aller et circule du 1<sup>er</sup> juillet à la mi-octobre (104 jours de fonctionnement) de 6 à 22 heures (16 heures de service). Le chiffre d'affaires du service est évalué à 400 000 €/an pour le transport de 1 050 passagers/jour (2 500 en jour de pointe).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 35. Accès au canyon d'Ordesa par navette, sources : Planeth, 2007.

La circulation est donc bloquée toute l'année pour l'accès au site, que le service de la navette soit en fonctionnement ou non, sauf pour les bus de 50 places. Les « ayant droit » disposent d'une carte pour un accès gratuit par la navette. Sur les 370 000 visiteurs annuels recensés sur ce site du Parc, 100 000 utilisent ces navettes. Le service est assuré de manière à ce que les visiteurs n'attendent pas plus de 20 minutes, le tarif de 4,5 € est unique, les visiteurs paient la navette, mais pas le parking, ce qui leur permet de rester plus longtemps et évite qu'ils se garent en dehors des zones de parking. De ce site, ils ont accès à l'ensemble des chemins de randonnée des deux versants (figure 36). Cette gestion du site est aujourd'hui plébiscitée.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 36. Carte des principaux chemins de randonnée.

Sources : Géographisme, Rando Éditions n° 24 au 1 : 50 000. Conception : Pierre Poussard, ARPE, 2001.  
<http://www.mppm.org/cartes/chemins.pdf>

- Côté français, la première Opération Grand Site permet une première valorisation du village en structurant l'accueil et l'espace public. L'organisation du tourisme, la protection du patrimoine par la ZPPAUP en 1995, l'extension du site classé en 1997 permettent une fréquentation évaluée à plus de 500 000 personnes/an en fin de siècle, ce chiffre étant sujet à des interprétations multiples en raison des méthodes et des dates divergentes des mesures qui permettent de l'avancer. La fréquentation touche de manière différente le Cirque de Gavarnie (135 000 visiteurs en 2007), le Cirque d'Estaubé, le Cirque de Troumouse (35 500 visiteurs en 2007).

➤ Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 37. Accès aux trois cirques du versant nord, sources : Morel Delaigue Paysagistes, op. cit.

Cette fréquentation augmente rapidement l'été : 240 500 visites à Gavarnie, 27 500 au Héas du 15 juin au 15 septembre 2012 (données PNP 2012), avec une diminution des visiteurs (— 7 % à Gavarnie et — 15 % à Troumouse de 2009 à 2011), mais + 3,5 % d'écart en hôtellerie à Gavarnie entre 2009 et 2012. Gavarnie constitue même le point de comptage le plus fréquenté de tout le Parc national en haute saison (1 018 personnes/jour pendant l'été 2012).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 38. Fréquentation saisonnière au niveau du péage du parking de Héas (Cirque de Troumouse), sources : Planeth, op. cit.

Depuis 1986, les communes de Gavarnie et Gèdre (près de 25 000 ha pour seulement 450 habitants) développent également conjointement leur activité touristique hivernale. La communauté de communes qui existait depuis 2000 entre ces deux villages avait pour compétence principale le développement touristique (dont une très petite « station » de ski qui compte 50 000 journées/skieurs/an pour un chiffre d'affaires de 800 000 €/an et un déficit voisin d'un million euros/an, un « stade » nordique de ski de fond et raquettes au cœur du cirque de Gavarnie, un musée « découverte de Gavarnie-Gèdre » et une base de loisirs à Gèdre : piscine, patinoire, salle d'escalade, bob-luge). La capacité d'accueil touristique est évaluée à 3 485 lits (DDT, 2013) et la fréquentation à 200 000 personnes environ l'hiver et 750 000 l'été. Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la fusion des deux communautés de communes du canton de Luz (Pays Toy). La loi NOTRe de l'été 2015 confère désormais la compétence touristique à cette intercommunalité. L'office de tourisme, géré jusqu'à présent en commun par Gavarnie et Gèdre au travers d'une association loi 1901, doit donc intégrer une structure territoriale plus vaste, intercommunale.

Il n'y a pas, enfin, de projet de tourisme durable qui évalue et tente de contenir les fréquentations de façon complémentaire, les répartir en fonction des différentes ressources territoriales (le patrimoine naturel, le patrimoine culturel et artistique, les pastoralismes et la forêt, la randonnée et les activités sportives...) en mettant en lien les différents sites (cirques, lacs, sommets et fond de vallée, belvédères naturels, sites pastoraux...) dans le cadre d'un tourisme diversifié et connecté à l'Espagne (parc d'Ordesa).

Tout au plus, parle-t-on d'une « colonne vertébrale de projet » (DDT, 2013) qui met aujourd'hui en relation des différents sites touristiques :

- au centre le cirque de Gavarnie se prolongeant en altitude avec la station de sports d'hiver, le col du Boucharo, la brèche de Rolland,
- à l'Est le cirque d'Estaubé, le barrage des Gloriettes, le cirque de Troumouse, l'hôtellerie du Maillet,
- à l'Ouest, la vallée d'Ossoue en direction du Vignemale.

La valorisation de ces espaces de moyenne altitude permettrait certes de créer un produit touristique grand public diversifié, perçu comme une entrée aux différents sites, offrant un cadre de balcon avec des vues sur les vallées et les sommets, et associant toutes les activités de pleine nature (sportive, découverte de la faune et la flore, etc.). Mais elle est toujours en projet en 2015, projet qui, d'ailleurs, tente de valoriser le tourisme plus que de maîtriser les fréquentations. À l'état d'étude, ce projet du versant français tente d'articuler 5 sites pris, chacun, dans une problématique spécifique dont la conservation du paysage et du patrimoine ne sont pas toujours l'objectif premier :

- Gèdre, cœur de territoire, lieu d'accueil des visiteurs, structurant en terme de service et d'organisation touristique,
- Gavarnie-centre, site majeur du label UNESCO, mais soumis à des tensions de gestion commerciale et à un produit touristique aux composantes extrêmement variées,
- La station Espézières-Boucharo, recomposée dans une vision montagne au sens large en harmonie avec le site, mais soumise aux impératifs de sa gestion financière,
- Le Maillet/Les Gloriettes, nouvel axe de développement du territoire, actuellement sous-valorisé, mais très fréquenté, nécessitant une organisation spécifique et porteur d'une offre complémentaire à Gavarnie,
- L'animation touristique, sportive et culturelle d'ensemble, qui reste à définir de manière précise.



Figure 39. Versant Nord : 4 projets pour un haut lieu, source : DDT, 2013

## 2. La réelle difficulté d'émergence d'un « programme d'ensemble » de gestion des flux

### 2.1. Des réticences idéologiques

En 2015, il n'y a pas, à proprement parler, de « programme » de gestion des flux sur le versant français, mais plutôt des mesures ponctuelles et dont la gestion est éclatée entre :

- des mesures sur la circulation (du 1<sup>er</sup> juillet : on empêche aux voitures de monter dans le village... sauf les ayant droit...);
- les parkings « *qu'il faut mieux organiser encore : parcmètres, c'est bien, mais il faut faire mieux* » (directeur de station);
- des actions ponctuelles : évènement et « écomobilité », mises en place par la station... « *c'est de la sensibilisation (voiture électrique/vélo...) et pourtant l'écomobilité existe depuis des siècles à Gavarnie avec les ânes* ».

Ces mesures de gestion des flux ont été mises en place, semble-t-il, sans l'adhésion des populations locales (entretiens acteurs et population). Acteurs et documents d'études ou notes de l'administration montrent effectivement l'absence ou, pour le moins, la place insignifiante d'un programme de gestion de flux ; les causes en sont multiples :

- des raisons politiques (des générations de « maires » commerçants convaincus de la reproduction d'un modèle touristique de masse, de la rente touristique),
- des raisons sociologiques (une population socialement peu diversifiée, des générations de commerçants ancrés dans un système d'accueil captif et contemplatif, un tourisme traditionnel de cueillette),
- des raisons économiques (la perspective d'une gestion des flux fait clairement référence, dans les représentations collectives locales, à une diminution du nombre de passages donc une baisse de la consommation... « *gérer les flux perturbe la commerçante* », « *Comme le panier moyen a baissé, comme le potentiel de chaque client a baissé on est obligé de compenser par le nombre. Il faut augmenter le flux pour retomber sur ses pattes* » — Maire de Gavarnie, juin 2015),
- des raisons idéologiques enfin (les termes de « plan de gestion » ou de « gestion des flux » font clairement référence, dans l'imaginaire local, celui des élus et des habitants, par l'empreinte des mouvements écologistes qui, aux dires de certains acteurs, ont freiné le développement du village dans les années 80...) « *On les appelle les écotolibans qui ont freiné notre développement* »... ou « *attention on est là pour défendre l'intérêt commercial. Notre commerce descend en rentabilité, difficulté pour améliorer le bâti, l'environnement... des affaires périssent, ne trouvent pas de successeurs. On a besoin d'un gros coup immobilier !! On a perdu 5 ans avec les « écotolibans* », Maire de Gavarnie, entretien du 2 juin 2015.

Selon les mêmes sources, un nouveau projet d'Opération Grand Site (« *Projet de territoire Gavarnie Gèdre* »), dont Lourdes serait la porte d'entrée, impliquerait au contraire les populations.

## 2.2. Des projets éclatés entre de nombreux partenaires

En avril 2010 et avril 2011, à la demande du Comité régional du tourisme Midi-Pyrénées et afin de mesurer la qualité et la satisfaction des visiteurs des « grands sites Midi-Pyrénées », BVA met en place un dispositif d'enquête dans 21 sites régionaux parmi lesquels figure Gavarnie. L'étude montre que 51 % y sont venus en raison de la renommée du site, 31 % de ces visiteurs y restent la journée (16 % seulement la demi-journée), 57 % ont préparé leur visite, 92 % y ont fait une randonnée pédestre ou des balades à pied, 80 % observé la flore ou la faune.

- Les visiteurs du site du Cirque de Gavarnie constituent un public relativement jeune (tout comme celui des sites de tourisme actif et de nature en général) et sensiblement plus que celui fréquentant l'ensemble des sites étudiés. Le rajeunissement de la population s'intensifie en été alors que la présence des plus âgés se renforce hors saison ;
- Les profils de visiteurs sont plutôt diversifiés avec une part importante des catégories socioprofessionnelles « élevées », mais aussi d'employés et de retraités ; ces derniers sont plus présents hors saison ;
- Comme sur l'ensemble des sites de tourisme actif et de nature, la visite du site du Cirque de Gavarnie s'effectue principalement en couple (encore plus le fait des retraités). La visite en famille, moins fréquente que sur l'ensemble des sites de tourisme actif et de nature, mais en phase avec ce que l'on observe sur la région, se développe particulièrement auprès des 35-44 ans et des catégories moins élevées. Les enfants de moins de 18 ans sont relativement présents sur ce site (près d'un tiers), nettement plus que sur l'ensemble des sites étudiés (proportion néanmoins en phase avec celle observée sur l'ensemble des sites de tourisme actif et de nature) ;
- Le Cirque de Gavarnie attire une clientèle non négligeable de visiteurs fidèles, notamment durant l'hiver, comme sur l'ensemble des sites de tourisme actif et de nature en général ;
- Le Cirque bénéficie d'une renommée importante, supérieure à celle que l'on observe en général sur les sites de tourisme actif et de nature où les conseils et recommandations de parents et amis constituent l'outil de connaissance majeur, relégué ici en seconde place. Les étrangers sont davantage utilisateurs de guides et cartes routières et d'Internet ;
- Ce site est visité à la fois dans un but de découverte, mais aussi dans le cadre de la pratique d'une activité, caractéristique des sites de tourisme actif et de nature, plus soutenue ici. Autre caractéristique, le parc National des Pyrénées attire une proportion non négligeable de ces visiteurs ;
- La visite du site a suscité, dans près de deux cas sur trois, une recherche préalable d'informations, principalement via le site Internet du « grand site régional » et les OTSI ;
- Sur place, la visite s'effectue pour la majorité des visiteurs à l'aide de cartes routières ou touristiques ou d'une documentation diffusée localement (pratique néanmoins moins développée à Gavarnie que dans l'ensemble des sites de tourisme actif et de nature et que dans la région). Les trois quarts des visiteurs utilisent des supports d'information lors de la visite, cette proportion est inférieure à ce que l'on observe ailleurs.

Cette enquête montre qu'en 2011 le Cirque de Gavarnie capitalise « 72 % d'image positive » sur :

- la qualité d'accueil dans les lieux de visite,
- l'entretien du site, en terme de propreté, mais également au niveau de l'aménagement des espaces naturels,
- la circulation piétonne,
- les circuits de visites proposées.

En priorité, les améliorations que les visiteurs disent devoir être entreprises portent sur :

- l'accueil des restaurateurs, des commerçants et des habitants,
- l'accès, le stationnement, la signalisation des parkings, leur capacité, l'adaptation des espaces publics aux personnes en situation de handicap ; les touristes demandent un accès en transport en commun ;
- l'information touristique sur le site (informations sur les monuments, sur l'environnement, au départ des parkings, signalétique des lieux de visites, balisage des chemins de balade) ; en bref, tous les efforts destinés à faciliter l'accès et la découverte du site seraient appréciés,
- le fonctionnement du site et plus particulièrement l'intérêt culturel des visites et leur prix, les jours et heures d'ouverture des sites,
- les jardins et espaces verts et le fleurissement des espaces publics,
- la diversité des restaurants et leur qualité,
- les activités et animations proposées sur le site,
- enfin, certains équipements sont à revoir, comme le tri sélectif, les aires de détente et la présence de poubelles.

En 2012, à la demande du Syndicat mixte du Pays des vallées des Gaves, le Cabinet TRACES TPI/Éole établit une première évaluation des circulations des clientèles dans les « grands sites » des Hautes-Pyrénées, dont celui de Gavarnie. L'objectif de l'étude est de dégager une stratégie d'action pour favoriser la circulation de la clientèle intersites. Ce travail complète l'étude de fréquentation réalisée par le Parc national des Pyrénées entre le 15 juin et le 15 septembre 2011 qui recensait 269 000 visites par la route d'accès à Gavarnie. La période d'enquête à Gavarnie (294 questionnaires), comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2012, comporte deux volets : enquête profil, enquête cartographique. La structure de l'enquête, très classique en termes de marketing (profil des séjours, mode d'anticipation de la décision, mode de connaissance de l'existence du site, etc.) ne comporte quasiment aucune information sur les pratiques de découverte ou sur l'activité effectuée sur place, à Gavarnie ou dans le site exceptionnel. Tout au plus apprend-on que 40 % des visiteurs enquêtés vont également vers Troumouse 39 %, donc voient deux sites.

Si l'absence d'un territoire de gestion de flux est flagrante, un projet d'un plan de gestion plus abouti s'inscrit dans la 2<sup>e</sup> démarche de relance de l'OGS (projet 2015). Il traduit la volonté de mettre en place, dans le cadre du nouveau projet de territoire, un plan de gestion plus large dans le cadre de la nouvelle intercommunalité dont Lourdes serait la porte d'entrée : « *un plan de gestion doit être fait à l'échelle d'un territoire et non d'un site* » (entretien directeur de station Gavarnie, 2 juin 2015). Il fait suite aux recommandations du Centre du Patrimoine mondial dont le projet de développement touristique et de préservation du site (2013) prévoit plusieurs actions à court et long terme, en premier lieu la mise en place d'une navette estivale « écologique » (Maillet-Troumouse) ; mais également de nombreux clausus et d'aménagements de parkings. L'offre de transport en commun touristique permettant à la fois de préserver le site grâce au caractère « écologique » du transport mis en place et au respect de la demande du Centre du Patrimoine mondial sur la fermeture de la route est encore inachevée, car elle doit permettre aussi parallèlement de maintenir l'accès pour les visiteurs au cirque de Troumouse.

#### Le projet Le Maillet — Les Gloriettes

Une étude de requalification paysagère a été menée à cette fin à la demande de la commune de Gèdre, en 2007, par le cabinet Morel Delaigue et une étude de faisabilité et de programmation par le cabinet Planeth ;

toutes deux tentent de répondre à la demande de l'UNESCO de fermeture des accès du Cirque de Troumouse à la circulation automobile.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 40. Des sites complémentaires, source : Morel Delaigue Paysagistes/Planeth Consultants tourisme, 2009

Les études évaluent « l'opportunité d'une requalification paysagère et architecturale de la vallée de Héas » en reprenant les enjeux propres aux grands sites :

- comment préserver ces hauts lieux tout en accueillant de nombreux visiteurs ?
- comment aménager le site pour les publics en en conservant le caractère ?
- comment générer des moyens financiers pour leur entretien en les maintenant en accès libre et gratuit ?
- comment organiser les retombées locales à partir de leur mise en valeur ?

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figures 41. Contraintes et potentialités d'aménagement pour la gestion des flux dans le site des Gloriettes (Cirque de Troumouse), source : Morel Delaigue Paysagistes/Planeth Consultants tourisme, 2009

Les fréquentations mesurées en nombre de passages au péage de Héas à l'été 2011 montrent leur concentration en juillet et août (70 %), atteignant jusqu'à 180 véhicules/jour.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 42. Fréquentation estivale du Cirque de Troumouse : nombre de passages au Héas à l'été 2011, source : Planeth Consultants tourisme, 2007, p. 17

Afin de satisfaire progressivement les conditions posées par l'UNESCO, d'utiliser et d'anticiper les options offertes par les nouvelles technologies pour le contrôle des flux, les paiements et l'orientation des publics, protéger les sites en adoptant les principes du développement durable, le cabinet Planeth préconise d'interdire l'accès voiture au cirque de Troumouse depuis Le Maillet ; développer l'offre transport en commun touristique est « difficile » : la mise en place de « navettes écologiques » a débouché sur une offre de transport en commun classique. Elle tente de répondre ainsi à la demande de l'UNESCO dans le cadre de la valorisation et de la préservation du patrimoine mondial.

À partir des éléments des études, une vision intégratrice d'un « projet de développement écotouristique » (Planeth, 2012 : 6) et de préservation du site *pourrait* se dessiner autour de l'idée de « faire reculer l'automobile » en déplaçant les stationnements, faisant reculer les parkings, les rendant payants, mettant en

place des navettes. Première avancée dans la voie de la gestion des flux, la mesure reste sans doute un peu partielle à l'échelle du territoire Pyrénées Mont-Perdu.

Elle préconise, à court terme :

- la fermeture de l'accès au cirque depuis l'hôtellerie du Maillet et la mise en place d'une navette estivale (Maillet-Troumouse), reprenant ainsi les recommandations de l'UNESCO déjà formulées dans son rapport de novembre 2007 ;
- le développement d'un projet touristique de forte qualité paysagère au Maillet comprenant notamment :
  - l'aménagement d'une aire de parking « naturelle »,
  - le renforcement de l'accueil et de l'hôtellerie,
  - la création d'un sentier piéton d'accès au cirque depuis le Maillet,
  - la réhabilitation d'un plan d'eau estival,
  - le développement de produits touristiques autour de la randonnée (à pied, à cheval..), de l'agrotourisme (valorisation de produits locaux), de la contemplation, du sport, de la découverte nature (faune, flore, géologie) ;
- le maintien du péage d'Héas et l'amélioration des parkings et de l'accueil ;
- l'amélioration et la gestion du parking Gloriette incluant un nouveau péage et une navette depuis l'Araillé ou un télésiège ;
- la création d'une liaison piétonne gloriette/Le Maille.

Et, à plus long terme :

- 1— La mise en place d'un transport par cars Gèdre/Héas/Le Maillet visant à une diminution progressive de la voiture par le renforcement de la centralité de Gèdre ;
- 2 — le renforcement des produits touristiques développés en vallée d'Héas aussi bien en été (randonnée, canyoning, escalade...) qu'en hivers (randonnées, cascades de glace...).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 43. Mise en place du système de parkings et de navettes — Proposition Planeth, source : Planeth, 2012, p. 36

Cette proposition d'aménagement se fonde sur des scénarios d'étape allant de la sauvegarde (étape 1) au développement « écotouristique » (étape 3), qui restent à mettre en œuvre pour l'essentiel (fréquence des navettes à augmenter ainsi que leur circulation à plus grande échelle y compris depuis Gèdre, services numériques sur les circuits, infrastructures d'hébergement écologique...).

### 3. L'élaboration du contenu du programme de gestion des flux

Il semble que les collectivités soient encore très loin de pouvoir entreprendre l'élaboration d'un programme d'ensemble de gestion des flux, hormis ces premiers aménagements rendus nécessaires par l'urgence. Pour cela, elles pourraient, au préalable, parfaire un système de maîtrise des informations et des données existantes qui fait cruellement défaut. Ce diagnostic n'est pas nouveau, il a été réalisé depuis plusieurs décennies par tous les acteurs supra-locaux qui sont intervenus dans le site et ce constat a été rappelé dans l'étude réalisée, en mars 2014, par le bureau d'études GRAHAL à la demande du Conseil général des Hautes-Pyrénées afin de mettre en place un « plan de gestion du Bien transfrontalier » Pyrénées Mont-Perdu (France-Espagne). L'étude<sup>11</sup> en déduit quelques priorités :

- maîtriser, consolider et approfondir la connaissance globale du Bien afin d'éviter la perte d'authenticité et de l'intégrité du site par méconnaissance de sa valeur. Sa connaissance approfondie pour sa gestion efficiente, tant en matière de conservation que de médiation, implique un suivi scientifique et technique institutionnalisé qui fait actuellement encore défaut ;
- maintenir sa valeur universelle exceptionnelle en étudiant les dynamiques paysagères à l'œuvre afin de percevoir les évolutions, les tendances actuelles et les risques liés aux déprises et transformations économiques, sociales et naturelles. En effet, le suivi de l'évolution et des dynamiques des paysages permet de prendre les mesures correctrices qui s'imposent et d'anticiper les mutations éventuelles afin de garantir l'intégrité et la valeur du site ; accompagner les démarches d'élaboration ou de révision des documents et outils de planification par les acteurs du territoire permettrait d'augmenter l'efficacité des outils de protection pour garantir la conservation du site dans son ensemble ;
- améliorer les pratiques touristiques dans le territoire afin d'en limiter l'impact environnemental et en maîtriser l'accessibilité ; cet objectif reste encore aujourd'hui la priorité en termes de stratégie touristique. L'action à entreprendre comporte des points qui restent à préciser aujourd'hui par la gouvernance locale :
  - la définition claire et concertée du type de tourisme à mettre en place sur le territoire : les débats sur ce point fondamental ne sont pas clos localement et les entretiens auprès des acteurs montrent que, sur cet objectif majeur, les avis divergent considérablement et sont même diamétralement opposés ; tant qu'un ciblage précis des clientèles visées en adéquation avec la préservation du site n'aura pas été débattu et choisi, les mesures et aménagements programmés risquent d'être sans cohérence d'ensemble ;
  - la création, à partir du marché de la demande en écotourisme, de nouveaux circuits et la refonte complète des circuits « excursionnistes – cueillette » actuels ;
  - la création d'outils pédagogiques et de découverte du grand paysage et du patrimoine matériel et immatériel à destination des nouvelles clientèles choisies à partir des caractéristiques de la demande internationale en écotourisme montagnard ;
  - le renforcement de la découverte du territoire par des visites de terrain thématiques (découverte des parties des parcs nationaux ou du géoparc

---

<sup>11</sup> investigations réalisées au sein des différents fonds patrimoniaux parisiens (INHA, BNF, bibliothèque Forney, etc.), ainsi que dans les fonds de travaux universitaires (base de données du SUDOC, fichier central des thèses) et sur l'ensemble des bases de données institutionnelles des deux États français et espagnol, afin de parvenir à un état de la connaissance aussi exhaustif que possible du Bien et de son territoire.

aragonais, découverte des spécificités du pastoralisme sur les deux versants, des canyons et des criques, conférences, colloques thématiques sur le site et ses caractéristiques).

Ces trois actions majeures constituent un préalable à la définition d'un programme de gestion des flux dans la mesure où elles peuvent permettre de structurer, dans une optique globale, la création d'une destination Pyrénées-Mont-Perdu. Ce programme de gestion des flux permettrait de revoir les objectifs, les cibles, les fonctionnements des installations actuelles disponibles, tant en Espagne (centre d'accueil des visiteurs, points information et centre d'accueil dans le parc National d'Ordesa-Monte Perdido), boutique de musée, etc.) qu'en France (offices de tourisme, chambres d'hôtes, commerces...). Le parc National d'Ordesa-Monte Perdido prépare un plan de gestion des visiteurs pour l'inclure dans le nouveau Plan directeur d'Utilisation et de Gestion ; développé en concertation avec l'initiative « Parks for Life » de l'UICN et la Charte européenne pour le Tourisme durable, on peut attendre un projet global dans ce cadre pour les deux versants.

En termes de maîtrise de la gestion de la fréquentation, la fermeture de la route de Troumouse, l'expérimentation d'une navette Maillet – Troumouse (qui n'a rien « d'écologique » il s'agit de bus classiques, en raison de la pente et de l'altitude, les bus électriques ne seraient pas utilisables) et la nécessité, prévue par les lois françaises de mars 1995 et espagnoles d'octobre 2005, d'entretenir les drailles et chemins de transhumance, sont des actions ponctuelles positives qui auront un impact sur les accès aux fréquentations des chemins de randonnée, mais en aucun cas elles ne sauraient constituer un système global de gestion des flux et des capacités de charge du site des Pyrénées Mont-Perdu.

### 3.1. Des avancées récentes

Un plan de gestion pourrait faire partie d'une Opération Grand Site en cours de montage (figure 44) [entretien directeur de l'Office de Tourisme de Gavarnie, 2 juin 2015], actuellement en négociation de relance avec le Ministère. Dans cette optique, toute une série d'études (de qualité très diverse) ont été réalisées notamment à la demande du Conseil général/départemental des Hautes-Pyrénées. Certaines restent très approximatives, de type « marketing » et postulent des slogans commerciaux, mais ne relèvent pas les ressources et les potentiels touristiques locaux (« Schéma directeur de développement territorial et touristique du territoire Gavarnie-Gèdre, vers la labellisation Grand Site de France », avril 2015), d'autres sont beaucoup plus élaborées, opérant un état des lieux complet des situations environnementales, de développement et des enjeux, comme l'étude « Pyrénées Mont-Perdu, plan de gestion/rendu phase I/Bureau d'études GRAHAL/juillet 2014 » et le programme d'action qui s'en suit en mai 2015.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 44. Le projet de périmètre pour une éventuelle Opération Grand Site n° 2, source : Dianeige/Comete/Amidev/Pamir Conseil, 2015, p. 14

Ce projet de plan de gestion intègre plusieurs axes à forts enjeux économiques, environnementaux et urbanistiques : écomobilité/remontée lourde/parking à l'entrée du territoire/navettes/nouveaux itinéraires, dimension territorialisée du projet de gestion des flux. Il répond plus à des enjeux économiques qu'environnementaux : d'évidence, c'est la baisse de la consommation touristique et la diminution notable de l'activité économique locale essentiellement commerçante qui en constitue l'origine. Du coup, il tente de



répondre à des objectifs de diversification pour des territoires enclins au tout-ski l'hiver et à un tourisme de cueillette contemplatif l'été. Le projet en cours pour une gestion des flux aurait pour ambition de dépasser l'idée ou la philosophie « statique et captive » d'une rente touristique qui s'avère révolue. Par le contournement des axes centraux, par la mise en place de nouvelles mobilités, par la mise en connexion des territoires (« mutualisation »), ce projet de gestion des flux contribuerait-il ainsi à une « transition touristique » ?

### **3.2. Des retombées économiques qui restent faibles**

La dépense moyenne des visiteurs a été évaluée par l'enquête BVA à 68 euros par jour et par personne (BVA, 2011). L'activité touristique constitue un complément essentiel pour les exploitants du territoire sur le versant français leur permettant, parallèlement aux aides financières perçues, de maintenir leur activité agropastorale, nécessaire à la préservation des caractéristiques du bien.

Il paraît nécessaire, pour le moins sur le versant français, de parvenir à fixer une clientèle de séjour avec une offre suffisante d'équipements implantés sur place, atout majeur pour parvenir ensuite à l'élargissement de la saisonnalité. À ces conditions, l'activité touristique continuera d'être une filière économique porteuse de développement local.

Cependant, le développement de l'activité touristique dans le territoire des Pyrénées Mont-Perdu peut continuer de tendre vers la mise en place d'un tourisme durable respectueux des caractéristiques exceptionnelles du site, ce qui nécessiterait probablement un travail en amont avec les promoteurs et l'ensemble des acteurs économiques sur les enjeux liés à la gestion de l'ensemble du site.

Enfin, la problématique de la circulation automobile dans ce territoire, bien qu'elle ne constitue pas un frein à la découverte du site (public spécifique connaissant les particularités des destinations de montagne), peut être résolue si elle intègre une prospective plus large afin d'assurer le maintien dans le territoire de l'ensemble des activités économiques (tourisme, pastoralisme), afin de favoriser et d'améliorer l'accueil de tous et de garantir des conditions de vie et des conditions de séjour à minima (information, mobilité, services, sécurité).

## **4. Les enjeux de gouvernance pour conduire une gestion des flux et pour la définition de la stratégie de gestion**

Pour comprendre les difficultés de mise en place d'une gouvernance partagée de ce bien patrimonial et paysager transfrontalier, il faut rappeler que son inscription sur la liste UNESCO n'est pas le fait des élus locaux, mais d'abord celle d'un petit groupe d'amis appartenant à des horizons divers (montagnards, voyageurs, curieux, érudits) qui créent en 1992 l'Association Mont-Perdu Patrimoine Mondial afin de sensibiliser la population, les élus, l'administration à l'enjeu de la préservation du site Mont-Perdu et de son importance en tant que patrimoine mondial. Dès 1993, le Parc national des Pyrénées occidentales, précédant son homologue espagnol, apporte son soutien moral et logistique à son action. En 1996 et 1997, l'UICN et l'ICOMOS mènent une expertise qui amènera à l'inscription de ce massif transfrontalier sur la liste du patrimoine mondial le 6 décembre 1997 sur la base de critères naturels et culturels.

L'UNESCO, les communes de Gèdre, de Gavarnie, d'Aragouet (France), de Torla (Espagne), le parc National des Pyrénées, le parc National Ordesa y Monte Perdido sont, avec l'Association, les principaux acteurs d'une gouvernance aux ramifications multiples du fait des nombreuses interrelations pour gérer un capital naturaliste, patrimonial humain, paysager et culturel. Versant français, l'importance de la participation active de

l'ensemble des services compétents de l'État, des acteurs publics et des collectivités territoriales à la gouvernance du site est notable. De même que sur le versant espagnol celle des services compétents de du gouvernement d'Aragon et des collectivités territoriales à la gouvernance.

La question de la gouvernance est évoquée comme une priorité dans le nouveau projet de territoire Gèdre-Gavarnie (démarche participative, mise en place de tables rondes à destination des acteurs socioprofessionnels du territoire). Pour autant, on ne part pas de rien. Installé en janvier 2012, un comité directeur conjoint transfrontalier est composé à parité de représentants français et espagnols et officiellement mandaté par les gouvernements des deux États pour assurer la gestion du site. Il est composé, côté espagnol, d'un représentant du gouvernement espagnol (ministère de la Culture), d'un représentant du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement représenté par l'Organisme autonome des parcs Nationaux, de quatre représentants de la région Aragon, de quatre représentants des collectivités territoriales (Maires, Comarca du Sobrarbe), un représentant des éleveurs ; côté français, de trois représentants de l'État (Préfet, Direction régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées, parc National des Pyrénées), quatre représentants du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, un représentant de la Région Midi-Pyrénées, les Maires de Gavarnie et de Gèdre, un représentant des éleveurs (AOC). La Présidence du Comité est « tournante », tous les deux ans, alternativement côté français et espagnol. La première Présidence a été assurée par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées pour la période 2012 – 2013, puis a été transmise à la partie espagnole (gouvernement d'Aragon) le 18 décembre 2013. Le Comité se réunit au minimum une fois par an et autant que nécessaire sur convocation de son Président. Le Comité est doté d'un Secrétariat général qui sera assuré par les services de la Présidence en cours. Il est également constitué un groupe technique composé par un représentant du gouvernement espagnol, un représentant de la région Aragon et un représentant des administrations locales espagnoles et, côté français, un représentant de l'État, un représentant du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et un représentant des communes. Le Secrétariat général organise trimestriellement une réunion du Comité technique en vue d'une information régulière des membres du Comité directeur conjoint.

Par ailleurs, versant français, Gavarnie et Gèdre s'inscrivent dans de multiples territoires de projets dont les principaux sont le site UNESCO patrimoine mondial « Pyrénées Mont-Perdu » depuis le 6 décembre 1997 (le label international inclut les cirques de Gavarnie, de Estaubé et Troumouse et le hameau de Héas), le contrat Grand Site Midi-Pyrénées, signé pour la période 2009/2013, le Pôle Touristique Gavarnie-Gèdre, signé pour la période 2007/2013, le domaine skiable de Gavarnie-Gèdre, les 4 sites Natura 2000, les 3 sites de l'application de la directive habitat – Ossoue, Gavarnie et Pic-Long, le site directive oiseaux – ZPS/ZICO de Gavarnie.

À une échelle plus large, les communes de Gavarnie et Gèdre sont membres de droit du Conseil d'Administration du Parc National des Pyrénées, car une grande partie de leur territoire se situe en zone cœur de cet espace protégé. La charte du Parc a été approuvée par décret ministériel du 28 décembre 2012. Pour aider à la mise en œuvre de cette charte, le PNP a adopté un plan d'action quadriennal 2013-2016. Le contrat de Pays des vallées des Gaves, signé pour la période 2007/2013 introduit le développement touristique en terme de « tourisme responsable » dans la fiche « mesure 5 » de sa convention territoriale. Enfin, un GAL Leader (haute vallée des gaves) complète cette interdépendance en prolongement des ateliers montagne et porte une réflexion structurante sur les zones intermédiaires afin de lutter contre l'enfrichement des terres.

Cette profusion de projets et d'acteurs différents dans des territoires peu concordants montre l'absence de gouvernance institutionnalisée ou de décision « naturellement » partagée avec, notamment, le village de Gavarnie dont la gouvernance a été longtemps autocentrée, isolé de toute dynamique associative ou dépassant les frontières... Depuis quelques années, le comité directeur conjoint assure une gestion effective et globale du bien sur son emprise UNESCO. Néanmoins, la constitution de ce comité ne se fonde sur aucune institutionnalisation. Par ailleurs, les niveaux de responsabilité dans la gouvernance, au-delà de l'échelon politique décisionnaire, sont encore à structurer afin d'y intégrer deux autres niveaux : le niveau scientifique et

le niveau associatif et citoyen. Dans cette structuration des niveaux de la gouvernance, le rôle de chacun reste à être identifié (décisionnaire, consultatif, mise en œuvre technique, etc.).

Pour aider à la mise en place de cette gouvernance, la gestion du site exceptionnel Pyrénées-Mont-Perdu nécessite la définition précise d'indicateurs permettant l'évaluation à court, moyen et long termes des actions mises en place. Pour autant, la définition des indicateurs en tant que telle ne suffira pas et obligera les gestionnaires à un suivi régulier pour favoriser l'aide à la décision. Il sera nécessaire de définir précisément la maîtrise d'ouvrage de l'action, les moyens à mettre en œuvre, le calendrier, les indicateurs d'évaluation. Cette vision d'ensemble semble manquer actuellement à l'échelle du « Bien » Pyrénées Mont-Perdu.

## 5. Les mesures de préservation du grand site vues par les habitants, premier compte-rendu d'une enquête ethnologique approfondie<sup>12</sup>

### 5.1. La méthode

En ethnologie, le chemin le plus court entre deux points n'est pas forcément la ligne droite. Loin de là. Il faut souvent emprunter des chemins de traverse, opérer des zigzags, des réorientations. Cette recherche sur les mesures de protection du site de Gavarnie telles que les habitants les perçoivent et les pensent ne fait pas exception. Mener une enquête sur l'impact des mesures de préservation, parler de gestion des flux avec les Gavarniens n'est en effet pas chose facile. Et, pour tout dire, aborder de façon frontale ce sujet conduit le plus souvent à l'impasse. Les réponses que l'on obtient peuvent, en gros, être réparties entre trois catégories :

- Certains affirment leur soutien à ces mesures, évoquant la nécessité de protéger l'environnement, le devoir de transmission aux générations futures, etc..
- À l'inverse, d'autres profitent de la présence de l'ethnologue pour laisser libre cours à leur agacement, pour ne pas dire plus, se servant d'elle comme d'un porte-voix... « Ah oui ! Ça, c'est le grand truc des écolos, préserver l'environnement. Mais eux, que je sache, ils ne viennent pas ici à pied, ils viennent bien en voiture, non ? Vous voulez que je vous dise ? Ils nous font chier, les écolos. Ils nous emmerdent ! Vous pouvez le noter dans votre rapport. Je n'ai pas peur de le dire ! Les ayatollahs de la chlorophylle, on en a jusque-là ! »
- Beaucoup, gardant un silence prudent, se contentent d'un rictus, d'une moue, tous sont également dubitatifs.

Mais l'ethnologue en comprend le sens : si elle s'entête sur ce chemin-là, l'entretien risque fort de tourner court, plus vite que prévu. Le sujet est sensible. On songe bien sûr à des raisons économiques. Et les habitants ne s'en cachent pas. « Écoutez, nous, sans le cirque, on est rien. D'abord, c'est notre gagne-pain, si on peut dire. Alors, on n'est pas assez stupide pour bousiller notre gagne-pain. Et puis, c'est pas que notre gagne-pain. Le cirque, on y est attaché ! On l'aime. Plus que ceux qui nous emmerdent parce que nous, on est né ici, on l'a toujours vu. C'est notre patrimoine. » Il ne suffit pas de balayer ces affirmations d'un revers de main, en affirmant qu'il n'y a là que la défense, à plus ou moins court terme, d'intérêts personnels bien compris, d'une cécité dictée par une perception des choses purement financière. Les recherches ethnologiques l'ont montré : les questions économiques ne se résument jamais à une simple question monétaire. Pour le dire autrement, les raisons économiques en dissimulent et en exhibent d'autres, plus difficiles à formuler. C'est ce qu'on se propose d'analyser ici.

Mais si l'on ne peut aborder frontalement cette question, comment doit-on procéder ? L'ethnologue de l'équipe de recherche a choisi de biaiser, d'emprunter les chemins de traverse évoqués plus haut en

---

<sup>12</sup> Cette enquête a été réalisée par Véronique Moulinié, directrice de recherche au CNRS

s'intéressant à « l'histoire des habitants de Gavarnie », en les écoutant raconter leur parcours à et hors de Gavarnie, leur enfance, leur adolescence, l'entrée dans l'âge adulte, etc. Pour cela, elle a réalisé une dizaine d'entretiens formels et enregistrés, auprès d'hommes et de femmes nés, pour la plupart, entre les années 1920 et les années 1950. Elle a opté pour des entretiens très libres, impulsés puis relancés par des questions aussi ouvertes voire « vagues », laissant ainsi le soin à ses interlocuteurs d'en désigner l'orientation et les grandes lignes afin de saisir ce qui, pour eux, fait sens dans le récit de soi et du lieu. Leur durée varie de trois-quarts d'heure à trois heures. Ce choix méthodologique ne doit rien au hasard. Il s'agissait dans un premier temps de saisir la façon dont ses interlocuteurs se représentent et racontent les années où le tourisme a « explosé » à Gavarnie. À cela, s'ajoutent des entretiens beaucoup plus informels, des « conversations » ordinaires au hasard des jours passés dans le village.

## 5.2. Le tourisme, creuset de l'histoire à Gavarnie.

L'histoire de Gavarnie, telle que la racontent ses habitants, est une histoire courte qui s'ancre dans un temps certes élastique, mais qui débute toujours entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> siècle. Tout se passe comme si, avant cette date, pour le moins mouvante, Gavarnie n'existait pas. Un juriste affirmera qu'il n'y a là rien de bien singulier puisque Gavarnie ne devint une commune qu'en 1842. Or, ce n'est pas l'avènement de la commune en tant qu'entité administrative qui borde l'horizon de cette histoire. Du reste, aucun de mes interlocuteurs n'y a fait référence. C'est de bien autre chose qu'il est question. « Gavarnie, c'est fin XVIII<sup>e</sup> — début XIX<sup>e</sup> siècle, si vous voulez, que ça commence, avec des gens comme Victor Hugo. C'est à ce moment-là que ça commence. Pas avant. Victor Hugo a été fasciné par Gavarnie. » Rien n'est dit d'un Gavarnie « d'avant Victor Hugo » ; tout se passe comme s'il n'y avait rien eu « avant Victor Hugo ». C'est la visite que quelques-uns, venus de loin, effectuent et, plus encore, le fait qu'ils couchent leurs impressions sur papier qui fait, en quelque sorte, exister Gavarnie. Ainsi, pour mes interlocuteurs, l'histoire de Gavarnie est indissociablement liée au mouvement d'admiration, de célébration dont il est l'objet. Le lieu n'existe que dans sa splendeur, sa valorisation, sa célébration. Mais pas n'importe laquelle. On pourrait accuser l'auteur de ses lignes d'avoir, dans ce qui précède, usé et abusé du nom de l'auteur de *Notre-Dame de Paris* et des *Misérables*. Il n'en est rien. De tous les écrivains qui ont célébré Gavarnie, et ils sont nombreux, Hugo est le seul dont le nom est cité par tous mes interlocuteurs. Rien d'étonnant à cela. Victor Hugo est la figure du très grand écrivain du XIX<sup>e</sup> siècle, de l'auteur unanimement reconnu et salué. Qu'un tel homme ait admiré et célébré le cirque vaut lettre de noblesse. Notons aussi, car c'est étonnant, qu'aucun nom de peintres ou de dessinateurs n'a été cité.

Mais l'importance du tourisme se lit dans un autre type de récit, celui qui concerne les histoires familiales. Il n'est pas simple, pour une personne extérieure, de comprendre les liens qui unissent les différents habitants de Gavarnie. Elle se perd assez vite dans le dédale des familles, en suivant les branches, paternelle et maternelle, en suivant les générations, de grand-père maternel en grand-mère paternelle ou l'inverse, dédale d'autant plus compliqué que les noms de famille sont parfois les mêmes. Et les interlocuteurs s'amusent beaucoup de l'étonnement de l'ethnologue qui, soudain, au fil du récit demande : « Vous êtes de la même famille qu'Untel ? » Que la réponse soit affirmative ou négative, ils ne manquent pas de s'en amuser. « Eh oui ! À Gavarnie, on est tous plus ou moins cousins. » On s'en doute, ce sentiment d'être « tous cousins » n'est pas lié à un repli sur soi, dans un village de montagne. Les recherches sur la parenté l'ont montré : parler (de sa) famille, ce n'est évoquer tous ceux avec qui l'on est lié par le sang ou l'alliance, de façon plus ou moins lointaine. La façon dont on compose et raconte sa famille procède d'un choix, d'un tri : on retient telle branche, mais l'on en oublie une autre, on privilégie un tel dont on suit minutieusement l'ascendance au détriment d'un autre, en fonction de critères divers et variés, plus ou moins conscients. Qu'en est-il pour mes interlocuteurs ? Toutes les recompositions familiales nourrissent un point commun : elles s'enroulent autour de la présence ou

de l'absence de deux figures particulières, celle du guide, notamment Célestin Passet, et celle de l'hôtelier. Là s'arrête, le plus souvent, l'histoire familiale, celle que l'on maîtrise. Du reste, lorsqu'on demande aux habitants quelles sont les « vieilles familles », ce sont aussi des familles de guides ou d'hôteliers. Ainsi, le temps, la profondeur historique, l'enracinement voire les racines se confondent ici avec deux professions intimement liées au tourisme, à ses premières heures. De même, c'est immanquablement vers leurs descendants que l'on oriente l'ethnologue qui travaille sur l'histoire de Gavarnie. « Il vous faut absolument voir Marie. C'est l'arrière-petite-fille de Célestin Passet. Vous savez qui c'est, Célestin Passet ? Forcément, elle aura des choses à vous raconter. Plus que moi parce que dans ma famille, c'était des paysans alors... Allez la voir. Elle doit savoir des tas de choses. » Pouvoir ou ne pas pouvoir, dans le maquis de ces ancêtres, identifier l'une ou l'autre des ces figures, signe donc une origine sociale.

Le rôle du tourisme se dit aussi dans la façon dont les habitants parlent du village, le décrivent. Michel et moi sommes assis sur un banc, près de la chapelle. Il désigne la portion de village qui s'étale devant nous.

« R : Là, avant, il n'y avait rien. Si, deux ou trois bergeries, mais c'est tout. C'étaient des prairies, c'était agricole. Il y avait pas tout ça. Tout ça, ça a été construit après. C'est récent. D'ailleurs, ça se voit. Gavarnie, au début, c'est de l'autre côté.

Q : De l'autre côté ? Mais où ?

R : Du côté de l'Hôtel des Voyageurs. Il a brûlé maintenant. Gavarnie, au début, c'était là-bas. Et puis, petit à petit, on a construit de ce côté-là. »

La partie la plus ancienne de Gavarnie est située à droite, en contrebas de la route, tournant le dos au cirque qu'il ignore superbement, mais regardant vers la vallée qui ouvre vers Gèdre. Puis, Gavarnie s'est agrandi en suivant le mouvement des touristes, de leur intérêt, de leur curiosité, de leur goût et, plus simplement, de leurs allers et venues, se déplaçant, de proche en proche, vers le cirque. Ainsi, Gavarnie apparaît comme un village « double » : d'un côté sa partie la plus ancienne, plus spécialement liée à l'activité agricole, de l'autre, une partie beaucoup plus récente, plus spécialement liée, elle, à l'activité touristique. Cependant, cette partition topographique en redouble et en était une autre : une partition sociologique, très évidente dans les propos de celle-ci.

« — R : Mes parents étaient paysans et vous savez, l'agriculture, ici, ça rapportait pas beaucoup. (...) Il a fallu travailler dur. Il y avait pas des 35 heures et des week-ends et tout ça comme maintenant. On a dû travailler dur pour s'en sortir parce qu'on n'était pas riche dans la famille. Mes parents étaient paysans ; on habitait le quartier de la Rivière.

Q : Vos parents n'habitaient pas Gavarnie ?

R : Si ! Mais on habitait le quartier de la rivière, de l'autre côté, en bas. »

Le « vieux » village ne fait l'objet d'aucune valorisation, patrimoniale par exemple. Tout au contraire. Intimement lié au passé agricole, déserté ou, plus exactement, ignoré des touristes qui ne le visitaient pas, il est perçu comme la partie la plus pauvre de la commune. Il est l'antithèse de la partie plus récente, valorisée et valorisante.

Le tourisme est donc un marqueur historique, topographique, sociologique essentiel, aussi bien pour l'histoire villageoise que pour les histoires familiales. Reste à savoir comment il est perçu, quel rôle on lui reconnaît.

Autant le dire immédiatement : aucun de mes interlocuteurs ne l'a critiqué. Bien au contraire. « Si on prend nos voisins de Gèdre ou du Pays Toy, eux, ils n'avaient pas cette manne ! Ils étaient obligés de faire la paysannerie, ils étaient obligés de vivre de la terre donc ce n'était pas facile ; tandis qu'ici, à Gavarnie, ils restaient un peu plus et même ils revenaient. Alors, ça a donné un peu de jalousie, pardi. » Le tourisme a ainsi

permis à Gavarnie de connaître une évolution tout à fait singulière, presque à contre-courant, ce que celui-ci résume d'une jolie formule : « Gavarnie s'est viscéralement accroché à ses habitants ». Ceux-ci ont le sentiment de ne pas avoir subi l'exode rural ou du moins d'avoir résisté mieux que d'autres villages. Une résistance qui prend la forme d'un mascaret.

« Rester », « revenir », ces deux verbes résument bien la situation des habitants de Gavarnie. Il faut se garder d'imaginer que ceux-ci, tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, n'ont pas bougé, vivant « du berceau à la tombe », pour paraphraser Van Gennep, près du cirque. Plusieurs histoires familiales permettent de voir à l'œuvre la mobilité des Gavarniens, notamment au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et au-delà. « Ici, c'est l'aîné qui gardait la maison et les parents. Les autres, il fallait qu'ils partent, qu'ils aillent travailler ailleurs. » Ainsi, plusieurs de mes interlocuteurs et interlocutrices ont quitté Gavarnie, ont occupé des emplois à Pau, à Toulouse ou plus loin encore (Paris, Algérie, etc.), se sont mariés au loin. C'est là un schéma classique : tandis que l'un des enfants hérite des biens, veille sur les parents et fonde une famille, ses frères et sœurs n'ont le choix qu'entre deux solutions : rester dans la maison familiale et rester également célibataire ou partir pour chercher ailleurs une situation professionnelle et matrimoniale. À Gavarnie, la situation semble un peu différente. Ceux qui sont partis n'hésitent pas, quelques années plus tard, à revenir s'y installer, parfois poussés par des impératifs familiaux (aider l'aîné resté au village, décès d'un parent, etc.), parfois sans autre motivation que le désir de « revenir à Gavarnie ». Quelle situation professionnelle occupent ceux qui reviennent ainsi ? Si retourner vivre dans un petit village de montagne, avec femme et enfants, ou mari et enfants, dans un village de montagne, peut apparaître comme un pari extrêmement risqué dans les années 1920-1950, cela est possible à Gavarnie où le tourisme entraîne un développement économique un peu singulier, que l'un de mes interlocuteurs qualifie d'« agriculture touristique ». De quoi s'agit-il ?

### 5.3. *A chacun sa tâche*

Revenons aux balbutiements du tourisme dans les Pyrénées. Les recherches qui ont porté sur l'invention de la montagne ont toutes insisté sur l'importance des guides — des hommes dans leur plus qu'écrasante majorité. Elles ont suivi, en cela, les récits des voyageurs eux-mêmes qui, souvent, leur accordaient une place de choix, ne cachant pas leur admiration à l'égard de ces robustes montagnards, habitués à une vie rude.

Cependant, à travers les récits de mes interlocuteurs, c'est une autre facette de la vie d'un village qui s'ouvre au tourisme que l'on découvre. Si les guides ne sont pas oubliés, ils ne font pas l'objet d'un récit construit. Certes, ils sont évoqués comme ancêtres illustres. Mais le récit de l'enfance de l'interlocuteur métamorphose profondément l'image du guide. « À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils sont devenus guides par nécessité. Le plus grand, c'était Célestin Passet. Avec aucune formation, bien sûr. C'étaient des paysans, ils allaient chercher leurs moutons, ils avaient le sens de la montagne. Il y a eu la grande épopée du pyrénéisme, du 1850 à 1950 à peu près. Ça leur rapportait beaucoup pour passer l'hiver. Il y avait pas de carte IGN à l'époque, alors c'est pour ça qu'ils avaient besoin de guides. » Loin de la célébration, parfois teintée de condescendance il faut bien le reconnaître, qu'en font les pyrénéistes, le guide apparaît là, avant tout, comme un agriculteur, un homme de la terre, un homme qui travaille la terre, qui parcourt la montagne pour s'occuper de ses bêtes et qui, à ce titre, connaît la montagne. Celui-ci par exemple le dit clairement : « On dit les guides, mais enfin, à l'époque, ce n'était pas organisé avec le bureau des guides et tout ça, comme maintenant. Les gens, ils étaient guides parce qu'ils étaient paysans, parce qu'ils connaissaient la montagne, qu'ils y travaillaient. Ils étaient guides parce qu'ils avaient besoin d'argent, parce que c'était un plus. Ce n'était pas pour s'amuser. » De tout cela, retenons deux choses. D'une part, pour courageux et parfait connaisseur de la montagne qu'il soit, le guide apparaît moins comme un héros de la montagne que comme un paysan aux prises avec des nécessités financières et qui trouve dans cette activité sporadique de quoi « arrondir les fins de mois » ou « passer

l'hiver ». Le guide est donc une figure double : valorisée dans les recompositions familiales d'une part et ramenée à des considérations plus matérielles, voire toutes matérielles, de l'autre. Il convient donc de questionner plus avant ce « personnage » dans la poursuite de cette recherche. D'autre part, dans les récits des voyageurs, le tourisme ou du moins les débuts du pyrénéisme, ce terme étant pris dans son acception large d'ascension des sommets pyrénéens, est une affaire purement masculine, qui met face à face deux catégories d'hommes<sup>13</sup> : des « étrangers » venus d'autres régions de France ou d'autres pays pour affronter la Brèche de Roland ou le Marboré et des « autochtones », des paysans qui les accompagnent et se font leurs guides. Aucune place n'est faite aux femmes. Or, cette absence n'est que l'effet des écrits des voyageurs qui ne les « voient » pas. Ou plus exactement, s'ils les voient, c'est enfermées, au propre et au figuré, dans l'espace domestique, occupées à la cuisine dans l'auberge où ils font halte, s'occupant des enfants, portant un costume « local ». En tout état de cause, elles sont extérieures au monde du tourisme. Et pourtant... !

Auteur et illustrateur d'ouvrages pour enfants, entre autres, Luc Mégret (1884-1961) a également réalisé des cartes postales humoristiques. Quelques-unes ont pour thème le tourisme, et plus exactement les touristes dans les Pyrénées, à Gavarnie par exemple. Sept d'entre elles sont reproduites dans *Gavarnie Histoire d'un grand site* (Bourneton 2010 : 45-47). Elles mettent invariablement face à face des touristes et des autochtones dans des situations cocasses : ici, une femme qu'il faut pousser afin qu'elle rentre dans une automobile dont la porte, bien que large, n'en est pas moins trop étroite pour laisser passer son opulent postérieur ; là une femme, coincée dans une portière de train du fait de sa corpulence, ne doit son salut qu'à un secourable employé de la compagnie de chemin de fer, sous le regard, quelque peu goguenard, d'un passager. Cinq d'entre elles nous intéressent plus particulièrement. Cette fois-ci, ce n'est pas aux chevaux-vapeur ou mécanique que les touristes ont affaire, mais aux chevaux en chair et en os, plus exactement aux ânes. Mais le procédé est le même. Sur fond de cirque de Gavarnie, que l'on reconnaît aisément notamment grâce à sa majestueuse cascade, une voyageuse, plus rarement un voyageur, toujours reconnaissable à ses vêtements très colorés (verts ou rouges) tente de s'installer sur le dos de la bête. Manœuvre périlleuse qui nécessite l'intervention d'une ou plusieurs autres personnes afin de la ou le hisser sur la monture qui parfois, n'entendant pas le laisser faire, multiplie les ruades. Les cavaliers sont beaucoup moins nombreux que les cavalières. On n'en compte que deux : l'un, vêtu d'un costume kaki, essuie la mauvaise humeur de son âne ; l'autre est un curé qui n'a pas un regard pour le cirque, totalement absorbé par la lecture d'un ouvrage qu'il tient entre ses mains. Tous ces promeneurs et ces promeneuses sont assistés d'une femme, tenant la bride de l'animal. Son costume dit clairement son identité : elle est vêtue d'une grande robe noire qui l'enferme des pieds à la tête, des poignets aux chevilles, d'un tablier de devant de couleurs sombres et d'un fichu, noir lui aussi, noué sous le menton. Ce n'est pas une soubrette ou une dame de compagnie ; c'est une paysanne, une habitante de Gavarnie.

Sous couvée d'humour, Mégret met en scène un trait qui va courir tout au long du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle : le trajet à dos d'âne ou de cheval. Certes, les cartes postales abondent où l'on voit des élégantes assises en amazones, des hommes en complet veston marchant à leur côté ou eux aussi à dos d'équidé. On ne voit guère ceux et plus encore celles qui accompagnent ces groupes. Or, dans leurs récits, mes interlocuteurs inversent totalement les choses, insistant grandement sur la place des femmes dans ce qu'ils qualifient eux-mêmes d'« industrie des ânes ». Voyons cela de plus près.

Les promenades à dos d'âne ou de cheval connaissent, tout au long du XX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à une date récente, un fort développement, suivant en cela le nombre de touristes fréquentant Gavarnie. On peut raisonnablement penser qu'elles ont intimement fait partie de l'expérience touristique proposée par le village et, plus largement de l'expérience de la montagne. Celle-ci le dit clairement.

---

<sup>13</sup> Les femmes se sont, elles aussi, lancées à l'assaut des Pyrénées mais elles ont été nettement moins nombreuses que les hommes à s'y essayer et elles n'ont guère laissé de traces dans la mémoire orale.

« R : On est allé dans les Pyrénées en voyage de noces. Tu parles d'un voyage de noces ! Bref, à l'époque, en 1962, c'était comme ça. Tout le monde y allait ? Nous aussi. On a passé quelques jours à Lourdes et quelques jours à Cauterets et puis on est allé à Gavarnie. Et je me souviens qu'on avait loué des ânes. À l'époque, tu pouvais louer des ânes. Je me souviens qu'on avait hésité parce qu'on n'était jamais monté sur des ânes. On ne savait pas comment on les guidait, tout ça. On avait un peu peur quand même d'y aller seuls. T'imagines, si les ânes s'étaient emballés ! On était joli ! Mais heureusement, il y avait des gens qui t'attendaient, qui t'aidaient à monter en selle et puis ils t'accompagnaient au cirque. Alors, on était parti avec un groupe. On était tous aussi couillons ! Personne n'était jamais monté sur un âne. Alors, ce n'était pas rassurant, mais au moins on en était tous au même point ! Et tu vois, je me rappelle encore de ça, de ces ânes qui marchaient tous un derrière l'autre, à la queue leu leu et nous, on essayait de suivre le mouvement, quand ça montait, quand ça descendait, de pas trop se faire mal aux fesses aussi. C'était la première fois que je montais sur un âne. Et la dernière d'ailleurs ! Je m'en rappelle bien, de ces ânes !

— Q : Plus que du cirque, lui-même ?

— R : Non, mais le cirque, j'y suis revenue plusieurs fois et puis je vais souvent dans les Pyrénées. Alors si tu veux, je connais un peu. Mais les ânes, je n'en ai jamais refait depuis alors... C'est comme tout. Quand tu fais un truc une fois, ça te marque. »

Ce n'est pas au cirque de Gavarnie, mais au lac d'Ôô que cette famille s'est rendue, au début des années 1990, en compagnie d'un âne. Mais le ravissement est le même. « Marjorie était petite, elle avait cinq ou six ans. Elle n'aimait pas marcher. On n'avait pas envie qu'en cours de route, elle refuse d'aller plus loin et qu'il faille la porter. Heureusement, en bas, il y avait un bonhomme qui louait des ânes. On en a loué un. Pedro, il s'appelait. Je m'en souviens encore. Un petit âne gris foncé. Et nous voilà partis, avec Marjorie et les sacs à dos sur le dos de Pedro ! Qu'est-ce qu'on avait ri ! Il était gentil, il avait l'habitude des enfants, c'est sûr, mais on ne savait pas trop comment le faire obéir. Il s'arrêtait pour brouter et il fallait attendre qu'il se décide à repartir ! Alors, Jacques est passé devant avec un morceau de pain pour le faire avancer et moi je tenais la bride. Mais ça y faisait pas grand-chose ! Après, pendant qu'on pique-niquait, on avait peur qu'il redescende tout seul. Alors, il avait fallu chercher un arbre pour l'attacher. Et en redescendant, il lui tardait d'arriver alors, parfois, il accélérail. Du coup, Jacques et moi, on s'était mis devant pour l'obliger à marcher à notre rythme. Mais il nous donnait des coups de museau, comme pour nous dire d'aller plus vite ! Mais c'était bien. J'en garde un bon souvenir, de cet âne Pedro. Et Marjorie aussi. »

Ce que confirme l'intéressée. « Pour moi, le lac d'Ôô, c'est l'âne Pedro. J'y suis revenue et à chaque fois, je pense à lui et j'en parle. Tu vois, s'il y avait encore des ânes, j'en louerais un. Pour faire comme quand j'étais petite. »

Revenons à Gavarnie pour voir de plus près le fonctionnement de cette « industrie des ânes » et plus largement l'organisation du tourisme. Si elle apparaît au XIX<sup>e</sup> siècle avec les premiers touristes, c'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qu'elle devient florissante. « Les gens sortaient de la guerre, des privations. Ils voulaient s'amuser. Et puis, à cette époque, ils étaient encore croyants alors ils allaient en pèlerinage à Lourdes. Mais bon, quand vous avez passé trois ou quatre jours à Lourdes, à moins d'être très, très croyant... Et puis, à Lourdes, ils avaient compris le truc. Alors, il y avait tout un système vachement bien rodé. Il y avait des gens de Lourdes qui étaient en cheville avec des gens d'ici. Ils prenaient les gens dans les hôtels à Lourdes et ils leur proposaient des excursions à Gavarnie et à Cauterets, dans la même journée. Alors, le matin à Cauterets et l'après-midi à Gavarnie ou l'inverse. Alors, ça faisait un monde fou ! Tout le monde voulait aller au cirque. Ils étaient là pour ça ! »

Cependant, ce tourisme est présenté comme aux mains des Lourdais : les sociétés d'autocars qui prennent en charge les excursionnistes, mais aussi les hôteliers qui fournissent, à ceux de leurs clients qui le souhaitent, le repas de midi, sous forme de pique-nique. Ceci expliquerait la structure particulière de l'immobilier



touristique de Gavarnie : peu d'hôtels en comparaison du nombre de touristes, d'immenses parkings destinés au stationnement et aux manœuvres des autocars, des bars et des restaurants aux salles très grandes destinées à accueillir ceux qui n'avaient pas pris, pour le repas de midi, l'option pique-nique auprès de leur hôtel lourdaise, et plus encore, ceux qui l'avaient prise pour « simplement boire un coup et manger un bout en attendant de repartir ». De telle sorte que Gavarnie vit alors selon un rythme à deux temps. « La journée, c'était bondé. Un monde fou ! Vous ne pouviez pas bouger ! Mais le soir, quand les autocars étaient repartis, c'était calme. Il y avait plus personne. On était qu'entre nous. Bon, il y avait bien ceux qui séjournaient dans les hôtels, il y en a toujours eux. Mais comparé au monde la journée, ce n'était rien ! »

Mais, si peu nombreux sont les touristes qui dorment à Gavarnie, si ceux qui s'y rendent n'y restent qu'une demi-journée avec un repas fourni pour nombre d'entre eux, que reste-t-il aux habitants ? Ils ont le hautain sur « l'industrie des ânes » d'une part. Ce sont eux qui la prennent en charge. Et, en premier lieu, « elles ». En effet, cette « industrie » est une activité féminine. Toutes mes interlocutrices ont affirmé s'y être adonnées, avec plus ou moins de bonheur, avec plus ou moins d'envie. Celle-ci en garde un mauvais souvenir même si elle l'a pratiquée toute sa vie. « Moi, je n'aimais pas ça, mais il fallait bien vivre alors je le faisais. Mais ça ne me plaisait pas parce qu'il fallait aller chercher les touristes. Nous, on était des petits alors les autocars de touristes, les voitures, il fallait aller les chercher. On montait tout en haut de la rue pour essayer d'être les premiers, de ne pas se faire passer devant. Ou alors, on proposait nos services devant les restaurants, mais on se faisait enguirlander. C'était... C'était du racolage, il faut bien dire les choses comme elles sont. C'était dur, mais on gagnait notre vie. Sinon, je l'aurais pas fait, vous pouvez me croire ! » Les particularités de ce commerce de la promenade, qui repose largement sur la capacité à « alpaguer le chaland », pour reprendre l'expression d'un de mes interlocuteurs, amènent certaines de mes interlocutrices à trouver une autre source de revenus. C'est le cas pour celle-ci qui, revenue à Gavarnie, se consacra à l'hôtellerie : « Les ânes, je l'avais fait quand j'étais plus jeune, je voulais plus en entendre parler. »

Cependant les femmes ne sont pas les seules à promener les touristes. Très jeunes, les enfants de Gavarnie, filles et garçons, en prennent leur part. À tel point qu'il semble que l'industrie des ânes ait été une sorte de passage obligé pour les adolescents. Celui-ci en rit encore. « J'ai promené les ânes, mais je n'étais pas bon. Parce qu'il y a une culture... Mon père m'avait acheté un âne pour que j'amène les gens au cirque, pour faire les photos, mais je n'étais pas doué je vous dis. Non, vraiment pas doué ! » Les jeunes Gavarniens ne sont pas les seuls à promener les touristes. Beaucoup de jeunes, venus « d'en bas », du pays Toy, de Tarbes, etc., souvent des « copains » étaient recrutés, le temps d'un été, à cette fin.

« R : Il n'y avait pas que nous ! Il y avait beaucoup de jeunes qui venaient. Les gens de Gavarnie embauchaient des jeunes pour promener les touristes. Ils ne les payaient pas, mais ils les hébergeaient et ils les nourrissaient.

Q : Ils travaillaient sans être payés ?

R : Oui, mais ils gardaient les sous qu'ils se faisaient avec les ânes. On gagnait bien avec ça. Tous les jeunes voulaient venir à Gavarnie. Peut-être pas tous, mais il y en avait beaucoup parce qu'on s'amusait bien et puis on se faisait des sous, je vous dis. »

Il faut, ici, avancer une hypothèse qui devra être mise à l'épreuve au cours des recherches à venir : une partition sexuelle des tâches semble avoir longtemps régi le tourisme à Gavarnie, faisant de ce dernier une affaire largement féminine. Mais, dira-t-on, n'est-ce pas faire peu de cas du rôle des guides ? Rôle important, certes, porté et mis en avant par les récits de voyage comme nous l'évoquions au début de cette réflexion. Mais rôle qui a fait fonction d'écran, dissimulant la petite mécanique du tourisme local. Qu'est-ce à dire ? Les tâches masculines peuvent être réparties en deux groupes. Celles qui sont intimement liées au tourisme, d'abord guides puis employés de la station de ski. Dans ce cas, ils sont en contact avec les touristes, mais ce contact a lieu loin du village, dans la montagne, « en haut » si l'on peut dire. Celles ensuite qui se déroulent

dans les environs immédiats du village qui ont rapport avec le tourisme sans qu'elles induisent un rapport direct avec les touristes. On songe ici à tout ce que suppose l'industrie des ânes. En effet, les touristes partis, la journée n'est pas finie pour autant.

« R : Après, il fallait amener les chevaux dans la montagne.

Q : Mais pourquoi faire ?

R : Il fallait bien qu'ils mangent !

Q : Mais vous les laissez paître en bas ? Il y avait bien des prés. Mais ils seraient peut-être allés manger dans les jardins ?

R : Non ! Les jardins, non, mais les prés, ils servaient à nourrir les bêtes l'hiver. On faisait les foin. Les chevaux ne pouvaient pas y aller. Alors, il fallait les emmener dans la montagne pour qu'ils mangent. Et le matin, on se levait de bonne heure parce qu'il fallait aller les récupérer. La nuit, ils n'étaient pas dans le village. Vous imaginez ! On galopait toute la journée, du matin au soir. »

Ainsi, pour se développer, les promenades à dos d'équidés ont supposé que persiste l'agriculture, du moins certaines pratiques agricoles (fenaçons, etc.) Et ces dernières sont largement le fait des hommes. C'est aux femmes que revient largement la charge des promenades et, en conséquence, ce sont elles qui sont en contact avec les touristes, dans le périmètre du village. Elles sont ainsi les spectatrices privilégiées de leurs demandes, de leurs besoins, de leurs envies. C'est sans doute ce qui les conduit, très rapidement, à ne plus se satisfaire de tourisme équestre. Plusieurs d'entre elles décident, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, de créer des hébergements : hôtel, restaurant, café voire les trois en un même lieu, prenant ainsi en charge une part non négligeable de l'industrie touristique. Mais n'est-ce pas exactement ce que dit celui-ci lorsqu'il affirme, en esquissant un sourire, « A Gavarnie, ce sont les femmes qui ont toujours commandé » ?

Cette partition n'est, bien sûr, pas stricte. Elle connaît des exceptions. Il n'en reste pas moins qu'elle semble porter encore ses effets, atténués il est vrai. On songe ici, par exemple, à cette famille où deux sœurs s'occupent de magasins de souvenirs, au cœur du village tandis que l'époux de l'une d'elles passe ses journées à l'Hôtel du cirque dont il a la charge. On songe aussi à celui-ci, propriétaire d'un café restaurant, mais qui a bien peu l'occasion de servir boissons et repas, très pris par son autre emploi et ses fonctions électives, laissant à son épouse et à sa fille le soin de gérer le commerce.

Autre activité totalement aux mains des Gavarniens : le commerce de certaines fleurs.

« R : On n'avait pas le temps de s'ennuyer à Gavarnie, quand on était jeune. Parce que quand ce n'étaient pas les ânes, c'étaient les edelweiss.

Q : Les edelweiss ? Vous en faisiez quoi ?

R : Ben, on les vendait, tiens ! Qu'est-ce que vous vouliez qu'on en fasse d'autre ? » Ce n'est pas à ses divers usages en matière de médecine vétérinaire alpine que l'edelweiss doit sa notoriété, mais au tourisme (Albert-Llorca et Tarery 2008). Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, celui-ci se développe rapidement dans les Alpes. Mais, le voyage, hier comme aujourd'hui, supposait que l'on en rapporte des souvenirs, image mentale de moments privilégiés, mais aussi objets considérés comme typiques du lieu visité qui témoignent du périple effectué, mais qui servent aussi, plus tard, de support à la « remémorance ». L'edelweiss s'impose très vite comme le souvenir du séjour dans les Alpes par excellence. Au point que certains, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, s'inquiètent du devenir de ces fleurs et, craignant qu'elles ne disparaissent, en appellent à leur préservation. Or, en matière de tourisme montagnard, les Alpes sont un modèle pour les Pyrénées. L'edelweiss ne fait pas exception. En 1901, Eugène Gasté est le premier à observer et à décrire un petit commerce à propos des edelweiss pyrénéens. D'autres l'imitent au cours des décennies qui suivent, dans des publications d'origine fort différente. Dans les années 1920, les excursionnistes de la société Ramond, venus fêter le cinquantenaire de

leur docte assemblée à Gavarnie où elle a vu le jour cinquante ans plus tôt, ont droit à une table joliment ornée. « La décoration est originale : plantes de montagne, iris de la Prade, edelweiss du Coumélie distribués sur chaque couvert en de petits bouquets noués d'un ruban de soie blanc mat. "Oh ! la délicieuse chose", me dit ma voisine, à ce point toquée par cette fleur des neiges qu'elle en achètera ce soir des brassées, comme si toute sa pure rareté ne brillait pas mieux dans la simplicité d'une seule tige. » Ceux qui n'ont pas pris la précaution de se munir de leur bouquet-cadeau ont l'occasion de se rattraper sur le chemin du retour, en traversant Gèdre. Là, « une bande de gamins paillant comme des moineaux, nous tendent en courant des edelweiss – de ces edelweiss pour pèlerinage, comprimés en paquets comme de violettes de Toulouse. Quelle dépoétisation d'une fleur si pure en bordure des neiges. Après un court arrêt pour complaire à nos "edelweissomanes", nous repartons à une vitesse de "record au kilomètre" ». La presse parisienne n'est pas en reste. Ironisant sur la création du syndicat des âniers, à Gavarnie, le journaliste conclut : « Il n'y a que les petits marchands d'edelweiss qui continuent à faire bande à part et à offrir avec quelque insistance obsédante les fleurs des hautes cimes : "— un franc pièce, monsieur ! Cela vous portera bonheur !" » (Morice 1935 : 2) Le même journaliste en fait le centre d'une nouvelle, intitulée « La cueillette des edelweiss et la petite fille », parue un mois plus tard dans le même journal : « Songez que, sur la route du cirque, à Gavarnie, les naturels du pays les vendent un franc pièce. » (M.<sup>14</sup> 1935 : 7), mais s'il est florissant, ce commerce n'a rien d'une pratique longuement enracinée. Jean Séguy, en effet, note dans son atlas linguistique : « ce sont les touristes qui ont attiré l'attention des montagnards sur l'edelweiss qui, auparavant, était innommé. À Gavarnie, la vente de cette plante est une des ressources du commerce local. » (Seguy 1953 : 360)

Dans les années 1950-1960, ce commerce connaît encore un certain succès, pour ne pas dire un succès certain. Et, il en va des edelweiss comme des ânes : tout mes interlocuteurs l'ont évoqué, tous y ont participé, tous en font le récit d'un bon moment de leur adolescence. Car c'est là l'affaire plus spécialement des jeunes du village, garçons et filles, même si, de loin en loin, une femme plus âgée, leur mère souvent, peut leur venir en aide. Une sorte d'ordre règle la place de chacun. Les garçons partent en montagne pour en faire la cueillette. C'est souvent le prétexte à un récit non dénué d'humour. Celui-ci, par exemple, raconte qu'avec un camarade il avait décidé d'aller en cueillir à un endroit situé loin de Gavarnie. C'est pourquoi le père du camarade les conduisit sur place, leur laissant un vélo pour le retour. La cueillette effectuée, l'un s'installe sur la selle et l'autre sur le porte-bagages, se tenant d'une main et tenant dans l'autre les précieuses fleurs. Les freins ont-ils « lâché » ? Le pilote ne disposait-il pas des compétences nécessaires pour affronter un chemin aussi pentu et rocaillieux ? Toujours est-il que les deux jeunes garçons ont été victimes d'une chute sans gravité, mais qui les fait rire, encore aujourd'hui. « Cette gamelle ! Et les fleurs, il y en avait partout ! Et je ne vous parle pas du vélo. On s'est fait engueuler en rentrant ! » Les fleurs ramassées, il faut encore composer des bouquets. « C'était, je crois, 1 franc les cinq fleurs. Je crois ! Alors, on faisait des petits bouquets de cinq fleurs, attachées avec... je sais plus quoi. De la ficelle sans doute. On s'y mettait à plusieurs et allez hop ! on faisait les bouquets. » Enfin, il faut les vendre.

« Q : Mais où vous les vendiez ? Vous aviez un stand ? Quelque chose... ?

R : Ça dépendait. Et puis, on se posait pas tant de questions. On partait dans la rue avec nos bouquets, on arrêtait les touristes : "Vous ne voulez pas des edelweiss ? Ça porte bonheur !" Des fois, c'était oui, des fois c'était non ! Mais ça marchait bien ! À l'époque, les gens avaient sans doute plus de sous que maintenant alors ils achetaient facilement des trucs. Ils étaient moins difficiles que maintenant. Et puis, il faut dire aussi qu'on n'avait peur de rien, on n'avait pas peur d'aborder les gens. Ce n'était pas la même éducation. Si on faisait ça aujourd'hui, sans doute qu'on nous enverrait sur les roses. Mais à l'époque ! »

La vente d'edelweiss semble être une activité des seuls enfants, filles et garçons ; tout comme les promenades à dos d'ânes, qu'elle procède peut-être, elle met en présence enfants et touristes, dans le cadre

---

<sup>14</sup> Il signe de son nom l'article consacré au syndicat des âniers mais de ses seules initiales (A-CH M.) la nouvelle.

d'une relation commerciale, marchande. Comme une première expérience que ce qui pourra ou pourrait devenir leur futur « métier ».

#### **5.4. Des Gavarniens, gardiens des lieux et des hommes**

Commerce des edelweiss et promenades sont aujourd'hui versés au dossier de la protection du site par ceux qui s'y sont adonnés.

Ainsi en va-t-il pour les randonnées équestres jusqu'au cirque. Il convient de voir de plus près en quoi elles consistaient, quel était le rôle des accompagnateurs et accompagnatrices. Ils ont d'abord la charge d'aider les cavaliers, bien souvent inexpérimentés, à chevaucher leur monture. Ce qui vaut des descriptions pour le moins amusées et amusantes. « À l'époque, les femmes venaient à Gavarnie, habillées comme vous (en robe et chaussures de ville). Alors, pour monter sur les chevaux, c'était toute une histoire. D'autant que c'était souvent la première fois ! Et en plus, elles ne montaient pas en amazone, vous imaginez le tableau ! C'était rigolo. » Les cavaliers installés sur leurs montures, jeunes et femmes prennent la tête de la petite troupe et partent pour le cirque. Ils conduisent les chevaux tout en reconnaissant que ceux-ci n'en avaient pas vraiment besoin. « Ils connaissaient le chemin. Vous pensez, ils faisaient ça toute la journée pendant tout l'été ! Ils étaient habitués. Et puis, on mettait des bêtes calmes, faciles à mener. Mais les bêtes, ça reste des bêtes. Quand il y avait du vent, ou quand les mouches les emmerdaient ou... des trucs comme ça. Bon, il fallait les tenir. Et heureusement qu'on était là parfois. »

Mais leur tâche ne se limite pas à aider les cavaliers à enfourcher leur monture et à les conduire, sans encombre, jusqu'au cirque. Ils font plus. D'une part, ils ne laissent pas les touristes aller n'importe où. Du moins respectent-ils quelques règles de sécurité. « On n'allait pas plus loin que l'Hôtel du Cirque. Moi je ne les amenais pas au pied de la cascade. Mes parents me l'interdisaient. Parce qu'on savait que c'était dangereux. Les chevaux, je les arrêtais là. Il y en avait toujours qui voulaient aller plus loin. Mais je n'y allais pas. J'essayais de les en empêcher. Mais il y en a toujours qui... Et puis, comme ils repartaient avec les chevaux et que c'est moi qui les conduisais et que plus je faisais de voyages, plus je gagnais, des fois, je disais : "On y va. On repart". Alors, ils n'avaient pas trop le temps de faire n'importe quoi. Et comme ils avaient payé l'aller et le retour, ils en voulaient pour leur argent ! »

Mais ils ne font pas que ça.

« Q : Et quand vous étiez arrivés au cirque, vous faisiez quoi ?

R : Comment ça ? Qu'est-ce que vous vouliez qu'on fasse ?

Q : Vous expliquiez ce qu'il y avait ?

R : Ben oui ! On expliquait.

Q : Mais vous disiez quoi ?

R : On expliquait la cascade, 423 mètres de haut, la plus haute cascade d'Europe, et on leur montrait le Marboré, l'Astazou, le Tallion et le reste, avec les hauteurs et tout ça.

Q : Mais comment vous saviez tout ça ?

R : On était allé à l'école quand même ! Et puis, dites, on est d'ici. Tout le monde sait ça !

Q : Bien sûr, mais je pensais qu'il y avait peut-être des formations pour apprendre...

R : À l'époque, on ne s'embarrassait pas de tout ça. Et les touristiques, ils étaient très contents. Ils n'en demandaient pas plus : ils allaient au cirque, ils voyaient la cascade et voilà ! »

Les promenades à dos d'ânes sont donc une activité polymorphe qui font de ceux qui la pratiquent les gardiens du cirque aussi bien que des voyageurs, mais aussi les guides touristiques.

Il en va de même concernant le commerce des edelweiss. On ne manque pas d'être étonné en entendant raconter les épopées montagnardes des jeunes gens en quête des précieuses petites fleurs.

Q : « Vous ramassiez des edelweiss ? Je croyais que c'était interdit, je croyais que c'était une plante protégée.

R : Non. Pas à l'époque ! Je ne sais même pas si c'est interdit aujourd'hui. Dans le Parc, c'est sûr, c'est interdit. Tout est interdit dans le Parc. Mais ailleurs, je ne sais pas. Je ne crois pas. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a ! Je peux vous montrer cinq ou six endroits où il y en a autant que vous voulez ! »

Renversant l'accusation qui fait des cueilleurs des destructeurs, mes interlocuteurs en font des protecteurs de la nature. « Si vous n'arrachez pas les racines, vous pouvez cueillir les plantes. Elles repoussent. Si vous arrachez tout, c'est fini, il y a plus rien, c'est sûr. Mais si vous coupez que les fleurs, que les tiges, ça ne risque rien. Peut-être que maintenant, certains arrachent tout sans faire attention. Mais nous, on faisait gaffe. Pourquoi vous vouliez qu'on arrache les racines ? On en aurait fait quoi ? Et puis, on n'était pas idiot, si on voulait qu'il y en ait l'année d'après, fallait pas tout saccager, on le savait. Ça, on y faisait gaffe. C'était notre argent de poche comme on dit maintenant. »

Loin de voir dans le tourisme et les activités qu'il a générées des prédateurs, voire des destructeurs d'espace, mes interlocuteurs en font, tout au contraire, des protecteurs. Affirmation qu'il faut entendre au sens large. Tous mes interlocuteurs déplorent ainsi l'aspect actuel de Gavarnie en des termes proches que cette phrase résume parfaitement : « Bientôt, les arbres pousseront sur les parkings ! » Cela ne signifie en rien que le village est abandonné, mais que la forêt, les taillis et les buissons s'approchent dangereusement des maisons. Or, ils étaient « autrefois » tenus en respect et à bonne distance par l'activité agricole, celle notamment imposée par « l'industrie des ânes ». « Quand j'étais jeune, tout ça, en face, c'était cultivé. Pareil derrière nous. C'étaient des prairies fauchées, et tout et tout. Tout ça, c'était entretenu. Parce qu'il fallait du fourrage, parce qu'il y avait des animaux, qu'il fallait passer l'hiver. Maintenant, pourquoi voudriez-vous qu'on s'en occupe ? Il n'y a plus d'agriculteurs, il n'y a plus d'animaux. Tout ça, c'est à l'abandon. » Le paysage de Gavarnie, aux yeux de ses habitants, est donc celui d'une végétation qui, loin d'être laissée à elle-même, est maîtrisée, gérée par le geste de l'homme. Du reste, c'est exactement cette question de la possibilité d'intervenir ou non qui explique, en grande partie, les critiques. Critiques adressées au Parc National, accusé de « tout interdire ». Critiques adressées également à ceux qui ont tenté d'interdire ou de déplacer le Festival.

« R : Il y en a quelques-uns, ils voudraient tout interdire. Il faudrait que Gavarnie, ça soit comme au XIX<sup>e</sup> siècle ou je ne sais même pas comment. Il faudrait ne toucher à rien. Pas une fleur. Pas un caillou. Pas une bête. Rien de rien ! Alors vous pensez ! Un festival ! Ça allait tout détruire. Ce n'était pas ça, la montagne.

Q : Je ne comprends pas. Ça a un effet sur la nature, le Festival ?

R : Mais non ! Surtout qu'ils font très attention à ne rien laisser. Tout est super encadré. Non, ça ne risque rien du tout. Mais si vous voulez, ce n'est pas l'image de la montagne qu'ils ont. La montagne, il y a rien. S'ils pouvaient, ils nous foutraient dehors ! Mais nous, on ne s'est pas laissé faire. Pour une fois qu'il y avait un truc culturel, quand même ! Ce n'est pas parce qu'on est en montagne qu'on a pas droit à la culture ! »

C'est aussi cette possibilité d'agir qui explique le soutien apporté au classement UNESCO. Soutien qui, chacun le reconnaît, n'a pas été immédiat. « Au début, ça a chauffé. Personne n'en voulait, du classement. Pas à cause du classement lui-même, mais à cause de la façon dont ça a été fait. On n'a jamais été impliqué dans le

dossier. C'est un petit groupe qui avait décidé ça et ils ne nous ont pas consultés. Comme si on n'avait pas notre mot à dire, comme si on n'était pas concerné. S'ils l'avaient fait, on aurait sans doute été d'accord. Mais comme on n'avait pas été consultés, on s'y est opposé. Et puis, bon, maintenant, ça s'est calmé. On est très fier qu'il y ait ce classement. D'autant qu'honnêtement, ça ne change rien ! Si, on a des touristes qui viennent du Japon, de partout grâce à ce classement. Mais, je veux dire que ce n'est pas comme le Parc, ce n'est pas des interdictions et des interdictions. »

On le comprend aisément : les habitants de Gavarnie se pensent comme les gardiens du site, ceux qui sont le plus aptes à le protéger parce qu'ils « sont nés là ».

## 5.5. Gérer les flux

Parler de « gestion des flux » à Gavarnie n'étonne personne. Il y a beau temps que le village est confronté à cette question, même si cette expression ne renvoyait, « à l'époque », pas à la même réalité qu'aujourd'hui.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que, pendant la période prospère, circuler à Gavarnie n'était pas chose aisée. C'est qu'en effet, la rue principale est alors à double sens, ce qui rend la circulation particulièrement difficile pendant les mois d'été. Cela vaut quelques descriptions enjouées, où l'humour affleure sans cesse. Celle-ci par exemple. « Je ne sais pas si vous imaginez le topo. Les autocars, les voitures... Au début, il y avait beaucoup plus d'autocars que de voitures parce qu'après la guerre, les gens n'avaient pas encore les moyens d'avoir leurs voitures et puis après les voitures particulières sont devenues beaucoup plus nombreuses ! Alors, les autocars, les voitures et puis les ânes et les chevaux qui allaient au cirque et puis les piétons qui faisaient les boutiques ! Vous imaginez le cinéma ! C'est des embouteillages monstres ! Oui ! À Gavarnie ! Faut dire que le village est pas bien grand et que tout le monde était au même endroit, dans la rue principale. Comme personne ne voulait reculer ou laisser sa place ! Ça klaxonnait, ça s'engueulait, des fois ils en seraient presque venus aux mains ! C'était tellement le bordel que le préfet a dit : "Soit vous vous organisez soit on va s'en occuper" ».

Peu à peu, l'idée d'une circulation à sens unique, transformant l'espace marchand en une sorte de vaste giratoire qui ne dit pas son nom, s'impose. Non sans mal.

« — R : Il y avait pas 36 000 solutions. Il fallait faire une circulation à sens unique. Et ça a donné ce que vous voyez : un truc qu'on est les seuls à avoir, une circulation à l'envers !

Q : Comment ça, une circulation à l'envers ?

R : Normalement, quand vous arrivez, juste après les Cascades, vous devriez aller tout droit. En France, on roule à droite donc on devrait aller tout droit. Eh bé non ! On tourne à gauche, devant l'épicerie.

Q :....

R : Si vous voulez, on devrait faire le tour, mais dans l'autre sens, filer tout droit, sous l'église, entrer dans la rue principale par l'autre côté. Mais les commerçants, quand on a proposé ça, ils ont râlé, parce qu'on passait plus devant chez eux, ils avaient peur de perdre des clients. Alors, on a fait l'inverse. On tourne à l'envers, ici ! »

Cependant, cette solution a, elle aussi, montré ses limites. Depuis plusieurs années, pendant les deux mois d'été, les automobilistes sont obligés de laisser leur véhicule à l'entrée du village, sur des emplacements payants. Les exceptions à cette règle ne sont pas rares : les bus en premier lieu, les habitants de Gavarnie, mais aussi tous ceux qui peuvent mettre en avant une quelconque relation avec l'un d'eux (visite, etc.). La gestion de ces passe-droits, qui n'en sont pas vraiment, est confiée à des employés. La rationalité économique n'y trouve

pas son compte, à l'inverse des habitants. « Tant que ça permet de créer de l'emploi, je suis d'accord », dit l'un de mes interlocuteurs, qui reconnaît avoir longtemps refusé de voir les voitures particulières désertier la rue centrale, craignant que cela n'ait des incidences graves sur le commerce.

Il faut ici ouvrir une parenthèse sur un autre type de gestion, moins des flux que de l'offre touristique : celle qui concerne les promenades à dos d'ânes. Les plus âgés s'en souviennent comme d'une activité qui ne bénéficiait d'aucune organisation, laissée à l'initiative de chacun et qui, par certains aspects, tutoyait le « racolage ». « Il fallait n'avoir peur de rien. Fallait pas chercher à comprendre. Il fallait être le premier sur le client. Parfois, même, on montait sur le marchepied des voitures. À l'époque, elles avaient des marchepieds. On montait sur le marchepied, on s'accrochait comme on pouvait et on proposait nos services. Et on insistait ! Vous imaginez ! C'était dangereux ! Et puis, dites, vous imaginez le spectacle. » Cette extrême rapidité et ce culot font bon ménage avec un certain sens de la négociation. « Quand il y avait pas grand monde, il fallait bien travailler. Alors, on baissait les prix. Ou, quand il y avait beaucoup de monde, on les augmentait. Et puis, suivant comme vous étiez placé le long de la rue, les tarifs étaient plus ou moins chers. C'est pour ça, pour éviter que tout ça, qu'ils ont créé le premier syndicat. Pour mettre de l'ordre dans tout. » Il a vu le jour au milieu des années 1930. Cependant, tout au long des décennies suivantes, la nécessité de gérer cette activité de façon plus fine se fera sentir. Pour l'heure, il serait hasardeux d'aller plus loin dans la présentation de ce point qui doit être interrogé plus avant au cours des mois à venir.

### **5.6. Fin d'un certain idéal ?**

Tous les interlocuteurs s'accordent pour évoquer un âge d'or du tourisme à Gavarnie. Un âge où, s'y ne coulait pas à flots, l'argent était « facile ». Michel n'en fait pas mystère. « Le matin, vous vous levez, vous n'aviez pas un sou en poche. Le soir, vous vous couchiez avec 2000 francs dans les poches. Non, là, vraiment, il y a eu une époque où on a fait des sous. » Mais, pour beaucoup, cette prospérité contenait aussi en germe les difficultés d'aujourd'hui ; elles seraient intimement liées à celles de l'industrie des ânes. Du moins considère-t-on que celle-ci a gêné toute vision à long terme. « Il faut bien le reconnaître, on a vécu sur nos lauriers. On s'est pas trop posé de questions. On avait les chevaux et les ânes, ça marchait bien. Dites, quand ça marche, on se pose pas de questions ! Mais il aurait fallu y réfléchir avant, essayer d'anticiper sur le temps où ça marcherait plus, les ânes et tout le reste, mais c'est facile de le dire maintenant. À l'époque, on ne voyait pas ça comme ça. » Cette activité ne survit pas aux années 1990. Certes, des montures attendent, encore aujourd'hui, d'éventuels cavaliers au bout de la rue principale. Mais cette présence n'a rien à voir avec ce qu'elle fut. « Il ne reste plus rien aujourd'hui. Une cinquantaine de chevaux, à tout casser, mais ce n'est rien. À l'époque, il y avait plus d'ânes et de chevaux que d'habitants. Il y en a eu, je crois, jusqu'à 5000. 5000 ! Je sais si vous vous rendez compte ? C'est énorme. Et il y avait du boulot pour tout le monde ! Et maintenant, ils sont 50 à peine et ils tirent la langue. C'est fini, les chevaux. » On avance des explications diverses et variées. Pour les uns, cette disparition est intimement liée à la crise économique. « Les gens ont moins d'argent. Ils partent en vacances, mais ils font attention. Plus attention qu'avant. Alors, louer des ânes pour toute une famille... ! Ils préfèrent s'en passer, y aller à pied. » Pour d'autres, elle est liée au développement d'une pratique équestre de loisir, désormais accessible au plus grand nombre. « Avant des chevaux, des ânes, il y en avait pas ! Vous en voyiez pas ! Ou alors, dans des clubs, mais c'était très cher. C'était réservé à une certaine classe. Alors, quand ils arrivaient à Gavarnie, c'était quelque chose qu'ils ne connaissaient pas. Mais maintenant, du cheval, vous pouvez en faire partout. Des centres équestres, il y en a partout. Alors, c'est plus original. Les gens s'y intéressent plus. » Une banalisation de la pratique équestre qui fait écho à d'autres modifications qui ne sont pas sans effets sur la pratique de la montagne aux yeux de mes interlocuteurs, sans que l'on sache quelle est la cause et quel est l'effet. « Vous avez vu les gens, dans la rue ? Ils ont tous des grosses chaussures, un short, et

tout le matériel. Ils sont tous habillés pour la montagne. Mais je me souviens que quand j'étais jeune, ce n'était pas comme ça. Les gens, ils venaient habillés à Gavarnie en tenue de ville. Ou presque. Ils n'avaient pas tout le matériel comme maintenant. Mais vous allez à Décathlon, à Intersport, n'importe où, vous avez des rayons Montagne immenses. Il y a tout ce qu'il faut. Tout ça, ça a beaucoup changé. Et on n'a pas suivi. » Tout ce matériel ne remplace pas l'expérience et les commerçants continuent, discrètement, à prodiguer leur savoir, à veiller sur les touristes. À l'image de celui-ci. « Je les entends parler au magasin et des fois, je n'en crois pas mes oreilles. Il n'arrive pas tous les accidents qui devraient arriver. Les gens sont inconscients. L'autre jour, un couple arrive avec une gamine d'à peine trois ou quatre ans. Équipés, mais sans plus. Il me demande comment aller à la brèche de Roland. Je leur explique. "Merci monsieur — mais vous n'allez pas aller là-haut à cette heure-ci ? Vous n'arriverez jamais avant la nuit ! Il vaut mieux partir demain matin. — oh non, demain, on a prévu autre chose ! On va essayer." Eh bé ! Allez-y ! Qu'est-ce que vous vouliez que je leur dise ? Je ne pouvais pas les empêcher de monter ! Et après, il y a des accidents ! »

Conscients des profondes modifications que connaît actuellement le tourisme en montagne qui tendrait à devenir une pratique plus personnelle, presque une expérience, ils ont également le sentiment que le classement UNESCO n'a pas été sans effets sur la pratique touristique à Gavarnie. « Maintenant, on est en concurrence avec des sites partout dans le monde, aux États-Unis, au Pérou, partout ! Alors, on peut plus se contenter de ce qu'on faisait avant. Il faut qu'on soit à la hauteur des autres ! » Un de ces effets semble particulièrement important : la venue de nationalités jusque-là totalement absentes. « On a beaucoup de Japonais maintenant. J'ai remarqué ça, oui. On a toujours eu des étrangers, mais là, c'est beaucoup plus et des gens de beaucoup plus loin qu'on ne voyait pas avant. » Parmi ces effets du classement, notons aussi un certain sentiment d'obligation, d'un rang désormais à tenir. « Je ne dis pas qu'avant, ce n'était rien ; on avait été classé, déjà, en 37, je crois. Mais là, l'UNESCO... ! Là, on est dans la cour des grands ! »

Cette grandeur nouvelle du site est d'autant plus difficile à négocier par certains qu'ils ont le sentiment d'assister à la fin d'une période. Or, la génération qui a porté le flamboiement touristique du village est aujourd'hui sur le point de prendre sa retraite. Pour beaucoup, la transmission familiale des commerces, qui longtemps a été perçue comme la règle, semble ne plus fonctionner ou, du moins, connaître de sévères difficultés. « Vous avez ce qu'on dit quand il y a trois générations ? La première créée, la deuxième fait prospérer et la troisième dilapide. Bon, bé, c'est un peu pareil, ici. La première génération a créé les commerces, la deuxième les a développés et la troisième n'en veut plus. » Le va et vient des jeunes Gavarniens qui hier partaient puis revenaient au bout de quelques années, ne semble plus d'actualité. Plusieurs de mes interlocuteurs l'observent dans leur famille, avec leurs enfants, souvent plus que trentenaires. Après des études supérieures, ils se sont enracinés loin de Gavarnie. Et s'ils y reviennent pendant les vacances, ils n'ont, pour l'heure, aucune envie d'y revenir et travailler toute l'année. Certains commerces ne trouvent pas acquéreur ; d'autres sont achetés par des étrangers, échappant ainsi à la mainmise, tout à la fois pratique et symbolique, des autochtones.

« — Q : Mais vous me dites qu'il n'y a pas de repreneurs, mais il y en a parfois. Je pense aux Cascades. J'y suis allée manger. Vu l'accent, je me suis dit qu'ils n'étaient pas nés dans les Hautes-Pyrénées. J'ai discuté un peu avec eux. Ils ont acheté récemment.

- R : Oui, bien sûr. On dit que Gavarnie, ça attire plus. Ce qui est sûr, c'est que nos enfants n'en veulent pas. Sûr, ça ne les attire pas. Mais il y a encore des gens qui viennent, qui achètent, qui s'installent. Regardez, là, là et là, c'est des nouveaux. Ce n'est pas des gens de Gavarnie. C'est ça qui fait bizarre. Enfin... ».

(à suivre : l'enquête sera poursuivie en 2016 en approfondissant le rôle structurant, dans la construction des résistances, de l'acceptabilité des mesures de préservation, notamment de certains points comme la mise



en place d'une organisation des promenades à dos d'ânes. Mais on ouvrira aussi l'enquête aux jeunes générations, celles qui sont aujourd'hui trentenaires aux quadragénaires ainsi qu'aux nouveaux venus).

\*

\* \*

Le fait est que pour Gavarnie comme pour Torla, l'économie de rente a relativement bien fonctionné jusqu'à présent. Depuis quelques années une baisse de la fréquentation touristique est ressentie durant la haute saison, les prestataires et les professionnels du secteur se plaignent que « les visiteurs consomment moins qu'avant ». Mais Gavarnie et Torla demeurent des niches de prospérité au regard des investissements privés et publics consentis. Cette logique de rente peut expliquer — au moins en partie — comme la cause d'une certaine passivité en terme de volonté de contribution à la mise en place d'un programme de gestion des flux et de développement durable.

L'absence, pendant longtemps, de projet collectif transfrontalier a favorisé une forme de repli de certains acteurs communaux, d'où des crispations sur leurs propres systèmes de légitimité qui ont contribué à créer des tensions plutôt qu'à les résoudre.

### 3.3. *Néouvielle, site convoité entre innovation, imitation et recyclage*

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Pourquoi le choix, dans l'échantillon des espaces protégés/espaces convoités, du massif de Néouvielle site encore mal connu à l'échelon international, bien que régionalement réputé ?

Depuis trois décennies ce site de haute montagne représente, pour le développement économique territorial, un enjeu qui ne faillit pas. Face au renouvellement des pratiques touristiques et à l'évolution des organisations et des structurations des territoires de montagne, l'enjeu de la diversification touristique (et sans doute de la dynamique des aires touristiques) demeure une problématique clé dans les processus de développement. Longtemps cloisonnés à leur seule vocation touristique et de loisir, les territoires de montagne sont traversés par de nouvelles recompositions socio-économiques, environnementales et culturelles qui mettent en question leur modèle touristique initial, monospécialisé et polarisé autour d'une seule activité, d'ailleurs souvent concentrée dans un seul lieu ou dans des chapelets plus ou moins isolés (les stations de montagne sont souvent comparées à des « archipels d'altitude » (Wozniak, 2006). La non-durabilité du processus productif touristique traditionnel engagé par les communes et les stations de montagne donne à voir nombre de phénomènes de dégradation, de dépendances systémiques dénoncées dans le débat public. La maturité de la production touristique, des crises répétées et de plus en plus fréquentes amènent l'idée d'une mutation profonde questionnant la définition de nouvelles politiques de développement plus soutenables. Le modèle de développement de territoires organisés autour de l'exploitation d'une monoactivité touristique (produit neige pour le ski alpin) n'échappe pas à cette interrogation, et de nombreuses pistes de diversification de l'offre touristique sont testées : le patrimoine en est une. Car dans ce contexte, les processus de valorisation de la ressource patrimoniale sont souvent présentés comme des outils de modification, de structuration et d'enrichissement de la production touristique, un moyen de refondre ses ancrages<sup>15</sup> initiaux. En effet, marqueur social inscrit dans le temps et dans l'espace, le patrimoine s'avère porteur d'enjeux de développement, en même temps qu'il participe à une reconstruction identitaire et culturelle des groupes sociaux.

Étudier le processus de patrimonialisation — entendu comme un processus de construction et de valorisation des patrimoines (Bessière, 2001) — renvoie à des logiques de mobilisation d'acteurs autour de ressources au service de projets de territoire. Convoqué pour accroître ou améliorer la production touristique locale, ce processus s'inscrit indéniablement dans les stratégies d'innovation (Bessière, 2012) et de mutation des aires qui utilisent l'héritage comme levier de projet d'un territoire, ou pour marquer « l'identité » d'une destination.

Cet éclairage, par l'entrée patrimoniale, des trajectoires des aires et destinations présente l'avantage de croiser un grand nombre de questions de recherche :

- Comment la dimension agricole et agroalimentaire, grâce au patrimoine alimentaire, intervient-elle tant au niveau de la production agricole (produits bruts) que de la transformation agroalimentaire (produits transformés) ?
- La dimension artisanale et « de service » relève-t-elle également de la dimension immatérielle du patrimoine et le tourisme interroge-t-il ses savoir-faire ou ses activités d'accueil ?
- La dimension environnementale, dans ses composantes paysagère et environnementale (dimension matérielle et/ou immatérielle), est-elle approchée comme un patrimoine dans sa mobilisation pour le tourisme ?

---

<sup>15</sup> Mobilisée par George-Marcelpoil (2007) pour désigner l'ensemble des liens tissés entre le tourisme et son territoire support et par Vlès (2007) pour les rapports entre la station, son territoire environnant et son évolution dans le temps et dans le marché, la notion d'*ancrage fonctionnel* renvoie à des questions d'adéquation du lieu productif (la station) au sein de son système productif, comme l'*implication économique* que fait Zimmermann et coll. (1995) de la firme au sein de son système productif ou de la *territorialisation* d'une activité économique en termes de ressources décrite par Pecqueur (2001). La notion d'*ancrage territorial* renvoie à l'ensemble des liens tissés entre la station de tourisme, son territoire originel et la destination, son espace de déploiement élargi et modifié (Vlès, 2014).

- La dimension institutionnelle et politique du patrimoine est-elle mobilisée par des formes de coopérations, de collaborations, de gouvernances ou de mises en réseau (stratégies de valorisation et acteurs d'un système « patrimonial ») ?

La recherche a tenté de comprendre dans l'analyse de ce cas de figure comment le patrimoine (dans sa diversité) pouvait « faire ressource » au service d'un nouveau système de production dans les territoires de montagne, en quoi il était susceptible de réguler la place des différents secteurs d'activité, quelle était sa capacité à porter de l'innovation, à être fédérateur et structurant dans des aires touristiques larges en quête de diversification, notamment des aires restées prisonnières de modèles de développement productiviste. L'étude du cas du PER de Néouvielle en constitue un exemple peut-être pas plus emblématique que d'autres, mais qui affichait résolument le développement du « tourisme durable d'altitude » et la « valorisation du patrimoine » dans son projet. Autant s'en saisir et voir de près de quoi il s'est agi. L'ensemble du questionnement vise, *in fine*, à mieux comprendre les types de gestion des flux des ressources patrimoniales revendiquées par un territoire pour déceler d'éventuels nouveaux modes de fonctionnement ou de gouvernance liés à la maîtrise des fréquentations.

#### **Néouvielle, un espace protégé**

*Les premiers espaces protégés français furent créés en 1853. Mais les premières véritables réserves nationales furent celles de Camargue, en 1926, et du Néouvielle en 1935, gérées par la Société nationale d'acclimatation. On est à l'époque de la promulgation de la loi de 1930 sur les sites protégés et à l'aube des premiers débats sur un parc national des Pyrénées (...). Le chalet d'Orédon sert de point de chute à des générations de scientifiques qui réalisent un travail d'inventaire systématique de la flore et de la faune, mais aussi des études d'hydrobiologie et limnologie, de géographie physique, de paléoécologie... En 1969, le Parc national, récemment créé, prend le relais de la gestion. Depuis 1994, la réserve est désormais placée sous l'autorité du préfet des Hautes-Pyrénées qui en confie la gestion au Parc national (...).*

*À la fin des années 1960, voit le jour un projet de liaison routière entre Aure et Barèges, via le col de Madamette (2509 m !) et le cirque d'Aygues Cluses, associé à des projets d'extension des stations de ski de Barèges et Saint-Lary ; c'est la route des lacs, qui empêchera l'intégration de la réserve dans le périmètre du Parc national. Une première partie de la route est construite à grand fracas dans la réserve, entre Orédon et le lac d'Aubert, puis continue sur un kilomètre vers le col, sans être asphaltée. Des protestations s'organisent, le Conseil national de la protection de la nature est saisi de l'affaire en 1972. Devant les réactions, les travaux sont stoppés en 1973, mais les débats et polémiques vont continuer pendant des années. En 1981, le classement du site Oule-Pichaleye, englobant les secteurs d'urbanisation projetée (6 000 lits aux « balcons de l'Oule »...) donne un coup d'arrêt aux projets routier et immobilier. Petit à petit un nouveau consensus apparaît, pour un « tourisme doux » ; (...) aujourd'hui, le territoire est soumis à une fréquentation touristique croissante (plus de 200 000 visiteurs par an) qui soulève bien des problèmes de gestion et suscite des projets de « tourisme d'altitude durable ».*

*Jean-Paul Métaillé, directeur de recherche au CNRS,  
Président du Conseil scientifique du Parc national des Pyrénées*

Au cœur des Hautes-Pyrénées et aisément accessible depuis les trois vallées de l'Adour, des Nestes et des Gaves, le massif du Néouvielle bénéficie d'un environnement exceptionnel. Ce territoire d'altitude (entre 1 500 et 3 000 m), de 400 km<sup>2</sup>, abrite une faune et une flore riches et variées au milieu de paysages grandioses. D'abord dédié au pastoralisme, ce territoire a fait l'objet au XXe siècle d'importants aménagements hydro-

électriques avant de devenir un lieu privilégié pour la randonnée et les sports de nature (chasse, pêche...). D'importants projets d'aménagements (domaines skiables) ont failli le transformer en un site de tourisme de masse dans les décennies 1970-1980. C'est son caractère naturel qui a réussi à le conserver ; depuis, son centre de 2 300 ha (à peine le tiers de l'ensemble) est classé en réserve naturelle nationale gérée par le Parc National des Pyrénées, son patrimoine paysager a été également classé en 3 sites distincts.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 45 et 46. La réserve et le massif du Néouvielle, compris entre les stations de La Mongie, au Nord, de Saint-Lary à l'Est et de Piau Engaly, au Sud. Pointé au centre de la carte, cœur du massif, le col de Madamète, 2509 m, qui sépare les bassins versants du Bastan (Barèges) au nord des Nestes d'Aure au Sud, source : IGN Géoportail, 08 2015

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Néanmoins, le massif du Néouvielle est marqué par une activité touristique emblématique et significative dans la chaîne des Pyrénées : la randonnée sous presque toutes ses formes dans un environnement au patrimoine naturel (paysages, faune, flore) et humain (pastoralisme, histoire hydroélectrique, artisanat) exceptionnel. C'est le seul massif important, avec de nombreux sommets de plus de 3 000 mètres, qui soit situé entièrement dans les Pyrénées françaises, inséré entre trois vallées parmi les plus développées sur le plan touristique et les mieux équipées en stations de ski et stations thermales : la vallée de Campan, la vallée de Barèges et la vallée d'Aure. Au cœur d'un secteur de haute montagne de 200 km<sup>2</sup>, on y trouve un très bel ensemble lacustre d'Europe occidentale (figure 47, 48, 50) assez similaire à celui du Parc National d'Aigüestortes en Espagne, également une des plus hautes forêts d'Europe puisqu'elle monte à plus de 2 300 mètres, une flore particulièrement variée, une faune encore riche, des paysages ouverts et grandioses pour la randonnée et des escalades de qualité sur un excellent rocher, de nombreux vallons pour la pratique du ski de randonnée dans un milieu relativement sûr. Le massif du Néouvielle, qui fait aujourd'hui l'objet d'un éventuel projet d'Opération Grand Site de France, représente 40 000 hectares dont les 2/3 sont protégés à différents titres : réserve naturelle nationale du Néouvielle, zone Natura 2000 et trois sites classés distincts, mais contigus (figure 48).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 47. Néouvielle, espace naturel remarquable aux 100 lacs, partiellement protégé par une réserve nationale, mais dont les accès dépendent entièrement de communes périphériques dotées de stations de ski, source : carte IGN 1 : 50 000

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 48. Le projet des « portes d'entrée » du « tour du massif » de Néouvielle et ses « portes d'entrée » (PER, 2014), source : MEDDE, IGN-F., 1/06/2015, échelle 1 : 136 488 ⚡N

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 49. Massif du Néouvielle – Sites classés ou inscrits, source : STIM/IGN/MEDDE – 2010 – ↑N

Excepté trois routes d'altitude partiellement ouvertes à la circulation l'été et quelques barrages hydroélectriques, ce massif est aujourd'hui assez miraculeusement préservé des aménagements humains, bien que fréquenté par environ (?) 200 000 randonneurs annuels (estimations du Parc national des Pyrénées et de l'Office de tourisme de Saint-Lary<sup>16</sup>). Pour autant, les projets d'extension ou de liaisons des quatre domaines de ski situés à sa périphérie (Barèges-La Mongie-Le Grand Tourmalet/Saint-Lary/Espiaube) ont menacé à plusieurs reprises son intégrité. Dans les années 1975, un projet d'extension des stations existantes et de création d'hébergements nouveaux en cœur de massif, notamment à Aygues Cluses (figure 50) et à Oule – Pichaleye, prévoyait d'accueillir un projet de construction de 52 300 m<sup>2</sup> d'hôtels et de résidences, 6 500 m<sup>2</sup> de commerces, des bâtiments et des gares de remontées, avec piscine et cinéma. En cette fin des Trente Glorieuses, les promoteurs programmaient une zone d'aménagement concertée de 4 300 lits au lac de l'Oule et une autre à Aygues Cluses (7 000 lits au niveau du lac d'Agalops, 2 200 m), afin de relier les domaines skiabiles de Saint-Lary et de La Mongie et d'y faire « le plus grand domaine skiable d'Europe ».

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 50. Au lac d'Agalops, Aygues Cluses

Situé à 2200 m entre Barèges-La Mongie et Saint-Lary, à proximité immédiate du GR 10, ce site naturel d'exception avait été promu à un projet de réalisation de 7 000 lits en 1975 (projet abandonné dans les années 1980). Le dossier du PER y proposait, en 2014, d'y réaliser un refuge pour boucler le « tour du massif » (UTN, permis de construire annulé au printemps 2015), cliché Vincent Vlès, 05 2010

Ces projets ont achoppé pour différentes raisons (les avalanches de Val d'Isère suivies du discours du Président Giscard d'Estaing de Vallouise sur la protection de la montagne, puis la directive montagne de 1977, enfin la crise qui touche l'hébergement touristique depuis les années 1980), mais peut-être surtout suite à une très forte mobilisation médiatique lancée par la Société d'Études et de Protection de la Nature du Sud-Ouest dans les années 1980 (entretien FNE). Depuis ce conflit, le site de la Réserve Naturelle du Néouvielle a été classé en réserve nationale par décret ministériel n°94-192 en date du 4 mars 1994. Par ailleurs, le vallon d'Estibère et les lacs d'Aumar et d'Aubert (figure 51) ont été classés au titre des sites par décrets en date du 20 décembre 1951 et du 16 mars 1981. Le Parc National des Pyrénées gère la

<sup>16</sup> Ce chiffre semble surévalué par rapport aux comptages publiés : si une grande partie des visites peut être effectivement réalisée en voiture aux portes d'entrée, les comptages du PNP ne font état en 2012 que de 123 000 visites par l'entrée depuis Fabian et 51 516 par l'entrée depuis le lac d'Orédon. Ces sites étant accessibles en voiture, le nombre de randonneurs sur les chemins de randonnée est notoirement plus faible à l'intérieur du massif. D'ailleurs les comptages pédestres du Parc national réalisés en 2011 sur 3 sites du tour du massif ne font état, en cœur de réserve, que de 18 000 passages estivaux aux Laquettes, 6 600 à Madamète et 7 200 à Hourquette (PNP, 2012).

réserve par convention avec le ministère chargé de l'écologie et met en œuvre le dispositif réglementaire prévu par le décret de classement, notamment en matière d'organisation et de gestion de l'accueil du public (Syndicat intercommunal, 2015). Cependant, « l'organisation de l'accès à la Réserve Naturelle du Néouvielle par la route départementale 177, ainsi que la réalisation des équipements d'accueil et de stationnement dits d'Orédon, porte d'entrée du Néouvielle » sont confiés aux communes d'Aragnouet, d'Aspin-Aure, de Saint-lary-Soulan et de Vielle-Aure, constituées en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Aure-Néouvielle » (ibidem, p.1). Le SIVU exerce ses missions en partenariat avec les services de l'Etat, dont le Parc National des Pyrénées, la Direction régionale de l'environnement, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, l'Office national des forêts et le Conseil général des Hautes-Pyrénées, gestionnaire de la route départementale 177, dite « route des lacs ».

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 51\_ Massif du Néouvielle – Lacs d'Aumar et d'Aubert (vue de Hourquette d'Aubert, 2 498 m). On distingue, entre les deux lacs et en pleine réserve, le parking d'Aubert (2 148 m) ouvert à toutes les circulations en mi-saison, cliché Vincent Vlès

Aujourd'hui, le territoire du Néouvielle est donc un lieu très disputé, perçu comme exceptionnel par les défenseurs de la nature, mais également toujours perçu comme stratégique par l'ensemble des acteurs du tourisme des Hautes-Pyrénées : ce département central de la chaîne génère 50 millions d'euros de chiffre d'affaires de remontées mécaniques, soit la moitié du chiffre d'affaires de la totalité du massif des Pyrénées ; son activité « *neige* », moins soumise qu'autrefois aux fluctuations climatiques grâce à un bon équipement en neige de culture, génère l'hiver à peu près 350 millions d'euros de création de valeurs. L'été produit beaucoup plus de nuitées, mais les recettes sont du même ordre de grandeur. Forts de ces résultats, les services déconcentrés de l'État (DDT) s'affichent « *productivistes* »<sup>17</sup> et cherchent à donner à ce territoire une « *efficacité, des formes de rentabilité, et la neige est le produit de base incontournable qui fait le fond de l'économie* »<sup>18</sup>. Si les anciens projets de liaison et de création de station nouvelle dans le Néouvielle ont buté contre les recours associatifs, ces lieux (qui devaient accueillir il y a 40 ans des hébergements lourds « *productivistes interstations* ») sont qualifiés en 2008 par le représentant le ministère du Tourisme et le Commissaire du massif de l'époque « d'espace transfrontalier de haute valeur et sensibilité environnementale, susceptible d'être très attractif pour le "*développement d'un tourisme doux*" (randonnées été/hiver, pêche, ressourcement)<sup>19</sup> ». En 2007, les élus locaux déposent la candidature de l'Association qui gère le développement du massif à une labellisation « Grand Site Midi-Pyrénées ». Cependant, la région Midi-Pyrénées ne « *souhaitant pas multiplier les grands sites labellisés* » (il y avait déjà quatre candidatures incontournables à proximité : Lourdes, Gavarnie, le Pic du Midi et Cauterets), le projet a été clairement refusé. Pour le directeur départemental des territoires, l'association qui portait le projet « *avait des refuges, il fallait qu'on fasse quelque chose* ». En 2011, un projet de candidature à la labellisation de Pôle d'Excellence Rurale (PER) intitulé « *Néouvielle, Destination nature* » est déposé par l'Association maître d'ouvrage de l'initiative afin de porter « *un projet de développement durable de tourisme dans le massif (...) particulièrement respectueux du milieu*

<sup>17</sup> Entretien à la DDT des Hautes-Pyrénées avec le Directeur départemental et les chefs de service (MM. Dupin/Bocher/Godoat/Crampe/Rideau/Rouch) le 12/02/2014.

<sup>18</sup> idem

<sup>19</sup> lors d'une réunion les 29 et 30 septembre 2008 au chalet-refuge d'Orédon (Richou et al., 2014 : 44).

*naturel* » (Association, 2010 : 1). Le programme qui en est issu souhaite concilier un développement touristique raisonné d'altitude avec la protection des espaces, du patrimoine naturel et du paysage. Construit autour des « *principes du développement durable et de l'excellence environnementale* » (entretien DDT), le dossier de PER a pour ambition de revisiter et de mettre l'accent sur les ressources territoriales en particulier patrimoniales : patrimoine bâti, patrimoine naturel, sport et activité de nature.

Face aux nouveaux défis des territoires de montagne que sont le changement climatique, le renouvellement des populations, l'identité des territoires, ou le changement des comportements des clientèles, souvent urbaines, les élus du massif du Néouvielle, en s'engageant dans ce dispositif de Pôle d'Excellence Rurale avec un projet désormais affiché à long terme d'obtention de label Grand Site de France (entretiens avec la Présidente de l'Association, Conseillère générale et la DDT), ont choisi la ressource paysagère patrimoniale comme vectrice pour un développement renouvelé. Aussi est-on tenté de questionner les formes de leurs actions, les logiques d'acteurs et les modes de gouvernance qui ont présidé à cette stratégie d'augmentation des fréquentations du site et des moyens qui y sont prévus pour les réguler. Cette dynamique qui souhaite concilier protection et développement de ce site naturel exceptionnel du Néouvielle cristallise des tensions autour de l'accès à ce patrimoine et des nouvelles logiques de développement auxquelles il est confronté. Pour autant, force est de reconnaître que ces débats s'appuient sur des faits scientifiques mal connus ni maîtrisés, car les systèmes d'informations concernant la connaissance des flux des randonneurs, leur impact précis sur la nature dans les sites principaux de randonnée et les retombées effectives de ces visites demeure au mieux embryonnaires, la plupart du temps inexistantes. Dans ces conditions, comment évaluer le projet « *d'augmenter les flux de 100 000 visiteurs par an* » et sortir des relations pour le moins ambivalentes qu'entretiennent les tenants du tourisme et ceux de la protection de ce site naturel ?

## 1. La constitution du territoire de gestion des fréquentations

Le territoire concerné est situé à cheval sur plusieurs communes, et, pour l'essentiel, cette « montagne de Bastan » appartient aux communes de Vielle-Aure, de Saint-Lary-Soulan (station de ski), Barèges (station de ski, domaine skiable du Grand Tourmalet), et à la marge, au nord, Bagnères-de-Bigorre (station de La Mongie, domaine skiable du Grand Tourmalet) et au sud, Aragnouet (station de ski de Piau-Engaly).

### 1.1. Une montagne convoitée

En 1961, un premier projet de liaison des stations de La Mongie (au nord), de Saint-Lary (à l'est) et de Piau-Engaly (au sud) fait naître l'idée d'extension du domaine skiable de ces trois stations par la création d'un grand complexe de ski dans le massif. Le projet comporte la création d'une route depuis La Mongie, qui passerait par le col du Portet, premier maillon de La Mongie-Barèges où il est alors question de créer « *le plus grand domaine skiable d'Europe en surface* », « *plus grand que Digne et Val-d'Isère* » : la première tranche planifiait 4 000 lits à l'Oule 52) et 7 000 lits à Aygues-Cluses (figure 50), un centre de secours était prévu au lac de Port-Bielh (figure 53), avec une centrale électrique pour l'alimenter.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 52. Lac de l'Oule, 1 800 m, cliché Vincent Vlès, 2006



Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 53. Lac de Port Bielh, 2 300 m, cliché Vincent Vlès, 2006

Les documents du projet portent les mentions manuscrites « *itinéraire intéressant* », « *bon niveau de ski* », « *surface de vente 1000 m<sup>2</sup>* ». Cependant, l'étude d'impact émet un avis défavorable à ce projet : « *le conseil général des Hautes-Pyrénées, envisage dès 1961, à faire découvrir ces sites prestigieux à un grand nombre de personnes en ouvrant une route d'Orédon à la vallée de Barèges. Cette route ne sera ouverte que l'été et sera exploitée avec un péage. Cette route dont le coût est très élevé, le projet ne peut prendre corps sur ce seul financement et seule la subvention accordée au titre du Ve Plan permettra la réalisation du tronçon Orédon-Aumar, long de 5 km, achevé en 1969* », des espèces de la faune sont menacées (notamment le crapeau accoucheur au-dessus du lac d'Aumar...), les Associations de protection de la nature se mobilisent (SEPANSO)... le projet est abandonné.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 54. Lac d'Orédon.

Un bus fait la navette, l'été, entre les lacs d'Orédon et le parking d'accueil du lac d'Aubert, cliché Vincent Vlès, 2010

Un mode d'accueil touristique partenarial est initié en 1994. Il repose sur la mise à disposition du public d'un système de cars navettes afin d'accéder à la réserve par la route des lacs. Il organise l'accueil et le stationnement à Orédon, porte d'entrée du Néouvielle et à Aumar-Aubert, cœur de la Réserve. Le SIVU est maître d'ouvrage des infrastructures d'accueil : aires de stationnement d'Aubert et d'Orédon, bâtiment d'accueil et sanitaires d'Orédon, toujours propriété de la commune d'Aragnouet. Le Parc a en charge la signalétique d'information sur le fonctionnement du site ainsi que la pré signalisation routière hors réserve.

Le Parc National des Pyrénées assure l'accueil estival à Orédon, sept jour sur sept et selon les horaires affichés, par prise en charge salariale de deux postes d'hôtesse vacataires au cours de la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, l'entretien deux par jour des sanitaires d'Orédon et annuelle des toilettes sèches d'Aubert, l'entretien de l'exposition du Parc national et du jardin botanique, de la signalétique réglementaire et directionnelle, la présentation et la vente des produits, la formation du personnel aux enjeux de la réserve et celle du personnel du SIVU aux enjeux de l'accueil dans une réserve nationale, les actions de prévention et d'information des agents du Parc.

## 1.2. Recyclage des expériences et projets passés

Dans les années 1985, la Direction départementale de l'Équipement des Hautes-Pyrénées et le Service d'études et d'aménagement de la montagne de Toulouse (ministère délégué au tourisme) avaient déjà eu l'idée de créer un réseau d'auberges d'altitude dans le Néouvielle, sans y parvenir, car « *les élus s'étaient bouffé le nez et n'avaient pas réussi à aboutir* » (DDT, 2014). L'idée est reprise en 2007, une association est créée à cette fin à Luz-Saint-Sauveur, les élus portent ce projet et tentent de le faire reconnaître en tant que « *grand site Midi-Pyrénées* » ; pour le directeur départemental des territoires, l'association qui porte le projet « *avait des refuges, il fallait qu'on fasse quelque chose* ».

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 55. Randonneurs sur le GR 10 au col de Madamète, 2509 m, en limite de réserve. Les projets des années 1970 prévoyaient d'y construire une route pour relier les stations de ski, cliché Vincent Vlès, 2006

« Écrit par Michel Rouffet [ATOUT France — Service d'études et d'aménagement de la montagne de Toulouse] à 75 % » et le délégué Montagne de la DDTM 65, Bruno Rouch, ce projet est recyclé dans un dossier pour un label de Pôle d'Excellence Rurale, né en quelque sorte de l'échec à la candidature « Grand site Midi-Pyrénées ». Contre pied du label régional « grand site » non obtenu, le projet de PER fait apparaître dans son argumentaire la « confortation d'un pôle » ou « bassin d'attractivité touristique déjà en place », « la (re) valorisation d'un capital image » (notoriété) et « la préservation d'éléments patrimoniaux remarquables ». Pour autant, ce dernier aspect est insuffisant pour constituer le dossier de PER. La DATAR ne retient pas cette première candidature en 2010 lors du premier appel à projets, car le Parc national des Pyrénées voisin, qui gère la Réserve naturelle nationale du Néouvielle, n'a pas été consulté (une incohérence dans un projet qui s'affiche « patrimonial »).

Cet oubli traduit l'inachèvement de la gouvernance locale à cette étape du portage collectif. La DDT justifie : « ce n'est pas à cause du Parc, mais le projet a été jugé comme insuffisamment "développement durable" au sens où la question de la réserve et des enjeux défendus par le Parc – pas en tant que Parc, mais en tant que gestionnaire de la Réserve de Néouvielle – l'étaient insuffisamment et on ne voyait pas comment les deux s'articulaient. Ce qui nous a obligés à reprendre notre copie et à travailler sur la reformulation d'un projet qui n'était plus uniquement touristique, mais qui allait intégrer d'autres problématiques » (entretien DDT, 2014). L'intégration tardive du Parc lors du second appel à projets apporte ainsi la caution environnementale qui faisait défaut au premier dossier. « On s'est dit pourquoi ne pas présenter aussi un projet qui soit en phase avec le pastoralisme et l'agriculture ? Et donc on a encore élargi le tour de table, on a eu des acteurs du type commission syndicale de Barèges et on s'est dit : essayons de questionner certains gestionnaires d'estives et les communes qui gèrent les communes et les cabanes ; et très vite cette idée d'avoir aussi un volet pastoral dans le projet est quelque chose qui a séduit, donc on a essayé de développer des produits pastoraux d'accueil, de fromagerie, d'estives qu'on a essayé de rentrer dans le projet » (entretien DDT, 2014).

Le rôle des services déconcentrés de l'État apparaît central dans l'initiative, le montage, le portage du projet. La direction départementale des territoires le revendique : « S'il n'y avait pas eu l'État [la Présidente de l'Association] ne s'en serait jamais sorti, et s'il n'y avait pas eu l'État avec l'outil PER... ». « Le pari de notre projet est de dire qu'on peut doubler le nombre de nuitées en refuge, passer de 10 000 à 20 000, les Encantats c'est 25 000, donc on est pratiquement au niveau de la fréquentation des Encantats avec ce projet, on a 250 000 journées visites recensées par les comptages, le projet permet d'augmenter la fréquentation de ce site d'environ 100 000 personnes de plus (autant que la fréquentation du Pont d'Espagne : 300 000), mais réparties sur une dizaine d'entrées. Le pari que fait ce projet est qu'il expose qu'on peut diminuer les impacts de fréquentation actuels, avec une [meilleure] prise en charge des thématiques environnementales et pastorales qu'avec la fréquentation actuelle ». Pour autant, le projet ne fait état d'aucun aménagement ou de mesure concrète afin de « diminution des impacts de la fréquentation actuelle » (Dossier Néouvielle destination nature, Association, 2010) et l'État reconnaît les difficultés de la gouvernance du projet : « On a déjà eu les premiers échos [défavorables] à la Commission des sites avec la section de France Nature Environnement. On est soutenu par contre par le Ministère du Développement durable. On touche à un site qui est perçu comme devant être préservé de toute fréquentation » (entretien DDT, 2014).

Effectivement, il est difficile de nier que le projet cherche à doubler les nuitées dans un site naturel majeur des Pyrénées, tout en sachant que son patrimoine naturel exceptionnel est très sensible aux impacts des fréquentations et que sa capacité de charge est peut-être faible, du moins on n'en sait rien, les études

faunistiques et floristiques permettant de l'évaluer n'ayant pas été conduites. On sait que le marquage des sentiers ne suffit pas à canaliser les flux dans ce massif comme ailleurs dans les vallées pyrénéennes, car la randonnée hors sentier y est très facile et couramment pratiquée, donc une partie des flux se diffuse déjà dans les espaces sensibles (pelouses d'altitude et milieux humides (figure 56), notamment entre tous les lacs très facilement atteignables pour tout randonneur sachant lire une carte topographique au 1 : 25 000.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 56. Lacs de Bastan (2 230 m), dans le massif, mais en périphérie de la réserve. Les piétinements, camping sauvage, dépôts de déchets y sont très fréquents en haute saison, cliché Vincent Vlès, 2006 (le [refuge de Bastan](#) – non visible sur la photo, à gauche – est fermé au public depuis janvier 2015. Son état ne permet plus d'y recevoir du public sauf en cas d'extrême urgence. Cette interdiction signalée par l'ASPTT, propriétaire du refuge, intervient après qu'il y ait eu une petite déflagration qui se serait produite suite à un feu de cheminée allumé par des randonneurs).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 57. Page titre du dossier de candidature PER

Les discours des acteurs du projet se veulent, sur la question de la préservation des écosystèmes et des espèces, lénifiants, dénaturant parfois la réalité : « *Il n'y a pratiquement pas d'isards dans le Néouvielle* » affirme ainsi un technicien d'Hautes-Pyrénées-Tourisme-Environnement (le CDT, service touristique du Conseil Général) pour minimiser l'impact qu'aurait l'augmentation de la fréquentation sur la faune et la flore. Renseignements pris par ailleurs auprès des professionnels chargés de compter les espèces protégées, le dernier comptage des isards en 2012 en a recensé 837 dans le Néouvielle (sources : FNE et Office national de la chasse et de la faune sauvage). Le Parc national, également interrogé sur ce point qui n'est pas que factuel, a fait état de « *son inquiétude* » quant aux « *dérangements probables* » du Grand Tétrás, autre espèce emblématique protégée des Pyrénées, dans ses aires de nidification dans le massif, c'est-à-dire dans ses lieux de survie (l'aire de présence du grand tétras est à peu près stable depuis trente ans dans les Pyrénées ; l'espèce est protégée par la Directive oiseaux : annexe I [JO du 8 mai 1991] et annexe II, partie 2 et annexe III, partie 2 [JO du 30 juin 1994] et la Convention de Berne, annexe III [JO du 18 juillet 1999] ; dans les Pyrénées, seuls les coqs maillés peuvent être chassés, les femelles sont strictement protégées).

## 2. L'émergence d'un programme de gestion des flux

Le patrimoine naturel que représente Néouvielle a fait l'objet de tentatives de valorisation par des labellisations qui n'ont généralement pas été couronnées de succès. L'appel à projets de 2006 et de 2009 de la politique des Pôles d'excellence rurale va servir de déclencheur à un programme qui «  *vise à concilier le développement d'un tourisme raisonné d'altitude avec la protection des espaces* ». Ce programme retient cinq grands domaines d'action tous fondés sur l'augmentation des fréquentations : la création d'un produit « tour de massif », l'amélioration qualitative et environnementale de l'accueil et des « portes d'entrée », la valorisation du patrimoine, la création de circuits pour les handicapés, la modernisation et la mise aux normes des refuges.

### 2.1. Les déclencheurs d'une fenêtre d'opportunité pour le développement de structures/outils de gestion des flux

La politique PER : une logique de développement par distinction territoriale

La politique des Pôles d'excellence rurale a été mise en œuvre par l'État à partir de 2005. Elle s'inscrit dans le prolongement de la politique des pôles de compétitivité et vise à distinguer, par l'octroi d'un label à la suite d'une procédure d'appel à projets, des territoires ruraux porteurs d'un « projet innovant » et méritant à ce titre d'être subventionnés.

L'avènement des Pôles d'Excellence Rurale (PER) s'inscrit dans la lignée de ces politiques publiques qui ont progressivement conduit les territoires ruraux à expérimenter et à mettre en œuvre de nouveaux principes d'action publique (évolution des formes de gouvernance, structuration d'une ingénierie territoriale...) et de nouvelles formes de valorisation de leurs ressources (politique en faveur du cadre de vie, de l'emploi, des services, du tourisme, valorisation des filières locales, patrimoine...). La politique des PER introduit de nouvelles logiques pour les territoires ruraux et de montagne en les encourageant à donner plus de cohérence à leurs stratégies locales à travers la focalisation de leurs stratégies sur des thèmes fédérateurs et pilotes. L'introduction de thèmes cibles constitue une injonction à l'expérimentation et à la recherche d'actions de développement novatrices. Ainsi, les PER sont représentatifs de la transformation des politiques en faveur du développement territorial et de l'évolution des fonctions des espaces ruraux dans l'économie et la société globales. (Barthe L., Milian J. *et al.*, 2009). En renouant un lien direct avec les territoires ruraux et de montagne et en prônant la primauté de « l'excellence », ils traduisent une opportunité pour l'État de « reprendre la main » sur les processus de développement local qu'il avait décentralisés 1982.

L'excellence territoriale : une rupture dans l'articulation protection/développement

« L'excellence territoriale » s'inscrit en rupture, sur le plan méthodologique, par rapport au zonage, mode d'intervention privilégié en faveur de l'espace rural depuis les années 1960. Le zonage, défini sur la base de critères statistiques (taux de chômage, taux de population agricole, densité de population...) et associé à des dispositifs incitatifs (aides et exonérations diverses) a longtemps été la forme quasi exclusive de territorialisation de l'action publique. Des zones spéciales d'action rurale (LOA, 1960) aux zones de rénovation rurale de 1967, la logique d'intervention demeure économique et est largement reprise par les collectivités

territoriales dans leurs schémas d'intervention. La LOADT de 1995 ne remet nullement en cause les zonages. Elle les généralise au contraire en créant deux types de zonage (LOADT, articles 42 et 52) : l'un pour les zones urbaines (ZRR et ZUS), l'autre pour les zones rurales (TRDP — Territoires ruraux de développement prioritaires au sein desquels sont identifiés des ZRR – Zones de revitalisation rurale). Dans le même temps, la LOADT reconnaît formellement les « pays », territoires de projet lancés à titre expérimental par l'État en 1979, repris par les régions à partir de 1982 et dont la constitution obéit en principe à une autre logique. Dans son souci affiché de porter un soutien aux « *territoires en difficulté, notamment [aux] territoires ruraux en déclin* », « *selon l'ampleur des problèmes de chômage, d'exclusion et de désertification rurale rencontrés et selon les besoins locaux d'infrastructures de transport, de communication, de soins et de formation* », la LOADDT de 1999 conserve les deux zonages prioritaires en faveur des espaces ruraux, TRDP et ZRR (LOADDT, article 2). En somme, dans la LOADDT coexistent deux types de logiques : une logique fiscale et financière à l'origine des zonages d'intervention de type ZRR et une logique de projet avec les « pays » (Clarimont, Aldhuy, Labussière, 2006). La définition par le zonage de périmètres prioritaires d'intervention a constitué un « *net progrès par rapport à des politiques publiques uniformes sur le territoire* » ; c'est un « *outil de développement fin, ciblé, peu coûteux, facile à mettre en place et aux effets incitatifs immédiats* » (Siné, 2001 : 22-21). Cette logique de répartition des fonds en fonction des besoins des territoires définis sur une base statistique est en crise. Au début des années 2000, sur fond de débat autour de la réforme des zonages nationaux, les limites de ce type d'intervention publique sont amplement soulignées : empilement de zonages difficilement lisibles, rigidité de certains périmètres, critères d'éligibilité parfois contestables et effets des dispositifs incitatifs difficilement appréciables faute d'évaluations précises (Siné, 2001 ; Duron, 2001). Portée notamment par le courant d'idée majoritaire des années 2000 du néolibéralisme et de la « *compétitivité des territoires* », « *l'excellence territoriale* » est présentée comme la réponse idoine aux limites des zonages nationaux d'intervention économique. Les termes ne sauraient cacher la réalité, et on peut toutefois avoir une lecture différente de la politique « *d'excellence* » dans la mesure où celle-ci n'est jamais qu'une mise en concurrence des territoires. Elle scelle le glissement du principe de solidarité entre territoires vers celui de compétitivité territoriale. Plus trivialement, elle traduit peut-être enfin la difficulté, pour les pouvoirs publics, d'intervenir financièrement presque partout.

#### L'objectif des PER : patrimoine et tourisme, bioressources

La politique PER, lancée en décembre 2005, est donc l'équivalent pour les territoires ruraux ou de montagne de la politique des pôles de compétitivité initiée en 2004 (François-Poncet et Belot, 2008 : 120). Elle s'inspire des pôles de compétitivité sur le plan méthodologique (recours à une procédure d'appel à projets nationale), sur le plan de la gouvernance (incitation au partenariat entre secteur public et secteur privé) et, enfin, sur le plan conceptuel dans la mesure où, dans les deux cas, l'innovation est centrale. Elle s'inscrit comme les pôles de compétitivité dans le paradigme dominant de la compétitivité (Landel et Sénil, 2008).

Deux générations d'appel à projets ont été lancées : la première a donné lieu en 2006 à 379 labellisations (contre 300 initialement prévues) ; la seconde, lancée en 2009, s'est soldée par 263 labellisations. Dans les deux cas, il s'est agi de « *soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation* »<sup>20</sup> et, plus spécifiquement de « *soutenir des projets générateurs d'activité économique et de développement local en favorisant de nouvelles dynamiques territoriales, tant sur le plan organisationnel, en termes de gouvernance et de relations entre acteurs, que par les effets de levier améliorant la valorisation du potentiel local* ».

---

<sup>20</sup> Site officiel des Pôles d'excellence rurale : <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/les-poles-d-excellence-rurale> [consulté le 21/05/2014]

*préexistant* »<sup>21</sup>. En effet, les Pôles d'Excellence Rurale sont destinés à porter des projets de développement des territoires ruraux portant sur quatre domaines principaux : la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques (patrimoine), la valorisation et la gestion des ressources naturelles dans une perspective environnementale (développement durable), l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations, l'aide au développement de productions industrielles et artisanales, de services locaux, avec en particulier l'utilisation de techniques innovantes.<sup>22</sup> Cette politique a déterminé la création de 346 PER en 2011<sup>23</sup>, leur typologie étant très diverse : patrimoine et tourisme, bioressources, services et accueil, technologies sont les secteurs principalement bénéficiaires.

Même si cette politique a connu des succès, elle n'est pas exempte de critiques. Elle prend la suite de procédures plus anciennes, mais d'esprit similaire (les pays, les projets européens Leader+) et en cela, elle pouvait rester peu innovante. En témoigne le cahier des charges mis à disposition par la DATAR des candidats qui inventorie les critères d'éligibilité des projets : « *ancrage rural fort* » (nécessité pour les territoires éligibles d'être situés en ZRR et hors d'une aire urbaine de plus de 30 000 habitants), contribution du projet à la création d'emplois, son incidence environnementale, sa gouvernance multipartenariale et son caractère innovant constituent les principaux critères d'évaluation du premier appel à projets (2005). L'innovation est déclinée sous des formes variées : partenariale, thématique, organisationnelle et/ou technologique. Rien de bien nouveau, donc, si ce n'est le vocabulaire utilisé.

Pourtant un facteur est nouveau, et c'est en cela qu'il nous intéresse tout particulièrement ici : la question de la gouvernance territoriale est au cœur des PER. Ces derniers peuvent présenter plusieurs types de configurations. Le « *PER à configuration simple* » s'avère très opérationnel, marqué par peu d'actions et piloté par une structure porteuse leader. Le « *PER à configuration complexe* » tente de structurer un réseau autour d'une série d'actions portées par des partenaires privés autour d'une gamme élargie de thématiques. Dans ce dernier cas, la gouvernance, plus difficile à conduire, produit en contrepartie un renforcement des réseaux de partenariat dans les territoires, l'acquisition de ressources et de compétences nouvelles pour certains acteurs (notamment des petits porteurs de projet associatifs ou privés) et la consolidation de rouages déjà à l'œuvre dans le processus de développement territorial (Barthe, Millian, Taulelle *et al*, 2009).

### L'injonction d'excellence territoriale et d'innovation

La notion « d'excellence territoriale », mise en avant pour effectuer les choix des territoires élus au label PER, renvoie aux réalisations, aux résultats attendus et à la plus-value produite sur le territoire par le biais du dispositif PER. Si la question de « l'excellence » demeure une notion complexe, empreinte de subjectivité, elle constitue un référentiel nouveau dans les injonctions de développement portées à l'attention des territoires ruraux et de montagne, encore plus touristiques. Elle est porteuse d'un basculement dans la vision des potentiels de développement. Cette notion « d'excellence » amène à porter un regard volontairement positif sur des territoires considérés aujourd'hui comme détenteurs de ressources spécifiques (notamment patrimoniales) et de capacités d'organisation (territoires de projets, ingénierie de développement, systèmes de

---

<sup>21</sup> Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire / Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. *Pôles d'excellence rurale 2010. Cahier des charges de l'appel à projets*. En ligne, URL : <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/sites/poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/files/cahier%20des%20charges%20PER2G%202V%2016avril2010.pdf> [consulté le 21/05/2014]

<sup>22</sup> <http://agriculture.gouv.fr/poles-d-excellence-rurale>

<sup>23</sup> <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/fin-2011-346-realises-et-263-en-cours>

gouvernance) susceptibles de porter des modes de développement dynamiques. La notion d'excellence peut être évoquée et définie à travers la question de l'innovation, question structurante du dispositif PER.

Si l'on se réfère aux travaux de N. Alter, l'innovation se définit par l'introduction d'une nouveauté dans une chose établie. L'innovation représente la mise en œuvre d'une invention et son intégration dans un milieu social (Alter, 2000). Ainsi l'invention se transforme en innovation lorsque des acteurs parviennent à lui donner un sens. Elle est pour les entreprises et les territoires un facteur de compétitivité et de développement, pour l'utilisateur final un facteur d'amélioration de sa condition de vie. Nous pouvons ici différencier deux formes d'innovation : l'innovation de rupture entraînant de grandes modifications quant aux conditions d'utilisation par l'utilisateur et l'innovation incrémentale n'entraînant que peu de changement dans les pratiques de consommation. Dans une étude sur le système régional d'innovation (SRI) au Québec (Doloreux et al., 2005 ; Siné, 2001), les auteurs analysent l'innovation comme le résultat d'un produit social et territorialisé ; ils portent une attention particulière aux rapports entre l'entreprise innovante et les apports externes. Par ce terme on entend, les hommes, le capital humain, mais aussi les intervenants et les influences extérieures : les autres pays ou régions, les nouveaux résidents, les touristes, etc. Les analyses de l'innovation, fondées jusque là sur la combinaison de diverses formes de capital physique, accordent désormais une place au capital social dans ses différentes facettes. Cela amène à considérer l'innovation comme un processus social et économique. La capacité d'innover d'un territoire dépend donc de son aptitude à attirer, collecter, générer, former, mais aussi retenir et accumuler le capital humain (Bessière, 2012). Dans le cas du dispositif PER, et en s'appuyant sur une recherche évaluative déjà conduite (Barthe, Millian, Taulelle *et al*, 2009), trois types d'innovation peuvent être recherchés dans le cadre du PER du Néouvielle : l'innovation technologique qui désigne une innovation technique ou une avancée technologique prolongée par une application concrète et mise en œuvre dans le cadre du PER, l'innovation sociale ou organisationnelle (l'élaboration du PER et sa mise en œuvre doivent permettre un enrichissement des rapports d'acteurs sur le territoire porteur ou améliorer les réseaux de partenariat) qui s'intéresse à la mise en synergie territoriale des acteurs socio-économiques et politiques en renforçant le partenariat et l'échange et enfin l'innovation institutionnelle, le dispositif PER étant censé constituer à lui seul une innovation en matière de gouvernance et d'action publique.

On retrouve peu l'ensemble des objectifs de la politique des PER (patrimoine naturel et culturel, bioressources, services de proximité, innovation et excellence dans la gouvernance) dans le dossier programme PER déposé pour le Néouvielle. Les retombées attendues (10 000 nuitées nouvelles, 100 000 visiteurs supplémentaires, 40 emplois directs créés, 20 millions € de retombées indirectes – p. 5 du dossier) entrent en contradiction avec le but affiché de la démarche : « *respecter les équilibres entre les différents usages : pastoralisme, randonnée, pêche... les refuges sont situés en dehors de la réserve nationale* ».

Le projet vise à « l'amélioration de l'offre touristique du massif (mise en réseau, modernisation, mise aux normes environnementales des refuges, amélioration des itinéraires [signalétique, accessibilité], l'amélioration de six « portes d'entrée » [panneaux d'information multilingues, insertion paysagère de parkings, collecte des déchets, toilettes sèches], une valorisation patrimoniale [hydroélectricité, faune, flore], une amélioration de l'accueil des publics en situation de handicaps, la mise en place d'un système informatique commun d'information et de réservation des refuges » [Association, 2010 : 8]. Le coût total du projet est évalué à 3,88 millions d'€, répartis entre les maîtres d'ouvrages des 14 actions [30 %], le PER [25 %], des subventions des autres collectivités [45 %]. 83 % des investissements sont destinés à l'amélioration des cinq refuges existants et à la construction d'un sixième refuge [Aygues Cluses] pour assurer un maillage complet de l'itinéraire « tour du Néouvielle » — refuges accueillant actuellement 10 400 nuitées pour une fréquentation totale de 200 000/an [les nuitées en refuge ne représentent donc que 5 % de la fréquentation], le reste de l'investissement est affecté à l'amélioration de la mise en réseau, aux aménagements d'accueil, parkings, etc. La valorisation du patrimoine, dont on ne connaît pas le contenu des réalisations [car ce contenu ne figure pas dans le dossier,

contrairement à celui de toutes les autres opérations], bénéficie de 75 000 euros de travaux, soit *seulement 1,9 % du montant total des investissements*.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 58. Répartition des financements entre les opérations du PER, source : Dossier de candidature, 2010, p. 14

Ces programmations montrent que la valorisation du patrimoine n'est ici au mieux qu'une incantation, marginale même. Que 83 % des investissements soient affectés à l'amélioration de l'offre des refuges [dont une seule opération vise à l'extension à 45 places, le reste des investissements étant affecté à leur modernisation, l'assainissement, la sécurité] interroge également la nature de l'opération et les moyens que l'association s'est donnés pour atteindre les objectifs affichés. Comment, en effet, obtenir cette « *augmentation de fréquentation de plus de 100 000 visiteurs/an* » avec la seule construction de 20 à 40 lits supplémentaires en refuge, c'est-à-dire environ 3 000 nuitées/an supplémentaires [calcul établi en prolongeant les résultats actuels en hypothèse haute] ? Sans doute la création des portes d'entrée, auquel s'est rajouté la réhabilitation d'un sentier de randonnée pour les faciliter un accès aux personnes à mobilité réduite pourrait contribuer à atteindre cette augmentation. Par contre dans une approche territoriale du développement du massif du Néouvielle, il aurait été judicieux de se poser en amont la question du « pourquoi augmenter la fréquentation ? ». À quels enjeux et objectifs de développement répond ce postulat ?

Dans ce programme pour l'augmentation des flux de visite, la question essentielle pour concilier protection et développement est donc celle du système de *monitoring* de la fréquentation, de la connaissance et de la gestion des flux dans la réserve. Car la problématique de la gestion des flux en Néouvielle est complexe : le Parc national ne peut réguler les flux qu'à l'intérieur de la réserve naturelle dont il a la charge de gestion, les points d'accès et parkings, « portes d'entrée » de la réserve se situent tous en périphérie, hors réserve et les aménagements et contentions dépendent de maîtrises d'ouvrages communales ou intercommunales pour lesquelles l'avenir des stations de ski est déterminant en termes économique et social.

Le projet de développement patrimonial mis en avant dans la recherche du label PER et l'éventuel projet de grand site repose entièrement sur un objectif affiché d'augmentation des fréquentations [et la création d'un « *projet phare pour la chaîne pyrénéenne, véritable destination touristique européenne* », *ibidem*, p. 4], dont les stations de ski voisines n'hésitent pas à annoncer qu'elles attendent des retombées de fréquentation hivernale [problématique de la diversification économique du ski alpin].

Mais l'évaluation et le contrôle même de cet objectif seront difficiles, car pour l'heure, aucun programme complet d'évaluation ou de gestion des flux n'a été mis en place par les maîtres d'ouvrage dans le Massif du Néouvielle, la dernière mesure date de la fermeture de l'accès aux lacs d'Aubert et d'Aumar en haute saison touristique, avec mise en place d'une navette entre le parking du refuge d'Orédon [en limite de réserve] et le parking d'Aubert [en cœur de réserve] il y a 15 ans. Certes, le dossier fait état d'une convention avec le Parc national envisageant « *la mise en place d'un suivi des fréquentations hivernales sur les sentiers et dans les refuges* » [p. 7], mais on ne dispose pas du « point 0 » [c'est-à-dire de la fréquentation actuelle, avant aménagement] ni des méthodes [écocompteurs ?] et lieux de comptage envisagés, sauf qu'ils auront lieu « *aux portes d'entrée, refuges, itinéraires principaux* » [p.10]. On ne retrouve pas cette mesure ni sa budgétisation dans le programme opérationnel [p.11-14].

En 2014, on compte 46 332 visites au parking d'Orédon [porte d'entrée principale gérée par le Parc, enquête fréquentation PNP 2014 — p. 6], en diminution constante depuis 2009 [56 635 en 2009, soit – 18 % en 5 ans !].



## 2.2. Imitation des « Encantats » : la fréquentation affichée comme vecteur de développement économique

Dans la lettre d'accompagnement qui le présente, le projet vise à « développer le tourisme raisonné d'altitude »<sup>24</sup> et souhaite concilier ce développement avec la protection des espaces. Il ambitionne d'augmenter la fréquentation par l'accueil de « 100 000 randonneurs annuels supplémentaires », objectif dont le chiffre semble avoir été fixé par analogie avec les résultats globaux du Parc d'Aigües Tortes, versant sud de la chaîne, dont la fréquentation est saturée en saison estivale : « comme dans les Encantats »<sup>24</sup>). L'utilisation du mot « comme » pourrait d'ailleurs trahir à lui seul l'absence d'innovation. On est en présence d'une duplication d'un modèle, dont on discerne mal d'ailleurs en quoi il est réellement innovant en termes d'initiative de diversification (la randonnée est déjà très présente dans le Néouvielle), de retombées (3 000 nuitées de plus/an en refuge, c'est très faible en termes de plus-value économique) ou de tourisme de nature (la fréquentation des Encantats pose de réels problèmes de dépassement de capacité de charge, et ce modèle est loin des principes de l'écotourisme<sup>25</sup>).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 59. Cliché promotionnel des Encantats, cliché web randonades.com

Affichant les principes du développement durable et de l'excellence environnementale, le projet PER du Néouvielle souhaite également revisiter et mettre l'accent sur les ressources territoriales en particulier patrimoniales : patrimoine bâti, patrimoine naturel, sport et activité de nature. Le patrimoine est donc bien convoqué dans le discours comme moteur de développement.

Pour autant, on connaît déjà mal la fréquentation actuelle, sa nature, sa dispersion, les pratiques induites, ses impacts sur le milieu naturel et l'économie : quelques comptages estivaux ne sauraient suffire à en dresser un état des lieux précis. Car dans les études quantitatives de fréquentation de la réserve publiées dans les plans de gestion, plusieurs biais méthodologiques ont été relevés. Tout d'abord ces enquêtes ont toutes été réalisées au cours de l'été (15 juin/15 septembre) ; aucune information n'est disponible pour l'hiver, alors même que la Réserve fait l'objet d'une fréquentation de randonnée ski et raquettes au cours de cette période et que le projet de PER porte également sur cette période. En outre, les points de comptage ont été modifiés au fil des années. Ainsi, les sites de Cap de Long, d'Oredon et du Lac de l'Oule ont été utilisés jusqu'en 2007 pour recenser la fréquentation des visiteurs. À partir de 2008, le site de Fabian devient porte d'entrée de la réserve et redirige les visiteurs sur les sites d'Oredon et de Cap de Long. De plus, les enquêtes de fréquentation des années 2005, 2006 et 2010 n'ont pas été effectuées. En somme, les études de fréquentation sont beaucoup moins détaillées à partir de 2008 (arrêt des relevés bimensuels, pas de comptage routier, absence de données

<sup>24</sup> lors d'une réunion les 29 et 30 septembre 2008 au chalet-refuge d'Oredon (Richou et al., 2014 : 44). Les Encantats « aux mille lacs », dans le Parc National d'Aigües Tortes (Val d'Aran, territoire jadis de langue d'Oc des Pyrénées espagnoles, en Catalogne) permet d'effectuer une randonnée de tour de six jours de marche au-dessus de 2000 mètres, sans croiser ni route ni village. Cette montagne offre des paysages granitiques très similaires à ceux du Néouvielle, alternant minéralité et bosquets de pins à crochet.

<sup>25</sup> Déclaration de Québec sur l'écotourisme 2002 : 2 et Fennel, 2009.

pour le site de Fabian en 2011), ce qui n'est pas de bon augure pour la suite. Les données disponibles sont donc difficilement comparables dans une perspective de long terme.

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 60. Évolution de la fréquentation des visiteurs sur les différents sites de la réserve nationale du Néouvielle, source : Parc national des Pyrénées, 2013.

De manière générale, il semble que la fréquentation de la réserve soit à la baisse ces dernières années, tout comme la fréquentation de la montagne en général ; la réserve naturelle nationale ne fait donc pas exception à la tendance. On a vu qu'à partir des données quantitatives disponibles extrapolées, la fréquentation globale aux entrées s'établirait, en 2012, à environ 200 000 visiteurs, mais qu'en est-il précisément au cœur du massif ? On sait que la plupart des promeneurs, en haute montagne, ne marchent pas au-delà d'une heure du lieu d'entrée motorisé (certains considèrent que ce seuil distingue les « promeneurs » des « randonneurs »). En outre, cette fréquentation de la réserve est une fréquentation marquée par un fort phénomène de saisonnalité avec le plus gros de l'activité touristique réalisé durant la période estivale, du 15 juin au 15 septembre, avec des pics de fréquentation enregistrés à la mi-août dans plusieurs sites de la réserve.

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 61. La station de ski de Piau-Engaly (commune d'Aragnoet), 1 878 m et une partie de son domaine skiable, cliché Vincent Vlès, 2010 (vue depuis le Pic Campbieil, 3157 m)

### 3. L'élaboration du contenu du programme « d'augmentation des flux »

Les arguments mis en avant pour justifier la recherche d'une augmentation des flux de visiteurs reposent entièrement sur la valeur « authentique » du patrimoine naturel, architectural et paysager du massif. Il a donc paru essentiel d'analyser la valeur du concept, son sens tant pour les acteurs du projet que pour les visiteurs.

#### 3.1. Authenticité et imaginaire des visiteurs du massif de Néouvielle

Une étude d'image a été réalisée dans le cadre du programme de recherche TRATSO (adossé au présent programme), publiée en 2016 (Salvador, Frochot, 2016), afin de mener une analyse des représentations des paysages du Néouvielle par les visiteurs. Cette étude restitue la manière dont les touristes abordent la question du paysage et l'importance qu'ils accordent à ses représentations spécifiques.

La recherche d'authenticité est une caractéristique forte de la demande touristique actuelle et ce terme est toujours mis en avant comme argument de promotion du Néouvielle. Les chercheurs en sciences de gestion ont souligné cette dominante chez les randonneurs, notamment, ce qui leur permet de retrouver leur racines. Cette authenticité passe aussi bien par l'expérience vécue avec les habitants du lieu qu'avec l'expérience du lieu même ? L'étude montre que cette dimension est présente aussi bien dans les paysages naturels peu ou pas transformés par l'homme qu'au travers du patrimoine architectural local, d'activités agropastorales ou encore de la gastronomie du lieu. Elle visait à distinguer l'authenticité<sup>26</sup> qui est mise en scène, valorisée par les acteurs du tourisme, de l'authenticité telle qu'elle est perçue et vécue par les touristes, afin de déceler le degré d'artificialisation des représentations<sup>27</sup> du haut lieu.

L'étude d'image du Néouvielle a été effectuée auprès de 80 touristes in situ lors de leurs vacances en Néouvielle (lieu d'enquête : Saint-Lary, Vielle Aure et Azet) par des membres associés à l'équipe de recherche, spécialisés dans ce domaine (Université de Chambéry, sciences de gestion).

#### Valeur de représentation des paysages naturels

Lorsque l'on s'intéresse aux choix effectués par les randonneurs, l'élément qui ressort en premier lieu est celui des paysages. Le paysage qui domine les perceptions des touristes est apprécié pour sa beauté et sa dimension naturelles. Il inspire la tranquillité (la sérénité loin des foules) et la pureté. La notion de calme est importante aux yeux des visiteurs. Les paysages sont choisis en référence aux activités des randonneurs.

Les couleurs dominantes des paysages font ressortir le bleu et le vert comme les teintes essentielles. Ces teintes sont associées à une certaine notion de douceur. Ce paysage s'inscrit en opposition à un univers quotidien urbain que l'on cherche à quitter.

---

<sup>26</sup> MacCannell a introduit le concept d'authenticité en sociologie du tourisme dès 1976, les individus étant supposés chercher à vivre des expériences authentiques à travers leurs voyages. Rosselin (1994) identifie cette quête à un processus de rupture d'avec un quotidien qui ne semble pas satisfaire des individus coupés de leurs racines. La volonté des visiteurs d'adapter la réalité à leur imaginaire a été clairement identifiée (Etchner et Ritchie, 2003 ; Kreziak et Frochot, 2011 ; Urry, 1991). Cependant, tous les chercheurs s'accordent à dire que le concept d'authenticité est une notion fluctuante en fonction des acteurs : il y a l'authenticité perçue par les touristes, celle qui est mise en scène par les opérateurs touristiques et celle, plus « réelle » des populations d'accueil (Hamon, 2005).

<sup>27</sup> Abric (1994) définit la « représentation » comme « étant un ensemble organisé d'opinions, de croyances et d'informations se référant à un objet ou une situation. Elle est déterminée à la fois par le sujet lui-même, par le système social et idéologique dans lequel il est inséré, et par la nature des liens que le sujet entretient avec le système social ».

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 62. Pin à crochet à 2 400 m d'altitude.

Les photographies prises à 80 ans de distance montrent la lenteur de la dynamique de ces plus hautes pinèdes d'Europe, cliché Vincent Vlès, 2010

Le paysage qui est choisi en premier lieu comme révélateurs des valeurs d'attrait du Néouvielle représente un lac d'altitude avec un randonneur assis le contemplant.

Les lacs représentent un facteur d'attractivité indéniable, ils sont perçus comme un but de randonnée qui permet un repos de qualité après l'effort : « *le lac comme but de randonnée, c'est beau, c'est frais, on y est bien* ». Le lac est synonyme de fraîcheur, un havre de paix et de calme : « *j'aime regarder les lacs, cela apaise* » ; « *On monte en voiture, les lacs sont superbes, on adore le paysage, vert, grandiose, superbe. On ne marche pas longtemps, parfois le tour du lac, mais ça nous suffit* »

Les lacs sont en fait emblématiques de Néouvielle, le territoire est ainsi perçu à travers ses lacs, un élément qui semble caractéristique de cette étude puisque les lacs sont beaucoup moins présents dans les études portant sur les Alpes. Les verbatim sollicités font référence à la dimension « grandiose » et « superbe » de la montagne que l'on admire avec respect.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 63. Lac d'Aumar.

On peut l'atteindre sans effort : un bus fait la navette, l'été, depuis le parking du lac d'Orédon (46 332 visites), cliché Vincent Vlès, 2010

Parmi les autres photos sollicitées, on note la présence d'un chemin de randonnée en pleine nature. Cette photo fait référence à la randonnée, activité principale des interviewés. Les visiteurs l'ont choisi comme révélateur du paysage qu'ils contemplant quand ils pratiquent la randonnée.

Enfin, la troisième photo de paysage montre un isard. Cette photo évoque des références à la vie sauvage rencontrée (ou que l'on espère rencontrer lors de randonnées). Certains visiteurs voient des marmottes, pour l'isard c'est plus difficile, mais cet animal reste très valorisé, car il est perçu comme étant emblématique du lieu. Voir des animaux revêt également un élément de surprise très apprécié : « *On voit surtout des marmottes, on regarde, c'est super, on est content de les voir, on les entend siffler. On les voit à l'improviste, c'est super, c'est la surprise* ». À la lumière des entretiens, il semble évident que la rencontre avec la faune est un élément fort des vacances, pour autant cette découverte reste difficile pour des randonneurs qui n'ont pas forcément les clés de lecture de la montagne. La recherche d'une proximité avec la faune est très prononcée, peut-être parce que cette rencontre est rare et appréciée. Ce qui plaît avant tout c'est la nature à l'état brut et la satisfaction d'avoir réussi à voir un animal.

La flore est un autre élément du paysage qui est également apprécié. La gentiane bleue est identifiée comme étant la fleur emblématique du lieu, les touristes la voient, ils sont capables de la reconnaître visuellement, mais sont souvent inaptes à la nommer. Les fleurs sont très appréciées, elles sont forcément plus faciles à voir que la faune, mais aussi appréciées pour leur beauté (finesse et couleurs) et parce qu'elles symbolisent une nature sauvage non maîtrisée par l'homme. Les touristes ne savent pas forcément quelles fleurs ils peuvent cueillir ou non, mais ils les photographient souvent : « *on ne connaît pas les fleurs, mais ce n'est pas grave on les prend en photos quand même* », « *on a pris beaucoup de photos de fleurs, on ne sait pas les reconnaître, mais on pourra ensuite les identifier sur Internet* ». Les fleurs représentent un élément très attractif pour les randonneurs, même si au final leur capacité à reconnaître et identifier ces fleurs est très

limitée : « *La végétation est spécifique au coin, c'est intéressant et dépaysant. Les chemins sont bien balisés, mais nous avons très peu d'informations sur les fleurs on aimerait en savoir plus* ».

#### Valeur de représentation des éléments bâtis du patrimoine

L'image qui vient en tête de liste est celle d'un village traditionnel. Les répondants sont sensibles à la beauté des vieilles pierres : « *c'est très beau les vieux villages, j'aime le patrimoine local* ». Ils sont également sensibles à l'authenticité du lieu : « *c'est typique, c'est plus authentique, à taille humaine* » ; « *c'est plus typique ici que dans les Alpes* ». Le village est à lui seul un motif de balade dont on apprécie l'ambiance, ou un complément à d'autres activités (« *après la randonnée, on se balade dans les villages, on adore, parfois même un marché* »). Le fait que ce soit un village et non une ville plus importante, apporte une dimension de dépaysement supplémentaire : « *on aime le côté sympa, petit village où on peut faire du tourisme sans être baigné dans la foule, ce n'est pas la ville* ».

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 64. L'art de bâtir en vallée d'Aure et du Louron.  
Ici, Azet, cliché Vincent Vlès, 2013

Les répondants apprécient également les églises et petites chapelles des vallées, car elles font partie intégrante du patrimoine local et leur architecture est emblématique du lieu. Les randonneurs déclarent aimer ces chapelles qui sont accueillantes. Pour ceux qui les visitent, il y a un côté systématique dans ces visites, c'est une halte qui s'inscrit dans une connaissance du patrimoine local : « *systématiquement je visite les chapelles que je croise, ça fait partie du patrimoine local* » ; « *je les visite toutes systématiquement c'est ma deuxième activité* ». On remarque un attrait prononcé pour l'église d'Agos.

Le patrimoine bâti c'est également les refuges en montagne (à égalité avec les chapelles) qui sont appréciés des randonneurs : « *les refuges sont toujours dans de beaux endroits* », « *quand je fais des randonnées, cela m'arrive de dormir en refuge donc ça fait partie de l'activité* », « *le refuge représente la montagne* ». Le refuge est donc une autre icône emblématique de la montagne, l'affectif est fort avec ce construit, cela peut représenter un but de balade et c'est rassurant et agréable de trouver un refuge après une longue promenade. Le refuge fait partie de la vie locale en montagne, l'occasion de faire des rencontres : « *le refuge c'est indispensable en montagne soit pour les randonneurs soit pour les bergers. Et puis c'est le moyen de communiquer entre les gens... et ça manque aujourd'hui* ».

Les gens interrogés ne viennent donc pas pour les stations de ski, perçues comme laides :

- une verrue dans le paysage : « *quelle horreur, ça ne va pas avec le cadre* », « *c'est laid, moche, ça n'a pas de charme* » ;
- un lieu où les gens s'entassent : « *c'est des cages à poules* » ;
- qui n'a rien à voir avec le patrimoine local : « *ce n'est pas l'architecture locale, c'est des années 70* » ;

- et qui représente la nature abîmée par l'homme : « *c'est superficiel, ça détruit toute la nature* ».

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 65. Station de ski de Saint-Lary-Soulan : le Pla d'Adet, cliché Emeline Hatt, 2008

#### Valeur de représentation du patrimoine agricole

Parmi les différentes images de l'activité agricole présentées, l'image bucolique/idéalisée du pastoralisme est particulièrement recherchée, c'est celle du berger avec son troupeau dans la montagne : « *ça fait partie de notre patrimoine, il faut le garder, c'est important* », « *le pastoralisme c'est notre cœur de métier, c'est le cœur de l'agriculture ici, avec toute la vie qui en découle, les fromages, mais aussi les paysages, la culture* », « *Ça représentent bien la montagne actuelle tout en gardant les anciennes coutumes, il est important de maintenir ces coutumes* », « *on a croisé de nombreux troupeaux dans nos randonnées, c'est beau, ça fait partie du paysage* ».

Le berger, acteur emblématique du lieu, est un personnage que l'on perçoit à travers le prisme de la nostalgie, rappel nostalgique des « *temps anciens où l'on savait encore prendre le temps et où l'on s'ancrait dans le réel* ». La communion avec la nature et les bêtes est ainsi évoquée, le lien avec les fromages consommés lors du séjour apparaît souvent. L'autre image typique de l'agriculture de montagne est celle d'un berger tondant un mouton. Même si les visiteurs ont peu l'occasion de voir cette activité (photo 10), ils sont attachés à cette image qui vient asseoir la dimension traditionnelle et authentique de l'agriculture rencontrée lors du séjour

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 66. La Maison du pastoralisme, à Azet.

Fermée depuis 3 ans pour raisons financières, sa situation illustre parfaitement les difficultés de retour sur investissement du tourisme durable, cliché Vincent Vlès, 2013

Cependant, les photos qui montrent des aspects plus fonctionnels ou modernes de l'activité agricole sont rejetées. Ces images viennent « *casser* » le rêve des touristes qui veulent rester sur la dimension authentique, traditionnelle d'une agriculture à petite échelle et très proche de la nature

	<b>Caractéristiques de l'authenticité perçue</b>	<b>Authenticité mise en scène</b>	<b>Authenticité réelle</b>
Paysages	Beauté, dimension naturelle, tranquillité ressentie, pureté, douceur (des couleurs). Éléments respectés pour leur grandeur : « grandiose » « superbe » Absence d'éléments modernes	Chemins de montagne	Couleurs (bleu des lacs, vert de la nature) Fraîcheur des lacs Lacs naturels (visuellement recherchés et buts de randonnée) Emblématiques de Néouvielle Vie sauvage (isard, marmotte) et flore (gentiane bleue) – mais leur découverte et leur identification restent rares
Patrimoine bâti	Villages de petite taille (à taille humaine) et qui reprennent le style local. La notion de « typicité » est essentielle Taille humaine (cela change de la ville)	Authentique ou « authentoc », le touriste est incapable de les différencier et ne cherche pas à savoir	Églises, petites chapelles, refuges de montagne : autant de sites « réels » où les touristes vont pouvoir vivre cette typicité tant recherchée. Affectif très puissant avec ces icônes.  Toute image de modernité (station de ski) est radicalement rejetée.
Patrimoine agricole	Nostalgie, tradition (tonte), image bucolique et idéalisée du monde rural	À l'occasion, les touristes rencontrent un berger en montagne	Le pastoralisme Le berger Les touristes rejettent catégoriquement toute image de l'agriculture moderne, images caractéristiques de leur région d'origine (ex. : bottes de foin sous plastique, tracteur)

Figure 67. Authenticités perçues, mises en scène ou réelles du territoire de Néouvielle  
Sources : Salvador & Frochot, 2016.

Dans l'ensemble des discours collectés, on ne peut s'empêcher de noter l'importance du mot « *authenticité* » aux yeux des touristes. Ils ont une image préconçue très fortement ancrée dans leur imaginaire et veulent vivre cette image sur place. Le choix de venir séjourner dans les Pyrénées est d'ailleurs clairement énoncé, les Pyrénées se positionnent ainsi comme un territoire en opposition aux Alpes où l'on considère que les urbanisations à outrance ne permettent pas de donner une image de « vraie montagne ». Le choix de Néouvielle est donc réfléchi, car on pense y trouver un patrimoine entretenu et une montagne préservée.

À l'issue de cette étude proposée par Salvador et Frochot dans le cadre de cette recherche autour de la valeur patrimoniale du Néouvielle en tant que site naturel exceptionnel, « les résultats montrent clairement la cocréation de l'authenticité entre touristes qui vont venir projeter leur image idéalisée de l'authenticité de Néouvielle et la réalité que ce territoire propose, authenticité construite localement et/ou spontanément présente. L'image proposée par les documents des projets et de promotion est composée, elle ne met en avant que des éléments qui peuvent convenir à l'imaginaire préconçu et rejette catégoriquement tout élément qui pourrait venir perturber cette image idéalisée. Ainsi la tradition et l'authenticité ne peuvent exister qu'en opposition à l'univers urbain et plus globalement à la modernité (même si pourtant les habitants de Néouvielle sont eux bien ancrés dans les problématiques du XXI<sup>e</sup> siècle). Le territoire de

Néouvielle, par ses dimensions naturelles et ses paysages préservés, apparaît avec une valeur refuge, une destination où l'on vient échapper au quotidien du monde urbain, on y retrouve une douceur de vivre, une certaine vérité de la vie avec un territoire qui a su garder des valeurs de base solides (celles liées au monde agricole notamment).

L'étude permet d'identifier quelques éléments spécifiques au Néouvielle :

- L'influence des représentations collectives : lorsqu'un lieu est conforme à une représentation sociale, il influence positivement l'authenticité perçue,
- Le poids des traditions idéalisées renvoyant à un autre mode de vie ancien, pastoral et clairement idéalisé,
- Les sens de l'individu mis en éveil par les couleurs des paysages, les odeurs, les sons ; le pouvoir d'évocation de la nature est indéniable,
- Mais en parallèle l'incapacité d'aller au-delà de la « vitrine » : les contacts réels et compréhensions de la nature sont absents (faute de guidage approprié) ; et les contacts avec la culture locale se limitent souvent à des échanges « commerciaux » (au marché traditionnel, en boutique) ou en s'imprégnant du patrimoine bâti emblématique.

Si la satisfaction des touristes semble élevée à l'issue de l'enquête, l'ancrage dans le territoire semble perfectible : les touristes mettent en avant les aspects du territoire qui leur conviennent, mais les connexions et les rencontres avec l'habitant et la nature apparaissent clairement limitées.

C'est sur la base de cet imaginaire que l'Association pour la Valorisation du Néouvielle va se saisir de l'opportunité de la politique des PER pour monter son dossier de valorisation patrimoniale.

### **3.2. Les freins au projet de valorisation patrimoniale par l'augmentation des flux**

Les réticences à l'extension de l'économie du ski alpin dans les sites naturels

Dans les Pyrénées, la décentralisation des procédures d'autorisation des projets pouvait laisser penser que l'extension des activités proposées aux visiteurs par les stations de ski était davantage en prise avec les sociétés locales, les conflits mieux anticipés, relevant du passé. Il n'en est rien : la contiguïté entre des espaces fortement artificialisés dédiés à la pratique des sports de glisse et des espaces à haute valeur environnementale et paysagère continue de provoquer de nombreux conflits, assez peu médiatisés, mais disposant d'une réelle capacité de blocage. Car les associations qui mobilisent aujourd'hui ont changé d'outils, de modes opératoires et leur contre-pouvoir est devenu une réalité indéniable. Offrant une « résistance solide, organisée et dotée de compétences juridiques », elles contrecarrent les projets de développement qu'elles jugent préjudiciables par la voie de la légalité, abandonnant les mobilisations de masse (Clarimont, Vlès, 2016). La contestation sociale des projets qui ont germé dans le massif du Néouvielle est tout à fait représentative de ce mouvement.



En effet, la situation financière de deux des trois stations qui encadrent le massif (Saint-Lary et Piau-Engaly) y est très délicate : les domaines skiables sont de taille réduite, les hébergements largement obsolètes, la clientèle locale, l'enneigement naturel aléatoire (Vlès, 2014).

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 68. Un des accès au domaine skiable de Saint-Lary (Pla d'Adet).  
En arrière plan, à droite, la réserve de Néouvielle, cliché Emeline Hatt, 2008

Pour tenter de rentabiliser les investissements réalisés sur une durée la plus longue possible, les gestionnaires des stations cherchent à garantir un maximum de jours de neige tout au long de la saison. Ils y parviennent grâce aux enneigeurs artificiels. Mais ces investissements sont très lourds pour des communes au potentiel fiscal faible : ils doivent à leur tour être rentabilisés par l'accueil d'hypothétiques nouvelles clientèles. Cette stratégie passe aussi par l'extension en altitude des domaines skiables, donc par la tentative d'annexion d'une partie du domaine d'altitude du massif de Néouvielle, du moins celui qui n'est pas protégé par la Réserve nationale. Dans un contexte accru de concurrence, cet ensemble de facteurs est parfaitement illustré par les propos du maire de Saint-Lary-Soulan, Jean-Henri Mir, en 2000 : « *Il faut dans un proche avenir renforcer la garantie neige en développant la surface bénéficiant de la nivoculture et créer de nouveaux domaines skiables vers Arrouyes (...) et Aulon (...). Ensuite, il convient de doubler l'emblématique téléphérique du pic Lumière par une autre télécabine, qui pourrait prendre son départ derrière les thermes qui, eux aussi, se verront adjoindre un bâtiment complémentaire. Enfin, il convient de réhabiliter le parc immobilier de loisirs et de le restructurer — c'est-à-dire, parfois, de deux petits appartements en faire un grand — afin de répondre à la demande qui a totalement évolué* » (Sud-Ouest, 3/02/2000). Les acteurs montagnards sont donc pris dans des logiques immobilières de « fuite en avant » (George-Marcelpoil, 2002 ; Bourdeau, 2009 ; Fablet, 2015).

Tous ces travaux déclenchent souvent la procédure de demande d'autorisation préalable des UTN. Ce fut le cas pour les refuges programmés dans le cadre de la procédure PER. Les débats entre détracteurs et défenseurs des projets y sont alors vifs. D'autant que l'environnement n'est plus la seule cause de la mobilisation : l'apparition de déficits et d'endettements importants inquiète désormais la société civile (Cour des comptes, 2015). L'autofinancement net des stations y est très insuffisant, voire négatif. Le retour au seul équilibre d'exploitation ne paraît plus possible dans un cas sur deux. Ces facteurs alimentent un débat toujours plus argumenté au moment de la procédure UTN où des conflits opposent élus locaux et associations de défense de l'environnement.

#### Des conflits faiblement médiatisés, mais bien réels

Les projets de mise en valeur patrimoniale du Néouvielle ont été faiblement médiatisés, et les conflits auxquels ils ont donné lieu encore moins. Développés à l'échelle locale (microconflits), ce sont des conflits portés par des habitants structurés en associations de défense souvent affiliées à France Nature Environnement (FNE) selon une organisation pyramidale, mais encore peu hiérarchisée. En effet, ici le lien entre les opposants à certaines formes de développement touristique et la presse régionale apparaît plus ténu qu'ailleurs : « *Toute La Dépêche avait sa carte de circulation à Saint-Lary, tous les gens de l'administration avaient une carte, ils s'en servaient ou pas, mais il était difficile à un journaliste de venir gratuitement le week-end à Saint-Lary et de faire un article le lundi en disant « Monsieur Mir, vous allez trop loin* » (Entretien F. A., président de l'association pour la défense et la protection des vallées pyrénéennes de Saux et de la Gélà, Vielle-

Aure, 4/07/2014). Face à une « presse locale verrouillée », ce sont les médias nationaux, presse écrite et télévision, qui, dans les années 1980, ont commencé à s'inquiéter de l'impact de l'activité touristique sur l'environnement et ont offert à certains militants protestataires une tribune médiatique : « *moi j'ai eu la chance de connaître des journalistes, qui sont devenus des copains, qui ne sortaient plus d'ici après, et après, quand il y avait des problèmes, la télé venait ; et après la presse est obligée d'arriver parce que... toute la donne de la com., autant c'était vissé de partout, Sud-Ouest, la Dépêche, etc., autant après, quand la télé est devenue indépendante, ils ont été obligés de suivre* » (Entretien F. A.). Aujourd'hui, la presse régionale peut plus facilement se constituer en relais de la protestation.

Ces débats se revendiquent avant tout comme « locaux », au sens plein du terme : ils sont l'émanation d'une population revendiquant son identité montagnarde. Ce localisme n'est pas nouveau, il apparaît dès les premiers combats des années 1970 : « (...) *j'avais monté une association, mais que de gens de Saint-Lary, parce qu'on ne combattait que ce que faisait Saint-Lary ; on était très, très localisés* » (Entretien F. A.). Ces associations sont très cloisonnées et leurs liens sont ténus. Souvent elles ont fait le choix d'une affiliation à FNE 65, association de veille généraliste, tout en conservant une large autonomie financière et organisationnelle. Au début de l'année 2013, FNE 65 regroupait 23 « associations locales » ou « territorialisées », mais sa notoriété demeure faible auprès du grand public : « *ce n'est pas nécessairement des refus de la part des gens, c'est qu'y connaissent pas, y savent pas ! FNE a beau avoir 40 ans ou 41 ans sur le département, être connu des élus pour être des enquiquineurs, des gens qui viennent casser des projets, mais dans le grand public, on n'est pas connu* » (Entretien R.B., président FNE65, 1/12/2014). L'affiliation permet pourtant aux associations locales de bénéficier des conseils et du savoir-faire de la fédération départementale en matière de lutte environnementale. Ce choix est souvent plus pragmatique qu'idéologique. Les affiliés n'ont souvent qu'une connaissance limitée de la cause environnementale. Ils éprouvent des sympathies politiques parfois assez éloignées de l'écologie politique et leur engagement peut être motivé par des raisons autres que la stricte défense de l'environnement : « *notre association attire de plus en plus des adhérents qui ont des intérêts économiques* » (Entretien M. G., responsable montagne FNE 65, Bours, 11/03/2014). Le soutien de FNE 65 est précieux et permet aux associations locales de se former plus rapidement au fonctionnement de l'administration française et au droit de l'environnement. L'association départementale réalise une mission de veille constante et, par sa participation à de nombreuses instances dont la commission départementale des sites, perspectives et paysages, par son intégration à des réseaux nationaux, elle est aussi en mesure de remplir une fonction d'alerte. Elle dispose enfin d'une pratique éprouvée du contentieux judiciaire parvenant souvent à obtenir l'annulation d'UTN. Ainsi, l'association contre le projet du tour du Néouvielle a-t-elle pu attaquer le projet de construction du refuge d'Aygués-Cluses accordé dans le cadre de l'UTN et avoir gain de cause. Cette capacité de résistance a entraîné souvent la paralysie des projets dans le Massif (Piau-Engaly-La Géla, Aygués-Cluses, Saint-Lary-Soulan) : « *Il y a des associations de protections de la nature qui attaquent chaque fois, mais c'est normal : la procédure est normale ; ce sont des contre-pouvoirs utiles. Il faut que ce soit constructif ; par contre... sur certains territoires, rien n'avance...* » (entretien S.M., Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement – CG 65). C'est le cas pour le Néouvielle.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 69. Panneau d'interdiction de pratiques et usages dans la réserve nationale.

Dans les faits, en haute saison estivale, les trois premières interdictions sont très largement « oubliées » (observation de terrain). On a ainsi compté en une journée en semaine fin août 2008 plus de 20 tentes autour des lacs de Bastan et plus de 20 chiens/jour, en totale liberté, cliché Vincent Vlès, 2010

La genèse, les registres de légitimation et les formes d'expression de la contestation sociale des projets d'équipement touristique autour du Néouvielle ne sont pas une simple réaction de type NIMBY (Trom, 1999). Les ressorts de la mobilisation locale pour la défense de ce paysage pyrénéen exceptionnel montrent qu'il

s'agit encore de conflits autour de la valeur de la nature (Lahaye, 2007). Pour autant, la dynamique conflictuelle — entendue ici au sens large comme « *le processus qui va du déclenchement de l'action jusqu'à l'éventuelle résolution* » (Mormont, 2006) – et son articulation au projet territorial ont évolué : aux mouvements de masse ont succédé les outils des réseaux numériques et du savoir-faire juridique. La capacité des opposants à sortir d'une logique purement réactive pour impulser, par une force de proposition une « transition touristique » n'est pour autant toujours pas enclenchée par les mobilisations.

Davantage expression d'une résistance au changement (logique réactive), on peine encore à déceler dans ces mouvements un terreau favorable à l'innovation territoriale.

### **3.3. Une incantation à la fréquentation malgré l'absence d'action concrète de valorisation économique.**

Innovation et patrimoine : une rhétorique actuellement dépourvue d'effets en termes de retombées dans le Néouvielle.

L'économie de services (commerce, domaine tertiaire) et l'agriculture sont les deux secteurs constituant l'économie du territoire. L'agriculture et le pastoralisme sont inscrits au cœur du territoire, ils l'ont fait vivre et l'ont modelé. L'industrie y a joué un rôle important. La découverte et l'exploitation de minerais, ainsi que la construction de centrales hydroélectriques et autres barrages ont permis aux villages de survivre et à certains de se développer. On retrouve des traces d'anciens minerais de manganèse dans la commune de Vielle-Aure. La présence de centrales hydroélectriques et de barrages témoigne de ce passé. Toutefois le secteur tertiaire a pris le relais, occupant la première place dans l'économie du territoire et générant plus de retombées économiques et sociales. Le tourisme est le principal poumon économique dans le sud du territoire, notamment grâce aux stations de ski.

L'étude de l'offre d'hébergements et de restauration dans les communautés de communes qui entourent le Massif permet de rendre compte du potentiel de lits touristiques et de points de restauration dont dispose le territoire, dans un objectif de valorisation qui est d'attirer des visiteurs et de leur proposer des packages comprenant des activités de loisirs ou de découverte du patrimoine, un point de restauration et un hébergement afin de constituer une offre séjour, de plus d'une journée. On dénombre au total 694 résidences secondaires sur 1372 logements soit un taux de résidences secondaires de 50,5 %. La CC de Véziaux d'Aure compte un total de 4269 lits touristiques (sources : INSEE et O.T., 2014). Les résidences secondaires sont au nombre de 1926, sur un ensemble de 2612 logements. Soit 73,7 % de résidences secondaires. La Communauté de communes de la haute vallée d'Aure comptabilise 11 563 lits touristiques disponibles.

Une forte disparité marque la restauration dans le territoire. La commune de Saint-Lary-Soulan comptabilise un total de 63 restaurants alors que la commune de Vielle-Aure en compte seulement 6. La forte présence de restauration à Saint-Lary-Soulan est liée à l'activité de station de ski.

Pour innover, les acteurs du Néouvielle auraient pu poser la valorisation des ressources locales en tant que *processus* de développement durable. Il s'agissait d'abord de repérer si les conditions permettant de valoriser un panier de biens et de services territorialisés étaient réunies : quels sont les produits et les services potentiellement et réellement constitutifs du « panier typique Néouvielle »<sup>28</sup> ? Quel(s) en sont le(s) produit(s)

---

<sup>28</sup> Les années 90 ont été marquées par la crise des systèmes agricoles intensifs mais aussi par la recomposition des espaces ruraux autour de l'intérêt renouvelé pour la qualité dans la production agro-alimentaire et les services rendus par l'agriculture. Dans les zones rurales en

leader ? Quelles sont les dynamiques territoriales de valorisation de ces produits déjà existantes ? Dans un projet de réflexion sur la valorisation concertée des ressources locales autour du massif du Néouvielle, quels acteurs doivent être associés ? Quel est le périmètre territorial pertinent (autour du massif du Néouvielle) ? Créer des services et biens propres, spécifiques au lieu, notamment dans les domaines agroalimentaire et pastoral, aurait pu permettre de créer un produit phare, au moins un élément de référence typique nécessaire à l'élaboration et au lancement d'un panier de biens et services à valoriser. Pour l'heure, les produits labellisés qui sont commercialisés dans le Néouvielle sont communs à l'ensemble des régions montagneuses, et pas seulement pyrénéennes. L'absence d'un réseau de vente en circuit court local complique encore la communication sur ces produits. Sur le plan gastronomique ou alimentaire, les plats et les diverses traditions ont été oubliés. Même l'image touristique du Néouvielle n'est pas ou peu valorisée et toutes les références actuelles du territoire sont celles de ses zones périphériques : il y a un riche patrimoine architectural (art roman) dans les vallées voisines, mais il n'est pas valorisé par le programme PER. On découvre dans les restaurants et les commerces du Néouvielle les références à la garbure *béarnaise*, au haricot *tarbais*, aux vins du *Jurançon*, aux produits *basques*, au porc noir *gascon*. La restauration y est essentiellement composée de plats « montagnards » certes, mais d'une autre montagne, notamment des Alpes (*tartiflette*, *raclette*, *reblochon*). Le Néouvielle, à l'heure actuelle, ne présente aucune action qui pourrait devenir un élément du « panier de biens et services » (Pecqueur, 2001).

#### 4. Les enjeux de gouvernance pour conduire une gestion des flux et pour la définition de la stratégie de gestion

L'Association pour la valorisation du massif du Néouvielle, créée en 2007, se compose des 14 communes dont le territoire est concerné, des propriétaires fonciers (essentiellement publics), des propriétaires des refuges existants (communes d'Aragnouet [station de ski], de Saint-Lary-Soulan [station de ski], de Barèges [station de ski], de Betpouey, de Vielle-Aure, d'Aulon ; le Club Alpin Français, l'A.S.P.T.T. de Toulouse), des gestionnaires de ces refuges, du Comité départemental du Tourisme des Hautes-Pyrénées, de la Compagnie des Guides des Pyrénées, de l'Association départementale des Accompagnateurs de montagne des Hautes-Pyrénées, de gestionnaires d'estives, des Fédérations départementales de chasse et de pêche et du PNP. L'association « *s'appuie en tant que de besoin, sur le Syndicat à Vocation unique (SIVU) Aure-Néouvielle formé entre les communes d'Aragnouet [station de Piau-Engaly], Aspin-Aure, Saint-Lary-Soulan [station de ski éponyme] et Vielle-Aure* ». La présence des stations de ski y est donc essentielle.

Par ailleurs, le rôle des services déconcentrés de l'État apparaît central dans le montage et le portage du projet du Néouvielle. Ces acteurs reconnaissent les difficultés de la gouvernance du projet : « *On a déjà eu les premiers échos [défavorables] à la Commission des sites avec la section de France Nature Environnement. On est soutenu par contre par le Ministère du Développement durable. On touche à un site qui est perçu comme devant être préservé de toute fréquentation* ». Effectivement, le projet cherche à doubler les nuitées dans un site naturel majeur des Pyrénées dont le patrimoine naturel exceptionnel est très sensible aux impacts des fréquentations et dont la capacité de charge est limitée. Le Parc national, pour sa part, fait état de « *son inquiétude* » quant aux « *dérangements probables* » du Grand Tétrás, espèce emblématique protégée du

---

déprise ou plus généralement en difficulté économique, la valorisation par le tourisme de ces ressources nouvelles basées sur les liens entre qualité des produits/services et territoires a été le moteur de stratégies alternatives de développement au sein de ces territoires. Les zones dont le lien qualité des produits/services et territoires est avéré ont mieux résisté à la crise. De l'analyse de ces stratégies, menée depuis près de 15 ans sur différents territoires (Aubrac, Baronnies) par Amédée Mollard (INRA, Grenoble), Bernard Pecqueur (Université Joseph Fourier, Grenoble) et Dominique Vollet (IRSTEA, Clermont-Ferrand), est né le concept de panier de biens et de services territorialisés (Pecqueur 2001 ; Mollard, Pecqueur, 2007)

patrimoine faunistique des Pyrénées, dans ses aires de nidification, c'est-à-dire dans ses lieux de survie. Dans le projet, le maître d'ouvrage s'engage certes à prendre en compte « *dans le cadre du Tour du massif et des itinéraires proposés des zones de reproduction et de quiétude des galliformes* ». Cependant le marquage des sentiers ne suffira pas à canaliser les flux, le hors sentier y étant très facile pour y découvrir ses paysages cachés.

La procédure PER a donc été récupérée en partie pour financer des programmes prêts dans les cartons sans doute depuis longtemps, au moins dans leurs principes. C'est le cas pour le refuge d'Aygues-Cluses qui a sans doute servi de catalyseur dans cette opération. Le projet initial des PER (« *soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation* » et, plus spécifiquement « *soutenir des projets générateurs d'activité économique et de développement local en favorisant de nouvelles dynamiques territoriales, tant sur le plan organisationnel, en termes de gouvernance et de relations entre acteurs, que par les effets de levier améliorant la valorisation du potentiel local préexistant* ») est traduite par la mise en réseau de 4 refuge pour boucler ces « tours de massif » que souhaitait le ministère du Tourisme dans les années 1990.

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 70. Le pic de Néouvielle (3 099 m), depuis la montagne de Cap de Long (40 621 visites sur le parking du lac), cliché Vincent Vlès, 2008

Cette remise sur le métier d'expériences passées et de références exogènes a plusieurs conséquences locales : celle de ne pas tenir compte des avis divergents de toutes les populations (certains maires s'en sont étonné lors de l'enquête de terrain), d'étouffer les élites nouvelles (le rôle innovant du maire d'Aulon, par exemple, qui a su créer en 20 ans sur sa commune – qui jouxte la réserve – une réserve régionale porteuse d'une vraie dynamique économique avec installation de populations productives nouvelles), celle de ne pas tenir compte de l'importance des réalisations du Pays d'Art et d'Histoire dont le périmètre couvre le Néouvielle, mais dont, curieusement, on ne retrouve aucune mention dans le projet, alors que son rôle de valorisation patrimoniale y est, par définition, majeur, celle de montrer une fois encore que la mobilisation politique locale s'appuie sur des critères différents de ceux qui président à la définition des politiques nationales. Cette solidarité locale entre services administratifs et collectivités, au départ peu coordonnés, a permis à chaque acteur d'affirmer sa présence et son rôle au sein de sa sphère d'action dans le portage du projet. Pour la sociologie des organisations, c'est un des schémas classiques du fonctionnement du système politico-administratif local qui explique assez largement l'échec du changement et des processus innovants. (Crozier, 1964)

On pourrait en déduire que la diversification du système de production touristique, qui a été autorégulée localement, ne pourrait être atteinte que par une intégration politico-administrative hétérorégulée plus poussée (État/Parc/collectivités/entreprises/associations/population) : les acteurs locaux se coordonnent moins sur la base d'un projet fédérateur qu'en fonction d'interconnexions fonctionnelles ou d'aura politique locale. La programmation est organisée selon un schéma somme toute très sectoriel sur des objectifs chiffrés sans réelle signification s'ils ne sont accompagnés par des mesures d'encadrement et de valorisation (« *augmenter la fréquentation de la randonnée de 100 000 visiteurs/an* ») et sur le plan institutionnel, le tout est porté par la complicité de l'administration et des élus locaux autour de la rhétorique de l'intérêt général. Ici, la procédure de Pôle d'Excellence Rurale n'apparaît pas en soi pouvoir être présentée comme une expérience de diversification ; elle n'a été convoquée que dans la mesure où les acteurs locaux ont pu en « plier » les attendus afin d'y faire entrer leur rationalité propre, assez éloignée du changement innovant. Les pratiques « augmentées » de l'activité touristique proposée par les aménagements du PER (refuges, portes d'entrée qui ouvrent aux touristes la traversée peu contrôlée de grands espaces naturels fragiles) témoignent, même à la

marge, de cet écartement à l'ordre imposé par l'aménagement tel qu'il a été programmé. Le pouvoir « d'engendrement », « d'innovation », de diversification permis par le recours au PER n'a pas eu lieu ; c'est un alibi. Il restera un mirage auquel s'accrochent quelques acteurs centraux pour fonder leur intervention et justifier leur maintien dans un système de décision locale au final peu révolutionnaire. Il est dommage que le projet de *trail des Pyrénées* qui dans sa conception et sa réalisation, où le patrimoine joue un rôle majeur, constitue un exemple de ce qu'une gouvernance partagée peut produire n'ait pas pu servir de socle pour construire le projet de PER Néouvielle. Il est souvent pris en exemple tant par les décideurs, que les acteurs ou que la population locale sans qu'il serve de cadre de référence.

#### 4.1. Une gouvernance cloisonnée

Éloigné de « PER-étendards » qui portent à un niveau plus prospectif le projet du territoire, le PER Néouvielle est construit sur un modèle de complicité : il repose sur des relations de pouvoir parallèles entre élus et services de l'État. Le schéma est classique et a été décrit dès 1966 par Jean-Pierre Worms. Porté par l'État et quelques élus influents du territoire, il est marqué par le caractère descendant de la démarche (de l'État vers la conseillère générale et l'Association qu'elle préside). Cette complicité permet à un projet ancien ayant achoppé à une politique de guichet (l'extension des stations) de renaître en politique de projet « d'excellence ». On est ici typiquement dans le schéma classique des « collusions locales », des relations de complicité du « Préfet et ses notables » où les acteurs s'entendent pour s'adapter au passage de la politique de zonage à la politique de compétitivité. Utiliser l'administration comme agent de changement est problématique, avait déjà démontré Pierre Grémion en 1973 : le manque d'appropriation du projet par la population locale et même par une large partie de ses élus, le faible niveau de connaissance du dispositif auprès des populations et des acteurs locaux attestent de la récupération de l'argument patrimonial au profit de la procédure « top-down » PER, déconnectée de la mise en projet locale. L'absence de construction de projet dans une approche « bottom-up », de mise en place de nouvelles formes de gouvernance territoriale fondées sur la qualité et discutées (dispositifs des Chartes, Agenda 21, gestion intégrée) et les modes d'implication des populations dans l'opération apparaissent flous lors des entretiens. Les acteurs impliqués semblent avoir vu dans ce projet une occasion de reprendre la main : dans le développement territorial pour l'État, rester présent pour le Conseil général, et de bénéficier de crédits pour moderniser les équipements obsolètes pour les maîtres d'ouvrages des opérations (le Club alpin français, la commune de Saint-Lary, etc.). Les stations de ski alpin en quête d'une image plus « nature », respectable et en recherche de possibilités d'étendre leur offre de ski à ses marges, de légitimer des pratiques hybrides associant toutes les formes de glisse, du ski de piste et du snowboard à la découverte de la nature en ski de randonnée bénéficient aussi de la rhétorique patrimoniale développée par le pôle d'excellence rurale.

La coalition entre services de l'État et collectivités a permis à chaque acteur d'affirmer sa présence et son rôle au sein de sa sphère d'action dans le portage du projet. On retrouve ici un des schémas classiques du fonctionnement du système politico-administratif local qui explique en grande partie l'échec du changement et des processus innovants (Crozier, 1964). Ici, la procédure de Pôle d'Excellence Rurale n'a été appliquée que dans la mesure où les acteurs locaux ont pu en « plier » les attendus afin d'y faire entrer leur rationalité propre, même éloignée de l'innovation. Les pratiques « augmentées » de l'activité touristique proposée par les aménagements du PER (refuges, portes d'entrée qui ouvrent aux touristes la traversée peu contrôlée de grands espaces naturels fragiles), le pouvoir « d'engendrement », « d'innovation », de diversification requis par le recours au PER n'a pas eu lieu. Il reste pour l'heure de l'ordre de l'incantation.

## 4.2. Un projet peu innovant

La différence entre objectifs de valorisation patrimoniale et réalisations équiementières a plusieurs conséquences : celle d'étouffer les élites nouvelles (la commune d'Aulon qui conduit depuis des décennies une politique innovante de tourisme durable ne porte pas le dossier), celle de ne pas tenir compte de l'importance des réalisations du Pays d'Art et d'Histoire dont on ne retrouve aucune mention dans le projet, alors que son rôle de valorisation patrimoniale y est majeur, celle d'écarter les programmes locaux des objectifs nationaux : moderniser un refuge relève-t-il de « l'excellence » ?

Si l'innovation est absente du dossier, c'est aussi parce que le projet s'est contenté d'un recyclage de vieux dossiers en souffrance, sans prendre en compte les ressources patrimoniales agricoles, pastorales, artisanales ou architecturales du massif. Seule action patrimoniale, une opération prévue par le PER consiste à accueillir dans un bâtiment en altitude (accessible aux visiteurs) un point de vente de fromages. Le problème est que le Néouvielle n'est pas un territoire où on produit du fromage. Les cheptels y sont élevés pour l'embouche. L'opération revient à « importer » en altitude, par transport motorisé (donc avec émission de gaz à effet de serre), des produits alimentaires fabriqués ailleurs.

De même, force est de constater que les effets d'entraînements de dynamique territoriale pour sortir des situations de tourisme sectoriel (ski alpin) n'ont pas rencontré pour l'heure le succès escompté. Les raisons en sont la faible connaissance et le peu d'appropriations locales du dispositif, la mise à l'écart du tissu socio-économique local et l'absence de projets structurants et innovants basés sur les ressources patrimoniales du territoire. Annoncé comme levier de diversification territoriale raisonné, le dispositif PER se révèle davantage comme outil d'équipement d'accueil des visiteurs. Le PER Néouvielle favorise davantage la logique d'équipement courant (restauration et création de refuges, création de portes d'entrée avec services supposés favoriser l'augmentation de la fréquentation, création de services commerciaux en altitude – dans un secteur où le Parc national pourrait s'y opposer) que la logique de projet collectif autour d'impératifs d'innovation et de diversification ; ce qui complique fortement et rend peu probable l'atteinte des objectifs recherchés.

\*

\* \*

Le dispositif PER Néouvielle semble avoir été le lieu d'un processus « d'habillage patrimonial ». Fort d'une dimension sacralisante aux yeux de la société (locale et extralocale), l'argument patrimonial participe du processus de légitimation des formes de gouvernances locales. Le projet « d'excellence » a été récupéré pour servir d'alibi à des opérations fort éloignées du processus d'innovation. Elles visent prioritairement à la poursuite et à la prise en charge d'opérations que le productivisme touristique des stations n'avait pas réussi à régler jusqu'à présent. Au lieu de modifier le fonctionnement initial du système politico-administratif de gouvernance du tourisme local et d'impulser une nouvelle organisation interne porteuse d'innovation, cette procédure d'excellence et de compétitivité des territoires a plutôt reproduit dans le Néouvielle un ordre localisé et traditionnel fait de complicités, provoquant peu de perturbations et suscitant de faibles réactions à l'échelle locale.

L'expérience de diversification semble avoir fonctionné selon un référentiel des années 1980 modifié ni dans ses fondements ni dans sa mécanique. La procédure « d'innovation compétitive » a reproduit les interventions et la position des acteurs dans un ensemble assez bien structuré et dont la stabilité est assurée par la permanence des décideurs et leurs rapports privilégiés avec l'administration. Cette régulation croisée a freiné le changement et confirmé les choix d'un système touristique résilient : le projet n'est pas parvenu à fonder une solidarité de gestion territoriale du tourisme entre les stations et leur hinterland. Processus légitimant, la patrimonialisation annoncée de ressources matérielles (patrimoines bâtis) comme immatérielles (patrimoine paysager, patrimoine alimentaire, savoir-faire, agropastoralisme) a apporté une garantie symbolique aux yeux des acteurs, qu'ils soient politiques, touristiques, ou issus de la société civile, allant jusqu'à permettre l'aboutissement de démarches conventionnées et résolvant des problématiques de modernisation d'un parc d'hébergement de pleine nature obsolète. L'« *utilisation* » et l'inscription rhétorique du patrimoine dans le projet de PER ont apporté une garantie symbolique aux yeux des évaluateurs et des financeurs. Cet alibi patrimonial, porté par des systèmes de représentations positifs et encouragés par un engouement indéniablement généralisé autour du patrimoine, témoigne que ce territoire de montagne reste attaché, dans les représentations de ses habitants et de ses visiteurs, à des images liées à la tradition, au passé et à l'héritage, inhibant, au moins dans les perceptions, toute dimension innovatrice.



### 3.4. *Le plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses*

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

L'étude de ce cas a été ajoutée à l'échantillon des 6 sites initialement choisis, car la gouvernance de son ouverture aux publics est en cours de construction. Le Conseil départemental, qui a la gestion du site classé, envisage de le réunir aux deux sites classés contigus du Lanoux et des Camporells afin d'associer leur gestion dans le cadre d'un projet d'Opération Grand Site (annoncé au Parc naturel régional le 27 octobre 2015). L'équipe de recherche a estimé que ce cas nouveau pouvait apporter un éclairage intéressant sur l'évolution des méthodes et des modes de gouvernance, sur un temps long : le plan de gestion des zones humides du site classé des Bouillouses, dans les Pyrénées-Orientales, vient d'y être entrepris par le Parc naturel régional avec un financement de la Fondation de France en 2015 et des ateliers de discussion autour des usages et des pratiques par ses différents usagers permettent de saisir aujourd'hui l'évolution des méthodes et des résultats attendus.

Les zones humides jouent un rôle essentiel en matière de régulation des eaux, d'auto-épuration et de réservoirs pour la biodiversité. Malgré la prise de conscience et les efforts réalisés depuis une dizaine d'années à l'échelle nationale, leur destruction reste alarmante : près de 50 % ont disparu au cours des trente dernières années (développement de l'urbanisation, endiguement, activités agricoles, développement des espèces invasives...). Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes se distingue par le nombre et la superficie de zones humides : avec plus de 1 600 tourbières recensées, le territoire du Parc a une densité de zones humides tout à fait exceptionnelle à l'échelle du massif pyrénéen. Les évolutions climatiques, les aménagements tout comme les nouvelles activités peuvent être susceptibles de les impacter. Il a donc décidé de contribuer à préserver l'ensemble de ces zones humides et à porter une attention particulière à leur contribution au fonctionnement biologique du territoire. Un site emblématique lui a semblé particulièrement intéressant pour entreprendre un premier travail d'étudier du fonctionnement des zones humides en interaction avec les activités humaines qui s'y déroulent : le site classé des Bouillouses.

Le Parc naturel des Pyrénées catalanes a donc entrepris, en 2014, une démarche qui vise à élaborer collectivement un plan de gestion des zones humides de ce site naturel et paysager classé, les Bouillouses, afin d'y préserver les fonctionnalités, les services écologiques et la biodiversité de ces habitats tout en maintenant les usages (et notamment diminuer la conflictualité entre les usages, notamment liés aux visiteurs). Le territoire du projet comprend la totalité du site classé des Bouillouses, d'une superficie de 4 647 ha qui s'étage entre 2 000 et 2 600 mètres d'altitude, à cheval sur les communes d'Angoustrine, Villeneuve-des-Escalades, Les Angles, Bolquère, La Llagonne, Font-Romeu. Le classement du site a été pris par décret le 24 juin 1976.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 71 : Situation du site classé des Bouillouses au sein du Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, source : PNRPC, 2015.

Au pied du massif du Carlit, ce site classé appartient à la haute vallée de la Têt et s'étend de part et d'autre d'une des plus grandes retenues pour la production hydroélectrique des Pyrénées françaises : le barrage des Bouillouses. Ce site de haute montagne offre des paysages grandioses et diversifiés : pics rocheux, pelouses alpines, zones humides et tourbières, plans d'eau, forêts. Les paysages ouverts se succèdent aux paysages fermés et de nombreux types de milieux naturels sont représentés dans cet espace relativement réduit. L'eau, stagnante ou courante est omniprésente dans le paysage, et l'anime. Par ailleurs le paysage est très variable selon les saisons : enneigé environ cinq mois de l'année, il est vert et fleuri au début de l'été.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 72 : Pratique de randonnée dans les Bouillouses, en hiver, cliché V. Vlès, décembre 2002.

L'empreinte glaciaire est très lisible dans les formes du relief, avec notamment le grand glacis du désert du Carlit et la vallée de la Têt à fond plat qui s'ouvre en l'aval. Dans ce site reposant sur des roches dures et imperméables, principalement le granit, l'érosion glaciaire a généré un modelé doux où alternent combes et croupes. Lors du retrait glaciaire, une multitude de lacs se sont formés dans les dépressions, constituant ainsi

l'une des zones lacustres les plus importantes des Pyrénées. Ces zones humides concentrent une flore et une faune remarquables, comme le Desman des Pyrénées, mammifère endémique et classé « vulnérable » dans la liste rouge mondiale des espèces en voie de disparition, ou le Gaillet trifide dont les uniques stations en France sont sur ce site. Il est probable que d'autres espèces menacées et d'intérêt communautaire y soient représentées comme la Subulaire aquatique ou des Isoètes ; la présence du loup y a été officiellement déclarée comme avérée (Office national de la chasse et de la faune sauvage, 2014).

L'extrémité ouest du site classé, la zone la plus élevée, qui correspond au versant sud-est du massif du Carlit, est constituée de pentes abruptes et rocheuses. Le pic du Tossal Colomer, massif et proéminent (2 673 m), annonce le pic du Carlit. Les éboulis et pierriers laissent place peu à peu aux pelouses alpines. La zone comprise entre la chaîne des pics du Carlit et le lac des Bouillouses est un milieu ouvert et humide, constellé « d'étangs » (la plupart sont en fait des lacs d'altitude, nommés « estanys » en Catalan, d'où la confusion terminologique dans le langage courant traduit en Français) et de ruisseaux, ponctué de blocs granitiques et de quelques bosquets. Les principaux lacs sont les suivants : Negre, Sec, del Viver, Llat, Llong, de Castella, de la Comassa, del Vallet, de les Dugues. Ce massif lacustre émerveille par sa beauté, c'est un lieu très apprécié des promeneurs autour du lac des Bouillouses et des randonneurs dans l'immense périmètre de haute altitude qui le ceint.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 73. Sentier dans l'enfilade des estanys de Castellà, de Trebens et de Sobirans, 2 300 m, au pied du Carlit (pic dominant, en arrière plan à droite, 2 930 m) en amont de l'estany de la Bollosa (lac des Bouillouses), cliché V. Vlès, juillet 2012.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 74. Fragilité des sentiers en zone humide autour de l'estany de les Dugues, 2240 m, cliché V. Vlès juillet 2012.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 75. Pratiques de hors sentier dans l'enfilade des estanys Llat, Sec et Negre, 2 180 m, à 20 minutes à pied du lac des Bouillouses, cliché V. Vlès, 7 novembre 2015.

C'est l'intérêt pittoresque et scientifique qui a motivé le classement du site. Le lac des Bouillouses et ses abords constituent un site de haute montagne de grande qualité paysagère et une station de référence pour l'observation scientifique. Par exemple, dans le cadre de l'élaboration du document d'objectif Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos, une cartographie précise des habitats naturels a été réalisée en 2012. La majorité des habitats naturels du site classé des Bouillouses, en rive droite de la Têt, a été caractérisée et cartographiée au 1/10 000<sup>e</sup> avec attribution d'un code Corine BIOTOPE et d'un code européen. Cette base de données cartographique et typologique a été validée par les acteurs du territoire et gérée par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 76. Cartes de sensibilité aux usages du plan de gestion des zones humides des Bouillouses, source : PNRPC, 2015

Le site classé des Bouillouses est un des sites touristiques les plus fréquentés du département des

Pyrénées-Orientales et du massif des Pyrénées : il accueille plus de 150 000 visiteurs par an, principalement sur la période estivale (randonnée, escalade, pêche et, en saison, ski de randonnée et de fond) ; mais une multitude d'usages existent dans le site : barrage hydroélectrique, refuge CAF, hôtel, STEP des Angles, canons à neige, pastoralisme, randonnée et ski de fond).

La surfréquentation touristique du site (et plus encore celle du site des Camporells qui va y être associé dans le projet d'OGS) constitue une menace pour les milieux naturels sensibles, et tout particulièrement pour le réseau de zones humides identifiées de ce site classé. En effet, déchets, piétinements ou stationnements non autorisés peuvent mettre à mal des secteurs fragiles.

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 77. Surcreusement du sentier lié à la fréquentation, boucle des lacs des Bouillouses, cliché Vincent Vlès, 2015.

Certains travaux ont des incidences sur les zones humides : remplacement de canalisations servant à l'alimentation en eau potable (plusieurs km réalisés en 2008-2009 ou, à terme, 3 km en 2016, de l'étang de Pradeilles au Pla des Aveillans). Par ailleurs, le site des Bouillouses constitue un replat d'altitude convoité par les éleveurs pour la qualité de ses estives. En période estivale, il sert de pâture pour de nombreux troupeaux bovins et équins, qui entretiennent les milieux ouverts herbacés. La pression pastorale peut participer à la dégradation des zones humides. La mise en estive des troupeaux aux Bouillouses joue cependant un rôle important pour le maintien des paysages et la présence de nombreuses espèces inféodées aux milieux ouverts. Mais le piétinement intensif de tourbières, de dépressions humides ou autre milieu protégé peut engendrer la disparition d'espèces protégées et une perturbation du milieu. En parallèle, certains secteurs, abandonnés comme estives, sont soumis à un lent processus de reforestation, qui peut aboutir à la disparition de zones humides.

Pour toutes ces raisons, un plan de gestion a été jugé nécessaire pour le site classé des Bouillouses afin de prendre en compte les enjeux de fréquentation du site et autres usages dans un objectif de préservation des zones humides présentes. La sensibilisation des visiteurs aux richesses des zones humides, la protection ou la mise en défens de certains secteurs, l'amélioration de l'information et du plan de circulation pédestre, l'adaptation de certaines pratiques sportives ou de loisirs, ainsi qu'une évolution des pratiques pastorales et une veille particulière lors de la réalisation de travaux (AEP par exemple), sont apparues des pistes à discuter et à étudier avec les acteurs locaux pour contribuer à la préservation des richesses du site classé des Bouillouses, à long terme.

## **1. La constitution du territoire de gestion des fréquentations**

Le territoire concerné par le projet est le site classé des Bouillouses. Il est compris dans le périmètre du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Il est également inclus dans le site Natura 2000 « Capcir – Carlit – Campcardos ». Le site classé des Bouillouses est un des sites touristiques les plus fréquentés du département des Pyrénées-Orientales et du massif des Pyrénées : il accueille plus de 150 000 visiteurs par an, principalement sur la période estivale (randonnée, escalade, pêche et, en saison, ski de randonnée et de fond). Le Conseil départemental assure l'entretien routier, régule la circulation par des navettes en haute saison et gère des sentiers balisés pour 106 000 visiteurs l'été (entrées comptabilisées via la navette bus obligatoire). 20 000

autres y viennent en automobile en hors-saison quand la route est ouverte (source : écompteurs du Conseil départemental), 20 000 par les télésièges depuis Font-Romeu (sources : forfaits vendus par la Régie).

Le site des Bouillouses constitue un replat d'altitude convoité par les éleveurs pour la qualité de ses estives. En période estivale, il sert de pâture pour de nombreux troupeaux bovins et équins, qui entretiennent les milieux ouverts herbacés. La surfréquentation touristique constitue une menace pour les milieux naturels sensibles, et tout particulièrement pour le réseau de zones humides identifiées sur ce site classé. En effet, déchets, piétinements ou stationnements non autorisés peuvent mettre à mal des secteurs fragiles. Par ailleurs, la pression pastorale peut participer à la dégradation des zones humides. En termes de foncier, le site classé des Bouillouses est morcelé entre propriétés publiques (état, Conseil Général des Pyrénées-Orientales et communes françaises et espagnoles) et privées (SHEM, SNCF).

L'objet du plan de gestion est de préserver le rôle des zones humides, les enjeux associés (fonctions écologiques, sociales...) et de fixer des objectifs de gestion. Il comprend un programme d'actions opérationnel impliquant les acteurs volontaires. Il est établi pour une durée de cinq ans. Étant donné que le nombre d'acteurs impliqués sur ce site (propriétaires, gestionnaires, collectivités, usagers...), le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, à l'origine de la démarche, a proposé à la Fondation de France en 2014, dans le cadre de son appel à projets « gérons ensemble notre environnement, de mettre en place une démarche de concertation associant l'ensemble des parties prenantes dans l'écriture et la mise en place de ce plan de gestion, afin de tenir compte des besoins de chacun et de réguler les activités et la fréquentation dans ce site. Le Parc a reçu le soutien de la Fondation de France le 18 août 2014 avec l'octroi d'une subvention de 20 000 euros pour la réalisation de ce plan de gestion.

### **1.1. Un site de haute montagne investi par de nombreux acteurs**

La démarche initiée et animée par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes repose sur des partenariats multiples : avec la Fondation de France, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Société Hydroélectrique du Midi et le Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon (comité technique du projet).

- En effet, la protection des monuments et des sites naturels étant encadrée par la loi (loi du 2 mai 1930, sites classés et sites inscrits), son application relève de la compétence du ministère de l'Écologie. À ce titre, la DREAL Languedoc Roussillon a en charge de veiller à la mise en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement. C'est notamment le cas sur le site classé des Bouillouses.
- Par ailleurs, depuis 2000, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, porteur d'une « Opération Bouillouses », s'est positionné comme un acteur clé de la gestion de la fréquentation touristique du site. Il a mis en œuvre un plan de régulation de la fréquentation touristique en haute saison (juillet-août) qui tente d'améliorer la conciliation des nombreux usages et d'aller dans le sens de la préservation des richesses du site classé. Le Conseil départemental a investi dans des aménagements et infrastructures importants (aire de stationnement et de pique-nique, construction d'un bâtiment d'accueil et de sanitaires, mise en place des navettes estivales, aménagement et balisage des sentiers de randonnée...) et mis à profit du site une équipe permanente renforcée par du personnel saisonnier lors des pics de fréquentation : une aire de stationnement au Pla de Barrès située en dehors des limites du site classé permet d'accueillir 600 véhicules. En période estivale c'est le point de départ des navettes, le visiteur y trouve en haute saison des toilettes sèches et un bâtiment

d'accueil ; un point info au barrage des Bouillouses, ouvert du 11 mai au 11 octobre où des topoguides de randonnées, ainsi que des toilettes sèches et un point d'eau sont à la disposition du public. En période estivale, il est ouvert 7/7 de 8 h 30 à 18 h.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 78. Bâtiment d'accueil du Conseil départemental, fermé d'octobre à juin, cliché Vincent Vlès, 2015.

En dehors de cette période, seulement de 9 h à 17 h avec une fermeture hebdomadaire les jeudis ; une aire de stationnement sous le barrage ; des aires de pique-nique et des places à feux bétonnées ont été installées tout le long de la route jusqu'au barrage des Bouillouses. ; des points de restauration et d'hébergement (un refuge CAF, un hôtel, une auberge et un camping) accueillent le public en haute saison. En période hivernale l'accès routier (RD60) est totalement fermé au niveau du Pla des Avellans. En période estivale, un arrêté départemental interdit la circulation publique entre 7 h et 19 h sur cet accès. En cas d'affluence et dès que l'aire de stationnement située au pied du barrage est remplie, la circulation peut être interdite avant 7 h. Le stationnement des véhicules est interdit sur les accotements de la RD60, les véhicules doivent être stationnés sur le parking du Pla de Barres ou sous le barrage. Au titre de ses compétences sur la voirie départementale, l'environnement et les espaces naturels, et de son engagement fort sur les Bouillouses, le Conseil Départemental est un acteur central de la gestion du site. Il gère également l'ouverture des sentiers de randonnée, leur entretien, les paquelages et les ponts sur les torrents (figure 79).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

avant

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

après

Figure 79. Reconstruction héliportée d'un pont pour les randonneurs au niveau de l'estany de Valvell, par le Conseil départemental, clichés Vincent Vlès, 31 octobre et 7 novembre 2015.

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) est un acteur public totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. La préservation des zones humides est un axe fort de son 10<sup>e</sup> programme « Sauvons l'eau ». L'agence accompagne financièrement et techniquement les projets allant dans le sens d'une amélioration de l'état des zones humides.
- La Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) exploite un ensemble d'aménagements concédés par l'État, dont la retenue du barrage des Bouillouses constitue le réservoir principal, afin de produire de l'électricité à partir de la force de l'eau. Ces installations hydroélectriques, déjà existantes avant la création du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes fournissent une énergie propre et renouvelable sans émission de gaz à effet de serre. La SHEM assure également la sûreté et la sécurité du barrage des Bouillouses (classé « A ») suivant la réglementation issue du décret 2007-1735. Elle gère également, pour le compte de l'État et sous réserve d'approbation de celui-ci, les autorisations d'accès, de travaux et d'occupation sur le domaine concédé.
- Le Conservatoire d'Espaces naturels Languedoc-Roussillon (CEN-LR) est une association loi 1901, qui contribue à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur

le territoire régional. Il met en œuvre l'intendance du territoire au travers d'accords volontaires de gestion qu'il signe avec des propriétaires publics et privés pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles.

- La station de ski de Font-Romeu permet l'accès au site via ses remontées mécaniques de début juillet à la 3<sup>e</sup> semaine d'août.
- Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes intervient sur le site au titre de son rôle d'opérateur et d'animateur du site Natura 2000 « Capcir – Carlit – Campcardos » (rédaction du document d'objectifs et contractualisation avec les acteurs agricoles) et au titre de ses missions d'éducation à l'environnement et de préservation des espaces naturels (inventaire des zones humides, dont celles du site des Bouillouses).

## **1.2. L'émergence de l'idée d'une concertation et d'une gouvernance partagée**

L'état de conservation du site est « globalement satisfaisant » (PNRPC, 2015), notamment grâce au plan de régulation de la fréquentation touristique mis en place par le CG 66, en collaboration avec la DREAL – LR.

Cependant, la surfréquentation touristique constitue une menace pour les milieux naturels sensibles, et tout particulièrement pour le réseau de zones humides identifiées sur ce site classé : les déchets, les piétinements peuvent mettre à mal des secteurs fragiles.

Par ailleurs, la pression pastorale peut participer à la dégradation des zones humides. La mise en estive des troupeaux aux Bouillouses a un rôle important pour le maintien des paysages et la présence de nombreuses espèces inféodées aux milieux ouverts. Mais le piétinement intensif de tourbières, de dépressions humides ou autre milieu protégé peut engendrer la disparition d'espèces protégées et une perturbation du milieu. En parallèle, certains secteurs, abandonnés comme estives, sont soumis à un lent processus de reforestation, qui peut aboutir à la disparition de zones humides.

Aussi, la sensibilisation des visiteurs aux richesses des zones humides, la protection ou la mise en défens de certains secteurs, l'amélioration de l'information et du plan de circulation pédestre, l'adaptation de certaines pratiques sportives ou de loisirs, ainsi qu'une évolution des pratiques pastorales, sont apparues au Parc naturel régional des Pyrénées catalanes comme des pistes à discuter et à étudier avec les acteurs locaux pour contribuer à la préservation des richesses du site classé des Bouillouses, à long terme.

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes a donc pris l'initiative de la maîtrise d'ouvrage d'une action d'animation et de coordination d'une gestion concertée des zones humides du site classé des Bouillouses : il a souhaité, en lien étroit avec les acteurs impliqués sur le site (CD 66, SHEM, DREAL LR...), engager la réflexion et ouvrir le dialogue sur la question de la préservation de l'ensemble des zones humides des Bouillouses en compatibilité avec ses usages présents et à venir afin d'aboutir à la rédaction et à la mise en œuvre d'un plan de gestion partagé de ce patrimoine commun.

Pour ce faire, Le Parc a imaginé un processus d'élaboration conjointe de mise en place d'un plan de gestion en 7 phases :

### Phase 1 : Recueil des données existantes sur le site

Le maître d'ouvrage Parc a réuni l'ensemble des données existantes (cartographie inventaire des zones humides, cartographie des habitats naturels Natura 2000, base de données flore patrimoniale, inventaire foncier, base de données faunistique...) dans le site classé des Bouillouses et les zones humides concernées. Ce

travail préalable à la mission de concertation a été coordonné par le Parc en lien étroit avec les services de l'État et du Conseil départemental.

#### Phase 2 : Ajustement de la méthode de concertation

Cette phase, qui a fait l'objet d'un marché d'étude confié à un prestataire extérieur, permet au Parc de préciser la méthode de concertation qui est suivie tout au long de la démarche d'élaboration du plan de gestion des zones humides des Bouillouses. Il s'agit pour ce prestataire de proposer une méthode pour répondre aux objectifs de la mission. Le maître d'ouvrage associe, pour l'aider, la DREAL Languedoc-Roussillon, le CD66, l'AE, la SHEM et le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R). La méthode de concertation retenue vise à assurer une gouvernance partagée du projet tout au long des phases suivantes.

#### Phase 3 : Diagnostic

Un diagnostic du site est réalisé par un prestataire mandaté dans le cadre d'un marché d'étude, nommé « élaboration du plan de gestion ». Ce diagnostic permet de compléter le recueil de données (phase 1). Il traite à la fois des acteurs, du foncier, des usages et pratiques du site, mais également de l'écologie du site (phytosociologie, fonctions...), des causes de dégradation et de menaces. Le parc s'est associé à cette démarche de diagnostic, notamment pour garantir l'expression de tous et le partage du diagnostic (socle de connaissance commun avant écriture des enjeux et préconisations). Sa présence est notamment nécessaire lors des réunions du groupe de travail « usages et pratiques ». Cet accompagnement se traduit par la formulation d'avis, de conseils portant sur le bon déroulement de la concertation.

#### Phase 4 : Recueil de l'avis des visiteurs

La consultation des visiteurs (habitants et touristes) du site des Bouillouses est conduite selon des modalités qui sont précisées avec les services du conseil général (questionnaire diffusé, renseigné et déposé dans site). Le prestataire est amené à formuler un avis sur cette consultation (questionnaire et résultats).

#### Phase 5 : Écriture du plan de gestion

Sur la base des données réunies en phases 1, 3, et 4 (acteurs, foncier, usages et pratiques, écologie, fonctionnalité, dysfonctionnement, menaces, avis des visiteurs), le prestataire d'étude doit rédiger un plan de gestion (diagnostic, enjeux, objectifs opérationnels, mesures préconisées en termes d'aménagement, génie écologique, communication et valorisation, suivi évaluation) qui permette de maintenir les zones humides concernées dans un bon état de fonctionnement tout en tenant compte des usages et pratiques.

#### Phase 6 : Communication, sensibilisation (outil pédagogique)

Cette phase fait l'objet d'un marché spécifique qui vise à construire des outils d'information, de sensibilisation et d'éducation à destination de différents publics. Le Parc pense développer ces outils de communication afin de faire connaître aux visiteurs les richesses des zones humides et les travaux réalisés dans le cadre de ce projet, et plus généralement l'intérêt du site des Bouillouses en terme de gestion quantitative de la ressource en eau. Sont envisagés :

- des supports légers de sensibilisation (type plaquette) pour faire connaître les fonctionnalités et les richesses des zones humides, ainsi que le projet,
- un outil pédagogique plus complet sur le rôle du site classé des Bouillouses dans la gestion quantitative de la ressource en eau (incluant le rôle des zones humides).



### Phase 7 : Travaux et suivi des réalisations

À l'issue de l'ensemble de la démarche, il s'agit de mettre en œuvre les mesures préconisées et de suivre leurs effets sur les zones humides. Le Parc souhaite contribuer à mettre en place des travaux et des mesures de préservation, développer des outils de communication et de sensibilisation : à titre d'exemple, il envisage dans le site des Bouillouses des mesures de :

- restauration hydrique pour lutter contre un assèchement,
- restauration du sol tourbeux, plus ou moins déstructuré et/ou sénescant, et la facilitation du processus de turbification par étrépage et/ou creusement de gouilles,
- mise en défens de certains sites trop pâturés par le bétail,
- déviation de chemins de randonnée en dehors des zones humides (travail sur les tracés des sentiers et chemins),
- coupes de pins pour rouvrir les milieux et éviter la colonisation par les ligneux,
- plan de gestion pastoral pour optimiser les chargements,
- réglementation de la pêche sur certains étangs et cours d'eau.

Enfin, une phase de *monitoring*, de contrôle de l'efficacité des actions engagées repose sur un suivi de l'état de conservation des sites restaurés ou faisant l'objet de mesures de préservation. Ce suivi comprend :

- l'analyse de l'eau,
- la mesure des niveaux d'eau pour les étangs lacustres,
- des transects suivis,
- des relevés flore sur quadrats.

L'ensemble de la démarche vise donc à :

- concevoir une méthode de concertation permettant l'information et la participation de tous les acteurs concernés par le projet et gérer les différences de point de vue ;
- accompagner la démarche d'élaboration du plan de gestion ;
- évaluer cette démarche (proposition de critères d'évaluation, analyse des temps d'échanges...) et produire une note méthodologique (synthèse des préconisations existantes dans la littérature, de l'expérience du « consultant » et de l'expérience qu'il aura vécue sur le site des Bouillouses).

Le choix d'un prestataire extérieur pour aider à la mise en œuvre de ce plan de gestion vise à faire appel à des compétences et à une expérience en matière de concertation sur les projets d'aménagements et de gestion afin :

- d'ajuster une méthode de concertation en amont ;
- de suivre la démarche au cours de l'élaboration du plan de gestion et notamment en appui à :
  - o l'émergence des enjeux,
  - o l'expression des intérêts, avis, demandes,
  - o la formulation des solutions et l'adhésion des propositions de gestion,
- d'évaluer l'ensemble de la démarche,

- en extraire, à terme, une méthodologie type pour la gestion concertée des espaces naturels dans un souci du meilleur équilibre entre la préservation des milieux et le maintien de pratiques et usages respectueux de l’environnement.

Le concept qui en découle d’« intendance du territoire », approche intégrée prenant en considération les besoins de conservation de la nature sans les séparer du contexte humain et économique, correspond, pour le maître d’ouvrage Parc, à l’esprit de la mission d’élaboration du plan de gestion qui doit lui permettre d’impliquer de multiples acteurs dans la gestion et la conservation de la biodiversité.

En raison du grand nombre d’acteurs concernés, et afin que la concertation puisse se dérouler dans les meilleures conditions, le Parc a proposé de mettre en place trois instances de travail pour réaliser ce plan de gestion de la fréquentation et des usages de ce site :

- un comité de pilotage, organe de décision
- un comité technique, organe de suivi technique
- des groupes de travail thématiques, organes d’orientations et de propositions.

Deux prestataires ont été missionnés dans le cadre de ce projet : Kairos pour l’élaboration du plan de gestion ; DialTer pour l’appui à la concertation.

Le calendrier de réalisation s’étend de mai 2015 à mai 2016.

Période	Actions	Réunions
Mai 2015	<b>Réunion préalable de cadrage (prestataire du présent marché et Parc)</b>	
	Lancement de l’étude en vue de la réalisation du plan de gestion	<b>1<sup>er</sup> Comité de Pilotage</b>
Mai à Octobre 2015	Diagnostic (acteurs, foncier, usages et pratiques, phytosociologie, fonctions, menaces)	Réunion GT « Usages et pratiques » Réunion GT « Scientifiques »
	Recueil de l’avis des visiteurs (locaux et touristes) par le CG66	Avis sur questionnaire et résultats
	1 <sup>ère</sup> restitution (diagnostic et avis visiteurs)	<b>2<sup>nd</sup> Comité de Pilotage</b>
Novembre 2015 à Mai 2016	Ecriture du plan de gestion	Réunions GT « Usages et pratiques »
	Rendu de la mission « concertation »	Rendu avant 3 <sup>ème</sup> copil (échanges)
	Restitution finale « plan de gestion » Restitution mission « concertation » Présentation mission « outils »	<b>3<sup>ème</sup> Comité de Pilotage</b>

## 2. L’émergence d’un « programme » de gestion des flux

Même si ce n’est pas écrit ni dit ainsi, c’est bien les différentes natures des fréquentations et des usages du site – tout au moins de certaines fréquentations dans le site – qui ont provoqué la mise en place de ce projet préventif de gestion des flux.

## 2.1. Le risque de dégradation des milieux comme vecteur de déclenchement d'un plan de gestion

Les visiteurs viennent profiter du cadre exceptionnel offert par les milieux et paysages de ce site classé. C'est un lieu idéal pour la pratique de la randonnée, de l'escalade, du ski de randonnée, de fond et de la pêche. Des aménagements et infrastructures adaptées ont été mis en place progressivement pour l'accueil du public :

- lieux de restauration et d'hébergement (refuge du Club Alpin Français, gîtes d'étape, centre d'accueil SNCF, refuge-hôtel des Bones Hores...),
- sentiers de randonnées pédestres et pistes de ski de randonnées et de fond,
- parcours de pêche,
- mise en place d'un système de transport collectif (navettes),
- aménagement de parkings et d'un point information

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 80. Des usages incongrus : ici gymkhana d'apprentissage au pilotage organisé par une auto-école sur le parking ouvert au public, en pied de digue, à 2 000 m d'altitude, cliché Vincent Vlès, 29 octobre 2011.

Il faut noter, qu'en raison de la renommée des Bouillouses et d'une communication large et efficace pour ce site, une part non négligeable du public accueilli est représentée par des populations urbaines ou périurbaines, qui ne sont pas des habitués de la montagne. Il y a un fort enjeu de sensibilisation auprès de ses visiteurs, afin qu'ils aient conscience des richesses du site et des comportements adéquats à sa préservation.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 81. Usages pédagogiques : groupe d'étudiants en travaux d'application pédagogique, cliché Vincent Vlès, 5 novembre 2015

## 2.2. Les enjeux de la gestion des capacités de charge

### Gestion de la ressource en eau

Les intérêts convergents de l'agriculture et des chemins de fer furent à l'origine de la construction du barrage des Bouillouses. L'histoire du site des Bouillouses est étroitement liée à celle du Train jaune. Le barrage des Bouillouses est construit entre 1904 et 1909 pour alimenter en électricité le Train jaune mis en service en 1910, qui désenclave les hauts plateaux (au sens géologique : plaines d'altitude) Cerdan et Capcinois entre Villefranche du Conflent (ouverture vers Perpignan) et Latour de Carol (ouverture vers Toulouse et Paris). Exploité par la Compagnie des Chemins de Fer du Midi dès 1909, puis par la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM), sa filiale créée en 1929, l'ouvrage constitue l'élément essentiel du complexe hydroélectrique de la vallée de la Têt, en amont du groupement d'usines de la Cassagne constitué de 9 usines d'une puissance totale installée de 50 MW qui fournit au réseau d'électricité français une production annuelle de 180 GWh, qui permet l'irrigation des cultures du Roussillon et l'approvisionnement en eau potable de la Cerdagne. Le lac des Bouillouses ainsi agrandi, alimenté par les écosystèmes lacustres amont (étangs, zones humides, rivières...), par l'eau de pluie et de neige, est un des principaux outils, avec le barrage de Vinça, de gestion quantitative de la ressource en eau pour répondre aux besoins agricoles en aval de la vallée de la Têt et du Conflent. Les stations

de ski utilisent également cette réserve d'eau douce pour alimenter leurs canons à neige, notamment 100 % des équipements de neige de culture de Font-Romeu. Par ailleurs, une usine de traitement de l'eau a été construite au pied du barrage, laquelle alimente la ville Font-Romeu en eau potable.

Toutes ces infrastructures sont gérées aujourd'hui par la SHEM, hormis les usines de traitement en eau potable et de production de neige artificielle. La SHEM est également investie localement dans des actions de communication et d'éducation à l'environnement pour faire connaître ses missions et actions, et sensibiliser à la gestion durable de la ressource en eau.

#### Pastoralisme saisonnier

Le site des Bouillouses constitue, en période estivale, une réserve de pâture appréciée pour de nombreux troupeaux bovins et équins, réserve gérée par des associations pastorales. Les éleveurs concernés, qui par des conventions ou baux utilisent ses estives, viennent du côté français et espagnol (car l'enclave espagnole de Lllivia est propriétaire d'une partie des estives, rive droite). Les acteurs et enjeux liés à cette pratique sont aujourd'hui mal connus (identification des éleveurs, pression sur les milieux naturels, gestion de la protection des véhicules des visiteurs contre les dégradations et frottements des troupeaux).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 82. Chevaux en liberté pastorale autour du site, cliché Vincent Vlès, octobre 2011.

#### Gestion des conflits d'usage

Un certain nombre de pratiques peu conformes au droit sont apparues récemment : chiens non maîtrisés par leurs maîtres en randonnée, même en haute altitude, camping permanent en journée en couvert forestier caché dans l'ensemble de la zone, de très nombreux sites de feux (interdits), quelques conflits apparaissant de-ci de-là entre pratiques.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 83. Panneaux d'interdiction des feux à l'entrée du site (accueil) et rappel d'interdiction sur chaque panneau indicateur de boucle, mais de très nombreuses traces de foyers, clichés Vincent Vlès, octobre-novembre 2015.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 84. Marque de l'incendie d'août 2013, 2 400 m hors sentier, dû à un « barbecue de visiteurs lyonnais », cliché Vincent Vlès, octobre 2013.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 85. Conflits d'usage sur la soulane sud-ouest du Carlit, à proximité du site. On peut lire : « trois chasseurs + trois pêcheurs = six mensonges », cliché Vincent Vlès, octobre 2013.

La réalisation d'un plan de gestion vise à pérenniser ou restaurer les zones humides des Bouillouses et les services qu'elles offrent à tous ses usagers. Les enjeux liés à l'eau (notamment les usages) font l'objet d'une

attention particulière, car ils sont souvent insuffisamment intégrés dans les plans de gestion :

- respect et préservation des usages,
- approche fonctionnelle des zones humides importante,
- mise en avant des fonctions et services rendus des zones humides.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 86. Panneau du Conseil départemental rappelant l'interdiction des chiens en liberté dans le site, et un des 11 chiens en liberté (sur un total de 12) observés sur la boucle des lacs en 6 heures, le 7 novembre 2015, clichés Vincent Vlès.

### 3. L'élaboration du contenu du programme de gestion des flux

La démarche est structurée en trois phases principales :

Phase 1. État des lieux : Diagnostic (août-novembre 2015)

Phase 2. Détermination des enjeux/objectifs du plan (décembre 2015)

Phase 3. Établissement d'un programme d'actions (janvier-mars 2016).

Ce plan de gestion sera établi pour une durée de 5 ans. Sa réalisation est pilotée par un comité de pilotage au sein duquel les acteurs du site sont représentés. Son périmètre géographique correspond :

— au périmètre du site classé des Bouillouses et à l'ensemble des zones humides comprises dans ce périmètre,

— et à la zone amont qui alimente en eau les zones humides de ce site classé afin d'étudier la fonctionnalité des zones humides et l'origine hydrique de ces zones humides.

Le périmètre géographique du site classé a été élargi aux limites hydrographiques du secteur concerné de façon à bien prendre en compte toutes les pressions ayant un impact sur les zones humides. L'approche de cette zone amont vise à connaître l'impact de la zone amont sur les zones humides des Bouillouses (alimentation en eau et menaces).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 87. Périmètre du projet du plan de gestion, source PNRPC, 2015

#### 3.1. La méthode

Deux niveaux d'approche sont réalisés dans le cadre de l'élaboration de ce plan de gestion :

- Une approche globale du site correspondant à une zone d'observation, vaste espace cohérent dans lequel le diagnostic global est réalisé (bassin versant ou espace fonctionnel de la zone humide). Le Parc a demandé au prestataire choisi dans le cadre du marché d'étude d'analyser tout particulièrement la fonctionnalité hydrologique des zones humides : d'où viennent les entrées d'eau ? Y a-t-il des sources potentielles de pollution ? Comment les zones humides interagissent entre elles ? Quels sont les exutoires ? Les points clés du système hydrique sont à étudier : sources, exutoires, ouvrages de régulation. L'état des lieux comprend également une approche écologique et socio-économique à l'échelle de cet espace.
  - Une approche plus resserrée correspondant à un zonage d'intervention : surfaces sur lesquelles porteront les actions prioritaires (par exemple là où il existe une opportunité foncière). La précision du travail est plus grande dans cette zone.

Les phases du travail de concertation autour des mesures à mettre en place pour limiter les impacts négatifs sur les milieux sont articulées à l'évaluation commune, concertée des enjeux du site.

À partir des éléments collectés lors de l'état des lieux, la démarche engagée évalue l'importance du site au regard des services que les zones humides peuvent rendre à la collectivité. À titre indicatif, la figure 88 ci-dessous liste les principaux services rendus par les écosystèmes français (ministère de l'Écologie, 2010). Pour chacun des services présents sur la zone humide, le Parc cherche à en apprécier l'importance. Cette analyse est basée au maximum sur des critères officiels, « objectifs » et quantifiés (par exemple pour la biodiversité : nombre d'espèces rares et/ou protégées, effectifs d'oiseaux d'eau ; pour l'écrêtement des crues : débit écrêté pour la crue de Q100 si données hydrauliques précises disponibles...). Pour certains services, l'analyse reste qualitative, basée sur la connaissance du site et de son fonctionnement. L'analyse de la valeur des zones humides au niveau économique, social, culturel et paysager sera pertinente à ce niveau.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 88. Tableau systémique des menaces et pressions pesant sur le site, source PNRPC, 2015.

L'exercice consiste donc à identifier les menaces et pressions pesant sur les zones humides. Il peut s'agir de problèmes avérés ou de menaces non encore exprimées, internes au site ou provenant de l'extérieur, directs ou indirects...

Parmi les points analysés, le Parc porte une attention particulière :

- aux dysfonctionnements hydriques : comblement de la zone humide, diminution de l'alimentation en eau, assèchement, pollution (pression de pâturage, piétinements, rejets de STEP par exemple...), modifications liées à des travaux ou ouvrages...,
- au développement d'espèces végétales ou animales invasives,
- à la fermeture de la végétation et à la dégradation du milieu naturel,
- aux conflits d'usage.

Cette réflexion permet de s'interroger sur les potentialités du site en cas de résorption de certains de ces dysfonctionnements. Il s'agit donc pour le maître d'ouvrage du projet de plan de gestion de déterminer des secteurs où les menaces sont les plus fortes, où les enjeux sont prioritaires et établir une synthèse des problématiques.

### **3.2. Les groupes de concertation**

Pour le Parc, la concertation aide les acteurs à identifier les problématiques importantes pour eux, à les pondérer pour définir ce sur quoi ils veulent agir et donc les objectifs qu'ils se fixent dans le plan de gestion. Les vocations du site sont ainsi identifiées (services prioritaires de la zone humide, justifiant sa gestion). Les objectifs peuvent éventuellement être structurés selon deux temporalités : « objectifs à long terme », puis « objectifs du plan » (à horizon 5 ans).

Les objectifs peuvent viser à prévenir certaines menaces, à résorber certains dysfonctionnements de la zone humide ou à exprimer ses potentialités. Le choix des objectifs résulte d'un processus de concertation, de façon à être le plus partagé possible. Si l'avenir du site est réellement ouvert, il apparaît judicieux d'utiliser la méthode des scénarios en initiant une concertation autour de choix de gestion contrastés. Le Parc souhaite ainsi évaluer plusieurs scénarios en fonction du degré d'ambition de gestion. Pour cela, il souhaite que les objectifs attendus restent réalistes (atteignables à échéance du plan de gestion). En conséquence (et par souci

de lisibilité), il ne souhaite pas multiplier le nombre d'objectifs (au plus une vingtaine) et d'actions. Les objectifs sont fixés en prenant en compte leurs impacts sur les valeurs et usages importants pour les acteurs. Il intègre la prise en compte des coûts, des délais. Ces objectifs sont donc suffisamment précis pour permettre leur évaluation ultérieure : argumentation claire, quantification des résultats à atteindre, proposition d'indicateurs de réalisation et de résultat pour l'évaluation future du plan de gestion.

En matière de gestion de l'eau, il lui est apparu nécessaire de vérifier la cohérence entre le plan de gestion et les objectifs déjà existants à l'échelle du SDAGE, de la masse d'eau et d'éventuelles démarches spécifiques (contrat de rivière...). Cette articulation est être présentée dans le plan de gestion. Ces objectifs du plan de gestion font également l'objet d'une cartographie.

Les acteurs concernés par les groupes de travail et de concertation sont nombreux, aux profils, aux statuts et aux compétences très variés :

- les collectivités territoriales propriétaires ou gestionnaires du site (CD 66, communes, Syndicat mixte du Bassin Versant de la Têt...),
- les services de l'état ayant des compétences en matière d'environnement et d'espaces naturels (ONF, ONEMA, ONCFS, DREAL-LR, AERMC, DDTM 66),
- la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM),
- les représentants du monde agricole (groupements pastoraux, société d'élevage, chambre d'agriculture),
- les structures naturalistes (Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon, le Conservatoire botanique Méditerranéen, les associations naturalistes),
- les fédérations de pêches et de chasse ou leurs relais locaux (AAPPMA et les AICA/ACCA),
- les acteurs du tourisme et de la randonnée (CAF, Fédération départementale de randonnée...).

#### Programmation

Il s'agit pour le Parc de réaliser un tableau de synthèse présentant « l'arborescence » du plan de gestion ; ce tableau présente les :

- unités de gestion (zones géographiques, thèmes transversaux...)
- menaces/pression
- objectifs
- opérations à mettre en œuvre

Les opérations sont numérotées et éventuellement regroupées par types. La typologie proposée distingue la gestion des habitats (GH), le suivi écologique (SE), la fréquentation et l'accueil du public (FA), les infrastructures et maintenance (IM) et un niveau administratif. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont distinguées, mais peuvent être regroupées au sein d'une même fiche (exemple : création d'un ouvrage de régulation des eaux, puis maintenance de cet ouvrage).

Le Parc a jugé nécessaire de bien identifier les opérations susceptibles de faire l'objet d'une aide de la part des différents financeurs. Les actions proposées sont définies selon leur niveau de faisabilité et sont fonction de l'opportunité sur site (foncier, accessibilité, portance...) Des fiches action sont réalisées pour chaque opération proposée mentionnant l'ensemble des éléments nécessaires à sa mise en œuvre :

- Intitulé
- Niveau de priorité



- Descriptif technique (illustré au besoin)
- Localisation (avec une carte si possible)
- Moyens à mettre en œuvre
- Conditions de mise en œuvre
- Calendrier, périodicité
  - Indicateurs de résultats
  - Maître d'ouvrage / maître d'œuvre
  - Liens avec d'autres actions
  - Coûts (répartis par années)
  - Financements pressentis

Pour les travaux, le Parc cite le rattachement réglementaire (seuil nomenclature « eau », article du code de l'environnement...). Les actions sont rattachées au référentiel OSMOSE, permettant de bien faire le lien avec le programme d'actions en faveur des masses d'eau concernées. Certaines actions lourdes nécessitent éventuellement des compléments d'étude avant de passer en phase opérationnelle (plans détaillés, rédaction du DCE des travaux...). La question de la pérennité des actions est donc particulièrement prise en compte, car l'expérience montre que de nombreuses opérations sont inutiles à moyen terme, car non pérennes. Le plan de travail décline les actions et éventuellement les coûts répartis sur la durée du plan de gestion.

#### Élaboration du contenu du programme :

Toute la concertation et les propositions sont élaborées par des groupes de travail.

Différents usagers ainsi que les structures ayant des compétences professionnelles (tourisme, naturalisme, services...) liées au site sont impliqués tout au long du projet via ces groupes de travail, thématiques :

- Groupe de travail « usages et pratiques »
- Groupe de travail « scientifique »
- Groupe de travail « information et sensibilisation »

Par ailleurs, une « consultation » est organisée : les visiteurs du site des Bouillouses (touristes et habitants) ont été consultés, au cours de l'été 2015, afin de recueillir leur vision et leur niveau de connaissance des zones humides et pour leurs attentes concernant l'organisation des usages et pratiques.

Ces groupes de travail permettent de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux pour la définition d'un diagnostic et de préconisations partagées : ils transmettent ainsi tous les éléments nécessaires à la prise de décision par le comité de pilotage.

Composition du groupe de travail « usages et pratiques » :

1. Groupement pastoral des Pasquiers
2. Groupement pastoral de Bolquère
3. Représentant du groupement d'éleveurs de Lllivia
4. Fédération de Chasse des Pyrénées-Orientales

5. Fédération de randonnée pédestre des Pyrénées-Orientales
6. Comité départemental de Cyclisme des Pyrénées-Orientales
7. Office Nationale des Eaux et des Milieux aquatiques
8. Société Hydroélectrique du Midi
9. Association Communale de Chasse Agréée d'Angoustrine
10. Association Communale de Chasse Agréée de Bolquère
11. Association Communale de Chasse Agréée de Font-Romeu
12. Fédération départementale de la Pêche et des Milieux aquatiques
13. Associations locales de Pêche
14. Club Alpin français
15. Hôtel Bones Hores
16. Station de Ski de Font-Romeu
17. Station de Ski des Angles
18. Association pyrénéenne des Accompagnateurs en Montagne
19. Bureau des Accompagnateurs en Montagne Ozone 3
20. Bureau des Accompagnateurs en Montagne l'Aventurine
21. Bureau des Accompagnateurs en Montagne les Angles Aventures
22. Association Pyrénées Catalanes Nordiques
23. Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
24. Un représentant du conseil scientifique du Parc
25. Parc naturel régional Pyrénées Catalanes

Composition du groupe de travail « scientifique » :

1. Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon
2. Conservatoire Botanique National méditerranéen de Porquerolles
3. Groupe Ornithologique du Roussillon
4. Office pour les Insectes et leur Environnement
5. Association Cerca nature
6. Association Myotis Environnement
7. Office Nationale de la Chasse et de la Faune sauvage
8. Office Nationale des Eaux et des Milieux aquatiques
9. Office National des Forêts
10. Association Charles Flahault
11. Fédération départementale de la Pêche et des Milieux aquatiques
12. Un représentant du conseil scientifique du Parc
13. Parc naturel régional Pyrénées Catalanes

Composition du groupe de travail « sensibilisation – information » :

1. Réseau départemental d'Éducation à l'Environnement La Tram » 66
2. Association KERA
3. Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
4. Société Hydroélectrique du Midi
5. Association Pyrénées Catalanes Nordiques
6. Club Alpin français
7. Hôtel Bones Hores

## 8. Association pyrénéenne des Accompagnateurs de Montagne

Les groupes de travail proposent une ou deux mesures faciles à mettre en œuvre (rapidement opérationnelles) au cours de l'année 2016 dans une ou deux zones d'intervention, par exemple la mise en défens de certaines zones humides trop pâturées par le bétail, la déviation de chemins de randonnée en dehors de zones humides sensibles (proposition de réorientation de tracés des sentiers et chemins), le suivi par un écologue de travaux sur réseau AEP (préservation zone humide et continuité hydraulique...)... Le parc dispose d'un budget de 5 000 euros afin de mettre œuvre ces premières mesures.

Les opérations font l'objet d'une cartographie. Elles font également l'objectif d'un descriptif quant à leur :

- pérennité : les actions sont conçues pour présenter une bonne pérennité, de façon à éviter des coûts de maintenance excessifs,
- procédures : il est nécessaire de bien prendre en compte les procédures d'autorisation nécessaires pour certaines opérations : loi sur l'eau, protection des frayères, protection des espèces, défrichement, protection des sites... Les coûts et les délais induits par ces procédures sont pris en compte,
- évaluation : chaque opération est accompagnée d'indicateurs permettant d'évaluer ultérieurement la mise en œuvre de l'action (exemple : surface restaurée...) et ses résultats (exemple : profondeur minimale d'eau dans la zone humide). Les indicateurs issus du programme RhoMeo sont privilégiés afin de pouvoir réaliser un suivi de l'état de conservation du site en général et des zones d'interventions ciblées par les mesures et les opérations concrètes,
- renouvellement du plan : le Parc réfléchit à la méthode de renouvellement du plan de gestion, en planifiant ce travail suffisamment à l'avance pour éviter une période de vide entre ce plan et le suivant.

### Décision :

Les décisions sont arrêtées en comité de pilotage, sous la responsabilité des acteurs ou de leurs représentants ayant une compétence juridique sur le site, ou étant gestionnaires et/ou propriétaires : communes (techniciens et élus) et communautés de communes concernées : CG 66, DREAL LR, SHEM, un représentant des propriétaires privés, communes d'Angoustrine, de Llivia et des Angles, ONF, Agence de l'Eau, Contrat de rivière du Sègre, de la Têt et Parc.

Le comité de pilotage se réunit au lancement du projet pour définir précisément l'ensemble des acteurs impliqués et ciblés, pour arrêter la méthodologie et l'animation du projet et pour définir les modalités de validation interne au comité de pilotage. Puis il se réunit aux différentes étapes de restitution.

Enfin, au niveau « sensibilisation et information », il est prévu que le public des usagers et visiteurs soit informé du projet via les supports de communication numériques des différents partenaires (sites internet, blog...), mais également par des supports in situ type plaquette ou affiche. Par ailleurs, un outil pédagogique sur le rôle primordial du site des Bouillouses en termes de gestion quantitative des eaux est envisagé pour le public qui visite en autonomie le site, mais également pour les groupes accueillis sur site (scolaires ou non scolaires).

### *3.5. Massif du Canigó, de la « montagne à 4x4 » à la destination « pleine nature »*

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Le Canigó fait partie de ces hauts lieux naturels dont la fréquentation a été « produite » par la création d'infrastructures spécialement conçues pour faciliter l'accessibilité et le séjour de touristes au « cœur » du grand paysage qui en constitue la ressource. La problématique de la fréquentation dans le massif du Canigó est avant tout celle de la fréquentation automobile, et plus particulièrement de sa pénétration en altitude.

L'ensemble de l'action publique conduite sur le massif du Canigó est donc directement lié :

- à l'enjeu de fréquentation automobile (pour la favoriser jusque dans les années 1990, puis pour la contenir entre 2000 et 2010) ;
- à la problématique de la diffusion des publics entre villages et zone d'altitude (développement local), ce qui stimulera le soutien aux infrastructures de l'itinérance (sentier et refuges) à partir de 2010.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 89. Situation du Massif du Canigó dans les Pyrénées-Orientales, © Syndicat mixte Grand Site Canigó, 2015

On peut considérer que deux ressorts incontournables méritent d'être pris en compte pour travailler sur la question de la fréquentation touristique et des mesures de gestion prises dans le massif du Canigó : la constitution de Canigó comme objet d'action publique à l'échelle de ses deux versants, d'une part ; et la structuration progressive d'un système d'acteurs conflictuel autour du modèle de développement à adopter d'autre part (Bénos, 2011). Autrement dit, la question de la fréquentation touristique ne s'est pas seulement « imposée » dans le massif du Canigó, elle est au cœur de l'avènement du « massif du Canigó » comme objet d'action publique.

Ces deux éléments ont fortement alimenté la structuration d'une politique de gestion de la fréquentation dans le massif du Canigó et contribué au lancement des deux opérations grands sites.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 90. La piste intervallée via le Pla Guillem, cliché Rémi Bénos 2011.

## **1. La constitution du territoire de gestion des fréquentations : de la « montagne à 4x4 » au territoire de projet structuré autour des activités de pleine nature et de la qualité des paysages**

### **1.1. Fin XIXe siècle : refuges et pistes d'accès en altitude au fondement de la fréquentation touristique**

En 1896, la construction du refuge des Cortalets et de la piste de Balaig qui y mène consacre l'invention touristique du massif. Les premières voitures montent aux Cortalets dès 1903 : le sommet n'est plus qu'à 2 h de marche. Il s'agit alors de promouvoir, selon les critères de l'époque, un accueil de qualité dans un site considéré comme enchanteur. Cela correspond aux imaginaires associés aux hôtels de luxe de montagne

(Lageiste, Rieucan, 2006) et au modèle alpin d'aménagement de la haute montagne que le Club Alpin Français (CAF) contribue à diffuser, d'où la qualification de « chalet-hôtel » dans les premiers guides touristiques. Le secteur des Cortalets devient ainsi rapidement une destination touristique de premier choix.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 91. Carte postale de la piste de Balatg en direction des Cortalets (début XXe s), © CPArama.com

## **1.2. Milieu du XXe siècle : le premier classement de site pour préserver l'icône paysagère**

Dès 1951, la partie sommitale du massif est classée sur 443 hectares. C'est le pic qui est classé, selon les codes de l'imaginaire romantique de la montagne alpine porté par les usagers urbains des stations thermales environnantes (Amélie-les Bains, Prats-de-Mollo-La Preste au Sud, Vernet-les-Bains à l'Ouest et Molière-les-Bains au Nord) et soutenu par des organisations telles que le Club Alpin Français (CAF) et le Touring Club de France. Ce classement revêt toutefois une particularité puisque, dans toutes les Pyrénées, c'est le seul sommet qui a été distingué pour lui-même et non pas suivant une logique de « site d'observation de tableau paysager » que l'on rencontre pour d'autres classements de cette génération, comme les Cols du Tourmalet ou d'Aspin.

Le classement de 1951 reconnaît la notoriété du pic comme haut lieu de la villégiature de montagne. Le paysage qu'il protège correspond à une vision muséographique, exercée par un regard éminemment culturel.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 92. Pose devant le chalet refuge des Cortalets (années 1920), ©

## **1.3. Années 70 : l'explosion du tourisme motorisé dans la « montagne à 4x4 »**

À l'initiative des stations thermales rassemblées dans le Syndicat touristique du Canigou (STC, créé en 1966) une route « intervallées » a été inaugurée en 1974. Dans le contexte des grands aménagements des années 1960, les élus du STC ont su développer un discours justifiant la réalisation de cet équipement au nom du désenclavement des stations de vallée et du développement du tourisme motorisé en direction de l'Espagne toute proche. Ce discours reposait sur une mise en récit du Canigó oublié, entre l'aménagement du littoral roussillonnais (Plan Racine) et le développement du tourisme hivernal en Cerdagne-Capcir.

Après des décennies de projets visant à relier le Conflent et le Vallespir (premiers tracés étudiés en 1911), la création de cette infrastructure routière concentre la majorité des confrontations locales, opposant les partisans de la protection et du développement. Mais la pénétration automobile du massif concerne également le versant nord du Canigó : dans le ravin du Llech, un nouvel accès aux Cortalets a été créé par l'ONF pour l'exploitation de la forêt et facilite la pénétration des véhicules de tourisme jusqu'à 2 150 m d'altitude.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 93. Évolution de la place de la voiture en altitude (site des Cortalets), source : Syndicat Mixte Canigó Grand Site, Plan de paysage 2015

#### **1.4. Années 80 : une première extension du site classé et l'apparition du problème de « fréquentation touristique » motorisé**

En 1983, une extension très importante est effectuée, multipliant par 20 le périmètre du site pour intégrer les versants directement contigus de la partie sommitale en suivant la cote des 1 700 m, ce qui correspond schématiquement à la partie supraforestière du massif. Le nouveau classement correspond pour sa part à la troisième période de la politique des sites dans les Pyrénées, celle du classement de « grands ensembles paysagers naturels représentatifs voués à la prévention et la régulation des aménagements ». Cette période est marquée par le démarrage des opérations de reclassement et d'extension de sites déjà existants en vue notamment de leur appliquer une lecture plus synoptique des enjeux locaux de protection. Le Canigó s'inscrit dans cette configuration : les regards ont évolué, les moyens de communication et de déplacements aussi, et la fréquentation accrue que connaît le site nécessite de mieux contrôler les aménagements futurs. Le « chalet refuge » des Cortalets et la voiture sont devenus les symboles de la mise en tourisme dans le Canigó. C'est notamment pour contenir l'agrandissement du refuge et, plus généralement, toute nouvelle forme d'urbanisations sur le secteur des Cortalets que le nouveau périmètre intègre cette zone. Le classement de 1983 s'étend d'ailleurs à tous les versants du pic.

Cette ceinture, qui encercle le pic et renvoie à ce que J. Morand-Deville appelle la théorie « de la perle et de l'écrin », doit être mise en perspective avec l'ouverture peu auparavant de deux voies carrossables dans le massif. Le nouveau site classé s'arrête en lisière de la piste intervallée qui avait été inaugurée en 1974.

La vision de 1983 s'inscrit partiellement dans la continuité de l'approche de 1951, en promouvant l'icône paysagère du pic, mais le centre du regard s'est déplacé à un nouveau point de vue : la contre-plongée sur la face nord-est du pic, le glacier et les étangs telle qu'elle est admirée depuis les Cortalets. Elle défend également un deuxième objectif, protéger le site contre l'urbanisation. À cet égard l'application de l'outil « site classé » correspond bien à la posture défensive qui caractérise cette politique. Les projets d'aménagement et de développement touristique s'accommodent ainsi des mesures de protection consenties sur la zone proche du sommet.

Parallèlement, le tourisme motorisé commence à être montré du doigt. Le Syndicat touristique, à l'initiative de la route intervallée, est remis en question puis dissous en 1983. Il est remplacé par le SIPARC (Syndicat intercommunal pour l'Aménagement rationnel) du Canigó qui revendique un aménagement rationnel. Ce nouveau positionnement politique peut être mis en relation avec l'image de « montagne à 4x4 des Pyrénées » qui est alors associée au Canigó.

Les controverses autour de la route intervallée finissent par projeter le Canigó sur le devant de la scène et l'ériger en un « problème public » (Cefaï, 1996). Pour relier ses deux versants, la route traverse en altitude le secteur du Pla Guillem à 2 200 m, vaste ensemble de pelouses alpines peu accidentées et surplombant les vallées, rapidement devenu un site très attractif pour le tourisme motorisé. De fait, il est aussi devenu le symbole des opposants qui produisent un nouveau discours sur la préservation de la montagne et font du Canigó l'exemple même d'un massif dégradé. La forte pénétration automobile du massif est désormais dénoncée par la communauté scientifique et soutenue par certains élus locaux.

Dans ce contexte, le Canigó apparaît pour la première fois dans la liste des Grands Sites de 1989 indiquant que l'État reconnaît qu'un problème de fréquentation touristique menace les paysages du massif et qu'il est prêt à s'engager dans sa résolution.

### ***1.5. Années 90 : « l'affaire du Pla Guillem » et le changement de cap avec le lancement de la première Opération Grand Site***

Malgré le lancement de quelques études et la création d'une association des Amis du Grand Site Canigou en 1991, rien n'est véritablement entrepris. Certains élus du SIPARC décident alors d'agir de manière autonome. Sur leur initiative, une profonde tranchée de 1 km de long est creusée en juin 1994 au milieu du Pla Guillem dans l'objectif de contenir la divagation des véhicules. La tranchée a des conséquences extraordinairement rapides sur la stabilité des sols qui s'érodent. Cet acte bouleverse les esprits : la communauté scientifique, l'ONF, une partie des élus du massif et de nombreux habitants dénoncent vivement ce qu'ils considèrent être une catastrophe paysagère et écologique. Le Préfet intervient en fermant définitivement cette piste et l'Etat accélère la mise en place du dispositif Grand Site en commanditant les premières études préalables à toute OGS dès 1995. C'est dans ce contexte qu'un nouveau projet Canigó est défini, s'appuyant sur une mobilisation élargie (associations, scientifiques, DIREN, ONF et quelques élus). Avec elle arrive une nouvelle lecture du massif qui opère un glissement de contenu : l'approche paysagère stricto sensu cède la place à une approche plus large, qualifiée de patrimoniale par l'administration et les élus locaux. L'émergence progressive de l'arsenal conceptuel, rhétorique et normatif développé à l'échelle nationale sur les Grands Sites vient alimenter la nouvelle mise en récit du Canigó. Les documents produits à cette période (études, articles, etc.) traduisent la volonté de désormais combiner différentes figures : le Canigó minier, le Canigó des Catalans, le Canigó pastoral, le Canigó des pyrénéistes, le Canigó naturaliste, etc., car chacune d'elles semble alors nécessaire à la configuration de l'esprit des lieux qui a fait sa renommée touristique. Ces différentes « images identifiantes » (Augé, 1994) réintègrent des objets caractéristiques d'une rupture patrimoniale qui étaient jusqu'alors écartés des stratégies de développement touristique basées sur les infrastructures. Cette rupture patrimoniale vaut également pour les paysages et les équilibres écologiques qu'on voudrait retrouver en effaçant les traces plus ou moins directement liées à la fréquentation touristique (Bénos & Milian, 2009). Ainsi, les notions de respect, de responsabilité et de fragilité des Grands Sites qui caractérisent les réflexions conduites au niveau national s'adaptent bien aux opérations de réhabilitation paysagère et écologique qui sont lancées dès 1998, particulièrement sur le Pla Guillem et le site des Cortalets en tant qu'actions pilotes.

### ***1.6. Années 2000 : la deuxième Opération Grand Site et le projet d'extension du site classé pour éviter le passage de la ligne à très haute tension dans le Canigó***

Une « étude paysagère et patrimoniale préalable à l'extension du site classé » est publiée en 2000 par la DIREN Languedoc-Roussillon, trois mois après la signature de l'OGS, pour identifier les « sites et paysages susceptibles de classement ou inscription ». Le périmètre d'extension proposé annonce un changement radical d'avec la conception de 1983 : c'est toute « l'entité massif » qui est concernée, de sa partie sommitale au piémont ; des villages et des vallées entiers sont intégrés à l'intérieur du périmètre projeté. Cela traduit un double glissement : d'abord, comme le titre de l'étude le suggère lui-même, l'objet qui concerne l'OGS a été redéfini, passant d'un référentiel paysager à un référentiel patrimonial. D'autre part, si le projet d'extension du périmètre devient logiquement un moyen de protéger le massif contre de nouvelles affaires de type « Pla Guillem », il déborde sur une problématique qui redessinerait complètement la lecture attachée au



classement : gérer au moyen de la législation des sites la question du mitage urbain qui se développe sur les bas versants.

Tout semble alors avoir été mis en œuvre pour que l'extension soit engagée dès 2000, mais ce projet passe pourtant au second plan. Il faut en effet du temps pour que la nouvelle gouvernance du Grand Site se structure, notamment autour du Syndicat Mixte Canigó Grand Site (SMCGS) créé en 2002 par le Conseil général des Pyrénées-Orientales en 2002. D'autre part, la présence des services de l'État diminue. Enfin une nouvelle problématique arrive dans les Pyrénées — Orientales à partir de 2001 : le projet de ligne très haute Tension (THT) entre la France et l'Espagne, qui erre à travers la chaîne depuis quinze ans, est alors envisagé aux confins du Canigó, touchant le périmètre de l'OGS. Le principe d'extension du site classé est malgré tout repris dans la seconde convention OGS signée en 2007. Les administrateurs du SMCGS, qui ont voté une motion de refus de la THT en 2004, se saisissent alors de l'opportunité : « à l'occasion du Conseil d'administration du 15 novembre 2007, les administrateurs du Syndicat Mixte Canigó ont décidé de mettre en application l'article 2 de la Convention OGS II, relatif à l'intégrité paysagère et à l'extension du Site classé. Une procédure d'extension est désormais lancée au nom de l'intégrité paysagère du massif du Canigó. Il s'agit d'une étape historique pour le Syndicat Mixte Canigó qui marque ainsi la volonté de l'ensemble des élus de préserver nos paysages et de les valoriser [...] En accélérant ainsi ce processus initié par l'État lui-même, le tracé de ligne à très haute tension devient alors impossible dans le Vallespir qui fait l'objet d'une demande de classement ».

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 94. Lutte contre la ligne à très haute tension (THT) au sommet du Canigó, à l'occasion de la Trobada (2007),  
source : web

Ainsi, cette troisième phase du projet d'extension de site classé se définit par un nouveau rapport de force entre l'État et les pouvoirs locaux qui, après une dizaine d'années d'OGS, se sont considérablement structurés : ce sont eux qui maîtrisent désormais la mise en récit et la mise en scène du Canigó.

Maître d'ouvrage unique de l'OGS depuis 2007, opérateur Natura 2000 en 2008, le SMCGS s'inscrit dans l'évolution générale de l'ingénierie territoriale en étant porteur de projets patrimoniaux dont les déclinaisons sont indifféremment environnementales, paysagères et touristiques. Cette imbrication des dispositifs de protection et des projets de développement est particulièrement percutante dans les stratégies qui président à la négociation du nouveau périmètre de classement. La menace de la THT ayant disparu en 2009, le classement ne constitue plus le même enjeu. D'un côté, l'administration des sites ne semble plus envisager de classement intégral du massif, peut-être pour ne pas handicaper la dynamique actuelle du Grand Site. Cette position rassure le SMCGS qui, de son côté, doit défendre les intérêts de ses communes adhérentes tout en préparant sa candidature à l'obtention du label Grand Site de France, ce qui implique de tenir les engagements pris dans les conventions précédentes. La labellisation, démarche qui consacre la bonne gestion environnementale du site et renforce l'attrait touristique, est en partie soumise à l'extension du site classé.

Le périmètre alors à l'étude n'englobe plus les villages de piémont, mais intègre trois secteurs éminemment porteurs de sens et de distinction sur le plan patrimonial :

- Le secteur de Batère, au sud-est du périmètre de 1983, est un des symboles de l'activité minière traditionnelle qui fait l'objet d'une forte mobilisation associative et citoyenne depuis le lancement de l'OGS I,
- Le Pla Guillem représente le symbole de la réhabilitation environnementale du massif et de son changement d'image,

- Les trois réserves naturelles situées au sud du massif, avec lesquelles une convention de partenariat a été signée par le SMCGS en 2010, agrandissant le périmètre de manière considérable : bien qu'elle ne se justifie pas du point de vue de l'intérêt paysager, la logique de création des réserves relevant de critères différents, elle permet de renforcer et de donner une continuité à l'entité massif qui constitue la colonne vertébrale du SMCGS. Bien que toujours fondée sur la notion de patrimoine naturel, la logique de classement donne désormais une place centrale aux enjeux de l'action publique territorialisée.

Tout semble alors avoir été mis en œuvre pour que l'extension soit engagée dès 2000, mais ce projet passe pourtant au second plan. Il faut en effet du temps pour que la nouvelle gouvernance du Grand Site se structure, notamment autour du Syndicat Mixte Canigó Grand Site créé en 2002. D'autre part, la présence des services de l'État diminue. Enfin une nouvelle problématique arrive dans les Pyrénées-Orientales à partir de 2001 : le projet de ligne très haute tension entre la France et l'Espagne, qui erre à travers la chaîne depuis quinze ans, est alors envisagé aux confins du Canigó, touchant le périmètre de l'OGS. Le principe d'extension du site classé est malgré tout repris dans la seconde convention OGS signée en 2007. Les administrateurs du SMCGS, qui ont voté une motion de refus de la THT en 2004, se saisissent alors de l'opportunité : « *à l'occasion du Conseil d'administration du 15 novembre 2007, les administrateurs du Syndicat Mixte Canigó ont décidé de mettre en application l'article 2 de la Convention OGS II, relatif à l'intégrité paysagère et à l'extension du Site classé. Une procédure d'extension est désormais lancée au nom de l'intégrité paysagère du massif du Canigó. Il s'agit d'une étape historique pour le Syndicat Mixte Canigó qui marque ainsi la volonté de l'ensemble des élus de préserver nos paysages et de les valoriser [...]. En accélérant ainsi ce processus initié par l'État lui-même, le tracé de ligne à très haute tension devient alors impossible dans le Vallespir qui fait l'objet d'une demande de classement* » (Communiqué de presse, SMCGS, 15/11/2007). Ainsi, cette troisième phase du projet d'extension de site classé se définit par un nouveau rapport de force entre l'État et les pouvoirs locaux qui, après une dizaine d'années d'OGS, se sont considérablement structurés : ce sont eux qui maîtrisent désormais la mise en récit et la mise en scène du Canigó.

Le périmètre du classement de 2013 montre bien l'imbrication des différents registres patrimoniaux mobilisés dans cette démarche Canigó. Le communiqué de presse diffusé par le SMCGS à l'occasion de ce nouveau classement est à ce titre édifiant : « *EXTENSION DU SITE CLASSÉ DU MASSIF DU CANIGÓ : décret signé, surface triplée ! Par décret en date du 22 août 2013, le site classé du massif du Canigó est passé de 7788 à 23 212 hectares, devenant ainsi le 4e plus grand site classé de France en surface. Une extension pour mieux protéger les paysages* » (SMCGS, 2/09/2013).

Ce communiqué de presse liste ainsi les espaces intégrés au classement :

- *Intégration des réserves naturelles nationales de Py (3 930 ha), de Mantet (3029 ha) et de Prats-de-Mollo-la-Preste (2185 ha), pour une surface totale de 9100 ha,*
- *Intégration du site inscrit des Gorges du Saint-Vincent, d'une grande valeur paysagère, avec ses nombreux sentiers de randonnée et ses cascades renommées comme celle des Anglais, celle du St-Vincent et celle de la Forat de la Tomba,*
- *Intégration des Gorges du Cady, qui serpentent entre des massifs rocheux élancés et des reliefs déchiquetés, en passant sous la jasse du refuge gardé de Mariailles. Ce cheminement tortueux se prolonge au pied de l'Abbaye millénaire de Saint-Martin du Canigó, site classé bien connu,*
- *Intégration de la piste de Balaig, emblématique de la conquête touristique des hauteurs du Canigó à la fin du XIXe siècle. Son caractère originel a été relativement bien conservé, avec ses vieux parapets en pierre et son tunnel en amont de l'Escala de l'Ours.*

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 95. Les trois phases de classement du site du Canigou : de la logique paysagère radiocentrique à la logique patrimoniale englobante, source : Rémi Bénos, 2011

Plusieurs secteurs sont éminemment porteurs de sens et de distinction. L'intégration des trois réserves naturelles situées au sud du massif, avec lesquelles une convention de partenariat a été signée par le SMGCS en 2010, agrandit le périmètre de manière considérable : bien qu'elle ne se justifie pas du point de vue de l'intérêt paysager, la logique de création des réserves relevant de critères différents, elle permettrait de renforcer et de donner une continuité à l'entité massif qui constitue la colonne vertébrale du SMGCS. Bien que toujours fondée sur la notion de patrimoine naturel, la logique de classement donne désormais une place centrale aux enjeux de l'action publique territorialisée.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 96. Cinquante ans d'action publique dans le massif du Canigó, source : Rémi Bénos, 2012.

### **1.7. Années 2010 : l'obtention du label Grand Site de France comme reconnaissance des mesures contraignant la fréquentation touristique**

Dès 2000 la démarche Grand Site est basée sur la mobilité douce. C'est dans cet élan qu'en 2009, le Conseil Général lance les « Tours & Rondes du Canigó » & « les Boucles de Piémont », soit 750 km de sentiers réhabilités, panneautés, balisés ayant fait l'objet de l'édition de deux topoguides (FFRP & Chamina), traduits en catalan. Cet effort de mise en réseau de sentiers (préexistants) et de communication vise à définitivement changer l'image du Canigó : il s'agit de montrer que la randonnée peut être un produit touristique garantissant des retombées économiques, mais qui pour cela a besoin d'un espace naturel sans voiture. Ce projet des « rondes du Canigó » est donc associé à la mise en place d'un plan de circulation à l'échelle du massif pour, progressivement, désengorger de la voiture les refuges gardés de la face nord du Massif (Mariailles et les Cortalets).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 97. Panneau à destination des visiteurs et randonneurs, source : Rémi Bénos/SMGCS, 2011

En redonnant son aspect naturel à ce massif, c'est toute une économie de la randonnée accompagnée (pédestre et équestre, avec des professionnels, avec des ânes, avec des transporteurs) qui se met en marche pour un développement économique harmonieux des territoires.

En 2012, le massif du Canigó obtient le label Grand Site de France par décision du ministère de l'Écologie. Cette labellisation ouvre la voie à une nouvelle étape dans la structuration et l'animation du territoire. Celle-ci repose sur une approche élargie aux piémonts et balcons du massif et inscrite dans le cadre de la stratégie Canigó 2020 qui vise à faire du Canigó une destination touristique « nature et patrimoine » au service de l'économie et du dynamisme des villages du piémont et des balcons. Il s'agit donc de mettre en œuvre un

projet de développement économique local reposant sur la valorisation des potentiels du territoire dans le domaine des activités de pleine nature et la valorisation du patrimoine (naturel, culturel, paysager).

En 2013, le site classé du Canigó voit son périmètre tripler : aux 7789 hectares déjà classés s'ajoutent 15 423 hectares portant l'emprise totale du site classé à 23 212 hectares. Il devient ainsi le 4e plus Grand Site classé de France en surface. Cette nouvelle extension, envisagée dès la mise en œuvre de l'Opération Grand Site en 2000, a pour objectif de rendre les limites de la protection plus cohérentes avec les paysages, en incluant les sites remarquables, pittoresques et porteurs de l'identité du massif. L'ancien site classé actuel est entièrement intégré au nouveau périmètre auquel s'ajoutent plusieurs territoires qui contribuent à consacrer le paysage d'exception que compose le massif du Canigó : réserves naturelles de Py, Mantet et Prats-de-Mollo-le-Preste, site inscrit des Gorges de la Saint-Vincent, gorges du Cady, piste de Balatg.

## 2. 2015 : « après » le Grand Site ? De la gestion de la fréquentation touristique à la conception d'un véritable projet de territoire fondé sur une destination « tourisme de nature »

Le Canigó est devenu Grand Site de France en 2012 : il s'agissait d'un objectif patiemment recherché et atteint, résultant d'une volonté politique et d'une dynamique collective fondée sur la limitation de l'automobile en altitude et la gestion de la fréquentation au sens large. Au lendemain de cette labellisation, se posait la question de savoir quelle orientation aller désormais guider l'action publique dans le massif. L'obtention du label Grand Site de France en 2012 a généré auprès des acteurs locaux une certaine fierté et a amplifié la volonté collective de poursuivre le travail entrepris. Une phase de concertation et d'ouverture aux socioprofessionnels a donc été suivie en 2012-2013 dans la continuité du projet des « rondes du Canigó ». L'ensemble de ces réflexions a donné lieu à la conception du projet « Canigó 2020 » par le SMCGS. Approuvé en juin 2013, ce programme a l'ambition de faire émerger le Canigó en tant que destination touristique à part entière, génératrice de retombées économiques équilibrées pour le territoire : « *Faire du Canigó une écodestination au service de l'économie des villages du piémont et des balcons* ».

Le projet Canigó 2020 est pluriannuel (2015 – 2020) et se décline en 3 axes :

*Axe 1/« Un massif conscient de ses patrimoines » pour protéger, valoriser et interpréter la richesse du patrimoine du Massif, qu'il soit culturel, naturel et paysager, géologique, thermal et minier, pastoral et pyrénéen...*

*Axe 2/« Une destination touristique et nature » qui se concrétise par la structuration de la filière Activités de Pleine Nature, la garantie d'infrastructures d'accueil dans les standards de la demande, la différenciation de la destination notamment via le ludotourisme ou l'accessibilité pour tous*

*Axe 3/« Un territoire vivant et accueillant » garantissant les retombées économiques pour les acteurs locaux et au service de l'entrepreneuriat local d'une part, et favorisant l'appropriation citoyenne comme condition sine qua non de la mise en tourisme d'un Grand Site de France menant un projet de territoire (Plan paysage, 2015).*

Le projet Canigó 2020 constitue en quelque sorte la stratégie de territoire à horizon 2020. Il est en cela la base à partir de laquelle d'autres dynamiques ont été lancées par le SMCGS qui connaît une véritable effervescence en matière d'ingénierie territoriale depuis la labellisation de 2012. Cette stratégie se décline de manière complémentaire :

- Une stratégie institutionnelle : depuis 2013, le Pays « Terres Romanes en Pays Catalan » a été redéployé au sein du Syndicat Mixte Canigó Grand Site. Cela a très concrètement favorisé l'élargissement du périmètre aux communes des balcons et piémont du massif (plus de 60 communes aujourd'hui). Cela a par ailleurs renforcé l'équipe du SMCGS en nombre d'emploi ETP notamment par l'intégration de compétences qui ne faisait par partie jusqu'alors des métiers du SMCGS : activités économiques, services, emplois de proximité, programmes LEADER, etc. Désormais le paysage institutionnel local paraît également plus lisible, le SMCGS constituant l'un des deux territoires de projet avec le PNR des Pyrénées catalanes,
- Une stratégie en faveur de la préservation de la valeur paysagère et patrimoniale du massif du Canigó : une *Stratégie d'interprétation du patrimoine* a été approuvée en 2015 pour organiser les

interventions du SMC GS dans le domaine patrimonial, qui avait été laissé à l'écart des principales interventions depuis 2012 au profit de la « gestion de la fréquentation ». Cette stratégie d'interprétation du patrimoine a notamment pour objectif de valoriser la mémoire minière qui est incarnée dans les paysages du Canigó (multiples sites miniers). À l'instar des démarches engagées dans les Parcs nationaux français ou espagnols s'organisant en logique de massif et de vallées (Écrins, Vanoise, Sierra de Cady,...) ou de certains Grands Site de France (Sainte Victoire), le Syndicat Mixte du Canigó souhaite se doter d'un *Plan de paysage* afin de définir des mesures de gestion du site à court et moyen terme, de permettre la réalisation de travaux qualitatifs d'intégration des aménagements existants ou à venir (parking, pistes, refuges, etc.) et d'agir sur l'organisation générale des flux touristiques se concentrant à ce jour essentiellement en direction du Pic du Canigó, du fait d'une absence de stratégie signalétique à l'échelle de la destination touristique. En effet, depuis le projet de piste intervallée et les conséquences que nous avons vues en matière de gestion de la fréquentation touristique concentrée vers ses refuges et sommets, notamment l'emblématique Pic du Canigó (25 000 visiteurs/saison 2014) (SMCGS), l'approche privilégiée a jusqu'alors été davantage d'ordre organisationnel et technique : plan de circulation, sécurisation des accès, aménagement de parking, etc. Certains sites ont été requalifiés de manière succincte (zones de stationnements essentiellement), mais aucun projet d'ampleur de mise en valeur du paysage et du territoire n'avait jamais été lancé : la priorité était jusqu'à présent de gérer les véhicules en altitudes,

- Une stratégie en faveur du développement d'un tourisme durable et responsable : un *Schéma directeur des activités et loisirs de nature* a été élaboré en 2015 dans l'objectif de programmer les priorités d'actions et d'intervention autour de plusieurs thématiques, notamment : le bien-être et l'art de vivre, les activités de nature, etc. Une *stratégie marketing touristique* a également été élaborée et approuvée par le SMC GS, ainsi qu'une *Charte graphique* conçue comme un élément indispensable de la construction de la destination « Canigó ».

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 98. Le nouveau logo de la destination « Canigó » adopté en 2015 réactualisant une icône célèbre l'imaginaire légendaire catalan : le *dragon* du Canigó, © SMC GS

Comme l'indique le Syndicat mixte dans son récent *Plan de Paysage* de 2015, « en menant de concert ces 4 réflexions complémentaires simultanément, le Syndicat souhaitait bien clarifier le temps de la réflexion du temps de l'action. En moins de 2 ans, le Syndicat a ainsi défini son projet de territoire, affirmé ses objectifs de développement et identifié les projets structurants à accompagner pour permettre au territoire d'émerger comme la 3e destination des Pyrénées-Orientales, complémentaire à la mer et à la montagne enneigée ».

### 3. L'émergence d'un programme de gestion des flux : deux Opérations Grands Sites pour contraindre la fréquentation touristique

La politique Grand Site a été lancée dans le massif du Canigó en 1989. L'idée d'une gestion collective du massif, de son développement et de sa protection fait son chemin depuis le début des années 1990 sans jamais se concrétiser. La politique Grand Site n'avance pas depuis l'inscription du Canigó sur la liste ministérielle. C'est finalement avec l'affaire du Pla Guillem, en 1994, que l'État accélère le processus et lance l'OGS. Dès les premiers mois de 1995, il organise des instances de concertation ouvertes aux différents intervenants locaux, politiques et associatifs. Un comité de pilotage de lancement de l'OGS est créé en novembre 1995. Il regroupe les élus, les administrations et le monde associatif qui ont pour mission de suivre les études et les diagnostics dans l'objectif de définir la politique à mener sur le massif. Il adopte dès 1997 un « projet de protection et de valorisation » qui est signé par le SIPARC, l'ONF et la DIREN.

#### 3.1. Prendre en main le problème de la fréquentation du massif : le lancement de l'OGS 1 à la fin des années 1990

Conformément à la méthodologie employée dans les années 1990, l'OGS Canigó commence d'abord par une phase d'études préalables à la programmation. Celles-ci serviront de base pour définir les axes de la politique qui sera menée par la suite. Elles participent également, de manière indirecte, à institutionnaliser l'idée que le Canigó est une montagne « dégradée ».

La première étude est publiée en 1996. Elle est conduite par l'Agence Paysages qui a déjà produit plusieurs références sur des problématiques identiques et participé à la définition de plusieurs Opérations Grands Sites, dont celle du Pont du Gard et de Gavarnie. Basée à Avignon, l'Agence Paysages a la confiance de la DIREN Languedoc-Roussillon qui est la direction régionale sollicitant le plus l'outil des OGS en France. Cette expérience joue un rôle important dans l'avancement des réflexions qui accompagnent la construction d'un nouveau projet sur le massif du Canigó. L'Agence Paysages manie minutieusement les concepts développés par les cercles nationaux qui redéfinissent, à cette même période, la politique des Grands Sites. L'étude publiée en 1995 est composée d'un diagnostic, d'une étude de fréquentation et d'un programme de valorisation et de gestion de la fréquentation. Les enjeux plus strictement naturalistes sont abordés dans une seconde étude conduite par le Conservatoire des Espaces Naturels de Languedoc Roussillon en 1997. Celle-ci permet d'améliorer les connaissances en termes d'inventaire écologique et constitue la base des propositions de gestion environnementale et des mesures d'éducation et de sensibilisation qui seront prises dans l'Opération Grand Site.

Ces études sont discutées au sein du Comité de pilotage qui a suivi leur réalisation et a produit en 1999, sur la base des différentes propositions, un rapport de présentation et des fiches action « Opération Grand Site Canigou 1999-2001 ». Une dernière étude économique et juridique relative à la gestion de l'Opération Grand Site complète et achève cette phase d'étude préalable au mois de janvier 2000. La première convention Grand Site peut être signée le 11 juillet 2000 et la structure de gestion unique, le SMCGS, verra le jour en septembre 2002.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 99. Signature de l'OGS 2 en 2007, symbole d'un changement de cap, © Syndicat Mixte Grand Site Canigó

### 3.2. Des études de fréquentation du public avant tout conçues comme outil de réorientation du développement touristique

La fréquentation, problème considéré comme majeur dans la démarche Grand Site, a été appréhendée par plusieurs études complémentaires. Celles-ci ont cherché à décrire les grandes caractéristiques du type de touriste venant dans le massif du Canigó.

La première enquête de fréquentation a été réalisée par l'Agence Paysages en 1996<sup>29</sup>. Il s'agit de la première étude lancée dans le cadre de l'OGS Canigó, ce qui révèle l'importance de la problématique « fréquentation » dans l'esprit des porteurs de projet OGS. Cette enquête s'est notamment donnée pour objectif de produire un portrait-robot du touriste moyen fréquentant le Canigó : « Il vient en général avec sa famille, en voiture pour une durée moyenne de 6 jours. Il est intéressé par les lieux culturels, mais souhaite également réaliser de petites randonnées. Il est satisfait de la qualité des espaces publics et accepterait l'interdiction des véhicules dans les espaces fragiles (75 % de réponses favorables). Enfin, il souhaite avoir plus d'informations sur les « activités nature » (Syndicat mixte Canigó grand site, 2005).

Les résultats ont servi de base pour la seconde étude de fréquentation qui a été réalisée en 2000 par le bureau d'étude De Visu auprès de quatre publics différents<sup>30</sup> : grand public, randonneurs, transporteurs et pratiquants de canyoning. L'audit de 2005 synthétise les résultats ainsi : « *Les motivations n'ont pas changé, mais la perception du massif semble se dégrader. 32 % des visiteurs ont constaté des dégradations sur les espaces naturels. Parallèlement l'adhésion des personnes à une réglementation plus stricte de la circulation est toujours très forte. 82 % se déclarent prêts à accéder aux zones d'altitude sans véhicule à moteur. Les reproches les plus insistants portent sur le manque d'informations concernant les activités et les richesses culturelles du site, ainsi que sur la signalisation* ».

Au-delà des résultats obtenus, ces études fonctionnent en effet comme des enquêtes de satisfaction de clientèle. Elles placent le touriste en situation de donner son avis sur un produit qu'il consomme ou qu'il vient de consommer. L'élaboration d'un portrait-robot permettant d'identifier le touriste type en est l'objectif final qui doit permettre de traiter la question de la « fréquentation » conçue sur le rapport *produit/clientèle*. La conception de cette notion a eu des conséquences directes sur le processus de gestion de la fréquentation dans le massif du Canigó. Cela a en effet contribué à hiérarchiser les priorités d'investissement, en laissant par exemple de côté le projet de « Route du fer » (dimension de patrimoine culturel et identitaire, considéré comme peu attractif pour les visiteurs), au profit des principales « icônes paysagères » et du Pic. Les études de fréquentations ont donc permis de connaître l'état de la concentration des publics, mais aussi d'identifier ce qui rend le territoire véritablement attractif (les ressources), afin de les entretenir. Les études de fréquentation ont probablement davantage servi à préserver la fréquentation touristique plutôt que la diminuer.

En 2005, un audit de la première opération Grand site a été réalisé. Il a permis d'interroger une cinquantaine d'acteurs impliqués dans la gestion de la fréquentation du massif, ce qui a donné lieu aux interprétations suivantes :

*Une forte majorité des personnes (75,4 %) estime que la fréquentation était forte et concentrée sur certaines zones dans les espaces naturels et à un degré moindre (47,4 %) dans le piémont. Elles jugent la pénétration motorisée du massif difficile à 40 %, normale à 26 % et aisée à seulement 16 % et l'impact occasionné par les*

---

<sup>29</sup> Réalisée durant les 3 mois d'été, en 11 journées : 262 personnes interrogées.

<sup>30</sup> 625 questionnaires administrés



*véhicules, faible à acceptable à raison de 61 %. Les usages semblent complémentaires entre eux pour 64 % des personnes interrogées. Par contre 41,7 % des personnes estiment qu'il y a des conflits d'usage entre les usagers réguliers et les touristes. Parmi les raisons des conflits, on rencontre souvent le problème des chiens, non tenus en laisse par leurs propriétaires, qui dérangent les troupeaux ainsi que les conflits entre les randonneurs et les chasseurs. Enfin l'impact des usages sur le milieu naturel est considéré acceptable pour 61 % des personnes interrogées* (source : Plan de gestion 2010-2016, p. 60, à propos de l'Audit 2005).

Cette logique d'étude des attentes et des profils se poursuit en 2009 avec la réalisation d'une nouvelle étude de fréquentation conduite dans le cadre d'une démarche *qualitative* par un étudiant de Master en sociologie. Ce choix de méthode paraît alors être l'unique possible financièrement et techniquement aux yeux des administrateurs et de l'équipe du SMC GS. Ces derniers savent que les résultats quantitatifs et factuels seront limités, mais là n'est pas forcément l'enjeu principal : une nouvelle fois, cette étude de fréquentation a surtout pour objectif de déterminer des profils de visiteurs et surtout de la faire réagir à la question du « plus ou moins de voiture en altitude ». L'enjeu, pour les acteurs en charge de la gestion du site, est de sonder et d'évaluer l'acceptation sociale des mesures prises depuis 2005 (fermetures de pistes, traction animale, etc.), afin de savoir si ce programme d'action peut être poussé plus loin encore. Autrement dit, il s'agissait d'identifier des types de publics en fonction de leur rapport à la voiture en altitude et à leurs modalités d'accès à la montagne. Cette étude constituait ainsi une connaissance indispensable à la légitimation des projets en préparation et du futur plan d'action 2010-2016 du SMC GS auprès du ministère, notamment dans la perspective de la labellisation Grand Site de France.

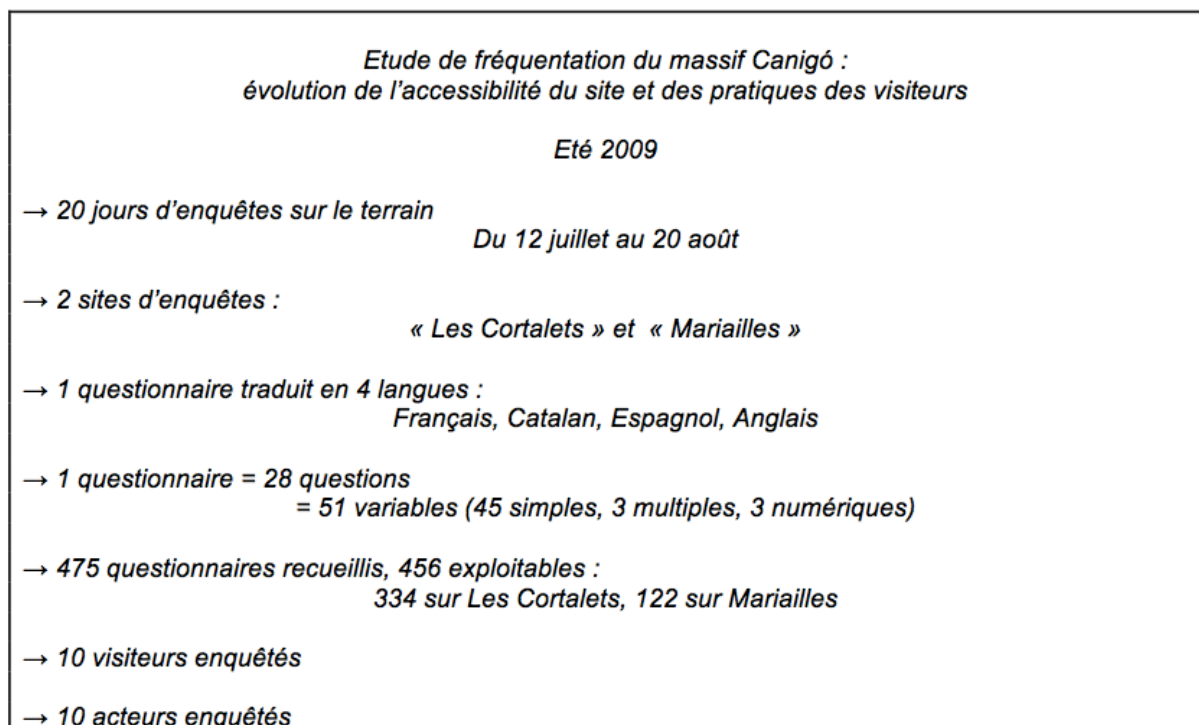


Figure 100. Protocole d'enquête de l'étude de fréquentation du massif du Canigó de 2009, source : Plan de gestion 2010-2016

Le détail des résultats de cette étude de fréquentation 2009 est associé au Plan de gestion 2010-2016 (p.62-74), preuve de l'importance stratégique qu'elle a pu jouer pour le positionnement du SMCGS au sein du Réseau des Grands Sites de France et du Ministère. Les principales conclusions à retenir dans le cadre de ce programme de recherche en 2015 sont les suivantes :

- la tendance à la baisse de la pénétration automobile du massif se confirme chaque année. La capacité de charge du Grand Site, fixée à 120 véhicules journaliers par arrêté préfectoral, n'a jamais été atteinte. Une moyenne est estimée à 50 véhicules / jour en pleine saison touristique ;
- cette baisse s'accompagne d'une augmentation des nuitées des refuges, et il a été montré que les visiteurs sont prêts à marcher plus de 2 h pour les atteindre. La viabilité économique des refuges, véritables points cardinaux du Grand Site, ne dépend donc pas directement de l'accessibilité motorisée ;
- la chute de la pénétration automobile correspond aux attentes croissantes des visiteurs qui souhaitent très majoritairement profiter de l'esprit des lieux du Canigó qu'ils définissent avant tout comme un espace naturel de haute montagne dans lequel ils viennent randonner et monter au Pic ;
- mais le rapport à l'accessibilité motorisée diffère fortement selon les types de visiteurs : au-delà des simplifications évidentes, mais nécessaires, les profils décrits ci-dessus montrent combien la diversité des publics complexifie la problématique de la gestion des automobiles. La politique de gestion qui sera choisie par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site devra certainement privilégier certaines pratiques et certains usages au détriment d'autres. Les points de fixation et de dissuasion apparaissent particulièrement opportuns pour diversifier les possibilités d'accès au massif en déterminant les zones intermédiaires (entre village et site classé) accessibles en véhicule ;
- l'intérêt porté aux approches culturelles et aux zones de piémont concerne avant tout les visiteurs locaux et français, qui représentent plus de la moitié des visiteurs du Grand Site. Il paraît donc intéressant de multiplier les initiatives visant à diversifier les ressources qui font l'attractivité du Canigó, contribuant ainsi à la diffusion des visiteurs en piémont qui, comme le montre l'enquête 2009, sont pour la plupart en villégiature dans les communes du massif ;
- ces différents résultats semblent confirmer l'adéquation croissante entre les pratiques des visiteurs du Grand Site et les orientations stratégiques du gestionnaire. Un massif de montagnes tel que le Canigó ne peut limiter la fréquentation automobile aux villages : la vie du Grand Site en serait gravement atteinte. Mais parallèlement, l'accès total et incontrôlé dans les zones d'altitude est aujourd'hui devenu anachronique pour des raisons environnementales et paysagères, mais également, et cela doit être pris en compte, pour des raisons sociales et culturelles : les visiteurs du Grand Site souhaitent accéder facilement aux espaces naturels du Canigó, par exemple en voiture, mais désirent les découvrir par d'autres moyens, notamment à pied, une fois qu'ils les pénètrent (source : Plan de gestion 2010-2016 : 74)

Jusqu'à une période très récente, le SCMGS n'avait aucun dispositif de comptage de type écompteurs en nom propre. Il pouvait seulement mobiliser, de façon aléatoire, certaines données issues des compteurs de l'ONF et des Réserves naturelles environnantes. Cela est tout à fait révélateur d'un projet de requalification du site avant tout porté par une nouvelle représentation de ce que doit être un Grand Site de montagne (sans voiture) incarnée par le SCMGS à partir de 2002, mais dont on ne sait pas vraiment s'il y'a des dégradations directement imputables à la fréquentation « piétonne ».

Suite à la labellisation de 2012 et aux changements de gouvernance qu'a connus le SMCGS en 2013-2104, une nouvelle approche anime le projet de territoire et la gestion de la fréquentation est abordée dans une nouvelle perspective : il s'agit de faire de la randonnée et du tourisme de nature un véritable secteur économique dans le massif du Canigó. Ce qui implique l'investissement dans plusieurs écompteurs à partir de l'été 2014. Quelques données ont été recueillies durant l'été 2014 et l'été 2015, mais aucune d'elle n'a pour le moment été exploitée et n'est accessible. L'unique chiffre diffusé par le SMCGS est tout à fait symbolique (à la fois de la fréquentation et de l'usage qu'en font les acteurs) : « 25 000 personnes sont montées au sommet du Canigó cet été ».

### 3.3. Des comptages automobiles réguliers, mais délicats à interpréter

Au-delà du profil des visiteurs et de leurs attentes, la fréquentation automobile fait l'objet d'une attention particulière de la part de la DIREN et des associations. Plusieurs comptages routiers ont été réalisés dans le cadre des études de fréquentation de 1996 et 2000. Le dispositif consiste à installer des compteurs routiers sur les pistes du Llech, de Balaig et de Marialles qui constituent, dès le lancement de l'OGS, les trois « points noirs » de la pénétration automobile en altitude<sup>31</sup>. Depuis la fermeture définitive de la liaison intervallée, ce sont ces trois pistes qui drainent les visiteurs du piémont vers le site classé en altitude. Elles font donc l'objet d'une attention spéciale de la part des autorités et notamment de l'État.

Les comptages de 1996 ont donc été réalisés par la DDE du 13 au 20 août sur les routes de Balaig (au niveau du col de Millères), du Llech (en amont du Mas Malet) et de Marialles (en amont du col de Jou). Les compteurs posés sur les routes ont sans doute enregistré des véhicules dans les deux sens de circulation, ce qui a doublé environ la fréquentation effective, mais on peut retenir les résultats suivants :

- Nombre moyen minimum de véhicules sur chacune des routes = 90
- Nombre maximal de véhicules = 242 pour la route de Balaig le 16 août
- Moyenne journalière d'environ 175 véhicules pour les 3 sites.

Il faut néanmoins souligner que les comptages de 2000 sont difficilement exploitables, car aucun résultat n'a pu être obtenu sur certains tronçons (piste de Balaig, piste du Llech, piste de Sant-Guillem). Cependant, on note une importante fréquentation entre 12 juillet au 11 septembre :

- sur la piste de Marialles avec 131 véhicules en moyenne par jour
- sur la piste du Llech avec 341 véhicules sur la RD 24 avant Villerach
- sur la route forestière des Estables : 25 véhicules par jour en moyenne
- sur la RD 43 qui mène à Batère : 229 véhicules en moyenne par jour.

Pour les protagonistes de l'OGS, DIREN et ONF en tête, l'intérêt des compteurs est de pouvoir quantifier cette fréquentation automobile tant décriée sur les pistes qui mènent en altitude. Or, si l'on en croit Jules Duchastel et Danielle Laberge : « *la mesure ne dépend pas de propriétés intrinsèques de l'objet, mais de notre*

---

<sup>31</sup> L'étude de 2000 étendra l'enquête à la piste de Saint-Guillem (Vallespir)

*aptitude à en conceptualiser des aspects mesurables et de l'ingéniosité à traduire ces propriétés en nombres [...]. En d'autres mots, la représentation qualitative ou quantitative d'un objet dépend du choix d'un système de représentation symbolique de ce même objet* » (Duchastel , Laberge, 2011). La quantification en elle-même ne suffit donc pas à traiter le problème. Et il est très vite apparu que le problème de la fréquentation ne résidait pas uniquement dans les pratiques et les usages de la piste que pouvaient en avoir les automobilistes, mais qu'il était, pour certains, tout simplement « qu'il y ait des automobilistes ». Par ailleurs, les sessions de comptage mises en place en 1996 comme en 2000 s'avéreront décevantes et ne permettront pas d'obtenir des résultats fiables pour des raisons principalement techniques (défauts de fonctionnement occasionnels) et méthodologiques (mauvais emplacements). Certains compteurs ont par ailleurs subi des actes de vandalisme et de sabotage, témoignant de la crainte que pouvaient avoir une partie des habitants de se voir restreindre les accès qu'ils ont l'habitude d'emprunter. Des propositions de gestion très précises de ces pistes ont tout de même été élaborées.

*En 1996, des comptages ont été réalisés par la DDE du 13 au 20 août sur les routes de Balaig (au niveau du col de Millères), du Llech (en amont du Mas Malet) et de Marialles (en amont du col de Jou). Le nombre maximal de véhicules est de 242 pour la route de Balaig le 16 août ; la moyenne journalière étant d'environ 175 véhicules pour les 3 sites. Il faut néanmoins souligner que les compteurs posés sur les routes ont vraisemblablement enregistré les véhicules dans les deux sens de circulation, ce qui a doublé environ la fréquentation effective. Le nombre moyen de véhicules à minima sur chacune des routes s'élève donc à 90.*

*En 2000, parmi les résultats obtenus, on note une étonnante fréquentation sur la piste de Marialles : 131 véhicules en moyenne par jour et 341 véhicules sur la RD 24 avant Villerach pour la période du 12 juillet au 11 septembre. Pour le Vallespir, on a dénombré 25 véhicules par jour en moyenne sur la route forestière des Estables et 229 véhicules sur la RD 43 qui mène à Batère. (Synthèse des résultats obtenus par les comptages routiers de 1996 et 2000, source : Extrait de l'audit 2005 de l'Opération Grand Site)*

Les conceptions différentes de la place de la voiture sur un site classé de haute montagne traduisent la diversité des sens pratiques selon les catégories de population. La manière de concevoir la fréquentation contribue également à orienter ces processus.

Enfin, entre 2002 et 2007, un contrôle des véhicules présents sur les routes du Llech et de Balaig a été réalisé par un patrouilleur ONF.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 101. Comptages des véhicules durant l'été 2002-2007 aux Cortalets, source : Plan de gestion du Grand Site Canigó 2010-2016

Parallèlement à l'étude de fréquentation, et dans la perspective du plan de gestion 2010-2016, un nouveau dispositif de comptage des véhicules a été élaboré en 2009. Celui-ci a été intégré à la mise en place d'une équipe de patrouilleurs équestres permettant d'étendre la zone de contrôle et de sensibilisation à la fragilité

du Grand Site au-delà des pistes carrossables (espaces de bivouacs, site classé, etc.). Les patrouilleurs avaient ainsi pour mission :

- d'assurer un comptage quotidien des véhicules motorisés afin de ne pas dépasser la capacité de charge fixée à 120 véhicules/jour maximum (relever la nationalité des plaques étrangères) ;
- de veiller à ce que les véhicules motorisés ne stationnent pas en dehors des aires prévues à cet effet (signalées par un panneau « P ») ;
- de veiller à ce que les usagers du site respectent les contraintes inhérentes à la visite d'un site naturel de haute montagne, fragile et classé (interdiction d'allumer du feu en dehors des places à feu en béton spécialement aménagées près des refuges, interdiction de couper tout végétal/branchage pour allumer du feu, interdiction de passer outre les barrières de protection des étangs et des tourbières dans la zone des Estanyols, etc.) (extrait du cahier des charges des patrouilleurs).

Les relevés effectués par les patrouilleurs en 2009 montrent que la pénétration des véhicules dans le site classé continue de diminuer dans le massif du Canigó, comme le montre le tableau ci-dessous :

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 102. Récapitulatif des comptages des véhicules personnels présents sur le Site et des personnes ayant emprunté le dispositif de traction animale (été 2009), source : Plan de gestion du Grand Site Canigó 2010-2016

Les enjeux de gouvernance entre les différents administrateurs du Syndicat Mixte Canigo Grand Site méritent d'être bien mis en avant pour comprendre la manière dont se déroulent les différents comptages, automobiles et piétons. Jusqu'en 2012, le Syndicat mixte ne dispose d'aucun compteur routier ou écomètre piétons. Il s'en remet aux comptages de l'ONF par le biais de conventions, mais ne décide pas toujours de leur emplacement. Il peine par ailleurs à récupérer des comptages piétons des Réserves naturelles. Autrement dit, la situation paraît paradoxale dans la mesure où le SCMGs a pour mission principale de gérer une fréquentation touristique dont il n'a que très peu connaissance.

### **3.4. Les nuitées des refuges gardés : un regard sectoriel sur la fréquentation de séjour en montagne**

En manque de données et à la recherche de « chiffres » permettant de quantifier la fréquentation du Canigó, le SCMGs a également eu recours à des données de seconde main auprès des refuges gardés. Elles jouent un rôle important dans la perspective de limiter la fréquentation automobile tout en favorisant le développement économique du massif. Deux refuges sont particulièrement attractifs : celui des Cortalets et celui de Mariailles.

En 2010, on estime la fréquentation de ces deux refuges :

- 5000 nuitées par saison aux Cortalets (le chiffre des 5000 a été dépassé en 2008)
- 3000 nuitées par saison à Mariailles.

Ces chiffres seraient en constante augmentation depuis une dizaine d'années.

### **3.5. Fermetures, barrières, parkings et revégétalisation : c'est avant tout par les aménagements des premières « actions-pilotes » que se gère la fréquentation du Canigó dès les années 2000**

Les actions-pilotes ont été réalisées sur les principales zones considérées comme étant « à enjeux » et symbolisant la volonté de limiter la fréquentation touristique en altitude pour mieux la diffuser dans le piémont. Trois zones ont fait ainsi l'objet de toutes les attentions dès 1996 : le Pla Guillem, Les Cortalets (et le pic), Marialles. Leur choix a été légitimé par l'étude de l'impact environnemental de la forte fréquentation touristique réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon pour le compte de l'ONF en 1996. Celle-ci a en quelque sorte révélé la « fragilité », pour reprendre l'élément de langage employé, de ces trois zones. De même, la nature des aménagements avait préalablement été fixée par une étude paysagère définissant les grands principes de réalisation, par exemple, les parkings de dissuasion. C'est la raison pour laquelle le Pla Guillem, les Cortalets et Marialles incarnent à eux seuls la territorialité de l'Opération Grand Site. C'est en effet, à partir de ces trois sites-là, que l'état de dégradation ou de préservation du Canigó va être jugé. L'Opération Grand Site a fait de ces trois zones des « géosymboles » : « Un lieu, un relief, un itinéraire, une route, une construction, un site qui, pour des raisons religieuses, culturelles ou politiques, prennent aux yeux des groupes ethniques et sociaux une dimension symbolique qui les ancre dans une identité héritée, peuvent être considéré comme des géosymboles » (Bonnemaison, 1992). L'ancrage dans ce qu'il nomme une « identité héritée » renvoie à l'invention et à la construction du Canigó comme haut lieu touristique. Pla Guillem, les Cortalets et Marialles sont des géosymboles de la destination touristique et des politiques d'aménagement ou de protection qui y sont liées.

Les premières actions-pilotes sont donc lancées à partir de 1998 sur le Pla Guillem, théâtre de « l'affaire » de 1994. La piste intervallée étant définitivement fermée à la circulation par arrêté préfectoral, deux actions-pilotes consistent à limiter l'érosion par ravinement et à revégétaliser le tracé de la piste intervallée.

La revégétalisation est également utilisée sur le site des Cortalets, mais celle-ci est intégrée à un dispositif plus large de réorientation des pratiques et de limitation de la pression touristique et pastorale sur le site. Le site des Cortalets est le plus fréquenté. Les abords du refuge, composé de pelouses d'altitude, connaissent une fréquentation importante par les véhicules et un fort piétinement par les troupeaux compte tenu des rares points d'eau. Dès 1995, le Club Alpin Français avait pris les devants en incitant les véhicules à stationner en aval du refuge. L'aménagement de plusieurs parkings avait permis de limiter, voire de stopper le stationnement des véhicules sur les pelouses d'altitude du Pla des Cortalets aux abords du refuge. Des actions-pilotes conduites par l'ONF entre 1997 et 2000 ont complété cette initiative par l'installation de plots et de barrières. Un rond-point a même été aménagé devant le refuge pour inciter les véhicules à redescendre stationner plus bas sans avoir les désagréments des manœuvres. Cet aménagement a aussi permis de rendre le devant du refuge plus agréable. Par ailleurs, des zones de défens ont été installées : ce dispositif vise à interdire toute fréquentation de certaines parties du site des Cortalets par des barrières, afin de mesurer l'écart entre l'évolution de la végétation, sans et avec piétinement. Des places à feux ont été mises en place pour limiter la multiplication des foyers sauvages sur les pelouses.

Le cheminement qui conduit au Pic constitue en quelque sorte la colonne vertébrale du site des Cortalets. Sa fréquentation est très importante et concentrée sur un itinéraire étroit qui traverse des zones d'éboulis au substrat instable et fragile. Une des actions-pilotes a donc consisté à reconstruire les murs de soutènement en pierres sèches et à réordonner la signalétique pour éviter la divagation des randonneurs au-delà du sentier.

La fermeture de la piste intervallée a accentué la concentration touristique au niveau de Marialles, site rendu attractif par son point de vue, le point de départ vers le Canigó et la présence du refuge créé en 1993 par le SIPARC. Une action-pilote a permis de créer un réseau de trois aires de stationnement représentatives de la stratégie de gestion adoptée dans le cadre de la démarche Grand Site. Un premier parking a été créé au niveau du col de Jou, point de départ de la piste de Marialles (ex-piste intervallée). C'est le premier parking « de dissuasion » créé dans le massif : il doit inciter les visiteurs à ne pas s'engager sur la piste, relativement endommagée sur les premiers kilomètres, grâce à une signalétique dissuasive et l'indication des sentiers de randonnée qui permettent de monter au refuge de Marialles. Un sentier de découverte reliant le col de Jou à Marialles a même été ouvert en 2002 pour rendre le cheminement attractif. Plus haut, un second parking de dissuasion a été créé au lieu-dit du Randé, le long de la piste, à seulement 2 km du refuge. Il est également conçu comme stationnement dissuasif et correspond au départ d'un sentier qui mène au refuge de Marialles en moins de 45 min de marche. Avec la pose d'une barrière, le parking du Randé est devenu en 2010 le terminus de la piste de Marialles durant la saison estivale. Un dernier parking, le plus important, a enfin été créé au niveau de la barrière qui fait désormais des abords du refuge, le terminus de la piste. Les voitures stationnaient auparavant de manière anarchique sur le bord de la piste et sur les pelouses avoisinantes. Ce parking permet de canaliser les véhicules.

Relevant de la justification de l'urgence et de la priorité d'intervention, on peut considérer qu'aucune de ces actions-pilotes n'est anecdotique. Ce sont elles qui révèlent le sens de l'Opération Grand Site aux acteurs locaux. Elles doivent marquer les esprits en schématisant la comparaison avant/après, notamment auprès des habitants et des habitués du massif. À ce titre, deux autres actions-pilotes paraissent révélatrices du sens que l'État a voulu donner à l'Opération Grand Site du Canigó dès les premières années, il s'agit du schéma de ramassage des ordures et du dispositif de mesure d'impact du canyoning dans les gorges du Llech, tous deux mis en place en 1998 et toujours en vigueur aujourd'hui. L'adoption précoce du schéma de ramassage des ordures symbolise l'urgence ressentie par les protagonistes du projet qu'il y avait à traiter de l'entretien de l'espace public qu'est devenue la montagne. La présence de déchets en montagne bloque l'imaginaire de la nature sauvage encore présent. Il est donc décidé d'emblée avec l'OGS, que les déchets accumulés dans les poubelles seront redescendus et traités en vallée pour rendre le site conforme aux attentes des visiteurs. La convocation de cet imaginaire prévaut également dans le choix qui a été fait d'installer dès 1998 un dispositif de mesure d'impact du canyoning dans les gorges du Llech. Cette pratique sportive est alors en plein essor et le massif du Canigó, qui dispose de nombreux parcours facilement accessibles, connaît une fréquentation accrue de la part des pratiquants. Si le lancement de ce dispositif de suivi se justifie d'un point de vue écologique, il faut le mettre en rapport avec la promotion faite pour d'autres activités de pleine nature comme la randonnée et le VTT pour identifier un domaine d'intervention dont l'Opération Grand Site va progressivement se saisir. On verra plus loin que la gestion et la promotion des sports de nature dans le massif du Canigó permet à l'OGS, et particulièrement au SMC GS à partir de 2002, de se positionner dans le paysage institutionnel local.

Ces principales actions spatialisent le projet territorial en associant l'idée « d'urgence de l'intervention » à trois sites réputés et attractifs du point de vue touristique. Elles définissent les principales modalités d'intervention apportées par l'arsenal conceptuel et technique de l'Opération Grand Site : création de parkings, pose de barrières et revégétalisation.

### **3.6. Synthèse des aménagements réalisés sur les sites les plus fréquentés qui constituent autant de portes d'entrée**<sup>32</sup>

---

<sup>32</sup> Cette sous partie 2.6. est en grande partie extraite du Document d'objectifs Natura 2000 (Docob) adopté en 2012 par le SMC GS et ses partenaires.

### Le Pla Guillem

À 2 300 mètres d'altitude, le Pla Guillem occupe une place stratégique. Son relief plat et sa position géographique en font un point de passage relativement facile entre le Conflent et le Vallespir, longtemps utilisé dans les échanges entre les deux vallées. De plus, ses vastes pelouses offrant une estive idéale pour les troupeaux sont pâturées depuis fort longtemps. Cette situation a été fortement perturbée en 1973 par la création de la route inter-vallées qui a permis une fréquentation forte de véhicules 4x4 et surtout, en juin 1994, par la création d'une tranchée sur 1 000 m environ qui a activé des dépôts d'érosion très importants. « Ce que la nature avait mis des milliers d'années à construire depuis la disparition des derniers glaciers du Canigó, ce que des siècles de pâturage, souvent intensif (XVIIe et XVIIIe siècle) n'avaient pas réussi à dégrader de façon aussi irréversible, les véhicules à moteur depuis 20 ans et une tractopelle en trois jours y sont parvenus avec l'efficacité que l'on sait » (Rapport du comité scientifique de l'association Charles Flahaut, 1994).

Il était important d'assurer rapidement la réhabilitation et la protection de ce site. Les deux actions de préfiguration de l'OGS, accompagnées de mesures réglementaires de fermeture de pistes, étaient donc largement justifiées.

### Les Cortalets et le Pic du Canigó

Le site des Cortalets souffre depuis longtemps d'une pression touristique très forte. Cette densité de touristes s'est traduite à la fois par une présence importante de véhicules, une dégradation élevée due au piétinement dans les abords immédiats du refuge et une forte concentration de randonneurs sur le sentier du Pic du Canigó. Cette présence de masse, en particulier à l'occasion de la Saint Jean, crée des dégâts sur l'environnement qui mettent en péril la pérennité des espaces naturels. Il est à noter que depuis 2009, cette manifestation est encadrée et limite les véhicules à un maximum de 100 sur le site.

Antérieurement à l'Opération Grand Site, un gros effort a été réalisé concernant le stationnement afin d'éviter la pénétration des véhicules sur les pelouses. Ce travail a commencé en 1995, financé par le Club Alpin Français, par la création de parkings entre le Ras des Cortalets et le refuge, et la pose de barrières empêchant les véhicules de pénétrer dans les espaces naturels. Cette action s'est prolongée de 1997 à 2000, grâce à des financements de l'ONF (pose de plots, création d'un rond-point devant le refuge des Cortalets, entretien des équipements, etc.).

En 2006, le Syndicat Mixte Canigó a engagé de lourds travaux de réhabilitation paysagère du site avec la création de 120 places de stationnement. La capacité de charge du site a été depuis limitée à 100 véhicules/jour durant la saison estivale. Depuis 2005, un dispositif de traction animale permet de limiter la fréquentation automobile du site et des patrouilleurs équestres encadrent le dispositif et procèdent au comptage quotidien des véhicules.

En 2009, le Syndicat Mixte a réalisé une enquête de fréquentation sur les sites des Cortalets et de Mariailles. En moyenne, 25 véhicules stationnent sur le site des Cortalets par jour. Par contre, le site de Mariailles a connu un accroissement de fréquentation automobile. Dans le cadre de l'OGS, parmi les actions de préfiguration, il avait été jugé important de pouvoir apprécier l'impact de cette pression touristique par la mise en place de zones de défens (action 3.4.1 de l'OGS 169). De plus, une action avait été prévue sur la réalisation de places à feu, afin de réduire une des causes importantes de la dégradation des milieux, à savoir les foyers sauvages. (action 2.1.5 de l'OGS 1). Enfin, une action de réhabilitation du sentier du Pic, avec des travaux de réhabilitation du tracé original, reconstruction de murs de soutènement en pierres sèches, signalisation, balisage et débalisage avaient été jugés urgents vu l'érosion occasionnée par les randonneurs quittant le sentier, faute de visibilité claire de ce dernier (action 4.2.2 de l'OGS 1).



On notera, en outre, que l'événement « la course pédestre du Canigó » respecte depuis plusieurs années le cahier des charges environnementales imposé par l'ONF aux organisateurs. Ce cahier des charges sert désormais de modèle pour tous les événements sportifs dans le massif.

#### Mariailles

Le site de Mariailles est un des plus fréquentés du massif. De plus, l'étude du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), de décembre 1992, a démontré les effets négatifs de la pression touristique, notamment motorisée. Il était donc logique qu'une action de préfiguration concerne ce site (action 4.1.3 de l'OGS 1). L'action a consisté en la création de 3 parkings. Celui de Mariailles avait pour but de réorganiser le stationnement, souvent anarchique, sur ce site et en canalisant la circulation (plots évitant l'introduction sur les pelouses). Les parkings du Randé et celui du col de Jou sont des parkings de dissuasion, pour inciter les touristes à laisser leurs véhicules dans les zones de piémont et à monter à pied dans les zones d'altitude. Un sentier pédestre de découverte reliant le col de Jou à Mariailles a été ajouté dans le programme général valorisant ainsi le parking du col.

Depuis 2010, une aire de stationnement au Randé a été aménagée sous maîtrise d'œuvre du Syndicat Mixte pour fermer à la circulation automobile le dernier tronçon de piste jusqu'au refuge. Cette réglementation sera applicable du 14 juillet au 15 août.

#### Col de Mantet

C'est l'un des sites remarquables, en limite des communes de Py et de Mantet, d'où l'on peut voir le Pic du Canigó, la haute vallée du Cady, le Pla Guillem et une grande partie des Réserves naturelles de Py et de Mantet. L'intérêt paysager du site en fait un lieu de destination assez fréquenté à toutes les périodes de l'année. C'est à la fois un lieu de passage du GR® 10, un point de départ de randonnées vers le Pla Segalar, le Roc Colom ou le Tres Esteles ainsi qu'un point d'arrêt avant de poursuivre sa route jusqu'au village de Mantet. Afin d'informer les visiteurs, tout en recherchant une intégration paysagère dans le site, une table d'orientation a été aménagée à proximité de la stèle dressée en hommage à Georges Bassouls, ancien président de l'Association Charles Flahault. Par contre, les pylônes, lignes électriques et téléphoniques ainsi que le relais hertzien servant aussi de support à un relais de téléphonie mobile demeurent et altèrent la qualité paysagère de ce site.

En 2005, le Syndicat mixte a commandé une contre-expertise pour l'implantation d'un relais de téléphonie mobile. Cette étude a permis de réduire de 15 à 5 mètres la taille de l'antenne. Et en attendant l'enfouissement d'une partie de ces lignes, quelques jeunes arbres ont également été plantés afin de pouvoir masquer à terme les locaux techniques.

#### Le refuge des Forquets

Le démontage des remontées mécaniques (deux téléskis) de la station de ski des Conques (dans le cadre de l'OGS 1), suite à l'abandon de son exploitation, a redonné au site un caractère « naturel » conforme à la toute proche Réserve naturelle de Prats.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Le chalet communal des Conques, gîte et restaurant, a retrouvé sa capacité d'accueil grâce à sa nouvelle gérance en 2007. Il est actuellement ouvert toute l'année, y compris gardé en hiver, est sert environ 5 000 repas par an. La relative bonne qualité de la route forestière jusqu'aux Forquets génère une fréquentation du site parfois importante (cueillette des champignons) et essentiellement hors des périodes d'enneigement.

*L'accès par la route forestière (goudronnée) jusqu'à environ 1 700 m d'altitude offre des possibilités de découvrir les paysages de haute montagne sans difficulté. Au-delà de cette limite, la piste en terre, dite de Roques Blanques, ne fait pas encore l'objet d'une réglementation spécifique. Elle reste ouverte, mais est difficilement carrossable, et la sécurité pour la circulation des véhicules de tourisme n'y est pas garantie (domaine privé). La pose d'un compteur par la Réserve naturelle de Prats, à environ 1 700 m d'altitude sur cette piste, a permis d'enregistrer le passage de 4 317 véhicules du 28 avril 2006 au 27 avril 2007. Cet enregistrement, en un point précis, seule référence de comptage, laisse présager une fréquentation générale importante du site, dont 60 % sont attribuables à du tourisme de « découverte paysagère » et 25 % aux diverses cueillettes. La Réserve naturelle prévoit l'installation d'autres compteurs de passage afin de vérifier l'efficacité des dispositifs prochainement mis en place pour limiter la pénétration des véhicules motorisés au bénéfice de la pratique de la randonnée (SMCGS, Document d'objectifs Natura 2000).*

#### **4. L'élaboration du contenu du programme « d'augmentation des flux » : soigner l'image du massif du Canigó et la reconstruire**

L'analyse du travail conduit par le territoire du massif du Canigó permet de rendre compte d'un large répertoire d'actions et d'interventions qui chacune contribuent, à des degrés divers, à la gestion de la fréquentation. Certaines d'entre elles, sans doute spécifiques au Canigó, paraissent mériter un développement approfondi dans la perspective de comparaison avec d'autres Grands Sites.

##### **4.1. La gestion des véhicules en altitude comme priorité**

L'OGS a contribué à redéfinir la hiérarchisation des interventions publiques : en 2004 le SMCGS devait s'occuper avant tout de gérer la fréquentation automobile, prendre en main la problématique des pistes d'altitude et réhabiliter les sites « géosymboles » des Cortalets, de Mariailles et du Pla Guillem.

C'est dans cet esprit que de nombreuses actions ont été réalisées (ou sont en passe de l'être) par le SMCGS sur les pistes et les abords des refuges. Des arrêtés de circulation sont pris depuis 2004 pour canaliser la circulation sur les pistes du Llech et de Balaig. Une signalétique adaptée et dissuasive a été posée à l'entrée des pistes. L'accès y est interdit de nuit, la vitesse limitée à 30 km, et la piste de Balaig n'est accessible aux véhicules particuliers qu'à certaines heures de la journée. Seuls les transporteurs professionnels agréés par l'ONF peuvent l'emprunter à toute heure de la journée. Une Charte de bonne conduite est ainsi signée en 2010 par ces sociétés et des journées de formation ont été dispensées pour améliorer l'accueil de la part des chauffeurs jusqu'alors installés dans une logique de rente de prestation ne correspondant plus à la démarche qualitative dont se revendique la démarche Grand Site.

Au-delà de ces arrêtés de circulation, plusieurs aménagements ont été réalisés sur les pistes de Balaig, des Cortalets et de Mariailles pour inciter les visiteurs à laisser leur véhicule privé et à prendre de l'altitude en

marchant. La pénétration motorisée dans le périmètre du site classé fait particulièrement l'objet de toutes les attentions du SMC GS et de la DREAL qui supervise l'ensemble de ces initiatives. Dans la lignée des aménagements réalisés par le SIPARC avant même l'affaire du Pla Guillem, plusieurs aires de stationnement conçues pour être « dissuasives » ont été créées au départ des pistes. C'est notamment le cas au col de Milières (départ de la piste de Balaig, 2005) et au Col del Forn (départ de la piste du Llech, 2006). Une fois engagés sur la piste, l'arrêt des visiteurs motorisés est à nouveau sollicité par l'aménagement de zones de « fixation », selon la terminologie employée par le SMC GS : le refuge de Balaig, situé à mi-parcours de la piste du même nom a été réhabilité en 2007 et le Mas Malet, situé au premier tiers de la piste du Llech a été réhabilité en 2008. Ces deux aires ont été aménagées pour qu'elles deviennent elles-mêmes des objectifs de promenade et non plus de simples lieux de passages. Des départs de randonnées sont possibles, des tables de pique-nique ont été aménagées et des points d'accès en eau ont été réhabilités. On note que dans une perspective patrimoniale, plusieurs de ces aménagements ont été réalisés en fer forgé.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 104. Stationnement « anarchique » sur la piste du Llech en 2005, © SMC GS

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 105. Les abords du refuge des Cortalets après les travaux (2007), © ONF

Enfin, la gestion du stationnement aux abords des refuges a particulièrement été traitée. Depuis l'été 2010, l'accès aux refuges des Cortalets et Marialles est limité aux véhicules.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figures 106 et 107. Barrières et réglementation contraignant l'accès aux véhicules, © SMC GS

Du côté de Marialles, l'aire de stationnement du Randé, située à mi-parcours de la piste, a été agrandie en 2010 pour devenir le terminus des véhicules de tourisme durant la saison estivale : les visiteurs doivent désormais effectuer 30 minutes de marche ou monter avec l'une des sociétés de transporteurs habilités à utiliser le dernier tronçon. Du côté des Cortalets, une barrière a été posée à 600 mètres en aval du refuge, obligeant tous les véhicules, y compris les transporteurs agréés, à stationner sur les aires spécialement aménagées à cet effet en 2006 au niveau du Ras des Cortalets, lieu de jonction entre les pistes de Balaig et du Llech.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 108. Schéma explicatif du plan de circulation 2010 (versant nord), © Rémi Bénos, 2011

L'ensemble des actions constitue aujourd'hui une fierté revendiquée par le SMCGS. Dans son dossier de candidature au label Grand Site de France déposé en 2011 auprès du Ministère, le SMCGS utilise ces mots : « *Pour la première fois dans l'histoire du Massif en général et dans l'histoire des refuges gardés en particulier, les zones aux abords de ces lieux de vie ont été totalement désengorgées de tout véhicule à moteur* » (SMCGS, 2011). Cet extrait illustre un rapport à la voiture radicalement différent de ce qu'il avait pu être avec le Syndicat touristique du Canigou. Mais au-delà de cette différence, il apparaît que la problématique du développement touristique dans le massif du Canigó demeure axée sur la fréquentation et l'accessibilité motorisée en altitude.

Cette problématique mobilise aujourd'hui deux imaginaires contradictoires : la nature empaysagée et « sauvage » *versus* la voiture « urbaine » et polluante. Cette opposition caricaturale est notamment diffusée et légitimée par l'arsenal conceptuel développé par le Réseau des Grands Sites de France. On a montré que la problématique de la gestion des véhicules avait été mobilisée pour créer du collectif et faire converger des expériences au moment de la création de ce Réseau (Bénos, 2011). Le RGSF est progressivement devenu l'un des experts reconnus au niveau national sur la problématique des mobilités dans les espaces naturels. Des publications, des séminaires, des conférences témoignent des différentes expériences menées par des structures membres du Réseau, au point que celui-ci est aujourd'hui en mesure de revendiquer la thématique des « Écomobilités » comme l'une de ses spécialités (grandsitedefrance.com, 2011).

Cependant, la problématique de la présence des véhicules dans les Grands Sites est bien plus complexe que celle d'une opposition duale. Les Grands Sites ont besoin d'être fréquentés pour demeurer « grands », notamment dans le domaine de l'économie touristique. Georges CAZES et Rémy KNAFOU rappellent à ce sujet qu'un lieu touristique « *n'existe que par et pour le tourisme, responsable de son invention* » (Cazes, Knafou, 1995 : 829). L'Opération Grand Site du massif du Canigó ne s'est donc pas limitée à réglementer les pistes d'accès et à dissuader les visiteurs de monter en véhicule jusqu'au site classé. De 2005 à 2008, le SMCGS a engagé de lourds investissements visant à sécuriser les talus et à améliorer la bande de roulement des pistes elles-mêmes. Il s'agissait directement de pouvoir continuer à monter en voiture au refuge des Cortalets, la préfecture des Pyrénées-Orientales menaçant d'en interdire l'accès pour des conditions de sécurité. La menace fut prise au sérieux et le SMCGS réalisa les opérations nécessaires. Difficile de trouver la bonne formule pour justifier que des parkings de dissuasions soient créés à même temps que la circulation sur les pistes allait être améliorée. Le document publié et envoyé à la presse et aux élus comportait finalement le paragraphe suivant :

*Garantir l'ouverture de notre massif est l'un des principes directeurs du programme d'action mené par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site. Ainsi, un vaste plan d'investissement sur les infrastructures d'accès a été mis en place, notamment sur les pistes du Llech (depuis Villerach), de Balatg (depuis Fillols) et du site des Cortalets, à 2 150 mètres d'altitude. La complexité des problématiques de gestion du massif fait de ce plan d'investissement un ensemble d'actions complémentaires et interdépendantes : sécurisation des falaises, installation de grillages et réalisation de purges préventives pour sécuriser les falaises, pose de revers d'eau et refonte de la bande de roulement pour limiter l'érosion des pistes, création de parkings de dissuasion et signalétique préventive en basse altitude, mise en place du dispositif de traction animale, réaménagement du ras de Cortalets et revégétalisation des talus, restauration et valorisation des sentiers pédestres, etc. Chacune de ces réalisations permet de renouveler progressivement la fréquentation du massif, en reliant plus largement le piémont et les zones d'altitudes qui retrouvent le caractère paysager à l'origine de leur renommée (SMCGS, 2008 : 16).*

Le registre de « l'ouverture » de la montagne était ainsi mis en relation avec la volonté de relier le piémont et les zones d'altitude, conformément à l'objectif de favoriser les retombées économiques dans les communes.

Ce registre visait à faire accepter localement les réglementations contraignant la circulation en montrant que le massif du Canigó demeurerait une montagne accessible. Pour mieux comprendre cette problématique de gestion essentielle dans la mise en patrimoine du massif du Canigó, il semble pertinent d'analyser plus précisément la mise en place d'un projet original : celui de la traction animale.

#### **4.2. La traction animale, un dispositif à la fonction symbolique cruciale pour changement les pratiques de fréquentation dans le Canigó**

Cherchant à limiter l'impact de la fréquentation touristique sans fermer l'accès au massif du Canigó, le SMCGS a joué la carte d'une action phare mettant en scène un type de mobilité douce par le dispositif de traction animale. La question de la mobilité est abordée par une approche cherchant à augmenter l'attractivité du massif en l'insérant dans une dimension patrimoniale visant à limiter les dégradations et les pollutions tout en l'ouvrant au plus grand nombre, y compris les personnes à mobilité réduite. C'est dans ce contexte que le dispositif traction animale va progressivement permettre de gagner la victoire symbolique de la mise en récit et de la mise en scène du massif.

Le dispositif de traction animale a été lancé en 2005 dans le massif du Canigó. Sa structuration est passée par différentes étapes : un partenariat avec le Haras National d'Uzès ; une formation des cochets et *grums* en 2005 ; la location puis l'acquisition de chevaux par le SMCGS en 2006. Deux voitures hippomobiles ont été spécialement construites pour cette action et ont été acquises par le Syndicat Mixte en 2005. Ces deux calèches font les rotations par demi-journée, du jeudi au dimanche durant la saison estivale sur le dernier kilomètre avant d'arriver au refuge des Cortalets. Ce dispositif sert essentiellement à acheminer les personnes à mobilité réduite, les visiteurs chargés, les enfants en bas âges. Les visiteurs sont préalablement invités à stationner leurs véhicules sur les aires de stationnement qui ont été aménagées en contrebas du point de départ de la traction animale. On va voir que ce dispositif est progressivement devenu une attraction pour elle-même, au point d'interroger le principe initial de protection.

Le transport était initialement payant (2 €). Mais la contribution financière était ridicule compte tenu des difficultés de gestion comptables qu'elle engendrait. Depuis 2008, le transport est gratuit et le nombre de passagers a sensiblement augmenté : 1200 personnes ont été transportées durant la saison estivale 2008, 1600 personnes durant la saison 2009, et 3100 personnes durant la saison 2010.

##### **Le dispositif de traction animale, concrètement cela s'organise comment ?**

*Après signature d'une convention de maîtrise d'œuvre avec les Haras nationaux d'Uzès, un appel d'offres est lancé pour choisir un prestataire qui sera en mesure de mettre à disposition du Syndicat mixte deux grooms et deux cochers, formé à l'attelage (BPJEPS) et qui auront la capacité physique et psychologique de travailler en zone de haute montagne (2000 à 2150 mètres d'altitude). Le personnel est embauché sur des contrats de 35 heures de travail hebdomadaires du jeudi au dimanche, 6 semaines. Le couchage et le repas du soir pour ces agents sont pris en charge par le Syndicat mixte.*

*Avant le début de la saison, un contrôle sanitaire des six Mérens est effectué au centre équestre UDSIS de Vernet-les-Bains. Après ce contrôle, les chevaux sont travaillés trois semaines avant le début de la saison – souvent en altitude, à Porta en Capcir. Les deux calèches sont entièrement révisées et les pièces – même légèrement défectueuses – sont changées, avant d’être acheminées sur site. Les écuries démontables (créées en bois et posées sur le sol, en Site classé) sont remontées, les clôtures remises en état, l’eau aux abreuvoirs est rebranchées, du foin est livré trois à quatre fois durant la saison. Ce travail de maintenance est accompli par l’ONF qui groupe ces déplacements avec d’autres travaux prévus sur site ou lors de la descente des ordures du Chalet refuge des Cortalets, ceci dans un souci d’économie.*

*En partenariat avec l’ONF et la sous-préfecture de Prades, un arrêté de circulation est pris et interdit le passage des voitures particulières lorsque le dispositif est opérationnel. Le passage des transporteurs professionnels est toujours autorisé, mais on a pu observer une très bonne articulation entre les chauffeurs des transporteurs et les cochets ; les transporteurs déposant les visiteurs au départ des calèches pour le dernier kilomètre. Le caractère « pittoresque » de la montée aux Cortalets en est ainsi renforcé, pour le plus grand plaisir de tous les acteurs. Pour éviter le piétinement des pelouses aux Cortalets, autour des écuries, les chevaux sont descendus – à pied – du dimanche soir au jeudi matin à Fillols où ils sont parqués et surveillés au pré.*

*À la fin de la saison, les chevaux sont contrôlés par un vétérinaire, déferés et confiés au centre équestre. Durant l’hiver, les chevaux et les calèches sont mis à la disposition – gratuitement – des membres statutaires, mais également auprès du prestataire pour des concours hippiques et d’attelages. Le dispositif a également été déployé durant l’hiver pour des manifestations telles que Les Enfants de la Planète, avec Yann Arthus-Bertrand, pour l’inauguration d’une voie verte en Ariège, ou encore pour la journée de la randonnée à Porta.*

Figure 109. Dispositif de traction animale : extrait du plan de gestion (2010)

Le projet de traction animale a été conçu dans l’idée de produire une image de « mobilité propre », pour compenser la fermeture des pistes tout en gardant la montagne et le Canigó « accessibles » à tous.

Conformément au programme de l’OGS signé en 2000, l’objectif était d’améliorer la gestion des véhicules en altitude et de ne plus donner l’image d’une aire de stationnement aux abords du refuge des Cortalets. Mais la configuration du site et l’état de ses accès ne permettent pas d’envisager la mise en place de navettes collectives sur le modèle du dispositif des Bouillouses. Des études de faisabilité de systèmes alternatifs sont lancées dès 2000 par le SIPARC et l’ONF qui sont alors maîtres d’ouvrage de l’OGS. Deux pistes sont alors privilégiées, la structuration d’un service de taxi 4x4 et l’introduction de la traction animale, mais aucune d’elles ne se concrétise dans un premier temps. Le système de navettes 4x4 semble inapproprié, car peu

d'entreprises de transport sont intéressées par le projet<sup>33</sup> et que la viabilité économique du dispositif imposerait une tarification des passagers que les maîtres d'ouvrage de l'OGS jugent excessive. Quant à la traction animale, l'idée n'est pas abandonnée, mais l'ampleur du projet rend les responsables locaux dubitatifs à l'idée qu'elle soit effectivement mise en place un jour.

La création du SMCGS va accélérer ce processus. Fondé en 2002 par le Conseil général et présidé par Christian Bourquin, le SMCGS se saisit de la problématique en apportant les moyens humains et financiers qui faisaient jusqu'alors défaut. Les premières années du SMCGS sont consacrées à la structuration de sa gouvernance : il lui faut un local, du personnel, organiser son administration, se faire connaître. Il lui faut surtout faire sa place et trouver le bon équilibre entre le SIPARC, l'ONF et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales qui en sont les trois administrateurs. Peu de projets sont réalisés durant les deux premières années. À partir de 2004, un nouveau directeur arrive au SMCGS avec une feuille de route précise de la part de son président : prendre en main la question de la pénétration automobile du Canigó et faire reculer les voitures durant la saison estivale.

La mise en place de la traction animale et de tout son décorum a permis de faire accepter localement que les voitures n'accèdent plus au cœur du site classé (au niveau du Ras des Cortalets). L'évolution annuelle du point de départ offre la possibilité d'abaisser le niveau de la barrière fermant l'accès aux véhicules privés durant la saison estivale. En proposant une solution alternative, Le SMCGS a souhaité montrer que la fermeture de l'accès aux véhicules motorisés ne signifie pas que l'on cherche à faire baisser la fréquentation du massif. La traction animale stigmatise les moyens d'accès motorisés sans pour autant remettre en cause l'objectif de profiter des retombées économiques de l'activité touristique du massif. En ce sens, la traction animale satisfait à la fois aux deux objectifs de protection et de développement du massif : protection de la nature et de l'environnement en limitant les nuisances et autres dégradations liées à la motorisation ; développement local en suscitant une nouvelle attractivité et en créant huit emplois durant la saison estivale.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 110. Traction animale dans le Canigó, © Rémi Bénos 2011 /SMCGS

L'accueil des visiteurs est assuré sur le site des Cortalets par une dizaine de personnes dont la mission est de veiller à limiter l'impact de la fréquentation sur ce milieu fragile. Lors de la rédaction du cahier des charges et de ce paragraphe, l'équipe du SMCGS proposait, à travers l'expression de « valeurs de l'Opération Grand Site », que le public particulièrement hétérogène soit informé et préparé. Certains visiteurs se rendent pour la première fois « en montagne » et le SMCGS souhaitait ainsi leur proposer un accueil convivial et chaleureux, à l'image des représentations sociales et stéréotypées du « montagnard » (Debarbieux, 1995).

Le dispositif de surveillance était auparavant assuré par une prestation de l'ONF : un patrouilleur circulait en 4x4 sur les pistes d'accès aux Cortalets pour comptabiliser le nombre de véhicules et vérifier qu'il n'y en a pas davantage que la « capacité de charge du site ». Le patrouilleur ONF assurait également une mission de contrôle des usagers du site classé : en tant qu'agent assermenté, celui-ci pouvait dresser des contraventions et était chargé de fermer les pistes en cas d'épisode pluvieux notamment en période de réessuyage. Sa présence relevait donc de l'approche sécuritaire de patrouille. Cette logique a évolué à partir de 2008 : le patrouilleur ONF a été remplacé par un patrouilleur équestre qui n'est plus assermenté et dont la mission principale a été réorientée vers « l'animation ».

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

<sup>33</sup> Des conflits entre les entreprises locales potentiellement candidates empêchèrent leur regroupement dans un syndicat des transporteurs du Canigó.

Figure 111. Patrouilleur équestre, été 2010, © Rémi Bénos 2011 /SMCGS

D'autres étapes administratives ont concouru à la mise en place du dispositif de traction animale. Un arrêté préfectoral est notamment pris, chaque année, pour adapter la réglementation de la circulation sur les pistes du Llech et de Balatg. Préalablement, des discussions ont lieu entre le Directeur du SMCGS, le Sous-préfet de Prades et l'ONF qui sont gestionnaires, pour le compte de l'État, des dites pistes. Les premières années du dispositif, cette rencontre fut parfois tendue en raison des doutes du Sous-préfet concernant la pertinence du dispositif et la capacité du SMCGS à gérer la fréquentation sur le site. Ces échanges sont devenus routiniers depuis la saison 2008 qui a confirmé la maturité de l'opération. La publication de cet arrêté permet à l'État de contrôler l'application de la réglementation des sites classés et, surtout, d'assurer ses missions régaliennes de sécurité des accès routiers : le texte prévoit notamment la possibilité de fermer les pistes durant 2 jours à la suite de violents épisodes pluvieux. Cela constitue un outil de pression sur le SMCGS qui se donne alors pour mission de réaliser annuellement les travaux d'entretien des pistes, pourtant propriétés de l'État, dans l'objectif d'éviter une fermeture de l'accès en altitude en pleine saison touristique.

Le système de traction animale évolue chaque année, ce qui montre son importance pour l'image du site. Pour augmenter les cadences et structurer davantage le dispositif, le point de départ de la traction animale a donc été déplacé chaque année. Or le point de départ de la traction animale correspond au niveau de fermeture de l'accès motorisé pour les visiteurs. Autrement dit, le point de départ de la traction animale est marqué par une barrière en travers de la piste. C'est en cela que le dispositif contribue à la satisfaction des objectifs de « gestion de la fréquentation » portés par l'OGS. Mais pour augmenter les cadences (toutes les 30 minutes) avec le même nombre de chevaux et de calèches (l'investissement étant trop grand pour augmenter le cheptel et l'équipement), ce fameux point de départ marquant la fin de l'accès motorisé est – paradoxalement peut-être – progressivement remonté d'année en année. Certains paramètres techniques et logistiques ont également été pris en compte pour faire évoluer le dispositif. Concernant les véhicules privés, il fallait notamment installer la barrière au niveau d'une zone de stationnement suffisamment aménagée pour accueillir de nombreux véhicules. Concernant la calèche elle-même, il fallait une aire de retournement et un pourcentage de pente adapté à la traction des chevaux. Ces deux contraintes sont d'autant plus fortes qu'elles ont lieu dans un milieu fragile et sur des versants raides, ce qui rend les opérations délicates et limite la flexibilité du dispositif. Le choix de l'emplacement du point de départ était donc réduit. En définitive, le dispositif a été stabilisé en 2010 sur un tronçon d'à peine 600 mètres en aval du refuge des Cortalets : pour comparaison, les pistes de Balatg et du Llech font respectivement 13 km et 17 km de long. La traction animale est quantitativement anecdotique, si l'on peut dire. Ce qui la rend centrale dans l'action publique du SMCGS, c'est donc son importance symbolique. Ce dernier kilomètre permet de sanctuariser le Pla des Cortalets et de consacrer son statut de haut lieu de montagne, jugé incompatible avec la présence de véhicules motorisés. Peu importe le coût du dispositif financé sur fonds publics : l'essentiel est de retrouver un site de Cortalets correspondant à l'imaginaire et à « l'esprit des lieux » qui lui sont attribués par les responsables du SMCGS notamment. Pourtant, l'invention des Cortalets comme haut lieu romantique est indissociable de l'usage de véhicules motorisés puisque la piste de Balatg a été créée dès pour cette raison précisément. C'est bien une question d'image et d'imaginaire dont il est question ici. L'évaluation des avantages de la traction animale ne se fait pas à partir d'indicateurs de biodiversité ou de facture énergétique : le bilan carbone des véhicules privés qui montent aux Cortalets est quasiment le même que s'il n'y avait pas de traction animale. Ce qui compte, c'est que l'image et le paysage du Canigó proposés aux visiteurs correspondent à celle d'un site précieux et fragile, resté naturel et authentique et qui mérite donc d'être préservé. L'esprit du lieu se diffuse aussi par les odeurs, les bruits et les images qui ne sauraient accepter la présence de véhicules motorisés. De surcroît, la traction apporte une visibilité importante à l'action publique. Les équipes du dispositif arborent les



logos du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales et la banderole du SMCGS décore les barrières des enclos à chevaux. Le processus d'appropriation par marquage semble à son apogée.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 112. Traction animale aux Cortalets, en remplacement des 4x4, © Rémi Bénos 2011 /SMCGS

La traction animale est un projet dont la dimension patrimoniale est indirecte, puisque l'objectif officiel et principal est la gestion de la fréquentation et de l'accessibilité. Mais dans l'esprit de ses protagonistes, la volonté de mettre en patrimoine le Canigó implique de faire reculer la pénétration automobile et de limiter ses souillures, visuelles, matérielles et symboliques. C'est la raison pour laquelle les calèches ont été fabriquées spécialement pour le Canigó et se sont inspirées de la forme des calèches des *trajiners* catalanes. C'est aussi pour cela que les montures initialement prévues étaient des ânes catalans, ce qui aurait permis de surcroît d'afficher une contribution à la pérennisation de la race. Mais pour des raisons pratiques, ils ont dû être remplacés par des chevaux de type mérens, dont on souligne partout l'origine voisine, ariégeoise et pyrénéenne...

Comment expliquer l'importance du dispositif de traction animale dans la politique Grand Site menée sur le Canigó ? Parce que la traction animale constitue le principal point d'ancrage à partir duquel une nouvelle mise en récit et une nouvelle mise en scène ont été rendues possibles. Ce dispositif a donné de la légitimité au SMCGS en tant que maître d'ouvrage et structure opérationnelle innovante. C'est l'action qui lui a donné le plus de visibilité locale et nationale. La formule « les 4 pattes remplacent les 4x4 » a frappé les esprits largement relayés par la presse régionale et même nationale. Cette action est plus largement apparue innovante à l'échelle des espaces naturels de montagne, ce qui a suscité un certain intérêt auprès du ministère en charge de l'Environnement et dans le petit monde des gestionnaires d'espaces naturels et des sites touristiques. Là aussi, la presse spécialisée s'est fait l'écho de l'expérience du Canigó en matière de mode de déplacements alternatifs dans les espaces naturels.

La visibilité et la reconnaissance acquise par l'intermédiaire du dispositif de traction animale reposent également sur l'innovation technologique associée à ce projet. Un projet transfrontalier a été monté pour le développement d'un moteur électrique et solaire qui soulagerait la traction des chevaux, permettant ainsi d'allonger la distance (donc de rabaisser le nombre de voitures) et d'augmenter les cadences. En effet, les capacités physiques des chevaux constituent une contrainte pour l'abaissement du niveau de stationnement des voitures qui implique l'allongement du temps de parcours. Ces contraintes ont tenté d'être contournées par le montage d'une opération de coopération transfrontalière avec la Comarca del Ripollès et *Institut Politecnic Ripolles desenvolupament* dans le cadre du programme LEADER porté par le Pays Terres Romanes. Les partenaires catalans du SMCGS souhaitaient bénéficier de l'expérience du SMCGS à travers des journées de formation et d'échanges (leur but était de monter un produit touristique basé sur la traction animale dans le Ripollès), tandis que le SMCGS espérait bénéficier de leurs compétences techniques et technologiques pour la conception et la réalisation du moteur électrique et solaire. Cette dimension « innovation technologique » associée à la dimension « programme européen transfrontalier » a fortement contribué à asseoir la crédibilité du Syndicat Mixte Canigó Grand Site dans le paysage institutionnel local et donc à légitimer ses actions. Il a dès lors été associé aux mots clés d'innovation technologique, de programme européen et de projet transfrontalier, ce qui a contribué à lui conférer une notoriété croissante. Les structures partenaires doivent désormais compter avec une structure solide et puissante sur le Canigó. Structure qui a désormais, grâce à la traction, mieux balisé son domaine de compétence.

La traction animale a permis de positionner le SMC GS comme structure capable d’allier la tradition et l’innovation, comme le soulève le titre de l’article publié dans la revue *Espaces naturels* en 2006 : « *L’authentique, c’est très technique* » (*Espaces naturels*, 2006). Elle s’est progressivement imposée comme l’action phare du SMC GS et de la stratégie de reconnaissance du « Grand Site ». Le Président du SMC GS en a fait le symbole de la notion « d’écologie républicaine » qu’il revendique à l’échelle du département. La traction animale a permis de marquer le changement de politique de gestion dans le massif du Canigó en modifiant radicalement l’image de « montagne à 4x4 » qui lui était attribuée jusque dans les années 1990. Autrement dit, il a été plus simple et plus efficace de mettre des chevaux à la place des 4x4 que de tenter de les interdire de front.

L’analyse du dispositif de traction animale révèle l’interdépendance des impératifs de gestion d’un espace d’une part, des valeurs portées par un dispositif public d’autre part, et enfin des enjeux politiques de l’accès aux hauts lieux. Ici, la dimension mémorielle des processus de patrimonialisation ne relève pas d’une mémoire sociale telle qu’elle a pu s’exprimer dans le projet de Route du fer. C’est la mémoire de la dégradation et de la fragilité, alimentée par les ressorts de la patrimonialisation, qui jouent un rôle actif dans l’avènement d’une figure de la patrimonialisation originale : celle d’une montagne protégée, mais ouverte et accessible à tous. La dimension spatiale de cette figure est radicalement différente de la figure de la montagne habitée par une mémoire sociale. Ce ne sont plus les villages et les sites miniers qui constituent les « lieux de condensation » de la montagne Canigó (Debarbieux, 1995). Ce sont désormais le site classé et les pistes qui y conduisent. La figure de l’ouverture implique d’agir sur des lieux contrôlés, mais n’est pas incompatible avec celle de la montagne habitée. Chacune d’elle correspond à des territorialités politiques différentes, celles du SIPARC (post-1995) et celle du SMC GS.

Le rôle très symbolique qu’a pu jouer la traction animale pour faire accepter la fermeture progressive des accès routiers en altitude et leur réglementation contraignante se vérifie enfin avec l’arrêt, en 2015, de ce dispositif. Compte tenu du coût de fonctionnement très élevé, en rapport avec la faible efficacité en matière de transport de personnes, le SMC GS a décidé de mettre un terme à cette expérience de 10 années qui aura durablement marqué le changement d’image du Canigó et les types de fréquentations (automobile versus pédestre) souhaités.

### 4.3. Les revégétalisations comme outil de gestion de la fréquentation

Dès le lancement de la dynamique Grand Site dans le massif du Canigó, c’est-à-dire suite à l’affaire du Pla Guillem et à la reprise en main de l’État sur les destinées du Canigó, les premières actions envisagées visent à revégétaliser les zones jugées comme étant les plus dégradées. La mobilisation des techniques de restauration écologique est très courante dans les Opérations Grands Sites. Elle renvoie directement à la rhétorique de la dégradation et de la fragilité des sites, développée par les penseurs de la politique Grand Site. La revégétalisation est appréhendée sur le mode de la réparation, voire du soin médical si l’on s’en tient à la dimension éthique et normative de ces dispositifs.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 113. Révégétalisation sur le Pla Guillem en 1997, © SMC GS

Les techniques de revégétalisation sont devenues un des outils clefs du génie écologique de réhabilitation des milieux en zone de montagne, de nombreux chantiers ont été engagés dans ce domaine dans ce massif (notamment par la restauration de pelouses alpines sur domaines skiables, etc.). Pour le gestionnaire qui les mobilise, l'objectif est d'abord d'assurer la préservation d'une ressource touristique, impliquant le maintien de l'attractivité d'un haut lieu qui en est le produit support. Le génie écologique est donc mobilisé dans une approche *fonctionnaliste* : l'emprise du végétal est un moyen d'assigner une fonction précise à différents lieux d'un Grand Site et ainsi à contrôler la fréquentation. Les revégétalisations sont mobilisées comme réponses techniques à des problématiques vives de dégradation d'une part et, d'autre part, comme outil de gestion de la fréquentation touristique.

Les OGS ont été conçues pour réhabiliter des sites qui, à un moment donné, ont été considérés comme étant « dégradés ». Autour de cette problématique de la dégradation s'opère une tension entre systèmes de valeurs et systèmes d'acteurs qui trouve un point d'ancrage dans les chantiers de revégétalisation. C'est la raison pour laquelle une OGS, à travers ses opérations de réhabilitation, consiste d'abord à préserver la ressource touristique qui n'est autre que le paysage du site lui-même, ce qui implique de maintenir son attractivité. Le génie écologique a été mobilisé dans le Canigó selon une approche particulièrement fonctionnaliste, qui répond à des objectifs précis et localisés sur des sites considérés comme les révélateurs de l'état de dégradation du massif<sup>34</sup> : ce que l'on peut appeler des géosymboles.

Le premier de ces projets consiste à revégétaliser le Pla Guillem. C'est l'une des principales actions pilotes mises en place dès 1997 pour le lancement de l'OGS. Elle marque le début de la prise en main du massif par les autorités. L'état d'esprit est à l'urgence face à l'érosion des sols due à la tranchée et à la divagation des véhicules depuis plusieurs décennies. Mais la revégétalisation du Pla Guillem est surtout une action hautement symbolique. Ce projet marque l'arrêt définitif de la fréquentation motorisée sur le Pla Guillem et, au-delà, implique la fermeture de la piste intervallée. C'est un rêve qui s'effondre pour certains, une grande victoire pour d'autres ; avec ce projet débute une politique de « recul » des véhicules dans tout le massif. De symbole de la modernité permettant de faire communiquer deux vallées, la piste est progressivement perçue comme la trace d'un mode de développement touristique obsolète : sa revégétalisation consiste donc à l'effacer.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 114. Revégétalisation sur le Pla Guillem en 2010, © Rémi Bénos

Conformément aux objectifs que se fixe le dispositif et à chantier de revégétalisation initié dans le cadre de l'OGS Il s'agit là encore d'un programme d'actions pilotes concernant conforte l'idée que la revégétalisation a été envisagée comme réhabilitation du massif par les gestionnaires. L'expérience de la

l'historique du massif, le second concerne le secteur des Cortalets. la période 1999-2000, ce qui l'un des principaux outils de revégétalisation commencée sur

<sup>34</sup> Cela correspond aux observations qui ont été faites pour toute OGS qui, à leur lancement, prennent d'abord la forme d'une accumulation d'opérations de réhabilitation concernant des zones de stationnement, de chalandises, de promenade, etc., sans véritable projet territorial (Duval, Gauchon, 2007).

le Pla Guillem est mobilisée. Il s'agit pourtant d'une opération fondamentalement différente. Ici, les travaux relèvent d'une approche visuelle et esthétique. Il n'y a pas forcément de grands problèmes d'érosion ou d'instabilité des milieux, même si des justifications d'ordres écologiques sont légitimement avancées. La réhabilitation du site relève davantage de la mise en scène d'accueil du public : il s'agit des Cortalets, haut lieu de fréquentation, de contemplation et de consommation. C'est à partir de ce lieu que le grand public est tenté de juger de l'état du massif dans son ensemble, tout simplement parce qu'il est le plus fréquenté. Au-delà de la pleine saison touristique, les Cortalets revêtent également une forte dimension culturelle pour des formes contemporaines de rites catalans collectifs tels que *la Trobada* (fête de la St Jean) ou individuels (monter au Pic depuis les Cortalets pour fêter un évènement personnel, sous forme de pèlerinage). Monter aux Cortalets c'est, en quelque sorte, déjà être au Canigó. N'oublions pas qu'à cette époque, les véhicules continuent de stationner sur les pelouses aux abords du refuge et en bordure de piste. L'objectif est de limiter l'impact des pratiques et des usages de ce site qui est le plus fréquenté, qu'il s'agisse du piétinement, des places à feu, etc. La revégétalisation est l'une des modalités d'un projet plus global de mise en scène des Cortalets. Elle ne participe pas d'un dispositif de limitation de la fréquentation ou d'interdiction d'une pratique particulière comme sur le Pla Guillem. Il s'agit de rendre le site plus agréable, esthétique, c'est-à-dire de le mettre en conformité avec les représentations monumentales et paysagères qui en font une ressource et le rendent attractif. La revégétalisation permet notamment de canaliser les flux de marcheurs : la présence ou l'absence de végétal indique si le visiteur a la droit de poser le pied en bord de chemin ou non. Suivant en cela les objectifs d'une OGS, il s'agit d'en faire un lieu d'accueil correspondant à l'image qu'en ont les visiteurs, de mettre en cohérence la configuration spatiale du site et les normes esthétiques qui ont présidé aux fonctions touristiques du lieu pour renforcer son caractère « montagne ».

En se préoccupant en priorité de ces deux sites, les chantiers de revégétalisation marquent une rupture politique et conceptuelle portée par l'OGS dans le massif du Canigó. Ce sont deux hauts lieux structurants et complémentaires. Le Pla Guillem est celui de la nature sauvage, trop longtemps souillé par les véhicules motorisés. Depuis 1994, il est indirectement devenu le haut lieu d'une lutte pour une autre montagne que celle des pistes d'altitude. Le site des Cortalets est quant à lui le haut lieu touristique et culturel. C'est la carte postale, l'icône paysagère. L'invention du Canigó comme haut lieu touristique est indissociable de l'invention des Cortalets au début du 20<sup>e</sup> siècle par le CAF qui l'équipe de refuge et d'accès routier. Autrement dit, dès leur lancement, ces deux projets de revégétalisation marquent le passage à une nouvelle étape dans l'action publique de protection et de développement du Canigó.

Le troisième et dernier chantier de revégétalisation, de nature différente, n'en est pour l'heure qu'au stade de projet. Il concerne le tronçon « sud » de la route intervallée aménagée au début des années 1970. Située en partie dans la Réserve naturelle de Prats-de-Mollo (piste de Roques Blanques), mais non réglementée, la piste est encore utilisée aujourd'hui pour de multiples usages (tourisme, élevage, etc.). À l'initiative du Syndicat Mixte Canigó Grand Site, son état technique a fait l'objet d'une étude en 2007 qui a conclu que son impact sur les milieux était majeur et engendrait une forte dégradation. Elle constitue également une « balafre » paysagère pour le Vallespir qui a débouché sur des propositions d'intervention autour de deux volets de génie civil (stabilisation des talus par pose de géotextile, de gabions et enrochements) et de génie écologique (opération de végétalisation de talus par plantation ou repiquage de gispet, féтуque, genévrier, pin à crochet). L'un des enjeux majeurs étant de « cicatriser », selon l'étude, l'impact paysager créé par les hauts talus de la piste. Mais le gestionnaire se montre particulièrement prudent : quinze ans après l'affaire du Pla Guillem, certains acteurs défendent encore l'existence d'une liaison avec le Conflent et ne cessent de rappeler le fait que cet équipement a été financé en partie par la commune pour un usage avant tout pastoral. Pour eux, le risque serait de reconnaître que cette piste est source de perturbations environnementales, ouvrant la voie à l'effacement progressif de l'équipement routier, donc mettre un terme définitif au projet de route intervallée. Dans ce contexte, le projet de revégétalisation revêt une dimension « intermédiaire » et joue un rôle de proposition consensuelle entre le débat manichéen posé en termes de fermeture ou d'ouverture de cette piste.

La végétalisation des talus sert d'outil de médiation : le SMC GS ne peut fermer les yeux sur l'un des derniers points noirs du massif en termes de pénétration automobile en altitude. L'administration, la DIREN et le ministère sont restés longtemps en attente vis-à-vis du SMC GS. En proposant ce projet de végétalisation en 2007, le SMC GS propose d'agir sans pour autant trancher entre deux options antagonistes et de s'engager en douceur sur un terrain délicat où sa légitimité de gestionnaire n'est pas toujours évidente.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 115. Les opérations de revégétalisation menées dans le cadre de l'Opération Grand Site, © Rémi Bénos 2011

La revégétalisation permet par ailleurs d'élargir l'horizon des possibles et d'imaginer de nouvelles orientations, non seulement pour diminuer l'impact visuel des pratiques touristiques et pastorales, mais aussi pour « normer » les comportements et contraindre les usages du site. De multiples réaménagements sont rendus possibles par les techniques de végétalisation, dans la mesure où les traces laissées par les travaux seront ensuite dissimulées par le végétal.

\*

\* \*

Au-delà de leurs spécificités propres, ces trois derniers chantiers montrent bien le rôle que peut jouer la végétalisation en tant qu'outil de gestion d'un territoire pour une structure qui doit s'inscrire dans un référentiel de haute valeur environnementale et donner à voir ses compétences et ses capacités dans ce domaine. À ce niveau, la végétalisation est un instrument de publicisation des actions entreprises par le Syndicat sur le massif, un affichage de ses compétences de gestionnaire de site. En intervenant directement sur la configuration du substrat géomorphologique, il procède à un véritable marquage du site qui peut être considéré comme sa « propre signature » (Verschambre, 2008). Les travaux de revégétalisation témoignent du changement de gouvernance dans la conduite des aménagements du massif : à la fois du souci des nouveaux gestionnaires d'en faire un moyen pour asseoir leur légitimité, et de la volonté de reprise en main par l'État faisant à nouveau de l'ONF sa cheville ouvrière. La revégétalisation permet d'aborder les « traces » laissées par la fréquentation du site à travers une dimension que l'on peut qualifier de charnelle (Greish, 2003), mais aussi de projeter cette action-pilote dans le référentiel scientifique des Réserves naturelles. Ce dernier oblige en effet à revégétaliser avec des espèces endémiques, ce qui revêt un caractère expérimental pour ce type de milieu de haute montagne méditerranéenne. Le Canigó devient ainsi un nouveau site pilote de la recherche en génie écologique à l'échelle du massif pyrénéen, légitimé par le partenariat engagé avec le Conservatoire

Botanique Pyrénéen et l'Office National des Forêts. Il s'agit de légitimer le gestionnaire dans le domaine de la conservation et donc de l'extraire du seul champ du développement touristique.

### 3.6. *Pointe du Raz en Cap Sizun*

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

## La Pointe du Raz... *penn ar bed* et symbolique

Située à l'extrémité occidentale de la Bretagne, La Pointe du Raz constitue pour les promeneurs un bout du monde (*penn ar bed* en Breton) par ses caractéristiques géographiques. Utilisé à des fins de pastoralisme ou de pêche, ce promontoire rocheux fascine les promeneurs, badauds et aguerris, tant les forces de la nature entre les vagues qui rencontrent les falaises sur des hauts fonds créent un spectacle : par temps calme, la perspective éloignée du coucher du soleil y fascine ; par temps perturbé, les déchaînements de la mer d'Iroise dans le raz de Sein terrifient.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 116. Carte postale du début du XXe siècle, pastoralisme sur le site de la Pointe du Raz, cliché anonyme cité par LE  
FUR 2013 : 96

Pour le protéger, le site est classé en 1958 sur une surface de 72 hectares. L'accroissement de la fréquentation de visite (« touristique » ou pas) est identifié dès le XIXe siècle, dénoncé à partir de 1929<sup>35</sup> quand la démocratisation de l'accès à l'automobile, l'instauration des congés payés et le développement des séjours balnéaires et des excursions commencent à induire des flux importants de visiteurs. Rapidement des commerçants s'y installent, notamment des bigoudènes, vendant différents bibelots et souvenirs en tout genre, puis quatre hôtels qui accueillent des séjours en abondance jusqu'à la Première Guerre mondiale (Fichaut et coll., 1997, Vourc'h, 1996).

Lieu pittoresque vanté par des écrivains depuis le XIXe siècle, puis lieu d'excursion promu par la compagnie de chemins de fer de l'Ouest et par le comité du tourisme du Finistère, la notoriété s'installe peu à peu (Chartier, 1950, Ginier, 1972) et les flux touristiques deviennent réguliers sans être contrôlés (Baron-Yellès, 1996). Le tourisme se développe sur le Cap Sizun au cours du XXe siècle notamment grâce au développement de stations balnéaires proches (Baron-Yellès, 1996) et la facilité avec laquelle les visiteurs peuvent se rendre au cap en automobile.

La diffusion des visiteurs au sein du Cap Sizun est inégale. La Pointe du Raz constitue le lieu emblématique du cap finistérien, chargé de symbole des forces de la nature (la roche, la mer, le vent). Les écrivains relatent les conditions parfois qualifiées de « difficiles » ou « inhumaines » de leur expérience de visite : « ... grandes ondulations arides en augmentent l'aridité en s'approchant de la Pointe du Raz. Touffes de joncs marins très courts, le sol est pelé par places. Nous traversons deux villages noirs de crasse [...]. Trou satanique, bouleversements, replis, indescriptibles couleurs de roches sous-marines. L'homme n'est pas fait pour vivre là, pour supporter la nature à haute dose. Ce n'est pas un rocher, mais une agglomération de rocher ; la terre a passé entre, herbe courte et glissante » (Du Camp & Flaubert, « Un voyage en Bretagne », 1847). Dès 1909, des hôtels sont construits à la Pointe du Raz, des activités de guidage s'y déroulent très rapidement. Il n'y a pas de canalisation de flux en ce début de siècle : les quelques voitures qui arrivent jusqu'à la pointe stationnent au plus près du « site à voir », mais aussi des commerces tels que des hôtels, des restaurants et des vendeurs de souvenirs souvent saisonniers qui s'installent tout près du sémaphore.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

<sup>35</sup> L'écrivain René Villard dénonce l'explosion du tourisme à la Pointe du Raz en dénonçant le temple marchand par l'installation de magasins de souvenirs.



Figure 117. Stationnement des véhicules au pied du sémaphore de la Pointe du Raz en 1930, source : Commune de Plogoff, site web de la commune, consulté le 01.11.2015, URL : <http://www.plogoff-pointeduraz.com/patrimoine/histoire>

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 118. Carte postale du site de la Pointe du Raz entre les deux guerres mondiales, cliché anonyme cité par LE FUR, 2013 : 124

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 119. La pointe du Raz, Chemin de Fer de Paris à Orléans, Lucien Serre & cie Paris, 1930

La relation entre tourisme et commerce semble fructueuse dans les années 1960 : propriétaires de leurs murs, une douzaine de commerces ouvrent en 1962 et se regroupent dans une « cité commerciale » organisée autour d'un parc de stationnement pour véhicules en forme de « piste d'aviation ». Ce site est aménagé et géré par la municipalité de Plogoff, notamment pour ce qui est du parc de stationnement payant. Le site reçoit 30 000 visiteurs en 1970. Les mentalités évoluent dans les années 1970 et, peu à peu, une volonté de retrouver un paysage « conforme » à ce que l'on attend d'un grand site naturel se fait jour. Le programme de « cent mesures pour l'amélioration de l'environnement » voulu par le Premier ministre Chaban-Delmas est appliqué à la Pointe du Raz par le ministère de l'Environnement en 1971 (Desdoigt, 2000). La dégradation anthropique liée au passage fréquent des personnes et des véhicules, au camping sauvage contribue à la réduction de la couverture végétale du site. Des opérations sont envisagées en 1976 pour limiter ces dégradations, avec la destruction de bâtiments, mais également le projet de transfert de la cité commerciale. Une boutique près du sémaphore « Le Penn ar Bed », un musée, ainsi qu'en retrait l'hôtel de l'Iroise, subsistent alors.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 120. Carte postale de 1958 du site de la Pointe du Raz sans les hôtels et bâtiments touristiques près du sémaphore. On observe la présence de deux nouveaux hôtels, cliché anonyme, cité par LE FUR, 2013, p. 130

Ce projet est dans un premier temps ralenti : d'une part la négociation avec les commerçants arrivés de « plein droit » sur le site s'avère être délicate en raison de l'intérêt économique de leur situation géographique ; d'autre part, la décision de l'État de construire une centrale nucléaire à Plogoff remet en cause l'argumentaire pour la préservation du milieu de la Pointe. Le choix du lieu d'installation de cette centrale de 5 200 mégawatts au sein de l'enclave de landes de Feunteun Aod dans la commune de Plogoff, à seulement un kilomètre de la Pointe du Raz, ébranle quelque peu le projet emblématique de protection de cet espace naturel. Il faut attendre les élections présidentielles de mai 1981 et le renoncement de l'État à cette centrale pour qu'un certain nombre d'actions soient menées en faveur de la conservation de la Pointe du Raz. Le

Conservatoire du Littoral, par ses acquisitions en 1980, permet la protection de la Pointe du Raz ses colonies ornithologiques tridactyles.

## 1. La constitution du territoire de gestion des fréquentations à la Pointe du Raz

La fin des années 1980 marque la volonté des acteurs de valoriser et de préserver le site de la Pointe du Raz. La commune de Plogoff commande en 1988 une étude sur la mise en valeur de la Pointe du Raz et de la baie des Trépassés (Géolitt, 1989). Cette étude préconise une restructuration des équipements afin de mieux répondre aux attentes de fréquentation. La direction régionale de l'Architecture et de l'Environnement réalise en 1989 une étude botanique sur l'apparition de déserts végétaux anthropiques qui montre que 70 % de la surface du site de la Pointe du Raz et 35 % de la surface de la Pointe du Van sont dégradés. Cette détérioration de la baie des Trépassés et la Pointe du Van conduit l'Etat à élargir le périmètre du site classé en 1987 et à la porter à 200 hectares. C'est dans ce contexte de reprise en main préfectorale (marquée par l'arrivée de Maurice Saborin, préfet du Finistère en 1988), que la démarche « Opération Grand Site » (OGS) est lancée avec l'appui d'Ambroise Guellec, député de la circonscription du Finistère et secrétaire d'Etat à la Mer du gouvernement Chirac de mars 1986 à mai 1988. Dans ce contexte local de dévalorisation du site face aux observations de dégradations liées à la fréquentation<sup>36</sup>, confrontée au contexte national de mise en place de dispositifs d'OGS visant à réhabiliter des sites classés, dégradés par leur fréquentation associant Etat, collectivités locales et acteurs des sites, la Pointe du Raz et ses sites connexes apparaissent éligibles au programme de réhabilitation des grands sites nationaux dégradés le 22 novembre 1989. D'emblée un certain nombre de parcelles sont acquises après expropriation de 360 propriétaires par le Conservatoire du Littoral à la Pointe du Raz et par le Conseil Général du Finistère à la Pointe du Van et dans la Baie des Trépassés. Un protocole d'accord est signé entre les acteurs sur les objectifs et les moyens du projet. Le Conservatoire du Littoral met notamment comme condition à cette acquisition foncière l'aboutissement du projet de 1976 pour le déplacement de la cité commerciale et du parking. Des scénarios d'aménagement des lieux sont proposés, mais l'accord des restaurateurs et des commerçants de la cité commerciale n'est obtenu qu'en 1990 après sollicitation de la Chambre de commerce et de l'Industrie de Quimper. Malgré leur désaccord, les commerçants acceptent leur déplacement en l'absence d'alternative.

En application de la politique nationale des Grands Sites, l'action préfectorale relayée par la direction régionale de l'Environnement, soutenue par le Conservatoire du Littoral, par le secrétaire d'Etat et député de circonscription permettent aux arguments de vétusté et d'esthétisme voire de praticité des infrastructures de prévaloir et d'envisager le financement de déplacement de la cité commerciale. Le financement intégral de cette opération incite les commerçants à « suivre le mouvement ». Maître d'ouvrage de l'opération, le Syndicat mixte pour l'Aménagement et la Protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun<sup>37</sup>, créé en 1991, commence les travaux de l'opération Grand Site en 1993. La démolition des parkings et des bâtiments intervient en 1995 et 1996. Le comité de pilotage opte pour une revégétalisation en deux ans de la Pointe et fait intervenir le

---

<sup>36</sup> Le Télégramme du 3 octobre 1989 titre : « *La Pointe du Raz est malade de son succès : Etats et pouvoirs publics à son chevet pour chercher des moyens de mettre en œuvre pour obtenir sa guérison* » (cité par Baron-Yellès, 1996, 99).

<sup>37</sup> Sont membres du Syndicat Mixte : les communes de Plogoff, de Cléden-Cap Sizun, le SIVOM du Cap Sizun, le Conseil Général du Finistère et à titre consultatif, la Préfecture du Finistère, le Conservatoire du Littoral, la Chambre de commerce et de l'Industrie de Quimper, l'Association Tourisme en Cap Sizun, l'association des commerçants de la Pointe du Raz, le Comité Départemental du Tourisme, les mécènes. Le comité syndical est composé de 13 délégués dont 4 délégués du Conseil Général du Finistère et 9 délégués de la Communauté de communes du Cap Sizun (établissement public d'intérêt communal créé par arrêté préfectoral le 17 décembre 1993 dans le prolongement des SIVOM et SIVU existants intégrés) dont 4 membres sont obligatoirement de la commune de Plogoff et 2 sont obligatoirement de la commune de Cléden-Cap Sizun. Sont également membres la Préfecture du Finistère, le Conservatoire du Littoral, la Chambre de commerce et de l'Industrie de Quimper, l'association des commerçants de la Pointe du Raz, le Comité départemental du tourisme du Finistère et les mécènes de l'Opération Grand Site.

Conservatoire du Littoral, propriétaire et garant de l'intégrité du site, la Direction départementale de l'Équipement du Finistère (DDE 29) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB) et l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) pour l'expertise scientifique.

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 121. Cartographie des techniques utilisées pour la restauration écologique par la Pointe du Raz, source : SEPNB cité par LE FUR, 2013 : 237

Des expérimentations sont également réalisées pour étudier la capacité du milieu naturel à se régénérer (Le Fur, 2013). L'ouverture du Grand Site au public en 1996, au terme des travaux de restauration, est assurée grâce à un financement à hauteur de 50 millions de francs, dont 13 millions pour des acquisitions foncières d'une partie de la Pointe du Raz par le Conservatoire du Littoral et de la Pointe du Van pour le Conseil Général du Finistère. L'Europe, l'État, la région Bretagne, le département du Finistère, le Conservatoire du Littoral, et la fondation Gaz de France (dans le cadre d'un mécénat) interviennent massivement. En 1996, le Conservatoire du Littoral poursuit l'acquisition de terrains, dont 38 hectares anciennement dédiés par EDF à la création de la centrale.

Le Syndicat mixte réalise les actions de communication, d'information et de sensibilisation des publics en matière de préservation des espaces fragiles appartenant au Conservatoire du Littoral, à la commune de Plogoff, à la commune de Cléden-Cap-Sizun et au Conseil Général du Finistère sur les trois sites de la Pointe du Raz, de la baie des Trépassés et de la Pointe du Van. Afin de poursuivre et de renforcer ces missions, le Syndicat mixte présente un dossier de candidature afin d'obtenir le label « Grand Site ». Cette candidature affirme la volonté d'opter des mesures préventives qui anticipent les dégradations ultérieures, en prenant compte la répartition des flux en regard des potentialités biologiques du milieu. Par ailleurs, le Syndicat mixte cherche à affirmer une stratégie de développement en termes de retombées économiques au sein de l'arrière-pays grâce à l'accueil à la Pointe du Raz et aux actions de découverte du territoire permises par la mise en œuvre d'équipements et de services (Dossier de candidature du Syndicat mixte « La Pointe du Raz... vers une labellisation "Grand Site de France" »).

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 122. Périmètre du label « Grand Site Pointe du Raz » 2004-2010, source : Dossier de candidature « Label Grand Site de France La Pointe du Raz en Cap Sizun », juillet 2012 : 18

Le label « Grand Site de France » est obtenu le 17 juin 2004 pour une durée de 6 ans sur le périmètre de 200 hectares « Pointe du Raz » comprenant les sites de la Pointe du Raz, la baie des Trépassés et la Pointe du Van. Le Syndicat mixte est conforté dans ses missions. Ces années de labellisation permettent une meilleure gestion des espaces naturels :

- la création d'un comité de pilotage pour la gestion des espaces naturels en Cap Sizun,
- la réalisation de plusieurs études scientifiques (Bioret, 2010),
- la préservation et sécurisation de sentiers,
- le suivi de la fréquentation et de l'évolution du milieu naturel,
- la lutte contre les espèces indésirables,

- la mutualisation de moyens techniques entre le Syndicat mixte et la Communauté de communes du Cap Sizun pour l'entretien des espaces naturels en vue de la création d'un opérateur unique dans la gestion des espaces naturels et de randonnées.

Concernant l'accueil touristique et les retombées économiques, cette labellisation débouche sur :

- l'amélioration de la communication physique et virtuelle,
- la promotion touristique du Cap Sizun,
- l'analyse quantitative de la fréquentation de la Pointe du Raz à partir d'écompteurs et des transactions du péage du parking,
- la réalisation d'une étude sur la randonnée menée en partenariat avec la Fédération Française de Randonnées pédestres et Finistère Tourisme,
- divers partenariats dans le cadre de manifestations dans le Grand Site,
- la mise en valeur du patrimoine par une muséographie dans la Maison de Site puis la réalisation d'un Centre d'Interprétation,
- des études portant sur l'automatisation des parkings,
- une étude portant sur l'extension de l'espace d'interprétation, de la boutique et quant à la faisabilité d'un espace de consignes.

Dans la perspective d'une demande de renouvellement du label, un groupe de travail constitué autour de la Communauté de communes du Cap Sizun, du Syndicat mixte, de l'Agence de Développement touristique et de l'Agence Ouest Cornouaille Développement mandate le cabinet Dominique Macoin pour évaluer la gestion du Grand Site. Cette étude conclut à :

- la nécessité d'améliorer les méthodes des différentes observations qui ne répondent que partiellement aux interrogations des gestionnaires,
- la nécessité d'une réappropriation du Grand Site par les usagers, notamment par les habitants qui se sentent dépossédés par l'affluence du site (mais également le paiement pour l'accès au parking du site de la Pointe du Raz en haute saison, malgré la gratuité pour les habitants du Cap Sizun),
- la nécessité d'organisation de la gouvernance et de reconfiguration dans la gestion du site, passant notamment par la désignation de la communauté de communes comme opérateur unique.

Ces constats dressés, le Syndicat mixte obtient un délai de réflexion entre 2010 et 2011 et fait le choix de demander le renouvellement du label avec un périmètre étendu. En effet, les communes de Goulien et de Beuzec-Cap-Sizun apportent leur appui à la démarche et permettent d'étendre la façade maritime de Plogoff et Beuzec-Cap-Sizun. Le site passe de 200 hectares à 2 024 hectares. Par ailleurs, la Communauté de Communes du Cap Sizun est porteuse du projet déposé en juillet 2012 et bénéficie du soutien du Syndicat mixte de la Pointe du Raz, de l'Agence Ouest Cornouaille Développement, de Finistère Tourisme, du Conseil général du Finistère, de la Région Bretagne, du Conservatoire du Littoral et de l'État.

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 123. Périmètre du label « Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun » 2012-2018, source : dossier de candidature « Label Grand Site de France La Pointe du Raz en Cap Sizun », juillet 2012 :23

Plus qu'un simple renouvellement de label, c'est donc un nouveau label « Grand Site de France » qui est obtenu le 21 décembre 2012 pour ces 2 024 hectares « Pointe du Raz Cap Sizun », pour une durée de 6 ans, et qui concerne une grande partie de la côte nord du cap Sizun caractérisée par un paysage de landes et de falaises littorales ainsi que de zones humides.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 124. Propriétés foncières de la côte nord « Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun », source : CG29, Dir. de l'aménagement de l'eau, de l'environnement, et du logement, service des espaces naturels et des paysages, extrait de l'Atlas des propriétés et de zones de préemptions départementales, avril 2012 : 63

Ce territoire rassemble une mosaïque de parcelles appartenant au Conseil Général du Finistère, au Conservatoire du Littoral, au Syndicat mixte de la Pointe du Raz, les communes de Beuzec-Cap-Sizun, de Goulien, de Cléden-Cap-Sizun et de Plogoff, à l'association Bretagne Vivante (ex-SEPNB), aux propriétaires privés (avec une zone de préemption départementale concernant notamment les sentiers côtiers et une convention avec Bretagne Vivante). La candidature repose sur un projet de territoire fondé sur un nouveau mode de gouvernance qui reconnaît le rôle de la Communauté de communes du Cap Sizun dans le portage de la démarche de labellisation, la coordination des opérations relatives aux Grand Site et en tant qu'opérateur unique pour la gestion des espaces naturels.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 125. Propriétés foncières de la côte sud « Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun », source : CG 29, Direction de l'aménagement de l'eau, de l'environnement, et du logement, service des espaces naturels et des paysages, extrait de l'Atlas des propriétés et de zones de préemptions départementales, avril 2012 : 63

## 2. L'émergence des pratiques de gestion des flux (1950-1989)

Le Conseil Général du Finistère observe au début du XXe siècle le développement touristique et exprime des craintes pour le site : « dès 1928, c'est le Conseil Général qui a eu projet de préserver et d'empêcher l'urbanisation et de canaliser les promeneurs » (entretien avec le directeur du syndicat mixte, 19/03/2015). Son projet est d'acquérir le site de la Pointe du Raz. Mais le classement en 1943 de l'extrême pointe<sup>38</sup> permet d'empêcher la propagation des constructions d'hôtel et suffit dans un premier temps à limiter l'impact sur l'environnement. Cette mesure n'empêche néanmoins pas l'ouverture du musée ainsi que l'ouverture de nouveaux hôtels, dont le célèbre hôtel de l'Iroise ouvert en 1950<sup>39</sup>.

Dans la deuxième moitié du XXe siècle, l'accès et l'organisation des services à la Pointe du Raz deviennent anarchiques. Face à une activité en progression forte, la mairie de Plogoff commence à gérer et réglementer l'activité de guidage dès 1946 (Plogoff Infos, 2009 : 14). Pendant la haute saison, un régisseur remet aux guides les tickets vendus aux visiteurs. Les groupes ne doivent pas dépasser 10 personnes, le contrevenant est sanctionné par une amende pour non-respect des normes de sécurité. Ce n'est qu'à partir du classement par l'État de l'ensemble du site en 1958, que des initiatives communes sont lancées. La réinstallation des commerces est réalisée en 1962 avec la création d'un bureau des guides et l'aménagement d'un parking bitumé de 2 hectares pour les véhicules motorisés, réalisé par la commune de Plogoff. Cette démarche témoigne de la première forme de contrôle des flux d'accès à la Pointe du Raz. Cette initiative change les habitudes des visiteurs accédant au site en automobile. Les habitants sont les premiers à se rendre sur le site :

<sup>38</sup> Loi du 2 mai 1930 qui abroge la loi de 1906 ayant pour objet de réorganiser la protection de monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque

<sup>39</sup> L'hôtel de l'Iroise ouvert en 1950 a été dirigé par Marie Le Coz, fermé le 1<sup>er</sup> janvier 1997 puis démoli en février 1997 suite à l'acquisition des terrains par le Conservatoire du Littoral, symbolisant le contrôle de l'activité commerciale sur le site de la Pointe du Raz dans le cadre de l'opération Grand Site.

« attendez, j'allais à la pêche là-bas, je faisais de la plongée sous-marine, j'amenais ma voiture tout au bout, on allait jusqu'au pied du monument là-bas, mais à l'époque j'avais 20 ans » (entretien maire de Beuzec Cap-Sizun, 22/06/2015). À l'époque, le fait de se rendre en voiture jusqu'au bout de site est présenté comme légitime du fait des caractéristiques physiques du lieu « la population allait voir le coucher du soleil au mépris des suspensions des voitures » (entretien maire de Plogoff, 23/06/2015). Pour autant, la démarche de régulation et de contrainte des flux semble acceptée pour éviter les effets négatifs du stationnement sauvage : « Donc il n'y a pas besoin de s'inquiéter, des sites comme la Pointe du Raz ou les Pointe du Van [une gestion des flux] c'est idéal, car il n'y a pas de risque de désagrément comme du stationnement sauvage » (entretien maire de Cléden-Cap-Sizun, 23/06/2015).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 126. Cité commerciale et parking après les travaux de 1962, source : Commune de Plogoff, site web de la commune, consulté le 01.11.2015, URL : <http://www.plogoff-pointeduraz.com/patrimoine/histoire>

Dès 1970, on estime le nombre de visiteurs à 30 000 par an (stationnement des véhicules). La circulation est alors sécurisée et la municipalité fait face seule à sa régulation : « Quand vous êtes à la Pointe du Raz, vous êtes à Plogoff, quand vous êtes à Plogoff vous êtes à la Pointe du Raz » (entretien maire de Plogoff, 23/06/2015). La congestion du site s'est étalée jusqu'au bourg de Plogoff « Avant l'opération Grand Site, il fut un temps on a vu une saturation à 2-2,5 kilomètres avant le site » (entretien maire de Plogoff, 23/06/2015). La municipalité a donc fait le choix de réguler en partie « les gens venaient là impunément, le parking était payant l'été, il y avait quelques sens interdits ça et là, mais la population allait jusqu'au bout » (entretien maire de Plogoff, 23/06/2015).

Par ailleurs, c'est au sein de la réserve ornithologique du Cap Sizun situé sur la commune de Goulien, à une dizaine de kilomètres au nord-est de la Pointe du Raz, que la première initiative de canalisation des flux sur l'espace littoral par un sentier aménagé est réalisée en 1980. La réserve ornithologique est créée le 14 juin 1959, ouverte au public en 1970 et accompagnée d'une action de découverte et d'éducation à l'environnement dans la réserve. Cette réserve n'est pas classée réserve nationale ou régionale, il s'agit d'une réserve associative dont le Conseil général du Finistère, qui a acquis les parcelles au titre des espaces naturels sensibles sur une superficie de 32 hectares, confie la gestion en 1973 à Bretagne Vivante.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 127. Panneau d'information entre le parking et la boucle balisée de la Réserve du Cap Sizun à Goulien, cliché J. Piriou, 22/06/2015

En 1980, un sentier pédagogique en boucle d'un kilomètre est créé afin de permettre des visites libres ou faciliter et sécuriser l'accès, notamment dans la cohabitation entre l'homme et les oiseaux. Actuellement, le Conseil Départemental du Finistère possède 80 % du territoire de la Réserve du Cap Sizun (en vert), les 20 % restants appartiennent au Conservatoire du Littoral pour la partie des îlots (en bleu), Bretagne Vivante (en orangée) et dont certains terrains privés sont en concession de gestion (en marron). La Communauté de communes n'intervient pas sur ce site qui est animé par l'association Bretagne Vivante et aménagé par le Conseil Départemental du Finistère. Aussi en 2003, le cheminement est-il revu avec l'aménagement de cheminements et contraint avec des canalisations (« endiguements ») de type monofil : « cela a été fait, car certains secteurs étaient dangereux, il y a surtout eu le tracé de fait pour respecter la nidification d'oiseaux. À l'époque, il n'y avait qu'un petit muret en pierre et des piquets de bois et c'est tout » (entretien conservateur

Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015). La canalisation des flux est améliorée par la création de zones de délestage piquées de belvédères et la fermeture d'un secteur du chemin sur demande de la commune de Goulien. Un écomètre est installé sur la barrière d'entrée du chemin pédestre et permet d'évaluer sa fréquentation à 26 490 personnes en 2013 et 28 000 personnes en 2014.

Le conservateur de la réserve admet que le site peut recevoir 200 à 300 personnes par jour. Sa fréquentation horaire est très irrégulière : « *ce n'est pas comme un accès à la plage où à 15 heures tout le monde arrive, la fréquentation est répartie sur l'ensemble de la journée et dépend aussi de la capacité du parking* » (entretien 22/06/2015). Au-delà, la qualité de visite du site en subit l'impact et les oiseaux les nuisances. Une légère baisse de fréquentation est observée en 2015, que le conservateur explique par les conditions météorologiques aléatoires, la diminution du nombre d'espèces d'oiseaux visibles sur la réserve, ainsi que la qualité du site d'accueil et d'information qui fait l'objet d'un nouveau plan d'interprétation avec de nouvelles installations afin d'augmenter la fréquentation, notamment sur les visites guidées payantes.

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 128. Cheminement et belvédère de la boucle balisée en 1980 puis en 2003 par le Conseil Général du Finistère au sein de la Réserve du Cap Sizun à Goulien, cliché J. Piriou, 22/06/2015

Pour les gestionnaires, la canalisation des flux « permet d'éviter les transgressions en tout genre, parce qu'hier encore j'ai récupéré deux couples qui étaient partis voir les chevaux au loin, donc c'est d'essayer de canaliser un peu le flot, on voit bien même si on n'est pas au phénomène de la Pointe du Raz d'une dizaine d'années, on voit bien là-haut, à la petite pointe rocheuse, il y a bien du passage, c'est bien piétiné quand la saison sera finie, il n'y aura plus d'herbe, il n'y aura plus rien » (entretien conservateur Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015).

L'entretien du site est assuré par un employé en charge du fauchage des landes, de la surveillance des troupeaux, de la remise en état des chemins. Le Conseil départemental du Finistère prend en charge l'aménagement et les travaux sur les itinéraires. Enfin, la côte en dehors de la réserve, le sentier côtier et le chemin de grande randonnée sont gérés par la Communauté de Communes du Cap Sizun.

### 3. L'élaboration d'un programme de gestion des flux (dès 1989)

Le 15 mai 1990, des scénarios d'aménagement et de fonctionnement pour le site classé de la Pointe du Raz sont présentés à Quimper, suite à une mission d'étude demandée conjointement par la maire de Plogoff, le SIVOM de Pont-Croix, le Conseil général du Finistère et le Préfet du Finistère auprès de CAMPANILE CITES CONSEIL (Vourc'h, 1990).

Les trois sites concernés par l'opération « Grand Site Pointe du Raz » sont différenciés dans leurs usages :

- la Pointe du Raz est considérée comme un « monument naturel » à forte valeur symbolique ;
- la baie des Trépassés est propice aux activités sportives et à la plage ou une halte de repos ou de gastronomie ;
- la Pointe du Van fait davantage l'objet de promenade nature.

Par ailleurs, l'étude précise les conditions de déplacement des visiteurs qui se rendent sur le Cap Sizun, priorisant les lieux de visite ou hiérarchisant l'importance des lieux de visite : « *le désir irrésistible du visiteur d'aller au bout n'est pas assouvi, rien ne sert de chercher à le "capter" pour lui faire découvrir les autres attraits du cap* » (Vourc'h, 1990 : 3).

Concernant le site de la Pointe du Raz, le plus soumis à la fréquentation, trois hypothèses sont proposées dans la réorganisation du site, toutes incluant une revégétalisation.

#### *Hypothèse 1*

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 129. Première hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Raz avec l'intention de conserver les éléments bâtis et déplacer les parkings, source : Vourc'h, 1990

Cette hypothèse envisage la circulation automobile (*en rouge*) de manière partielle, c'est-à-dire jusqu'à trois seuils de parkings : l'un de 500 places pour automobiles et autobus situé dans les anciennes carrières, invisibles de la route, utilisé toute l'année, un deuxième de 500 places utilisables en saison, installé dans la dépression après le premier seuil et enfin un troisième parking de 30 à 50 places gratuites à la sortie du hameau de Lescoff. La distance pour les véhicules est de 1 550 m entre la Pointe et la porte de la Pointe, seuil de péage. Par ailleurs, une navette payante est envisagée en saison pour parcourir cette distance. Concernant les cheminements piétons (*en bleu*), trois sont envisagés dont l'un au niveau de l'axe central de 1 550 m et les deux autres en chemins littoraux, l'un au sud de 800 m et l'autre au nord de 1 450 m.

#### *Hypothèse 2*

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 130. Deuxième hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Raz avec l'intention de déplacer les commerces et le parking, source : Vourc'h, 1990

Une seconde hypothèse écarte les itinéraires pour les véhicules (*en rouge*) de ceux réservés aux piétons (*en bleu*) et agit sur la répartition des parkings en fonction de leur capacité. Un axe central est libéré pour les piétons avec la création d'une navette en saison, il est complété par les deux cheminements présentés dans l'hypothèse 1. Le site de la porte de la Pointe situé à 1 550 m de l'entrée est complété par la création de commerces (déplacés de la cité commerciale ainsi que du musée et de l'hôtel de l'Iroise démolis), d'une maison de site, d'un parking payant de 800 places obligatoires en saison situé derrière la porte. Les anciennes carrières font l'objet d'un parking de 250 places utilisables en hors saison. Enfin un autre parking de quelques places gratuites se situe à la sortie du hameau de Lescoff.



### *Hypothèse 3*

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 131. Troisième hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Raz avec l'intention de déplacer les commerces et le parking en deux temps, source : Vourc'h, 1990

Dans une troisième hypothèse, l'aménagement reprend l'hypothèse 2, mais l'étend progressivement. La priorité est donnée à la création de parkings : l'un de 400 places aux portes de Lescoff, un autre de 250 places dans les anciennes carrières ; l'accès au site est payant. Dans un second temps, l'accès au parking dans la carrière est limité en basse saison, le parking aux portes de Lescoff est agrandi à 550 places. Par ailleurs, les éléments bâtis et les commerces sont d'abord conservés puis déplacés aux portes de Lescoff.

Par ailleurs, dans le site de la baie des Trépassés, on cherche à concilier le site naturel avec une fréquentation de passage entre les deux pointes du Van au nord et la Pointe du Raz au sud. Deux hypothèses sont proposées comportant une restauration dunaire :

### *Hypothèse 1*

La première hypothèse adapte le site aux usages. Le site reçoit le public qui se rend sur la plage en haute saison, mais garde son aspect « naturel » hors saison. On envisage une canalisation des accès à la plage à partir des zones de stationnement (*en bleu*) et l'instauration d'un parking entre la route et le cordon dunaire d'une capacité de 100 places proche des hôtels et de 150 places, de manière temporaire.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 132. Première hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la baie des Trépassés avec l'intention d'aménagements fonctionnels selon les usages de saison, source : Vourc'h, 1990

### *Hypothèse 2*

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 133. Deuxième hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la baie des Trépassés avec l'intention d'aménagements fonctionnels selon les usages de saison, mais avec aménagement de la zone humide, source : Vourc'h, 1990

La deuxième hypothèse ajoute l'aménagement de sentiers pédestre autour de l'étang ainsi que l'aménagement en fond d'étang d'un hébergement et d'un équipement de loisir.

Enfin, concernant le site de la Pointe du Van, on souhaite restaurer la Pointe en lui conservant son caractère naturel, notamment en réalisant une recolonisation végétale.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 134. Hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Van avec l'intention de restaurer la pointe en lui conservant son caractère naturel, source : Vourc'h, 1990

Cette proposition exclut la circulation automobile (en rouge) et propose un parking de 350 places et une canalisation des cheminements piétons sur plusieurs axes organisant une boucle et des chemins d'accès (*en bleu*).

Sur l'ensemble du site classé, l'intention est claire : il s'agit de relier les trois sites (Pointe du Raz, Baie des Trépassés et Pointe du Van) organisés par des itinéraires incitatifs pour les voitures avec deux axes principaux en provenance d'Audierne et de Douarnenez vers la Pointe du Raz et un itinéraire de circulation en sens unique entre la baie des Trépassés et la pointe du Van et, enfin, deux circuits de découverte, l'un passant par une route intérieure entre la baie des Trépassés et les pointes, l'autre est une route côtière qui relie les trois sites (Vourc'h, 1990).

### **3.1. Mesures de l'OGS dans la gestion de la fréquentation pour le cheminement et le stationnement (1989-1996)**

L'opération « Grand Site » a permis d'attirer l'attention sur la fréquentation de la Pointe du Raz et la baie des Trépassés puis la Pointe du Van : « avant l'OGS, 500 000 visiteurs, c'était énorme, c'est surtout quand la fréquentation est anarchique, les gens se trimbalaient sur la lande, les bruyères, partout où ils avaient envie, ils souhaitaient marcher, ils marchaient, l'espace commençait à souffrir d'érosion avec le piétinement et les voitures qui allaient jusqu'à la statue au-delà du sémaphore » (entretien maire de Plogoff, 23/06/2015). Suite aux propositions de scénarios, le groupe de pilotage réuni le 16 juillet 1990 choisit plusieurs options d'aménagement : à la Pointe du Raz, il marque sa volonté de retrouver l'aspect « naturel » du site en supprimant tous les éléments bâtis de la Pointe. Des régulations des flux ont donc été réalisées, par exemple le recul de la porte d'entrée du site augmentant l'espace de déambulation piéton ainsi que le linéaire de sentiers afin de réduire la concentration antérieure à l'extrémité de la Pointe du Raz. Les visiteurs sont donc amenés à utiliser un sentier aménagé au sud de la pointe, donc davantage fréquenté, plutôt que le sentier aménagé au nord avec une vue sur la Pointe du Van qui est volontairement présenté comme devant rester plus « confidentiel » (Vourc'h, 1999) : « cette organisation était voulue et fait le pari d'une gestion des cheminements sur le site de la Pointe du Raz » (entretien avec le directeur du Syndicat Mixte, le 19/03/2015). L'organisation des stationnements et des cheminements a été l'une des actions principales de l'opération « Grand Site » contribuant à une régulation des flux.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 135. Schéma du programme d'aménagement retenu de la Pointe du Raz, source : Vourc'h, 1999

La cité commerciale déplacée, les parkings sont paysagés pour se fondre dans le paysage. La recherche d'intégration au site est effectuée dans une volonté d'utiliser les matériaux du site par la réutilisation d'éléments types (par exemple les murs et talus) et l'utilisation de la pierre et de la lande (Vourc'h). En définitive, 809 places payantes sont créées sur 3 hectares.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 136. Vue de la cité commerciale et du parking payant créé dans le cadre de l'opération « Grand Site » à la Pointe du Raz, cliché J. Piriou, 19/03/2015

Le parking à la Pointe du Raz est payant, à la Pointe du Van il-ci est gratuit. Une différence qui a un impact sur les comportements des usagers, mais également sur les stratégies individuelles des acteurs de l'opération « Grand Site » dans la gestion du périmètre. La Pointe du Van est réaménagée en 2003 afin de sécuriser les lieux en séparant les camping-cars des voitures. Mais le choix de gratuité est clair pour ce site : « Ambroise Guellec, vice-président du Conseil Régional de Bretagne, refuse de rendre payant la Pointe du Van, propriété du Conseil général du Finistère » (entretien technicien service des espaces naturels et paysages Conseil Départemental du Finistère, 23/06/2015). La Pointe du Van est en effet concernée par la politique nationale des espaces naturels sensibles déclinée dans le Finistère, c'est un site ouvert au public comme tous les sites du Conseil Départemental du Finistère « c'est le principe de laisser le libre accès aux sites naturels, il n'y a pas qu'en Bretagne c'est la loi. Après il y a des stationnements qui sont payants, mais la fréquentation du site elle est gratuite » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015).

Le cas de la Pointe du Raz est plus spécifiquement lié à son histoire et la réalisation d'un parking par la commune de Plogoff « ce qui a été fait à la Pointe du Raz peut se faire ailleurs, sur un site du Conservatoire du Littoral par exemple, mais pas du Conseil général » (entretien technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun, 22/06/2015). La commune de Plogoff perçoit les recettes du parking payant instauré bien avant l'opération « Grand Site ». Lorsqu'en 1997 le statut du Syndicat mixte est modifié et qu'il devient gestionnaire de la Pointe du Raz, de la baie des Trépassés et de la Pointe du Van, il s'autofinance à hauteur de 80 % grâce aux recettes du parking qui couvrent le fonctionnement du personnel, les frais de promotion et l'investissement, le solde provenant de subventions (30 000 €). Avant l'opération « Grand Site », le parking était géré uniquement par la commune. La plus grande partie du parc de stationnement réalisé dans le cadre de l'opération « Grand Site » se situe sur la commune de Plogoff et une petite partie sur les terrains du Conservatoire du Littoral et du Conseil Départemental du Finistère (figure). Lorsque la gestion du parking est transférée au Syndicat mixte, la gestion de la commune de Plogoff accuse un déficit. Pour combler ce déficit, le Syndicat mixte reverse une enveloppe budgétaire à la commune de Plogoff « c'est-à-dire que les parkings rapportent 650 000 euros par an et donne 115 000 € à la commune de Plogoff » (entretien technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun, 22/06/2015).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 137. Parking de la Pointe du Van organisé en deux espaces, l'un pour les véhicules légers, l'autre pour les campings, — car, vue depuis le départ du cheminement piéton, cliché J. Piriou, 23/03/2015

La question du paiement du parking de la Pointe du Raz fait l'objet de beaucoup de discussions entre les acteurs et opérateurs. Certains défendent l'idée que les parkings permettent au Syndicat mixte d'assurer un service « le parking permet de financer une qualité d'accueil et de l'information c'est ce que recherchent les visiteurs » (entretien directeur du Syndicat mixte, 19/03/2015), tout en s'autofinçant presque totalement « le syndicat mixte n'est pas endetté, il n'y a pas de crédit avec 7 personnes à temps plein et 20 saisonniers, ce n'est pas comment ça qu'il faut voir un Grand Site ? » (entretien Président du Syndicat mixte, maire de Plogoff, 23/06/2015). D'autres acteurs en revanche, considèrent que le paiement du parking déplace les flux vers les sites périphériques la baie des Trépassés et la Pointe du Van « cela crée un frein qui reporte les flux, la Pointe du Van commence à être problématique parce que beaucoup de gens du fait que le parking soit payant se rendent au parking de la Pointe du Van » (entretien conservateur Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015), jusqu'à même prendre des risques dans leur périple d'accès à la Pointe du Raz pour ne pas s'acquitter du paiement « les gens stationnent à la baie des Trépassés et emprunte le sentier littoral qui reste difficile à cet endroit, car laissé confidentiel et peu aménagé afin de canaliser les flux par les cheminements réalisés, à mon avis il

prennent aussi des risques, il y a eu notamment cet été une femme qui a chuté, je ne sais pas si c'était sur cette partie, mais il y a toujours des risques à la Pointe du Raz » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015). Au-delà de la problématique du droit d'accès au parking, d'autres élus sont beaucoup plus réservés sur l'ensemble de la réhabilitation y compris le déplacement de la cité commerciale et des parkings qui éloignent l'entrée de l'extrémité de la Pointe constituant le principal intérêt, « je ne sais pas qui a pondu ça : "il ne faut pas que les véhicules à moteur aillent au sémaphore". Il ne faut pas aller au-delà du sémaphore, donc en fait tous ces gens-là qui viennent en autocar ou autre, ils ont pollué sur des centaines de kilomètres, il reste 800 mètres à faire et ils n'ont pas le droit. C'est un raisonnement complètement absurde, avec le résultat des cars qui ne viennent pas » (entretien maire de Goulien, 22/06/2015).

Ensuite, les sentiers de cheminement, notamment dans le site de la Pointe du Raz, entre la cité commerciale, ses parkings et l'extrême pointe ont permis de canaliser les flux de passage des piétons, mais on s'aperçoit des divergences de points de vue d'acteurs concernant l'accès aux espaces naturels. En effet, alors que pour certains d'entre eux la qualité du site justifie une telle gestion des flux, « le cheminement permet de découvrir, on s'approprie comment l'esprit des lieux ? En cheminant : sinon on arrive là, on fait demi-tour et on s'en va ! L'exceptionnalité, ça se mérite ! » (entretien maire de Plogoff, président du Syndicat Mixte, 22/06/2015), pour d'autres la « non-liberté » voire « l'artificialisation » d'accès à l'espace naturel interroge « la perte de cet esprit de liberté, par le fait des cheminements, des monofils et/ou tout cela... bon certes, c'est un peu injuste et puis à la limite quelle solution on a ? Qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on pourrait ? Comment on pourrait faire autrement pour arriver à préserver les capacités exceptionnelles, et reconfigurer pour qu'ils aient attiré, et une valeur paysagère et écologique intéressante, comment on peut y arriver sans malheureusement, arriver à ces aménagements qui sont un peu artificiels [...] quelles solutions on a pour faire autrement ? » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015).

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 138. Début du cheminement par l'axe central d'accès à la Pointe du Raz au niveau de la cité commerciale réaménagée et la Maison de la Pointe du Raz et belvédère d'observation, cliché J. Piriou, 19/06/2015

Lors de l'opération « Grand Site », les itinéraires de cheminement ont tenu compte des flux et du passage. La progression du cheminement se fait d'abord sur un revêtement d'enrobé de synthèse (1) du niveau de la cité commerciale à quelques mètres après le belvédère en prenant l'axe central, puis sur de la grave de ciment avant d'arriver à un « pavage » en pierre de granit à face plane (2) : « il y a eu le travail de réflexion sur tout ce volume de pierres qui était déstructuré du temps où l'on marchait n'importe comment, on a rassemblé toutes les pierres qui avaient une face plane et on a réutilisé ces pierres de granit sans utilisation de matériaux extérieurs pour bloquer le sol et encourager la reprise végétale » (entretien directeur Syndicat mixte, 19/03/2015). Au niveau de l'extrémité de la pointe, on retrouve le sol avec des pierres apparentes (3) et, en poursuivant le sentier nord, un sol de terre plutôt étroite qui se rapproche des caractéristiques des principaux sentiers côtiers (4). L'accès à l'extrême pointe se fait sur du pavage de granit à face plane ce qui permet un accès avec confort avant de retrouver le sol « en état » avec les pierres de granit permettant de stabiliser le sol et favoriser la revégétalisation.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 139. Les revêtements du sentier de cheminement de la Pointe du Raz.

- ❶ Enrobé de synthèse, ❷ grave de ciment puis pavage de granit à face plane ❸ pierre de granit en l'état ❹ sentier de terre et sable, cliché J. Piriou, 19/06/2015

Par ailleurs, en raison de la fréquentation importante sur certaines portions menant principalement à l'extrême pointe, des « poches de relâchement » ont été aménagées afin d'éviter que les usagers enjambent les monofils lorsque la circulation piétonne est dense, et permettent aux visiteurs de prendre des clichés photographiques du paysage maritime.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 140. Poche de relâchement sur l'itinéraire de cheminement entre le belvédère et l'extrême pointe de la Pointe du Raz, cliché J. Piriou, 19/06/2015

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 141. Pavage de pierre en granit puis sol à l'état « naturel » favorisant la repousse de la pelouse végétale. Le panneau situé sur la droite du Conservatoire du Littoral mentionne « *Avis aux promeneurs : tout déplacement de pierres est formellement interdit. Elles ont un rôle essentiel pour retenir les graines nécessaires à la revégétalisation du sol. Leur déplacement est facteur d'érosion favorisant la dégradation du site. Merci de votre participation* », cliché J. Piriou, 19/06/2015

Malgré la volonté de laisser la végétation reprendre sa place, avec notamment les panneaux du Conservatoire du Littoral demandant de laisser les pierres au sol, certaines zones ont été très dégradées, et la repousse paraît impossible. Aussi la question de la gestion de la végétation en adéquation avec la canalisation des flux laisse-t-elle septiques certains acteurs, observateurs des dégâts causés par la fréquentation humaine trop importante pour conserver une végétation intacte : « le plus important au niveau de la Pointe du Raz, c'est que même s'il n'y a plus de piétinement, la végétation ne repart pas. Il y a des endroits où il n'y a personne à y aller et pourtant rien ne repousse... il y a peut-être eu trop, la terre a été trop tassée, on a peut-être attendu » (entretien conservateur Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015). Même un regard de technicien reste perplexe « oui à la Pointe du Raz, il y a eu de l'amélioration, il y a un suivi une gestion commune de l'entretien, comme réparer des monofils, on a fait un beau site, mais concernant le végétal rien n'a changé » (entretien technicien service des espaces naturels et paysages Conseil Départemental du Finistère, 23/06/2015). Et pour cause, le problème du site de la Pointe du Raz, comme l'a déjà signalé Anne Vourc'h en 1999, c'est l'incapacité d'évaluer la capacité de charge. La médiation importante du site réalisée à la suite de l'opération « Grand Site » a contribué à augmenter le nombre de visiteurs, comme le précise le Président du Syndicat mixte « l'opération Grand Site et la nouvelle installation a doublé le nombre de visiteurs, il ne faut pas se tromper ! » (entretien Président Syndicat mixte, maire de Plogoff, 23/06/2015). Aussi le site est-il confronté à un dilemme entre la qualification de l'accueil et la protection de l'espace naturel « on a une diversité de population qui arrive avec des intérêts et une sensibilisation qui est différente [...] il y a des fils qui ont été mis, mais on perd le côté naturel du site, le côté emblématique » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015). Enfin, la surface même de déambulation du site de la Pointe du Raz comparée à la dimension du sentier côtier littoral expliquerait l'importante détérioration « La Pointe du Raz n'est pas forcément moins abîmée que les autres sites, je vais même vous dire l'inverse, parce la Pointe du Raz c'est sur un territoire qui fait 2-3-4-5 ha, peut-être plus je ne sais pas, ici [sur la commune de Beuzec-Cap Sizun], c'est complètement l'inverse, vous avez un linéaire, c'est plus diffus, il y a moins de concentration, mais la partie qui sera abîmée, c'est tout bête, ce sont les sentiers, autrement à gauche et à droite du sentier c'est

naturel, c'est des bruits d'animaux, il y a la lande... les gens ne vont pas tant que ça en dehors des chemins balisés ! » (entretien maire de Beuzec Cap Sizun, 22/06/2015).

Cette recherche de « nature » a déjà été soulignée par Anne Vourc'h concernant la Pointe du Raz « *le sentier nord qui réserve des vues superbes sur la Pointe du Van reste volontairement confidentiel* » (Vourc'h, 1999 : 61) ou encore par Jean-Yves Desdoigt, ancien inspecteur régional des sites DIREN Bretagne, concernant la Pointe du Van, « la meilleure vue sur la Pointe du Raz derrière la Chapelle Saint-They sur le côté sud de la Pointe du Van » (Desdoigt, 2000 : 285). Pourtant le Syndicat mixte déconseille le passage par le sentier peu aménagé entre la Pointe du Raz et la baie des Trépassés avec vue sur la Pointe du Van. À la Pointe du Van l'accès derrière la chapelle est même interdit par arrêté municipal de la commune de Cléden-Cap-Sizun pour des raisons de glissements de terrain (SCOT de l'Ouest Cornouaille approuvé, 2015, p 216). Finalement, la canalisation des flux par des cheminements permet de mieux « contenir » la fréquentation, mais n'empêche pas des problèmes de piétinement de la flore « à partir du moment où l'on a mis en place des itinéraires balisés cela évite la divagation des gens partout, mais on s'aperçoit quand même qu'il y a des gens qui ne respectent pas » témoigne Yvon Lorgouilloux du cas de la Réserve du Cap Sizun (entretien conservateur Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 142. Cheminement et itinéraires de la Pointe du Van, cliché J. Piriou, 23/06/2015

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 143. Promeneuse qui a dépassé le cheminement, au-delà des monofils pour prendre un cliché photographique depuis la Pointe du Van, cliché J. Piriou, 23/06/2015

Cette situation inquiète les maires des communes du Cap Sizun notamment en raison des risques encourus par les usagers face aux dangers hors sentiers balisés « il y a quand même des risques en dehors du sentier, c'est à leur risque et péril, je ne vous cache pas, que là, la saison démarre, moi je m'attends à voir l'hélicoptère sur le bord de la côte, et je dis merde, il y a un problème à cet endroit-là, et ça arrivera encore, je croise les doigts, mais on sait que ça fait partie du lot. Il y a des imprudents. » (entretien maire de Beuzec-Cap Sizun, 22/06/2015). Cette résignation face aux problèmes de gestion des flux interroge quant aux résultats de la canalisation telle que réalisée dans ce site naturel.

Mais à la Pointe du Raz, on estime que les visiteurs trouvent une qualité de visite du site comme de l'espace commercial qui sont « indissociables » depuis les balbutiements du tourisme de ce lieu symbolique. « L'aménagement pour l'époque a été très efficace, on a regardé à la demande du public qui veut découvrir un site, progressivement, avec une qualité de marché, ce qui est correct tout en préservant les habitats, les espèces animales, ce n'a pas créé de dérangement » (entretien technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun, 22/06/2015). Le directeur du Syndicat mixte témoigne même de la prouesse d'avoir gardé « l'esprit paysager du Cap Sizun », « ici on a environ 2000 mètres carrés de bâtis et la moitié est sous toiture végétale, les matériaux utilisés pour 14 commerces sont des matériaux du pays de l'ardoise et du granit quand on voit la manière dont les pierres sont agencées on revoit à ce qui était fait dans les petits villages locaux, avec la chance d'avoir eu des vrais maçons qui calaient les petites et les grandes pierres, d'ailleurs les architectes et paysagistes ont reçu un prix d'excellence pour leur travail ». (entretien directeur Syndicat mixte, 19/03/2015). La « vue dégagée » sur la lande constitue même une fierté dans la réalisation de réhabilitation

paysagère « la galerie commerciale, quand on est sur la pointe on ne voit rien et au bout on voit le village de Lescoff et la Pointe du Van, quand on arrive on veut en avoir plein la vue c'est plutôt pas mal, le reproche c'est de rentrer sur le site par le passage devant les boutiques » (entretien coordinateur du label Grand Site, 22/06/2015).

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 144. Vue depuis le sentier nord sur la toiture végétalisée de l'espace commercial (à droite) et sur le hameau de Lescoff (à gauche) sur le site de la Pointe du Raz, cliché J. Piriou, 03-2015

Certains acteurs s'interrogent néanmoins toujours sur l'organisation de la cité commerciale : d'une part sur son agencement et certains matériaux utilisés « je crois qu'on aurait pu trouver une autre forme d'agencement que celle de ce point d'interrogation, même les matériaux ne conviennent pas comme par exemple les volets, ils ne sont pas entretenus, ils ne résistent pas aux embruns. » (entretien maire Cléden-Cap-Sizun, 23/06/2015), d'autre part dans son intégration au sein du Cap Sizun « il y a eu plusieurs projets celui-là a été retenu, mais on aurait reconstitué un petit village de pêcheur avec des commerces en unités indépendantes ça aurait eu plus de gueule » (maire de Plogoff, entretien 23/06/2015) ou encore dans sa localisation même sur le site qui ne conviendrait pas « lorsque l'on va sur un espace naturel, le parallèle est souvent fait par rapport à des musées, la boutique elle est en fin de parcours, des fois on passe à travers quand on va prendre un billet, mais la partie souvenirs se situe plutôt en fin de parcours et non pas au démarrage comme c'est le cas à la Pointe du Raz » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015).

### **3.2. La mise en place d'un projet global dans les candidatures au label « Grand Site »**

Au début des années 2000, les gestionnaires recherchent la réalisation de projets locaux dans la préservation des espaces naturels avec le concours des services de l'État dès lors que le site est classé, inscrit. Le label « Grand Site » traduit le projet local par une valorisation de la gestion des patrimoines (naturels et culturels) dans un souci de développement durable. C'est la reconnaissance de l'exceptionnalité d'un territoire sur la base du programme d'actions proposé portant sur la préservation des espaces naturels et la qualité des sites d'accueil, l'animation et la valorisation.

#### *Phase I du label « Grand Site : Pointe du Raz » (2004-2010)*

La Pointe du Raz fait partie des 4 premiers sites obtiennent le label « Grand Site de France » (avec la montagne Sainte-Victoire, le Pont du Gard et l'Aven d'Orgnac). Obtenu 17 juin 2004, ce label reconnaît les objectifs de « gestion quotidienne » des trois sites (Pointe du Raz, baie des Trépassés et Pointe du Van) issus de l'opération de réhabilitation « Grand Site ». Concernant la gestion des flux de fréquentation, le dossier de candidature insiste sur deux points principaux : le comptage in situ et le suivi des retombées économiques au sein de l'arrière-pays. Le dossier de candidature annonce que le Conservatoire du Littoral a acquis en 2003 des écompteurs permettant de quantifier le flux de visiteurs sur les accès. Par ailleurs, un projet structurant est développé depuis 2003 en partenariat avec la communauté de communes et le Syndicat mixte dans la création d'un guide touristique, mais aussi le suivi de création d'hébergements pour randonneurs ou encore nouveaux circuits thématiques sur la côte sur la thématique des éperons rocheux comme espace naturel de défense

(dossier de candidature « La Pointe du Raz... vers une labellisation du Grand Site de France »). Dans le bilan des actions, on retrouve une certaine continuité des actions de l'opération « Grand Site » dans un principe de gestion qu'assume et justifie le Syndicat mixte « au moment de l'obtention du label on est devenu réellement gestionnaire avec notamment l'entretien du site, cela a été possible avec les changements de statuts » (entretien directeur Syndicat mixte, 19/03/2015). Concernant la gestion des flux, peu de résultats sont encore révélés. Parmi les principales actions citées comme ayant été mises en œuvre dans la première période de labellisation, des actions liées à de la collecte d'information et dans la gestion du maintien des sites sont seulement mentionnées :

- cartographie, étude et diagnostic sur la flore et le trait de côte ;
- la préservation des sentiers notamment par la mutualisation des moyens techniques entre le Syndicat mixte et la Communauté de Communes du Cap Sizun pour la création d'un opérateur unique dans la gestion des espaces naturels et de randonnées ;
- suivi de fréquentation par l'installation d'écompteurs et analyse quantitative de la fréquentation du parking de la Pointe du Raz, notamment avec complément d'analyse qualitative à partir des données recueillies en Maison de site.

Il n'y a pas ici de plan ou de schéma de gestion des flux touristiques, c'est-à-dire de plan d'action intégré prenant la suite des collectes de données. D'ailleurs le cabinet ayant réalisé l'étude à la fin de période a identifié que « les données produites par les dispositifs existants ne répondent pas compléments aux attentes des gestionnaires, en particulier dans le suivi des paysages, naturalisation, scientifique et de fréquentation... les dispositifs doivent être renforcés » (dossier de candidature au label « Grand Site, juillet 2002 : 20). Pourtant, à la fin de l'opération « Grand Site », des questions concernant le cheminement et les déplacements sont posées. La DREAL de Bretagne rappelle d'ailleurs que les conditions d'accès au site, bien qu'ayant été mis sous le feu des projecteurs en 1996 suite à l'opération Grand Site, apparaissent quinze ans plus tard comme inadaptées aux pratiques qui évoluent « quand on est sur le parking justement il n'y a pas beaucoup de fléchages on n'a pas beaucoup le choix, on peut accéder par derrière, mais ce n'est pas une voie sécurisée, c'est plutôt une voie d'accès pour les voitures, quand on est piéton on est obligé de passer devant les commerces. Certes, à l'époque c'était voulu. Aujourd'hui devrait proposer les deux façons de découvrir, c'est soit on va directement sur site et on y va, où cela peut être par un accès via la maison de site, ou soit on va directement sur le site naturel direct, ou encore pour ceux qui veulent de passer par les commerces, ils le peuvent aussi. En tout cas on devrait avoir la possibilité d'avoir les deux alors qu'aujourd'hui on n'a rien » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015). Il en est de même à la baie des Trépassés, davantage impliquée dans un plan de gestion portant sur la faune et la flore de la zone humide, comme en témoigne un état des lieux de la perte de diversité et de recherche de reconquête paysagère, de réappropriation du site par les riverains, puis les réalisations d'ouvrage de gestion de l'eau, plan de gestion piloté par le Conseil Général du Finistère en entre 2004 et 2009<sup>40</sup>.

À la fin de la période de labellisation « Grand Site » 2004-2009, un souhait de réappropriation apparaît chez les riverains à la baie des Trépassés et plus globalement chez les habitants du Cap Sizun pour le « Grand Site », en particulier à la Pointe du Raz. Le bilan réalisé par le cabinet Dominique Macoin précise que « "les habitants, acteurs économiques et visiteurs ont pris une certaine distance avec le Grand Site dont ils se sentent parfois dépossédés notamment par l'affluence de fréquentation" (dossier de candidature, juillet 2012, p.20). Le problème ne semble pas limité à la question de la fréquentation qui contribue de fait à la monoéconomie du Cap Sizun. De fait, les acteurs constatent "une coupure avec la population locale qui a eu du mal à s'approprier le label... ce n'est pas tant l'aménagement c'est le mode de fonctionnement du lieu, la population a eu

---

<sup>40</sup> Présentation de Thomas Bodennec, service des espaces naturels et paysages, Conseil Général du Finistère lors des 3e journées des gestionnaires des espaces naturels le 30 septembre 2009 à la Maison de la Pointe du Raz de Plogoff



l'impression d'être dépossédé d'un joyau confié à un syndicat mixte" (entretien technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun, 22/06/2015). Par ailleurs la question du paiement rebute également plusieurs visiteurs, comme partout. Aussi ces deux faits ont amené habitants comme hébergeurs à prescrire plutôt la Pointe du Van en premier lieu, la Pointe du Raz faisant office de "produit d'appel" pour identifier le territoire. On comprend ici que l'aménagement du site de la Pointe du Raz ne justifie pas forcément un "consentement à payer" pour l'accès à un site aménagé, face à un autre site gratuit "La Pointe du Van" : il y a eu des aménagements qui ont été faits, mais la plupart du temps si on a, a conseillé d'aller là-bas, on conseille d'aller à la Pointe du Van, éventuellement se garer à la baie des Trépassés pour y aller à pied jusqu'à la Pointe du Raz après il y a le côté, non seulement parce que c'est gratuit, mais il y a le côté fréquentation, l'aménagement qui est plus important qui est beaucoup plus présent qu'à la Pointe du Van où cela paraît plus mesuré » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 145. Sentier nord d'accès à la Pointe du Raz (*en premier plan*) accessible depuis la baie des Trépassés (*en plan central avec les habitations*), cliché J. Piriou, 19/03/2015

Les flux de fréquentation par le sentier entre la baie des Trépassés et la Pointe du Raz sont tellement importants et croissants que le Syndicat mixte s'est interrogé dès 2007 sur les risques financiers encourus par le non-paiement du parking de la Pointe du Raz, recette majoritaire « on a à faire à une situation ubuesque, car si l'on accuse des baisses en stationnement payant, les visiteurs sont pourtant plus nombreux : on accusait + 15 % de fréquentation sur le sentier nord, ce qui demande de réfléchir, car ces marcheurs consomment les sites naturels sans en apporter de compensation » (entretien directeur du Syndicat mixte, 19/03/2015). Par ailleurs, ce problème de dispersion des flux pose aussi et surtout de gros problème de gestion à certaines périodes de l'année, notamment pendant un mois et demi en saison estivale au sein du site de la baie des Trépassés.

## 4. Enjeux de la gouvernance

### 4.1. focus sur la baie des Trépassés

La baie des Trépassés, site classé en 1987 dans le cadre du périmètre des 200 hectares de la Pointe du Raz, a bénéficié de l'opération « Grand Site » entre 1989 et 1996 puis à partir de 2004 du label « Grand Site Pointe du Raz ». Ce site est au carrefour de la Pointe du Raz et de la Pointe du Van, puisqu'une route qui dessert ces deux points passe au cœur de la baie. Aussi ce site « souffre », bien que temporairement, d'une surfréquentation, due à la coprésence de divers publics, tels que les randonneurs des pointes, les surfeurs qui viennent pratiquer la glisse sur ce « spot » réputé, les campings-caristes qui profitent d'un vaste espace de stationnement avec peu de marquages au sol, mais aussi des plagistes qui apprécient particulièrement la qualité de plage du lieu, notamment en raison de la perte de sable fin de certains sites de la côte sud du Cap Sizun après des tempêtes hivernales, reportant les plagistes à la baie des Trépassés.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 146. Parc de stationnement de la baie des Trépassés pour véhicules légers, le parking camping-car autorisé

uniquement en journée se situe à quelques mètres, cliché J. Piriou, 19/03/2015

La congestion des stationnements demeure un problème constitutif d'une « surfréquentation » auquel les solutions d'amélioration tardent en raison de la multiplicité d'acteurs qui interviennent dans ce site protégé, d'autant plus que ce phénomène n'est que temporaire et limité dans l'année, mais a un impact certain sur la qualité d'accueil du site : « la baie des Trépassés qui pendant 3 semaines et juillet-août pose des problèmes de fréquentation, il y a des questions sur les aménagements, ce qui génère et qui suscite des réflexions comme quoi il faudrait des nouveaux parkings, mais le problème est que l'on ne gère pas des aménagements que pour 15 jours de l'année ! » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015)

Le maire de Cléden-Cap-Sizun, commune de la baie des Trépassés, met en avant des indications fondées sur le constat d'un désordre des stationnements, sur le parking, le long de la route départementale : « Oui ça on le sait, j'ai des adjoints qui habitent à proximité, donc on le sait, parce que c'est gênant avec des stationnements de part et d'autre de la route, surtout il y a des surfeurs qui viennent là, on va dire que c'est des voitures ventouses, des campings, car ventouses, mais ce n'est pas le but non plus, en fait il y a des gens qui ont des pratiques différentes, mais certains qui restent assez longtemps comme les campings-caristes ou des surfeurs qui sont là en continu. Il y a un stationnement anarchique, sur cette portion, après il y a ceux qui veulent se baigner, tout le monde se gare de part et d'autre, en cas d'accident je ne sais pas comment les pompiers pourraient intervenir » (entretien maire de Cléden-Cap-Sizun, 23/06/2015). Donc plus que la qualité d'accueil qui est menacée, ce sont les conditions de sécurité qui semblent remises en question. Il ne s'agit pas seulement d'une question de capacité d'accueil du site, il s'agit d'un problème de régulation, de « mise en ordre » des usagers qui occupent le site : « le problème de la baie des Trépassés c'est qu'il y a des aménagements, la jauge initiale est 350 places, et quand les premiers usagers arrivent et se garent un peu comme ils veulent, une fois qu'il y en a un qui est garé de manière anarchique, il y a le reste qui suit » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015). À la baie des Trépassés, le discours est plutôt flou sur les compétences de chacun « il faut essayer de gérer aux mieux ce que l'on a, il faut essayer de fixer des règles et respecter les règles » (entretien technicien service des espaces naturels et paysages Conseil Départemental du Finistère, 23/06/2015). Il n'y a pas de règlement de police en place, ni de règlement de stationnement sur la zone, « on pourrait arriver au moins sur le plan provisoire soit on a des aménagements complémentaires légers [...] ou alors de mettre un règlement de police saisonnier, à ce moment-là les forces de gendarmerie ou le maire ont la possibilité d'intervenir, la verbalisation permet un peu de respecter même si ce n'est pas idéal, en tout cas cela peut permettre de temporiser, de faire en sorte de valoriser au mieux les aménagements » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015). Aussi, le maire de Cléden-Cap-Sizun n'a trouvé dans l'immédiat que la solution transitoire de mettre en sens unique l'une des routes d'accès à la baie des Trépassés depuis la Pointe du Van via le port du Vorlen. On notera que cette initiative n'est que la mise en application des hypothèses suggérées lors des scénarios dans l'intention de « relier les trois sites entre eux proposant « un itinéraire de circulation en sens unique entre la Baie et la pointe du Van » (Vourc'h, 1990).

Finalement le cas de blocage de la baie des Trépassés dans la prise de décisions, mais également l'incapacité à évaluer et gérer les flux confirme un problème de gouvernance qui s'exprime notamment à propos de l'élaboration d'un plan de gestion de fréquentation au sein du site. Élément qui a d'ailleurs été formulé dans les recommandations à l'issue de cette période de labellisation « une formalisation d'instances dédiées va également à contribuer à plus de transversalités » (label candidature, 2012 : 20). Aussi, les acteurs « historiques » du Grand Site ont cherché à intégrer davantage les maires d'autres communes à la gestion, notamment par le biais de la Communauté de communes du Cap Sizun qui prend de l'importance au sein du

périmètre, notamment dans les conventions de gestion avec les autres collectivités territoriales, dont le Conseil Général du Finistère.

*Phase II du label « Grand Site : Pointe du Raz en Cap Sizun » (2012-2018)*

Suite à l'obtention de la gestion du périmètre de la Pointe du Raz, de la communication, de l'information et de la sensibilisation des espaces naturels et l'obtention du label « Grand Site en 2004, le Syndicat mixte a cherché dès la fin de la période de labellisation en 2009 à améliorer la stratégie de développement de site et d'accueil du public, parallèlement au service des espaces naturels de la Communauté de Communes du Cap Sizun qui devenait l'opérateur unique dans sa gestion.

Le Président de la Communauté de Communes du Cap Sizun a annoncé ainsi, lors du conseil communautaire du 12 juin 2012, « l'ambition de l'élaboration d'un projet global de préservation, d'animation, et de développement du Grand Site » conduit avec le concours du Syndicat mixte de la Pointe du Raz, le Conservatoire du Littoral, le Conseil Général du Finistère, le Conseil Régional de Bretagne et en partenariat avec l'Agence Ouest Cornouaille Développement, l'Agence de Développement touristique du Finistère (ex-Comité départemental du Tourisme) et avec le concours de la DREAL (Délibération du conseil communautaire du 12 juin 2012 de la Communauté de communes du Cap Sizun). Ce projet reprend les recommandations formulées par le cabinet d'étude mandaté par le Conseil Général du Finistère en fin de première période de labellisation :

- fonder un nouveau mode de gouvernance reconnaissant la Communauté de communes, d'un rôle légitime en tant que porteur de projet puis opérateur unique dans la gestion des espaces naturels,
- favoriser la réappropriation par les habitants,
- mettre en place de programme de suivi et d'évaluation, développer une veille opérationnelle,
- requalifier l'offre et garantir la qualité d'accueil,
- favoriser les retombées économiques sur le territoire,
- s'assurer de garder un esprit de développement durable de la place des activités humaines (notamment corrélativement au SCOT qui était en cours d'élaboration).

Après un travail et une force de persuasion importants, « il faut comprendre d'avoir défendu un label comme on l'a fait avec des camarades et le Préfet Bros<sup>41</sup>, au ministère de l'Environnement Paris, qu'on ne le donne pas comme cela », la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Delphine Batho, informe le Président de Communauté de communes, Bernard Le Gall, par un courrier du 21 décembre 2012 de la « décision d'attribuer pour une durée de six ans le label Grand Site de France à la communauté de communes du Cap Sizun pour le grand site de la Pointe du Raz en Cap Sizun, suivant l'avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages ». Néanmoins, elle attire l'attention de la nécessité de « donner plus d'envergure et une nouvelle identité et d'améliorer la qualité paysagère et le dispositif d'accueil au niveau de la Pointe du Raz elle-même ». (Courrier de Delphine Batho, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 21/12/2012).

Cette dernière mention justifiée par « une phase de transition » ramène beaucoup d'objectifs de cette nouvelle labellisation d'un périmètre étendu à 2 024 hectares au site de la Pointe du Raz de 72 hectares classé en 1958. Dans le tableau des actions programmées, la rubrique « informer, accueillir et accompagner le visiteur » reprend plusieurs initiatives à réaliser directement sur le site de la Pointe du Raz. Ainsi la fiche projet « réorganisation de l'arrivée et du stationnement », notamment par l'automatisation des parkings, la

---

<sup>41</sup> Jean-Jacques Brot a été nommé préfet du Finistère entre 2011 et 2013

réalisation de l'accueil des camping-cars ou encore l'amélioration des circulations douces, porte sur la Pointe du Raz. Le site connexe qui « pâtit » du stationnement payant, la baie des Trépassés, n'est pas évoqué.

Parmi les actions programmées, pas de plan de gestion de la fréquentation partagée. Beaucoup d'actions relatives à l'accueil du public, à la valorisation et interprétation paysagère et patrimoniale, notamment dans la rubrique « préserver, gérer et valoriser durablement les espaces », à la diffusion d'information de qualité par la réorganisation de l'accueil et l'information touristique ne concernent que la Pointe du Raz. Pourtant la Pointe du Van dispose d'un espace d'informations touristiques, les espaces naturels de la « Maison de Site », la commune de Beuzec-Cap-Sizun d'un office de tourisme avec un point d'information saisonnier sur le site de la Pointe du Millier. Aussi il n'y aucune intégration envisagée sur ce point entre la Maison de la Pointe du Raz, le Conseil Général du Finistère, l'Office Municipal de Tourisme de Beuzec Cap Sizun, ni l'Agence Ouest Cornouaille Développement pourtant tous parties prenantes dans l'élaboration du dossier de candidature en 2012.

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 147. Espace permanent d'informations à la Pointe du Van (géré par le Conseil Départemental du Finistère) et Point d'informations touristiques saisonnier à la Pointe du Miller (géré par la commune de Beuzec-Cap Sizun), cliché J. Piriou, 22— 23/06/2015

L'action partagée est celle de la Communauté de communes du Cap Sizun, notamment grâce à son service de gestion des espaces naturels et randonnées, qui participe à la reconsidération du jalonnement routier au sein du territoire intercommunal selon le nouveau schéma de signalisation départemental 2012-2014 ou qui tente de développer une offre de loisirs compatible avec la politique Grand Site, portant notamment sur la randonnée qui apparaît comme une offre phare des activités de plein air (dossier de candidature, 2012 : 42-44). On ne trouve qu'une seule référence à d'autres acteurs du secteur touristique (Agence de Développement Ouest Cornouaille et les offices de tourisme) dans la déclinaison des fiches d'activité dossier de candidature. L'inexistence d'un office intercommunal explique certainement la difficulté à entreprendre une démarche intégrée de l'offre touristique, mais cela pourrait évoluer avec l'application de la loi NOTR. Par ailleurs, les actions proposées dans la partie « projet de protection de gestion et de mise en valeur du Cap Sizun » s'organisent à partir d'acteurs qui gèrent leur domaine individuellement comme ils le faisaient déjà avant la labellisation : par exemple, le Moulin de Kériolet, par le Conservatoire du Littoral voire par l'animation d'associations telles « Cap sur les Moulins », la Maison de site de la Pointe du raz par le Syndicat mixte ou encore la réserve du Cap Sizun par Bretagne vivante (dossier candidature 2012 : 40-41). Les actions traduisent un projet au cas par cas, ce sont des actions d'acteurs qui agissaient déjà avant la labellisation du périmètre étendu entre 2012 et 2018 et n'ont pas partagé leur domaine d'intervention, à l'exception du porteur de projet, la Communauté de communes du Cap Sizun.

Aussi la question de la gestion des flux de fréquentation n'est-elle pas abordée dans le dossier de candidature, alors que les problèmes qui ont été identifiés dès la fin de l'opération « Grand Site » n'ont pas été résolus, par exemple à la baie des Trépassés. Pourtant les élus s'interrogent sur les répercussions du label pour le territoire, ils ne comprennent pas les pratiques spatiales des visiteurs « le touriste a une attitude qui est aussi curieuse, parce que lui il va aller voir ce qui est de notoriété à visiter, et après s'il va s'arrêter en cours de route c'est lui qui va choisir, mais quelquefois il ne le fera pas » (entretien maire de Cléden-Cap-Sizun, 23/06/2015), mais il n'y a pas d'anticipation en « amont » sur la gestion des flux de fréquentation « pour l'instant moi mon occupation c'est de faire l'accueil des véhicules qui soit le plus facile pour tous, on va le résoudre, ce ne sera pas simple, mais on va le résoudre, après je me dis on a résolu une bonne partie du problème » (entretien maire de Beuzec-Cap Sizun, 22/06/2015). Néanmoins, ils ne se considèrent pas prêts à une éventuelle nouvelle « opération Grand Site » pour le périmètre de 2 024 hectares « je n'ai pas envie d'une opération Grand Site N°2 aménagée, canalisée, je n'avais pas imaginé cela, la aujourd'hui on se défendait pas

trop mal, mais vous imaginez si on double ou si on triple la fréquentation de ce site là, il y aurait plein de choses à revoir. Et là c'est un autre métier. La Pointe du Raz avait été préparée à cela avec un syndicat mixte, nous on n'est pas prêts pour le moment maintenant je ne sais pas l'avenir » (entretien avec le maire de Beuzec-Cap Sizun, 22/06/2015). Chaque gestionnaire opère seul selon ses intentions de canalisations des flux, soit dans l'entretien des cheminements, soit en agissant sur l'accessibilité par l'organisation des stationnements.

Dans le schéma de cohérence territoriale présenté par le Syndicat intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, arrêté le 26 novembre 2013 et approuvé le 21 mai 2015<sup>42</sup>, la question de la gestion des flux de fréquentation au sein des espaces littoraux sensibles est évoquée sans que des problèmes précis y soient identifiés, mais il aborde les pistes de ce que pourrait être une gestion future de la capacité d'accueil. L'idée de la mise en place d'une politique d'aménagement est évoquée afin de « faciliter les déplacements doux en maintenant en en aménageant les chemins de liaison permettant un accès aux sites naturels et aux secteurs urbanisés présentant un intérêt » (SCoT, 2015 : 41). Les déplacements piétons ne semblent pas une préoccupation, pas plus que l'utilisation, à 90 %, de l'automobile, sur les routes partageant la chaussée avec d'autres formes de mobilité : « la question des déplacements touristiques paraît plutôt bien traitée dans le territoire pour ce qui est de sa forme douce d'offre en boucles de randonnées, à vélo ou à pieds. Cependant, beaucoup reste à faire sur des voies de campagne dans des bourgs qui n'ont pas été conçus pour accueillir des vélos où la vitesse des véhicules, peut-être, comme toute, assez élevée » SCoT, 2015 : 86). Sur la carte des pôles générateurs de déplacements touristiques, la Pointe du Raz constitue le principal pôle de déplacement touristique avec 500 000 visiteurs par année. Aussi l'accueil des camping-cars et l'aménagement de parkings adaptés y constituent un point central. Mais le SCoT opère un traitement séparé des solutions selon la configuration des lieux (« l'aménagement d'accès à la mer dans les lieux adaptés », SCoT, 2015 : 41). Concernant les déplacements, les conséquences liées à la fréquentation ou plutôt la « surfréquentation » sont évoquées : « de nombreux espaces sont accessibles au public afin que le plus grand nombre profite de cette richesse. L'enjeu est de maîtriser l'impact de la fréquentation des sites afin de ne pas dégrader l'environnement. Dans ce contexte, la Pointe du Raz et le site de la Torche ont mis en place des aires d'informations intégrées » (SCoT, 2015 : 136). La justification d'une prise de décision est même justifiée : « l'accueil touristique sur des sites, bien souvent remarquables et sensibles du point de vue écologique (dunes par exemple), ne peut se faire que s'il est adapté aux capacités d'accueil des milieux, qui dépendent de l'intensité de la pression exercée par la fréquentation (piétinement, dérangement) les activités touristiques et de loisirs, dont le fondement repose, en partie, sur la capacité d'accueil et l'attractivité des milieux naturels (remarquables et ordinaires), activités dont le développement, selon une dimension plus écologique et respectueuse de la sensibilité des milieux, est ainsi facilité. En retour le SCOT prévoit la possibilité de faire évoluer les milieux naturels, afin de maîtriser leur capacité d'accueil, par des aménagements légers destinés à l'accueil du public ou à la gestion des sites, en tenant compte naturellement de leur sensibilité et de l'évolution de cette sensibilité au vu des pressions identifiées » (SCoT, 2015 : 237).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 148. Pôles générateurs de déplacements touristiques, source : « Tourisme, déplacement et mobilités », Agence Départementale du Tourisme, 2012, extrait du SCoT, 2015 : 86.

## 4.2. Focus sur la fréquentation suivie à la Pointe du Van

<sup>42</sup> Le SCoT a été soumis à l'enquête publique entre le 22 avril et le 5 juin 2014.

À mi-période de la labellisation « Grand Site Pointe du Raz-Cap Sizun », afin de mesurer les flux de fréquentation, plusieurs acteurs ont mis en place des modalités différentes de comptage. Le Conseil Départemental du Finistère a notamment installé en 2011 un écomcompteur à la Pointe du Van, à l'entrée principale du cheminement d'accès au site. Sur la période analysée du samedi 15 juin 2011 au lundi 15 juin 2015, la moyenne journalière fait état de 271 passages avec un maximum comptant 795 passages (en août) et un minimum de 49 passages (janvier). Cette répartition s'explique notamment par la pointe de fréquentation enregistrée pendant la haute saison estivale que connaît la Bretagne entre le 14 juillet et le 15 août. Sur cette période d'analyse, les 3 jours qui ont connu le plus de fréquentations sont :

- dimanche 31 août 2014 avec 4 280 passages,
- jeudi 21 août 2014 avec 3 885 passages,
- mercredi 20 août 2014 avec 2 498 passages.

On remarque que la période du 14 juin 2014 au 15 juin 2015 a fait l'objet d'une fréquentation particulièrement importante avec 122 078 passages dans l'ensemble et une moyenne de 334 passages par jour.

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 149. Localisation de l'écomcompteur à la Pointe du Van, à l'entrée du sentier de cheminement piéton après le parking des véhicules, source : Conseil départemental du Finistère, cliché J. Piriou, 23/06/2015

Sur la période 2011-2015 on constate l'augmentation des flux au printemps dès avril avec une pointe en juillet-août (entre 6000 et 7000 passages maximum par semaine entre 2011 et 2013 et une pointe de 16 000 passages en une semaine en août 2014). Les semaines les moins fréquentées sont en hiver en janvier-février avec quelques semaines un peu plus fréquentées pendant les périodes de vacances scolaires.

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 150. Fréquentation des piétons à l'entrée du sentier de cheminement de la Pointe du Van [Période 15/01/2011 — 15/06/2015], source : Conseil départemental du Finistère

Les pics de fréquentation quotidienne se situent autour de 17 heures la semaine comme le week-end. Cela peut s'expliquer notamment par le coucher du soleil que recherchent les visiteurs dans ce site en fin de journée.

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 151a. Heures de fréquentation en semaine du site de la Pointe du Van [Période 15/01/2011 — 15/06/2015], source : Conseil départemental du Finistère

**Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier**

Figure 151b. Heures de fréquentation le week-end du site de la Pointe du Van [Période 15/01/2011 — 15/06/2015], source : Conseil départemental du Finistère

Le site de la Pointe du Van est le second site le plus fréquenté du Cap Sizun, derrière la Pointe du Raz. Le site de la Réserve naturelle du Cap Sizun à Goulien reçoit environ 27 000 personnes en moyenne, beaucoup moins que la Pointe du Van avec plus de 120 000 visiteurs par an.

À la Pointe du Raz, le Syndicat mixte a fait le choix d'automatiser les parkings afin de mieux mesurer la fréquentation des visiteurs, notamment en permettant un accès gratuit aux habitants du Cap Sizun. Le maire de Plogoff et président du Syndicat mixte justifie ce choix par la nécessité d'une modernisation de la prestation de services. Néanmoins, l'évaluation et la canalisation de la fréquentation sur deux des sites « historiques » de l'opération Grand Site puis de la première période de labellisation montrent que d'autres sites du périmètre de la deuxième période de labellisation sont soit en difficulté face à une fréquentation importante sur certaines périodes de l'année, soit peu accessibles malgré leur appartenance au Grand Site.

#### 4.3. Focus « surfréquentation temporaire » à la Pointe du Millier (Beuzec-Cap Sizun)

La Pointe du Millier est l'une des premières pointes accessibles en provenance de la route de Douarnenez vers la Pointe du Van sur la commune de Beuzec-Cap-Sizun. Suite à plusieurs événements médiatiques, le site a connu une forte notoriété : « il y a maintenant 50 ans, il n'y avait de rien il n'y avait qu'une simple route, pas de visites, il y avait le vieux moulin qui n'était pas exploité du tout, qui tombait en ruine, qui avait fonctionné dans le temps, et qui a été rénové et ce fameux moulin, là, ça a commencé à changer quand le moulin a été retapé, il y a 10 ans, et ça attire du monde, après la télévision est venue 2-3 fois, "Des Racines & des Ailes", les "Carnets de Julie", ils font un petit coup de temps en temps et la fréquentation suit. » (entretien maire de Beuzec-Cap-Sizun, 22/06/2015). La surfréquentation est expliquée par la faible capacité d'accueil notamment concernant les stationnements : « le problème de la Pointe du Millet c'est le parking. Parce qu'au mois d'août quand vous allez à la Pointe du Millet vous avez des voitures sur 500-600 m de chaque côté » (entretien conservateur Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015), serait-ce donc seulement le parking qui serait surfréquenté ? Certes, déjà en 2012 le maire de l'époque avait dû améliorer la qualité d'accueil par la création d'un système de toilettes sèches afin que le site ne devienne pas insalubre. En 2012, le maire espérait que l'extension du Grand Site aux communes voisines permette de prendre en charge les problématiques d'accueil (parking, poubelles, toilettes)<sup>43</sup>.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 152. Heures de fréquentation le week-end du site de la Pointe du Van [Période 15/01/2011 — 15/06/2015], source : Conseil départemental du Finistère

La question du stationnement sur le site de la Pointe du Millier constitue un réel problème puisque les véhicules qui stationnent en dehors du parking aménagé par la commune encombrant la voie départementale N°407. Ce problème qui n'est que saisonnier rend difficile l'aménagement complémentaire du site : « la Pointe du Millet par exemple, c'est un petit endroit sympathique avec un ancien moulin rénové, ils ont 40 000 à 50 000 personnes par an, là on sait qu'il y a un point noir à cet endroit-là. Et donc comment on le résout ? Là, c'est compliqué, car là il y a une infrastructure qui est ouverte et qui fonctionne, qui fait de l'animation, qui fait de la vente de produits, donc reporter ailleurs cela paraît difficile, alors après comment on résout le problème de fréquentation ? Les stationnements sont aujourd'hui très réduits, alors comment on gère tout cela ? Et puis on reste dans des approches compliquées, on sait qu'un moment donné on va avoir 300 voitures à l'instant T, il faut que l'on calibre à l'instant T. Le problème c'est que 90 % de l'année cela ne fonctionne pas, on n'a pas 300 voitures. Mais localement et même ailleurs, on est encore dans cette question-là, comment on gère parfois 15

<sup>43</sup> Article publié dans le Ouest-France du 8 juillet 2012, URL :

<http://www.ouest-france.fr/bretagne/douarnenez-29100/une-toilette-seche-la-pointe-du-millet-1223491>

jours d’ultra-fréquentation, avec les problèmes que cela pose » (entretien inspecteur de l’environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015).

Avec l’autorisation du Conservatoire du Littoral, le maire a choisi de créer une aire de déstagement temporaire par arrêté municipal le 29 juillet 2015. Avec la communauté de communes du Cap Sizun, en charge de la gestion du terrain, mais aussi avec le Conseil Départemental du Finistère, un balisage était initialement prévu. Un voisin du terrain en a contesté l’utilisation pour des raisons de nuisances liées à l’agrandissement du parking et donc l’augmentation de sa fréquentation, mais également pour exercer son droit d’utilisation agricole. Malgré l’initiative de collectivités publiques pour gérer les flux de fréquentation, des difficultés apparaissent donc avec les habitants<sup>44</sup>. La fréquentation sur les sentiers n’est que peu canalisée. Malgré les quelques monofils, notamment le long du sentier côtier GR34, le site de la pointe est très piétiné. Aussi la restauration du Moulin de Kériolet, propriété du Conservatoire du Littoral, a contribué à une fréquentation importante causant notamment des dérives dans les déplacements en raison d’aménagements partiels de sentiers de cheminement : « le moulin a été restauré, il y a une médiatisation, les gens vont voir, mais on a un chemin creusé. Au-delà des propriétés on peut se demander quel accueil touristique l’on peut faire au raz des falaises » (entretien technicien service des espaces naturels et paysages Conseil Départemental du Finistère, 23/06/2015). La situation serait même critique sur le sentier de grande randonnée : « le GR ici est très creusé, on a une fréquentation assez importante, et puis il y a le ravinement d’une grosse pluie que l’on a à une certaine période. Surtout il y a des endroits où il y a beaucoup de pentes, vous faites un bel escalier et deux saisons plus tard il est complètement raviné » (entretien conservateur Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015). Du côté de la mairie de Beuzec-Cap-Sizun, on estime que le problème est réglé notamment par l’entretien continu des chemins « on voit que pour les piétons ça détériore quand même c’est obligé, tous les ans on a deux équipes de personnes, une communauté de communes, l’autre CIS qui font les entretiens de ce chemin-là. L’entretien c’est de l’égavage, de la remise à niveau, des marches à refaire, et tous les ans ces travaux sont faits. Ils passent tous les ans et cela a un coût, la on est aussi sur du territoire du Conseil général » (entretien maire de Beuzec-Cap-Sizun, 22/06/2015). Néanmoins le coût d’entretien prévaut sur le coût d’aménagement du site comme le déplore la Communauté de Communes du Cap Sizun : « par l’aménagement, on maîtrise la fréquentation du public, s’il n’y a pas de maîtrise, pas d’accompagnement du visiteur, il y a un risque d’érosion du sol, le scénario on le connaît, de même si on ne répond pas à leurs attentes ils cesseront le passage dans le cheminement et iront en dehors, il faut entretenir ces chemins et ne pas créer de nouveaux chemins, il y a trop de chemins sur certains points, par exemple la Pointe du Millier » (entretien technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun, 22/06/2015).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 153. Chemins anarchiques de piétinement sur la Pointe du Millier, cliché J. Piriou, 22/06/2015

Certaines dates sont connues comme « sources de fréquentation importante », par exemple lors de l’organisation des compétitions ou des démonstrations de bateaux en baie de Douarnenez. Ce sont globalement toutes les pointes de la côte nord du Cap Sizun qui sont fréquentées, mais plus particulièrement la Pointe du Millier et celle de Kastell-Koz, toutes deux situées sur la commune de Beuzec-Cap-Sizun. Ces flux ne sont pas faciles à organiser pour les acteurs locaux qui renvoient la responsabilité aux organisateurs de ces événements nautiques qui ne respecteraient pas assez leurs engagements pour la canalisation des flux. Les agents de la Communauté de Communes du Cap Sizun en charge de l’entretien et de la gestion de ces espaces

<sup>44</sup> Article publié dans le Ouest-France du 15 août 2015, URL : <http://www.ouest-france.fr/bretagne/beuzec-cap-sizun-29790/stationnement-querelle-administrative-la-pointe-du-millier-3625032>



naturels sont donc les seuls à pouvoir sensibiliser et informer le public venu nombreux assister aux passages des bateaux : « Il y a des progrès de fait, lors de Brest 2014, il y a eu des parkings d'aménagés, des cultivateurs ont accepté d'ouvrir leurs champs, mais le problème c'est qu'après, il y a le sentier côtier et quelques chemins d'accès, tout le reste c'est la lande, mais les gens traversent ou alors ils prennent la couverture et vont se poser au milieu sans penser à l'impact que cela peut avoir sur la végétation, sur les oiseaux... On nous avait demandé, à des bénévoles de différentes associations dont Bretagne Vivante de se positionner sur les sentiers et d'essayer d'informer les gens les empêcher d'aller n'importe où, bon je suis allé, je me suis fait envoyé balader » (entretien conservateur Réserve du Cap Sizun, 22/06/2015). Dans ce site, il n'y a pas de gardes littoraux ; quant à la gendarmerie, elle intervient en retrait ; les affaires maritimes n'interviennent que dans le Parc Marin d'Iroise qui s'arrête à 300 mètres de la côte.

#### 4.4. Focus sur la non-accessibilité d'autres sites du périmètre du label

Si certains sites du périmètre du label « Pointe du Raz en Cap Sizun » sont surfréquentés, d'autres ont été laissés à l'état « naturel » avec très peu d'aménagements, de sentiers, de parkings, afin de dissuader des pratiquants non initiés aux lieux. Ce parti-pris est d'ailleurs inclus dans le cahier des charges ; « tout le monde a été d'accord sur les endroits sur lesquels il ne fallait pas d'aménagement supplémentaire. Ils ont beaucoup accentué sur la fonction "randonnées", et il y a des endroits où l'on sait qu'il y a des problèmes (la Pointe du Millier) » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 154. Accès interdit aux voitures de la Pointe de Penharn (Cléden-Cap-Sizun), cliché J. Piriou, 23/06/2015

Les pointes de Penharn et de Kastell Meur dans la commune de Cléden-Cap-Sizun ne bénéficient pas d'un aménagement d'accueil pour les visiteurs. Elles sont laissées à l'état « sauvage », avec uniquement quelques panneaux indicateurs et bois ou des barrières de bois pour interdire la circulation automobile. Il s'agit d'ailleurs du choix du Conservatoire du Littoral. La maire de Cléden-Cap-Sizun s'interroge d'ailleurs des contradictions des choix entre la médiatisation du « Grand Site », un délestage vers des sites moins connus par la Communauté de Communes du Cap Sizun et une absence volontaire d'ouverture de sites par le Conservatoire du Littoral : « ce qui est bête au Kastell Meur, c'était un éperon barré donc il y a quand même un intérêt historique, le site est magnifique on voyait des douves, là, on ne voit presque plus rien avec la végétation, ça aurait nécessité un entretien malgré tout, le Conservatoire du Littoral ne veut pas entretenir, même si la Communauté de communes propose d'entretenir. On laisse une zone sauvage. C'est contradictoire avec le label Grand Site où il aurait fallu trouver un aménagement, le site aurait pu être entretenu, et laisser aux promeneurs la possibilité de découvrir autre chose que des lieux emblématiques » (entretien maire de Cléden-Cap-Sizun, 23/06/2015).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 155. Sentier et balisage de la Pointe de Kastell Meur (Cléden-Cap-Sizun), cliché J. Piriou, 23/06/2015

Ces contradictions témoignent de la difficulté de gouvernance au sein du périmètre du label « Grand Site ». La question de l'ouverture-fermeture d'un site, de son aménagement ou de son entretien dépend des indicateurs apportés et interprétés par chacun des acteurs selon ses critères propres. Certes, les écompteurs du Conseil départemental du Finistère à la Pointe du Van, celui de la Réserve du Cap Sizun ou encore le nombre de véhicules sur les parkings de la Pointe du Raz apportent des informations quantitatives intéressantes, mais encore faut-il qu'ils soient analysés qualitativement, interprétés par rapport à des objectifs concertés et fixés en amont par l'organisme gestionnaire. L'acquisition de nouveaux écompteurs par la Communauté de Communes du Cap Sizun permettra de mieux mesurer les flux au sein de différents sites du périmètre du label. L'objectif de ces indicateurs serait à terme de réaliser des outils collectifs : « derrière il y a l'idée d'un observatoire d'échelle locale, projet d'observatoire des fréquentations, mais aussi un observatoire photographique, l'observatoire photographique qui s'insérerait dans une politique régionale, on espère développer une plateforme partagée de stockage, qui permettra de garder de l'information, pour voir aussi comment les choses évoluent afin d'anticiper, prévoir des aménagements ; cette plateforme est un partenariat Région-Etat et l'Université de Rennes, qui seraient à la fois institutionnels avec les acteurs locaux, avec un cadrage méthodologique, une base de gestion derrière ; a priori il devrait y avoir aussi une gestion tous publics, mais en principe l'observatoire permettrait de donner une photo de tel point, à telle heure, afin de donner des informations sur l'évolution de la végétation par exemple, mais aussi de l'érosion » (entretien inspecteur de l'environnement, chargé de mission sites et paysages, DREAL Bretagne, 15/06/2015).

\*

\*       \*

Après vingt-cinq années d'expérience, les acteurs concernés par le suivi de ces sites du Cap Sizun ont tous reconnu la nécessité de coordonner leurs actions. Le projet de territoire appliqué aux périmètres successifs d'opération « Grand Site » puis de labellisation aurait pu permettre le suivi de travaux et d'actions dans le temps, notamment l'évaluation des répercussions de l'extension du label pour le reste du territoire. Le problème réside dans le fait qu'une multiplicité d'acteurs agit avec des positions parfois divergentes, ce qui complexifie les consultations, décisions et actions : « le problème, c'est qu'il n'y a pas de gouvernance, pas de chef de file, difficile, d'appliquer la politique départementale à l'échelle locale, selon les projets les associations de cyclotouristes, de randonneurs pédestres, ils ont du mal à trouver des interlocuteurs selon là où ils étaient sur le territoire, dès fois c'est le Syndicat mixte, des fois c'est la Communauté de communes » (entretien technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun, 22/06/2015). Depuis 2006, la Communauté de Communes du Cap Sizun intervient sous convention de gestion des espaces naturels pour le Conseil Départemental du Finistère. Néanmoins, à cette époque le Syndicat mixte intervenait également sur ses terrains. Aussi, l'accident d'un promeneur sur le sentier côtier en 2008 a permis d'engager la réflexion

quant à l'opportunité de la création d'un opérateur unique. La communauté de communes du Cap Sizun a donc été désignée comme opérateur unique d'entretien et de gestion des espaces naturels.

Depuis 2005, plusieurs acteurs, dont l'équipe de la Réserve du Cap Sizun, font partie d'un comité de pilotage pour la gestion de 360 hectares d'espaces naturels protégés et gérés par la Communauté de communes du Cap Sizun. En 2010, le contrat de territoire a permis de financer les moyens affectés au prorata de la surface. Ainsi chaque site dispose d'objectifs de gestion différenciée tout en maintenant une volonté de gestion du label homogène. Le problème réside aujourd'hui dans les souhaits des acteurs ou des opérateurs, souhaits qui varient de manière aléatoire : « tout le monde ne dit pas pareil que ce soit au niveau local ou au niveau du ministère » (entretien technicien espaces naturels Communauté de communes du Cap Sizun, 22/06/2015). Par ailleurs, les habitants sont aussi partagés dans les avis : « ils savent qu'il y a un label, et encore, mais ils voient que rien ne s'y passe » (entretien maire de Goulien, 22/06/2015). À l'échelon local, les maires sont en situation de statu quo dans leurs relations avec l'État, lié notamment à des incertitudes de compétences : « nous ça nous inquiète que nos autres interlocuteurs ne prennent pas conscience de ces problèmes-là [...] on parle de la NoTR en ce moment, on estime qu'il y a une perte de proximité, mais avec des décisions un peu comme cela [non-aménagement d'un parking complémentaire à la baie des Trépassés], on va dire au niveau plus haut, à la Préfecture de Région, les habitants ne comprennent plus. Pour eux, c'est la commune qui doit prendre les décisions, bon maintenant les gens commencent à comprendre que les terrains appartiennent au Conseil départemental, mais après des décisions qui nous viennent de plus haut. Les communes s'entendent, mais au moment de prendre une décision d'entretien ou d'équipement avec une décision plus haut, c'est là où cela bloque » (entretien maire de Cléden-Cap-Sizun, 22/06/2015). Cette situation n'est pourtant pas nouvelle. Dès 1997, à la fin de l'opération « Grand Site », le président de l'association des commerçants de la Pointe du Raz souhaitait la réalisation d'un projet touristique, dénonçant le manque de réflexion sur le fonctionnement des aménagements réalisés prônant des animations, des visites ainsi qu'une gestion « transparente et efficace » du site de la Pointe du Raz<sup>45</sup>.

En 2011, lors du choix du nouveau président du Syndicat mixte, le maire de Plogoff avait préféré davantage de clarté en désignant le Président du Conseil général du Finistère pour succéder à Jean Vichon, lui-même successeur d'Ambroise Guellec « j'ai été élu président du Syndicat mixte en 2011, mais au début, je voulais que ce soit le Conseil Général pour avoir un budget, car on n'a pas de budget pour une politique rationnelle » (entretien Président du Syndicat mixte, maire de Plogoff, 23/06/2015). Par ailleurs, la deuxième période de labellisation du périmètre « Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun » a pris du retard en raison des élections municipales en 2014, qui a fait élire de nouveaux maires, dont un au sein du périmètre du label « Grand Site », le maire de Beuzec-Cap-Sizun, mais aussi dans d'autres communes du Cap Sizun, contribuant ainsi au changement de la présidence de la Communauté de communes. Ainsi l'apprentissage du dossier « Pointe du Raz en Cap Sizun » a mis du temps à la Communauté de communes, malgré la présence de personnalité ayant connu les différentes étapes du dossier : « le vice-président de la commission "espaces naturels" est le maire de Beuzec donc je leur ai quand même dit qu'au bout d'un an il serait bien de commencer à travailler cela semble logique, le maire de Pont Croix m'a répondu qu'il n'y avait qu'une seule réunion par an, le comité "Espace naturel" certes, mais la commission environnement au début quand on est nouveau il faut quand même faire des réunions pour les nouveaux. Après on va dire que ça coule de source, mais au début il y a un apprentissage à avoir » (entretien maire Cléden-Cap-Sizun, 23/06/2015). Ainsi, pendant 3 ans, on voit la réelle difficulté de la gouvernance du site, d'une part en raison de points de vue différents quant aux enjeux du label « Grand Site » pour les maires du périmètre de labellisation 2012-2018, et d'autre part en raison du double leadership : la Communauté de communes et le Syndicat mixte, et ce malgré une distinction claire sur le papier (animation pour le Syndicat mixte et gestion pour la Communauté de communes) ; « on n'a pas le même boulot la Communauté de communes et le Syndicat mixte, moi au Syndicat mixte, je fais de la gestion de site,

---

<sup>45</sup> Article publié dans l'Humanité le 6 janvier 1997, URL : <http://www.humanite.fr/node/147901>

site propre pointe du Raz accueil du public, la communauté de communes anime un label paysager sur un périmètre comprenant le site de la Pointe du Raz, il n’y a pas d’ingérence au niveau de la gestion paysagère de la communauté de communes » (entretien Président du Syndicat mixte, 23/06/2015). Le recrutement d’un stagiaire au Syndicat mixte à l’automne 2015<sup>46</sup>, notamment en charge de l’accompagnement de groupe et de promotion auprès des établissements scolaires semble faire doublon par rapport aux compétences du coordinateur du Grand Site, employé par la Communauté de communes du Cap Sizun. Ce fonctionnement assez instable a des conséquences dans le suivi des dossiers de gestion des flux, puisque deux comités de suivis ont seulement été réalisés depuis 2012, le premier en février 2013, un deuxième en juin 2015 seulement.

Dans la gestion des flux de fréquentation de ce site dont le caractère d’exception a été reconnu il y a presque 40 ans, malgré quelques initiatives, on ne trouve toujours pas de plan ou de schémas de suivi de ces problématiques complexes dont les conséquences en matière de conservation des milieux et de retombées économiques semblent majeures. Certes, les acteurs réclament un schéma d’accueil permettant d’évaluer la capacité d’accueil des sites et de croiser ces données avec la fréquentation mesurée afin d’intervenir par des aménagements. Mais le problème du manque de diagnostic partagé persiste, notamment en raison des différences de perception de ce que sont les retombées économiques et/ou environnementales réelles liées à la fréquentation de ces espaces naturels.

### 3.7. *Dune du Pilat : un haut lieu à la gestion controversée*

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

© S. Clarimont, avril 2015

---

<sup>46</sup> Article publié dans Le Télégramme du 01/11/2015, URL : <http://www.letelegramme.fr/finistere/capsizun/pointe-du-raz-un-stagiaire-a-la-maison-du-site-01-11-2015-10833480.php#qbZPFRI7JeIBPIrP.99>

La Dune du Pilat est un site naturel jouissant d'une forte notoriété tant nationale qu'internationale. Elle s'inscrit au sein d'un système dunaire plus large ouvrant au nord sur le bassin d'Arcachon, au nord et à l'est, sur des zones humides situées à l'arrière du cordon dunaire. En raison de son altitude, elle constitue un belvédère à partir duquel il est possible d'apprécier des paysages diversifiés : maritimes, à l'ouest, forestiers à l'est et au sud où les espaces boisés de pin maritime et de feuillus dominant. Qu'elle soit privée ou publique, destinée à la production forestière ou soumise à un régime particulier de servitude hérité de la fin du Moyen-Âge (forêt usagère), la forêt constitue non seulement une composante paysagère incontournable du site, elle représente aussi un enjeu majeur de gouvernance de ce site classé de 6 875 has.

Ce premier état des lieux présente d'abord les caractéristiques de ce site touristique parmi les plus fréquentés du littoral atlantique avant d'aborder la question de la gestion du lieu, particulièrement complexe. Il opère un bref détour historique avant d'en venir aux tensions actuelles autour de la gestion du site que la récente enquête publique sur la politique d'acquisition foncière du Conservatoire du littoral a révélé au grand jour.

Ce dossier est un état d'avancement partiel. Le travail de terrain est loin d'être achevé et plusieurs tâches devront être menées à bien en 2016. Il conviendra ainsi de :

- poursuivre les entretiens auprès d'acteurs institutionnels (maire de La Teste-de-Buch, président du SMGDP, responsable du Conservatoire du littoral) et associatifs du territoire ;
- compléter le dispositif d'enquête par questionnaire mené au cours de l'été 2015 par quelques entretiens qualitatifs auprès de visiteurs de la dune, au printemps 2016 ;
- traiter les réponses aux questionnaires collectées en août 2015 et d'ores et déjà saisies sous le logiciel Sphinx ;
- poursuivre l'analyse des observations formulées lors de l'enquête publique du printemps 2015 afin de mieux faire émerger les visions contradictoires du site de la Dune du Pilat.

## 1. Un site touristique majeur en Aquitaine

Réputée être la plus grande dune d'Europe, la Dune du Pilat est le premier site touristique d'Aquitaine. Elle est située en Gironde, au sud du bassin d'Arcachon, sur le territoire de la commune de La Teste-de-Buch (figure 156).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 156. Situation de la Dune du Pilat, source : IGN, Géoportail

### 1.1. Un site majeur situé dans une commune à faible notoriété

Avec 24 505 habitants en 2011 (INSEE, RP 2011), La Teste-de-Buch est la commune la plus peuplée du sud du bassin. C'est aussi l'une des communes les plus « actives » ; elle présente une économie encore assez diversifiée, malgré un poids croissant des activités tertiaires et une tendance au vieillissement de la population : entre 2006 et 2011, la part des plus de 60 ans dans la population s'est accrue tandis que celle des retraités passait de 31,6 % à 35,2 % (INSEE, RP 2006 et 2011). Lieu d'accueil de populations retraitées aisées, La Teste-de-Buch connaît également une accentuation progressive du poids de l'économie touristique sur son territoire. L'augmentation continue du nombre de résidences secondaires depuis 1968 illustre assez bien ce phénomène (figure 157), même si, en valeurs relatives, la part des résidences secondaires s'est sensiblement réduit de 1975 à 2011 passant de 27,3 à 22,6 % du parc total (INSEE, RGP 1975 et RP 2011). En outre, le taux de résidences secondaires à La Teste-de-Buch demeure modeste par rapport à celui d'Arcachon (59,3 % en 2012, selon l'INSEE) traduisant bien l'importance de la villégiature dans cette dernière. Globalement, la capacité totale d'hébergement d'Arcachon est bien supérieure à celle de La Teste-de-Buch puisque, en 2011, la première dispose de 53 293 lits soit près du double de la seconde (26901 lits) [INSEE, RP 2011]. Cette offre d'hébergement est toutefois inégalement répartie avec une prépondérance des résidences secondaires plus marquée à Arcachon qu'à La Teste et, à l'inverse, un poids plus significatif de l'hôtellerie de plein air à La Teste, signe d'une fréquentation touristique différenciée dans les deux communes (figure 158). Enfin, le taux de fonction touristique<sup>47</sup> est nettement supérieur à Arcachon qu'à La Teste-de-Buch.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 157. La Teste-de-Buch : évolution du nombre de logements par catégorie de 1968 à 2011, élaboration propre d'après INSEE, RGP 1968 à 1999 et RP 2006 et 2011

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

<sup>47</sup> « Le taux de fonction touristique d'une zone (exprimé en lits pour 100 habitants) est égal au rapport entre le nombre total de lits touristiques et la population de la zone. Il permet de relativiser l'importance de la capacité d'accueil touristique par rapport à la population résidant habituellement dans la zone » (INSEE, RP – Définitions).

Figure 158. Répartition par type de la capacité d'hébergement des communes de La Teste et Arcachon en 2011, élaboration propre d'après INSEE, RP 2011

Station réputée, Arcachon est née à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Son développement doit beaucoup à l'initiative des frères Péreire, banquiers et parlementaires d'origine bordelaise, fondateurs du Crédit mobilier (1852). Ceux-ci sont à l'origine du prolongement de la ligne ferroviaire Bordeaux – La Teste jusqu'à Arcachon et de la construction de la « ville d'hiver » composée de villas destinées à accueillir les malades et leurs familles dans les meilleures conditions (Cassou-Mounat, 1975).

Bien qu'étant la commune principale du sud du bassin, La Teste-de-Buch souffre d'un déficit de notoriété par rapport à sa voisine Arcachon. Dans l'ombre d'Arcachon, la commune peine à s'affirmer comme destination touristique. Dans le rapport de présentation du PLU, ce relatif anonymat de la commune est présenté comme un obstacle à dépasser en valorisant mieux les atouts du territoire notamment la Dune du Pilat :

*« La Dune du Pyla, site classé et objet d'une OGS, est l'atout attractif majeur pour le tourisme. Pourtant la ville n'est pas suffisamment valorisée pour ses atouts exceptionnels. Son image est souvent occultée par celle d'Arcachon qui prédomine par sa notoriété internationale et par ses équipements touristiques d'envergure. (...) Les sites naturels exceptionnels de La Teste-de-Buch (...) sont souvent associés à Arcachon et non à la commune de La Teste-de-Buch. »* (La Teste-de-Buch, 2011 : 41).

Pour ce faire, le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) de La Teste, document accompagnant le PLU propose une « redéfinition de l'offre » touristique passant par de « nouvelles formes de produits d'accueil et de loisirs » à travers un « arrêt de l'offre en PRL », une « diversification qualitative de nouveaux produits hôteliers » et le « maintien de la capacité des espaces dédiés aux campings » n'excluant pas toutefois « une relocalisation à terme des campings » (La Teste-de-Buch, 2009 : orientation n° 1).

## 1.2. Un site naturel protégé

Site naturel protégé, la Dune du Pilat s'inscrit dans un ensemble d'espaces naturels exceptionnels eux-mêmes protégés qui composent cette partie nord du littoral aquitain<sup>48</sup> : le tout récent parc naturel marin du bassin d'Arcachon (2014), la réserve naturelle nationale du banc d'Arguin (1972), la réserve naturelle nationale des Prés Salés d'Arès et de Liège-Cap Ferret (1983) et le parc naturel régional des Landes de Gascogne (1970) [figure 4]. À ces figures de protection réglementaire plus ou moins contraignantes s'ajoutent les inventaires des zones écologiques remarquables : le delta de la Leyre, l'île aux oiseaux, le banc d'Arguin, les prés salés, etc. constituent ainsi des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)<sup>49</sup> de type 1 tandis que le bassin d'Arcachon dans son ensemble correspond à une ZICO (zone d'importance pour la conservation des oiseaux). Ce dernier est également intégré dans sa totalité dans le réseau écologique européen de sites Natura 2000 qui déborde d'ailleurs le bassin au sens strict pour couvrir la majeure partie du littoral et les étangs de Cazaux et de Sanguinet, de Biscarosse et de Parentis. À ce titre, le bassin d'Arcachon bénéficie d'une protection contractuelle définie par les documents d'objectifs (DOCOB), au cœur de la démarche Natura 2000. Enfin, le bassin et ses abords font l'objet d'une politique active d'acquisition foncière menée principalement

<sup>48</sup> La liste suivante a été établie grâce à l'Inventaire national du patrimoine naturel : <https://inpn.mnhn.fr> [consulté le 22/11/2015]

<sup>49</sup> Le programme ZNIEFF a été lancé par le ministère en charge de l'environnement, en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle, en 1982, à des fins d'inventaire et de cartographie des richesses écologiques du territoire national permettant d'acquérir une meilleure connaissance du patrimoine naturel et « d'améliorer la prise en compte des espaces naturels avant tout projet » (MEDD – ATEN, 2010)

par le Conservatoire du littoral, propriétaire de surfaces plus ou moins importantes, mais discontinues, le long du rivage : dunes du Cap Ferret (257 ha), delta de la Leyre (40 ha), etc. (figures 159 et 160). Ces zonages de protection tendent à se juxtaposer avec des recouvrements partiels voire complets nuisant à leur intelligibilité. Le cas de la Dune du Pilat illustre assez bien cette superposition de zonages.

Dénomination du site	Date de création	Procédure de protection	Surface calculée SIG (ha)	Catégorie UICN
Parc naturel régional des Landes de Gascogne	16/10/1970 (modifiée le 21/01/2014)	Décision ministérielle : décret	335 882	V
Réserve naturelle nationale du banc d'Arguin	04/08/1972 (modifiée le 09/06/1986)	Décision ministérielle : arrêté du ministre en charge de la protection de la nature ; décret n°86-53 du ministère de l'environnement	85	IV
Réserve naturelle nationale des Prés Salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret	07/09/1983	Décision ministérielle : décret n°83-814	332 (superficie officielle : 495 ha)	IV
Parc naturel marin du bassin d'Arcachon	05/06/2014	Décision ministérielle : décret	43 512	V
Delta de la Leyre	27/10/2011	Convention de Ramsar	5 259	
Natura 2000 Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin	08/12/2009	Décision ministérielle arrêté (application de la directive européenne 79/409/CEE relative à la conservation des oiseaux)	22 684	
Dunes du Cap Ferret	25/01/1980	Acquisition foncière Conservatoire du littoral	257	IV
Fleury – Delta de la Leyre	24/11/1992	Acquisition foncière Conservatoire du littoral	40,1	IV
Dune du Pilat	19/08/1998	Acquisition foncière Conservatoire du littoral	101,4	IV
Réserve naturelle des Prés salés	27/09/2000	Acquisition foncière Conservatoire du littoral	296	IV
Prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret	07/09/1983	Acquisition foncière Conservatoire du littoral	332	IV
Ile aux oiseaux	17/12/2004	Acquisition foncière Conservatoire du littoral	220	IV
Prés salés est de La Teste de Buch	30/05/2013	Acquisition foncière Conservatoire du littoral	71,5	IV
Banc d'Arguin	04/08/1972 (modifiée le 9/01/1986)	Acquisition foncière Conservatoire du littoral	85	IV

Figure 159. Principales figures de protection des espaces naturels du bassin d'Arcachon, d'après INPN



Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 160. Localisation des principaux espaces protégés du bassin d’Arcachon, source : IGN

#### 1.2.1. La Dune du Pilat : un site classé au titre de la loi de 1930

Espace naturel remarquable, le site de la Dune du Pilat fait l’objet de protections multiples. Elle bénéficie d’abord d’une protection au titre de la loi de 1930 sur les monuments naturels et les sites. C’est un site classé dont le classement est intervenu en deux temps : le premier arrêté de classement a été pris en 1943 pour faire face à la menace de l’urbanisation ; le périmètre classé est étendu par décret du 28 juin 1994, portant la superficie classée à 6 875 ha. C’est désormais un ensemble formé par la dune du Pilat à proprement parler et une partie du massif forestier qui est classé. Voulu par l’État, l’extension du périmètre classé est dénoncée par la municipalité qui engage une action en annulation auprès du Conseil d’État. Celui-ci rejette sa demande considérant que l’ensemble formé par la dune et le massif forestier est cohérent et homogène et que la décision de classement est « *d’intérêt public* » puisqu’elle « *avait pour objectif d’empêcher à la fois l’implantation incontrôlée des accès, campings et aires de stationnement générés par la fréquentation touristique et l’avancée d’une urbanisation menaçant la forêt et l’ensemble d’un site unique en Europe* » (Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat, 2011 : 24).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 161. Extension du site classé et du site inscrit du massif dunaire

#### 1.2.2. La Dune du Pilat : un site objet de protections diverses

Du fait de sa localisation, le site de la Dune du Pilat jouit aussi d’une protection juridique au titre de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l’aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Les dispositions de protection prévues par cette loi sont opposables aux documents d’urbanisme locaux — qui se doivent d’être en conformité avec la loi — et aux autorisations d’occupation du sol. Elles visent trois objectifs majeurs :

- maîtrise de l’urbanisation avec interdiction, en dehors des espaces urbanisés, de toute construction et installation dans une bande littorale de 100 m « à compter de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux pour les plans d’eau intérieur » et obligation faite aux communes de prendre en compte dans leurs documents d’urbanisme la préservation des espaces naturels, de prévoir des coupures d’urbanisation et de planifier l’extension de l’urbanisation dans la continuité des « agglomérations et villages existants » ou « en hameaux nouveaux intégrés à l’environnement » ;
- protection des espaces littoraux remarquables ;
- contrôle des conditions d’implantation de nouveaux équipements (routes, terrains de camping et de caravanage, etc.).

En grande partie boisé, le massif dunaire est également protégé à ce titre. Il compte en effet : une ZNIEFF de type II n°3658 « Forêt usagère de La Teste de Buch » (4 140 ha), un espace boisé classé au titre du Code de l'urbanisme<sup>50</sup> ; la forêt domaniale de la Teste et un site d'intérêt communautaire Natura 2000 « Forêts dunaires de La Teste de Buch » (FR7200702) d'une surface de 5 312 ha<sup>51</sup> dont la constitution a été arrêtée le 12/11/2007 (INPN, 2015). Porté par la commune de La Teste-de-Buch et validé le 20 mars 2012, le DOCOB de ce site Natura 2000 reconnaît d'emblée la spécificité de la forêt privée usagère sur les plans écologique (peuplement mixte de chênaie – pinède), réglementaire et de gestion. Cette forêt de plus de 3 800 ha qui s'étend au nord-est de la dune (figure 162) est en effet régie par des actes notariés dont les plus anciens datent de 1468, les « Baillettes et transactions » (La Teste-de-Buch, 2012). Ceux-ci déterminent encore aujourd'hui les droits d'usage et le mode de gestion original de cette forêt, mené par deux syndicats de propriétaires (les « ayant-pins ») et deux syndicats d'usagers soucieux de faire respecter leurs droits. Ces derniers sont de deux types :

- le droit d'usage relatif au bois de chauffe conféré aux résidents à titre principal des communes de La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Arcachon, de la presqu'île du Cap Ferret et aux propriétaires du château de Ruat, au Teich leur permettant de prélever du bois mort et du bois sur les arbres vifs (à l'exception des pins vifs) pour pouvoir à leurs besoins de chauffage.
- Le droit d'usage relatif au bois de sciage réservé aux résidents à titre principal, depuis au moins une décennie, des lieux mentionnés ci-dessus ainsi qu'aux propriétaires du château de Ruat, au Teich leur permettant de prélever du bois pour leurs besoins en matière de construction et de menuiserie.
- Le droit d'usage relatif au gemmage réservé aux propriétaires des parcelles situées en forêt usagère (Cabinet Coudray, 2013).

L'application de ces droits introduit de fait une hiérarchie entre habitants de longue date et néo-résidents ; elle tend également à réduire considérablement la portée du droit de propriété au sol et à la cabane : « *quand ils font l'acquisition d'une parcelle, les propriétaires savent qu'ils n'ont que la propriété du sol et de la cabane. Le propriétaire n'a pas le droit du couper du bois de chauffage [ni du bois de construction]* » (Entretien président ADDUFU, 29/05/2015). Le droit des propriétaires est finalement très limité.

---

<sup>50</sup> « Le classement en espaces boisés empêche les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements » ; le défrichement y est interdit (MEDD – ATEN, 2010).

<sup>51</sup> La surface indiquée pour ce site Natura 2000 varie selon les sources : l'Inventaire national du patrimoine naturel indique une surface de 5 333 ha tandis que le DOCOB (2012) fait référence à 5 312 ha. C'est ce chiffre que nous avons fait le choix de retenir dans le texte.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 162. Types de forêt présents sur le site de la Dune du Pilat

### 1.2.3. Le site de la Dune du Pilat : un espace menacé

Réceptacle de biodiversité, témoin de formes anciennes d'exploitation de la ressource forestière comme par exemple le gemmage, cette forêt est cependant menacée. La dune boisée est menacée par deux risques « naturels » : l'avancée du cordon dunaire et l'incendie de forêt. Pour faire face à ce premier risque, un Plan de prévention des risques d'avancée dunaire et de recul du trait de côte pour la commune de La Teste a été approuvé par arrêté préfectoral, le 31 décembre 2001. Il concerne plus particulièrement le secteur du Pyla-sur-Mer. À la suite de la tempête Xynthia qui dans la nuit du 27 au 28 février 2010, avait frappé le littoral atlantique, l'État a lancé un projet de plan de prévention des submersions marines et des crues rapides. Un PPR de ce type, à l'échelle de l'ensemble du bassin d'Arcachon, est en ce moment à l'étude.

Concernant le risque d'incendie, le DICRIM — Dossier d'information communal sur les risques majeurs — élaboré par la Ville de La Teste reconnaît que la commune est classé en « risque fort » du fait de l'étendue du massif boisé (80 % du territoire communal) et de la vulnérabilité forte de nombreux secteurs habités. Il mentionne une moyenne de dix départs de feux par an (incendies inférieurs à 5 000 m<sup>2</sup>) et invite les habitants à prendre des mesures préventives : « débroussailler chaque année, avant et régulièrement pendant la saison sèche », « vérifier l'état des fermetures et des toitures », « prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériel, etc.) », s'informer sur les consignes de sauvegarde et les voies d'évacuation (DICRIM, 2014 : 10). Toutefois, en dépit de la réalité de ce risque pour les zones urbanisées sous couvert forestier ou en contact immédiat avec la forêt et les nombreuses aires de camping de la commune, le Plan de prévention des risques incendies de forêt, prescrit le 1<sup>er</sup> février 2007, n'est toujours pas approuvé à ce jour. Dans le rapport de présentation du PLU de La Teste, plusieurs zones d'habitat sont pourtant identifiées comme étant soumises à un aléa majeur feu de forêt. Il y est indiqué que des mesures doivent être mises en œuvre dont il y a tout lieu de croire qu'elles n'existent pas à la date de l'élaboration du PLU : « Dans ces zones, il y a lieu de favoriser la création d'accès de secours entre la forêt et les constructions, de zones tampons permettant l'accès des secours, la mise en place d'un dispositif de lutte suffisamment en amont des constructions et d'interdire le mitage au milieu du massif forestier » (La Teste-de-Buch, 2011 : 107-108). De plus, le PLU fait état des insuffisances du dispositif de défense contre l'incendie : éloignement trop important des points d'eau dans certains secteurs, débit insuffisant des points d'eau, vétusté du réseau de forages et de réserves d'eau dans le massif forestier (La Teste-de-Buch, 2011 : 109). Un plan de rénovation de l'ensemble des ouvrages de défense aurait été engagé passant par la création de 22 forages et de 12 réserves dans le massif. L'entretien prévu avec le maire de La Teste permettra de déterminer où en est ce programme.

Espace naturel vulnérable face aux risques, la dune boisée est également menacée par l'urbanisation. En effet, cette dernière n'est que partiellement contenue par le classement puisque des constructions sont visibles aux abords immédiats de la dune, sur son versant nord et sur ses flancs est et sud (figure 162). Il s'agit là de cinq campings implantés au pied de la dune et dont l'activité commerciale a débuté dans les années 1960 pour les plus anciens (Le Petit Nice, La Dune et La Forêt), en 1983 pour le Panorama et 1993 pour le Pyla Camping (Clément, 2012). D'une emprise au sol de 10 à 15 ha pour quatre d'entre eux (seul le Petit Nice présente une surface aménagée plus modeste, de 4 ha), ces campings — situés sous couvert forestier — comprennent environ 2000 emplacements soit une capacité d'accueil de quelques 6 000 lits (Clément, 2012). Tous ces établissements hôteliers sont certes antérieurs à l'extension du classement, obtenue en 1994 ; ils sont cependant en contradiction flagrante avec la réglementation qui régit en principe les sites classés. D'autant

plus que pour s'adapter à la demande d'une clientèle de plus en plus exigeante en termes de confort et étendre la saison touristique en élargissant leurs possibilités d'accueil, les gestionnaires de ces campings ont fait évoluer leur offre en proposant de plus en plus d'hébergements en « dur » se substituant progressivement aux toiles de tente majoritaires durant les années 1960 et 1970.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 163. Localisation des principaux campings et zones urbanisées en bordure de dune, source : IGN – Geoportail

Peu présentes en 1994, les résidences mobiles de loisir et les habitations légères de loisir constituent aujourd'hui une part non négligeable de l'offre d'hébergement de ces campings (figure 163). Or, malgré leur impact visuel significatif, les mobiles homes ont été installés sans faire « l'objet des demandes d'autorisation spéciale qu'impliquaient pourtant les textes relatifs aux sites protégés » (Clément, 2012 : 13). La longue indéfinition juridique relative au statut de ces résidences de loisirs, les concertations entamées avec les propriétaires de camping à partir de 2003 de même que le rôle majeur joué par les campings en terme d'accueil touristique dans la commune de La Teste-de-Buch expliquent sans doute la grande tolérance à leur égard. Cette bienveillance va plus loin puisque de nombreux travaux d'aménagement (défrichements, terrassements, soutènements, installation clôture et de panneaux, modifications localement de la dune par dépôts de matériaux, etc.) ont été réalisés eux-aussi sans les autorisations administratives préalables en contradiction flagrante avec la loi de 1930, au grand dam des associations de défense de l'environnement.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Urbanisation sur le flanc nord de la dune, La Corniche (avril 2015)	Camping en pied de dune, menacé par l'avancée du cordon dunaire (avril 2015)
Réseaux aménagés au sein du Camping La Forêt (avril 2015)	Alignements de RML et de tentes dans le Camping La Forêt (avril 2015). Les tentes, plus mobiles, sont placées au plus près de la dune ; les RML plus en retrait.
Campings visibles au loin depuis le sommet de la dune (vue vers le Sud, février 2015)	Camping sous couvert végétal mixte visible depuis le sommet de la dune (février 2015)

Figure 164. Une urbanisation larvée en pied de dune, clichés S. Clarimont, 2015.

### 1.3. Un site naturel remarquable à forte fréquentation

La Dune du Pilat constitue un attrait touristique dès les premiers temps de la villégiature dans le bassin d’Arcachon. Elle demeure un lieu à visiter pour les touristes en séjour dans la région ou en transit ce qui en fait le premier site touristique d’Aquitaine. Sa fréquentation se serait considérablement accrue au cours des dernières décennies : elle était estimée à 150 000 visiteurs il y a 35 ans et en comptait 1,2 M à l’aube du XXI<sup>e</sup> siècle (Clément, 2012). Selon l’étude de fréquentation 2013-2014 commanditée par le Syndicat mixte de la dune du Pilat, le site de la Dune du Pilat recevrait 1,9 million de visiteurs par an soit nettement plus que le chiffre de 1 à 1,5 million de visiteurs mis en avant jusque-là. Cette fréquentation présente une répartition très inégale durant l’année avec un pic très net en août (534 675 visiteurs) et une fréquentation à son niveau le plus bas en janvier (moins de 20 000 visiteurs) [figure 164]. Cependant, même en basse saison, la fréquentation de ce site d’extension limitée, reste notable notamment les week-ends ensoleillés. La Dune est une destination de tourisme de masse. Les 2/3 des 1 910 351 visiteurs estimés accèdent à la Dune par l’accès aménagé, 23 % par les campings et 12 % par des accès diffus.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 165. La fréquentation mensuelle de la Dune du Pilat en 2013-2014, élaboration propre d’après SMGDP, 2014

L’enquête réalisée en juillet 2013 et juin 2014 auprès de 933 visiteurs, un profil des visiteurs a pu être établi. Ces derniers sont majoritairement des Français et des Aquitains (30 % des visiteurs) — les étrangers ne représentant que 11 % des visiteurs —, issus de catégories socio-professionnelles supérieures, plutôt jeunes (les moins de 40 ans constituant 40 % des visiteurs). La grande majorité d’entre eux vient en couple ou en famille pour découvrir un site réputé. Globalement, les visiteurs se disent satisfaits de leur expérience même si quelques réserves sont exprimées sur le stationnement, l’excès de fréquentation ou le caractère trop commercial du site.

## 2. Une gestion du site complexe et conflictuelle

La gestion du site de la Dune du Pilat est particulièrement complexe, cet espace naturel étant porteur de valeurs divergentes. La conciliation d'intérêts contradictoires s'y révèle particulièrement difficile. En témoignent les difficultés voire l'échec de la première opération grand site (OGS) et le lancement, dans un contexte qui semblait plus apaisé, de la seconde OGS confrontée, elle aussi, à une forte contestation locale.

### 2.1. L'échec, dans les années 1980, de la première OGS

La Dune du Pilat a fait l'objet de l'une des toutes premières OGS menée en France puisque celle-ci a été lancée en 1978 et s'est déroulée jusqu'en 1986. Le dossier complet de celle-ci ne semble pas avoir été conservé localement, sa connaissance est donc indirecte. Cette première OGS avait pour objectif « *d'organiser l'accès à la dune, d'organiser l'accueil et de développer l'information, de lutter contre les implantations précaires [notamment les installations anarchiques de commerçants] et de prendre des mesures de protection plus importantes* » pour un site soumis à une fréquentation jugée excessive (SMGDP, 2011 : 26). Dès 1979, le choix est fait de l'implantation d'une aire d'accueil permettant de canaliser et concentrer les flux. Celle-ci est implanté sur une parcelle hors forêt usagère – Cabot ouest – et comprend un parc de stationnement, des services publics, un zone commerciale, un point d'accueil et un itinéraire d'accès direct à la dune permettant d'assurer la convergence des flux de visiteurs. Elle est inaugurée en 1987, année d'entrée en service du nouveau parc de stationnement, payant dont la gestion est concédée par la commune de La Teste à une société privée, Sanema Aquitaine (figure 165).

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 166. Dates marquantes dans l'évolution de la gestion du site de la Dune du Pilat, élaboration S. Clarimont, d'après SMGDP, 2011

Cette première OGS conduite dans un climat tendu, est très vite apparue comme un échec et a conduit à interroger la gestion municipale du site. Malgré l'aménagement de l'aire d'accueil, plusieurs points demeurent non résolus ou problématiques à l'issue de cette OGS. Tout d'abord, le programme d'action initial assez large s'est finalement réduit au seul volet aménagement avec l'abandon du projet d'animations pédagogiques. Ensuite, la mise en œuvre de l'OGS souffre des très fortes tensions entre l'État et la commune gestionnaire du site, encline à favoriser les intérêts privés au nom du développement économique. La commune s'oppose ainsi à l'extension du classement en déposant un recours contre la décision de la Commission départementale des sites ; en 1996, elle procède également à l'extension du parking vers le nord malgré le rejet par l'État de la demande de DUP ; au fil des ans, elle accepte un développement non contrôlé des 16 commerces de l'aire d'accueil conduisant à un affaiblissement de la qualité architecturale des constructions ou le « durcissement » des campings. Pourtant, l'État n'intervient pas pour rappeler la commune à ses devoirs ou engager des poursuites contre elle pour avoir réalisé des travaux illégaux. La passivité de l'État et le faible intérêt porté par la commune à la gestion du site aboutiront à des dérives de gestion et des incohérences. La réalisation de l'aire d'accueil sur une parcelle appartenant à un propriétaire privé représente l'acmé de ces aberrations.

Au début des années 1980, des négociations s'engagent entre la commune et la famille propriétaire des terrains de Cabot Ouest. Celle-ci est disposée à céder ses terrains à condition d'être autorisée à lotir sur 21 ha, situés immédiatement à l'est de la RD 804, en espaces boisés classés. La DDE, activement soutenue par les associations de défense de l'environnement, s'y oppose. La commune renonce à engager une procédure d'expropriation pour utilité publique. Les travaux d'aménagement sont engagés sans que la question foncière n'ait été réglée donnant au propriétaire une arme de poids face à la commune, occupant sans titre légal des

parcelles ne lui appartenant pas. Menacée d'expulsion par le propriétaire, la commune est contrainte d'accepter de signer un bail emphytéotique, très désavantageux pour elle – le montant annuel du loyer versé étant supérieur à la valeur des terrains estimée par les Domaines, au début des années 1980, d'environ 110 000 € –. Le terme de ce bail est maintenant proche (2020) et impose de trouver rapidement une solution négociée... ou pas. La question épineuse de la propriété de l'aire d'accueil, construite par une autorité publique sur des parcelles privées, est le fruit d'un conflit mal réglé entre l'État et la commune, jusqu'en 2001. Elle conduit à poser la question des limites de la municipalisation de la gestion d'un site exceptionnel.

Le changement de majorité municipale, à l'issue des élections de 2001 avec l'arrivée d'une nouvelle équipe socialiste, crée un contexte plus favorable au dialogue avec les services de l'État. Dès 2002, la commune adhère au Réseau Grands Sites de France, nouvellement créé et s'engage à mettre en œuvre les principes d'une gestion durable du site classé en vue d'obtenir *in fine* le label Grand site de France. Elle s'engage également, de concert avec l'État, dans la réalisation du bilan de la première OGS, préalable indispensable à la relance d'un nouveau programme d'action. La réalisation d'une évaluation de la première OGS assortie d'une étude de fréquentation et de préconisations pour la bonne gestion du site est confiée, en 2002, au bureau d'étude URBANIS. Il ne nous a pas encore été possible d'accéder à cette étude. D'après le SMGDP (2011) trois grandes orientations stratégiques furent dégagées :

- instituer une gestion publique du site passant notamment par « *la maîtrise foncière de secteurs "stratégiques"* » et une gouvernance renouvelée ;
- retrouver et préserver l'esprit des lieux ;
- requalifier le site, notamment l'aire d'accueil, et mettre l'accent sur la dimension culturelle dans l'approche du site (SMGDP, 2011 : 37).

Jugée prioritaire par le cabinet URBANIS, la gestion publique du site se traduit par la mise en place d'une structure nouvelle de gestion de la dune du Pilat, non strictement communale. Fin 2007, le Syndicat mixte de la grande dune du Pilat est créé « *afin de préserver [la] qualité environnementale et touristique [de la dune] tout en prenant en compte sa fragilité* »<sup>52</sup>. L'article 3 des statuts du Syndicat (2007) précise les missions de celui-ci : il « *a pour objet d'assurer l'aménagement, la gestion, l'animation et la valorisation du site de la Dune du Pilat en vue de protéger le patrimoine grâce à une gestion adaptée du site ; de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie et d'assurer l'accueil et l'information du public. Pour mener à bien ses missions, le Syndicat mixte pourra (...) :*

- *réaliser ou faire réaliser des aménagements et infrastructures décidés par le comité syndical ;*
- *acquérir en privilégiant la voie de la négociation, mais en se donnant toutefois la possibilité d'avoir recours à l'expropriation si besoin, les biens mobiliers et immobiliers nécessaires et les gérer ;*
- *veiller à l'entretien et à la bonne utilisation du site ;*
- *procéder ou faire procéder à toute étude, animation, information, publication ou toute action nécessaire à la réalisation de sa mission. »*

Instrument de mise en œuvre d'une gestion du site respectueuse des principes du développement durable (équité sociale, diversité culturelle, viabilité économique et respect de l'environnement), le Syndicat mixte met fin à plusieurs décennies de gouvernance municipale défailante. Même s'il s'en défend maladroitement, il se substitue de fait à la commune : « *En créant cette structure de gestion, il ne s'agissait pas de dépouiller la commune de ses prérogatives, mais bien au contraire de renforcer les capacités d'intervention, d'intégrer le Grand Site dans la sphère publique, d'offrir une souplesse de répartition des compétences et de constituer l'élément fédérateur indispensable à la poursuite de la mise en œuvre de la 2<sup>e</sup> OGS.* » (SMGDP, 2011 : 39). Il intègre trois collectivités territoriales (Commune, département et région) et sa présidence a été jusque-là assumée par un conseiller régional, élu réputé plus éloigné du microcosme local et ayant une vue

<sup>52</sup> Projet de Statuts du Syndicat mixte de la grande dune du Pilat, 2007. Préambule.

plus distanciée sur les affaires locales. Cette élection judicieuse d'un élu régional a permis au Syndicat de s'affranchir quelque peu de l'empire de la proximité. Ce syndicat dispose d'un périmètre d'intervention réduit, situé à l'est de la RD 804, dont la délimitation n'a pas été aisée : « *il aura fallu deux ans de débats pour délimiter le périmètre* » (Entretien directrice SMGDP, 2015). Le choix d'un périmètre aussi restreint est justifié par la concentration des enjeux de gestion sur cet espace : « *Les enjeux majeurs en termes de maîtrise foncière, d'aménagement et de gestion se concentrent sur ce périmètre sur lequel sont également localisées toutes les activités touristiques (campings, commerces, parapente, organisation d'événements, navettes UBA, etc.).* » (SMGDP, 2011 : 39). On peut toutefois s'interroger sur la pertinence d'une telle partition du site classé même si celle-ci s'inscrit dans un contexte conflictuel imposant d'agir avec une grande prudence et n'est que provisoire : « *une fois qu'on aura déverrouillé tous les obstacles, on pourra prendre en compte la totalité du site classé* » (Entretien chargé de mission SMGDP, 2015). D'une superficie d'environ 506 ha, ce périmètre est celui de la seconde OGS, lancée fin 2010. Le périmètre de l'OGS ne recouvre donc qu'une partie réduite du site classé, à la différence de ce que l'on observe en général où le périmètre d'intervention de l'OGS excède le site classé (c'est le cas par exemple, pour la montagne Sainte Victoire).

## 2.2. Une relance de l'OGS, dans un climat moins tendu

Le changement d'équipe municipale, en 2001, crée les conditions favorables à la reprise du dialogue avec l'État et à une « mise en ordre » de la gestion du site : création d'une structure de gestion publique, le SMGDP qui se substitue à la commune ; régularisation d'un certain nombre de travaux d'aménagement effectués sans autorisation – notamment par les exploitants des campings – ; dénonciation de la délégation de service public pour la gestion du parc de stationnement (approuvée en 1987, prolongée par avenants successifs jusqu'en 2010 et dénoncé en décembre 2007 pour une prise en main par le syndicat en avril 2008). La résiliation du contrat de concession a donné lieu à un contentieux judiciaire important entre la Sanema Aquitaine demandant réparation au titre des préjudices subis et la commune et le SMGDP. La gestion publique du parc de stationnement a cependant permis de garantir au SMGDP les recettes nécessaires à son fonctionnement et à la réalisation d'un certain nombre de tâches d'entretien des espaces verts et des bâtiments, de réaménagement du site, etc.

### 2001-2010 : une première phase de réhabilitation du site hors OGS

Les années 2000 représentent donc une reprise en main de la gestion du site souvent décrite par les gestionnaires comme une « relance de l'OGS » même si, formellement, celle-ci ne démarre qu'en 2011. Cette phase de restauration du site se traduit par la mise en œuvre de premières actions : élaboration d'un guide d'information et réalisation d'actions de communication sur le site avec notamment la mise en place en 2006, de panneaux d'information (figure 166-A) ; mise en sécurité du site par une surveillance accrue du parc de stationnement afin de réduire les effractions sur les véhicules en période estivale ; mise en place d'une exposition permanente à ciel ouvert « La face cachée de la dune » (2010) [ figure 11-B et C] ; réhabilitation du parc de stationnement en revoquant les accès et les cheminements, en mettant en place de la signalétique (figure 166-A), en renouvellement le couvert végétal, en implantant du mobilier tels que des bancs en bois (figure 167-A), en favorisant les déplacements doux (figure 167-B et C), etc. Il ne s'agissait pas « *d'augmenter la capacité de parking, mais d'améliorer la fluidité des déplacements et d'intégrer le parc de stationnement dans le paysage (...).* L'enjeu de cette première opération de réhabilitation consistait à retrouver la valeur



*patrimoniale de cet espace naturel tout en apportant des réponses concrètes en termes d'accueil et de sécurité des visiteurs » (SMGDP, 2011 : 51).*

- A- Panneau d'information sur la formation de la dune disposé au sein du parc de stationnement (avril 2015).      B – Panneau d'accueil avec annonce de l'exposition « La face cachée de la dune » (février 2015)
- C - Exposition « La face cachée de la dune » (février 2015).

Figure 167. L'information sur l'aire d'accueil de la Dune du Pilat, clichés S. Clarimont

Ces travaux d'un montant de 700 000 € HT ont été financé à 40 % par le SMGDP, par le Conseil régional (25 %), le Conseil général (25 %). L'État via la DREAL n'est intervenu qu'à hauteur de 10 %. On notera que ni la question de l'accès au site ni celle de la gestion des flux n'ont été abordées au cours de cette décennie. Interrogée sur ce dernier point, la directrice du SMGP a clairement affirmé que les mesures de contingentement du nombre de visiteurs par la mise en place de quotas ou la limitation de la durée de la visite étaient exclues non seulement du fait des difficultés techniques de mise en œuvre dans un site ouvert aux accès multiples, mais aussi parce que la « *dune peut supporter un certain nombre de personnes, elle est assez grande* » ajoutant que le SMGDP « *n'est pas dans cet esprit* » (Entretien directrice SMGDP, 11/02/2015).

- A- Mise en place de mobilier propice à la détente dans le parc de stationnement arboré (avril 2015)      B-Aménagement de parc à vélos aux abords de la cité commerciale (avril 2015)

---

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

---

- C- Cheminement doux au sein de l'aire de stationnement

Figure 168. Réhabilitation du parc de stationnement, clichés S. Clarimont

### Des problèmes persistants

Malgré les actions entreprises des points restent en suspens. En matière de communication, le contraste entre les images de la dune diffusées par les offices de tourisme – une dune déserte – risque de provoquer un sentiment de déception chez les visiteurs (figure 168). De plus, la qualité architecturale du village commercial de même que le caractère standardisé et bas de gamme des produits proposés est en décalage avec l'image

d'un grand site (figure 169). Certains visiteurs en sont conscients qui dénoncent la banalité de l'offre commerciale. Le SMGDP est lui-même parfaitement conscient de ce problème et de la nécessité de faire évoluer cette offre.

Figure 169. Images de la Dune du Pilat diffusées par les offices de tourisme, clichés S. Clarimont

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 170. Le village commercial de la Dune du Pilat, clichés S. Clarimont, février 2015

Sur le plan de la sécurité, les mesures de prévention des risques d'incendie de forêt dans et aux abords des campings paraissent très insuffisantes et la question de la sécurité des touristes en séjour est posée avec acuité notamment pour les deux campings septentrionaux ne disposant d'aucun exutoire océanique. La congestion de la RD 804 en période estivale accroît la vulnérabilité du site en cas de survenue d'un incendie. Les problèmes d'accès et de stationnement souffrent encore d'un déficit de prise en compte globale. En dépit du réaménagement du parc de stationnement, de la mise en place de parc à vélos destinés à faciliter l'accès en mobilité douce et de l'existence d'un service de navette en période estivale, l'accès demeure un réel problème. Le conseil départemental tolère depuis de nombreuses années des stationnements anarchiques le long de la RD 804, un sorte « d'entonnoir » : « *les stationnements anarchiques le long de la RD se sont développés par refus de payer de la part des Aquitains, par habitude et préférence pour les accès les plus sauvages, les moins fréquentés, mais aussi par incapacité de se garer faute de place. Il y a aussi la pratique d'activités comme le parapente.* » (Entretien directrice SMGDP, 11/02/2015). La pratique du parapente, encouragée par la commune et tolérée par le SMGDP, accroît en effet les problèmes de stationnement avec le « *développement d'une zone de stationnement non organisé, sauvage, sur des propriétés du Conservatoire du littoral, au sud de la dune* », au plus près des spots (Entretien chargée de mission SMGDP, 10/02/2015). Tous ces stationnements non contrôlés et invasifs dont l'impact visuel est évident, sont en contradiction avec l'image d'un site exceptionnel comme la dune du Pilat. Par ailleurs, ils favorisent le maintien d'accès diffus par la forêt qui contribue à dégrader les espaces boisés (figure 170). Une réflexion émerge cependant pour tenter d'y apporter une réponse avec la réalisation envisagée d'une étude sur les déplacements et le stationnement.

Figure 171. Stationnements et accès sauvages le long de la RD 804 en avril 2015, clichés S. Clarimont

Les orientations stratégiques et le programme d'action de la 2<sup>e</sup> OGS ont été approuvés par le SMGDP, en 2011 ; la convention pour la 2<sup>e</sup> OGS a été signée en novembre 2012. Cette convention vise trois objectifs principaux :

- assurer la maîtrise foncière publique de la dune et de ses abords, grâce notamment à l'engagement du Conservatoire du Littoral ;
- poursuivre la restauration du dispositif d'accueil (réhabilitation progressive du village commercial), en améliorer la valeur scientifique et culturelle (explication donnée au visiteur sur l'origine de la dune, sur son image...), et étendre les parcours de visite (faire prendre conscience de la longueur du massif dunaire...);
- intégrer la visite de la Dune du Pilat à celle de l'ensemble des patrimoines culturels et naturels du bassin d'Arcachon, dont la Dune est le « point culminant ». (DREAL Aquitaine, 2015)<sup>53</sup>. En effet, paradoxalement, « *la dune n'est pas perçue par les acteurs locaux du tourisme comme une composante essentielle de l'attractivité du territoire. (...) Elle n'a longtemps bénéficié qu'à quelques acteurs du territoire. C'était un monde à part, un lieu avec une forte connotation mercantile du coup, on lui a tourné le dos* » (Entretien directrice SMGDP, 11/02/2015). L'ambition de la 2<sup>e</sup> OGS est donc de favoriser la réappropriation publique de l'espace dunaire et l'affirmation de son caractère de patrimoine commun.

Le programme d'intervention pluriannuel (3 ans) prévu dans le cadre de cette convention s'élève à 3 millions d'euros (études et travaux) dont 660 M apportés par l'État. Parmi les actions envisagées, « la maîtrise foncière des secteurs stratégiques » fait figure de priorité absolue (SMGDP, 2011 : 56).

### **2.3. Une politique d'acquisition foncière en débat**

La maîtrise foncière représente l'enjeu principal de la 2<sup>e</sup> OGS, « *son préalable et la clé de sa réussite* » (Entretien chargé de mission SMGDP/Conservatoire du littoral, 11/02/2015). Sur les 506 hectares concernés, une centaine sont propriété du Conservatoire du littoral, 30 appartiennent au Conseil départemental au titre des Espaces naturels sensibles, le reste correspond à des propriétés privées, majoritaires (60 %). Ces propriétés sont très éclatées : 250 parcelles pour 150 propriétaires différents. La politique d'acquisition foncière visant à une réappropriation publique du site est portée de concert par deux acteurs publics : le Conservatoire du littoral pour les parcelles naturelles et le SMGDP pour les parcelles aménagées. Deux outils sont à disposition de ces acteurs : la négociation à l'amiable et l'expropriation pour cause de d'utilité publique conditionnée par l'approbation d'une DUP.

Le premier volet de la politique d'acquisition foncière porte sur l'appropriation publique des parcelles aménagées. Les négociations sont en cours avec la famille propriétaire des terrains supportant l'aire d'accueil : à l'évaluation par les Domaines du prix de ces quelques 10 hectares s'ajoute l'indemnisation pour suspension du bail emphytéotique (extrêmement lucratif pour les propriétaires). Le coût de cette acquisition foncière sera supporté exclusivement par le SMGDP qui, grâce aux recettes générées par l'exploitation du parking, dispose de revenus suffisants : « *on a les moyens de régler, on est une collectivité très solide financièrement* » (Entretien chargé de mission SMGDP, 11/02/2015). Elle devrait permettre de régler la situation pour le moins étrange héritée des années 1980.

---

<sup>53</sup> [En ligne] URL : <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/operation-grand-site-de-la-dune-du-pilat-a1332.html>

Le second volet de la politique d'acquisition foncière concerne les espaces naturels ou ceux ayant vocation à le redevenir. Le Conservatoire du littoral a ainsi acquis, en novembre 2012, à l'issue d'une procédure amiable, une parcelle située en pied de dune, qui portait le café-restaurant, La Palombière. Cette ancienne cabane de résiniers transformée en 1947 en commerce, a été détruite en juillet 2013, pour rendre au site son aspect naturel (figure 171).

Pour informer le public des objectifs et des modalités de mise en œuvre de cette politique, une brochure a été réalisée (annexe) et des réunions publiques organisées, par exemple en novembre 2013 et en février 2015, en marge de la procédure réglementaire d'information et de consultation de la population, l'enquête publique. La politique d'acquisition foncière a donné lieu à deux enquêtes publiques : la première, très courte, s'est tenue du 2 décembre au 20 décembre 2013, la seconde, d'un mois, s'est tenue au printemps 2015. Il ne nous a pas encore été possible d'obtenir le rapport du commissaire enquêteur pour l'enquête de 2013, en revanche nous avons pu suivre l'enquête de 2015.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 172. Acquisition foncière et renaturation du site, source : SMGDP / *La Dépêche du Bassin*, n°893, juillet 2013

### Une enquête publique suivie et tendue

Cette enquête s'est tenue à La Teste de Buch, du 27 avril au 2 juin 2015. Elle avait lieu en même temps qu'une autre enquête publique portant sur une demande de permis d'explorer et d'exploiter des hydrocarbures liquides ou gazeux, déposée par la société canadienne VERMILION. Cette demande concernait la concession des Mimosas découverte en 2004 et couvrant une superficie de 20 km<sup>2</sup> environ, à cheval sur les communes de La Teste de Buch et d'Arcachon et débordant sur le domaine public maritime du bassin d'Arcachon. L'exploitation de cette concession s'effectue pour l'instant au moyen d'une plateforme unique située en limite de la forêt usagère. La société VERMILION souhaite poursuivre la prospection en réalisant de nouveaux puits afin d'étendre éventuellement sa production. Or, la concession est située au sein du site classé de la Dune du Pilat et de la forêt usagère et en zone Natura 2000 « Forêts dunaires de la Teste de Buch ». Cette enquête portant sur un projet susceptible d'avoir un impact significatif sur des espaces naturels protégés n'a pourtant guère retenue l'attention du public : 10 observations seulement ont été déposées dans les registres d'enquête dont deux favorables au projet. Les autres observations consistaient en des demandes d'informations sur les risques potentiels de pollution des nappes phréatiques ou de l'air, sur la prévention des risques d'incendie ou sur les compensations financières d'un tel projet pour les collectivités territoriales concernées (1 observation) [Préfecture de Gironde, 2015a]. Aucune ne concernait les incidences possibles du projet sur la qualité environnementale du site classé.

Bien que simultanées, ces deux enquêtes ont donc été accueillies de façon fort différente par le public : si l'une s'est déroulée dans l'indifférence quasi totale, l'autre en revanche, a été fortement mobilisatrice. L'enquête publique « préalable à la DUP des acquisitions de parcelles constitutives des espaces naturels de la

dune du Pilat » portait sur le projet du Conservatoire du littoral d'acquérir 400 hectares non bâtis ou aménagés sur le site de la Dune du Pilat dont 150 hectares de forêt usagère. L'objectif du Conservatoire du littoral était clairement affiché dans le dossier constitué pour l'enquête publique : il s'agit pour l'établissement public de s'assurer par l'acquisition foncière, de « *la conservation et la sauvegarde du site du Pilat dans son état naturel* » ; il y est d'emblée précisé qu' « *aucune construction nouvelle ni installation rattachée à la gestion et à la conservation des lieux n'est envisagée sur les terrains concernés par la présente opération d'expropriation* » (Conservatoire du littoral, 2015 : 2). L'absence de travaux d'aménagement dans les parcelles dont l'acquisition est projetée, justifie l'élaboration d'un « *dossier simplifié* », assez sommaire (15 pages) et dépourvu d'étude d'impact. Dans ce dossier, la maîtrise foncière publique est présentée comme la seule solution pour « *préserver le site des risques de dégradation paysagère et des pressions particulièrement prégnantes qu'il subit* » (Conservatoire du littoral, 2015 : 3). La fréquentation est identifiée comme le principal facteur de risque pour ce « *monument naturel* » : « *l'attractivité entraîne des atteintes importantes à l'intégrité paysagère du site* » (Conservatoire du littoral, 2015 : 4). Pour le Conservatoire tout comme le SMGDP, la réappropriation<sup>54</sup> foncière du site est conçue comme la solution idoine pour « *régler les problèmes de stationnement sauvage le long de la dune l'été, éviter que les passages ne se fassent n'importe où dans la forêt occasionnant des problèmes de piétinement, de dérangement de la faune, mieux réguler les flux notamment les accès motorisés avec des quads ou des 4X4 au sud* » (Entretien chargé de mission SMGDP, 11/02/2015). Ce projet de réappropriation publique du site n'est pas nouveau puisque dès les années 1990, le Conservatoire avait émis l'idée de se porter acquéreur de parcelles pour préserver ce « *grand paysage national* » (Conservatoire du littoral, 2015 : 7). Site hautement emblématique, monument national, la Dune n'a cependant fait l'objet que de quelques acquisitions foncières avec seulement 4 opérations de cession entre 1998 et 2014. La DUP devrait permettre d'accélérer le rythme des acquisitions et faciliter l'intervention du Conservatoire.

Le périmètre du projet pour la DUP est de 400 ha, incluant des parcelles dont le Conservatoire est déjà propriétaire. Sa limite Nord est adossée à celle du site classé, sa limite Ouest correspond à la limite du Domaine public maritime (défini le 31/07/2014) et sa limite Est à la RD218 de façon à « *réduire les nuisances provoquées par le stationnement inorganisé et dangereux* » (Conservatoire du littoral, 2015 : 13). Selon l'estimation sommaire effectuée par le Conservatoire du littoral, le coût total d'acquisition des 270 ha de terrains privés « *naturels* » s'élèverait à 5 386 000 € (744 000 € ont déjà été déboursés par le conservatoire pour les parcelles déjà acquises) tandis que le SMGDP devrait dépenser 2 450 000 € pour l'acquisition des parcelles aménagées. Le périmètre d'intervention établi pour la DUP comporte plusieurs hectares en forêt usagère sur lesquelles le Conservatoire s'engage à conserver les droits d'usage tout en minimisant l'importance des parcelles de forêt usagère incluses dans le périmètre : en effet, il « *entend maintenir les droits d'usages forestiers sur les quelques parcelles de la Forêt Usagère incluses dans le périmètre de la DUP, en les excluant du champ d'application de l'expropriation. (...) Ce maintien reposera sur des modes de faire antérieurs à l'acquisition.* » (Conservatoire du littoral, 2015 : 15)<sup>55</sup>. Malgré cette assertion réitérée, le Conservatoire n'est pas parvenu à rassurer pleinement le public sur ses intentions et l'enquête publique a donné lieu à une forte mobilisation hostile au projet. Contre toute attente, une association locale de défense de l'environnement, BAE – Bassin d'Arcachon Environnement, a même pris position contre le projet du Conservatoire.

L'enquête publique s'est tenue dans la seule commune de La Teste-de-Buch, les dossiers étant mis à la disposition du public dans la mairie principale de La Teste et les mairies annexes du Pyla-sur-Mer et de Cazaux. Cette enquête s'est déroulée dans un climat très tendu et dans des conditions qui semblent loin d'avoir été optimales. D'une part, le Conservatoire du littoral n'a pas offert la possibilité au public de prendre connaissance du dossier autrement qu'en se rendant dans les locaux des mairies, aux heures d'ouverture de

<sup>54</sup> Le site appartenait autrefois à l'État, mais avait été mis en vente par le Second Empire et cédé, en 1863, à une société privée. En 1920, un nouvel opérateur privé avait racheté la dune et procédé à son découpage en lots perpendiculaires au rivage dont le plan cadastral témoigne encore. Dans les années 1940, un projet de lotir la dune avait entraîné le premier classement du site.

<sup>55</sup> Souligné par nous.

celles-ci. Il a délibérément refusé de mettre en ligne sur son site le dossier complet ou de communiquer ce dernier par courriel, en format pdf. Certes, cette forme de mise à disposition du public n'a pas été rendue obligatoire par la réforme des enquêtes publiques intervenue en 2011. Toutefois, l'article R. 123-9, alinéa 12 du Code de l'environnement invite à passer à l'ère numérique et indique que l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête devra fournir : « *Le cas échéant, l'adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées, ou les moyens offerts au public de communiquer ses observations par voie électronique. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.* ». En outre, la France est signataire de la convention d'Aarhus (1998) censée favoriser l'accès du public à l'information sur l'environnement. D'autre part, le rapport de la commission d'enquête n'était disponible, en novembre 2015, ni sur le site de la préfecture de Gironde, ni sur celui du Conservatoire du littoral, du SMGDP ou de la commune de La Teste. C'est à une association, l'ADDUFU (Association de défense des droits d'usage et de la forêt usagère), que l'on doit sa diffusion ! Cet accès malaisé à l'information a d'ailleurs été un problème récurrent au cours de la première phase de travail au Pilat. À la prudence excessive du Conservatoire du littoral inquiet de diffuser l'information dans un contexte conflictuel, s'ajoutaient les réticences de la commune, illustrées par les mauvaises conditions de consultation des documents offertes au public. En effet, le dossier du Conservatoire et le registre d'observations étaient consultables par le public dans le hall de la mairie de La Teste, lieu passant peu propice à une lecture attentive du dossier (figure 172). En outre, lors de la permanence du commissaire enquêteur du 27 mai 2015, à La Teste centre, nous avons eu la surprise de constater que le public devait attendre dans un couloir de la mairie – dépourvu de chaises et de la moindre commodité – pour pouvoir être reçu individuellement par le Commissaire-enquêteur, dans une sorte de huis-clos mal vécu par la population. Une dame arrivée un peu après 17h00 et souhaitant entrer dans la grande salle où se tenait la permanence, est invitée à attendre par le commissaire enquêteur occupé ; perplexe et dépitée, elle lui répond « *Alors, on ne peut pas écrire dans le cahier ? D'accord. Bon, ben on reviendra... ou on reviendra pas ! J'en sais rien ! Je trouve que c'est... bon...* ». Un peu plus tard, un groupe de trois personnes se heurte également à la porte close : « *Ah bon ! On peut pas remplir... Ah bon ! Bon, je vais le taper et je le remettrai comme ça* ». Un médecin, militant associatif dans une petite association locale *Mesteys d'Aqui* (Cabanes d'ici) ne peut s'empêcher d'exprimer son mécontentement : « *C'est pas un secret ! Une table où on écrit et une table où il parle ! On est pas au confessionnal quand même ! Une enquête publique ! C'est pas normal ! C'est pas une honte d'entendre ce qui se dit ! C'est pas grave ! Sinon, c'est une enquête pas publique, c'est un entretien pour dissuader les gens ou les rassurer* ». La suspicion à l'égard de la procédure de consultation est également exprimée par un couple qui souhaitait participer à l'enquête publique et s'est heurté à la porte close : « *Y'a du monde dedans ! Ah, oui ! Il enquête sur les gens qui viennent signer. Pourvu que la personne qui lui répond, elle lui dise ce qui est nécessaire de dire (...)* ». Cette façon de procéder du commissaire-enquêteur perçue négativement par le public non admis à entrer dans la salle de permanence conduit ce couple à formuler sa conception du rôle du commissaire-enquêteur : « *Le commissaire-enquêteur, il reçoit... Si la personne dit des choses fausses par rapport à la loi il doit la guider, mais c'est tout ! Il ne doit pas faire passer la religion de l'État. Il ne plaide pas !* ». C'est le portrait d'un commissaire-enquêteur neutre, impartial et pédagogue qui est esquissé dans les propos de ce participant interdit de participation.

Cette version en ligne ne peut pas comporter les illustrations en raison du volume du fichier

Figure 173. Public consultant le dossier d'enquête publique à La Teste centre, cliché S. Clarimont, mai 2015

Malgré ces conditions matérielles défavorables, malgré le caractère extrêmement normé d'une procédure de consultation reposant sur le recours à un langage administratif susceptible de rebuter le grand public, cette

enquête a été très suivie, notamment à La Teste centre, avec un registre d'observations totalement rempli par près de 150 contributions écrites et 32 notes, dossiers ou lettres annexés au registre (Préfecture de Gironde, 2015b). Cette forte participation à l'enquête doit beaucoup à l'activisme d'une association, l'ADDUFU, percevant le projet comme une menace pour le maintien des droits d'usage en forêt usagère. L'ADDUFU est une association créée en 1920 ; son président la définit comme une association environnementaliste plutôt qu'écologiste, car son objet est « *la protection de la nature et en cela on a des divergences avec les associations écologistes qui voudraient sanctuariser la nature. Nous, on est d'accord pour sa pénétration* » (Entretien président ADDUFU, 29/05/2015). Selon ses statuts, modifiés en 2006, elle a pour objet « *1. L'étude et la défense des intérêts pour l'exercice du droit usager des habitants sur le territoire juridictionnel du Captalat de Buch. (...) 2. La défense du statut contractuel de la Forêt Usagère de La Teste. L'Association se donne également pour but de défendre la tradition forestière et historique de la Forêt Usagère de La Teste, participer à la protection de ses peuplements et de la végétation de la Forêt Usagère de La Teste absolument indispensable à l'équilibre écologique de la région ainsi qu'aux intérêts sociaux et économique de ses habitants.* » (Statuts ADDUFU, février 2006, article 3). Pour la défense de ces droits d'usage ancestraux, l'ADDUFU a eu fréquemment recours à la voie judiciaire. Rencontré en mai 2015, son président évoque spontanément les conflits nombreux entre propriétaires et usagers aux intérêts divergents : « *On sort de plus de vingt ans de procédure judiciaire, de 1983 à 2008, avec de nombreuses tentatives de contournement de la part des propriétaires* » (Entretien président ADDUFU, 29/05/2015). Pour les propriétaires de parcelles en forêt usagère grevées par les droits d'usage, l'acquisition foncière envisagée par le Conservatoire constitue clairement une opportunité ; elle est en revanche perçue comme une menace par les usagers et l'ADDUFU. Si celle-ci avait, aux dires de son président, été favorable à l'extension du classement intervenue en 1994, n'aurait pas non plus soulevé d'objections à l'acquisition par le SMGDP des parcelles aménagées, elle s'avère au contraire très hostile à la politique de maîtrise foncière du Conservatoire allant jusqu'à considérer que « *le droit d'usage protège plus que le Conservatoire* » et que le problème du site est davantage un « *problème de police que d'extension de la réglementation* » (Entretien président ADDUFU, 29/05/2015).

L'ADDUFU a ainsi mobilisé ses adhérents et sympathisants en les incitant à se rendre à l'enquête publique pour « *exprimer un avis défavorable* » et leur « *opposition à ce changement* », selon le tract largement diffusé au printemps 2015 (annexe 3). Ce tract alertait la population sur la disparition des droits d'usage consécutive à l'appropriation publique de la forêt usagère : « *Le passage de centaines d'hectares de Forêt Usagère dans le domaine public d'État, entraîne juridiquement obligation de transformation des droits d'usages par des usages conventionnels.* ». La position de l'ADDUFU se fondait sur les résultats d'une étude réalisée, en 2013, par le cabinet Coudray, à la demande du Conservatoire du littoral, sur la compatibilité des droits d'usage avec les règles de la domanialité publique. Vu la complexité juridique de la question, les conclusions de cette étude sont assez nuancées. Le cabinet Coudray reconnaît certes que, les dispositions de l'article L. 12-2 du Code de l'expropriation s'opposent en principe au maintien de droits tels que les droits d'usage qu'il convient de qualifier de « *droits réels sui generis inaccessibles et indivisibles* ». Il ajoute néanmoins qu'un contournement semble envisageable par le biais de la DUP : « *L'arrêté déclaratif d'utilité publique devra ainsi expressément et précisément réserver les trois droits d'usages forestiers préexistants en les sortant du champ de l'expropriation* ». Loin de rassurer, les conclusions du cabinet Coudray ont au contraire provoqué une forte inquiétude parmi les adhérents de l'ADDUFU.

Compte tenu de l'émoi suscité par la menace de suppression des droits d'usage, les observations faites lors de l'enquête publique sont majoritairement négatives. À quelques jours de la clôture de l'enquête, le 28 mai 2015, nous avons dénombré, dans le registre de La Teste centre, 106 observations dont 76 hostiles au projet (72 %), 22 favorables sous réserve de maintien des droits d'usage et 8 seulement favorables au projet (dont une émise par Europe Écologie les Verts). L'immense majorité des observations négatives concerne la crainte de perte des droits d'usage.



### Des observations relatives à la défense des droits d'usage, majoritaires

Celles-ci émanent principalement d'habitants jouissant des droits d'usage et inquiets de leur possible disparition se contentant souvent d'un avis lapidaire dans le registre : « *Avis défavorable à cette acquisition. Nous ne voulons pas prendre le risque de perdre nos droits d'usage* » (Registre d'observations Cazaux, 2015). D'autres argumentent davantage leur point de vue en mettant par exemple en avant la bonne gestion de la forêt mise en œuvre par les « usagers » : « *J'émet un avis défavorable à l'acquisition ou les acquisitions de parcelles de la forêt usagère. Les "usagers" s'occupent de ces parcelles depuis des centaines d'années de bonne manière. Encore une tentative, après bien d'autres, d'enlever des droits aux simples citoyens.* » ((Registre d'observations Cazaux, 2015). À l'expression d'un sentiment de dépossession, s'ajoute la revendication d'un plus grand respect à l'égard d'une coutume à forte valeur patrimoniale : « *c'est une volonté dans ce monde que de détruire coutumes et beaux patrimoines, surtout si c'est pour la réalisation de parkings et détruire un peu plus de forêt, pour quel gestionnaire ?* » ; « *Nous sommes tout à fait opposés au projet d'acquisition de la dune par l'État, que soient respectés les droits de baillettes et gérés par l'ADDUFU. Deux Testerins depuis plusieurs générations* » (Registre d'observations La Teste Centre, 2015). La nécessité de préserver une tradition pluriséculaire contre tout changement est un thème récurrent : « *Il est normal que les droits séculaires restent ce qu'ils sont depuis plusieurs siècles. Avis défavorable pour une acquisition* » ; « *La forêt usagère a vécu pendant des siècles sans le secours du Conservatoire du littoral. Je suis donc opposée à ce changement et donne un avis défavorable* » (Registre d'observations Cazaux, 2015).

L'acquisition foncière est également jugée par certains participants, inutile et coûteuse, elle ajouterait un niveau de protection superflu et pourrait mettre à mal le caractère « *pittoresque et historique* » du site classé inhérent au maintien des baillettes et transactions. De plus, elle occasionnerait un « *gaspillage d'argent public* », or « *les finances publiques sont dans un état catastrophique. L'argent dépensé pour l'acquisition de ces parcelles serait bien mieux utilisé entre autre pour réduire une partie infirme de notre déficit abyssal* » (Registre d'observations La Teste Centre, 2015)

### Des problèmes liés à la fréquentation et aux usages récréatifs rarement mis en avant

Si le public et le Conservatoire établissent le même constat en matière de hausse de la fréquentation, les conséquences de celles-ci et les solutions à apporter pour conserver le site ne sont pas appréhendées de la même manière : « *Le 28 juin 1994, date du classement, il y avait 1 million de visiteurs à la Dune. En 2015, il y en avait 2 millions, dans dix ans, certainement 3 millions. Devra-t-on chaque fois acheter de la forêt usagère pour agrandir le site ?* » (Registre d'observations La Teste Centre, 2015). Certains proposent des solutions alternatives à l'expropriation : « *270 ha coûtent 5 386 000 € pour "encadrer" la situation estivale (durée de 6 à 8 mois) alors que toute l'année la circulation routière sur la RN 250 est saturée et là, pas de moyens ! Pour "endiguer" les stationnements de véhicules routiers "sauvages", principalement au mois d'août, il y a possibilité d'améliorer les transports en commun et de faire intervenir la police municipale* » (Habitant de La Teste, Registre d'observations La Teste Centre, 2015). Un couple, favorable au rachat des parcelles par le Conservatoire à condition que les droits d'usage soient préservés, insiste sur la nécessité d'interdire le moindre aménagement en forêt usagère « *afin d'éviter ce qui se passe autour de la dune* » et suggère de « *faire un parking en dehors de la dune avec navette bus* » (Registre d'observations Cazaux, 2015).

Un guide naturaliste, attaché au maintien des droits d'usage, met vivement en cause le tourisme appelant à un plus grand respect de la réglementation et à l'exercice d'une réelle police de l'environnement : « *Devant la*

*recrudescence du tourisme, il est aussi grand temps de réagir, surtout pour des raisons de sécurité évidentes. Stationnement anarchique, effet de piétinement, 5 000 personnes bien encadrées valent mieux qu'un droit d'errance sauvage. Il faut éviter les nuisances dérangent la faune, détruisant la très grande variété floristique dont les espèces botaniques rares* » (Registre d'observations Cazaux, 2015). Quelques participants rejoignent ce point de vue comme un habitant de La Teste favorable à la politique d'acquisition foncière publique qu'il conçoit comme une garantie de protection d'un cordon dunaire dégradé, au droit des campings Le Petit Nice et le Panorama : « *Ce cordon est massacré, martyrisé, nous avons une déchetterie à ciel ouvert qui, de surcroît, est très dangereux en terme de sécurité. Des rondins de bois dévalent la pente jusque la plage. Merci aux autorités de bien vouloir assurer et faire assurer la réglementation afférente à un site classé* »<sup>56</sup> (Registre d'observations Pyla-sur-Mer, 2015)

Association de défense de l'environnement, BAE s'est également insurgé contre le projet de DUP. L'association a formulé un avis négatif sur le projet en mettant en cause le déficit de mesures concrètes pour réguler la fréquentation, la présence de stationnements « non maîtrisés », mais de fait tolérés, le long de la RD 218, l'inefficacité de l'OGS. L'association exprime aussi des craintes liées à « *l'ouverture de masse au public* » de la forêt usagère. Pour BAE comme pour un certain nombre de participants, le site souffre moins d'un déficit de protection que d'un défaut patent d'application de la réglementation en vigueur.

Enfin, quelques usagers récréatifs de la dune se sont exprimés soit à titre individuel, soit à titre collectif (Club de vol libre par exemple) pour dire leur inquiétude quant aux possibilités de pérennisation de leurs activités après l'acquisition foncière. Ils revendiquent tous un maintien de leur droit d'accès, libre et gratuit, à l'espace dunaire. Un parapentiste s'inquiète ainsi des conséquences d'une décision qui lui paraît prise « *sans consultation des principaux intéressés* » : « (...) *je souhaite continuer à pratiquer cette passion qui est respectueuse de l'environnement, librement et gratuitement, dans le respect du site et en toute sécurité. Je reste favorable au rachat des parcelles privées à condition que le futur gestionnaire soit soucieux du maintien de l'activité vol libre sans en restreindre les espaces et les accès* » (Registre d'observations Cazaux, 2015). Attaché à une pratique libre et gratuite de son activité, il n'admet aucune restriction d'usage.

#### Des propriétaires très discrets

En revanche, les propriétaires *a priori* concernés au premier chef par l'expropriation se sont avérés très discrets, ne prenant guère la parole durant l'enquête publique. Certains participants soupçonnent même une collusion entre le Conservatoire du littoral et les propriétaires forestiers souhaitant voir disparaître les droits d'usage (Habitant de La Teste, Registre d'observations La Teste Centre, 2015). Nous avons cependant relevé, à Cazaux, deux observations de propriétaires hostiles à la politique d'acquisition. L'un se plaint d'abord d'un déficit d'information pour rejoindre finalement la position des usagers montrant que le clivage entre « usagers » et « ayants-pins » est tout relatif et qu'une porosité peut exister entre ces deux rôles : « *Je suis étonné de ne pas avoir vu sur les plans les numéros de parcelles cadastrées concernées – propriétaire en indivision de la parcelle CH 61 zone 1 NA. Je n'ai pas reçu de courrier (pourtant je reçois l'appel aux impôts fonciers). (...) Cet ensemble (...) d'expropriation me paraît abusif, contraire au droit de propriété (...). Ce site est classé sous de nombreuses protections (Natura 2000, ZNIEFF, Forêt usagère). Il est anormal que le caractère légal, juridique de la forêt usagère ne soit pas indiqué clairement ce qui est contraire aux « baillettes et transactions » régissant ladite forêt usagère. (...) PS : le maire doit reprendre la gestion de cette dune.* » (Registre d'observations Cazaux, 2015). L'appel à une remunicipalisation de la gestion du site formulé à la fin

---

<sup>56</sup> Cette observation est accompagnée de 35 photos de débris végétaux présentées en 4 planches de format A4.

de l'observation revient sous la plume de quelques autres participants. L'analyse plus approfondie de l'enquête publique à laquelle nous allons procéder nous permettra de déterminer sa récurrence.

Malgré son caractère très sommaire, ce premier survol des observations des participants à l'enquête publique nous permet d'avoir un premier aperçu des visions contradictoires du site de la dune du Pilat et de son devenir. Il permet également d'apprécier le très fort attachement de la population à la forêt usagère et aux droits qui lui sont rattachés. Peu connue et valorisée par les visiteurs, la forêt est au contraire au cœur des perceptions habitantes du site. Cet apparent décalage entre la perception habitante et celle des visiteurs fera l'objet d'une analyse plus approfondie dans les mois à venir.

## 4. Conclusion du rapport d'enquête de l'année 1 et programme de travail pour l'année 2

Comme prévu dans la réponse à l'appel à projet, la première année de la recherche restituée ici vise à dresser *un état des lieux* des impacts des systèmes de gestion des flux dans les sites exceptionnels. Cette mise à plat permettra, en seconde année, une mise en commun des expériences mobilisables sur le plan théorique. En 2016, l'analyse comparée des 7 cas étudiés établira un bilan raisonné des impacts des solutions choisies par les grands sites naturels pour articuler fréquentation et protection. **Ce bilan débouchera sur une comparaison des méthodes et des résultats obtenus, de leurs effets négatifs et positifs, une mise en perspective théorique dans le champ expérimental international et la réalisation d'un « carnet d'expériences » en forme de bilan de « bonnes pratiques » ou « d'expériences remarquables »** (réponse à l'appel à projet, 2014 : 3, 7, 9 et 16 ).

Sur le fond, la seconde année du programme de la recherche concerne 4 questions :

### 4.1. *Les impacts des actions de régulation des fréquentations*

Parmi le large éventail de mesures usuellement mises en œuvre, quelles expériences ont été positives, où et pourquoi ? Quelles sont les retombées de ces mesures ? La synthèse des données recueillies et exposées en 3<sup>e</sup> partie va faire l'objet d'une mise en perspective théorique permettant de déboucher, en fin de travaux, sur le livrable 2 (L.2. Comparaison des méthodes et résultats obtenus) et le livrable 4 (L.4. Rapport final synthétique et pédagogique à destination des acteurs territoriaux).

Néanmoins, suite à l'état des lieux exposé en partie 3, on peut déjà dresser un certain nombre de constats.

D'abord, dans tous les cas, la croissance constante du nombre de touristes dans les sites naturels exceptionnels (sauf dans le site de Gavarnie) y a soulevé la problématique de leur *surfréquentation*, même si le terme n'est pas toujours évoqué. Tous les gestionnaires enquêtés affirment que l'ouverture aux publics et le tourisme exercent des pressions sur l'environnement naturel qu'ils peinent souvent à gérer et que ces flux ne sont pas sans conséquence sur les ressources, les structures sociales, les modèles culturels, les activités économiques voire l'utilisation des terres ou certaines pratiques des communautés locales ; ces gestionnaires constatent même parfois également une diminution de la qualité de l'offre touristique lorsque les flux sont importants. On peut avancer deux concepts, deux notions, deux mots pour caractériser les impacts dont ils témoignent : celui de *saturation*, qui exprime l'impossibilité pour le milieu, à un moment donné, d'accueillir des visiteurs supplémentaires ; celui de *dénaturation* qui recouvre les destructions des milieux, la perte au moins partielle des caractères originaux qui constituent l'attrait des sites. On examinera, en seconde année et grâce aux apports des enquêtes auprès des visiteurs et des habitants, si cette distinction apporte des éléments structurants opérationnels permettant une meilleure gestion locale des sites.

Car pour l'instant, les gestionnaires n'ont que rarement mis en place des systèmes de mesure ou d'observation évaluant des capacités limites chiffrées, des charges maximales, de seuils de tolérance dont pourrait se saisir le processus de planification local pour articuler à long terme les effets bénéfiques de la fréquentation avec le développement économique qu'elle est censée apporter. La fixation des capacités de

charge optimales, c'est-à-dire les fréquentations que peut admettre durablement le système socio-économique et naturel sans se modifier irrémédiablement, cette délimitation entre un *optimum* à atteindre et un *maximum* à ne pas dépasser, n'est abordée qu'à tâtons, en réglant des problèmes connexes qui sont autres : sécurité des personnes et des biens, risques, possibilités d'aménagement des accès...

La fixation de *maxima* par site d'accès ou de visite revient à définir une fréquentation horaire ou quotidienne qu'il ne faut absolument pas atteindre, car ce seuil de capacité de charge correspond à un seuil de *rupture*, c'est le seuil qu'il ne faut absolument pas atteindre, car au-delà le déclin de la qualité des milieux et de la visite est irréversible. Certains sites parviennent à les évaluer de manière empirique, lorsqu'ils ferment des accès en raison des atteintes aux milieux : Sainte Victoire, le Canigó, Gavarnie au Héas (Troumouse). D'autres ont de grandes difficultés à en accepter le principe, même lorsqu'il a été mis en place parfois temporairement sur certains accès (Pointe du Raz Cap Sizun, Pilat).

La fixation d'*optima* par site d'accès ou de visite pourrait constituer un second temps de la démarche, car elle vise à définir une « limite d'élasticité » entre le seuil maximal et celui, optimal, qui assure les meilleures retombées économiques. L'utilisation ici du conditionnel « pourrait » n'est pas neutre : l'exercice s'avère compliqué et pour entreprendre cette démarche, les gestionnaires doivent apprendre à connaître (et à reconnaître) des variables multiples : la *capacité physique d'accueil* des différents sites à différentes périodes de l'année et sous différentes conditions atmosphériques, édaphiques et écosystémiques d'une part ; l'*aptitude de ces milieux* à soutenir des volumes différents de fréquentation sans déformation et sans impact négatif pour les milieux et les populations.

Cette démarche nécessite la mise en place d'un tableau de bord détaillé des lieux et des situations de la fréquentation des milieux, dans la mesure où les gestionnaires ne peuvent pas réaliser un calcul mécanique d'un lieu à un autre, car les différents milieux et les différentes expériences de loisirs ou de découverte génèrent des capacités de charge différentes. En effet, les impacts recensés sur les milieux biologiques ou naturels ne sont pas suffisants pour calculer les capacités de charge. Les types d'activité et l'intensité de l'usage ou le nombre de pratiquants sont trois variables difficiles à évaluer en permanence et donc à prendre en compte dans un *tableau de bord de gestion des fréquentations*. Par exemple, de faibles intensités de pratiques équestres auront plus d'impact sur l'état des sentiers qu'un usage très important de ces mêmes sentiers par des randonneurs. La saison de la pratique peut également avoir un impact plus grand, pour expliquer les impacts, que la quantité, le nombre de pratiquants. Randonner par temps humide en hiver ou par conditions de gel-dégel au printemps, par exemple, est potentiellement plus destructeur de sentier que pendant la saison sèche. Il convient donc d'examiner les secteurs au cas par cas.

Surtout, les entretiens avec les gestionnaires ont bien montré que la *capacité de charge* (parfois appelée « capacité d'accueil ») s'avérait être un concept porteur de jugements de valeur ; les paroles des gestionnaires et des habitants montrent que ce n'est pas seulement un produit mécanique issu d'un rapport entre la fréquentation et les ressources naturelles ; si l'observation par les écompteurs et la recherche sont nécessaires pour l'évaluer, les données quantifiées – quand elles existent – semblent insuffisantes : la capacité de charge est également fonction d'attentes très différentes selon les acteurs (attentes et postures vis-à-vis des clientèles opposées entre Gavarnie et Sainte Victoire, par exemple) ; cela écarte l'idée que le calcul de la capacité de charge puisse se satisfaire de la seule expertise scientifique et montre la nécessité de l'amener dans l'arène politique pour y requérir la participation de toutes les parties prenantes, notamment de la population et des visiteurs (l'examen de ces conditions est l'objet de l'année 2).

Enfin, troisième élément de conclusion, la connaissance de la capacité de charge ne permet pas à elle seule de déterminer ce qu'il faut faire pour garder un équilibre entre la protection des sites, des zones naturelles et les usages qu'en font les visiteurs. Les entretiens de l'année 1 avec les gestionnaires ont déjà montré que pour de nombreux acteurs tout changement était parfois difficilement acceptable. Même si globalement les

directeurs et les parties prenantes ont de plus en plus conscience que les changements des milieux accompagnent inévitablement leur utilisation par des visiteurs. On peut en déduire en première analyse que le calcul, l'interprétation et l'application d'une capacité de charge maximale pour un site reposent avant tout sur les choix des acteurs locaux, à condition qu'ils aient été correctement informés de ce qu'il allait advenir s'ils ne faisaient pas de choix (hypothèses de prospective), ce qui reste rare dans les cas étudiés (la Dune du Pilat constitue l'archétype de ce déni de réalité de la prise en compte des risques liés à la fréquentation mal maîtrisée). On a constaté que les jugements de valeur sur le niveau acceptable du changement à introduire dans les pratiques reflètent des positions philosophiques, émotionnelles, spirituelles fondées autant sur l'expérience que sur l'économie. Ceci poserait la question d'un renforcement de la formation et de l'information des gestionnaires sur ces questions.

#### *4.2. Les impacts des actions menées sur la qualité de visite des visiteurs et de vie des habitants*

Comment habitants et visiteurs « vivent-ils » les transformations symboliques et pratiques liées à la labellisation des sites naturels exceptionnels ?

Pour l'enquête auprès des habitants, les points que la recherche menée a permis d'identifier (cf restitution dans le dossier Gavarnie – Pyrénées — Mont Perdu, point 5) seront repris en approfondissant le rôle structurant, dans la construction des résistances, de l'acceptabilité des mesures de préservation, de certains d'entre eux, telles que la mise en place d'une organisation des promenades à dos d'ânes. Mais on ouvrira aussi l'enquête aux jeunes générations, celles qui sont aujourd'hui trentenaires aux quadragénaires ainsi qu'aux nouveaux venus.

Comment ces mesures sont-elles perçues par les visiteurs ? Une enquête par questionnaire — comportant cependant un certain nombre de questions ouvertes — a été réalisée *in situ*, durant la haute saison (annexe 2). Elle a été administrée en face à face auprès d'un échantillon de visiteurs dans trois sites : l'un littoral, deux de montagne. Le traitement des données en 2016 et leur interprétation visera à apprécier le sens donné par le visiteur à son expérience d'un grand site naturel et à déterminer son degré de satisfaction, sa perception des lieux et de ses modifications dans le temps. L'enquête sera traitée au laboratoire SET de l'UPPA à l'aide d'un logiciel dédié de type Sphinx.

### 4.3. *Les apports des mesures au développement*

Les investissements de valorisation du patrimoine naturel s'inscrivent aujourd'hui de manière croissante au sein de stratégies globales visant à dynamiser les territoires et à les rendre attractifs. La mise en patrimoine d'un espace naturel et sa gestion produisent des signes de distinction spatiale par rapport aux espaces plus communs (Andreu-Boussut et al., 2008). Ces signes de distinction déterminent une capacité à attirer des visiteurs, des touristes et les retombées positives en termes de dépenses, de revenus et d'emplois qu'ils génèrent sont les contributions les plus manifestes de ce patrimoine exceptionnel au développement (Grefte et Pflieger, 2005). Les chercheurs en sciences économiques assimilent généralement ses effets à des exportations, en tant que support de l'activité touristique sur un territoire donné. L'analyse en termes d'impact a été adoptée par de nombreuses études à partir des années 80 afin d'évaluer la pertinence et l'efficacité des stratégies de développement touristique centrées sur les investissements pour faciliter ou accroître les visites. Même si l'analyse n'est pas focalisée uniquement sur les sites naturels exceptionnels, elle englobe cette perspective, parmi d'autres. Souvent substantiels, capturant parfois une très grande part des ressources locales disponibles, les investissements consacrés aux aménagements et à la mise en valeur des sites impriment une trajectoire forte au territoire et suscitent donc des attentes importantes.

Au-delà des retombées directes liées à la présence d'une ressource patrimoniale naturelle, c'est la capacité à capturer les retombées indirectes et induites qui apparaissent comme l'élément central conditionnant la diffusion d'un impact dans l'ensemble de l'économie. D'après les chercheurs, les zones de faible densité dans lesquelles se situent en général ces sites bénéficient en général d'effets multiplicateurs moins importants (Chhabra et al., 2003), parce qu'elles ne disposent pas des structures nécessaires à l'accueil des touristes, le cas est probant à Sainte Victoire où la dépense de séjours est reportée dans l'agglomération d'Aix en Provence, à Gavarnie dont les retombées sont surtout visibles et décelables très en aval, essentiellement à Lourdes, ou à la Pointe du Raz en Cap Sizun. Même lorsque ces territoires disposent de réceptifs adaptés (hébergements, de restaurants, etc.), ceux-ci n'ont pas toujours la capacité de se fournir localement et doivent « importer » les ressources nécessaires à leur activité. Les territoires peu denses ne fournissent donc pas toujours les emplois nécessaires aux entreprises touristiques et les salaires versés aux employés non résidents constituent des fuites pour ce dernier.

Alors, sous quelles conditions la régulation des flux de visite du patrimoine naturel d'exception peut-elle être articulée à une stratégie de développement touristique ? Quels sont les déterminants du succès des stratégies de développement centrées sur les sites naturels exceptionnels ? Quel est l'impact de la labellisation ?

Les premières conclusions de l'analyse des 7 cas étudiés fait apparaître des conclusions assez mitigées.

D'une part, la parole recueillie fait partout état d'un impact économique « non négligeable » ou « important » (selon les propos des gestionnaires et des élus) de la labellisation, elle-même liée à la maîtrise plus ou moins contrôlée des flux par un système de gouvernance plus ou moins intégré (selon les cas). Mais pour accréditer cette idée « d'impact important », on ne trouve, dans l'ensemble de la littérature grise des archives des sites, dans les rapports ou les recherches concernant chaque site très peu – pour ne pas dire pas du tout dans la plupart des cas – d'études, de chiffres, ni même des dispositifs d'observation permettant d'en produire. Pourtant, la démarche méthodologique lancée par le Réseau national des grands sites en 2010, inscrite dans la continuité des deux études de retombées économiques menées en 2005 et 2006 au Pont du Gard et au Puy-de-Dôme, portait l'ambition d'évaluer les impacts sociaux, économiques et de notoriété pour les entreprises et les habitants, impacts liés à l'obtention du label. La démarche débordait d'ailleurs largement de l'évaluation des retombées touristiques, puisqu'elle reposait sur la nécessité de mieux connaître les enjeux des programmes de protection et de labellisation en termes d'effets induits, « d'effets collatéraux » (séminaire PUCA, 6/03/2015). Quelques données recueillies à l'occasion de la mise en œuvre de cette démarche

permettent aujourd'hui de regarder les composantes de la tension protection/développement sous l'éclairage du patrimoine naturel en tant que ressource durable du territoire.

Du point de vue méthodologique, il s'agissait, pour la démarche d'évaluation entreprise à Sainte Victoire, d'interroger les acteurs économiques et sociaux du territoire de gestion concerné sur les apports supposés ou annoncés (à dire de personne enquêtée) du label en termes de retombées sur plusieurs marchés, à commencer le marché de l'immobilier. Le patrimoine naturel influe en effet sur l'attractivité résidentielle des territoires environnants et favorise une économie résidentielle qui produit des dépenses effectuées par ces nouveaux habitants. Mais il apparaissait clairement que la problématique de gestion des risques (par exemple de protection contre l'incendie à Sainte Victoire) portée par la labellisation pouvait également apporter une valeur économique aux lieux. Pour sa part, la notoriété liée à la reconnaissance progressive d'un nom marquant l'exception (« Sainte-Victoire ») pouvait avoir un impact sur les activités en produisant une valeur de référence liée au nom du site. La démarche de Grand Site pouvait donc être ressentie en termes de plus-value financière aux budgets familiaux (ce qu'on nomme communément le « consentement à payer »<sup>57</sup>, c'est-à-dire la valeur financière annuelle accordée par les habitants à ce qu'ils seraient prêts à payer pour maintenir la valeur ajoutée qu'ils perçoivent comme liée à la conservation du paysage et du site ; Le Gall-Ely, 2009).

L'étude du CREDOC publiée en novembre 2008 sur la valeur économique et sociale des espaces naturels protégés est venue appuyer cette évaluation qualitative par un ensemble de méthodes à appliquer localement dans les sites ayant entrepris une démarche de labellisation (CREDOC, 2008). Cette étude a proposé une méthode pour approcher l'impact des labels de site exceptionnel sur la gestion forestière, l'immobilier, l'activité de tourisme et de loisirs, la fonction de régulation de l'écosystème (valeur de protection contre les risques naturels, valeur de la biodiversité, valeur des services fournis par les espèces), la valeur sociale du Grand Site. Cette démarche n'a été appliquée que dans le cas de Sainte Victoire. L'évaluation des avantages économiques liés au Grand Site Sainte-Victoire a été réalisée pour le compte du Réseau des Grands Sites de France et du Grand Site Sainte-Victoire par le bureau FIGESMA en 2008-2009 (Réseau des Grands Sites, 2010) avec le soutien de l'État, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Région PACA, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, du Pays d'Aix. Elle repose sur des enquêtes qui évaluent la dépense journalière pour les 247 500 ménages d'excursionnistes à 6,50 € (hors frais d'acheminement), soit un montant annuel généré par la visite du Grand Site de 1,6 million €. Pour les 82 500 ménages de touristes, elle était évaluée à cette époque à de 141 €/jour, soit 180 millions d'€ durant un séjour assez long (9,3 jours), dont 58 millions sont directement attribuables au Grand Site. Au total, 60 millions € étaient générés par l'attractivité du Grand Site Sainte Victoire, soit environ 695 emplois. Par ailleurs, les retombées fiscales (locales ou nationales) de cette fréquentation touristique s'élevaient à 8,6 millions € annuels (Réseau des Grands Sites, 2010 : 8). D'autre part, l'appellation Côtes de Provence-Sainte-Victoire a permis d'augmenter le chiffre d'affaires des exploitations viticoles de 10 %. Le label aurait ainsi contribué à produire plus liens sociaux, du relationnel, du social, de la valeur économique.

Au-delà de ces retombées touristiques directes, l'approche des flux économiques produits par la valeur du nom et de l'image « Sainte-Victoire » (méthodologie de 2008 portant sur 2459 entreprises des 14 communes) a montré un impact sur le chiffre d'affaires des entreprises important (valeur générée de 7 millions €/an pour les entreprises de la région utilisant le nom de Sainte-Victoire). L'approche de l'impact du Grand Site sur les valeurs immobilières montrait pour sa part une plus-value annuelle générée par l'effet Sainte-Victoire sur l'immobilier estimée à 40 millions €, engendrant 5,7 millions € de retombées fiscales et correspondantes à 357

---

<sup>57</sup> Les lieux affectés à un usage récréatif acquièrent de facto une valeur et une qualité intrinsèque en fonction de la figure de protection ou de valorisation. Du coup, le lieu acquiert aussi une valeur patrimoniale, que les sciences de gestion évaluent entre autre depuis 1902 (!) par ce qu'elles nomment le « consentement à payer », c'est-à-dire la valeur financière, monétaire que les ménages accordent à un espace emblématique, un lieu empreint de distinction, en qualifiant et en quantifiant les usages et les bénéfices qu'ils amènent par leur fréquentation. Le consentement à payer détermine la valeur du prix d'un bien ou d'un service donné que le consommateur/acheteur potentiel accepte de payer lorsque les données du marché n'existent pas : « *Quaerimus, non quale sit quidque, sed quanti* » écrivait Sénèque (« Nous ne demandons plus ce que sont les choses, mais combien elles coûtent », Lettres à Lucilius), Le Gall-Ely, 2009.



emplois à temps plein. L'estimation de la valeur sauvegardée de la forêt liée à la prévention des incendies s'élevait pour sa part à 12 millions d'euros par an, celle attribuée par le public à la préservation et à la bonne gestion du site (le « consentement à payer ») à 32 millions € : c'est le montant (évalué par enquête) que les résidents considéraient qu'il faudrait consacrer à la préservation de la nature et sa mise en valeur. *Cette somme exprime ainsi une valeur d'attachement par le public à l'espace naturel, elle est loin d'être négligeable et permet surtout au Syndicat mixte de construire un argumentaire justifiant son action, ses politiques et y adossant ses projets en rapportant l'apport économique issu de la gestion de la fréquentation et du label Grand Site à l'ensemble des financements dédiés à sa préservation et à sa gestion* (dont on ne connaît pas cependant l'ampleur en raison de la variété des financements ; seul est connu le budget annuel du Syndicat mixte, soit 2,2 millions d'€ par an).

Au-delà de cette étude ponctuelle, dont les évaluations sont soumises à quelques critiques de la part des économistes (entretien avec Xavier Greffe et François Vellas du 30 septembre 2015), et bien que cette interrogation ne fasse absolument pas partie de la proposition de recherche retenue par le MEDDE-MLET au titre du PUCA, l'équipe de recherche a examiné, dans l'échantillon retenu, les conditions qui pouvaient faire de la labellisation du patrimoine naturel, ou pour le moins de sa caractérisation comme site exceptionnel, l'élément central d'une stratégie de développement économique, les déterminants du succès des stratégies de développement centrées sur la reconnaissance d'un label de protection/valorisation. Les travaux menés par Mathieu Lemaître de 2000 à 2015 (Lemaître, 2015) sur la question dans le sud-ouest de la France<sup>58</sup> apportent quelques réponses en faisant apparaître des résultats très nuancés qu'on peut résumer ainsi :

- La question de la valeur attachée au label

Elle apparaît centrale. L'analyse théorique en sciences économiques suggère qu'elle détermine le potentiel économique des ressources qui en bénéficient et la structure du marché qui régit leur exploitation touristique. Les biens du patrimoine mondial disposent ainsi théoriquement de caractéristiques qui en font des ressources à fort potentiel pour le développement touristique.

On constate cependant dans les sites étudiés des tensions entre les objectifs de représentativité, d'équilibre et de crédibilité poursuivis dans le cadre de la stratégie globale des organismes certificateurs, par exemple de l'UNESCO (Pyrénées Mont Perdu) depuis plus de 20 ans, et les principes fondateurs de la notion de *valeur universelle exceptionnelle (VUE)*, supposée commander à l'inscription des biens. Si l'inscription constitue un facteur de différenciation qui joue effectivement dans le développement économique, des attentes importantes pèsent sur le label : celles des élus locaux et des différents acteurs qui portent les demandes d'inscriptions malgré le coût et la complexité du processus en constituent l'essentiel. Ici, *le label est devenu un outil, plus qu'une fin, un facteur de différenciation susceptible d'influer sur la valeur perçue des ressources et sur leur notoriété, un levier dans le développement de l'activité touristique, avant, peut-être, de constituer en soi une source de retombées économiques.*

- Les retombées de l'inscription sur l'activité touristique et le développement économique

Pour le chercheur, la corrélation élevée entre le nombre de biens classés par pays et le nombre de touristes internationaux ne prouve pas l'existence d'une « plus-value » associée au label. Elle n'est pas la preuve d'un lien causal, mais de l'association de deux variables, qui prennent d'un pays à l'autre des valeurs ayant fortement tendance à varier ensemble.

---

<sup>58</sup> C'est sur la base de l'analyse théorique qu'ont été identifiés les déterminants potentiels de l'attractivité patrimoniale dont on cherche à tester empiriquement l'influence. Une quinzaine de variables explicatives ont été retenues : typologie, abondance relative, valeur culturelle, stratégies de labellisation. Une dizaine d'indicateurs touristiques ont été également retenus (capacité d'accueil dans l'hôtellerie, emplois liés au tourisme, résidences secondaires...). Dans les grands sites de Midi-Pyrénées, l'analyse montre que depuis leur classement en 2008, leur capacité d'accueil n'a pas augmenté plus vite qu'en moyenne dans la région.

On peut également considérer qu'il est possible d'inverser les rapports entre sites exceptionnels et tourisme, *non plus envisager le site comme un facteur de développement touristique, mais le tourisme comme producteur du caractère exceptionnel du site*. Effectivement, dans tous les cas étudiés par cette recherche, *c'est le tourisme* – pour le moins la visite – *qui a produit la forme patrimoniale protégée par la mise en valeur de la ressource*. C'est, dans ce cas de figure, la demande qui a conduit les collectivités territoriales à ces démarches de création et de valorisation patrimoniale systématique.

Si on s'intéresse à l'effet du classement sur la fréquentation, les conclusions semblent également nuancées. L'effet n'est en rien automatique. *L'impact du label sur le développement de l'activité touristique dépend considérablement de l'environnement économique dans lequel la destination évolue*. Différents travaux ont déjà souligné que l'accessibilité des sites (Tisdell et Wilson, 2002), le fait qu'ils s'inscrivent ou non au sein de bassins touristiques importants et reconnus (Gravari Barbas et Jacquot, 2008) ou qu'ils sont inclus dans des routes touristiques majeures (Shackley, 1998) conditionne en grande partie l'existence et la force de l'impact de la labellisation. Pour sa part, l'analyse économique menée par Mathieu Lemaitre sur tous les sites patrimoniaux de la Région Midi-Pyrénées n'apporte pas non plus de preuve concluante du rôle de l'inscription comme source davantage par rapport aux sites qui ne sont pas labellisés. De même, *l'augmentation de la fréquentation touristique, supposée suivre l'obtention du label, n'a rien d'automatique* (c'est le cas de Gavarnie où la fréquentation a diminué) *et les éventuels bénéfices en termes d'image et de notoriété ne se traduisent pas nécessairement par l'augmentation de la fréquentation touristique*.

En outre, même lorsque la distinction est suivie d'une progression du nombre de visiteurs, il s'avère extrêmement difficile de l'attribuer de façon certaine au label. Et finalement, il semble que la question ne soit pas de savoir si l'inscription est ou non à l'origine de bénéfices importants sur l'activité touristique et le développement, mais *plutôt de savoir comment l'utiliser afin de maximiser les bénéfices potentiels*.

Le lien entre inscription et attractivité semble dépendre surtout de l'utilisation qui est faite du label, de la manière dont il est mobilisé dans la promotion du patrimoine. Une inscription peut avoir une influence déterminante sur la notoriété et la valeur perçue des sites, mais elle ne joue pleinement son rôle que lorsqu'elle est intégrée à une stratégie de communication relayée par l'ensemble des acteurs économiques (c'est le cas de Sainte Victoire et c'est ce qui fait cruellement défaut à Gavarnie). L'utilisation du label dans la construction d'une *image de marque autour d'un tourisme de qualité*, mettant en valeur ce qui fait le caractère unique du site, peut alors s'avérer être un outil de différenciation puissant.

Enfin, une fréquentation importante ne garantit pas un impact positif sur le développement socioéconomique local. *C'est le degré d'intégration économique du territoire, sa capacité à fournir les biens et les services nécessaires aux activités liées au tourisme*, et ainsi à capturer les retombées indirectes et induites du secteur, *qui détermine la force de l'impact et conditionne sa diffusion à travers l'ensemble de l'économie*.

Ainsi, les destinations qui parviennent à utiliser la labellisation de leur site naturel exceptionnel comme catalyseur dans le développement socio-économique sont celles qui parviennent à garantir la continuité de la chaîne qui va de l'inscription au développement (Prud'Homme, 2008). L'importance et la bonne utilisation des investissements qui peuvent accompagner l'inscription et la cohérence des actions entreprises jouent bien souvent un rôle central dans le succès de ce type de programme.

Les recherches menées par la communauté scientifique sur cette question semblent confirmer les observations dans les 7 sites étudiés dans le cadre de cette recherche sur les impacts des mesures de préservation des grands sites naturels : l'image liée à une destination « grand site naturel », l'ensemble des croyances, des impressions, des idées qui lui sont attachées (Kotler et al., 1993) sont finalement plus importants que la réalité des bénéfices économiques directs observables, notamment en raison du rôle majeur de la perception subjective qui intervient dans la construction des motivations des touristes. De même, la capacité des sites à se démarquer des autres lieux emblématiques semble ne pas dépendre uniquement des

caractéristiques propres, de l'esprit des lieux reconnus par la labellisation. Les moyens utilisés localement dans le cadre de la valorisation des ressources et le bon fonctionnement de la gouvernance qui les mobilise semblent être le premier facteur du succès des stratégies de développement centrées sur l'articulation maîtrisée des formes de protection et des formes de développement. Les dotations affectées à l'entretien des patrimoines naturels jouent un rôle moins déterminant dans la capacité des territoires à construire un nom, nom qui se révèle, assez logiquement, comme un avantage à long terme. Les modalités de leur mobilisation marchande semblent importer moins que leur existence. Si ces ressources naturelles apparaissent une condition nécessaire au développement d'activités touristiques, elles ne sont en rien une condition suffisante à leur succès. La capacité des labels à influencer sur le développement touristique n'a pas été systématiquement démontrée par cette première phase de la recherche, malgré leur mobilisation croissante par les élus et les acteurs du tourisme et du patrimoine. Même lorsque le classement va de pair avec une activité touristique importante, celle-ci n'est pas toujours due à la labellisation (Les Bouillouses, Néouvielle). Mathieu Lemaitre, dans l'application qu'il a conduite dans sa recherche dans la région Midi-Pyrénées, démontre d'ailleurs, à l'aide d'une analyse économétrique, que le succès des « grands sites » régionaux précède la création du label, et non l'inverse. Aussi l'influence concrète des programmes de valorisation et de développement, lorsqu'ils existent, apparaît extrêmement difficile à détecter et à isoler des autres effets liés à la notoriété des hauts lieux ; cette influence prend de multiples formes selon les sites. Elle se matérialise plus par l'accumulation d'initiatives (labels, programmes de promotion divers, marques patrimoniales, déclinaison sous toutes ses formes comme dans le cas de Sainte Victoire, etc.) que par un type particulier de gouvernance ou de gestion du développement. Cette accumulation d'initiatives, lorsqu'elle existe, par la volonté politique forte de valorisation des grands sites qu'elle révèle, semble porter ses fruits en termes d'impacts économiques et sociaux.

#### 4.4. *L'articulation gouvernance / gestion des capacités de charge*

Outre les conditions d'analyse des rapports optimaux protection/développement qui ont fait l'objet des analyses tout au long du programme, on cherche à définir les situations de gouvernance optimales pour la recherche d'un *bien commun territorial*, notion structurante qui analyse à la fois le domaine public et l'intérêt général qui lui est porté par les parties. Lorsqu'on étudie le management d'un site exceptionnel, on cherche donc à savoir si des *plans de gestion* ont été mis en place, et si oui, comment, afin de déterminer :

- ce qui est acceptable et ne l'est pas du point de vue écologique et de l'accueil du public ;
- une comparaison de l'existant avec la situation souhaitée ;
- une stratégie pour prévenir les situations inacceptables ;
- un suivi et une évaluation de la gestion.

Normalement, dans cette démarche, le processus des gestionnaires implique tous les partenaires du site : propriétaires, habitants de proximité, scientifiques, visiteurs, autres organismes concernés (Stankey, MacCool, 1993).

Ce travail doit permettre de questionner les modalités de l'action publique locale en faisant une place accrue aux usagers et aux citoyens et en éclairant les pratiques autour des sites naturels exceptionnels en tant que biens partagés – usages et apports de ce que l'on nomme aujourd'hui « bien commun territorial » – qui peuvent jouer un rôle prépondérant pour les communautés qui en gèrent les fonctions. L'importance croissante des éléments immatériels parmi les « fondamentaux » de ces sites naturels, le changement radical de paradigme du bien commun naturel comme ressource à la fois matérielle et immatérielle concourt, par la

valorisation, à la transition en cours (des mobilités, énergétiques, touristiques, des modes de vie, etc.). C'est cette enquête des perceptions et des représentations qui permettra à ce programme de recherche d'abonder la connaissance de la valorisation de la nature en ville, la connaissance des modalités très différentes du rapport de la nature à la vie quotidienne des usagers (on saisit déjà, à la lecture de la partie 3 « résultats des investigations — état des lieux » de ce premier livrable, les différences entre les 7 sites). Cadré sur le plan théorique de manière transversale et interdisciplinaire (aménagement, sociologie, ethnologie, géographie), le travail de terrain, de récolte des vécus et de leur interprétation réalisé en seconde année éclairera, on l'espère, les décideurs sur les perceptions des politiques de gestion des flux conduites.

## Bibliographie et documents consultés ou collectés

- ABRAHAM J.P., LE BERRE R., 1997, *Cap Sizun. La Pointe du Raz*, collection Conservatoire du Littoral, éditions Actes Sud/éditions Locales de France, 47 p.
- ABRIC, J.C., 1994, *Pratiques sociales et représentations*, Presses universitaires de France, Paris
- AGENCE PAYSAGES, 1996, *Opération Grand Site Canigó ; tome 1 : diagnostic*.
- AGENCE PAYSAGES, 1997, *Opération Grand Site Canigó ; tome 2 : Projet de protection et de développement*, n.p.
- ALAIN B., 1996, *Essai d'évaluation de l'impact des activités de loisirs aquatiques sur les vertébrés sur le Llech et les autres cours d'eau du versant Nord du Canigou*, n.p.
- ALBERT-LLORCA M., TARERY M., 2008, « Une fleur "pour la tradition". L'edelweiss dans la vallée d'Ossau (Pyrénées-Atlantiques) », *Terrain*, n° 51, p. 148-159.
- ALLDREDGE R.B., 1972, *Some capacity theory for parks and recreation areas*. Washington : USDA National Park service, n.p.
- ALTER, N., 2000, *L'innovation ordinaire*, Paris, Presses universitaires de France.
- ANDREU-BOUSSUT V., BARTHON C., TSAYEM-DEMAZE M., 2008, « Ingénierie écologique et gestion touristique des espaces naturels protégés : perspectives sur les littoraux de l'Ouest français et de la Guyane française », Actes du colloque international *Tourisme et environnement : réalités, politiques et perspectives*, Tunis, 10 p.
- ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU MASSIF DU NEOUVIELLE, 2010, *Néouvielle, destination nature*, dossier de candidature Pôle d'Excellence rurale, Paris.
- ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU MASSIF DU NEOUVIELLE, 2011, *Néouvielle, destination nature*, PER n° D065814, convention entre l'État et l'Association constatant l'attribution du label PER par le décret n° 2011-1019 du 25 août 2011, Paris.
- ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU MASSIF DU NEOUVIELLE, 2012, *Néouvielle, destination nature*, Pôle d'excellence rurale 2011, décret n° 2011-1019 du 25 août 2011. Réunion du 12 février 2012.
- ASSOCIATION POUR SAINTE-VICTOIRE, 1990, *Contribution des Associations au Livre Blanc sur l'avenir de Sainte-Victoire*, Le Tholonet, 22 p.
- ATOUT FRANCE, 2013, *Stations touristiques et espaces naturels*, Paris : Atout France/DATAR /ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 114 p.
- AUGÉ M., 1994, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Éditions Aubier, coll. Critiques, p. 197
- BACHIMON Ph., DERIOZ P., VLES V., 2013, « Quelle place pour les patrimoines culturels et paysagers dans le développement touristique de la Cerdagne ? Pyrénées – France. Rémanences, fragilités contemporaines et interrogations sur la durabilité du modèle », in *Ressources patrimoniales et alternatives touristiques : entre Oasis et Montagne*, EDYTEM, n° 14-2013, Université de Savoie, p.15-24.
- BAILLY É., FAUDUET É., DE-BIASI G., VILLANI D., 2003, *Victoire de la Sainte-Victoire !, Projet de fin d'études sur la sécurité sur le massif de la Sainte-Victoire*, Aix-en-Provence : ENTE, 69 p.
- BARON-YELLES N., 1996, « La Pointe du Raz, de l'image à l'aménagement d'un site phare », in LE BOUEDEC G., CHAPPE F., *Actes de la table ronde « Les usages des littoraux XVe-XXe siècle*, p. 92-102

- BARON-YELLES N., 1999, « La fréquentation touristique des espaces protégés littoraux : cas des réserves ornithologiques bretonnes de Cap Sizun et de l'île de Groix », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 74, n°1, p. 85-95
- BARON-YELLES N., 2001, « Tourisme et aires protégées du littoral : le cas de la façade atlantique française », *L'information géographique*, vol. 65, N°65-2, p. 141-155
- BARROW G., 1994, « Répartir la charge », *Environmental interpretation*, octobre 1991, traduction française dans *Accueillir la foule*, MPPM, Actes des rencontres de Gavarnie.
- BARTHE, L., MILIAN, J., TAULELLE, F., (coord.) et al., 2009, *Les Pôles d'Excellence Rurale (PER) : processus, gouvernance et plus-value dans les trajectoires de développement des territoires*, Rapport pour la DIACT, UMR Dynamiques Rurales/UMR-CNRS LISST-CIEU /UMR-CNRS CERTOP, Université de Toulouse II – Le Mirail, Toulouse.
- [BAUDRON K., BISCARO E., DABADIE E., Lalanne C., Mengue ASSEKO F., Sandoval A.-M., 2014, \*Le patrimoine agropastoral peut-il faire l'objet d'une valorisation touristique ?\*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, M1 Loisirs, tourisme et développement territorial, 75 p.](#)
- BÉHAR, D., ESTÈBE Ph., 1999, *L'État peut-il avoir un projet pour le territoire ?* Annales de la recherche urbaine, SPPU-MATET, p. 80-91.
- BELTRA S., MICHAUD H., 2008, *Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur : ZNIEFF n° 13-118-100 Montagne Sainte-Victoire-Plateau du Cengle et des Bréguières – Le Devançon*, Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, DIREN PACA, 5 p.
- BELTRA S., MICHAUD H., 2008, *Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur : ZNIEFF n° 13-149-100 Massif de Concors, Plateau de Peyrolles, Montagne des Ubacs, Bois de Ligoures*, Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, DIREN PACA, 4 p.
- BÉNOS R., 2011. *Patrimonialisation de la montagne et action publique territorialisée : la politique « Grand Site » dans le massif du Canigou*, thèse de géographie-aménagement soutenue le 12 décembre 2011 à l'Université de Toulouse.
- BENOS R., 2012, *Perspectives et synthèses des 12<sup>ème</sup> Rencontres des Grands Sites de France*, Editions du RGSF, Paris.
- BENOS R., CAZENAVE-PIARROT A., MILIAN J., 2007, *Pyrénées-mont perdu patrimoine mondial : un espace montagnard à l'épreuve de la protection et de sa gestion*, may 2007, Baeza, Spain, p.47-63, <hal-00374871>
- BÉNOS R., MILIAN J., 2011, « Quel patrimoine naturel pour construire l'action publique ? La "politique" des grands sites dans le massif du Canigou », *Sud-Ouest Européen*, n° 30, p. 5-17.
- BÉNOS R., MILIAN J., 2013. « Conservation, valorisation, labellisation : la mise en patrimoine des hauts lieux pyrénéens et les recompositions de l'action territoriale », *Vertigo — la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/13631> ; DOI : 10.4000/vertigo.13631
- BÉNOS R., MILIAN J. 2013. « "Cachez ces traces que je ne saurais voir" : travaux de revégétalisation et processus de patrimonialisation dans le Grand Site du massif du Canigó » in LLORCA M. (dir.), *Les plantes de montagne : un patrimoine ?* Symposciences Editions, 10 p.
- BERGEK A, 2010, *Levelling the playing field ? The influence of national wind power planning instruments on conflicts of interests in a Swedish county Energy Policy*, 38, p. 2357–2369
- BERSANI C., ALLAIN Y.-M., BLAISE L., CREUCHET B., 2009, *Perspectives de la politique des sites et « Grands sites » de France*, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Conseil général de l'environnement et du développement durable, 41 p.
- BERTRAND M., BLOT F., DASCON J., GAMBINO M., MILIAN J., MOLINA G., 2007, « Géographie et représentations : de la nécessité des méthodes qualitatives ». *Recherches qualitatives*, hors série, n° 3, Actes du

- colloque « Bilan et perspectives de la recherche qualitative », p. 316-334. [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/hors\\_serie\\_v3/Bertrand\\_et\\_al-FINAL2.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/hors_serie_v3/Bertrand_et_al-FINAL2.pdf)
- BESSIERE, J. (dir.), 2012, *Innovation et patrimoine alimentaire en espace rural*, Versailles, Quae.
- BESSIERE, J., 2001, *Valorisation du patrimoine gastronomique et développement territorial : le haut plateau de l'Aubrac, le Pays de Roquefort et le Périgord noir*, Paris, L'Harmattan.
- BIORET F., 2010, *Synthèse du rapport final de restauration et réhabilitation de la végétation des falaises littorales des côtes Manche-Atlantique*, Programme de recherche Liteau 2, Université de Bretagne Occidentale, Institut de Géoarchitecture, 10 p.
- BONNEMAISON J., 1992, « Le territoire enchanté : croyances et territorialités en Mélanésie », *Géographie & Cultures*, n° 3, p. 71-88.
- BOUCHEZ S., COURBON M.A., RAVEL N., 1990-1991, *Les chemins de Sainte-Victoire*, mémoire de maîtrise d'aménagement du territoire, Université d'Aix-Marseille, 87 p.
- BOURDEAU Ph, 2008, « Les défis environnementaux et culturels des stations de montagne », *Téoros*, 27-2 | 2008, 23-30.
- BOURDEAU Ph, 2009, « De l'après-ski à l'après-tourisme, une figure de transition pour les Alpes ? », *Revue de géographie alpine*, 97-3.
- BOURNETON A., 2010, *Gavarnie. Histoire d'un grand site*, Toulouse, Le Pas d'oiseau.
- BRODY S.D., HIGHFIELD W., ALSTON L., 2004, « Does location matter? Measuring environmental perceptions of creeks in two San Antonio watersheds ». *Environment and Behaviour*, vol. 36, n° 2, p. 229-250.
- BUREAU D'ETUDES GRAHAL, 2014, *Pyrénées-Mont-Perdu : élaboration du plan de gestion du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, phase 1 – synthèse-diagnostic*, Paris, 42 p.
- BUREAU D'ETUDES GRAHAL, 2015, *Pyrénées-Mont-Perdu : élaboration du plan de gestion du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, programme d'actions*, Paris, 37 p.
- BUTLER R. W., 1980, « The concept of a tourist area cycle evolution. Implications for management of resources » *The Canadian Geographer*, Montréal : vol. XXIV, n° 1, p. 5-12.
- BVA, JOSE-PIERRE CHOLVY CONSULTANT, JOUSSET CONSULTANT, CLERMONT CONSULTANT, 2011, *Dispositif de suivi de la qualité de la satisfaction des visiteurs des grands sites de Midi-Pyrénées*, 104 p
- C.A.U.E., 2002, *Le Grand Site du Canigou : les villages dans leur paysage*, Cahiers de recommandations paysagères réalisés dans le cadre de l'OGS, n.p.
- CABINET COUDRAY, 2013, Conservatoire du littoral. Dune du Pilat. Conséquences de la procédure d'expropriation sur les droits d'usage grevant cette forêt, s.l., 10 p.
- CABINET DE VISU SIPARC, 2000, *Étude de fréquentation du Canigou – Grand Site catalan*, n.p.
- CABINET MOREL DELAIGUE PAYSAGISTE-PLANETH CONSULTANTS, 2007, *Étude de requalification architecturale et paysagère de la vallée du Héas, Avenant : étude de programmation pour la mise en place d'un système de gestion de la fréquentation estivale « Cirques en Ciel », présentation de la phase 1*, Paris, 56 p.
- CABINET MOREL DELAIGUE PAYSAGISTE-PLANETH CONSULTANTS, 2009, *Étude de requalification architecturale et paysagère de la vallée du Héas, phase 1 – analyse-diagnostic*, Paris, 51 p.
- CALVET M., 1996, *Le Pla Guillem Dynamiques érosives actuelles et impacts de l'ouverture d'une piste routière*, n.p.
- CANESTRELLI E., COSTA P. « Tourist carrying capacity : a fuzzy approach », *Annals of Tourism Research*, 1991, vol. 18, p-295-311
- CASSOUT-MOUNAT, M., 1975, *La vie humaine sur le littoral des Landes de Gascogne*. Thèse de Doctorat d'État, Université Bordeaux III, 2 volumes, Lille : Atelier de reproduction des thèses, 906 p.

- CEFAI D., 1996, « La construction des problèmes publics. Définitions de situation dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 14, n° 75, p. 43-66.
- CENLR-ONF ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SKI NORDIQUE, 1983, *Étude sur le développement du tourisme de randonnée dans la vallée du Cady*, n.p.
- CG 66, 2009, « Canigó, sacrée montagne ! », *L'accent catalan*, n° spécial Canigó, Perpignan, n.p.
- CG 66, 2010, *Topo guide Tours et ronde du Canigó en Pyrénées catalanes*, Editions de la Fédération française de randonnée, 128 p.
- CHAMBERLAIN K., 1997, « Carrying capacity », *Tourism focus* n° 8, UNEP-IE.
- CHAMBRE D'AGRICULTURE, DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET, SIME, 1994, *Propositions d'actions pastorales de maintien de la qualité paysagère et d'accueil des zones d'estive dans le département des Pyrénées-Orientales. Dossier de synthèse*, n.p.
- CHARLIER B, 1999, *La défense de l'environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, Thèse de Doctorat en géographie, Université de Pau et des pays de l'Adour, Pau, 752 p.
- CHARTIER M., 1950, « En vue de l'étude de l'habitat rural », *L'information géographique*, vol. 14/3, p. 111-114
- CLARIMONT S, 1996, *Conflits pour l'eau dans le bassin de l'Èbre*, Espace rural, n° 36, p. 63-114
- CLARIMONT S, 2006, « Partager les eaux de l'Èbre. La presse régionale aragonaise contre les projets de transfert », *Dossier des Mélanges de la Casa de Velázquez – Nouvelle série, Le partage de l'eau* (Espagne, Portugal, Maroc), Patrice Cressier, Fabienne Wateau [dir.] n° 36-2, p.149-170.
- CLARIMONT S, 2013, « La patrimonialisation des espaces naturels en débat : la réforme du Parc national des Pyrénées (France) », *Vertigo* – La revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors-série n° 16 /juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/13549> ; DOI : 10.4000/vertigo.13549
- CLARIMONT S, VLES V, 2010, Espaces publics touristiques urbains et développement durable : principes d'aménagement, usages et tensions. Une analyse à partir du cas de Barcelone (Espagne), *Urbia /Cahiers du développement urbain durable*, n° 10 : juin 2010 (n° spécial Tourisme, urbanité et durabilité), Université de Lausanne/Observatoire universitaire de la ville et du développement durable.
- CLARIMONT S, VLES V., 2007, « El turismo en los Pirineos: ¿un instrumento de desarrollo sostenible? » (Chapitre 4) in Ismael Vaccaro, McGill University et Oriol Beltrán, Universitat de Barcelona (Eds), *La Ecología Política de los Pirineos. Estado, historia y paisaje*, Tremp : Garsineu Edicions, p.77-99.
- CLARIMONT S., 2006, « Partage de la compétence tourisme. L'expérience aragonaise », *Cahiers Espaces*, n° 91, p.42-47
- CLARIMONT S., BESSIERE J., 2016, « L'adaptation au changement. Néouvelle, destination nature ou la mobilisation de la ressource patrimoniale comme levier de diversification touristique », in VLES V. & BOUNEAU C. (dir), *Stations en tension*, Bruxelles, Peter Lang, p. 63-82.
- CLARIMONT S., VLES V. (dir), 2008, *Tourisme durable en montagne : entre discours et pratiques*, La Plaine Saint-Denis : AFNOR, 226 p.
- CLARIMONT S., VLES V., 2009, « Pyrenean tourism confronted with sustainable development: partial and hesitant integration », *Journal of Alpine research / Revue de Géographie Alpine*, "Mountain tourism and sustainability", vol. 97-3/2009, mis en ligne le 09 décembre 2009. URL : <http://rga.revues.org/index978.html>
- CLARIMONT S., VLES V., LEICHNIG K., 2014, « Les politiques de patrimonialisation des espaces fluviaux urbains : une approche comparée Pau/Saragosse », in BERNADET M, FRÉMONT A. (eds), *Fleuves et territoires*, Mâcon : Institut de recherche du Val de Saône-Mâconnais, p. 155-166.



CLEMENT, D., 2012, *Site classé de la Dune du Pilat. Aménagement des campings. Rapport du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable n° 0087743-01*, La Défense : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 84 p. [En ligne], URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000689.pdf> [consulté le 23/11/2015]

COCOSSI H., MEXA A., COLLOVINI A., PARPAIRIS A., KONSTANGOGLOU M., 2001, *Définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques européennes*, Athènes : Université de l'Égée, Laboratoire de planification environnementale, rapport final n° B4-3040/2000/294577/MAR/D2, 52 p.

COLLOMB Ph, GUERIN-PACE F., BERLAND M., 1994, « Perceptions de l'environnement », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°21, janvier, p.49-51

COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX, 2003, *Présentation des travaux réalisés en application du schéma de cohérence et d'aménagement du plateau et des carrières de Bibémus*, dossier technique, 21 p.

COMMUNE DE JOUQUES, 2008, *Plan local d'urbanisme, rapport de présentation*, n. p.

COMMUNE DE PLOGOFF, 2013, *Plan local d'urbanisme, rapport de présentation*, n.p.

COMMUNE DE SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON, 2010, *Schéma de gestion écopaysagère du plateau du Cengle*, 22 p.

COMMUNE DE SAINT-MARC JAUMEGARDE, 2003, *Plan d'occupation des sols, rapport de présentation*, n. p.

COMMUNE DE VAUVENARGUES, 2008, *Plan local d'urbanisme, rapport de présentation*, n. p.

COMMUNE DU THOLONET, 2012, *Plan local d'urbanisme, rapport de présentation*, n. p.

CONSEIL GENERAL DU FINISTERE, 2012, *Atlas des propriétés et zones de préemption départementales, Territoire de la communauté de communes du Cap Sizun*, avril-juin 2012, p. 62-68

CONSEIL GENERAL DU FINISTERE, 2014, *Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, Etat des lieux et diagnostic*, volume 2, 212 p.

CONSEIL GENERAL DU FINISTERE, 2015, *Synthèse du schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité 2015-2025*, 6 p.

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE, 2007, *Préserveons le patrimoine naturel, les actions de la région*, Direction de l'environnement, service patrimoine naturel, déchets et qualité de l'air, 14 p.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL, 2010, *Mise en place d'un système de management environnemental sur un site naturel du conservatoire du littoral*, 75 p.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL, 2015, *Dossier d'enquête préalable à la DUP opération d'acquisition – Site de la Dune du Pilat*, Bordeaux : C.L., 15 p.

CORVOL A., ARNOULD P., HOTYAT M., 1997, *La Forêt : perceptions et représentations*. Paris : Éditions de l'Harmattan, coll. « Alternatives paysannes », 401 p.

COUR DES COMPTES, 2015, *L'avenir des stations de ski des Pyrénées : un redressement nécessaire, des choix inévitables, rapport public annuel 2015 – février 2015 – cour des comptes – www.ccomptes.fr*, 47 p.

CREDOC (CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE), 2008, *La valeur économique et sociale des espaces naturels protégés. Le cas du Grand Site Sainte Victoire*, Cahier de recherche n° 247, 39 p.

CREDOC (CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE), 2001, *Les Français et l'espace rural*, Paris : Credoc / Département « Conditions de vie et aspirations des Français », Juin 2001, 140 p.

[CREUCHET B., 2012, Massif du Néouvielle \(Hautes-Pyrénées\), projet de création et d'agrandissement de refuges, compatibilité du pôle d'excellence rurale avec la perspective d'une candidature au label : rapport de visite, Paris : ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Conseil général de l'Environnement et du développement durable, 9 p.](#)

- CROZIER, M., 1964, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil.
- D'AMICO F., BARDONNET A. DELZON S., MICHALET R., VLES V, 2013, « La montagne », in LE TREUT H. (dir.) *Les impacts du changement climatique en Aquitaine*, Presses universitaires de Bordeaux et LGPA-Editions, Collection « Dynamiques Environnementales-A la croisée des sciences », p. 211-233.
- DAVEZIES L., 2008, *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Paris : Éditions du Seuil, « La République des Idées », 110 p.
- DE BELLEFON P., CLIN M., BALCELLS ROCAMORA E., LE NAIL J-F., 2000, *Tres serols – Mont-Perdu, mémoire d'avenir*, éd. Association Mont-Perdu Patrimoine mondial, c/o Michel Ducourau, 1971 route des Crêtes, 64250 Souraïde..
- DEL COURT G., GUICHARD N., 1999, « Etudier la fréquentation dans les espaces naturels ; méthodologie, », *Atelier technique des espaces naturels, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement*, 62 p.
- DEMANGEON A., 1909, « Enquêtes régionales : type de questionnaire ». *Annales de géographie*, vol. 18, n° 97, p. 78-81.
- DEPREST F., 1997, *Enquête sur le tourisme de masse*. Paris : Belin, col. Mappemonde, 207 p.
- DESDOIGT J.-Y., 2000, « L'extrémité du Cap Sizun : restauration de la nature et tourisme. L'opération grand site de la Pointe du Raz, de la pointe du Van et de la baie des Trépassés », *Norois*, n°186/2, p. 283-293
- DIALTER, 2015, *Accompagnement, suivi et évaluation d'une démarche de concertation dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion des zones humides sur le site classé des Bouillouses*, Aix-en-Provence, 13 p.
- DIANEIGE, AMIDEV, CONTOURS, RTM, 2010, *Demande d'autorisation d'Unité touristique nouvelle. Domaine skiable de liaison entre le tunnel routier d'Aragouet/Bielsa et le domaine skiable de Piau Engaly*, 5 chapitres, 353 p.
- DIANEIGE, COMETE, AMIDEV, PAMIR CONSEIL, 2015, *Schéma directeur de développement territorial et touristique du territoire Gavarnie-Gèdre, vers la labellisation Grand Site de France*, Gavarnie-Gèdre, 108 p.
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER, 2010, *Politiques publiques et territoires. Mémo à l'intention des élus*, Préfecture des Bouches-du-Rhône : DDTM, 8 p.
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR, 2009, *Organigramme DREAL PACA 2009*, 1 p.
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR, 2014, *La loi montagne, guide d'application en région PACA*, Marseille : DREAL PACA, 44 p.
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR, 2015, *Organigramme DREAL PACA 2015*, 1 p.
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT, Syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire, 1992, *Sainte-Victoire 1992 Projet de réhabilitation Oppidum de Saint-Antonin*, avant-projet définitif, n. p.
- DOLOREUX, D., FILION, P., KLEIN, J.-L., 2005, *Systèmes régionaux et innovation : le cas de la Beauce québécoise*, in Guillaume R., (dir.), *Les systèmes productifs au Québec et dans le Sud-Ouest français*, Paris, L'Harmattan, 215-237.
- DONZELOT J., ESTÈBE Ph, 1994, « L'État animateur : essai sur la politique de la ville », *Esprit*, 1994.
- DORANDEU P., 1991, *Les écosystèmes sensibles. Étude des sites sensibles faune – flore*.
- DREDGE D., 2010, « Place change and tourism development conflict : Evaluating public interest », *Tourism Management*, Volume 31, Issue 1, February 2010, Pages 104-112
- DU CAMP M., FLAUBERT G., 1847, *Un voyage en Bretagne – extraits*, Paris : Le Livre de Poche, col. La lettre et la plume, 2012, 287 p.
- DUBOIS G., 2009, « Le long chemin vers le tourisme lent », *Les Cahiers Espaces*, n° 100, p. 80-84.

- DUCHASTEL J., LABERGE D., 2011, « La mesure comme représentation de l'objet », *SociologieS* [en ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 11 avril 2011 <<http://sociologies.revues.org/index3435.html>>
- DUIGOU S., LE BOULANGER J.-M., 2005, *Cap-Sizun, au pays de la Pointe du Raz et de l'Île de Sein*, éditions Palatines, Histoire et géographie contemporaines, 239 p.
- DUJIN A., MARESCA B., 2008, *La valeur économique et sociale des espaces naturels protégés, le cas du grand site Sainte-Victoire*, Cahier de recherche n° 247, Paris : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie, 39 p.
- DUVAL M. & GAUCHON C., 2007, « Analyse critique d'une politique d'aménagement du territoire, les Opérations Grands Sites », *Annales e géographie*, n° 654, p. 147-168.
- DUVAL M., GAUCHON C., 2007, « Analyse critique d'une politique d'aménagement du territoire, les opérations Grands sites », *Annales de géographie*, n°654, p. 35-56
- ECHTNER C. M. & RITCHIE J. R. B., 2003, « The Meaning and Measurement of Destination Image », *The Journal of Tourism Studies*, 14 (1), 37-48.
- [EL ATIA I., BAULAC M., KœLH M., HERNANDEZ M., WINOGRAD S., BARAILLER S., 2014, Le patrimoine bâti en Vallée d'Aure, Université de Pau et des Pays de l'Adour, M1 Loisirs, tourisme et développement territorial, 54 p.](#)
- FABLET G., 2015, *Entre performance de l'outil de production et pérennité de l'outil d'aménagement : le dilemme immobilier dans les stations nouvelles d'altitude*, thèse pour obtenir le grade de docteur de l'Université de Grenoble, spécialité : Urbanisme — mention aménagement, Université de Grenoble – UMR PACTE 5194, 343 p.
- FABUREL G., 2003, « Le bruit des avions, facteur de révélation et de construction de TERRITOIRE ». *L'ESPACE GEOGRAPHIQUE*, T. 32, N° 3, P. 205-223.
- FACT CONSULTANT — SIPARC, 2000, *Étude économique et juridique de gestion, suivi et animation du Grand Site du Canigou*
- FACT CONSULTANTS – SIPARC, 2000, *Projet d'Aménagement du Mas Cornet : Porte des Terres Romanes, Maison du Canigou*.
- FAGENCE M., 1990, « Geographically-referenced planning strategies to resolve potential conflict between environmental values and commercial interests », *Tourism development in environmentally sensitive areas, Journal of Environmental Management*, Volume 31, Issue 1, July 1990, p. 1-18
- FICHAUT B., BIORET F., LE DEMEZET M., JONIN M., 1997, « La Pointe du Raz (Finistère, France) : aménagement modèle ou modèle d'aménagement ? », *Littoral 1995, Actes du colloque international « Continuités et ruptures sur les littoraux européens, Cahiers Nantais*, n°47-48, janvier — juillet, Ouest-éditions, Presses académiques, p. 302-308
- FIGESMA, 2008, *Évaluation des avantages économiques liés au Grand site Sainte-Victoire*, Syndicat Mixte du Grand Site Sainte-Victoire, 14 p.
- FONDATION DE FRANCE, 2014, *Appel à projets « Gérons ensemble notre environnement*, Paris, 4 p.
- FONDATION DE FRANCE, 2014, *Courrier de réponse positive à M. le Président du parc naturel régional des Pyrénées catalanes relative au projet de Plan de gestion des zones humides des Bouillouses*, Paris, 1 p.
- FRAPNA, 2004, *La circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Le point législatif et réglementaire à l'usage des élus du département de l'Isère*, 14 p.
- FROCHOT I. & KREZIAK D., 2009, *Etude de l'expérience touristique en stations de montagne*, SMBT.
- GABERT P., 1998, *Un parc naturel départemental de la Sainte-Victoire ?*, rapport du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, adopté en Séance Plénière du 19 mai 1998, 5 p., Grand site Sainte-Victoire.
- GALOCHET M., LONGUEPEE J., MOREL V., PETIT O., 2006, « L'environnement et l'interdisciplinarité en débat ». *Développement durable et territoires*, mis en ligne le 6 janvier. <http://developpementdurable.revues.org/index1688.html>

- GARCIA-RUIZ J.-M., 1990. "Land use changes in the Spanish Pyrenees", *Mountains Research and Development*, n° 10, p. 267-279.
- GAUCHON C., 2002, « Les sites naturels classés entre 1906 et 1930 dans les Alpes du Nord : entre tourisme et protection. Bilan et actualité, *Revue de Géographie Alpine*, vol. 90, n° 2, p. 15-31.
- GAULTIER P., RN de Prats-de-Mollo/FRNC, 2010, *Plan de gestion de la réserve naturelle de Prats-de-Mollo-la-Preste, 2010-2014*
- GAVARNIE-GEDRE, n.d., *Grand site de France Gavarnie Gedre, Plan d'actions*, 3 p.
- GEOLITT., 1989, *Propositions pour la mise en valeur des sites de la pointe du Raz et de la baie des Trépassés*, étude pour la commune de Plogoff, 19 p.
- GEORGE-MARCELPOIL E., 2002, « Les systèmes d'acteurs des stations de montagne », *Quelles stations au 21e siècle ? Courchevel*, 9-10 décembre 2002, FACIM, Éditions Compac't, p. 189.
- [GEORGE-Marcelpoil E., 2007, « Réflexions sur l'ancrage territorial des stations de montagne », in Ph. BOURDEAU, Les sports d'hiver en mutation. Crise ou révolution géoculturelle ? Collection Finance-gestion, management, Eds Hermès, Lavoisier, Chapitre 12, p. 161-172.](#)
- GINIER J., 1972, « Le tourisme finistérien (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> parties), *Noroi*, N°73, janvier-mars, pp. 103-114
- GOELDNER-GIANELLA L., HUMAIN-LAMOURE A-L., 2010, « Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement ». *L'Espace géographique*, vol.4, tome 39, p. 325-344
- GORRIA IPAS A.J., BIELZA DE ORY V., *El Parque Nacional de Ordesa y Monte Perdido*, Boletín de la Real Sociedad Geográfica, Aportación al XXVIII Congreso de la Unión Geográfica Internacional, Tomo CXXXII, 1996, p. 93-118.
- GRAND SITE SAINTE-VICTOIRE, 2001, *3<sup>e</sup> rencontres des gestionnaires des grands sites*, 79 p.
- GRAVARI BARBAS M., JACQUOT S., 2008. « Impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial : une revue de la littérature », dans PRUD'HOMME R. (dir), *les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste dans le monde à l'aube du XXIe siècle*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, p. 952.
- GRAVARI-BARBAS M., GUICHARD-ANGUIS S., 2003. « Introduction » in GRAVARI-BARBAS M., GUICHARD-ANGUIS S. (dir), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 9-22.
- GREFFE X., PFIELGER S., 2005, *La culture et le développement local*, Paris, OCDE, 213 p.
- GRILLET A., 1995, *Aménagement pour l'accueil du public sur le massif Sainte-Victoire, Rapport de stage de maîtrise*, IUP Génie de l'environnement, s.e., n. p.
- GUERIN-PACE F., COLLOMB PH., 1998, « Les contours du mot « environnement » : enseignements de la statistique textuelle ». *L'Espace géographique*, t. 27, n° 1, p. 41-52. *Le Lay et al*, 2005
- GUISSET C., RN de Mantet /FRNC, 2010, *Plan de gestion de la réserve naturelle de Py — 2011-2015*
- GUISSET C., RN de Mantet /FRNC, 2011, *Plan de gestion de la réserve naturelle de Mantet — 2011-2015*
- HATT E, VLES V., 2014, « Mutations socio-environnementales et perspectives d'adaptation des stations de montagne pyrénéenne », in *Sud-Ouest Européen* n° 37, *Adaptations aux changements environnementaux et territoires*, décembre 2014, p. 15-27.
- HERITIER S., 2006, « La nature et les pratiques de la nature dans les montagnes canadiennes : le cas des parcs nationaux des montagnes de l'Ouest (Alberta et Colombie britannique) ». *Annales de géographie*, n° 649, p. 270-291.
- JAVELLE A., KALAORA B., DECOCQ G., 2006, « Les aspects sociaux d'une invasion biologique en forêt domaniale de Compiègne : la construction sociale de *Prunus serotina* ». *Natures, sciences, sociétés*, n° 14, p. 278-285.

- KAIROS compensation, *Réalisation du plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses*, Péchaudier, 28 p.
- KALAORA B., 2001, « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française* 4/2001 (Vol. 31), p. 591-597
- KALAORA B., KONITZ A., 2004, « Le Conservatoire du littoral : entre patrimonialisation et médiation », *Annales de géographie*, 1— janvier 2004, vol. 113(635), p. 87-99
- KIRAT T., TORRE A., 2007, *Quelques points de repères pour évaluer l'analyse des conflits dans les théories économiques, avec une emphase particulière sur la question spatiale*, Géographie, économie et société, 2007/2
- KOTLER P., HAIDER D.H., REIN I. 1993. *Marketing Places*, New York, free Press.
- KOUSIS M, 2000, « Tourism and the environment : a social movements perspective », *Annals of Tourism Research*, Volume 27, Issue 2, April 2000, p. 468-489
- LA TESTE-DE-BUCH, 2009, PADD – Projet d'aménagement et de développement durable. Orientations générales, La Teste-de-Buch : Service Grands projets / PLU
- LA TESTE-DE-BUCH, 2011, *Plan local d'urbanisme. Rapport de présentation. Dossier approuvé*. Modification simplifiée par délibération du Conseil municipal du 31 mai 2012 et par délibération du Conseil municipal du 12 septembre 2013. 335 p.
- LA TESTE-DE-BUCH, 2012, *Site Natura 2000 « Forêts dunaires de la Teste de Buch ». Site d'importance communautaire. Mise en œuvre de la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 dite directive "Habitats". Tome 1 – Diagnostic écologique et socio-économique*, 130 p. [En ligne] URL : [http://www.latestedebuch.fr/IMG/pdf/Tome\\_1-diagnostic-Enjeux-Objectifs\\_Docob\\_Forets-dunaires-de-La\\_Teste\\_de\\_Buch-2.pdf](http://www.latestedebuch.fr/IMG/pdf/Tome_1-diagnostic-Enjeux-Objectifs_Docob_Forets-dunaires-de-La_Teste_de_Buch-2.pdf) [consulté le 22/11/2015]
- LAGEISTE J., RIEUCAU J., 2006, *L'empreinte du tourisme : contribution à l'identité du fait touristique*, L'Harmattan, 344 p.
- LAHAYE N., 2007, « La dimension conflictuelle de la valorisation touristique d'un espace naturel protégé : le cas du Mont Orford », *Téoros*, 26-2 | 2007, 46-52.
- LALOT S., 1993, *Programme d'aménagement des aires d'accueil, rapport n° 1, inventaire de l'état actuel des parkings et priorités d'aménagement*, Direction régionale de l'Équipement, Syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire, 29 p.
- LALOT S., 1995, *Programme d'aménagement des aires d'accueil, rapport n° 2, cahier des prescriptions techniques relatives à la conception des aires d'accueil*, Direction régionale de l'Équipement, Syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire, 14 p.
- LALOT S., 1995, *Programme d'aménagement des aires d'accueil, rapport n° 3, dispositions pour la limitation du stationnement le long des routes d'accès au massif*, Direction régionale de l'Équipement, Syndicat intercommunal du Massif Sainte-Victoire, 9 p.
- LARRERE C., 2013, *L'écologie est politique*, Paris : Les Petits Malins.
- LASCOUMES P., 1994, *L'éco-pouvoir — Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 320 p.
- LE COUSTOMER S., 2013, « Espaces naturels sensibles en Finistère : retour sur plus de 40 ans d'actions du Conseil Général », *Conseil Général du Finistère*, novembre 2013, 44 p.
- LE DEMEZET M., MARESCA B., 2003, *La protection de la nature en Bretagne. La SEPBN (1953-2003)*, collection « Espace et territoires », Presses universitaires de Rennes, 235 p.
- LE FLOCH S., 1999, « Environnement, paysage, écologie,... et gens ordinaires. Quelques pistes de réflexion issues d'une enquête exploratoire ». *Natures, sciences, sociétés*, n° 2, p. 65-71.
- LE FUR Y., 2013, *La patrimonialisation des grands sites : évolution des doctrines et transformation des espaces*, Thèse de doctorat en urbanisme en aménagement, sous la direction de Frédérique Chlous-Ducharme et Daniel Le Couédic, Université de Bretagne occidentale, 392 p.

- LE GALL-ELY, 2010, *Définition, mesure et déterminants du consentement à payer du consommateur, synthèse critique et voies de recherche. Recherche et Applications en Marketing*, SAGE Publications, 2009, 24 (2), p. 91-113, en ligne <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00522826/document>.
- LE LAY Y.-F., PIEGAY H., COSSIN M., 2005, « Les enquêtes de perception paysagère à l'aide de photographies. Choix méthodologiques et exemples en milieu fluvial ». Septièmes rencontres de Théo Quant, janvier, 16 p. <http://thema.univ-fcomte.fr/theoq/pdf/2005/TQ2005%20ARTICLE%2025.pdf>
- LE LOUARN P., 2002, *Le droit de la randonnée pédestre*, col. Environnement, Victoires Édition (diffusion PUF), 208 p.
- LECOQ J.M., PARIS A., 1996, *Fréquentation et gestion des espaces naturels périurbains en zone métropolisée méditerranéenne de l'aire marseillaise, s.e.*, 113 p.
- LEQUIN M., 2001, *Ecotourisme et gouvernance participative*, Sainte-Foy (Québec) : Presses de l'Université de Québec.
- LOUBET F., 2011, *Analyse de l'impact du tourisme sur le développement des territoires ruraux marginaux*, thèse de l'Université de Grenoble, sciences économiques, 288 p.
- LYNCH K., 1960, *The Image of the City*. Cambridge (Mass.) : The MIT Press, 202 p.
- M A-Ch., 1935, « La cueillette des edelweiss et la petite fille », *Le Journal*, n° 15682, p 7.
- MACCANNELL D., 1976, *The Tourist. A New Theory of the Leisure Class*, New York, Schocken.
- MANADIS ROBERTS CONSULTANTS, 1997, *Developing a Tourism Optimisation Management Model (TOMM) (Final Report)*. Sydney : Manadis Roberts Consultants.
- MARCADET C., GOELDNER-GIANELLA L., 2005, « Dépoldériser dans le bassin d'Arcachon ? Réactions sociales et propositions de gestion ». *Noréis*, n° 197, p. 23-35.
- MARCELPOIL E. et LANGLOIS L., 2006, « Protection de l'environnement et développement touristique en station : du conflit à l'organisation des proximités », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 10 mai 2006, consulté le 12 mai 2014. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2660>
- MARESCA B., 2000, *La Fréquentation des forêts publiques en Île-de-France. Caractéristiques des sorties et flux de visites des Franciliens*. Étude réalisée dans le cadre du contrat de plan État-Région 1994-1999, de l'Île-de-France. Paris : Credoc, 40 p. <http://www.credoc.fr/pdf/Sou/forets.pdf>
- MARTINEZ DE PISON E., « Parque nacional de Ordesa y Monte Perdido : 200 años de pirinéismo » in ANIA E., VIÑUALES E., GARCIA M., TORNOS A. [coord.], *Parques nacionales de montaña*, Madrid : Ministerio de Medioambiente / Organismo autónomo parques nacionales, 2004, p.59-66
- MEDD – ATEN, 2010, Droit et police de la nature. Outils juridiques pour la protection des espaces naturels. *Cahiers techniques*, n°78, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable éd. [En ligne] URL : <http://ct78.espaces-naturels.fr> [consulté le 22/11/2015]
- METAILLE J.P., 2012, « Néouvielle, Un observatoire au pays des lacs et du soleil », *Midi-Pyrénées Patrimoine*, Portet-sur-Garonne, p. 50-55
- MEUR-FEREC C., HOEDT M., DANES L., 2001, « Fréquentation des sites naturels littoraux. Vers une meilleure connaissance du public : l'exemple de deux sites dunaires à l'est de Dunkerque ». *Hommes & Terres du Nord*, n° 2, p. 81-89.
- MILLE LIEUX SUR LA TERRE, 2004, *Vers un schéma d'interprétation de la montagne Sainte-Victoire*, Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors — Sainte-Victoire, 57 p.
- MINISTÈRE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA NATURE, 1992, *Méthodologie des plans d'interprétation*, Atelier technique des espaces naturels, 77 p.

- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, 2012, *Le massif du Canigó devient Grand Site de France*, Communiqué de presse du 13 juillet 2012.
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, 2013, *Décret du 23 août 2013 portant classement d'un site*, Journal officiel de la République française, texte 9/58., 1 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, 2011, *Cahier de recommandations pour la réalisation d'aménagements cyclables dans les espaces protégés*, 91 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET DE L'ÉNERGIE, 2012, « La Pointe du Raz en Cap Sizun, nouveau projet, nouveau Grand Site de France », *Communiqué de presse*, 21 décembre 2012, 2 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1994, « L'application de la loi relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels (loi n° 91-2 du 3 janvier 1991) », *guide l'élu et des administrations*, 35 p.
- MINISTÈRE DE L'ESPACE RURAL ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE/MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, 2010, *Pôles d'excellence rurale 2010. Cahier des charges de l'appel à projets*, URL : <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/sites/poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/> [consulté le 21/05/2014]
- MIOSSEC A., 1987, « Conséquences de la pression touristique sur l'espace physique littoral », *Norois*, n°133/135, p. 152-163
- MOLLARD, A., PECQUEUR, B., 2007, « De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte d'une recherche », *Économie rurale*, 300, p.110-114.
- MORAND-DEVILLER J., 2007, « À la recherche d'une définition de la notion de site protégé », *Tourisme & Droit*, n° 89, p.14-17.
- MORICE A-Ch., 1935, « Le dernier né des syndicats, celui des âniers de Gavarnie », *Le Journal*, n° 15634, p 2.
- MORMONT M., 2006, « Conflit et territorialisation », *Géographie, économie, société* 3/2006 (Vol. 8), p. 299-318
- N.C., n.d., *Comptabilité des flux routiers Troumouse, période expérimentale du 2 au 17 août*, 1 p.
- N.C., n.d., *Note descriptive des flux routiers zone d'étude, Gavarnie*, 2 p.
- NECTOUX Ph., RICHEZ G., 1996, *Aspects de la fréquentation touristique et récréative du massif Sainte-Victoire, résultats de l'enquête auprès des usagers, sommaire du rapport final*, novembre 1994 — novembre 1995, Syndicat intercommunal du massif Sainte-Victoire, Université de la Méditerranée, Université de Provence, Ministère de l'Environnement-DIREN PACA, n.p.
- NEWSOME D, MOORE S.-A., DOWLING R.K., 2001, *Natural Area Tourism. Ecology, Impacts and Management*. UK : Clevedon, 339 p.
- NEWSOME D., MOORE S., DOWLING R., 2002, *Natural area tourism*, Collection Aspects of Tourism, Channel View Publications
- NILSEN P. and TAYLER G.,1997. « A comparative analysis of protected area planning and management frameworks », in S.F. MCCOOL and D/N. COLE (eds) *Proceedings of a Workshop on Limits of Acceptable Change (LAC) and Related Planning Processes*, Ogden : US Department of Agriculture Forest Service, Rocky Mountain Research Station
- NORDSTROM K.F., MITTEAGER W.A., 2001, « Perceptions of the value of natural and restored beach and dune characteristics by high school students in New Jersey, USA ». *Ocean & Coastal Management*, vol. 44, n° 7-8, p. 545-559.
- ONF, 1985, *Massif du Canigou — Département des Pyrénées Orientales — Projet de classement*
- ONF, 1999, *Liste des équipements d'accueil du public. Massif du Canigou*
- ONF, 2000, *Plan d'Aménagement Forestier de la Forêt Domaniale du Canigou 1998-2012*.

- PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, 2012, *Étude quantitative de la fréquentation du Parc national des Pyrénées et de la Réserve nationale du Néouvielle du 15 juin au 15 septembre 2012*, Tarbes, 10 p.
- PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, 2015, Convention 2015 de partenariat entre le SIVU AURE NEOUVIELLE et le Parc National des Pyrénées pour l'accueil du public à la réserve naturelle du Néouvielle, Tarbes, 5 p.
- PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES, 2014, Etude des fréquentations estivales, focus des sites d'accueil touristiques, saison 2014, 15 juin-15 septembre 2014, Tarbes, 18 p.
- PARC NATUREL MARIN D'IROISE, 2014, *Comment va l'Iroise ? Tableau de bord 2014*, 24 p.
- PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES – SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2015, *Leader 2014-2020. Candidature Terres Romanes en Pays Catalan*.
- PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2006, *Charte du Parc*.
- PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2014, *Cahier des charges de l'appel à prestation d'étude pour l'accompagnement, suivi et évaluation d'une démarche de concertation dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion des zones humides sur le site classé des Bouillouses*, Mont-Louis, 18 p.
- PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2014, *Cahier des charges du Plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses*, Mont-Louis, 25 p.
- PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2014, *Note de synthèse projet Plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses*, Mont-Louis, 5 p.
- PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2015, *Compte-rendu du premier COPIL du Plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses, composition du Comité de pilotage*, Mont-Louis, 2 p.
- PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2015, *Plan de gestion concerté des zones humides du site classé des Bouillouses, Premier Comité de pilotage*, Mont-Louis, 17 p.
- PAYS TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN, 2002, *Charte du Pays*.
- PAYS TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN, *Atlas géographique 2003-2004*
- PECQUEUR B., 2007, « L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation », *Alternatives économiques*, 33,1, p. 41-52.
- PECQUEUR, B., 2001, « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés », *Économie rurale*, 261, p.37-49.
- PLOG S.C. « Why destination areas rise and fall in popularity ? », *Cornell HRA Quaterly*, vol. 14, n° 3, 1979, P. 13-16
- POLE D'EXCELLENCE RURALE, 2014, Site officiel des Pôles d'excellence rurale : <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/les-poles-d-excellence-rurale> [consulté le 21/05/2014]
- POULIQUEN C., 2014, *Le développement du tourisme dans les espaces de nature protégés européens. Les cas du Parc National du Lake District (Royaum-Uni), de l'Espace Naturel Doñana (Espagne) et du Parc Naturel Régional du Verdon (France)*, thèse de l'Université d'Angers, géographie, 513 p.
- PREFECTURE DE GIRONDE, 2015a, *Département de Gironde. Commune de La Teste de Buch. Demande d'autorisation pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux (concession des Mimosas) – dossier présenté par la société VERMILION REP. Rapport d'enquête publique (27 avril – 1<sup>er</sup> juin 2015)*. Bordeaux : PF Gironde, 33 p. [En ligne] URL : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Autres-enquetes-publiques/> [consulté le 6/12/2015]
- PREFECTURE DE GIRONDE, 2015b, *Département de Gironde. Commune de La Teste de Buch. Conservatoire du littoral. Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des acquisitions de parcelles constitutives des espaces naturels de la dune du Pilat. Rapport d'enquête (27 avril – 2 juin 2015)*. Bordeaux : PF de Gironde, 85 p.



- PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, DIREN PACA, 2003, *Catalogue départemental des sites classés, Montagne Sainte-Victoire*, fiche 4, 2 p.
- PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, DREAL PACA, n.d., *Site classé 93C00003 Massif du Concors*, 1 p.
- PRUD'HOMME R., 2008, *Les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial : trois études*, UNESCO, p. 48
- RAYSSAC S., BENOS R. & al., 2015, *Les hauts lieux du tourisme en Midi-Pyrénées : dispositifs de valorisation et organisation des territoires touristiques*, Université Toulouse – Jean Jaurès, UMR CERTOP & Dynamiques rurales, 163 p.
- RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE, 2010, « Évaluation des avantages économiques liés au Grand site Sainte-Victoire », *Le fil des grands sites n° 7*, [www.grandsitedefrance.com](http://www.grandsitedefrance.com), 26 p.
- RIBAS J., 1993, *Canigou, Montagne sacrée des Pyrénées*, Loubatières
- [RICHOU E., KARCHER C., SERENA L., PHAM V., MÉDUS F., 2014, Néouvielle. Le panier de biens et services : pour avancer dans l'avenir, faisons du sur-place !, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Master 2 DDAST, 48 p.](#)
- ROSSELIN C., 1994, « La Matérialité de l'Objet et l'Approche Dynamique-Instrumentale », in J.-P. Warnier (1994), *Le Paradoxe de la Marchandise authentique. Imaginaire et Consommation de Masse*, Paris, l'Harmattan, 145-170.
- ROUBAUD J.P., BETH O., FONSECA B., 2007, *Évaluation initiale du dispositif des Pôles d'Excellence Rurale*, rapport du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux n° 1437, 64 p.
- ROUCH B., 2013, *Gavarnie-Gèdre, document de travail exploratoire*, Direction départementale des territoires, Tarbes : DDT, 14 p.
- SALVADOR M., FROCHOT I., 2016, « Mesurer la demande d'authenticité et l'imaginaire des touristes. Expérimentation dans le massif du Néouvielle », in VLES V. & BOUNEAU C. (dir), *Stations en tension*, Bruxelles, Peter Lang, p. 163-175.
- SARDA VERGES C., FOURCADE P., 1991, *Programme triennal — Valorisation économique des potentialités du massif — Protection et aménagement — Conditions économiques et financières*, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Rationnel du Canigou (SIPARC).
- SCHRADER F., 1876, *Panorama des Hautes Pyrénées du sommet du Pic de Piméné*, notice explicative, extrait de l'Annuaire du Club Alpin Français.
- SEGUY J., 1953, *Les noms populaires des plantes dans les Pyrénées centrales*, Barcelone, CSIC Instituto de estudios pirenaicos.
- SELMI A., 2009, « L'émergence de l'idée de parc national en France » in Larrère R., Lizet B., Berlan-Barqué M. [coord.] *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?* Éditions Quae, p. 43-58.
- SHACKLEY M., 1998, « Preface », *Visitor Management : case Studies from World heritage Sites*, Oxford, U.K., Burtterworth-Heinemann, p.13-14.
- SIDAWAY R., 1994, « The limits of acceptable change », I A report prepared for the Countryside Commission.
- SIMONET, G., 2009, Le concept d'adaptation : polysémie interdisciplinaire et implication pour les changements climatiques, *Natures Sciences Sociétés*, 4, 17, 392-401.
- SINE, A., 2001, Responsabilité politique : de la fin du modèle weberien aux nouvelles figures de légitimation de l'action publique, *Politiques et management public*, 19, n° 2, 45-62.
- SIPARC, 1996, *Étude de fréquentation*
- SIPARC, 1999, *Note de présentation synthétique*

- SIPARC, 1999, *Opération Grand Site : cahier paysager*
- SIPARC, 2000, *Convention d'objectifs et de financement*
- SIPARC, 2000, *Étude de fréquentation*
- SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE, 1973, *Fréquentation et protection de Sainte-Victoire*, Le Tholonet : SEM SCP, 26 p.
- STANKEY *et al.*, 1990, « Managing for appropriate wilderness conditions : The carrying capacity issue ». In J.C. Hendee, G.H. Stankey and R.C. Lucas (eds) *Wilderness Management*, Golden, CO : North American Press, p. 215-390
- STANKEY G., MACCOOL S., 1992, « Managing for the sustainable use of protected wildlands : the limits of acceptable change framework », 4<sup>e</sup> Congrès sur les parcs nationaux et les zones protégées, Caracas, 10 février 1992.
- STANKEY G., MACCOOL S., 1993, *Managing tourism and recreation in protected areas : prerequisites, principles, strategies*.
- SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT, 2015, *Rapport de présentation du SCoT Ouest Cornouaille approuvé*, 356 p.
- SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT, 2015, *Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT Ouest Cornouaille approuvé*, 24 p.
- SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT, 2015, *Documents d'Orientations et d'Objectifs du SCoT Ouest Cornouaille approuvé*, 87 p.
- SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT, AGENCE OUEST COURNOUAILLE DEVELOPPEMENT, 2012, *Compte-rendu de la commission « Littoral » N°1 du 10 mai 2012 à Plozévet*, n.p.
- SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2000, Document d'objectifs Natura.
- SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2000, *Opération Grand Site Massif du Canigou. Convention pluriannuelle d'objectifs*, 10 p.
- SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2005, *Bilan de l'Opération Grand Site*
- SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2005, Comptes rendus de la formation ADEPFO « Route du fer »
- SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2007, *Opération Grand Site Canigó, 2de phase de la convention pluriannuelle d'objectifs*, 13 p.
- SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2008, NATURA 2000: *Diagnostic Socio- Economique - Natura 2000*
- SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2008, *Rapport d'activités 2005-2007*, 40 p. SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2009, *Convention de pôle Touristique Pyrénéen « Massif du Canigou »*
- SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2010, *Plan d'actions 2007-2016*.
- SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2011, *Dossier de candidature au label Grand Site de France ©*
- SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2012, *Document d'objectifs Natura 2000. ZSC « Massif du Canigou » 9 101 475 FR ZSC « Conques-de-la-Preste » 9 101 476 FR ZPS « Canigou — Conques-de-la-Preste » 9 110 076 FR*
- SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2014, *Dossier de candidature à l'appel à projet Approches Territoriales Intégrées Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020*
- SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2014, *Stratégie Canigó 2020*.
- SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2015, *Dossier de candidature à l'appel à projet Structuration des Pôles Touristiques Territoriaux*

- SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2015, *Plan de paysage*.
- SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE/MAHOC, 2015, *Schéma marketing touristique de la destination Canigó*
- SYNDICAT MIXTE DE LA GRANDE DUNE DU PILAT, 2011, *La Dune du Pilat : 2<sup>e</sup> Opération Grand Site. Orientations stratégiques et programme d'actions*, 130 p.
- SYNDICAT MIXTE DE LA GRANDE DUNE DU PILAT, 2014, *Grand Site de la Dune du Pilat. Étude du profil des visiteurs et de la fréquentation. Évaluation des retombées socio-économiques. Synthèse*, La Teste-de-Buch : SMGDP / Deloitte, 19 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2015, *Tout naturellement. La lettre du Grand Site Sainte-Victoire*, n° 24, janvier 2015, 8 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, n.d., Conseil Général Bouches-du-Rhône, Bouches-du-Rhône Tourisme, *La fréquentation touristique du domaine de Roques-Hautes et de la Montagne Sainte-Victoire, dossier de presse*, Aix-en-provence, 16 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, n.d., *Carte des sites classés Sainte-Victoire, Concors et Natura 2000*, 1 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2004, *Vers un schéma d'interprétation de la montagne Sainte-Victoire*, Aix-en-Provence, 57 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2004, *Label Grand site de France*, Aix-en-Provence, 37 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2006, *Natura 2000 « Sainte-Victoire », Document d'objectifs, tome 2 : mesures de gestion*, Site d'importance communautaire, 76 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2010, *Demande de renouvellement de labellisation Grand site de France*, Aix-en-Provence : Grand Site Sainte-Victoire, 45 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2013, *Organigramme Grand site Sainte-Victoire*, Beaurecueil, GSSV, 2 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2013, *Budget*, 1 p.
- SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS — SAINTE-VICTOIRE, 2014, *Tout naturellement. La lettre du Grand Site Sainte-Victoire*, n° 22, janvier 2014, 8 p.
- SYNDICAT MIXTE DU MASSIF SAINTE-VICTOIRE, 1995, *Inventaire des potentialités et propositions pour un réseau de sentiers*, Peyrolles : Centre permanent d'initiation à la forêt provençale, 68 p.
- SYNDICAT MIXTE POINTE DU RAZ, 2004, *Dossier de candidature « La Pointe du Raz... vers une labellisation « Grand Site de France »*, 24 p.
- SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGO, 1966-1983, *Comptes rendus des conseils syndicaux*
- TAINÉ H., DORE G., 1873, *Voyage aux Pyrénées*, Paris : Hachette, rééd. 2002, Oloron-Sainte-Marie : Éditions MonHelios
- TISDELLE C., WILSON C., 2002. « World heritage listing of Australian natural sites : tourism stimulus and its economic value », *Economic Analysis & Policy*, vol.32, n°2, p.27-49.
- TRACES TPI EOLE, 2010, *Mission d'assistance méthodologique et mise en œuvre technique d'un observatoire de la fréquentation sur le Grand Site Sainte-Victoire, Restitution des études quantitative et qualitative*, Grand Site Sainte Victoire, 167 p.
- TRACES TPI ÉOLE, 2012, *Pour un développement de la circulation des clientèles sur les grands sites des Hautes-Pyrénées, Syndicat mixte du Pays des Vallées des Gaves, présentation des résultats (document de travail)*, 63 p.
- TRACES TPI EOLE, 2013, *La fréquentation de la montagne Sainte-Victoire, synthèse des données 2009-2010, analyse des évolutions depuis 1995*, Aix-en-Provence : Grand Site Sainte-Victoire, 20 p.

- TROM D., 1999, De la réfutation de l'effet Nimby considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative, *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 1, p. 31-50.
- ULRICH PETER-FACT CONSULTANTS, 2002, *Opération Grand site Gavarnie-Gèdre, étude économique de gestion*, rapport final, 105 p.
- ULRICH PETER-FACT CONSULTANTS, 2002, *Opération Grand site Gavarnie-Gèdre, étude économique de gestion*, dossier de synthèse, 29 p.
- ULRICH PETER-FACT CONSULTANTS, 2002, *Opération Grand site Gavarnie-Gèdre, étude économique de gestion*, restitution, 19 p.
- ULRICH PETER-FACT CONSULTANTS, 2002, *Opération Grand site Gavarnie-Gèdre, étude économique de gestion*, annexes, 4 p.
- UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, Faculté des Sciences économiques, 1996, *Enquête de fréquentation Sainte-Victoire*, 33 p.
- UNIVERSITÉ DE PROVENCE, U.F.R. de Géographie, Syndicat intercommunal du Massif de Sainte-Victoire, 1996, *Enquête de la fréquentation du massif Sainte-Victoire, principaux résultats*, Aix-en-Provence, ARPE-DRE, 27 p.
- URRY J., 1990, *The Tourist Gaze*, London : Sage.
- [VLES V., 2007. « Tourisme durable et attractivité : peut-on relancer le projet urbain des stations touristiques ? L'exemple des stations de montagne », \*L'attractivité des territoires : regards croisés\*, Paris, 3 avril 2007, ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durable, Plan Urbain Construction Architecture – Université Paris 12, p. 99-103.](#)
- VLES V., 2010, « Du moderne au pastiche : questionnement sur l'urbanisme des stations de ski et d'alpinisme ». *Mondes du tourisme*, n° 1, p. 39-48. URL : <http://www.revue-espaces.com/librairie/7743/urbanisme-architecture-stations-sports-hiver-stations-montagne.html>
- VLES V., 2012, « Stations de ski en crise et construction territoriale en Catalogne française. La gestion intercommunale de la ressource touristique, un débat confisqué », *Revue de géographie alpine*, « fabriquer des ressources pour renouveler l'offre touristique dans les Alpes et les Pyrénées » [mis en ligne le 28 décembre 2012], 100-2 | 2012. URL : <http://rga.revues.org/1815> DOI : 10.4000/rga.1815
- [VLES V., 2014, \*Métastations. Mutations urbaines des stations de montagne. Un regard pyrénéen\*, Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, col. Le territoire et ses acteurs, 191 p.](#)
- VLES V., 2015, Inter-Municipal Cooperation and Tourism: New Local Roots. In « Tourism, Recreation and Regional Development : Perspectives from France and Abroad", Edited by Jean-Christophe Dissart, Jeffrey Dehez and Jean-Bernard Marsat, Series "New Directions in Tourism Analysis", Chapter 4, p. 61-73, Farnham, Surrey, England : Ashgate
- VLES V., 2015, *Les trajectoires des stations touristiques dans le grand Sud-Ouest français depuis le XIXe siècle. Introduction*, Toulouse : Sud Ouest Européen, décembre 2015.
- VLES V., BOUNEAU Ch., 2016, *Stations en tension*, Bruxelles : Peter Lang, 260 p.
- VLES V., MARCELPOIL E., FROCHOT I., 2014, « Strengths and Paradoxes of French Tourism Planning", in *European Tourism Planning and Organisation Systems, The EU Members States*, Costa Carlos, Panyik Emese, Buhalis Dimitrios (Eds), chap. 26., Bristol : Channel View Publications Ltd, col. Aspects of Tourism : 61, p. 418-431.
- VOURC'H A, 2006, *Maisons de sites et interprétation dans les Grands sites, Actes des septièmes rencontres des gestionnaires de grands sites*, Réseau des Grands sites de France, 65 p.
- VOURC'H A, Urbanis, 1999, *L'esprit des lieux et la gestion des grands sites, Actes des premières rencontres des gestionnaires de grands sites*, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 113 p.
- VOURC'H A., 1990, « Etude de la Pointe du Raz-Cap Sizun – scénarios d'aménagement et de fonctionnement pour le site classé de la Pointe du Raz, *Campanile cités conseil*, 27 p.

VOURC'H A., 1999, « L'opération grand site de la pointe du Raz. Une réhabilitation exemplaire », *Cahier Espaces*, n°62, p. 59-64

VOURC'H A., Urbanis, 1999, « *Vaut le détour !* », *les grands sites*, Atelier technique des espaces naturels, Section Française d'ICOMOS, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 75 p.

WORMS J.-P., 1966, « Le préfet et ses notables », *Sociologie du travail*, 1966, n° 3.

WOZNIAK M., 2006, *L'architecture dans l'aventure des sports d'hiver : stations de Tarentaise, 1945-2000*, Chambéry, FACIM-Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 239 p

ZIMMERMANN J.-B., 2000, « De la proximité dans les relations firmes-territoires : nomadisme et ancrage territorial » in J.-P. Gilly et A. Torre, *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, 301.

## **Table des matières**

AVERTISSEMENT	4
1. IMPACTS DES MESURES DE PRESERVATION DES GRANDS SITES NATURELS : LA QUESTION DE RECHERCHE	6
1.1. ÉTAT DE L'ART DE LA RECHERCHE	9
1.2. MÉTHODOLOGIE	10
2. TRAVAUX CONDUITS EN ANNEE 1	12
2.1. LA RECENSION DE LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR LA THEMATIQUE AUPRES DE CHAQUE SITE	12
2.2. LA DESCRIPTION ET L'ANALYSE DU CONTEXTE LOCAL	12
2.3. SEMINAIRES DE RECHERCHE INTERNES A L'EQUIPE IMPGSN OU ASSOCIANT DES SCIENTIFIQUES EXTERNES	14
2.4. ENTRETIENS AVEC LES ELUS, GESTIONNAIRES DES SITES ET INSTITUTIONNELS	15
3. LES RESULTATS DES TRAVAUX D'INVESTIGATION ET D'ENQUETE PAR SITE : ETAT DES LIEUX.	21
3.1. GRAND SITE SAINTE VICTOIRE, UN LIEU EXEMPLAIRE ?	21
1. LA CONSTITUTION DU TERRITOIRE DE GESTION DES FREQUENTATIONS	23
1.1. UNE MONTAGNE INVESTIE ET ETUDIEE : LES PREMIERES ETUDES DE FREQUENTATION	23
1.2. LES DECLENCHEURS D'UNE FENETRE D'OPPORTUNITE POUR LE DEVELOPPEMENT DE STRUCTURES/OUTILS DE GESTION DES FLUX	24
2. L'EMERGENCE D'UN « PROGRAMME » DE GESTION DES FLUX	26
2.1. LE RISQUE COMME VECTEUR DE GESTION	26
2.2. PROCESSUS ET OUTILS DE GESTION DES FLUX	27
3. L'ELABORATION DU CONTENU DU PROGRAMME DE GESTION DES FLUX	28
3.1. LES PREMIERES MESURES DE GESTION DE LA FREQUENTATION, AU CAS PAR CAS, PORTENT SUR LES PARKINGS ET LES SENTIERS.	29
3.2. LA GESTION PAR PROJET GLOBAL	30
3.3. VERS UNE GESTION SYSTEMIQUE DE LA FREQUENTATION : L'IDENTIFICATION DE PRINCIPES GENERAUX	40
3.4. DE LA GESTION DES FREQUENTATIONS A L'ANALYSE DES RETOMBES ECONOMIQUES	41
4. LES ENJEUX DE GOUVERNANCE POUR CONDUIRE UNE GESTION DES FLUX ET POUR LA DEFINITION DE LA STRATEGIE DE GESTION	42
3.2. PYRENEES-MONT PERDU, UN PROCESSUS DE PRESERVATION, DE VISITE ET DE PATRIMONIALISATION DIFFICILE	46
1. LA CONSTITUTION DU TERRITOIRE DE GESTION DES FREQUENTATIONS	47
1.1. DE FORTES RETICENCES LOCALES A LA GESTION DES FLUX	51
1.2. VERS UN PROJET DE CONSTITUTION DU TERRITOIRE DE GESTION ?	61
2. LA REELLE DIFFICULTE D'EMERGENCE D'UN « PROGRAMME D'ENSEMBLE » DE GESTION DES FLUX	65
2.1. DES RETICENCES IDEOLOGIQUES	65
2.2. DES PROJETS ECLATES ENTRE DE NOMBREUX PARTENAIRES	66
3. L'ELABORATION DU CONTENU DU PROGRAMME DE GESTION DES FLUX	70
3.1. DES AVANCEES RECENTES	71
3.2. DES RETOMBES ECONOMIQUES QUI RESTENT FAIBLES	72
4. LES ENJEUX DE GOUVERNANCE POUR CONDUIRE UNE GESTION DES FLUX ET POUR LA DEFINITION DE LA STRATEGIE DE GESTION	72
5. LES MESURES DE PRESERVATION DU GRAND SITE VUES PAR LES HABITANTS, PREMIER COMPTE-RENDU D'UNE ENQUETE ETHNOLOGIQUE APPROFONDIE	74
5.1. LA METHODE	74
5.2. LE TOURISME, CREUSET DE L'HISTOIRE A GAVARNIE.	75
5.3. A CHACUN SA TACHE	77
5.4. DES GAVARNIENS, GARDIENS DES LIEUX ET DES HOMMES	83
5.5. GERER LES FLUX	85
5.6. FIN D'UN CERTAIN IDEAL ?	86
3.3. NEOUVELLE, SITE CONVOITE ENTRE INNOVATION, IMITATION ET RECYCLAGE	89
1. LA CONSTITUTION DU TERRITOIRE DE GESTION DES FREQUENTATIONS	95
1.1. UNE MONTAGNE CONVOITEE	95
1.2. RECYCLAGE DES EXPERIENCES ET PROJETS PASSES	96
2. L'EMERGENCE D'UN PROGRAMME DE GESTION DES FLUX	99
2.1. LES DECLENCHEURS D'UNE FENETRE D'OPPORTUNITE POUR LE DEVELOPPEMENT DE STRUCTURES/OUTILS DE GESTION DES FLUX	99
2.2. IMITATION DES « ENCANTATS » : LA FREQUENTATION AFFICHEE COMME VECTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	104
3. L'ELABORATION DU CONTENU DU PROGRAMME « D'AUGMENTATION DES FLUX »	106
3.1. AUTHENTICITE ET IMAGINAIRE DES VISITEURS DU MASSIF DE NEOUVELLE	106
3.2. LES FREINS AU PROJET DE VALORISATION PATRIMONIALE PAR L'AUGMENTATION DES FLUX	111
3.3. UNE INCANTATION A LA FREQUENTATION MALGRE L'ABSENCE D'ACTION CONCRETE DE VALORISATION ECONOMIQUE.	114
4. LES ENJEUX DE GOUVERNANCE POUR CONDUIRE UNE GESTION DES FLUX ET POUR LA DEFINITION DE LA STRATEGIE DE GESTION	115
4.1. UNE GOUVERNANCE CLOISONNEE	117
4.2. UN PROJET PEU INNOVANT	118

3.4. LE PLAN DE GESTION CONCERTÉ DES ZONES HUMIDES DU SITE CLASSE DES BOUILLOUSES	120
1. LA CONSTITUTION DU TERRITOIRE DE GESTION DES FREQUENTATIONS	123
1.1. UN SITE DE HAUTE MONTAGNE INVESTI PAR DE NOMBREUX ACTEURS	124
1.2. L'ÉMERGENCE DE L'IDÉE D'UNE CONCERTATION ET D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE	126
2. L'ÉMERGENCE D'UN « PROGRAMME » DE GESTION DES FLUX	129
2.1. LE RISQUE DE DÉGRADATION DES MILIEUX COMME VECTEUR DE DÉCLENCHEMENT D'UN PLAN DE GESTION	130
2.2. LES ENJEUX DE LA GESTION DES CAPACITÉS DE CHARGE	130
3. L'ÉLABORATION DU CONTENU DU PROGRAMME DE GESTION DES FLUX	133
3.1. LA MÉTHODE	133
3.2. LES GROUPES DE CONCERTATION	134
3.5. MASSIF DU CANIGO, DE LA « MONTAGNE A 4x4 » A LA DESTINATION « PLEINE NATURE »	138
LA CONSTITUTION DU TERRITOIRE DE GESTION DES FREQUENTATIONS : DE LA « MONTAGNE A 4x4 » AU TERRITOIRE DE PROJET STRUCTURE AUTOUR DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET DE LA QUALITÉ DES PAYSAGES	140
1.1. FIN XIX <sup>E</sup> SIÈCLE : REFUGES ET PISTES D'ACCÈS EN ALTITUDE AU FONDÈMENT DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE	140
1.2. MILIEU DU XX <sup>E</sup> SIÈCLE : LE PREMIER CLASSEMENT DE SITE POUR PRÉSERVER L'ICÔNE PAYSAGÈRE	141
1.3. ANNÉES 70 : L'ÉXPLOSION DU TOURISME MOTORISÉ DANS LA « MONTAGNE A 4x4 »	141
1.4. ANNÉES 80 : UNE PREMIÈRE EXTENSION DU SITE CLASSE ET L'APPARITION DU PROBLÈME DE « FREQUENTATION TOURISTIQUE » MOTORISÉ	142
1.5. ANNÉES 90 : « L'AFFAIRE DU PLA GUILLEM » ET LE CHANGEMENT DE CAP AVEC LE LANCEMENT DE LA PREMIÈRE OPÉRATION GRAND SITE	143
1.6. ANNÉES 2000 : LA DEUXIÈME OPÉRATION GRAND SITE ET LE PROJET D'EXTENSION DU SITE CLASSE POUR ÉVITER LE PASSAGE DE LA LIGNE A TRES HAUTE TENSION DANS LE CANIGO	143
1.7. ANNÉES 2010 : L'OBTENTION DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE COMME RECONNAISSANCE DES MESURES CONTRAIGNANT LA FREQUENTATION TOURISTIQUE	146
2. 2015 : « APRES » LE GRAND SITE ? DE LA GESTION DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE A LA CONCEPTION D'UN VÉRITABLE PROJET DE TERRITOIRE FONDE SUR UNE DESTINATION « TOURISME DE NATURE »	148
3. L'ÉMERGENCE D'UN PROGRAMME DE GESTION DES FLUX : DEUX OPÉRATIONS GRANDS SITES POUR CONTRAINDRE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE	150
3.1. PRENDRE EN MAIN LE PROBLÈME DE LA FREQUENTATION DU MASSIF : LE LANCEMENT DE L'OGS 1 A LA FIN DES ANNÉES 1990	150
3.2. DES ÉTUDES DE FREQUENTATION DU PUBLIC AVANT TOUT CONÇUES COMME OUTIL DE REORIENTATION DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	151
3.3. DES COMPTAGES AUTOMOBILES RÉGULIERS, MAIS DÉLICATS À INTERPRÉTER	154
3.4. LES NUITÉES DES REFUGES GARDES : UN REGARD SECTORIEL SUR LA FREQUENTATION DE SÉJOUR EN MONTAGNE	156
3.5. FERMETURES, BARRIÈRES, PARKINGS ET REVEGETALISATION : C'EST AVANT TOUT PAR LES AMÉNAGEMENTS DES PREMIÈRES « ACTIONS-PILOTES » QUE SE GÈRE LA FREQUENTATION DU CANIGO DES LES ANNÉES 2000	157
3.6. SYNTHÈSE DES AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS SUR LES SITES LES PLUS FREQUENTES QUI CONSTITUENT AUTANT DE PORTES D'ENTRÉE	158
4. L'ÉLABORATION DU CONTENU DU PROGRAMME « D'AUGMENTATION DES FLUX » : SOIGNER L'IMAGE DU MASSIF DU CANIGO ET LA RECONSTRUIRE	161
4.1. LA GESTION DES VÉHICULES EN ALTITUDE COMME PRIORITÉ	161
4.2. LA TRACTION ANIMALE, UN DISPOSITIF A LA FONCTION SYMBOLIQUE CRUCIALE POUR CHANGEMENT LES PRATIQUES DE FREQUENTATION DANS LE CANIGO	164
4.3. LES REVEGETALISATIONS COMME OUTIL DE GESTION DE LA FREQUENTATION	169
3.6. POINTE DU RAZ EN CAP SIZUN	174
1. LA CONSTITUTION DU TERRITOIRE DE GESTION DES FREQUENTATIONS A LA POINTE DU RAZ	177
2. L'ÉMERGENCE DES PRATIQUES DE GESTION DES FLUX (1950-1989)	180
3. L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE GESTION DES FLUX (DES 1989)	182
3.1. MESURES DE L'OGS DANS LA GESTION DE LA FREQUENTATION POUR LE CHEMINEMENT ET LE STATIONNEMENT (1989-1996)	185
3.2. LA MISE EN PLACE D'UN PROJET GLOBAL DANS LES CANDIDATURES AU LABEL « GRAND SITE »	190
4. ENJEUX DE LA GOUVERNANCE	192
4.1. FOCUS SUR LA BAIE DES TRÉPASSÉS	192
4.2. FOCUS SUR LA FREQUENTATION SUIVIE A LA POINTE DU VAN	196
4.3. FOCUS « SURFREQUENTATION TEMPORAIRE » A LA POINTE DU MILLIER (BEUZEC-CAP SIZUN)	198
4.4. FOCUS SUR LA NON-ACCESSIBILITÉ D'AUTRES SITES DU PÉRIMÈTRE DU LABEL	200
3.7. DUNE DU PILAT : UN HAUT LIEU A LA GESTION CONTROVERSÉE	203
1. UN SITE TOURISTIQUE MAJEUR EN AQUITAINE	205
1.1. UN SITE MAJEUR SITUÉ DANS UNE COMMUNE A FAIBLE NOTORIÉTÉ	205
1.2. UN SITE NATUREL PROTÉGÉ	206
1.3. UN SITE NATUREL REMARQUABLE A FORTE FREQUENTATION	212
2. UNE GESTION DU SITE COMPLEXE ET CONFLICTUELLE	213
2.1. L'ÉCHEC, DANS LES ANNÉES 1980, DE LA PREMIÈRE OGS	213
2.2. UNE RELANCE DE L'OGS, DANS UN CLIMAT MOINS TENDU	215
2.3. UNE POLITIQUE D'ACQUISITION FONCIÈRE EN DÉBAT	219



4. CONCLUSION DU RAPPORT D'ENQUETE DE L'ANNEE 1 ET PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 2	227
4.1. LES IMPACTS DES ACTIONS DE REGULATION DES FREQUENTATIONS	227
4.2. LES IMPACTS DES ACTIONS MENEES SUR LA QUALITE DE VISITE DES VISITEURS ET DE VIE DES HABITANTS	229
4.3. LES APPORTS DES MESURES AU DEVELOPPEMENT	230
4.4. L'ARTICULATION GOUVERNANCE / GESTION DES CAPACITES DE CHARGE	234
BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS CONSULTES OU COLLECTES	236
TABLE DES MATIERES	253
TABLE DES FIGURES, TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS	257
ANNEXES	262
1. GRILLE D'ENTRETIEN AUPRES DES ELUS, DES GESTIONNAIRES, DES TECHNICIENS	262
2. ENQUETES VISITEURS [SAINTE-VICTOIRE, GAVARNIE, DUNE DU PILAT]	264
3. DUNE DU PILAT : DEPLIANT D'INFORMATION SUR LA MAITRISE FONCIERE DU SITE ET TRACT DIFFUSE PAR L'ADDUFU AU COURS DU PRINTEMPS 2015	

## Table des figures, tableaux et illustrations

- Figure 1. Situation du Grand Site Montagne Sainte-Victoire.
- Figure 2. Topographie du Grand Site Montagne Sainte-Victoire
- Figure 3. La première étude de fréquentation, le 25 juin 1972, réalisée par l'Association des excursionnistes provençaux
- Figure 4. Paul Cézanne, La Montagne Sainte-Victoire au grand pin
- Figure 5. Information des visiteurs depuis un parking du domaine départemental
- Figure 6. Exemple d'une étude d'interprétation paysagère avant programmation de travaux
- Figure 7. Gestion des activités de vol libre sur le versant ouest du massif.
- Figure 8. Sainte-Victoire depuis le parking de l'Aurigon, domaine de Roques-Hautes
- Figure 9. Le parcours botanique, versant nord
- Figure 10. Inventaire des potentialités et propositions pour un réseau de sentiers
- Figure 11. À la Croix de Provence
- Figure 12. Extrait du programme d'aménagement des aires d'accueil
- Figure 13. Évolution des flux depuis les principaux lieux de comptage
- Figure 14. Nombre de relevés mensuels pendant la période d'étude
- Figure 15. Carte des ZAPEF
- Figure 16. Réhabilitation des accès à Bibémus
- Figure 17. Contention le long des voies d'accès au plateau de Bibémus
- Figure 18. Ancien parking fermé à Bibémus
- Figure 19. Sur le sentier bleu géré par le Grand Site
- Figure 20. Localisation des points de comptage sur les itinéraires de randonnée
- Figure 21. Localisation des nœuds de convergence sur les itinéraires de randonnée
- Figure 22. Sur le sentier rouge vers la Croix de Provence, accès temporairement fermé
- Figure 23. Système d'observatoire avec réseau d'écompteurs
- Figure 24. Sur le sentier rouge
- Figure 25. La propriété privée représente 80 % du territoire
- Figure 26. Vue sur Puylobier depuis Bau des Vespres
- Figure 27. Pyrénées-Mont Perdu : délimitation du bien inscrit sur la Liste UNESCO en 1997
- Figure 28. Macizo las Tres Sorores : Mont-Perdu (3 355 m), Soum de Ramond, Pico de Añisclo
- Figure 29. Les crêtes frontalières séparant les cirques et canyons
- Figure 30. Cirques (second plan : Troumouse, arrière plan à droite, Mont-Perdu)
- Figure 31. Canyon d'Ordesa, de Cuello Gordo
- Figure 32. L'accès à Añisclo
- Figure 33. L'ensemble Gèdre-Gavarnie
- Figure 34. Canyon d'Añisclo
- Figure 35. Accès au canyon d'Ordesa par navette
- Figure 36. Carte des principaux chemins de randonnée
- Figure 37. Accès aux trois cirques du versant nord
- Figure 38. Fréquentation saisonnière au niveau du péage du parking de Héas
- Figure 39. Versant Nord : 4 projets pour un haut lieu

- Figure 40. Des sites complémentaires
- Figures 41. Contraintes et potentialités d'aménagement pour la gestion des flux dans le site des Gloriettes
- Figure 42. Fréquentation estivale du Cirque de Troumouse
- Figure 43. Mise en place du système de parkings et de navettes
- Figure 44. Le projet de périmètre pour une éventuelle Opération Grand Site n° 2
- Figure 45 et 46. La réserve et le massif du Néouvielle
- Figure 47. Néouvielle, espace naturel remarquable aux 100 lacs
- Figure 48. Le projet des « portes d'entrée » du « tour du massif » de Néouvielle et ses « portes d'entrée »
- Figure 49. Massif du Néouvielle – Sites classés ou inscrits
- Figure 50. Au lac d'Agalops, Aygues Cluses
- Figure 51. Massif du Néouvielle – Lacs d'Aumar et d'Aubert
- Figure 52. Lac de l'Oule
- Figure 53. Lac de Port Bielh
- Figure 54. Lac d'Orédon
- Figure 55. Randonneurs sur le GR 10 au col de Madamète
- Figure 56. Lacs de Bastan
- Figure 57. Page titre du dossier de candidature PER
- Figure 58. Répartition des financements entre les opérations du PER
- Figure 59. Cliché promotionnel des Encantats
- Figure 60. Évolution de la fréquentation des visiteurs sur les différents sites de la réserve nationale du Néouvielle.
- Figure 61. La station de ski de Piau-Engaly
- Figure 62. Pin à crochet à 2 400 m d'altitude
- Figure 63. Lac d'Aumar
- Figure 64. L'art de bâtir en vallée d'Aure et du Louron
- Figure 65. Station de ski de Saint-Lary-Soulan
- Figure 66. La Maison du pastoralisme, à Azet
- Figure 67. Authenticités perçues, mises en scène ou réelles du territoire de Néouvielle
- Figure 68. Un des accès au domaine skiable de Saint-Lary (Pla d'Adet
- Figure 69. Panneau d'interdiction de pratiques et usages dans la réserve nationale.
- Figure 70. Le pic de Néouvielle
- Figure 71 : Situation du site classé des Bouillouses au sein du Parc naturel régional des Pyrénées
- Figure 72 : Pratique de randonnée dans les Bouillouses, en hiver
- Figure 73. Sentier dans l'enfilade des estanys de Castellà, de Trebens et de Sobirans
- Figure 74. Fragilité des sentiers en zone humide autour de l'estany de les Dugues
- Figure 75. Pratiques de hors sentier dans l'enfilade des estanys Llat, Sec et Negre
- Figure 76. Cartes de sensibilité aux usages du plan de gestion des zones humides des Bouillouses
- Figure 77. Surcreusement du sentier lié à la fréquentation, boucle des lacs des Bouillouses
- Figure 78. Bâtiment d'accueil du Conseil départemental, fermé d'octobre à juin
- Figure 79. Construction héliportée d'un pont pour les randonneurs au niveau de l'estany de Vallell
- Figure 80. Des usages incongrus
- Figure 81. Usages pédagogiques : groupe d'étudiants en travaux d'application pédagogique
- Figure 82. Chevaux en liberté pastorale autour du site
- Figure 83. Panneaux d'interdiction des feux à l'entrée du site
- Figure 84. Marque de l'incendie d'août 2013
- Figure 85. conflits d'usage sur la soulane sud-ouest du Carlit, à proximité du site

- Figure 86. Panneau du Conseil départemental rappelant l'interdiction des chiens en liberté dans le site
- Figure 87. Périmètre du projet du plan de gestion
- Figure 88. Tableau systémique des menaces et pressions pesant sur le site
- Figure 89. Situation du Massif du Canigó dans les Pyrénées-Orientales
- Figure 90. La piste intervallée via le Pla Guillem
- Figure 91. Carte postale de la piste de Balatg en direction des Cortalets
- Figure 92. Pose devant le chalet refuge des Cortalets
- Figure 93. Évolution de la place de la voiture en altitude
- Figure 94. Lutte contre la THT au sommet du Canigó, à l'occasion de la Trobada
- Figure 95. Les trois phases de classement du site du Canigou
- Figure 96. Cinquante ans d'action publique dans le massif du Canigó
- Figure 97. Panneau à destination des visiteurs et randonneurs
- Figure 98. Le nouveau logo de la destination « Canigó »
- Figure 99. Signature de l'OGS 2 en 2007, symbole d'un changement de cap
- Figure 100. Protocole d'enquête de l'étude de fréquentation du massif du Canigó de 2009
- Figure 101. Comptages des véhicules durant l'été 2002-2007 aux Cortalets
- Figure 102. Récapitulatif des comptages des véhicules personnels présents sur le Site et des personnes ayant emprunté le dispositif de traction animale
- Figure 103. Anciennes installations de ski des Conques
- Figure 104. Stationnement « anarchique » sur la piste du Llech en 2005
- Figure 105. Les abords du refuge des Cortalets après les travaux
- Figures 106 et 107. Barrières et réglementation contraignant l'accès aux véhicules
- Figure 108. Schéma explicatif du plan de circulation 2010
- Figure 109. Dispositif de traction animale : extrait du plan de gestion
- Figure 111. Patrouilleur équestre, été 2010
- Figure 112. Traction animale aux Cortalets, en remplacement des 4x4
- Figure 113. Révégétalisation sur le Pla Guillem en 1997
- Figure 114. Revégétalisation sur le Pla Guillem en 2010
- Figure 115. Les opérations de revégétalisation menées dans le cadre de l'Opération Grand Site
- Figure 116. Carte postale du début du XXe siècle, pastoralisme sur le site de la Pointe du Raz
- Figure 117. Stationnement des véhicules au pied du sémaphore de la Pointe du Raz en 1930
- Figure 118. Carte postale du site de la Pointe du Raz entre les deux guerres mondiales
- Figure 119. La pointe du Raz, Chemin de Fer de Paris à Orléans
- Figure 120. Carte postale de 1958 du site de la Pointe du Raz sans les hôtels et bâtiments touristiques près du sémaphore
- Figure 121. Cartographie des techniques utilisées pour la restauration écologique par la Pointe du Raz
- Figure 122. Périmètre du label « Grand Site Pointe du Raz » 2004-2010
- Figure 123. Périmètre du label « Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun » 2012-2018
- Figure 124. Propriétés foncières de la côte nord « Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun »
- Figure 125. Propriétés foncières de la côte sud « Grand Site Pointe du Raz en Cap Sizun »
- Figure 126. Cité commerciale et parking après les travaux de 1962
- Figure 127. Panneau d'information entre le parking et la boucle balisée de la Réserve du Cap Sizun à Goulien
- Figure 128. Cheminement et belvédère de la boucle balisée en 1980 puis en 2003 par le Conseil Général du Finistère au sein de la Réserve du Cap Sizun à Goulien
- Figure 129. Première hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Raz avec l'intention de conserver les éléments bâtis et déplacer les parkings
- Figure 130. Deuxième hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Raz avec l'intention de déplacer les commerces et le parking

- Figure 131. Troisième hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Raz avec l'intention de déplacer les commerces et le parking en deux temps
- Figure 132. Première hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la baie des Trépassés avec l'intention d'aménagements fonctionnels selon les usages de saison
- Figure 133. Deuxième hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la baie des Trépassés avec l'intention d'aménagements fonctionnels selon les usages de saison, mais avec aménagement de la zone humide
- Figure 134. Hypothèse d'aménagement et de fonctionnement du site de la Pointe du Van avec l'intention de restaurer la pointe en lui conservant son caractère naturel
- Figure 135. Schéma du programme d'aménagement retenu de la Pointe du Raz
- Figure 136. Vue de la cité commerciale et du parking payant créé dans le cadre de l'opération « Grand Site » à la Pointe du Raz
- Figure 137. Parking de la Pointe du Van organisé en deux espaces, l'un pour les véhicules légers, l'autre pour les campings,— car, vue depuis le départ du cheminement piéton
- Figure 138. Début du cheminement par l'axe central d'accès à la Pointe du Raz au niveau de la cité commerciale réaménagée et la Maison de la Pointe du Raz et belvédère d'observation
- Figure 139. Les revêtements du sentier de cheminement de la Pointe du Raz
- Figure 140. Poche de relâchement sur l'itinéraire de cheminement entre le belvédère et l'extrême pointe de la Pointe du Raz
- Figure 141. Pavage de pierre en granit puis sol à l'état « naturel » favorisant la repousse de la pelouse végétale
- Figure 142. Cheminement et itinéraires de la Pointe du Van
- Figure 143. Promeneuse qui a dépassé le cheminement, au-delà des monofils pour prendre un cliché photographique depuis la Pointe du Van
- Figure 144. Vue depuis le sentier nord sur la toiture végétalisée de l'espace commercial et sur le hameau de Lescoff sur le site de la Pointe du Raz
- Figure 145. Sentier nord d'accès à la Pointe du Raz accessible depuis la baie des Trépassés
- Figure 146. Parc de stationnement de la baie des Trépassés pour véhicules légers
- Figure 147. Espace permanent d'informations à la Pointe du Van
- Figure 148. Pôles générateurs de déplacements touristiques
- Figure 149. Localisation de l'écocompteur à la Pointe du Van, à l'entrée du sentier de cheminement piéton après le parking des véhicules
- Figure 150. Fréquentation des piétons à l'entrée du sentier de cheminement de la Pointe du Van
- Figure 151. Heures de fréquentation en semaine du site de la Pointe du Van
- Figure 152. Heures de fréquentation le week-end du site de la Pointe du Van
- Figure 152. Heures de fréquentation le week-end du site de la Pointe du Van
- Figure 153. Chemins anarchiques de piétinement sur la Pointe du Millier
- Figure 154. Accès interdit aux voitures de la Pointe de Penharn
- Figure 155. Sentier et balisage de la Pointe de Kastell Meur
- Figure 156. Situation de la Dune du Pilat
- Figure 157. La Teste-de-Buch : évolution du nombre de logements par catégorie de 1968 à 2011
- Figure 158. Répartition par type de la capacité d'hébergement des communes de La Teste et Arcachon en 2011
- Figure 159. Principales figures de protection des espaces naturels du bassin d'Arcachon
- Figure 160. Localisation des principaux espaces protégés du bassin d'Arcachon, source : IGN
- Figure 161. Extension du site classé et du site inscrit du massif dunaire
- Figure 162. Types de forêt présents sur le site de la Dune du Pilat
- Figure 163. Localisation des principaux campings et zones urbanisées en bordure de dune
- Figure 164. Une urbanisation larvée en pied de dune
- Figure 165. La fréquentation mensuelle de la Dune du Pilat en 2013-2014

Figure 166. Dates marquantes dans l'évolution de la gestion du site de la Dune du Pilat

Figure 167. L'information sur l'aire d'accueil de la Dune du Pilat

Figure 168. Réhabilitation du parc de stationnement

Figure 169. Images de la Dune du Pilat diffusées par les offices de tourisme

Figure 170. Le village commercial de la Dune du Pilat

Figure 171. Stationnements et accès sauvages le long de la RD 804 en avril 2015

Figure 172. Acquisition foncière et renaturation du site

Figure 173. Public consultant le dossier d'enquête publique à La Teste centre

## Annexes

### 1. Grille d'entretien auprès des élus, des gestionnaires, des techniciens

#### 1 — Analyse des conditions d'émergence du programme de gestion des flux

##### 11. Historique (rapide)

##### 12. Comment l'anticipation qui pourrait porter la gestion des flux a-t-elle été mobilisée :

- a) Comment ont été identifiés les problèmes et enjeux à traiter ?
- b) Comment ont été identifiés les acteurs, les parties prenantes et examen de leurs scénarii de développement touristique ?
- c) Comment le processus d'implication a été mené : on examinera les documents de planification et de programmation politique, les rédactions des documents de porter à connaissance du contexte et des problèmes à résoudre, comment ont été menés les comités d'orientation stratégique, comment ont été animés les groupes parties prenantes par l'information ?

#### 2 — Élaboration du programme de gestion des flux

- a) Comment ont été définies les conditions optimales ?
- b) Comment les indicateurs associés de fréquentation ont été choisis ?
- c) Comment la description de contexte et d'un programme de surveillance a été affinée : contextes des groupes de travail (composition, nature et fréquence des travaux) et son suivi avec les parties prenantes ?
- d) Quels sont les principes qui ont présidé au choix d'indicateurs ?
- e) Comment ont été déterminés ces indicateurs et, pour chaque indicateur, la gamme de ce qui est acceptable ?
- f) Comment ont été fixés les références de l'acceptabilité et le suivi des mesures ?
- g) Comment un projet et les versions finales de ce projet ont été discutés avec les parties prenantes ?
- h) Comment le plan définitif a-t-il été ajusté avec les concertations ?
- i) Comment l'information des habitants et des publics a-t-elle été réalisée ?
- j) Comment l'avis de toutes les parties prenantes a-t-il été recueilli ?

#### 3 — Suivis et exécution du programme de gestion des flux

- a) Comment le « modèle » choisi a-t-il été mis en œuvre : évaluation du *monitoring* général, identification des indicateurs qui ont montré des résultats hors des limites acceptables ? Comment en a-t-on identifié la cause et les effets, développé et trouvé des réponses, affiné la gamme des interventions des acteurs et du management/gouvernance de l'aire touristique concernée ?
- b) Comment, dans le temps, les indicateurs ont-ils été affinés ou rectifiés et les conditions optimales de fréquentation à atteindre ont-elles été fixées ?
- c) Quels modes de suivi et d'évaluation du programme ont été retenus ?
- d) Quels conflits observés suite aux mesures prises (conflits d'usages touristes/populations locales ; conflits sociopolitiques entre acteurs décisionnaires

par ex. ; conflits économiques observés : socioprofessionnels versus institutionnels/élus, etc.) ; tensions/divergences ou consensus/convergence ? positionnement stratégique des différents acteurs sur cette question ambivalente de la protection/valorisation ?

- e) La question des mesures avenir ? Mesures à prendre, à faire évoluer ? dispositif à améliorer ? Propositions/recommandations ? : travail réflexif et évaluatif de la part des gestionnaires eux-mêmes.

Avoir en tête ou citer les différentes méthodes habituelles afin de savoir si elles ont été testées ou mises en œuvre :

- l'instauration d'un péage, solution qui promeut l'idée que l'environnement a un coût dont l'utilisateur doit s'acquitter, présente des impacts qui doivent être évalués précisément : 1/Quel est le prix dissuasif qui permettra un niveau de fréquentation élevé compatible avec la préservation du site ? 2/Quel est le niveau de justice sociale qu'on accepte d'introduire dans l'accès aux loisirs et à l'environnement ? 3/Quel droit d'accès réserve-t-on au patrimoine naturel ou historique, surtout lorsqu'il relève du domaine public ?
- la pratique du quota, qui permet une sélection moins ciblée en termes économiques, n'est pas nécessairement plus juste : on ferme le site lorsque le quota de visiteurs quotidiens est atteint. Cette méthode implique, comme la précédente de pouvoir contrôler tous les sites d'accès, ce qui n'est pas toujours possible.
- instaurer des conditions de visite (visite guidée obligatoire — Vallée des Merveilles, demande d'autorisation préalable — réserve cynégétique de Chambord) n'autorise que les visiteurs vraiment motivés. Mais cette solution reste très critiquée par les « passionnés » (randonneurs en montagne) alors qu'elle est acceptée par les « dilettantes » (promeneurs).
- pour décourager les visiteurs, on peut également se livrer à un contrôle strict de l'information, voire diffuser de l'information « négative » (ne pas faire figurer les sentiers sur les cartes topographiques [Parc national des Pyrénées]. Est-ce préjudiciable à l'optimisation de l'accès et à ses retombées ?
- un autre type de solution consiste à organiser différemment les flux de manière à diminuer leurs impacts sans diminuer le niveau de fréquentation. La régulation permet de diffuser les flux dans l'espace : elle permet de disperser et donc d'abaisser la pression au m<sup>2</sup> [au Cirque de Gavarnie, d'autres itinéraires ont été créés pour offrir une vue comparable depuis les alentours immédiats du Cirque : Troumouse, Estaubé, Oussoué...] ou au contraire de concentrer une fréquentation trop diffuse par l'aménagement de cheminements d'accès et l'interdiction des voies « alternatives » [Dune du Pilat].

=> 31. Pour conclure, avis général des gestionnaires : quel est l'impact des actions visant à réduire l'accessibilité au site non seulement sur le plan économique, mais aussi social, politique et environnemental ?

- Quels sont les impacts des actions menées sur le volume de la fréquentation ? [Approche quantitative]

=> 32. Ces mesures de régulation des flux ont-elles modifié les usages et les perceptions des lieux ?

- Quels sont les impacts des actions menées sur la qualité de la visite ? [Approche qualitative et sensible visant à apprécier le type d'expérience du site éprouvée par le visiteur]
- Comment ces actions sont-elles vécues par les « usagers – habitants » des grands sites ?

=> 33. Comment les mesures de régulation des flux sont-elles vécues par les visiteurs et les habitants de ces hauts lieux ?



## 2. *Enquêtes visiteurs [Sainte-Victoire, Gavarnie, Dune du Pilat]*